This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GAV.
J.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

45 - I

COLLECTION

DE PIÈCES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

I. 5e LIV.

IMPRIMERIE DE G.-A. DENTU,
rue des Beaux-Arts, nos 3 et 5.

COLLECTION

DES

MEILLEURS DISSERTATIONS, NOTICES ET TRAITÉS PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

COMPOSÉE, EN GRANDE PARTIE,

DE PIÈCES RARES,

OU QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ PUBLIÉES SÉPARÉMENT;

POUR SERVIR A COMPLÉTER

TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR CETTE MATIÈRE.

Par C. Leber.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS.

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue des Beaux-Arts, nos 3 et 5;
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE, No 13.

M D CCC XXXVIII.

SPV

DC38
L4
V.14

COLLECTION

DES

MEILLEURS NOTICES ET TRAITÉS PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

SIXIÈME PARTIE.

SCIENCES, LETTRES, ARTS.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

§ Ier.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

OBSERVATIONS

SUR LA MATIÈRE DE CE CHAPITRE (1).

Le plus grand avantage de l'étude des lettres, est d'adoucir les mœurs et de resserrer les liens qui unissent l'homme à l'homme dans l'état de société. L'histoire de la littérature est, en grande partie, l'histoire de la civilisation. Cependant, un grand vide

(1) Par l'*Edit.* C. L.

se fait remarquer dans nos bibliothèques. C'est le défaut d'une histoire littéraire de France exacte et complète. Nous n'en possédons que des parties. On a d'abord exploité les mines les plus faciles et les plus riches, comme pour se préparer à de plus longs et plus pénibles travaux. On a fait des recherches assez étendues sur les six premiers siècles de l'ère chrétienne, dont les monumens sont plus nombreux et plus féconds en résultats que ceux des âges postérieurs. Du temps même des Clovis, les ténèbres de la barbarie n'avaient pas entièrement couvert la terre classique; et les restes de ce feu sacré qu'avait entretenus le génie de la Grèce et de Rome, jetaient encore quelques étincelles en Occident. Le tableau de notre littérature moderne a été aussi tracé par des plumes habiles, et présenté sous toutes ses faces. Ici, comme dans l'étude des premiers siècles, on ne manquait ni de matériaux ni de lumières : tout est connu depuis François Ier. L'abondance des mémoires, et des traditions encore vives rendaient la tâche de l'historien attrayante et facile. Il ne fallait que du jugement et du goût pour recueillir et apprécier les faits renfermés dans cette brillante période; mais il n'en est point ainsi des élémens de l'histoire intermédiaire, dont la recherche exige plus de dévouement et de savoir que de talent proprement dit. Cette tâche vraiment effrayante a été entreprise, comme on sait, par les bénédictins. D. Rivet et ses confrères ont travaillé à une histoire littéraire de la France, qui est continuée aujourd'hui par une commission de l'Institut, mais qui n'est point

encore arrivée à la fin du treizième siècle, et dont l'achèvement ne peut être l'œuvre de quelques années. L'excellente Dissertation de M. de Roquefort sur la poésie du douzième et du treizième siècle, ne fait que compléter l'histoire de cette époque. La lacune à remplir embrasse donc encore deux siècles, le quatorzième et le quinzième.

Si l'on excepte quelques parties détachées du tableau général de la civilisation, telle que le *théâtre*, l'*imprimerie* et la *langue*, qui ont fait l'objet de recherches spéciales, l'histoire des sciences et des lettres en France, pendant le moyen âge, était encore ensevelie dans la poudre des archives et des cloîtres, lorsqu'en 1734, un an après l'apparition du premier volume de D. Rivet, l'Académie des belles-lettres sentit la nécessité d'une sérieuse exploration; et soit pour faciliter le travail des bénédictins, soit pour faire jaillir la lumière de plusieurs points à la fois, comme moyen de contrôle, elle mit au concours cette matière si intéressante et si vaste, en la distribuant par époques, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XII :

« Quel fut l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française :

« 1° Sous l'empire de Charlemagne (concours de 1734);

« 2° Depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du roi Robert (1737);

« 3° Depuis Robert, jusqu'à la mort de Philippe-le-Bel (1740);

« 4° Depuis Philippe-le-Bel, jusqu'à la mort de Charles V (1743);

« 5° Sous les règnes de Charles V et de Charles VII (1746);

« 6° Sous le règne de Louis XI (1749);

« 7° Enfin, sous Charles VIII et Louis XII (1752). »

C'est ainsi que les questions furent divisées, et successivement mises au concours, dans un intervalle de dix-huit ans.

Cinq des écrivains qui répondirent à cet appel, réalisèrent les espérances de l'Académie, et reçurent la palme promise. Deux d'entre eux obtinrent une double couronne, en concourant deux fois avec le même succès; mais la circonstance la plus remarquable du triomphe, c'est que les cinq lauréats sont cinq abbés. Les noms de Goujet, Lebeuf, Guasco, Fenel et Carlier expliquent, d'ailleurs, cette singularité, et justifient assez le jugement de l'Académie.

On sent combien serait intéressante, et même précieuse, la réunion des sept Mémoires couronnés, c'est-à-dire des seules parties dont on puisse, quant à présent, former un corps complet d'histoire littéraire de la France dans le moyen âge. C'est une tâche dont le mérite avait excité notre zèle, et que nous nous étions d'abord prescrite; mais nos recherches n'ont point eu le résultat que nous en espérions. L'Académie n'est pas dans l'usage de faire imprimer à ses frais les Mémoires qu'elle couronne. Soit que les abbés Fenel et Carlier n'aient pas jugé à propos de publier leurs ouvrages, ou que les exemplaires tirés pour un petit

nombre d'amis, n'en aient pas été répandus dans le commerce, nous n'avons pu réussir à nous les procurer; et, en effet, il n'en existe aucune trace, ni dans la librairie, ni dans les dépôts publics les plus riches. Il paraît aussi que le comte de Guasco, dont les deux Mémoires sont annoncés dans la préface du Recueil de ses dissertations en 2 vol. in-12 (1), n'a livré à la presse que la première de ces pièces. On cherche inutilement, dans ce Recueil, le second Mémoire, qui embrasse tout le règne de Louis XI. Pourquoi, y étant annoncé, ne se trouve-t-il pas? c'est ce qu'il est difficile d'expliquer; mais, enfin, la pièce manque, voilà le fait.

Quoi qu'il en soit, l'impossibilité de tout donner n'est pas une raison pour tout retenir. Nous réunirons donc ici les pièces que nous possédons, en regrettant de ne pouvoir mieux faire. Nous tâcherons, toutefois, de remplir les lacunes, non point par de nouvelles Dissertations, qui seraient hors de nos engagemens, mais par des aperçus généraux et rapides de l'état des lettres aux époques dont le tableau nous manque. Ces notices, que nous puiserons dans les meilleurs écrits modernes, serviront à lier ou à rapprocher les faits les plus éloignés les uns des autres; et, par ce moyen, nous dissimulerons au moins les vides que nous ne pouvons combler.

Les *Origines de la langue française*, qui sont comme les préliminaires de l'histoire de notre littérature,

(1) Tournai, 1756, rare.

ont donné lieu à des recherches particulières, dont les résultats méritent aussi d'être recueillis.

Au temps de Jules César, trois peuples se partageaient les Gaules, et parlaient trois langues différentes, chacun la sienne. C'étaient les Aquitains, les Celtes et les Belges.

Le langage des Aquitains, qui occupaient le midi, et principalement les parties voisines des Pyrénées, était un dialecte composé de cantabre, espagnol de ce temps, et de celtique, qui était la langue des Gaulois placés entre la Seine et la Garonne.

Ce sont ces derniers qu'on désigne sous le nom de *Celtes*.

Les Belges, plus près de la Germanie, parlaient un langage qui tenait de l'ancien teuton.

C'est ce qui résulte du témoignage de Strabon, suivant lequel la langue des Aquitains avait beaucoup d'affinité avec l'espagnol ou cantabre, et celui des Belges voisins du Rhin, avait beaucoup plus de rapport avec la langue germanique.

Le celtique s'est conservé dans le milieu des Gaules plus long-temps que les autres dialectes, sans doute parce qu'il appartenait à un peuple dont les nombreuses colonies avaient couvert l'Europe, et dont les habitudes avaient jeté des racines, ou laissé des traces plus profondes qu'aucune autre en différentes contrées.

Il y a tout lieu de penser que le celtique était la seule langue qu'on parlât dans les Gaules lorsque César en fit la conquête; car, d'un côté, Strabon, qui

écrivait sous Auguste, nous apprend que les Celtes n'avaient commencé à fréquenter les Marseillais et leurs écoles, que depuis l'établissement de la domination romaine en Occident (1); et, d'autre part, la langue gauloise prouvait, selon Tacite, que les Gaulois n'étaient point Allemands. On voit, en effet, dans César, qu'Arioviste, prince allemand, avait habité si long-temps les Gaules, qu'il parlait le gaulois. La langue des Gaulois n'était donc point celle de leurs voisins du nord, ni du midi; ils parlaient donc le langage qui était propre à la partie moyenne, c'est-à-dire le celtique.

On a prétendu que le gaulois était venu du grec.

D'abord, qu'est-ce que c'était que le gaulois ou celtique? Voilà la première des difficultés qui ont excercé la plume des érudits et des critiques, relativement à la langue. Nous jeterons un coup-d'œil sur cette matière, pour n'y plus revenir.

Ceux qui ont soutenu que le celtique dérivait du grec, ont puisé leur preuve dans ce raisonnement : il n'y avait originairement parmi les Gaulois qu'une seule et même langue (2). Cette langue était l'allemand ou le belgique, le breton ou le grec. Les Gaulois étant répandus dans les diverses parties de l'Europe et de l'Asie, on doit en induire que la langue

---

(1) *Geog.*, l. 1.

(2) Sidon. Apollin., *Epist.* Lucian., in *Hercul.*

Unam eamdem linguam antiquissimis temporibus fuisse per universam Hispaniam, Galliam, etc. (Cluver., *Geog.*, l. 2 et 3.)

alors unique dans les Gaules était le breton ou celtique, et que le celtique n'était autre que le grec, langue maternelle des Gaulois.

A l'appui de ce singulier raisonnement, on cite, entre autres autorités, celle de saint Jérôme (1), qui, ayant demeuré long-temps à Trèves, rapporte que les habitans de cette ville parlaient la même langue que dans la Galatie, l'Hellespont, l'OEolie et l'Ionie, où l'on parlait incontestablement le grec. On allègue aussi le passage de César où il est dit que, dans les affaires ordinaires, les Gaulois se servaient, pour l'écriture, de caractères grecs (*Græcis litteris utuntur*) (2).

Mais d'autres, en plus grand nombre, et avec plus de raison, répondent à cela, que saint Jérôme n'a point dit ce qu'on lui fait dire. Et, en effet, le sens littéral du passage cité, est que « les Galates, « outre la langue grecque, dont se sert tout l'Orient, « avaient un langage propre, presque semblable à « celui des Trévirois, et que ce qui peut s'en être « altéré n'est pas considérable (3). »

---

(1) Hieron., in *Epist. D. Pauli ad Galatas.*

(2) *Mercure* d'août et septembre 1739.

(3) *Unum est quod inferimus, et promissum in exordio reddimus, Galatas, excepto sermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem penè habere quam Treviros, nec referre si aliqua exinde corruperint.* (Cela se trouve, non pas dans le commentaire, mais dans le *prologue* du commentaire de saint Jérôme sur l'épître de saint Paul aux Galates.)

Ainsi, les Gaulois d'Asie parlaient grec, parce que cette langue était usitée dans tout l'Orient; mais ils avaient, outre cela, un langage qui leur était propre, *propriam linguam*, et ce langage était le même que celui des Trévirois, qui devait être le celtique (1).

Les partisans du grec s'appuient encore des témoignages de Strabon et de Varron. Le premier de ces auteurs dit que les Marseillais ont tellement inspiré le goût du grec aux Gaulois, que ceux-ci ont appris à dresser des formules d'actes en grec (2).

Mais ce fait prouverait plutôt que le grec n'était pas la langue des Gaulois; un peuple ne va pas prendre le goût de sa langue et en étudier les règles chez ses voisins. Nous avons vu, d'ailleurs, que ce goût n'a été cultivé qu'après la conquête. On n'en peut donc rien conclure à l'égard de la langue préexistante des Gaulois.

Quant à Varron, cet auteur a écrit qu'à Marseille on parlait trois langues, le grec, le latin et le gaulois. Le grec n'était donc pas le gaulois, puisque Varron distingue ces deux langues l'une de l'autre. Et puis, qu'y a-t-il d'étonnant dans le concours des trois langues? Le peuple de Marseille devait parler grec, puisqu'il provenait d'une colonie phocéenne; latin, puisqu'il était sous la domination des Romains; gau-

---

(1) *Mercure* d'août 1740.

(2) *Tantum Græcarum litterarum studium apud Gallos excitavit, ut contractuum quoque formulas Græcè conscriberent.* (Strab., l. 4.)

lois, parce que c'était la langue primitive du pays qu'il habitait (1).

La preuve qu'on ne parlait point grec dans la Gaule moyenne, c'est que César voulant donner un avis à Quintus Cicéron, lui écrivit en grec, afin, disait-il, que si sa lettre était interceptée par les Gaulois, ceux-ci ne pussent l'entendre (2). Nous voyons, enfin, que le même César, qui savait le grec, se servit, pour conférer avec le Gaulois Divitiacus, d'un truchement qui parlait le latin et la langue gauloise. Il est évident que si le grec eût été la langue des Gaulois, Divitiacus l'aurait compris, et que, dans ce cas, César n'aurait pas eu besoin d'interprète pour s'entendre avec lui.

Nous pouvons supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que la seule langue qu'on parlât dans la Gaule moyenne à l'époque de la conquête, était le celtique, et que le celtique propre aux Celtes n'était point la langue des Grecs.

Les Romains y introduisirent leur langage, qui était le latin. Alors, et pendant quatre siècles, tous les actes publics ne se firent qu'en latin; mais le peuple conserva sa langue nationale.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'irruption

---

(1) *Voyez* Sablier, *Essai sur les langues*, in-8°, p. 101.

(2) *Hanc epistolam Græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* (De Bel. gal. *Voyez* aussi les *Mém. de l'Académie des bel.-let.*, t. 23, p. 521, in-12.)

des Francs, qui apportèrent aussi leur langage et leurs mœurs dans le pays conquis. On parla donc trois langues dans les Gaules; savoir : le celtique, le latin et le franc. Ces langues ont dû, avec le temps, se corrompre, se mêler, se confondre, et donner naissance à un quatrième langage. Il est naturel de penser que notre langue actuelle est dérivée directement de ce dialecte mixte, et qu'elle a, conséquemment, ses racines les plus profondes dans le gaulois, le latin et le franc. Cependant, cette opinion, qui est la plus commune et la seule raisonnable, trouva des contradicteurs. Elle reçut de lumineux développemens dans les Mémoires de divers membres de l'Académie des belles-lettres. Duclos en fit la base de ses Dissertations sur *les Révolutions des langues celtique et gauloise*, et l'abbé Lebeuf la justifia pleinement par de curieuses recherches *sur les plus anciennes traductions en langue française*. Bonamy prit part aussi à cette intéressante discussion, et fortifia les argumens de ses collègues, en examinant et en déterminant le *caractère de la langue vulgaire, sous la première race*. Mais un autre académicien, non moins docte, osa penser, ou du moins écrire tout différemment. Lévesque de la Ravalière, avec plus de talent que de conviction, entreprit de prouver que la langue française ne devait rien au latin; et il ne fut pas le seul de son avis, qui eut des échos dans les *Mercures* de 1757.

Quoique la Ravalière n'ait fait que développer un brillant paradoxe, on estime et l'on recherche sa Dis-

sertation. Elle donne du prix à son édition des *Poésies du roi de Navarre*, dont elle forme l'accessoire le plus considérable, et cette circonstance n'a rien d'étonnant. Comme il faut plus de talent pour plaider une mauvaise cause que pour en faire triompher une bonne, il faut aussi, toutes choses égales d'ailleurs, une bien plus grande puissance de dialectique et de savoir, pour soutenir un paradoxe historique, avec une sorte de raison et de succès, que pour établir une opinion conforme à l'ordre naturel des idées et des connaissances acquises. Dans le premier cas, le sophiste est forcé d'accumuler les faits et de multiplier les argumens, à défaut d'une bonne preuve, pour démontrer ce qui n'est pas probable. Il en résulte que si l'auteur d'une pareille thèse a de grandes ressources dans l'esprit, il les déploie toutes sans réserve, et n'épargne ni son temps ni ses soins; alors il devient d'autant plus intéressant dans sa marche, que, sans éprouver la conviction qui semble l'entraîner, on aime à le suivre dans les voies inconnues qu'il se fraye lui-même, et à profiter des découvertes qu'il y fait en s'égarant. Tel est le genre de mérite qui distingue et qui fait rechercher la Dissertation de la Ravalière. On la retrouvera dans ce chapitre, à la suite des Mémoires de Duclos et de Lebeuf, avec un supplément qui n'existe point dans les deux volumes des *Poésies du roi de Navarre*, et la réfutation de D. Rivet.

Après avoir déterminé quelle était la langue des Gaules, et d'où est dérivée notre langue actuelle, il

restait à éclaircir une troisième question; savoir : à quelle époque on a commencé à parler vulgairement, en France, le langage qui est arrivé jusqu'à nous sous le nom de *français*. Dom Liron et Bonamy ont plus particulièrement examiné ce point de difficulté. Nous donnerons les observations de l'un, et la Dissertation de l'autre, qui a pour sujet : *Les causes de la cessation de la langue tudesque en France, et le système du gouvernement sous la race carlienne.* Quant aux deux premiers Mémoires de Bonamy sur l'*introduction et le caractère de la langue latine*, comme ils appartiennent moins à l'étude de l'histoire proprement dite qu'à celle des langues, nous avons pensé qu'ils ne seraient point ici à leur place, et nous avons cru devoir les écarter. Mais cette sévérité de choix n'a pu s'appliquer aux curieuses *Remarques sur la langue française des douzième et treizième siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole dans les mêmes siècles*, par de la Curne de Sainte-Palaye. Rappelant la lutte qui s'était engagée entre MM. Bonamy et de la Ravalière sur l'objet de ses recherches : « Je ne prétends point, « dit cet aimable écrivain, avoir ici d'autres fonc- « tions que de fournir des *lances courtoises* à ceux « qui pourront en avoir besoin, ou qui voudront en « faire usage. Je ne sais lesquelles seront victorieuses, « ni de quel côté elles feront passer l'avantage; mais « je ne puis douter qu'elles ne procurent aux deux « partis, comme aux spectateurs, la satisfaction de « voir la vérité acquérir de nouvelles lumières, qui

« peut-être serviront à la mettre dans tout son « jour. »

Cette pièce terminera la section relative à l'histoire de la langue.

Barbazan a donné plusieurs dissertations sur l'origine de la langue celtique et de la langue française, dans ses éditions de l'*Ordene de chevalerie* et du *Castoiement*, Paris, 1759-60, petit in-8°; mais il s'est principalement attaché à la recherche des étymologies, et à l'anatomie de l'ancien langage : c'est un sujet qui a toujours souri à l'imagination française. Des lumières vives, et le plus souvent trompeuses, ont jailli de toutes parts sur la science des mots. A l'exemple des Borel, des Pezron, des Labbe et des Guichart, les savans éditeurs du *Dictionnaire* de Ménage, Paris, 1750; l'infatigable Bullet, auteur des *Mémoires sur la langue celtique*, 4 vol. in-f°; les *Origines gauloises* de la Tour-d'Auvergne, in-8°, et les explorations plus récentes de l'*Académie celtique*, ont fort accru nos richesses littéraires en cette partie. Les nouvelles recherches de M. Raynouard sur la *langue romane*, le *Glossaire* (général) de M. de Roquefort et les *Glossaires* (spéciaux) de M. Méon, dont l'âge semble accroître le zèle, sont des ouvrages en quelque sorte classiques, et trop connus pour qu'il soit besoin de les signaler aux amateurs de nos vieilles poésies. On se rappellera, enfin, que nous possédons une *Histoire* générale *de la langue française*, par M. Gabriel Henry. Paris, 1812, 2 vol. in-8°.

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LES RÉVOLUTIONS

DES LANGUES CELTIQUE ET FRANÇAISE.

PAR DUCLOS.

On ne saurait jamais être parfaitement instruit de l'origine d'une langue, si l'on ne connaît celle des peuples qui la parlent. La langue française a été sans doute, après les langues grecque et latine, celle qui a été la plus répandue et dans son origine et depuis les progrès qu'elle a faits.

Sans entrer ici dans le détail et la discussion des fables que l'ignorance et l'orgueil ont fait imaginer à tous les peuples pour relever leur origine, il suffit d'établir comme un fait constant, que les plus anciens peuples connus qui aient habité les Gaules étaient les Celtes. Quoique plusieurs auteurs, tels qu'Appien Alexandrin, Ph. Cluverius (1), comprennent sous ce nom, avec les Gaulois, les Germains, les Espagnols, les Bretons, aujourd'hui les Anglais, les Illyriens, etc., il est certain que Polybe, Diodore, Plutarque, Ptolémée, Strabon, Athénée et Joseph donnent particuliè-

(1) In *Antiq. Germ.*, l. 1, c. 5, 6, 7.

rement aux peuples qui occupaient les Gaules, le nom de *Celtes*, soit que les autres peuples tirassent leur origine des Celtes de la Gaule, et que ce nom fût un nom collectif, soit que ce nom général fût devenu particulier aux seuls Gaulois.

La langue des anciens Gaulois était donc la langue celtique, dont je vais examiner les diverses révolutions.

On prouve ordinairement les changemens qui sont arrivés dans une langue morte, par les ouvrages qui en restent; en comparant les tours, les expressions, et fixant les époques de ces ouvrages, on peut en assembler une suite, et de ces différens écrits former une espèce de corps d'histoire telle à peu près que celle, dans un autre genre, qui résulte d'une suite de monumens ou de médailles.

Au défaut de ces monumens, c'est-à-dire des ouvrages, nous n'avons d'autre lumière sur la langue celtique, que le témoignage de quelques historiens dont nous ne pouvons pas tirer un grand secours. Je m'en servirai cependant pour prouver que la langue celtique était commune à toutes les Gaules, pour juger quels caractères y étaient en usage, et pour établir enfin ce qui concerne la langue et ses révolutions, jusqu'aux temps où les monumens peuvent nous guider avec plus d'assurance.

Quoique les Gaules fussent anciennement divisées en plusieurs Etats (*Civitates*), et les Etats en pays (*Pagi*), qui tous se gouvernaient suivant les lois particulières, ces Etats formaient tous ensemble un corps

de république ou d'empire qui n'avait qu'un même intérêt dans les affaires générales : ils formaient des assemblées où ils traitaient de leurs intérêts communs, soit pour la guerre, soit pour la paix; ainsi ces assemblées étaient ou civiles ou militaires. Celles-ci, appelées *comitia armata*, ressemblaient assez à ce que nous appelons *arrière-ban* (1). Il était donc nécessaire qu'il y eût dans les Gaules une langue commune, pour que les députés pussent conférer, délibérer, et former sur le champ des résolutions qui devaient être connues de tous les assistans; et nous ne voyons, ni dans César, ni dans aucun autre auteur, qu'ils eussent besoin d'interprètes.

Nous voyons d'ailleurs que les druides, qui faisaient à la fois la fonction de prêtres et de juges, avaient coutume de s'assembler une fois l'année auprès de Chartres, pour rendre la justice aux particuliers de la nation, qui venaient de toutes parts les consulter (2). Il fallait donc qu'il y eût une langue générale, et que celle des druides fût familière à tous les Gaulois. Ce qui fortifie encore ce jugement, est de voir que les noms propres des seigneurs de tous les pays de la Gaule, et plusieurs noms de lieux avaient une même terminaison : Cingétorix chez ceux de Trèves, Dumnorix chez les Edues ou Bourguignons, Ambiorix

---

(1) *Hoc more Gallorum initium est belli, quâ lege omnes puberes armati convenire coguntur.* (Cæsar, l. 5.)

(2) *Huc omnes undique qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent.* (Ibid., l. 6.)

dans le pays de Liége, *Eburonum*, Eporédorix chez les Helvétiens, Vercingétorix Auvergnat, etc. Nous ne voyons point de nos jours que des terminaisons semblables soient communes à des peuples différens, quoique chaque province en ait qui lui soient particulières; la raison en est qu'étant toutes soumises à un même prince, elles n'ont plus entre elles cette liaison et cette correspondance politique qui autrefois ne formait qu'un peuple libre des provinces les plus éloignées. Tout concourt donc à prouver que toutes les Gaules avaient une langue commune et générale.

La langue a dû même s'y conserver sans altération plus long-temps que chez tout autre peuple; premièrement, comme je viens de le dire, par la correspondance intime de toutes ses parties; en second lieu, parce qu'il n'y a point eu de pays moins sujet aux invasions étrangères, qui, pour l'ordinaire, font les changemens les plus considérables dans une langue, par le mélange des peuples différens. Bien loin que les étrangers osassent attaquer les Gaules, nous voyons que les Gaulois, trop nombreux, étaient obligés de sortir de leur pays pour en chercher d'autres: telle fut la sortie de Sigovèse au-delà du Rhin, dans la forêt Hercynie et dans la Bohême, qui prit ce nom des Boïens, qui faisaient une grande partie de ses troupes. De ces mêmes Gaulois sortirent, trois cents ans depuis, ceux qui fondèrent la Gallo-Grèce. Bellovèse sortit en même temps que Sigovèse, son frère, et passa au-delà des Alpes, où les Gaulois s'établirent et bâtirent Vérone, Padoue, Milan, Bresse et plusieurs autres

villes qui subsistent encore aujourd'hui. C'est ce pays que les Romains nommaient à leur égard, *Gaule cisalpine*. Ainsi, bien loin que la langue celtique ou gauloise pût s'altérer dans les Gaules par le mélange des étrangers, les Gaulois devaient altérer la langue naturelle des peuples chez lesquels ils faisaient des invasions.

Il y avait aussi plusieurs nations dont la langue devait avoir et eut dans la suite beaucoup de rapport avec la gauloise. Il y a apparence que les Gaulois et les Germains qui confinaient dans toute la longueur du Rhin, ne devaient pas différer beaucoup de langage. Outre que ces deux peuples descendaient originairement des Celtes, plusieurs Germains étaient venus s'établir dans les Gaules, et des Gaulois étaient réciproquement passés dans la Germanie, où ils avaient occupé de vastes contrées (1). Cependant, les langues gauloise et germanique n'étaient pas si semblables que les deux peuples s'entendissent facilement, à moins d'avoir commercé quelque temps ensemble. On peut juger aussi que les peuples de la partie méridionale de l'île de la Grande-Bretagne, qui borde la mer, et dont les Belges s'étaient rendus maîtres, avaient beaucoup de conformité de langage avec les Gaulois. C'est pourquoi, dit César, les villes de cette partie de la Bretagne ont ordinairement le nom des villes ou lieux de la Belgique d'où étaient venus les conquérans : *Bello illato ibi remanserunt, atque*

(1) Cæsar, l. 4.

agros colere cœperunt (1). Ptolémée nous montre que les Celtes avaient établi des colonies dans la même île, et par conséquent ils y avaient en même temps porté leur langue.

Outre les langues germanique et britannique, plusieurs savans ont cru que le phénicien avait beaucoup de rapport avec le gaulois. Ils se fondent sans doute sur le sentiment de Timagène le Syrien, qui prétend que l'Hercule Phénicien, ou Tyrien, conduisit dans les Gaules une colonie de Doriens, non de la Grèce, mais de Dora, ville de Phénicie, célèbre dans l'Ecriture; et que les Celtes ou Gaulois étaient en partie originaires de ces Phéniciens ou Doriens. Ce qui a fait, selon Vossius, regarder par Timagène l'Hercule Phénicien comme plus ancien que le Thébain, et même que l'Égyptien, c'est que le nom d'*Hercule* signifie, en langue phénicienne, *conducteur* ou *libérateur*, ce qui ne convient point à la profession et aux travaux de ceux que la Grèce et l'Egypte ont honorés de ce nom. Il est d'ailleurs constant que les Phéniciens avaient eu beaucoup de commerce avec les Celtes ou Gaulois; et Samuel Bochart a fait voir que les Gaulois en avaient emprunté la plupart des mots dont ils se servaient pour désigner leurs divinités, leurs princes, leurs magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes et autres choses semblables.

Nous lisons encore dans César, que la première di-

---

(1) Cæsar, l. 5.

vinité des Gaulois était Mercure : *Deum maximè Mercurium colunt, post hunc Apollinem et Martem, et Minervam* (1). Or, les Gaulois nommaient leur Mercure *Thot* ou *Teutates*, nom qui paraît, ainsi que le Θεός des Grecs et le *Deus* des Latins, venir du *Tou* ou *Theom* des Hébreux, qui veut dire *abîme* ou *chaos*, et qui a souvent servi d'emblême à la divinité, comme on voit Hésiode appeler le *Chaos* le premier de tous les dieux, χάος πρώτισα Θεων.

Nous remarquerons aussi qu'un grand nombre des plus célèbres villes de l'ancienne Gaule avaient leurs noms terminés en *magus* ou *magum* : *Rothomagum, Cæsaromagum, Noviomagum, Druromagum, Argentomagum*, etc. Or, *magum* paraît venir du mot hébreu ou phénicien *mahum*, qui signifie *maison* ou *demeure*, la lettre *y* prenant chez les anciens peuples d'Occident le son du *g*.

On peut croire que c'était des Phéniciens que les Gaulois avaient reçu les caractères dont ils se servaient pour écrire leur langue. Ces caractères étaient ceux mêmes dont se servaient les Grecs, selon César, qui dit, en parlant de la discipline des druides : *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis ferè rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis litteris utantur* (2). Il dit ailleurs, qu'après la défaite des Helvétiens auprès de Langres, on trouva dans leur camp un état écrit en caractères grecs, de

(1) Cæsar, l. 6.
(2) *Ibid.*

ceux qui étaient sortis du pays. Plusieurs, à la vérité, prétendent que la colonie sortie de la ville de Phocée en Ionie, province de l'Asie mineure, qui passa dans les Gaules et y fonda Marseille, pouvait avoir apporté les caractères grecs, mais ce sentiment paraît le moins probable :

1° Parce que Strabon (1), qui écrivait sous Auguste, marque que les Celtes n'avaient commencé à fréquenter les Marseillais et à étudier dans leurs écoles, que depuis qu'ils furent soumis aux Romains ;

En second lieu, si les Gaulois avaient reçu leurs caractères par ceux de Marseille, il est vraisemblable que la langue de ces derniers aurait, par la même voie, fait quelques progrès dans les Gaules, et aucun auteur ne témoigne que les Gaulois entendissent la langue grecque. Nous voyons au contraire que César voulant donner de ses nouvelles à Cicéron, que les Gaulois tenaient assiégé auprès de Trèves, lui écrivit en grec, de peur que sa lettre étant interceptée, l'ennemi ne connût ses desseins : *Hanc epistolam Græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ epistolâ, nostrâ ab hostibus consilia cognoscantur* (2). Il est certain que par le mot *litteris*, César entend parler de la langue et non des caractères, puisqu'il dit expressément ailleurs et en plus d'une occasion, que les caractères dont se servaient les Gaulois étaient ceux des Grecs. Il y a donc plus d'apparence qu'ils les

(1) L. 1.
(2) Cæsar, l. 5.

avaient reçus des Phéniciens, soit de ceux qui avaient suivi l'Hercule Tyrien, ou de ceux qui commerçaient le long des côtes, et qu'ils les tenaient de la même source que les Grecs eux-mêmes.

Tel était l'état de la langue celtique ou gauloise, lorsque César entreprit la conquête des Gaules. On sait qu'elles étaient alors divisées en quatre parties, quoiqu'il n'en compte que trois; savoir: l'Aquitanique, qui était comprise entre la Garonne, l'Océan et les monts Pyrénées; la Celtique, qui portait proprement le nom de *Gaule*, entre la Garonne, l'Océan et la Seine : *Tertiam partem incolunt qui ipsorum lingua Celtæ, nostrâ Galli appellantur* (1); et la Belgique, entre la Seine, la Marne, le Rhin et l'Océan.

Si César ne comprend pas dans sa division la Gaule Narbonnaise, qui était renfermée entre les Alpes, la mer et le Rhône, et un peu au-delà du même fleuve dans l'ancienne Septimanie, appelée aujourd'hui *Languedoc*, c'est qu'elle avait été soumise aux Romains plus de soixante ans auparavant, par le consul Q. Martius Rex, l'an de Rome 635, et qu'elle était devenue province romaine lorsque César entra dans les Gaules.

On comprend aisément qu'une langue commune à une si grande étendue de pays, devait nécessairement être divisée en plusieurs dialectes particuliers dont chacun avait ses mots propres et différens, du moins dans leurs inflexions. Les contrées de la Gaule qui

(1) Cæsar, l. 1.

avaient quelque commerce avec les étrangers différens, en empruntaient toujours quelques termes en leur communiquant des leurs. Strabon (1) remarque, par exemple, que les Aquitains différaient assez des autres Gaulois dans leurs manières et leur langage, et avaient en même temps beaucoup de conformité avec les Espagnols, leurs voisins du côté des Pyrénées; aussi ceux-ci leur envoyèrent-ils contre César un secours de vieilles troupes qui avaient servi sous Sertorius. Les habitans de la Gaule Narbonnaise avaient déjà beaucoup perdu de la pureté du langage de leurs pères, par leur mélange avec les Romains.

On sait d'ailleurs qu'il suffit qu'une langue vivante soit étendue pour qu'il s'y trouve des dialectes. Le peuple ne parle jamais la même langue que les personnes qui ont eu de l'éducation, et on pourrait dire qu'il y a presque des dialectes d'état et de condition différens; mais quelque différence qui se trouvât dans le langage des diverses parties des Gaules, la langue était cependant la même au fond, et ce n'est que des différens dialectes qu'il faut entendre ce que dit César : *Hi omnes linguâ, etc. inter se differunt* (2). Le mot *linguâ* ne signifiera que *dialecte*, pour peu que l'on fasse attention à ce que dit Strabon : *Eâdem non usquequaquè linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ* (3). En effet, ce

(1) L. 4.
(2) L. 1.
(3) L. 4.

n'est que par la confrontation des passages des différens auteurs, qu'on peut parvenir à fixer le sens des uns et des autres. La langue celtique s'était donc assez bien conservée jusqu'au temps que César entra dans les Gaules, du moins elle n'avait essuyé d'autres altérations que celles qui arrivent à toutes les langues vivantes, soit par un commerce étranger, soit par les changemens insensibles auxquels elles sont toutes sujettes. L'on sait qu'il suffirait d'une longue durée de temps pour qu'une langue fût très-dissemblable d'elle-même. Un mot, après avoir été en usage, passe de mode, et est remplacé par un autre, sans autre raison de préférence que l'inconstance; mais ce ne fut pas ainsi que la langue celtique s'altéra lorsque les Romains se furent emparés des Gaules; elle éprouva une révolution subite et presque totale. Aussitôt que les Romains les eurent asservies, ils usèrent de la même politique qu'ils employaient dans leurs autres conquêtes; ils y portèrent leurs lois; et croyant que la langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entre eux, ils n'oublièrent rien pour y faire régner la langue latine. Les Grecs furent les seuls avec qui les Romains se comportèrent différemment, parce qu'étant la nation la plus polie, les Romains avaient cherché à les imiter avant que de les avoir assujettis. Il y avait peu de Romains d'un certain rang à qui la langue grecque ne fût familière, et qui n'envoyassent leurs enfans s'instruire dans l'école d'Athènes. Ils eurent toujours beaucoup de considération pour les Grecs, mais ils ne croyaient pas devoir les

mêmes égards à des peuples qu'ils regardaient comme barbares; ils croyaient les policer en leur faisant recevoir et leurs mœurs et leur langue.

On n'ignore pas que, chez les Romains, réduire un pays conquis en forme de province, c'était y envoyer des gouverneurs pour y entretenir des troupes, y lever des tributs, y établir des magistrats pour y rendre la justice selon les lois romaines, sans égard à celles des vaincus. Tous les actes publics se faisaient en latin. Dans les armées et dans les tribunaux, les officiers de guerre et de justice s'expliquaient dans la même langue. Tel était déjà l'usage de la Gaule Narbonnaise au temps de César; un seigneur gaulois nous en représente la servitude : *Quòd si ea quæ in longinquis nationibus geruntur ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute* (1). Il est bien vrai qu'il y avait eu un arrêt du sénat pour faire jouir de leurs anciennes franchises quelques provinces de la Gaule; mais lorsque les Gaules furent entièrement soumises, les Romains gardèrent leur parole comme le vainqueur et le plus fort ont coutume de la garder.

Caligula, pour fixer la langue latine dans les Gaules, établit des écoles à Lyon et à Besançon; il y proposa des prix d'éloquence. Ces écoles se multiplièrent dans la suite; il est souvent parlé de celles qui étaient sous la conduite du rhéteur Eumenius. D'ailleurs, plu-

(1) L. 7.

sieurs des plus illustres Gaulois ayant perdu toute espérance de recouvrer leur liberté et de la rendre à leur pays, s'attachèrent à Rome comme à leur nouvelle patrie; ils cherchèrent à entrer dans le sénat, et pour n'être plus confondus avec les vaincus, ils apprirent la langue des vainqueurs. Ainsi tous les objets d'émulation proposés par les Romains, et tout ce que l'ambition inspirait aux Gaulois, tendaient à la ruine de la langue celtique.

La langue latine fit donc de très-grands progrès dans les Gaules; mais indépendamment des moyens qui furent employés pour l'établir sur les ruines de la celtique, celle-ci portait en elle-même les principes de sa décadence.

Rien ne conserve mieux une langue que les livres, qui sont en effet les tables qui peuvent les sauver du naufrage, et les Gaulois n'écrivaient ni lois, ni histoires, ni les mystères de leur religion, ni ce qu'ils enseignaient dans leurs écoles des sciences morales ou naturelles.

Les druides ne voulaient rien écrire de ce qu'ils enseignaient à leurs disciples (1); ils leur faisaient apprendre par cœur un grand nombre de vers, dans lesquels étaient renfermés les points de leur religion et de leur philosophie. Leur dessein était de tenir ces mystères cachés au vulgaire, et que leurs disciples s'attachassent à cultiver leur mémoire, comme la

(1) *Nonnulli annos vicenos in disciplinâ permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare.* (L. 6.)

garde des trésors de l'esprit (1). Aussi, nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun écrivain de l'antiquité, que les Gaulois eussent écrit aucun ouvrage ou en vers ou en prose.

On parle avec éloge de la prudence des Egyptiens, qui tenaient les mystères de la religion et des sciences cachés au vulgaire. Josephe (2) reproche aux Grecs de souffrir que toutes personnes indifféremment écrivissent l'histoire, ce qui produisait dans leurs historiens tant de fables et de contradictions honteuses, au lieu que chez les Hébreux la fonction d'écrire l'histoire était confiée aux personnes les plus illustres de la nation; mais du moins les Egyptiens, en dérobant au vulgaire la connaissance des mystères de la religion et des sciences, publiaient l'histoire de leurs rois et des grands hommes de leur nation, et ce n'est que l'abus et la licence des Grecs à cet égard, qu'on peut reprendre. Cependant la multitude de leurs écrivains en tous genres, a conservé leur langue; jamais les sciences, les belles-lettres et les arts n'ont fait plus d'efforts parmi eux pour s'assurer l'immortalité, que lorsque les Romains les ont subjugués. C'était alors que la Grèce produisait Plutarque, Pausanias, Ptolémée, Galien; qu'elle faisait frapper des mé-

---

(1) *Quòd neque in vulgus disciplinam efferri velint, neque eos qui discunt litteris confisos minus memoriæ studere; quod ferè plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* (L. 6.)

(2) L. 1, *de Antiquit. Jud.*

dailles en sa langue, qu'elle la gravait partout, qu'elle la perpétuait dans des inscriptions; qu'elle bâtissait des palais, élevait des temples; qu'elle instruisait ses vainqueurs, et les forçait à reconnaître les Grecs pour leurs maîtres dans tous les genres de littérature et de savoir : peut-être même que l'impossibilité de détruire la langue grecque pour faire régner la latine en sa place, eut bien autant de part aux égards que les Romains témoignèrent aux Grecs, que l'admiration pour leurs talens. Mais les ouvrages sont les sûrs dépositaires d'une langue morte; c'est par eux que les langues grecque et hébraïque sont parvenues jusqu'à nous, malgré les révolutions étonnantes que ces deux nations ont éprouvées. C'est par la même voie que les Romains, qui n'avaient pu abolir celles-là, ont fait passer jusqu'à nous la leur, qui peut-être est encore aujourd'hui plus répandue, ou du moins plus étendue qu'aucune langue vivante.

La langue celtique n'avait aucune des ressources qui conservent une langue, et il est étonnant qu'avec le goût pour l'éloquence et la politesse du langage que Varron et saint Jérôme supposent aux Gaulois, ils ne fissent paraître aucun ouvrage; il est encore plus étonnant que s'étant signalés dans tous ces pays par leurs expéditions militaires, ils aient négligé d'en conserver le souvenir par des histoires. Peut-être que les Gaulois n'étaient pas si frappés de leurs propres exploits, et que ce qui faisait l'admiration des autres peuples, leur paraissait leur simple devoir. Mais on ne trouve pas même qu'ils aient eu des archives; je

remarquerai en passant que Budée prétendait que nous avions encore à cet égard la négligence de nos ancêtres (1).

En effet, ce n'est que le goût général pour les sciences et les lettres qui s'est emparé des particuliers de la nation, qui la sauvera un jour de l'oubli; mais il serait peut-être difficile de citer beaucoup d'ouvrages entrepris et faits par l'autorité publique, et l'on en pourrait indiquer plusieurs qui seraient jugés d'une utilité générale, et à l'égard desquels nous mériterions les mêmes reproches que nous faisons aujourd'hui aux Gaulois. Quoi qu'il en soit, tout ce que je viens d'exposer fait assez voir que la langue celtique ne dut pas subsister long-temps dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains. Il se forma d'abord, tant à la ville que dans les campagnes, un jargon mêlé de celtique et de latin. Il est vraisemblable, par ces raisons, que ceux qui vivaient dans les villes et qui y tenaient quelque rang, au lieu de songer à polir ce jargon, cherchèrent à se défaire de ce qu'ils avaient de celtique pour s'instruire parfaitement du latin; mais il leur resta toujours beaucoup de mots et de tours de leur langue naturelle,

(1) *Nunc omnia in tenebris latent injuriâ temporum, patriâque suâ Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suarum ignari. Itaque instrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit : sed hic est perpetuus hujus regni genius, rerum gestarum monumenta ut nihil ad Rempublicam pertinere videantur.* (*Voyez* ses notes sur les *Pandectes*, p. 89.)

qui cependant allait toujours en s'affaiblissant par le commerce des Romains.

Les Romains, de leur côté, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, durent la voir s'altérer de jour en jour, et elle ne perdit pas moins de sa pureté par leurs conquêtes, que lorsqu'ils devinrent eux-mêmes la proie des Barbares.

Pour ceux de la campagne, indépendamment des accidens qui leur furent communs avec leurs maîtres, il s'y rencontra encore la rudesse et la grossièreté, qui corrompirent même leur langue naturelle. Ainsi, il dut se former dans les Gaules une infinité de jargons différens, et la langue était dans cet état lorsque les Francs y entrèrent.

La partie des Gaules qu'on nommait alors l'*Armorique*, et qui est aujourd'hui la province de Bretagne, avait conservé la langue celtique avec le moins d'altération, parce que les Romains y firent peu de séjour, et qu'il s'y réfugia un grand nombre de Gaulois qui redoutaient la domination romaine. César dit que Dumnac Angevin se sauva à l'extrémité de l'Armorique, et plusieurs savans (1) ont prétendu que si l'on voulait trouver encore quelques vestiges de la langue celtique, ce serait dans cette province qu'il faudrait les chercher. Cependant les mêmes raisons qui peuvent faire croire que la langue celtique a dû se conserver dans cette province plus

---

(1) Beatus Renan., Gesn., Hotman, Pierre Dan. Picart, Cambd., *in Britanniâ suâ*, p. 12, et Samuel Bochart.

long-temps que dans aucune autre, nous doivent faire juger qu'elle a dû s'y altérer aussi lorsque les Francs entrèrent dans les Gaules. Les Romains vaincus se réfugièrent dans les extrémités des provinces, et particulièrement dans l'Armorique, comme les Gaulois fuyant les Romains, s'y étaient retirés plus de quatre siècles avant ces temps-là; par conséquent les Romains durent y porter leur langue, qui avait beaucoup dégénéré, et qui se corrompit encore davantage en se mêlant avec celle des habitans de l'Armorique; et l'une et l'autre en se confondant, durent éprouver un changement considérable.

Cependant, il y a apparence qu'il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de tours et d'expressions de la langue celtique. Indépendamment du sentiment de Daniel Picart, et particulièrement de Cambdem et de Bochart, qui croient trouver dans la langue de cette province un grand nombre de termes celtiques, on peut ajouter une observation qui, si elle ne fait pas preuve, ne laisse pas d'être une singularité remarquable; c'est que les habitans des provinces de Galle et de Cornouaille, en Angleterre, et les Bas-Bretons, s'entendent assez facilement les uns les autres, quoiqu'ils n'aient jamais eu grand commerce ensemble. Quelques révolutions qui soient arrivées dans ces provinces, tant de çà que de là la mer, elles ont changé de maîtres sans presque changer de mœurs et de langage; et comme leur langue conserve encore aujourd'hui beaucoup de rapport, on pourrait croire que c'était celle qu'on parlait originairement dans

toute l'étendue de pays dont ces peuples n'occupent qu'une portion, et qu'ils ont conservé leur langue avec moins d'altération, par le peu de commerce qu'ils ont eu avec leurs voisins. Les Francs, quelle que fût leur origine, soit qu'ils la tirassent en partie du sein de la Gaule, soit qu'ils vinssent de la Germanie, descendaient des anciens Celtes, et si leur langue n'était pas un dialecte de la celtique, elle devait du moins avoir quelque rapport avec elle. Ces nouveaux vainqueurs ne firent aucun effort pour faire recevoir leur langue aux vaincus; ils en adoptèrent même les lois en partie, ou laissèrent chacun suivre la sienne. Le peuple et ceux de la campagne continuèrent de se servir d'une langue composée de celtique et de latin, mais dans laquelle celui-ci l'emportait assez pour qu'on la nommât *langue romane*. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premières races; et ce qui prouve qu'elle n'était parlée que par le peuple et les habitans de la campagne, c'est qu'elle était aussi nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains et par ceux qui leur succédèrent. Elle n'était point la langue latine pure des Romains, comme son nom semblerait l'indiquer; elle ne l'empruntait que de son origine; et nous voyons que les auteurs du *Roman d'Alexandre* disent qu'ils l'ont traduit du latin en roman (1).

---

(1) La verté de l'histoir' si com' li roix la fit
Un clers de Chateaudun, Lambert li Cors, l'écrit,
Qui de latin la trest et en roman la mit.

Il y avait donc dans les Gaules, lorsque les Francs y entrèrent, trois langues vivantes; la latine, la celtique et la romane; et c'est de celle-ci sans doute que Sulpice Sévère, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Postumien : *Tu verò vel celticè, vel, si mavis, gallicè loquere.* La langue qu'il appelait *gallicane*, devait être la même qui, dans la suite, fut nommée plus communément la *romane;* autrement il faudrait dire qu'il régnait dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, et tel qu'il pouvait se parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque temps après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la romane et de la tudesque.

Celle-ci était la langue de la cour, et se nommait aussi *franctheuch*, *théotiste*, *théotique* ou *thiois*. Mais quoiqu'elle fût en règne sous les deux premières races, elle prenait de jour en jour quelque chose du latin et du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse et la disette de leur langue; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux. Ils s'aperçurent aussi qu'ils manquaient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisaient. Grégoire de Tours et Aimoin parlent de plusieurs or-

donnances de Chilpéric touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O, Y, Z, N; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours (1). Aimoin dit que c'étaient Θ, Φ, X, Ω (2); et Fauchet prétend, sur la foi de Pithou et sur celle d'un manuscrit qui avait alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet, étaient l'Ω des Grecs, le *hé*, le *mem*, le *zain* des Hébreux; c'est ce qui pourrait faire penser que ces caractères furent introduits dans le franctheuch pour des sons qui lui étaient particuliers, et non pas pour le latin, à qui ses caractères suffisaient. Il ne serait pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avait beaucoup de Juifs à sa cour, et entre autres un nommé *Priscd*, qui était dans la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il était nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étaient les signes ou qui manquaient à leur langue propre, dans quelqu'alphabet qu'ils se trouvassent. Il serait à désirer, aujourd'hui que notre langue est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, surtout lorsque nous en conservons de superflus, ce qui fait que notre al-

(1) L. 5, c. 44.
(2) L. 3, c. 40.

phabet pêche à la fois par les deux contraires, la disette et la surabondance; ce serait peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts et aux bizarreries de notre orthographe, si chaque son avait son caractère propre et particulier, et qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il aurait été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auraient pu donner aux lettres et à polir la langue. D'ailleurs, les Francs ayant trouvé les lois et tous les actes publics écrits en latin, et que les mystères de la religion se célébraient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdait au contraire tous les jours, et les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent : les langues romane et tudesque, tout imparfaites qu'elles étaient, l'emportèrent, et furent les seules en usage jusqu'au règne de Charlemagne.

SECOND MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LES RÉVOLUTIONS

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PAR DUCLOS.

Après avoir recherché l'origine de la langue celtique ou gauloise, et avoir examiné quels changemens elle a soufferts pendant que les Romains ont été les maîtres des Gaules, nous avons suivi les révolutions qu'elle a éprouvées à l'arrivée des Francs et sous la première race. Je vais tâcher de faire voir par quels progrès la langue est parvenue, de l'état où elle était sous Charlemagne, à celui où nous la voyons aujourd'hui.

Ce prince, amateur de toutes les sciences, appela à sa cour les savans de toutes les nations. On s'empresse assez à servir les princes gratuitement, pour que leurs offres ne soient pas rejetées; tout ce qu'il y avait alors de connu par l'esprit ou par le savoir, se rendit auprès de Charles, qui recherchait les savans par ses bienfaits, et les honorait par son exemple. Il forma une académie, dont il était protecteur et membre : les seigneurs s'empressèrent d'y obtenir et même d'y mériter des places; et Charles voulut que chaque

académicien, à commencer par lui-même, adoptât un nom particulier, afin d'introduire cette égalité d'où naît la liberté, même celle de penser. Quoique ce prince entendît et parlât facilement les différentes langues de son empire (1), il s'attachait à y faire dominer la sienne. Il donna des noms tudesques aux vents et aux mois; et pour faciliter l'étude de sa langue, et la réduire en principes, il en fit composer une grammaire. Trithème, abbé de Spanheim, assure en avoir vu une partie. Mais, quoiqu'il fût fort versé dans l'art de déchiffrer, il dit qu'il ne put jamais venir à bout de l'entendre, ni même de la lire parfaitement. Les soins que prit Charlemagne pour polir et perfectionner cette langue, n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis; et son principal objet fut, peut-être, ce qui fit échouer son projet. Ce prince ne se flattait pas que la langue tudesque fût parlée dans toute la monarchie; mais il espérait du moins la perfectionner assez pour qu'elle fût employée dans les traités, et pour faire rédiger les lois dans un langage uniforme. Selon un auteur allemand, le plus fort obstacle aux vues du prince fut l'intérêt des gens d'Église, qui, faisant seuls leur étude du latin, dont on se servait dans les actes publics, craignirent que

---

(1) *Erat eloquentiæ copiosus et exuberans, poteratque, quidquid vellet, apertissimè exprimere; nec patrio tantùm sermone, sed et peregrinis linguis ediscendis operam impendit : in quibus latinam ita didicit, ut æquè illâ ac patriâ linguâ orare sit solitus.* (Egin., in *Vitâ C. M.*)

leur ministère ne devînt inutile si l'on parvenait à les rédiger en langue vulgaire. Loin de concourir à l'exécution d'un projet si utile au public et si préjudiciable pour eux, ils ne songèrent qu'à le traverser; et la volonté de l'empereur, partout ailleurs absolue, céda à l'intérêt des moines et des prêtres (1). On continua donc de se servir du latin dans les lois, les traités, et même dans beaucoup de contrats particuliers; et cet usage subsista jusqu'au règne de François Ier, qui, par son ordonnance de 1529, renouvelée en 1535, voulut que la langue française fût, *uniquement et exclusivement* à toute autre, employée dans tous les actes publics et privés. Dès l'an 1512, Louis XII avait rendu une pareille ordonnance, qui apparemment était restée sans exécution. Avant ce temps-là, le latin était d'un usage général dans tous les États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne, où l'on ne trouve point d'acte public écrit en langue germanique avant Rodolphe Ier, qui fut élevé à l'empire en 1273 (2).

---

(1) *Accessit avaritia sive ambitio monachorum ac sacerdotum, qui cum curam disciplinarum atque artium, pessimo eorum sæculorum fato, intra claustra sua compegissent, studio et industriâ difficultatem horroremque linguæ alebant, ut absterritis à studio nobilibus, ipsi soli in aulis principum eruditionis prœmia et honores venditarent.* (V. Joannem Wahlium.)

(2) *Généalogie diplomatique de la maison d'Hasbourg*, par le Père Hergott, t. 2, p. 502. L'auteur discute ce point dans une note, à l'occasion d'une charte de l'année 1281, écrite en langue germanique.

Quelques soins qu'on apporte pour étendre une langue, il faut qu'un usage constant et uniforme concoure avec les règles; et nous voyons qu'outre les différens dialectes qui s'étaient introduits dans la monarchie, par le mélange de tous les peuples qui la composaient, il y avait toujours le tudesque et le roman, qui la partageaient principalement. Il est ordonné par un canon du troisième concile de Tours, tenu en 813, un an avant la mort de Charlemagne, que les évêques choisiraient à l'avenir de certaines homélies des Pères pour les réciter dans l'église, et qu'ils les feraient traduire en langue romane rustique, et en langue théotisque ou tudesque, afin que le peuple pût les entendre (1). On voit que ces deux langues sont expressément distinguées par le concile. Un passage de l'abbé Gérard (2), qui rédigea dans le onzième siècle la Vie d'Adélard, abbé de Corbie, fait encore voir que le latin, le tudesque et le roman étaient trois langues différentes. Ce fut dans ces deux dernières que le latin se trouva dans la suite comme enseveli : la romane, surtout, faisait tous les jours de nouveaux progrès, et commençait, dans le gros de la nation, à l'emporter sur la tudesque, qui se trouva bientôt comme reléguée en Allemagne.

---

(1) *Ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam et theodiscam, quò faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* (Canone 17°.)

(2) *Si vulgari, id est, romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; si vero teutonicâ, enitebat perfectiùs; si latinâ, nullâ omninò absolutiùs.* (Mab., *Act. SS. ord. S. B.*, t. 5.)

En effet, Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis son frère, roi de Germanie, ayant fait un traité d'alliance en 848, et voulant le fortifier par la religion du serment, Charles, s'adressant aux Allemands, fit le serment en langue tudesque; et le roi Louis, s'adressant aux Français, fit le sien en langue romane, chacun voulant se faire entendre par le parti opposé: ce qui suppose que les Français, du moins pour la plupart, n'entendaient pas le tudesque. Les deux sermens sont rapportés mot à mot par Nitard; et on les trouve expliqués, avec une Dissertation de Marquard Fréher, dans le deuxième tome des Historiens de France de du Chesne (1). La langue tudesque subsista encore long-temps à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Reims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon, roi de Germanie, et par Louis-d'Outre-Mer, roi de France, qui se trouvèrent à ce concile. Mais enfin la langue romane, qui semblait d'abord devoir céder à la tudesque, l'emporta insensiblement; et nous allons voir que, sous la troisième race, elle fut bientôt la seule, et donna la naissance à la langue française.

La première difficulté qui doit naturellement se présenter, est de savoir comment la langue romane, qui était celle du peuple et des provinces, a pu l'empor-

(1) P. 381 et suiv. Flodoard, *Hist. Rem.* *Voyez* aussi t. 3, *Concil. Gall.*, p. 588.

ter sur la langue tudesque, qui était celle de la cour.

Nous voyons, de nos jours, non seulement en France, mais dans tous les autres États qui ont une langue particulière, que la ville et les provinces cherchent à prendre la cour pour modèle. Quoique les provinces parlent quelquefois des dialectes différens, les particuliers qui veulent parler ou écrire correctement, adoptent la langue de la capitale et de la cour. Un homme livré à l'étude se flatterait en vain de connaître l'esprit de la langue par le secours des grammaires et des vocabulaires; il n'atteindra jamais à ces expressions fines et ces tours élégans qui ne sont pas assujettis à des règles fixes. Il n'y a que l'usage et le commerce du monde qui puissent, à cet égard, suppléer à l'étude; et ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, les auteurs qui auront eu le plus de commerce avec la cour, seront toujours préférés pour le style. Puisque tous les sujets cherchent à polir leur langue sur celle de la cour; qu'on pensait autrefois à cet égard comme on pense aujourd'hui; que ce fut même parce que les Gaulois voulurent apprendre le latin, qui fut, pendant cinq cents ans, la langue de la cour, que se forma la langue romane, il était donc naturel de penser que la langue des Francs devait éteindre à son tour la langue romane. Mais deux choses concourent à établir, étendre et fixer une langue : la première, que nous venons d'exposer, est le désir d'imiter la cour. La seconde, qui est encore plus puissante que la première, vient des bons ouvrages. Ce sont les auteurs distingués qui règlent le sort d'une langue, et

qui la fixent, autant qu'une langue vivante peut être fixée. Les ouvrages qui avaient illustré la langue grecque l'avaient portée chez tous les peuples qui commençaient à aimer les lettres. Nous avons déjà remarqué que les Romains qui avaient eu de l'éducation, étaient aussi familiers avec la langue grecque qu'avec la latine; et si le goût des lettres n'eût insensiblement développé chez eux et chez d'autres nations, les mêmes talens qu'ils admiraient chez les Grecs, peut-être la langue grecque eût-elle à la fin enseveli la langue naturelle de ces peuples.

Nous en avons des exemples modernes. L'italien et l'espagnol ont été beaucoup plus à la mode, en France, qu'ils ne le sont aujourd'hui, parce que nous étions obligés de chercher et de lire dans ces langues des ouvrages que la nôtre n'avait pas encore produits. Nos premières tentatives, même dans chaque genre, portent le caractère d'imitation. Pour renfermer dans un seul tous les exemples que je pourrais apporter, il suffit d'examiner la naissance et les progrès du théâtre français. Nos premiers ouvrages en ce genre, je parle de ceux mêmes qui méritent encore aujourd'hui quelque estime, sont des traductions de l'espagnol. Les pièces que nous avons ensuite voulu composer de génie, ne s'élèvent guère au-dessus de la simple imitation : ce sont des pièces d'intrigue; les noms, les caractères et la scène sont en Espagne; et ce qui fait voir que nous suivions cette route plutôt par faiblesse que par goût, c'est que nous trouvons aujourd'hui fatigantes les pièces de pure intrigue,

depuis que Molière nous en a donné de caractères. Comme il composa de génie, et d'après le goût de sa nation, dans ses ouvrages et dans ceux qui l'ont suivi de plus près, les pièces de caractères l'emportent sur les autres, parce que les chefs-d'œuvre dans chaque langue sont toujours ceux qui sont dans le génie national.

J'ajouterai encore, pour confirmer le principe que j'établis, et dont je vais bientôt tirer les inductions, qu'après avoir été imitateurs, nous sommes bientôt devenus modèles en plusieurs genres, dont quelques-uns nous doivent leur origine : c'est par-là que la langue française s'est si fort répandue, que, chez la plupart des étrangers, une preuve d'éducation est de l'entendre; et si quelques-uns cultivent aujourd'hui la leur avec plus de soin, si nous prenons nous-mêmes celui de nous en instruire, c'est depuis qu'ils ont donné d'excellens ouvrages. Les ouvrages d'agrément ont particulièrement l'avantage d'étendre une langue, parce qu'ils flattent l'imagination, et que le plaisir qu'ils causent est à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Les philosophes ne peuvent guère être lus que par les philosophes; mais presque tout le monde lit les ouvrages d'agrément; et c'est de la poésie romane que la langue française a tiré son origine.

Si les premiers poëtes de réputation eussent paru à la cour ou dans la capitale, la langue tudesque eût fait des progrès, et se fût étendue dans les provinces: mais comme ce fut en Provence, où l'on parlait la

langue romane, que parurent les premiers poëtes, ce furent eux qui jetèrent les premiers fondemens de la langue française. Il s'éleva tout à coup un nombre infini de poëtes, qui prirent le nom de *troubadours* ou *trouvères*, et se répandirent bientôt dans toutes les autres provinces. Le roi Robert ayant épousé Constance, fille du comte d'Arles, cette princesse en attira beaucoup à la cour de France. Rien n'est si contagieux que la poésie; chacun voulut faire des vers, et s'attacha à la langue dans laquelle écrivaient ceux qui excellaient. La langue tudesque cessa bientôt d'être en usage; et la langue romane continuant toujours à s'enrichir et à se perfectionner, on s'en servit également pour la prose et pour les vers.

Il serait à souhaiter que nous eussions une suite des auteurs de ces temps-là : en les comparant, nous pourrions juger des progrès ou des changemens qui arrivèrent dans la langue. Ces observations se feraient encore plus utilement sur des ouvrages en prose que sur des poëmes, parce que les poëtes se permettant beaucoup de licences et de transpositions, n'étaient pas sans doute, dans ces temps-là, des modèles d'une syntaxe fort régulière. Cependant, pour remplir mon objet autant que la disette des monumens le peut permettre, je dois rapporter quelques traits des auteurs que le temps a épargnés : en les fixant à peu près au temps où ils ont écrit, nous suivrons l'ordre des révolutions de la langue; nous comparerons aussi les différences qui se trouvaient dès lors entre la prose et la langue poétique.

Le plus ancien monument que nous ayons, et dont j'ai déjà fait mention, est le serment de Louis-le-Germanique. Je ne parlerai point de celui de Charles-le-Chauve, non plus que du poëme d'Otfrid, parce que ces deux pièces étant en franctheuch, théotisque ou tudesque, elles n'ont aucun rapport à la langue française, qui est sortie du roman, dans lequel Louis-le-Germanique fit son serment pour se faire entendre des Français. Quoiqu'on trouve ce serment dans plusieurs auteurs, qui le rapportent d'après Nitard, comme il n'est pas long, l'objet de mon Mémoire m'engage à le rapporter ici pour fixer en quel état était alors la langue.

TEXTE.	TRADUCTION LITTÉRALE.
Pro Don (1) *amur, et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et potir me dunat, si salvarai eo cest meon fradra Karlo, et in adjudha et in cadhuna causa, si cum hom per dreit son fradra salvar dist, ino quid il imi altre si faret, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.*	Par amour de Dieu et du peuple chrétien, et pour notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je sauverai ce mien frère Charles, et l'aiderai en chacune chose, comme un homme par droit doit sauver son frère, en ce qu'il en ferait autant pour moi; et je ne ferai avec Lothaire aucun traité qui de ma volonté puisse être dommageable à mon frère Charles.

En lisant ce serment, on peut remarquer qu'il

(1) *Don* doit être une faute, pour *Do*.

tient encore plus du latin que du français. En effet, c'est de la langue latine que la française est sortie; et les marques de son origine seront d'autant plus sensibles, qu'on remontera plus haut. Il est vrai que le roman, participant beaucoup du tudesque, se servait des tours et de la syntaxe de cette langue, en adoptant les expressions latines. Les cas furent déterminés par des articles et des particules, et non pas par des désinences différentes, comme dans le grec et dans le latin. Les verbes ne furent conjugués que par le moyen des auxiliaires *avoir* et *être*, qui sont aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe; au lieu que les Latins n'avaient que dans les passifs le verbe auxiliaire substantif. On peut donc assurer que le roman avait déjà autant de rapport avec le français, auquel il a donné naissance, qu'avec le latin dont il sortait, puisqu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire.

Après le serment de Louis-le-Germanique, les lois des Normands par Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, mort en 1087, sont un des plus anciens monumens de la langue. Je rapporte simplement ici le titre et quelques articles de ces lois, pour faire juger du français qu'on parlait alors : les titres de chaque article sont en latin (1).

---

(1) *Leges Anglo-Saxonicæ*, etc. (David Wilkins, Londres, 1721, p. 219.) J'ajoute ici le texte latin, pour faciliter l'intelligence du français :

Hæ sunt leges et consuetudines quas Willielmus rex concessit

« Ce sont les leis et les custumes que li reis Wil-
« liam grantut à tut le peuple de Engleterre après le
« conquest de la terre. Ice les meismes que le reis
« Edward sun cosin tint devant lui. »

1° *De Asylorum jure et immunitate Ecclesiasticâ* (1).

« Co est à saveir : pais à sainte Eglise, de quel for-
« fait que home out fait en cel tens; et il pout venir
« à sainte Eglise, out pais de vie et de membre. E se
« alquons meist main en celui qui la mere Eglise
« requireit, se ceo fust u abbeie, u église de religion,
« rendist ce que il javereit pris, e cent sols de for-
« fait, e de mer église de paroisse xx sols, e de chap-
« pele x sols, e que enfraiant la pais le rei en Mer-
« cenelae, cent sols les amendes; altresi de heinfare
« e de aweit purpensed. »

---

universo populo Angliæ, post subactam terram. Eædem sunt quas Edwardus rex cognatus ejus observavit ante eum.

(1) *Scilicet : pax sanctæ Ecclesiæ, cujuscumque foris-facturæ quis reus sit hoc tempore; et venire potest ad sanctam Ecclesiam; pacem habeat vitæ et membri. Et si quis injecerit manum in eum qui matrem Ecclesiam quæsierit, sive sit abbatia, sive ecclesia religionis, reddat eum quem abstulerit, et centum solidos nomine foris-facturæ; et matri ecclesiæ parochiali* xx *solidos; et capellæ* x *solidos. Et qui fregerit pacem regis in Merchenelega* *, *centum solidis emendet : similiter de compensatione homicidii et de insidiis præcogitatis.*

* C'est-à-dire *in lege Merciorum*. (*Voyez* le *Gloss.* de du Cange.)

Art. 30. *De viis publicis* (1).

« De III chemins co est a saveir Wetlingstreet, et « Ermingtstreet, et Fos. Ki en alcun de ces chemins « oceit home qui seit errant per le pais, u asalt, si « enfreint la pais le roi. »

Art. 37. *De adultera à patre deprehensa* (2).

« Si le pere trovet sa file en adulterie en sa mai- « sonn, u en la maisonn son gendre, ben li leist oc- « cire ladultère. »

Il paraît, par le titre de ces lois, que Guillaume ne fit que rédiger en un code et mettre en ordre celles que son prédécesseur, Edouard III, avait publiées avant lui. Mais cette question n'est pas de mon sujet; et il me suffit d'en exposer le langage, qu'on appelait dès lors *français* (3).

On voit que, dans les lois de Guillaume, les mots latins dominent beaucoup, et qu'ils y sont à peine déguisés. Quoique les déclinaisons ne fussent pas distinguées par des désinences différentes, comme chez

---

(1) *De tribus viis, videlicet Wetlingstreet et Ermingstreet et Fosse. Qui in aliquâ harum viarum hominem itinerantem sive occiderit, sive insilierit, is pacem regis violat.*

(2) *Si pater deprehenderit filiam in adulterio in domo suâ, seu in domo generi sui, bene licebit ei occidere adulterum.*

(3) *Idiomate gallico*, dit Robert Holkoth, dans le passage qui est cité plus bas.

les Latins, on n'employait pas toujours régulièrement les particules qui marquent les cas différens dans les langues modernes. Il est cependant aisé de remarquer la différence de ce langage d'avec celui du serment de Louis-le-Germanique. Aussi, Guillaume-le-Conquérant s'attacha-t-il beaucoup à étendre et à perfectionner le français, pour l'établir en Angleterre sur les ruines du saxon (1).

Il semble que la langue avait fait des progrès assez considérables depuis Charles-le-Chauve jusqu'aux règnes de Henri et de Philippe, tous deux premiers de leur nom, et contemporains de Guillaume-le-Conquérant (2).

Les sermons de saint Bernard, mort en 1153, ne font pas voir que la langue eût rien gagné. Pour être en état d'en comparer le langage avec celui des lois de Guillaume, je rapporterai ici le commencement de son premier sermon, transcrit d'après le manuscrit des Feuillans, donné au Père Goulu par Nicolas Lefèvre, précepteur de Louis XIII. Ce manuscrit

---

(1) *Willielmus ordinavit, ut linguam saxonicam destrueret, quòd nullus in curiâ regis placitaret nisi in gallico idiomate; et iterum quòd puer quilibet ponendus ad litteras, addisceret gallicum.* (Robert Holkoth, auteur anglais qui mourut au milieu du quatorzième siècle.)

(2) Henri étant monté sur le trône en 1031, Philippe ayant commencé de régner en 1060, et Guillaume étant mort en 1087, après un règne de vingt-un ans en Angleterre, et de cinquante-deux ans en Normandie, c'est-à-dire depuis 1035.

est d'environ vingt-cinq ans après la mort de saint Bernard.

Ces sermons sont au nombre de quarante-quatre. Il serait difficile de décider si saint Bernard, après avoir d'abord composé ces sermons en latin, les traduisit en français pour ceux de ses moines qui n'entendaient pas le latin, ou pour les laïques, parce que les différences qui se rencontrent entre les deux textes sont quelquefois à l'avantage du latin, et quelquefois à l'avantage du français ; ce qui empêcherait d'assurer quel est le texte original.

« Ci commencent li sermon saint Bernars kil fait « de lavent et des altres festes parmei l'an :

« Nos faisons vi, chier freire, l'encommencement « de lavent cuy nous est asseiz renomeiz et connis al « munde, si come sunt li nom des altres solempni- « teiz. Mais li raison del nom nen est mies par av- « ture si conuë. Car li chaitif fil d'Adam n'en ont « cure de vériteit, ne de celes choses ka lor salueteit « appartienent, anz quierent icil les choses défaillans « et trespessaules. A quel gent ferons nos semblans « les homes de ceste génération, ou à quel gent ewe- « rons nos ceos cui nos veons estre si ahers et si en- « racineiz ens terriens solas et ens corporiens, kil « departir ne s'en puyent. »

Quelque barbare que paraisse encore ce langage, on doit présumer que c'était le plus poli de ce siècle-là. Saint Bernard, vivant à la cour, devait en parler la langue.

On trouve une charte de 1133, de l'abbaye de

Honnecourt : cette pièce, qui est au moins aussi ancienne que les sermons de saint Bernard, pourrait bien être le plus ancien monument de cette espèce.

« Jou Renaut seigneur de Haukourt kievaliers, et « Jou Eve del Eries kuidant ke on jor ki sera no « armes (1) kieteront no kors, por si trait à Dius no « Seigneurs et ke no poieons rackater no fourfet en « enmonant as Iglises de Dius et as povre, por chous « desorendroit avons de no kemun assent fach no « titaument e derains vouletet, en kil foermanch. « Primes (2), etc.... »

Quoique les progrès de la langue ne fussent pas rapides, on les sent déjà dans Ville-Hardouin, qui est le premier historien français que nous ayons, et qui finit, en 1207, son *Histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens.* Le commencement du premier livre, en donnant

(1) Lisez *âmes.*

(2) *Histoire de Cambrai*, par Jean le Carpentier, t. 2, p. 18 des preuves. A cette charte pend un sceau représentant un lion et des billettes. Le Père Mabillon (*Diplom.*, l. 1, c. 2) dit qu'il ne connaît point de charte française plus ancienne que celles de Louis-le-Gros en faveur de l'Eglise de Beauvais, et d'Eudes, évêque de ce siége, concernant la même ville ; la première de 1122, la seconde de 1147 ; mais celle-ci est postérieure à celle de l'abbaye de Honnecourt ; l'autre avait été donnée en latin, comme le prouve l'original, qui s'en est trouvé depuis peu à Beauvais ; et il est visible qu'elle n'a été mise en français que postérieurement à sa date.

l'idée du style de l'ouvrage, marque aussi l'époque de l'expédition, et quels étaient les princes qui régnaient alors.

« Sachiés que 1198 ans après l'incarnation notre « Sengnor J. C. al tens Innocent III, apostoille de « Rome et Filippe (*Auguste ou second*), roy de « France, et Richart roy d'Engleterre, ot un sainct « home en France qui ot nom Folque de Nuilli; cil « Nuillis siest entre Lagny sor Marne et Paris : et il « ere prestre et tenoit la parroiche de la ville : et cil « Folques dont je vous di comença à parler de Dieu « par France et par les autres terres entor; et notre « sires fist maint miracles por luy. Sachiés que la « renomée de cil sainct home alla tant, qu'elle vint « à l'apostoille de Rome Innocent; et l'apostoille « envoya en France et manda al prodome que il « empreschast des Croix, par s'autorité : et après i « envoya un suen chardonal maistre Perron des « chappes croisié; et manda par luy le pardon tel « come vos dirai. Tuit cil qui se croisseroient et « feroient le service Deu un an en l'ost, seroient « quittes de toz les pechiez que ilz avoient faiz, dont « ils seroient confés. Por ce que cil pardons fu issi « gran, si s'en esmeurent mult li cuers des genz, et « mult s'en croisierent, porce que li pardons ere si « gran. »

Le style des établissemens et ordonnances de saint Louis paraît encore meilleur que celui de Ville-Hardouin. On peut voir, par exemple, l'ordonnance rendue contre les blasphémateurs en 1268 ou 1269, et

tirée du registre *noster* de la chambre des comptes de Paris, fol. 31 (1) : elle fut faite en conséquence d'une bulle de Clément IV, du 12 juillet 1268, par laquelle ce pontife exhorte saint Louis à punir les blasphémateurs un peu moins sévèrement qu'il ne faisait. Avant cette ordonnance, saint Louis, selon Nangis, faisait punir les blasphémateurs par quelque mutilation : on leur perçait les lèvres, ou on les marquait d'un fer rouge sur le front ou sur la langue.

« Si aucune personne, dit l'ordonnance, de l'aage « de quatorze ans ou de plus, fait chose, ou dit pa- « role en jurant, ou autrement qui torne à despit « de Dieu, ou de nostre Dame, ou des sainz, et qui « fust si horrible qu'elle fust vilaine à recorder, il « poira 40 liv. ou moins, mes que ce ne soit moins « de 20 liv. selon l'estat et la condition de la per- « sonne, et la maniére de la vilaine parole, ou du « vilain fait; et à ce sera contraint, se mestier est. « Et si il estoit si poure que il ne peust poyer la « poine desusdite, ne n'eust autre qui pour li la « voussist poyer, il sera mis en l'eschielle l'erreure « d'une luye (*une heure de jour*) en lieu de notre « justice, où les gens ont accoustumé de assembler « plus communément, et puis sera mis en la prison « pour six jours, ou pour huit jours ou pain et à « l'eau.

« Et se celle personne qui aura ainsi mesfait, ou « mesdit, soit de l'aige de dix ans, ou de plus jus-

(1) *Rec. des ordonn.*, t. 1, p. 100.

« qu'à quatorze ans, il sera batu par la justice du « lieu, tout à nud de verges en apert, ou plus ou « moins, selon la griéveté du mesfait, ou de la vi- « laine parole; c'est assavoir li homme par hommes, « et la fame par fames sans présence d'homme, se « ils ne rachetoient la batture. »

La traduction de l'histoire de Guillaume de Tyr, et le livre des *Coutumes de Beauvoisis*, rédigées par Philippe de Beaumanoir en 1283, me paraissent d'un langage moins poli que l'ordonnance de saint Louis.

« Si grans haine, dit le traducteur de Guillaume « de Tyr, estoit entre le roi et le conte de Jaffe, que « chacun jor cressoit plus en plus, et jusque à tant « étoit la chose venue, que le roi queroit achaison « par quoy il peust désevrer tot apertement le ma- « riage qui iert entre lui et sa seror. Il requist le « patriarche qu'il les ajornast, et dist qu'il voloit « acuser ce mariage. » Cette traduction est antérieure à 1295 (1).

Le titre et le commencement de la préface de la *Coutume de Beauvoisis* sont conçus en ces termes:

« Ci commenche li livres des coustumes et des « usages de Biauvoisins selonc ce qu'il couroit ou « tans que cist livres fu fez, c'est assavoir en 1283. »

C'est li prologues.

« La grant espérance que nous avons de l'aide à

(1) *Voy.* la Collect. de DD. Martene et Durand, t. 5, p. 584.

« cheli par qui touttes choses sont fètes, et sans qui « nulle bonne œuvre ne porroit estre fète, che est « li Pere, et li Fies, et li sains Esperiz. »

CHAP. I.

« Tout soit il ainssint que il nait pas en nous « toutes les graces qui doivent estre en homme qui « sentremet de baillie, pour che lerons nous pas à « traiter premiérement en che chapitre de l'estat et « de l'office as bailleus. »

La différence, quoique légère, que l'on peut remarquer entre le style de ces deux pièces et celui de l'ordonnance de saint Louis, vient de ce qu'on a toujours dû parler mieux dans la capitale que partout ailleurs. Nous le voyons encore par les Assises de Jérusalem, rédigées en 1369, près d'un siècle après saint Louis, dans une ville remplie de Français.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assises de Jérusalem.

« Quant la sainte cité de Jérusalem fu conquise « sur les ennemis de la Crois, en l'an MXCIX, par un « vendredy, et remise el pooir des feaus Jesu-C. par « les pélerins qui s'ehmurent à venir conquerre la, « par le preschement de la Crois, qui fu preschée « par Pierre l'Ermite, et que les princes et les bá- « rons qui l'orent conquise, orent ehleu à roy et à

« seignor dou royaume de Jérusalem le duc Godefroy de Buillon. »

Si l'on veut sentir encore mieux la différence qui a été de tout temps entre la langue de la capitale et celle qui se parle non seulement dans un pays éloigné, mais dans une province du même royaume, il suffit de lire les coutumes données à Riom par Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, en 1270.

	TRADUCTION LATINE.
So es assaber que per nos et per nostres successors non sya faita en ladita villa talha, o questa, o alberjada, ny empruntarem a qui meymes, si non de grat a nos prestar voliom l'habitant em questa meyma villa.	*Videlicet quòd per nos vel successores nostros non fiat in dicta villa talia, sive questa, vel albergata, nec recipiemus ibidem mutuum, nisi gratis nobis mutuare voluerint habitantes in dicta villa.*

Il ne faudrait pas, à la vérité, juger, par le langage de l'*Alphonsine*, de celui qui était en usage dans les autres provinces. La langue ne diffère ordinairement de celle de la capitale, qu'à proportion du commerce plus ou moins fréquent que les provinces entretiennent avec elle : d'ailleurs, les termes peuvent être les mêmes, et ne différer que dans la prononciation, dans l'accent ou dans l'orthographe; et ceux qui liraient un ouvrage écrit en province, pourraient mettre sur le compte de la langue ce qui ne devrait être attribué qu'à la façon d'orthographier.

On peut faire une remarque sur nos anciens écri-

vains, soit en vers, soit en prose; c'est qu'ils écrivent presque toujours les pluriels sans *s*, et qu'ils en mettent au singulier. C'est peut-être à cet ancien usage qu'il faut rapporter celui d'écrire avec une *s* finale, la seconde personne du singulier de l'indicatif des verbes dont l'infinitif se termine en *er*: *tu aimes, tu enseignes*, etc....; et c'est aussi, sans doute, l'origine de la bizarrerie que nous avons, dans notre versification, de faire rimer ces singuliers avec des pluriels, sans qu'il en résulte autre chose, dans la versification, qu'une difficulté de plus, qui n'est rachetée par aucun agrément.

Cependant, la langue continua toujours à se perfectionner : on peut en voir les progrès dans les écrits de Froissart, de Saint-Gélais, de Seissel; dans les Lettres du cardinal d'Amboise, et surtout dans Comines. Ces ouvrages sont entre les mains de tout le monde. Mais le renouvellement des lettres, qui se fit sous François Ier, porta la langue à un point de perfection auquel on n'a peut-être pas autant ajouté depuis, que plusieurs se l'imaginent.

Dans la discussion où je suis entré, je n'ai pris les pièces de comparaison que dans les actes publics, ou dans les ouvrages de ceux qui ont écrit en prose; un seul exemple fera voir que je n'ai pas dû prendre mes preuves dans les poëtes.

Le plus ancien ouvrage en vers que je connaisse, est celui de Marbode sur les pierres précieuses, dont il décrit la forme, la couleur, et les propriétés que la superstition leur attribuait. Cet ouvrage peut être

de 1123, et suffit pour montrer que la versification ne serait pas un témoin sûr de l'état de la langue, puisque ce poëme, qui est postérieur de cinquante ans aux lois des Normands, est moins intelligible que le texte de ces lois (1).

Evax fut un mult riche Reis.
Lu regne tint des Arabais.
Mult fut de plusiurs choses sages :
Mult aprist de plusiurs langages ;
Les set arts sut, si en fut maistre ;
Mult fut poischnt et de bon estre.
Grans tresors ot d'or et d'argent,
Et fut larges a tuite gent.
Pur lez grant sen, par la pruece
Kil ot, et grant largece,
Fut cunnuz e mult amez,
Par plusiurs terres renumez.
Neruns en ot oï parler,
Pur ce ke tuit loï loer ;
Lama forment en sun curagge,
Si li tramist un sen message.
Neruns fut de Rume emperere,
En icel tens que li reis ere, etc.

On croirait que la plupart des anciens poëtes n'ont pas écrit dans la langue dont se servaient les écrivains en prose : les licences étaient alors les principales règles de la poésie. Les poëtes de nos jours n'ont

(1) Ce poëme est imprimé à la suite des *Œuvres* d'Hildebert, évêque du Mans, édit. du Père Beaugendre, col. 1638.

pas les mêmes priviléges : leur style doit être, à la vérité, très-différent de la prose; mais c'est moins pour faciliter leurs compositions, que pour les rendre plus agréables et plus frappantes. Nos poëtes n'ont plus le droit de se permettre les inversions vicieuses qui violaient autrefois toutes les règles de la syntaxe: nous voulons qu'ils s'y assujettissent aussi scrupuleusement que s'ils écrivaient en prose, et que leur style, ne se distinguant que par la vivacité des images, la force et la richesse des idées, les expressions et les tours hardis, ne s'éloigne du naturel de la prose que par une élégance particulière, qui, loin de marquer la faiblesse de l'art, est le caractère du génie.

Ce ne fut guère que sous François Ier que notre versification prit à peu près la forme qu'elle a aujourd'hui : c'est ce prince qui a tiré la langue de la barbarie; et peut-être, dans le seul cours de son règne, la langue française fit-elle autant de progrès, eu égard à l'état où elle était lorsqu'il monta sur le trône, qu'elle en a fait depuis. Ce n'est pas qu'il ne soit arrivé de prodigieux changemens dans la langue; mais on pourrait assurer qu'ils ne sont ni aussi considérables ni aussi essentiels que ceux qui se firent sous le règne de François Ier. A l'exception de quelques termes qu'il était nécessaire d'introduire dans la langue pour exprimer des idées qui n'avaient pas leurs termes propres, il est constant que nous en avons proscrit beaucoup d'aussi expressifs que ceux qui les ont remplacés : tels sont les changemens qui arrivent chaque jour dans toutes les langues vivantes;

quelques-uns d'utiles, peu de nécessaires, et la plus grande partie par inconstance.

L'ordonnance par laquelle François Ier proscrivit le latin des jugemens et actes publics, pour y substituer le français, contribua beaucoup à faire cultiver la langue. On est obligé de faire une attention sérieuse à la propriété et à la valeur des termes, dans des actes qui doivent régler les intérêts de tant de personnes toujours prêtes à interpréter les lois à leur avantage.

La langue fit dès lors assez de progrès pour que nous en ayons voulu conserver encore les tours et les expressions dans des ouvrages d'un certain genre, que nous appelons *style marotique*. Il est vrai qu'on en abuse assez souvent : on s'est imaginé qu'il donnait un air plus naïf; et je ne puis me dispenser de remarquer que la naïveté dépend particulièrement de l'idée et de l'image, et qu'on peut être naïf avec les termes les plus élégans. Les fables de la Fontaine ne sont pas moins naïves que ses contes, quoique le style en soit différent. Ce n'est pas la vétusté des mots qui rend les images naïves : autrement Marot, qui paraît aujourd'hui si naïf à la plupart des lecteurs, ne l'aurait pas été de son temps; ce qui ne se peut pas avancer. D'ailleurs, si l'on voulait se donner la peine de faire la comparaison de notre style moderne marotique avec celui de Marot, et que cet examen se fît avec quelque discussion grammaticale, on verrait que ce sont des styles bien différens. Mais la plus grande partie de ceux qui affectent cette manière d'écrire,

n'ont en vue que la facilité qu'elle leur offre, en leur permettant d'employer ou de retrancher les articles, d'adopter les mots suivant le besoin, et de se servir du terme antique, lorsque le moderne ne se prête pas à la mesure. A la suite d'un vers purement marotique, on en trouve souvent dont l'expression moderne va jusqu'au précieux; les exemples ne manqueraient pas : ainsi on peut toujours douter du talent de ceux qui se servent de ce style, à moins qu'ils n'aient fait voir par d'autres ouvrages également purs, faciles et élégans, qu'ils sont capables d'en employer un autre.

En examinant les révolutions et les progrès de la langue jusqu'ici, je n'ai pas cru devoir rapporter un plus grand nombre d'exemples de ses différens âges. Mon dessein n'était pas de donner une liste des auteurs en tout genre qui ont écrit dans notre vieux style; j'en aurais eu un trop grand nombre, et il eût été inutile à mon objet. Plusieurs contemporains ne m'auraient pas fourni une différence sensible de langage, et j'ai cru devoir en choisir qui eussent écrit à plusieurs années de distance, pour faire mieux sentir les changemens.

Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire de passer le règne de François Ier : l'histoire des lettres, depuis ce temps, est également connue, et de ceux qui étudient par état, et des personnes qui n'ont d'autre guide dans leurs lectures que le goût de la littérature. Heureuse époque à laquelle il faut rapporter non seulement la gloire d'avoir réveillé les

esprits assoupis dans l'ignorance, mais encore les progrès que l'esprit a faits depuis dans les différens genres de connaissances ! C'est ainsi que l'on doit au règne de Louis XIII, ou plutôt au ministère du cardinal de Richelieu, les personnages rares dans tous les ordres, qui ont illustré le règne de Louis XIV. Les grands hommes appartiennent moins au siècle qui les a vu naître et qui jouit de leurs talens, qu'au siècle qui les a formés, soit en leur laissant des modèles, soit en leur préparant des secours.

OBSERVATIONS

SUR L'ORIGINE

DE LA LANGUE FRANÇAISE VULGAIRE.

PAR D. LIRON (1).

J'AI dessein de chercher et de fixer ici, si je puis, l'origine de notre langue française vulgaire, que l'on appelait autrefois *romaine* ou *romance*, *rustique* et *rustique romaine*, c'est-à-dire en quel temps le peuple a cessé dans les Gaules de parler et d'entendre la langue latine, et quand la langue romaine ou française est devenue absolument vulgaire, et a pris la place de la latine, sa mère. Ce qui me porte à cet examen, est que je vois que M. Arnauld s'est trompé sur ce point, quoiqu'il en ait parlé deux fois, et en des temps différens. Ce grand homme, dans son livre de l'Ecriture sainte contre Mallet (2), parle ainsi :

« Les changemens de langue ne se sont pas faits « tout d'un coup ; et il est presque impossible qu'a- « vant que la nouvelle ait tout à fait pris le dessus, il

(1) Extr. des *Singularités historiques et littéraires*, par D. Liron, t. 1, p. 103.

(2) L. 1, c. 8.

« n'y ait un certain temps, et même assez long, pen-
« dant lequel l'une et l'autre s'entend presque par-
« tout le monde : il faut que cela soit ainsi arrivé
« dans le changement du latin en français ; car il a
« commencé à se former avant saint Bernard, puisque
« je crois qu'il y a des écrits français dès ce temps-là,
« et que certainement il y en a d'un peu après, comme
« il paraît par l'histoire de Ville-Hardouin. Cepen-
« dant on ne peut douter que, du temps de ce Père,
« le latin ne fût encore entendu communément de
« presque tout le monde ; puisque c'est la langue en
« laquelle il écrivait aux femmes et aux hommes de
« toutes sortes de conditions, et en laquelle il prê-
« chait à tous ses religieux, parmi lesquels on dit
« qu'il y avait quatre cents convers, qui n'étaient
« pour la plupart que des artisans ou des paysans con-
« vertis à Dieu... Il ne faut point douter que, du temps
« de saint Bernard, le commun du peuple ne parlât
« le vieux français, tel que nous le voyons dans Ville-
« Hardouin ; et cependant on ne laissait pas d'enten-
« dre encore le latin. »

Il y a quatre choses à observer dans ce discours : 1° il semble que M. Arnauld a cru que notre français n'a commencé à se former et à sortir du latin, que peu avant saint Bernard ;

2° Qu'il n'y a pas des écrits français beaucoup avant ce temps-là ;

3° Qu'il regarde comme indubitable que, du temps de saint Bernard, qui a vécu dans le douzième siècle, le latin était encore communément entendu

de presque tout le monde, puisque c'est la langue en laquelle il écrivait aux femmes et aux hommes de toutes sortes de conditions, et en laquelle il prêchait à tous ses religieux, dont plusieurs convers n'avaient aucune étude;

4° Ainsi que, du temps de saint Bernard, le commun du peuple parlait le vieux français que l'on voit dans l'Histoire de Ville-Hardouin, et qu'on ne laissait pas d'entendre le latin.

Ces quatre faits ne se peuvent pas soutenir; je dis donc :

1° Que la langue latine n'était point entendue du peuple, ni même des laïques nobles, dans les dixième, onzième et douzième siècles. Cette proposition est absolument véritable à l'égard du peuple; elle l'est aussi à l'égard des laïques nobles, quoiqu'il y ait quelques exceptions : car on faisait apprendre la langue latine dans les écoles qui étaient établies dans presque toutes les villes, aux enfans que l'on destinait à l'Eglise; mais il arrivait quelquefois que ceux qui avaient étudié dans cette vue se mariaient, ou prenaient l'épée;

2° On faisait étudier quelques personnes qualifiées;

3° Enfin il se trouvait des particuliers qui avaient de l'inclination pour les sciences, et qui s'appliquaient à l'étude; mais ces exceptions, qui n'allaient pas loin, font voir que la langue latine n'était plus vulgaire; ce que je vais prouver clairement.

Yves de Chartres écrivant à Conon, évêque de Palestine, légat du pape Pascal II, en France, lui parle

en ces termes (1) : *Nuper accepi litteras vestras continentes excommunicationem eorum qui Nivernensem comitem ceperunt.... exceptâ solâ personâ Theobaldi comitis, cui induciâs, usque ad octavas, omnium sanctorum donastis..... Has itaque litteras Theobaldo comiti legi et exponi feci, ut audito rigore ecclesiastico, forte apud se cogitaret.* Il paraît par-là que Thibauld-le-Grand, comte de Chartres et de Blois, de Champagne, de Brie et de Sancerre, ne savait pas la langue latine, puisque l'évêque Yves fut obligé de lui faire expliquer en français, les lettres latines du légat Conon, quoiqu'Adelle, sa mère, fille du roi Guillaume-le-Conquérant, l'eût fait élever avec grand soin. Cette lettre est de l'an 1116 ou environ.

Les religieux mêmes qui étaient laïques n'entendaient pas le latin; c'est ce que nous apprend l'illustre Geoffroi, abbé de Vendôme, qui, écrivant à Raynald ou Reynauld, évêque d'Angers, pour un religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas de la même ville, accusé par Lambert, son abbé, dit ces paroles remarquables (2) : *Ad cujus (Lamberti abbatis sancti Nicolai andegavensis) objecta, monachus (Dominus Sanœricus) quia laicus est, non latinâ, quam non didicit linguâ, sed maternâ respondit.* Cet endroit est décisif; voilà un religieux qui ne savait pas la langue latine, parce qu'il ne l'avait pas

(1) Ep. 275.
(2) L. 3, ep. 8 et 9.

apprise; et il ne l'avait pas apprise, parce qu'il était laïque. Ainsi, ordinairement parlant, qui disait laïque, disait un homme qui n'avait point appris la langue latine, et qui ne savait que sa langue maternelle ou la française : ainsi la langue maternelle d'un Français est opposée à la langue latine. Cette lettre de Geoffroi de Vendôme a été écrite à la fin du onzième siècle, ou au commencement du douzième : au reste, ce que je viens de dire détruit le troisième et le quatrième fait de M. Arnauld.

2° On prêchait en latin aux ecclésiastiques, et en français aux peuples ou aux laïques. Saint Bernard étant venu à Paris, à la prière de l'évêque Etienne, entra dans les écoles, où le clergé s'assembla en très-grand nombre; le saint abbé leur fit un sermon en latin, sur la conversion des mœurs, que nous avons dans ses Œuvres.

L'auteur de la *Vie d'Hildebert*, évêque du Mans, qui fut élevé sur le siége de cette église l'an 1097, nous apprend très-distinctement cette différence (1): *Cum in ecclesiâ loqueretur, populus quidem verba ejus devotissimè audiebat; sed studiosiùs audiebatur à clericis, quoniam latinâ linguâ expeditiùs quodam modo, atque vivaciùs loquebatur.* Hildebert prêchait dans l'église en langue vulgaire ou française, au peuple, qui l'écoutait avec beaucoup de dévotion; mais lorsqu'il prêchait en particulier aux ecclésiastiques, ce qu'il faisait en latin, ils l'écou-

(1) *Analect.*, t. 3.

taient avec plus de plaisir, parce que cet éloquent évêque s'exprimait mieux, avec plus de facilité et de vivacité en latin qu'en français; on verra que cela est certain pour le dixième siècle. En attendant, ces autorités ruinent non seulement le troisième et le quatrième fait de M. Arnauld, mais aussi le premier.

3° La langue latine était la langue vulgaire des Gaulois dans le sixième siècle; cela est clair, pour le commencement, par la lettre 51 de saint Avite, archevêque de Vienne; et pour la fin, par l'histoire, ou plutôt par les ouvrages de saint Grégoire de Tours, et de Venance Fortunat, évêque de Poitiers.

4° La langue latine était encore vulgaire dans le septième siècle; cela est encore évident par le témoignage de saint Ouen, qui écrivit la *Vie de saint Eloi* vers l'an 670. Voici comme il parle dans sa préface : *Lectorem obsecro, ut utilitatem nostri sermonis non usquequaque despiciat; quia, etsi utcumque eloquenter possit oratio promi, ita stilum placuit corrigere, ut nec* simplicibus quibusque *grammaticorum sectando fumos displiceat, nec scolasticos etiam nimiâ contentus rusticitate offendat.* Il est visible que saint Ouen a écrit cet ouvrage pour tout le monde, pour le peuple comme pour les savans, et qu'il a prétendu qu'il fût lu et entendu de toutes sortes de personnes, même des plus simples : il pouvait l'écrire avec plus d'éloquence; mais il aima mieux prendre un milieu, pour ne pas déplaire aux plus ignorans, en recherchant avec soin les fleurs de l'éloquence, en suivant trop exactement les règles

des grammairiens, ni offenser les personnes polies et savantes, en affectant une trop grande rusticité. Il me semble que cela prouve que la langue latine était encore vulgaire, et que le peuple l'entendait encore: mais il faut avouer qu'après ce temps elle ne dura guère; et comme elle était déjà très-corrompue, elle devint bientôt une autre langue : peut-être même que c'est là le temps où le peuple l'entendait encore, sans la pouvoir parler; mais il n'est pas nécessaire de marquer sitôt cet état.

5° La langue latine n'était plus vulgaire, c'est-à-dire que le peuple ne la parlait plus, et même ne l'entendait plus au commencement du neuvième siècle : cela paraît manifestement par le canon 17 du concile de Tours, tenu l'an 813, par les ordres de l'empereur Charlemagne, où les Pères parlent en ces termes : « Que chaque évêque ait un corps d'homé-« lies, ou un recueil de sermons qui contiennent « les avertissemens nécessaires pour instruire, selon « leur capacité, ceux qui leur sont soumis; c'est-à-dire « où il soit traité de la foi catholique, etc., et que « chacun prenne soin de traduire clairement les « mêmes homélies dans la langue rustique romaine « ou tudesque, afin que tous puissent comprendre « plus facilement ce que l'on dit. »

Je pense que le sens de ce canon est que l'on devait traduire dans les deux langues vulgaires de l'empire, la rustique romaine et la tudesque ou allemande, des homélies sur les principaux points de la foi catholique, afin que le peuple pût, en les lisant

en particulier, s'en instruire, et comprendre plus facilement ce que l'évêque ou le prêtre disait sur ces choses dans l'église. Ainsi voilà des traductions en langue française, qu'on appelait alors *rustique romaine*, dès l'an 813.

Juste Lipse, dans une savante lettre (1), a inféré de ce canon que la langue tudesque était celle des personnes nobles et considérables, au lieu que les paysans et le petit peuple parlaient cette langue romaine corrompue, qui est la française d'aujourd'hui : *Itaque*, dit cet habile critique, *apparet thotiscam tunc honnestiorum et nobilium fuisse, rusticos et viliores romanâ illâ corruptâ, id est, hodiernâ gallicâ usos*. Mais Lipse s'est beaucoup trompé à mon avis, parce qu'il n'a pas pris garde à deux ou trois faits qui ne peuvent être révoqués en doute : le premier, que la langue romance ou romaine était appelée *rustique*, parce qu'elle avait succédé à la langue latine, qui était en usage avant celle-ci, et qui était rustique, corrompue et barbare, en comparaison des siècles précédens, où on la parlait plus purement. En effet, la langue latine, que le peuple parlait dans les cinquième et sixième siècles, est appelée *rustique*, comme la langue romaine qui en est sortie, est appelée *rustique* par le concile de Tours.

2° Que cette langue romaine rustique était la langue maternelle de tous les peuples des Gaules, des grands comme des petits ; des évêques, puisqu'ils de-

(1) *Cent.* 3, *ad Belg.*, ep. 44.

vaient savoir la langue de leurs peuples, et même des princes; car Charles-le-Chauve, l'an 842, fit serment en langue tudesque, qui était la langue vulgaire des sujets de son frère Louis, et Louis le fit en langue romaine, qui était celle des sujets de Charles.

3° Le concile de Tours n'était pas assemblé pour cette province, ni même pour la Gaule seulement, mais pour tous les Etats de Charlemagne, qui en fit assembler cinq en même temps, afin qu'ils réglassent tout ce qu'il y avait à faire, et que tous les évêques étant assemblés, vissent mieux les remèdes que l'on pouvait apporter aux maux des églises. C'est donc comme si les Pères de Tours avaient dit que les évêques prennent soin de traduire clairement des homélies, pour instruire le peuple sur les principaux articles de la foi; ceux qui sont dans les Gaules, en langue romaine; ceux qui sont au-delà du Rhin ou en Germanie, en langue tudesque : cela est si certain, que l'an 847, le concile de Mayence renouvela ce règlement.

Ce que je viens de dire est évidemment confirmé par ce que Paschase Ratbert rapporte de saint Adelard, abbé de Corbie, prince de la maison de Charlemagne, et qui mourut l'an 826 : *Quis sine mentis scrupulo poterit epistolarum ejus nitorem eloquentiæ recitare? Quem si* vulgo *audisses, dulcifluus emanabat; si verò idem barbarâ, quam* tusticam *dicunt, linguâ loqueretur, præminebat claritatis eloquio; quod si* latinè, *jam ulteriùs pro aviditate dulcioris non erat spiritus.* Saint Adelard parlait

parfaitement les trois langues, la vulgaire, la barbare, qu'on appelait *tudesque* ou *theudesque*, et la latine : la vulgaire est donc celle que les Pères du concile de Tours nomment *rustique romaine;* cela est tout à fait certain et évident. En effet, cette *Vie de saint Adelard*, écrite par Paschase Ratbert, fut abrégée dans le onzième siècle par saint Gerard, moine de Corbie, et ensuite abbé de la Sauve, proche Bordeaux. Voici comme il éclaircit cet endroit : *Qui si* vulgari, *id est* romanâ *linguâ loqueretur, omnium aliarum puteretur inscius... Si verò* theutonicâ, *enitebat perfectiùs; si* latinâ, *in nullâ omnino absolutiùs.* Ce que Paschase a exprimé par ces mots : *Quem si vulgo audisses*, saint Gérard l'a expliqué par ceux-ci : *Qui si vulgari, id est romanâ linguâ loqueretur.* N'est-ce pas là ce que les évêques du concile de Tours nous marquent? *Ut episcopi homilias apertè transferre studeant in* rusticam romanam *linguam*, etc. Cela fait voir que, dès la fin du huitième siècle, la langue rustique romaine était la langue maternelle de tous les peuples des Gaules; que plusieurs parlaient la langue tudesque ou allemande, qui était en usage à la cour, et que la latine était la langue de l'Eglise : tous les ecclésiastiques la savaient plus ou moins bien, et on s'en servait dans tous les actes publics.

Nous avons un petit échantillon de la langue vulgaire ou rustique romaine, qui est originairement notre français, dans le serment que fit Louis, roi de Germanie, et le peuple français qui obéissait à

Charles-le-Chauve l'an 842 : on y voit que ceux qui parlaient cette langue n'entendaient plus le latin; ce qui paraît, tant par notre expérience, puisqu'avec le secours des langues latine et française nous avons beaucoup de peine à entendre ce serment, que par l'autorité de Paschase Ratbert et du concile de Tours, qui nous apprennent que les langues latine et romaine étaient différentes, et que le peuple n'entendait plus la première.

Il est donc constant que la langue latine n'était plus vulgaire en France au commencement du neuvième siècle, et dès la fin du huitième, et qu'elle avait cédé la place à la langue romaine, qui seule était entendue et parlée par le peuple. Il faut donc présentement chercher en quel temps ce changement est arrivé. L'autorité de saint Ouen fait voir qu'on le doit trouver entre l'an 670; pour cela il faut supposer la maxime de M. Arnauld, qui est fort raisonnable; savoir : « Que les changemens de langues « ne se font pas tout d'un coup, et qu'il est presque « impossible qu'avant que la nouvelle ait pris tout à « fait le dessus, il n'y ait un certain temps, et même « assez long, pendant lequel l'une et l'autre s'entend « presque par tout le monde. » Cela étant, il faut faire attention, d'un côté, que la langue latine était encore vulgaire l'an 670, et, de l'autre, au canon du concile de Tours tenu l'an 813; car c'est très-probablement la première loi qui a été faite sur ce sujet. Or, l'Eglise ne manque point à ce qui est nécessaire à l'instruction de ses enfans; et elle y aurait moins

manqué durant le long et glorieux règne de Charlemagne qu'auparavant. On peut donc fort bien conclure de là qu'il y avait déjà un temps considérable que le peuple ne parlait plus la langue latine; mais qu'il n'y avait pas fort long-temps que la langue latine n'était plus entendue du peuple, et qu'il n'entendait plus que la seule rustique romaine. Ainsi, il y a beaucoup d'apparence que la langue latine a été vulgaire, c'est-à-dire qu'on la parlait jusque vers l'an 720, auquel temps la langue romaine se forma. En sorte que le peuple, qui ne pouvait plus parler que ce jargon, entendait encore le bas latin, la langue latine rustique telle qu'on la voit dans Grégoire de Tours, et quelques autres écrits. Que cet état a pu durer pendant cinquante ou soixante ans, et que vers l'an 780, la langue latine cessa entièrement d'être entendue : qu'ainsi il fut nécessaire, trente ou quarante ans après, de pourvoir à l'instruction du peuple par des traductions des livres latins en langue vulgaire. Voilà mes conjectures, qui font voir que la nouvelle langue vulgaire romaine commença entièrement sous le gouvernement de Charles-Martel, et le règne de Thierri, le pénultième roi de la famille mérovingienne, et que la latine devint inconnue au peuple sous Pepin, et au commencement de Charlemagne : d'où il faudra conclure que la langue latine s'éteignit avec la première famille royale. Par conséquent M. Arnauld s'est trompé, non seulement en écrivant contre Mallet, mais encore dans la défense des versions faites l'an 1688, où il dit que la langue latine a été

la langue vulgaire de l'Occident pendant plus de neuf ou dix siècles, et, dans la suite, que la langue latine a cessé d'être vulgaire depuis cinq ou six siècles; car tous ces passages font voir qu'il a fait commencer trop tard la langue française, qui est beaucoup plus ancienne que saint Bernard.

Cette antiquité de notre langue me porte à faire une remarque sur ce que le savant et judicieux historien, M. l'abbé de Fleury, dit sur (1) l'an 1178; savoir : que nos langues vulgaires venues du latin étaient encore si imparfaites, qu'à peine osait-on les écrire ou les employer en des matières sérieuses.

Il est vrai que toutes ces langues étaient encore fort imparfaites dans le douzième siècle : il faut avouer néanmoins qu'on les écrivait dès ce temps-là, et qu'on commençait depuis plus d'un siècle à employer la langue romaine ou française en des matières sérieuses. Je ne parle point de Lambert le Court, qui, avec Alexandre de Paris, mit en grands vers, que l'on a appelés *alexandrins*, du nom de ce dernier, l'*Histoire d'Alexandre-le-Grand*, sous le règne de Louis VII. On voit néanmoins que le français était déjà intelligible; car voici ce que Lambert dit de lui-même, et de son ouvrage :

La verté de l'histoir si com li reix la fit,
Un clers de Chasteaudun, Lambert Licors l'écrit,
Qui de latin la trest, et en roman la mit.

---

(1) Vers ce temps-là on voit des Anglais qui venaient en France pour l'apprendre. (*Voyez* Duch., t. 4, p. 842.)

Yves de Chartres, dans sa lettre 67e au pape Urbain II, parle de certaines chansons rimées en langue vulgaire contre Jean, archidiacre d'Orléans, qui fut depuis évêque de cette ville, qu'on chantait dans les places publiques. Mais voici quelque chose de sérieux : l'*Histoire de l'invention et des miracles de saint Vulframne, archevêque de Sens*, qui a été écrite par un religieux de l'abbaye de Saint-Vandrille en Normandie, sous Guillaume-le-Conquérant, parle d'un certain Thibauld de Vernon, chanoine de l'église cathédrale de Rouen, qui avait recouvré la vue par les mérites de saint Vulframne. Voici ce qu'il nous apprend : *Hic multorum gesta sanctorum, sed et sancti Wandregisili à suâ latinitate transtulit, atque in communis linguæ usum satis facundè refudit, ac sic ad quamdam tinnuli rithmi similitudinem urbanas ex illis Cantilenas edidit.* Voilà les vies de plusieurs saints traduites en français dans le onzième siècle, par Thibauld de Vernon, chanoine de Rouen : mais on ne peut pas assurer qu'il soit le premier qui ait entrepris quelque chose de semblable, puisque l'historien ne lui donne point cette gloire.

On trouve dans la bibliothèque du roi les Psaumes traduits en français dans le onzième siècle (1).

---

(1) *Voyez*, ci-après, la Dissertation de Lebeuf sur les anciennes traductions.

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES (1).

J'AI regardé comme une chose certaine que, dans le sixième siècle, la langue latine était la langue de tous les Gaulois, anciens habitans de nos provinces, et je ne crois pas même qu'on pût rien opposer de considérable à cette opinion. Je viens néanmoins de trouver un endroit où le Père Mabillon semble être dans une autre pensée; c'est dans sa Dissertation sur le cours gallican, c'est-à-dire dans ses recherches sur l'office divin qui était en usage dans l'ancienne Eglise gallicane : *Neque verò*, dit-il, *per id tempus latinâ linguâ in Gallis ita familiaris erat, ut quivis eam, absque præceptore, intelligerent.* Cela signifie, sans doute, que la langue latine n'était plus vulgaire, et qu'on ne la pouvait plus entendre sans le secours d'un maître; mais l'exemple qu'il en donne détruit son opinion, car voici ce qu'ajoute le Père Mabillon pour prouver ce qu'il a avancé : *Testem hic appello Gregorium, Galliæ nostræ scriptorem insignem, qui in cap.* 12 *de* vitis patrum *agens* de Brachione *abbate*, qui cum esset adhuc laïcus (*sic legendum est ex MS.*) in nocte bis aut ter de stratu suo consurgens, terrâ prostratus, orationem fundebat ad Dominum, nesciebat tamen, *ait*, quid caneret; *quia litteras ignorabat*, id est, *linguam latinam.*

J'avoue que le Père Mabillon explique bien les

(1) Extr. du recueil de D. Liron, t. 3, p. 113.

dernières paroles de saint Grégoire de Tours, et que *litteras ignorabat* signifie que Brachion ne savait pas la langue latine; mais pour répondre en deux mots, je dis que le Père Mabillon n'a pas pris garde que Brachion était Thuringien, et non Gaulois ou Romain. Grégoire de Tours ne le dit pas dans l'endroit qu'on vient de citer, mais il nous l'apprend ailleurs. Or, il est constant qu'il y avait un grand nombre de Barbares, en ce temps-là dans les Gaules, qui n'entendaient pas la langue latine, puisque les Français mêmes ne l'entendaient pas, et ne la parlaient pas communément; mais certainement les Gaulois n'en avaient pas d'autre.

RECHERCHES

SUR LES PLUS ANCIENNES TRADUCTIONS EN LANGUE FRANÇAISE.

PAR LEBEUF (1).

Nous avons, dans la partie historique du quatrième tome des *Mémoires de l'Académie*, l'extrait d'une savante dissertation de M. Falconet, sur les premiers *traducteurs français*. Personne n'était plus capable que lui d'épuiser la matière, s'il avait voulu la traiter à fond. Mais, dans la dissertation dont je parle, bien loin de se proposer de suivre de siècle en siècle l'histoire des progrès de cette portion de notre littérature, il se borne à faire connaître principalement le *Trésor* de Brunetto Latini, et incidemment quelques anciens traducteurs choisis, en petit nombre. J'ai osé embrasser un champ beaucoup plus étendu, dans l'espérance que les manuscrits français, dont la lecture fait depuis quelques années l'objet de mes études, me fourniront des secours qu'on ne tire point des livres imprimés. Le Mémoire que je présente à la compa-

(1) Ce Mémoire peut être considéré comme le développement et la preuve de la proposition de D. Liron. Celui-ci n'a fait, pour ainsi dire, que poser un théorème, dont l'abbé Lebeuf va démontrer la vérité. (*Edit.* C. L.)

gnie est le fruit de ce travail. On y trouvera, si je ne me trompe, de nouvelles preuves que le célèbre Arnauld et Génebrard se sont trompés; l'un, en soutenant que du temps de saint Bernard le latin était encore communément entendu en France par tout le monde (1); l'autre, en avançant qu'il n'y avait eu dans ce royaume aucun ouvrage écrit en français avant le règne de Philippe-Auguste.

PREMIÈRE PARTIE.

Des traductions qui ont été faites depuis le neuvième siècle jusqu'à la fin du douzième.

Quoiqu'il ne reste pas beaucoup de traductions françaises plus anciennes que le douzième siècle, il ne faut pas en conclure qu'il ne s'en soit pas fait avant ce temps-là. S'il en reste peu, c'est par la même raison que les livres des siècles éloignés sont plus rares que ceux des siècles qui approchent du nôtre : mais il doit y en avoir eu dès le neuvième ou le dixième siècle. Il est sûr qu'il y avait, au moins dès le neuvième, une langue romaine, ou latine rustique, différente du latin des auteurs classiques; et c'était en cette langue que les évêques devaient prêcher devant leurs peuples, pour être mieux entendus. La preuve tirée du concile de Tours, de l'an 813, a été rebattue

(1) D. Liron a déjà combattu l'opinion de M. Arnauld, dans ses *Singularités historiques*, t. 1.

une infinité de fois. Notre français n'est autre que cette langue romaine ou romance, qui se trouve encore plus altérée, c'est-à-dire plus éloignée du latin, qu'elle ne l'était alors. Dès le neuvième siècle, c'était un latin rustique, mais si rustique qu'il ne conservait plus les terminaisons latines, ni aucun des tours délicats de cette langue. En un mot, il différait tellement du bon latin, que les écrivains de cinq ou six cents ans qui ont voulu parler de ce langage vulgaire, ne l'appellent point autrement que le *langage roman*, et simplement *le roman*, ou *le rouman*.

On peut donc dire que le concile de Tours de l'an 813, marque implicitement l'emploi et l'usage des traductions, lorsqu'il ordonne aux évêques de débiter leurs homélies en langue rustique romaine : car depuis plus de deux cents ans, c'étaient les homélies de saint Césaire qui servaient de modèle aux évêques de France. Il serait à souhaiter que quelque échantillon de ces traductions fût venu jusqu'à nous, pour mieux prouver la réalité des traductions en langue vulgaire au neuvième siècle. Au défaut de ces monumens, je m'étendrai sur une observation que je tirerai de la liturgie.

On sait que lorsque Pepin et Charlemagne introduisirent en France la liturgie romaine, le rit gallican ne fut pas entièrement aboli : on en conserva plusieurs articles que l'on mêla avec le romain. L'un de ces anciens usages avait été qu'à la messe, avant la lecture des saintes Ecritures, si c'était le jour de la fête d'un saint, on lût l'histoire de son martyre ou sa

vie. Cela n'était pas particulier à la liturgie gallicane; la mozarabe suivait le même usage; on le pratiquait aussi à Milan, comme on voit dans les livres de ces églises. Ces actes se lisaient primitivement en latin; dans la suite, on joignit au latin une explication en langue vulgaire. Or, en quel siècle commença-t-on en France à faire cette explication? j'espère prouver que ce fut sous le règne de Charlemagne : d'où l'on pourra conclure que ce fut vers l'an 800 que commencèrent à avoir lieu les traductions mises par écrit.

La première raison qui prouve qu'on ne put guère commencer que vers l'an 800 à donner des traductions, c'est que ce ne fut qu'au huitième siècle que le latin souffrit de plus grandes altérations; parce que ce fut alors que se forma le mélange de la nation germanique avec la nation française. Il est vrai que dès le sixième, vers l'an 580, on ne s'astreignait plus aux règles de grammaire qui regardent les cas et les genres : c'est une des remarques de Grégoire de Tours (1). Il est encore vrai que dès le même siècle, il était d'usage de ne pas donner une terminaison latine à tous les noms, et que quelquefois on s'en abstenait pour distinguer un même nom porté par différentes personnes : il est probable qu'en ce cas on conservait aux noms leur *teutonicité*. C'est ainsi que saint Thierri, abbé proche la ville de Reims, qui venait de rendre un service important à Thierri, fils aîné de Clovis, au lieu d'en demander une récom-

(1) *Prolog. libri de Glor. Conf.*

pense, souhaita, par esprit d'humilité, de n'être pas appelé *Theodericus*, comme ce prince, qui était son maître, mais simplement *Theoderic : Ego tuus servus*, disait-il au roi, *ne nomen simile feram, de cætero, non Theodericus, sed appellabor Theoderic.*

Ces négligences dans les genres et les cas, attestées par Grégoire de Tours, et ces retranchemens des terminaisons latines, ne défiguraient pas encore assez considérablement le latin. Il est constant, par la préface de la *Vie de saint Aubin d'Angers*, écrite dans le même temps, qu'alors le peuple l'entendait encore. Fortunat de Poitiers, auteur de cette Vie, s'exprime ainsi : *Præcavendum est ne ad aures populi minùs aliquid intelligibile proferatur.* Il annonce qu'il veut se rendre intelligible au peuple ; et cependant ses phrases latines ne sont pas absolument contre les règles grammaticales. Baudemont, moine d'Elnone, qui vivait environ cent ans après, dit dans son prologue de la *Vie de saint Amand*, qu'il l'écrit *rustico ac plebeio sermone, propter exemplum et imitationem;* ce qui est une preuve que le peuple entendait assez un certain latin, quoique peut-être il ne pût parler si exactement. Dans les premières années du septième siècle, les habitans du royaume de France, hommes et femmes, entendaient encore la langue latine. Ce fut alors qu'il courut parmi eux une chanson, au sujet de la victoire que Clotaire II remporta sur les Saxons : cette chanson était comme de la prose latine, simple à la vérité, mais sans bar-

barisme, ni rien qui fût contre les premiers principes de la grammaire.

Sur la fin du même siècle, la décadence du latin commençait à se manifester. Elle fut sensible dans la collection des *Formules* du moine Marculfe. Ce religieux jugea bien que le style des actes qu'il réunissait en un corps, ne serait pas goûté des rhéteurs et des savans : il prévoyait qu'ils traiteraient de *folie* cette collection, *velut deliramenta reputabunt.* Cependant le mauvais latin n'en passa pas moins, du langage vulgaire, dans les actes. Les chartes, les diplômes, les testamens, les requêtes et autres pièces qui furent écrites sur la fin de la première race de nos rois, furent rédigés dans un style encore plus mauvais, quoique toujours dans l'idiome latin. On entrevoit qu'alors les langues des peuples voisins avaient commencé à défigurer les noms latins, par certaines contractions de syllabes, et à charger le style des actes de fréquentes répétitions de pronoms. En effet, le pronom *ipse* fut multiplié à l'infini dans la composition des diplomes; et la raison en fut que l'article *le* ou *la* était depuis long-temps introduit dans le langage vulgaire. On trouve un témoignage évident de cette introduction de l'article *ille* ou *illa* tronqué et défiguré, dans les litanies écrites vers l'an 780, au diocèse de Soissons. On y voit les vœux pour le pape Hadrien Ier, pour Charlemagne, pour son épouse et ses enfans, terminés chacun par cette barbare formule : *Tu lo juva.* Ces litanies ont été publiées par dom Mabillon, qui, à

l'endroit de ses Analectes où elles se trouvent, se contente de dire ces mots : *In his Litaniis barbaram romanam linguam, qualis illo œvo in familiari usu recepta erat, observare licet in his vocibus,* Tu lo juva, *ubi dicere solemus,* Tu illum juva (1).

La langue rustique était donc alors fort commune dans l'usage vulgaire. Voici une preuve qu'elle l'était à Paris dès le temps du roi Pepin : ce témoignage n'est point de la nature de ceux qui se tirent par induction seulement; il est formel. Après la translation qui fut faite, l'an 754, du corps de saint Germain de Paris, de la chapelle de Saint-Symphorien à l'église de Saint-Vincent, parmi les malades qui y furent amenés, il y avait un jeune homme sourd et muet de naissance, qui fut guéri. Ce qu'on observa comme tenant du merveilleux, fut que ce jeune homme répétait aisément tout ce qu'il entendait dire : d'où il se fit, ajoute l'historien contemporain, que non seulement il apprit en peu de temps à parler parfaitement la langue rustique, mais même qu'il fut en état, lorsqu'il eut embrassé la cléricature dans le monastère de Saint-Germain, d'y apprendre les lettres : *Undè factum est ut, tam auditu quam locutione, in brevi non solùm ipsam rusticam linguam perfectè loqueretur; sed etiam litteras in ipsâ ecclesiâ clericus effectus, discere cœpit.*

Ce passage fait voir qu'il y avait à Paris, sous le roi Pepin, une langue rustique différente du latin;

(1) *Analect.*, in-f°, p. 117.

et c'est vraisemblablement en cette langue que fut écrite la requête que certains religieux présentèrent à Charlemagne, et qui le choqua si fort par la barbarie du style, qu'il prit la résolution d'établir des écoles dans les cathédrales et dans les principaux monastères, pour empêcher que cette barbarie introduite dans le langage vulgaire, ne prévalût, et ne l'emportât sur le latin.

On s'aperçoit qu'elle commençait à gagner les écrivains de chroniques, sur la fin du règne du même prince. Les Annales latines que Loisel communiqua à du Chesne pour son second tome, et qui finissent à l'an 811, contiennent plusieurs noms de lieu et quelques noms d'hommes (1) que l'auteur laissa en langage vulgaire, comme *Melac*, *Esselfet*, *Cuffinstang*, *Silli*, *Hug;* et d'autres qu'il latinisa sur l'idiome vulgaire, selon lequel on diminuait ordinairement le nombre des syllabes : *Epifcopus Baslensis*, pour *Basileensis; Clarmontis*, pour *Clarimontis*. L'écrivain (2) des Capitulaires de Charlemagne en avait donné l'exemple à cet auteur, lorsque voulant désigner le district de quelques envoyés du prince, pour marquer que Langres et Besançon y étaient compris, il disait en 770 : *De Lingonis ad Bissancion villam partis Burgundiæ*. L'auteur de la *Vie de saint Herbland*, qui écrivit vers l'an 750, parlant de deux petits monastères donnés à cet abbé, et situés

(1) P. 33, 44, 46, 47.
(2) P. 26, 47.

dans l'Aquitaine, s'exprime ainsi : *In cellâ suâ quæ ei per chartarum largitatem tradita fuerat, quæ vocatur* Creon, *et aliam cellam quæ vocatur* Colon. Avant tous ceux-là, Anson, abbé de Lobes, qui écrivait vers 780, dit dans sa *Vie d'Herminon*, abbé, l'un de ses prédécesseurs : *Contigit ut ipsâ die S. Ermino equitaret de suo monasterio ad villam quæ vocatur* Fleon; et plus bas : *Alio tempore, cum esset idem vir Dei S. Ermino apud aliud monasterium quod vocatum est* Elnon.

La seconde raison qui me porte à fixer la plus haute antiquité des traductions du latin en langue vulgaire vers l'an 800, est qu'alors, ainsi que je l'ai insinué ci-dessus, tous les arrangemens étaient pris dans le royaume pour introduire la liturgie romaine à la place de la gallicane. Charlemagne termina cette grande affaire, en laissant la liberté aux églises de conserver du rit gallican ce qui pourrait s'allier avec l'ordre observé dans le romain. On commença donc à lire dans les Gaules, à l'office de la nuit, les actes des saints, qui, dans le temps de l'observation du rit gallican, se lisaient à la messe, immédiatement avant les écrits de saint Paul : la nuit n'étant pas un temps propre à la prédication, on ne songea plus à expliquer au peuple, comme on faisait auparavant, les actions du saint dont on solennisait la fête. Ceux de saint Etienne, premier martyr, étant les seuls qui fussent lus à la messe, selon la liturgie romaine, parce qu'ils sont tirés des livres saints, furent aussi les seuls qui perpétuèrent l'ancien usage gallican, de

lire les actes des martyrs avant la célébration des saints mystères : et comme, selon un autre article de la liturgie romaine, l'évêque ou le prêtre ne pouvait monter en chaire qu'après la lecture de l'Evangile, pour en donner l'explication, il est vraisemblable que ce fut dans ces conjonctures qu'on statua que la *Vie de saint Etienne*, puisqu'elle se trouvait prononcée en latin à la messe, serait aussi expliquée en langage vulgaire et chantée en cet état au peuple, avant la célébration des saints mystères. Voilà pourquoi on trouve les Actes de saint Etienne, premier martyr, en langue vulgaire, dans des livres de presque tous les siècles, depuis le neuvième. J'ai raconté ailleurs (1) de quelle façon cela se pratiquait, et comment, après chaque période latine prononcée dans la tribune par le lecteur, un ou deux ecclésiastiques placés dans un lieu élevé, chantaient d'un ton de complainte les mêmes paroles en français.

La manière dont on était en possession d'interpréter l'Ecriture sainte au peuple, du côté de la Germanie, avait pu être le prélude de cet usage. Nous lisons dans les Actes de saint Gal (2), qui sont authentiques, que cet abbé fut prié un jour, dans la Rhétie, de monter en chaire avec l'évêque Jean. Gal fit un discours sur l'Ecriture sainte; et à mesure qu'il avançait dans son explication, l'évêque du lieu en donnait l'interprétation aux Barbares. Ceci s'était

(1) *Traité histor. sur le chant ecclésiastique*, 1741, p. 121.
(2) *Sæculo 2. Bened.*, p. 246.

passé cent cinquante ans ou environ avant le règ de Charlemagne. Comme on peut être curieux voir quelque fragment de ces traductions ou pa phrases faites de latin en français, j'observerai que l'un des plus anciens manuscrits où il s'en trou des morceaux, est cité dans le Glossaire de du Can nouvelle édition (1) : mais comme il y est avec mêmes fautes qui ont échappé à l'imprimeur Dom Martène, qui l'a publié le premier sur un m nuscrit de saint Gatien de Tours, j'ai cru le dev faire reparaître ici d'une manière plus exacte, séparant mieux les mots, distinguant les lignes, a que l'on voie que ce sont des vers, et mettant à c l'interprétation des termes les plus difficiles à e tendre.

Lectio actuum Apostolorum.

Paraphrase du titre.

Por amor de vos pri Saignos Barun :
Se ce vos tuit (2) escoster la lecun
De saint Esteuve le glorieux barun ;
Escotet la par bonne intention,
Qui a ce jor recu la passiun.

In diebus illis, Stephanus plenus gratiâ et for tudine faciebat prodigia et signa magna in popu

Paraphrase du latin.

Saint Esteuve fut pleins de grant bonté,

---

(1) Au mot *farsia*, col. 347.

(2) *Si ce vous duit*, s'il vous convient d'écouter.

Emmen tot celo (1) qui creignent en Diex,
Feseit miracle o nom de Dieu mendé (2);
As cuntrat (3) et au ces (4), a tot dona santé?
Por ce haïerent autens li Juvé (5).

Surrexerunt autem quidam de Synagogâ..... et non poterant resistere, etc.

Encontre lui se dresserent trestuit (6),
Diserent ensemble : Mauvais mes cetui;
Il a deabble qui parole en lui, etc. (7).

C'est ce que j'estime être un fond de traduction des Actes de saint Etienne, faite au neuvième siècle ou environ, et écrite de nouveau dans le onzième, avec quelques changemens dans le langage, et même quelques fautes de copiste. Plusieurs des termes qui composent une partie de ce fragment, sont presque aussi éloignés du latin et de ce que nous appelons aujourd'hui le *français*, que le sont ceux du serment de Louis-le-Germanique, rapportés par Nitard. Si cependant il paraissait à quelqu'un que ce langage vulgaire n'est pas assez ancien pour être tout à fait du neuvième siècle, il n'en serait pas moins vraisem-

(1) Mêmement, comme tous ceux.
(2) Des miracles demandés au nom de Dieu.
(3) Aux estropiés (*contracti*).
(4) Et aux aveugles (*cœci*).
(5) Pour cela, les Juifs l'eurent en aversion.
(6) *Tretous*, tous.
(7) Remarquez que tous ces vers sont en rimes masculines, ce qui les rendait plus faciles à être mis en chant.

blable que l'usage de traduire les Actes de saint Etienne en langue vulgaire, pendant les saints mystères, n'a pu commencer que dans le temps où le rit de la liturgie changea de face en France; parce que, dans un autre temps, l'introduction de cette nouveauté aurait pu être vivement combattue, et n'aurait peut-être pas réussi. Il est vrai que dom Martène ne donnait que six cents ans, ou environ, au manuscrit de Tours dans lequel il a découvert la traduction française dont il parle : mais il est souvent arrivé qu'on ait inséré dans un livre une pièce tirée d'un volume plus ancien de deux ou trois siècles; c'est une chose si commune, qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée. Je parlerai, dans la suite de ce Mémoire, de quelques autres traductions qu'on ne trouve à la vérité que dans les livres écrits au douzième siècle, mais qui paraissent avoir été copiées sur d'autres manuscrits plus anciens.

Je ne dis rien des morceaux de langage vulgaire du onzième siècle au plus tard, que l'on trouve dans un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, et dans d'autres de Saint-Martial de Limoges, conservés à la bibliothèque du roi. Ces morceaux ont leur utilité; ils servent à faire connaître quel était alors le langage vulgaire dans les provinces méridionales du royaume, et dans celles d'au-delà de la Loire; ils confirment aussi la vérité de cette proposition; savoir : que dans les temps où la langue romaine rustique a commencé d'être mise par écrit, ça été d'abord en vers rimés. On vient d'en voir un échantillon dans le fragment de l'explication du martyre de saint Etienne; ce qui suppose déjà les progrès de cette

langue. Mais ce qui les annonce encore davantage, c'est que la science de cette langue était nécessaire pour être en commerce avec plusieurs princes éloignés de la cour de France. Ainsi on lit, touchant un moine de Saint-Michel en Lorraine, qu'il fut envoyé, sous le roi Robert, vers un grand nombre de princes, parce qu'il était fort versé dans la langue française, *linguæ gallicæ facundiâ peritissimum.*

Je ne ferai point reparaître ici les fragmens que j'ai donnés ailleurs (1) de cette sorte de langage : je me contente d'avancer comme une chose très-vraisemblable, que, dans la plupart des provinces des Gaules, on parlait vulgairement une langue peu différente de celle des Provençaux, des Périgourdins, des Limousins. Je pense que cela dura jusqu'à ce que le commerce de ces provinces avec les peuples du Nord et de l'Allemagne, et surtout celui des habitans de l'Armorique avec les Anglais, vers le onzième siècle, eussent apporté dans la langue romaine rustique une dureté qui n'y était pas auparavant : car tout le monde sait que le langage vulgaire de France passa en Angleterre, lorsque Guillaume, duc de Normandie, en fit la conquête, l'an 1066, et qu'il y devint le langage de la cour; en sorte que Wlstan, évêque de Wigorne, fut regardé en 1095 comme un

(1) *Dissert. sur l'hist. de Paris et de France.* Paris, 1741, 3 vol. in-12, t. 2, p. 327 et suiv. Ces fragmens sont trop curieux pour être négligés. On les retrouvera à la suite du présent Mémoire. (*Edit.* C. L.)

homme non lettré, et incapable d'assister aux conseils du roi, parce qu'il ne savait pas le français (1): *Quasi homo idiota, qui linguam gallicanam non noverat.* La manière dont les Anglais prononcèrent le français d'alors, jointe à leur relation avec les habitans de la Normandie et des autres côtes de la France, contribua beaucoup à éloigner de plus en plus cette langue de la langue latine. Voilà pour ce qui regarde les peuples situés au nord de la France (2). A l'égard de l'Allemagne, qui est située à l'orient d'été de la France, Lambecius a publié un fragment historique, qui nous apprend que durant le onzième siècle, dans les célèbres monastères de France, tels que Cluni, un grand nombre de religieux ne savaient pas le français; et que dans l'Allemagne on parlait tellement le langage vulgaire de France, qu'il fallut que tous les religieux que saint Hugues, abbé de Cluni, envoya dans cette province, sussent le français, pour y être de quelque utilité : l'historien se sert du terme *gallicum.*

L'usage de la langue française étant donc commun, dans trois royaumes contigus, la manière dont on la parlait dans l'Allemagne et dans l'Angleterre, servit à l'éloigner aussi du latin, dans les parties septentrionales et orientales de la France, qui étaient limitrophes. Néanmoins, sur la fin du siècle dont je parle, qui est le onzième de l'ère chrétienne, lors de la

(1) Matth. Paris., *ad an.* 1095.

(2) *Vita S. Morandi, mon. Clun.*, t. 2. *Lambec.*, p. 892.

croisade publiée par le pape Urbain II, en l'an 1095, le cri des Français en langue vulgaire, *Deu lo volt*, n'était point encore extrêmement différent du latin, *Deus illud vult*. Bientôt la propagation du langage vulgaire de France dans le voisinage du royaume, le bannissement total des mots entièrement latins, le retranchement de plusieurs lettres dans les mots, surtout des voyelles, ayant rendu cette langue moins coulante que le latin, et en ayant défiguré les noms, principalement les verbes, réduisirent ceux qui ne savaient que cette langue, et qui n'avaient point étudié, à ne plus entendre les écrits latins, quelque simple qu'en fût la latinité. Tels étaient, par exemple, les frères lais dans les monastères, et communément les religieuses. Un grand nombre de seigneurs se trouvèrent dans le même cas : on n'entendait plus rien, à moins qu'il ne fût traduit. Je fixe l'époque de ce changement vers l'an 1100 (1).

---

(1) Dans les trois siècles précédens, où la langue vulgaire du royaume était rarement mise par écrit, les monumens qui en font mention l'appellent *sermo communis*, *sermo rusticanus*, *lingua romana*, parce qu'elle venait du langage des Romains, qui était le latin; et quelquefois *lingua gallicana*. Dans le douzième siècle, Orderic Vital, en parlant d'un moine de Saint-Evroul qui la savait parfaitement, outre le latin, l'appelle de ce dernier nom. Le concile de Reims de l'an 1115, l'appelle *lingua laïca;* l'auteur de la Vie de Suger, *lingua materna;* les auteurs des Vies de saint Norbert et de saint Bernard préfèrent le terme *romana*. Dans une lettre écrite à saint Thomas de Cantorbéri, l'auteur, pour dire *en*

Il paraît que l'on commença les traductions en français par celles des livres historiques : en cela on ne fit que continuer ce qui avait déjà été pratiqué dans les temps précédens, par rapport à l'histoire du martyre de saint Etienne.

Ces traductions furent d'abord plus communes dans les Pays-Bas, parce que le français ou roman de ces pays-là, était beaucoup plus éloigné du latin que la langue vulgaire des pays méridionaux de la France. Albéric assure dans sa Chronique (1); que Lambert de Liége, autrement dit de *Saint-Christophe*, traduisit au douzième siècle les *Vies des Saints* et les *Actes des Apôtres*. Lambert d'Ardres (2), qui parle de plusieurs traductions, dit qu'un nommé *Alfrius* traduisit aussi la *Vie de saint Antoine*. Le Père le Long voulant produire le plus ancien manuscrit qu'on ait d'une traduction de quelques livres de la Bible, renvoie à celui des cordeliers de Paris, qu'il croit être écrit en style français de la fin du onzième siècle, ou du commencement du douzième (3). Or, ce manuscrit ne contient précisément que des livres

---

français, emploie l'adverbe *gallicè* : pour signifier la même chose, vers l'an 1200, Eudes de Sulli, évêque de Paris, met *in romano*. On verra, dans le reste de ce Mémoire, les noms que les traducteurs lui ont donnés dans le prologue de leurs traductions.

(1) *Ad annum* 1177.

(2) Fragmens de sa Chronique, dans l'*Hist. de la maison de Guines*.

(3) *Bibl. sacra*.

historiques; savoir : les livres des Rois et ceux des Machabées. Je puis y ajouter la traduction d'un autre livre historique de la Bible, accompagnée de paraphrases, que j'ai découverte dans la bibliothèque du chapitre de Paris : elle est d'un langage semblable à celui du livre des cordeliers, comme on pourra le juger, en conférant ce que je vais en citer avec l'extrait donné par le Père le Long. « Un hom estoit en « la terre Us ki out nom Job. Parce est dit u li sainz « hom demoroit ke li merites de sa vertut soit expres« seiz. Quar ki ne sachet que Us est terre de paiens, et « la paienie (1) fut en tant plus enloié (2) de visces, « ke de n'out la conissance de son faiteor (3). Dunkes « dict lom u il demorat, par ke ses loi creisset, cant « il fut bons entre les malvais. »

Après ce commentaire ou paraphrase sur l'histoire de Job, on lit dans le même volume, et de la même écriture, qui est du douzième siècle : « Ici sont li « quatre livres des dialoges Grégoire le pape del bors « de Rome, des miracles des Peres de Lumbardie. » Tout cela prouve que l'on aimait alors à traduire les livres historiques, surtout ceux qui contenaient les faits les plus surprenans, et qui pouvaient conduire à la correction des mœurs. Voici un échantillon du style de ce traité : j'ai cru, pour en faciliter l'intelligence, devoir mettre le latin à côté du français.

---

(1) Paganisme.

(2) *Inligatus*, lié.

(3) Créateur.

En un jor je depreisseiz de mult grandes noises dez alquanz seculeirs, asqueiz en lur negosces a la foiz sumes destraint solre, meismes ce ke certe chose est nos nient devoir.	*Quadam die nimiis quorumdam sæcularium tumultibus depressus, quibus in suis negotiis plerumque cogimur solvere, etiam quod nos certum est non debere.*
Si requis un secrete liu qui est amis a dolor, ut tot ce ke la moie occupation desplaisoit a moi a ouertement soi demosterroit.	*Secretum locum petii amicum mœroris ubi omne quod de meâ mihi occupatione displicebat, se patenter ostenderet.*

Un peu plus bas, *Petrus Diaconus* est rendu en langage vulgaire par *Pierre Diakene.*

Je pourrais rapprocher ces fragmens de traductions, de morceaux des sermons de saint Bernard en langue vulgaire, que le Père Mabillon a rendus publics dans son édition des ouvrages de ce saint : mais comme l'impression a mis ceux-ci entre les mains de tout le monde, je me bornerai à donner le commencement d'une lettre aux chartreux du Mont-Dieu, diocèse de Reims, qui lui est attribuée, et que j'ai tirée d'une copie faite au siècle dernier, sur un ancien manuscrit de cette chartreuse (1). Le traducteur débute ainsi : « Ci encomencet li epistle saint « Bernart a Mont Deu. Al prior del Munt Deu et a « ses compaignuns mandes li abbez Bernarz ke Deus « lor donst lo Sabbat delicious. Tres chier freire en

(1) Cette copie est dans la bibliothèque de la maison du noviciat des jésuites de Paris.

« Jhesu Crist, aouerte est à vou ma boche à bien pres « outre mesure. Ne me puis retenir : Deus lo seit; « pardonneiz lo moi. »

Cette traduction peut avoir été faite environ l'an 1180, en faveur des frères convers. Dans ce temps-là même vivait Maurice, évêque de Paris, dont on trouve des sermons tant en français qu'en latin, dans des manuscrits d'environ l'an 1200 : j'en rapporterai un presque en entier, avec le commencement d'un autre, ainsi qu'ils sont conservés dans la bibliothèque du chapitre de Sens. Ces deux morceaux pourront servir à faire la comparaison du langage de Maurice, lorsqu'il parlait au peuple, avec la traduction des dialogues de saint Grégoire, ci-dessus rapportée.

Sermo Mauricii episcopi Parisiensis ad Presbyteros.

Dicit ei Jhesus, Pasce oves meas.

« Segnor prevoire (1). Ceste parole ne fut mie so- « lement dite à monsegnor saint Pierre. Quar et à nos « fu ele dite autsi qui somes ellui de lui el siecle et « qui avons les oeilles (2) Damediu (3) à garder; co « est son puple à governer et à conseillier en cest « siecle; et qui avons à faire le suen mestier e terre « de lyer les anmes et de deslyer et de conduire de- « vant Deu. Or devomes savoir de nos meismes con-

(1) Prêtres.
(2) Ouailles.
(3) *Domini Dei.*

« duire devant Deu et cely que nos avons à conseil-
« lier. Si nos besoigne avoir trois coses : la premeraine
« chose si est sainte vie; la secunde est la sciense qui
« est besoignable al prevoire à soi et à autrui con-
« seillier; la tierce est la sainte prédications par coi
« ly prestres doit rapeler le puple de mal à bien. La
« premeraine chose que li prestres doit avoir, c'est
« sainte vie; par quoy il doit soi meisme rendre à
« Deu, et par coi il doit bone essamble doner à tos
« ceus qui le verront, et par bonne vie demener, se
« esmonder et eslaver et faire net *ab omni inquina-*
« *mento carnis et spiritus :* c'est de tote l'ordure de
« son corps et de same (1); de luxurie, de glotonie,
« d'orgueil, de haine, d'avarisce, de convoitise, et
« de totes iceles coses dont same puet estre mal mise
« et enlaidie devant Deu, et sa personne devant le
« siecle. Après, si doit estre soffrant, se on li dit, se
« on li fait mal; et doit doner par ce essample de
« patience à autres. Si doit estre humeles, benignes,
« larges, *secundum paupertatem et divitias suas*
« *esse eleemosynarius.* Issi doit estre par la sainte
« vie et par la bone qu'il doit demener lumiere del'
« monde, si comme dit notre sires, *vos estis sal*
« *terræ, lux mundi.* Quar il doit saler, c'est ensai-
« gner avec Damediu les cuers de ceux qui plus ai-
« ment les terrienes choses qu'ils ne font celes del
« ciel, et qui endementieres (2) qu'il sont en pecié

(1) Pour *sa âme*, son âme.
(2) Pendant.

« dampnable, ont male savor à Deu, si come la viande « qui est dessalée à l'home qui la mainve (1). Il doit « estre *lux mundi*, quar il doit par sainte vie enlu- « miner tos cels qui les gardent : et se il issi, *decli- « nando à malo et faciendo bonum*, demaine bone « vie et bele devant son puple; donques puet-il, *cum « humilitate et reverentiâ, intrare ad altare Dei, ad « eum qui lætificat juventutem ejus :* et se il de- « maine malvaise vie, et il soit en piecé de dampna- « tion; sacier (2) vraiment que il mangerà le cors « Nostre Segnor à dampnation de soi : quar issi le dit « la sainte Escripture : *Qui manducat carnem et bi- « bit calicem indignè, judicium sibi manducat et « bibit.* Issi, poons nos dire que la premeraine cose « qui est besoignable al prevoire qui tient parroce, si « est sainte vie et bele que il doit demener devant « Deu et devant son puple. »

II. Præceptum. « La seconde chose que il doit « avoir, si est la discretions, el science par coi il doit « conseiller les anmes que il a governer : et si, com « desirent *sancti Patres*, il doit savoir *librum sa- « cramentorum, baptisterium, compotum, canonem « pœnitentialem, psalterium, omelias*, et maintes « autres chose *de vitâ sacrorum ordinum.* »

Sermo in Circumcisione Domini.

Postquam consummati sunt, etc.

« Segnor et Dames, hui si est li premiers jors de

(1) Mange.
(2) Sachez.

« lan, quil est apelés an renues (1). A icest jor sue-
« lent (2) li malvais crestien, solonc le costume des
« paiens, faire sorceries et charaies; y por lor sorce-
« ries, y por lor charaies suelent expermenter les
« aventures qui sont avenir. Hui suelent entendre à
« malvais gens faire, y mt (3) lor créance en estre-
« nes, y disoient que nous n'esteroi (4) riches en lan,
« s'il n'estoit hui estrenés. Mais nos devons laisier
« iceles coses qui n'appartiennent à la vie pardurable
« conquérre. Nos trovons lisant en la sainte Evangile
« d'ui, que notre sire Deus par co que il par soi
« meisme volt garder le loi que il avoit donnée, que
« il al witisme (5) jor de sa naisence, qui hui est, volt
« estre circuncis. »

Voilà la moitié du sermon.

On ignore l'auteur de la traduction paraphrasée de Job, dont j'ai fait mention ci-dessus : le Père le Long n'en fait aucune mention dans sa *Bibliothèque sacrée*, ni de celle qui fut faite du *Cantique des cantiques*. Lambert d'Ardres, qui vivait sous Philippe-Auguste (6), attribue cette dernière traduction ou paraphrase à un nommé *Landri de Wallanio;* mais on ne la retrouve plus : peut-être fut-elle supprimée

---

(1) *Annus renascens.*

(2) *Solent*, ont coutume.

(3) Mettre.

(4) Ne serait.

(5) Huitième jour.

(6) *Preuves de l'histoire de la maison de Guines*, p. 114.

à cause du mauvais usage que l'on pouvait en faire. Le Père le Long n'a pas connu non plus une traduction des Psaumes conservée parmi les manuscrits de Colbert, sous le n° 3133, dont le langage ressent aussi le douzième siècle. Les deux versets du *Te Deum*, *Æterna fac* et *Salvum fac*, y sont ainsi rendus : « Pardurable fai o tes sainz reguerdonés (1) la gloire. « Salf fai tun pople, sire, et beneisse à la tue he- « ritet. » Ceux qui possédaient ce manuscrit avant qu'il fût à la bibliothèque Colbert, avaient commencé à effacer la traduction qui est à côté du texte latin ; de sorte qu'on ne la retrouve que depuis le psaume 72. Il y a beaucoup d'apparence que ce volume avait été écrit d'abord à l'usage d'une église où saint Ouen et sainte Foy étaient honorés avec distinction ; ces noms sont les seuls qui soient écrits en rouge dans le calendrier. Ce manuscrit a été ensuite porté au diocèse d'Amiens, et l'on y a ajouté, vers l'an 1300, un grand nombre de saints de ce diocèse, surtout du monastère de Corbie. La première écriture est d'environ l'an 1200.

Le livre de Job n'est pas le seul des livres sacrés qui fut traduit en français avec un commentaire. Les Psaumes, qui sont la partie de l'Ecriture sainte dont on fait le plus d'usage dans l'office divin, furent mis des premiers en cette langue, ainsi que les endroits des épîtres et des évangiles qu'on y lisait : ceux-ci étaient accompagnés d'un commentaire qui portait le

(1) Récompensés.

nom de *Haymon* (1). L'auteur de cette traduction ne s'est pas fait connaître, mais on sent assez, par son langage, qu'il est bien antérieur aux traductions des mêmes épîtres et évangiles, faites à la fin du treizième siècle par un dominicain dont je parlerai ci-après; on jugera de l'ancienneté du langage par les morceaux que j'ai tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de M. le cardinal de Rohan. Dans l'histoire de la Passion, saint Pierre est nommé *Pierron;* de même que dans les anciennes histoires françaises, Charles-le-Chauve est appelé *Charlon*. Ces sortes de traductions pourraient bien être celles qui furent faites de l'Ecriture sainte, vers l'an 1198, pour les diocésains de Metz, au sujet desquelles on a une lettre du pape Innocent III. En effet, il s'agissait précisément des évangiles et des épîtres de saint Paul, dont on avait joint la traduction à celles du livre de Job et de celui des Psaumes. Les peuples de ce diocèse ne voulant plus assister aux prônes de leurs curés, s'assemblaient ailleurs qu'à l'église, sous prétexte qu'ils tiraient plus de profit de la lecture de ces traductions. Le pape leur défendit ces assemblées, et leur ordonna d'écouter l'explication de l'Ecriture de la bouche de leurs curés.

---

(1) Il était plus vraisemblablement d'un moine appelé *Raimon*, par altération du nom de *Remi*.

Fragment de la traduction de la Passion de N. S., selon saint Matthieu.

« Dons encommencerent li alquant scupir en lui, « et cuverre sa face, et batre à coleies, et dire à lui : « Devyne; et li ministre lo battoient à facicies. Et « quant Pieres étoit en la cort de lez, se vint une des « ancelles lo soverain prestre; et quant ille ot veut « Pieron ki se chafieuet al feu, se lesvui ardeit, et se « dist à lui : Et tu estoies avoc Jehu de Galileie. Cil « desnoiet davant toz, et se dit : Ne ni sai ne ni nen- « tent ce ke tu dis. Si ussit fuers davant la cort : se « chanteit li jas (1). Lo parax (2) quant une altre « ancele lot veut, se dist à ceos ki lai encor estei- « vent. Car cist è de ceos. Lo parax un petit après « dissent à Pieron cil ki lai esteivent : Vraiement tu « es de ceos, car tu es aussi Galileus. Et cil encom- « mençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke « cist hom soit ke vos dites. Maintenant lo parax « chanteit li jas (car es ta parole te fait aparissant) : « se recordeit Pieres la parole Jhesu. »

Ci at une leiecon de l'Apistle (3) *saint Paul, kil fist as Hebreus, et l'esposition Haimon cum leist lo diemenge d'avant les Palmes.*

« Freire, Criz estant eveskes des biens kavenir es-

(1) *Gallus*, le coq.

(2) Pareillement.

(3) Apparemment l'*epistle*, *epistolæ*.

« toient plus granz et plus parfetz tabernacles ne « miez faiz par main, c'est ne mies de cette création. « (1) Li eveskes des gens qui entreivet une sole fiere « en lan a tot sans dedanz lo voile el saintuaire, por « orer por lo peule, signifie ciet. Crist, si cum il est « ja manifesteit en pluisors leus, ki par lo sanc de sa « passion desarmeit lo Ciel, sentreit ens secreiz del « celestial pais, où il estat or davant la face de Deu « le pere, priant por nos. Eveskes des biens kavenir « estoient, lapelet om en dou manieres. En icel temps, « disoit Jhesus as torbes des gens et as princes des « prestes : Liquels de vos m'arguerat de pechie...? Puis « ke notre sire ot les gens convaincus, et il ot mos- « treit kil estoient fil del diaule (2), et il dist : Li « diaules est vostre peires, et vos voloiz faire les de- « şiers de votre peire : et puisqu'il lor mostreit en « celle mismes histoire de soi, que li noblesce de la « char ne valt ou li noblesce del cuer falt, pourceu « kil se glorificuent de la noblesce de lor paraige; et « il disoient : Fil Abraham sons, ne servimes onkes « nului. Se dit après : Voir voir (3) vos dit, car tuit « cil ki sons lo pechiet, sunt serf del pechiet. »

J'ai réservé pour le dernier des exemples des traductions faites au douzième siècle, celle d'un morceau de la *Vie de sainte Bathildè*, reine de France,

---

(1) Ce qui suit est le commentaire de Haimon, ou plutôt Raimon.

(2) Diable.

(3) *Amen, amen,* en vérité, en vérité.

parce que l'écriture et le langage du manuscrit d'où je le tire, ne m'ont paru être que de la fin de ce siècle; il est du nombre de ceux que le cardinal de Richelieu a donnés à la maison de Sorbonne. La traduction a été faite sur la Vie latine écrite par un auteur du septième siècle, et contemporain de la sainte. Son prologue est ainsi rendu : « Beneois soit nostres sires qui « voulroit que cascuns hom fust saus, et que cascuns ve- « nist à la connissanche de se verité. Sons nons doit es- « tre glorefiés en toutes coses : car il fait des petits grans, « et des fous saiges, et des poures riches; si comme nous « veons qu'il est aempli en ceste glorieuse Roine me « Dame sainte Balthalt, de la cui vie nous volons un « peu parler à l'onnor et à la gloire Nostre Seigneur. »

« Cheste Dame fut née de Sessoingne et estraite de « royal lignie : et fu en sa jonece ravie des mes- « creans : et fu par le porveanche Nostre Seigneur « amenée en est pays, et vendue à un haut hom qui « avoit nom Erchenoalx, et estoit à chest tans ma- « reschaux de France. »

On peut juger, par plusieurs expressions de ce fragment, que cette traduction a été faite dans les Pays-Bas; elle pourrait bien être de Lambert de Liége, que j'ai dit ci-dessus, après Alberic, être l'auteur de celle des *Vies des saints* qui parut au douzième siècle.

Si les traductions françaises commencèrent par des vies de saints, par quelques livres historiques de la Bible, et quelques écrits de piété, elles furent bientôt suivies de traductions d'ouvrages d'un autre genre : telle fut celle du poëme de Marbode, évêque de Ren-

« toient plus granz et plus parfetz tabernacles ne « miez faiz par main, c'est ne mies de cette création. « (1) Li eveskes des gens qui entreivet une sole fiere « en lan a tot sans dedanz lo voile el saintuaire, por « orer por lo peule, signifie ciet. Crist, si cum il est « ja manifesteit en pluisors leus, ki par lo sanc de sa « passion desarmeit lo Ciel, sentreit ens secreiz del « celestial pais, où il estat or davant la face de Deu « le pere, priant por nos. Eveskes des biens kavenir « estoient, lapelet om en dou manieres. En icel temps, « disoit Jhesus as torbes des gens et as princes des « prestes : Liquels de vos m'arguerat de pechie...? Puis « ke notre sire ot les gens convaincus, et il ot mos- « treit kil estoient fil del diaule (2), et il dist : Li « diaules est vostre peires, et vos voloiz faire les de- « şiers de votre peire : et puisqu'il lor mostreit en « celle mismes histoire de soi, que li noblesce de la « char ne valt ou li noblesce del cuer falt, pourceu « kil se glorificuent de la noblesce de lor paraige; et « il disoient : Fil Abraham sons, ne servimes onkes « nului. Se dit après : Voir voir (3) vos dit, car tuit « cil ki sons lo pechiet, sunt serf del pechiet. »

J'ai réservé pour le dernier des exem[illegible] [illegible]s tra- ductions faites au douzième siècle [illegible] [illegible]or- ceau de la *Vie de sainte Bath[illegible]*

(1) Ce qui sui[illegible] Raimon.

(2) Dia[illegible]

parce que l'écriture et le langage du manuscrit d'où je le tire, ne m'ont paru être que de la fin de ce siècle; il est du nombre de ceux que le cardinal de Richelieu a donnés à la maison de Sorbonne. La traduction a été faite sur la Vie latine écrite par un auteur du septième siècle, et contemporain de la sainte. Son prologue est ainsi rendu : « Beneois soit nostres sires qui « voulroit que cascuns hom fust saus, et que cascuns ve- « nist à la connissanche de se verité. Sons nons doit es- « tre glorefiés en toutes coses : car il fait des petits grans, « et des fous saiges, et des poures riches; si comme nous « veons qu'il est aempli en ceste glorieuse Roine me « Dame sainte Balthalt, de la cui vie nous volons un « peu parler à l'onnor et à la gloire Nostre Seigneur. »

« Cheste Dame fut née de Sessoingne et estraite de « royal lignie : et fu en sa jonece ravie des mes- « creans : et fu par le porveanche Nostre Seigneur « amenée en est pays, et vendue à un haut hom qui « avoit nom Erchenoalx, et estoit à chest tans ma- « reschaux de France. »

On peut juger, par plusieurs expressions de ce fragment, que cette traduction a été faite dans les Pays-Bas; elle pourrait bien être de Lambert de Liége, que j'ai [illegible] i-dessus, après Alberic, être l'auteur de celle des [illegible] *des sai*[illegible] [illegible]t au douzième siècle.

Si les tra[illegible] [illegible]nçaises commencèrent par des [illegible]ies de sa[illegible] [illegible]ques livres historiques de la Bible, et [illegible] piété, elles furent bientôt suivies [illegible] rages d'un autre genre : [illegible]arbode, évêque de Ren-

nes, sur les pierres précieuses. Cette traduction, qui est du douzième siècle, a été rendue publique par D. Antoine Beaugendre, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sur un manuscrit de Saint-Victor de Paris, qui paraît être du même temps. Comme on peut la voir imprimée parmi les œuvres de Marbode, à la fin de celles de Hildebert du Mans, je n'en rapporterai rien. Lambert d'Ardres, dans sa Chronique des comtes de Guines, écrite sous Philippe-Auguste, nous apprend que, du temps de Louis-le-Jeune, le comte Baudoin, qui n'était point lettré, aima cependant les livres, et se fit traduire en français, non seulement les ouvrages de piété dont j'ai fait mention, mais encore une grande partie des livres qui traitaient de la physique; il y employa un savant nommé Godefroi, en même temps que Simon de Boulogne, autre savant, traduisait à son usage le traité de Solin *de Naturis rerum*. On vit encore, dès la fin du douzième siècle ou vers le commencement du treizième, des traductions des Fables d'Esope en vers français; et l'on donna à ce recueil le nom de *Bestiaire* (1), comme aux différentes traductions ou abrégés du traité de Marbode, celui de *Lapidaire*.

Voilà à peu près tout ce que j'ai pu découvrir jusqu'à présent des traductions faites dans le cours du treizième siècle. Au reste, il ne faut pas croire que

---

(1) *Voyez* le recueil des *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, etc., récemment publié par M. Robert, 2 vol. in-8°. (*Edit.*)

dans les Gaules, ou même dans ce qui composait en particulier le royaume de France, le langage vulgaire fût uniforme : la différence des dialectes de la langue romance, ou vulgaire française, était si grande au douzième siècle, que le français qu'on parlait dans le Poitou, par exemple, était tout différent de celui qu'on parlait au fond de la province de Reims, dans le pays Boulenois. Le chroniqueur du monastère d'Andern (1), situé au diocèse de Boulogne, dans toute l'étendue duquel on parlait français dès le douzième siècle, raconte que ceux qui habitaient ce monastère souffraient avec peine qu'il dépendît de Charroux, dans le Poitou, parce que ceux de cette abbaye leur paraissaient étrangers, *propter linguarum dissonantiam*. On voit un peu plus bas qu'il ne s'agissait cependant que d'une différence de dialecte. Il ajoute que Grégoire, neveu du comte de Guines, moine d'Andern, ayant passé quelque temps à Charroux, revint visiter son oncle; et qu'ayant oublié le dialecte boulenois, il le salua *idiomate pictavico;* ce qui fut cause que l'oncle, qui prit ce salut pour une ironie, lui répondit dans le même langage poitevin, *sermone pictavico derisoriè resalutavit.* Ceci est rapporté à l'an 1137. On croit pouvoir conclure de là que les traductions étaient alors bien nécessaires en France, et qu'il en fallait autant qu'il y avait de provinces différentes, où la langue latine était devenue, quoique différemment, langue romance.

---

(1) *Spicil.*, t. 14, p. 430.

SECONDE PARTIE.

Des traductions qui ont été faites depuis le commencement du treizième siècle, jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie.

J'ai parcouru, dans le Mémoire précédent, les traductions françaises qui ont été faites depuis le neuvième siècle jusqu'à la fin du douzième. Je me propose aujourd'hui d'en conduire la suite, depuis le commencement du treizième jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Cette seconde partie de mon ouvrage n'a pas besoin d'autre préambule.

Traductions du treizième siècle.

Les ouvrages historiques continuèrent d'être les objets des premières traductions; elles furent rimées, comme l'avaient été la plupart des précédentes. La rime et le chant furent toujours les moyens dont on usa pour graver les faits dans l'esprit des peuples. Nous ne connaissons pas tous les auteurs de ces traductions : nous ignorons, par exemple, le nom de celui qui a traduit la Bible en vers, depuis la Genèse jusqu'à l'histoire du roi Ezéchias, et dont l'ouvrage est conservé parmi les manuscrits Colbert; mais son style et le caractère du manuscrit prouvent assez qu'il doit avoir été écrit au treizième siècle. Voici son prologue :

Al rei de gli e à Deu omnipotent,
Ke maint senz fin et sainz commensement,
Le mund guverne tut par son jugement,
Ki est à soens en chacun lui présent,
A chacun sucurable ki à lui se prent,
Hon puissance senz definement,
El nun del Pere, del Fiz, del Espirist,
Des trois personnes ke sunt un Deu parfit.
Commencement de geste nuvel escrit
Destorie estrait, n'est pas de fable dit,
Dans en an est en sante Eglise lit,
Et ce dit Jeropime ki les merveilles vit :
Nest pas leals ki cest tient en despit.

Il est probable que quelques-unes des traductions en vers que Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen, avait faites dans le onzième siècle, furent retouchées dans le treizième, et accommodées à la manière dont on parlait alors. Je crois qu'il faut penser la même chose de quelques vies des saints. Quoi qu'il en soit, nous avons de ce siècle une Vie de saint Martin, une de saint Laurent, une de saint Eustache. J'ai vu les deux premières, non seulement à la bibliothèque du roi, mais encore dans celle de l'abbaye de Saint-Martin de Laon. La Vie de saint Eustache est conservée chez les dominicains de Paris, rue Saint-Honoré. On trouve en Sorbonne (1) la Vie de saint Thibaud, accompagnée de cette espèce de commentaire qui se joignait à l'épître de la messe, dans le goût des Actes de saint Etienne, dont j'ai déjà parlé, et ornée, de

(1) *Cod.* 804.

plus, d'une longue description des actions du saint solitaire. On lit, à la fin, que ces vers ont été traduits de latin en roman, l'an 1267, par Guillaume de Oye, dit *Bellions*, vicaire de Notre-Dame de Tremblins, en mémoire de ce que, par l'intercession de saint Thibaud, il fut guéri d'une maladie appelée *carcava* (1). Un manuscrit de la bibliothèque Colbert (2) nous fournit le martyre de saint Georges en vers français, par Robert Guaco, une Vie de saint Thomas de Cantorbéri, en vers français alexandrins, par frère Benet, et une histoire du martyre de Hugues de Lincoln, enfant tué par un Juif, l'an 1206, qui commence ainsi :

> Or oez un bel chançon
> Des Iues de Lincoln, qui par traison
> Firent la cruelle occision
> De un enfant qui Huchon eut nom.

Les livres moraux ou de piété qui furent traduits en prose au treizième siècle, ne sont pas moins dignes d'attention. Sans parler de ceux qui sont contenus dans la Bible, qu'on dit que saint Louis fit traduire entièrement, et qu'on ne produit point; sans m'étendre sur une autre traduction de la Bible, faite par Guiart des Moulins, chanoine d'Aire, d'après l'ex-

---

(1) Ce mot n'est point dans du Cange. Peut-être faut-il lire *cartana*, la fièvre quarte.

(2) *Cod.* 3745.

trait latin que Pierre le Mangeur, doyen de Troyes (1), en avait fait au siècle précédent, sous le titre d'*Historia scholastica;* sans parler non plus du Psautier mis en français par Pierre, évêque de Paris, vers l'an 1210; encore moins des traductions de l'Ecriture sainte que les Vaudois firent faire (2); je me bornerai à donner la notice d'un volume qui ressemble assez aux livres de prières et d'office divin que l'on met de nos jours entre les mains des laïques, c'est-à-dire d'une collection d'épîtres et d'évangiles traduits avec des instructions. J'ai vu cet ouvrage en cinq bibliothèques de Paris; celles du roi, de Notre-Dame, de Saint-Germain-des-Prés (3), de Sainte-Geneviève et des Jacobins, rue Saint-Honoré. Le manuscrit de Sainte-Geneviève finit par ces mots : « Cest « livre compila et perfit freres Lorens de l'ordre des « Precheurs confesseres dou roi de France, à la re- « queste dou roi Philippe; liques livre est de vices et « vertus, des sept dons dou Saint-Esperit et de VIII be-

(1) Dans quelques manuscrits, cet auteur est appelé *Pierre de Sers;* en d'autres, il est qualifié *doyen de Trèves.* L'erreur peut venir de ce qu'on aura mal compris ce qui est à la tête de son épître dédicatoire à Guillaume, archevêque de Sens, en ces termes : *A honourable Pere.... Pierre Serfs Jhesus Christ, prestre, doyen de Tric, treves bonne vie et bonne fin...* (*treves* est là pour *trouvez*).

(2) Etienne, dit *de Ansa,* qui fut depuis bénéficier de l'église de Lyon, fit une de ces traductions, à la considération de Bernard Ydros, Vaudois. (*Script. ord. prædic.,* t. 1, p. 192.)

(3) *Cod. Germ.* 997.

« neurties, en lan de l'Incarnation Notre Seigneur « J. C. mil cc sexante et dix neuf. Deu graces. » Et dans le manuscrit de Notre-Dame, qui est une copie un peu plus récente, on lit à la tête : « Cy commence « le livre qui est appellé le mirouer du monde et « parle des vices et vertus, et aucuns l'appellent *la* « *Somme le Roy :* et pour la bonté de ce livre, la « reine Isabel de France en a fait mettre un à l'église « des Innocens à Paris, afin que cette matiere fust « sceue comme souveraine de tous ceulx qui la voul- « droient lire; et le fist examiner par un maistre en « théologie. » A la fin du premier ouvrage se voit cette conclusion : « Cest livre compila et fist un frere « de l'ordre des Precheurs, selon l'Evangile et selon « la sainte Escripture et les auctorités des Sains, à la « requeste du roy de France Philippe, en l'an de « l'Incarnation mil deux cent quatre-vingt et nuef. » Ensuite, le même volume contient ce titre : *Cy commencent les Epistres et les Evangiles translatées de latin en françois, selon l'ordonnance du Messel à l'usage de Paris.* Au premier dimanche de l'avent est l'entrée de Jésus-Christ dans la ville de Jérusalem. A la vigile de Noël et aux trois messes de la fête, est la traduction de la prophétie d'Isaïe, qui s'y lisait alors avant les épîtres de saint Paul, selon l'ancien rit gallican. Dans ce livre, la semaine sainte est appelée *peneuse*, et les Rogations ont le nom de *rouvoisons* (1).

(1) On dit encore à Langres *renvoisons* pour *rouvoisons*, altération de *rogoisons*.

Cette collection, faite à l'usage des laïques, me rappelle les hymnes que j'ai vues traduites en vers français, d'une écriture du treizième siècle, dans la bibliothèque de Sorbonne, entre autres les hymnes de la Pentecôte.

On peut joindre aux traductions d'ouvrages de piété faites au treizième siècle, celle de la règle de Saint-Benoît : on la trouve du caractère de ce même temps à Notre-Dame de Paris, jointe au roman de *Monseignor Thiebaut de Mailly*. Cette traduction était sans doute à l'usage des frères lais et des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît.

Le traité de Gilles de Rome, augustin, *de Regimine Principum*, avait été composé dans la même fin que les ouvrages dont je viens de parler, c'est-à-dire pour l'instruction de ceux à qui il était adressé. L'ouvrage avait été présenté à Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis; la traduction qui en fut faite en français presqu'aussitôt, fut dédiée à Philippe-le-Bel avant qu'il montât sur le trône. Il s'est glissé une faute dans quelques manuscrits sur le nom du traducteur. L'exemplaire qui est à la bibliothèque du roi, marque que l'auteur s'appelait *Henri de Gauchi :* c'est le nom que lui donne M. du Cange dans la table des écrivains français qui est à la tête de son Glossaire. J'ai lu la même chose dans celui des minimes de Tonnerre. Mais ces deux manuscrits m'ont paru défectueux : celui de la bibliothèque du roi n'est écrit que vers le temps de Louis XI, sur du papier, et par une très-mauvaise main ; celui de Tonnerre est si peu

exact, qu'au lieu d'écrire *Gilles de Rome* pour le nom de l'auteur du livre, il met *Hirei de Rome*. J'ai eu recours à un troisième exemplaire, conservé parmi les manuscrits de M. le chancelier, et très-bien écrit au quinzième siècle, où, au lieu du nom de *Henri de Gauchi*, on lit deux fois *Henri de Gand*. Voici le commencement du volume : « Ici commence la « doctrine et composition de frere Gille de Rome, de « l'ordre des augustins, au commandement et ins- « tance de noble roy Philippe de France, laquelle est « divisée en trois livres particuliers, jadis composez « de latin en françois par maistre Henry de Gand, « à l'ordonnance dudit roy.

« A son especial seigneur né de la lingnie roiale et « sainte..... Les livres des citez gouverner, qu'on ap- « pelle Pollitiques, nous enseignent que toutes sei- « gnories ne sont pas égales, ne ne durent mie tant « l'une comme l'autre; ne aussi tous les gouverne- « mens des princes ne sont pas égauls. Car aucu- « nes seignories sont qui durent seulement pour ung « an, etc. » A la fin du volume on lit ce qui suit : « Cy prent fin ce present traitié, lequel composa frere « Gille de Rome, de l'ordre des augustins, à l'édifi- « cation des rois et des princes : laquelle chose il fist « par le commendement du noble roy Philippe de « France, fils de Philippe; et depuis, par le exprès « commendement dudit noble roy, maistre Henry de « Gand le translata de latin en françois. » Je ne dis rien de la traduction des Morales d'Aristote, faite en France sous saint Louis, par Brunetto Latini, Ita—

lien : on peut consulter le Mémoire de M. Falconet (1), où l'article de Brunetto est épuisé.

Il y avait près de deux siècles que le langage vulgaire de France, tel qu'on le parlait en Normandie, était passé dans l'Angleterre avec le duc Guillaume, qui fit la conquête de ce royaume. C'est ce qu'on peut lire assez au long dans la savante préface que M. du Cange a mise à la tête de son Glossaire de la moyenne et basse latinité. Aussi se fit-il dans ce pays-là plusieurs traductions d'ouvrages latins en langue française. C'est faute d'avoir lu ce que rapporte M. du Cange, que le Père Échard a paru surpris qu'un Hibernois du treizième siècle, dont je parlerai plus bas, ait entrepris des traductions de quelques historiens grecs en français. Je transcrirai ici ce que j'ai trouvé dans un manuscrit de Sainte-Geneviève, qui est du treizième siècle. Au bas de la première page d'un ouvrage de piété, se lit ce qui suit : « Cette Ierarchie « translate frere Jean de Penthm̃, de latin en fran- « çois, à la requête la reine de Engleterre Alienore, « femme le roy Edward. » Le langage est dans le goût de la phrase suivante : « Il est benuré qui en « terre mene vie celeste, ki peut dire ouche (2) saint « Paul : Nostre conversatiun et nostre vie kenus me- « numus en ciel ; kar ele ne s'accorde pas à la vie « terrienne, mes à la vie des angles. » Cet ouvrage est suivi d'un traité *des tribulations*, à la fin duquel

(1) *Mém. de l'Acad.*, t. 4, *Hist.*, p. 224.

(2) *Ut*, comme.

est écrit d'une encre différente : « Ce livre fut écrit « l'an de l'Incarnation M. CC. LXXXVII. » Le premier ouvrage qu'il contient traite des commandemens de Dieu, des vices et des vertus, le tout en français, avec cette remarque : « Cest livre resingna frere Jor- « dan de Kyngestone à la commune des freres me- « nurs de Suthampton, par la volunté de graunt frere « Willame de Notington, ministre de Engleterre..... « l'an de grace M. CCC. XVII. » J'ai vu en Sorbonne une traduction des Dialogues de saint Grégoire pape, écrite au treizième siècle par un religieux prêtre dont le nom n'est désigné que par la lettre *A*; et je conjecture que cet écrivain vivait en Angleterre, parce que la seule oraison que je trouve dans le même livre, est en l'honneur de sainte Frideswide, vierge, morte à Thorneburi, près d'Oxfort, vers l'an 735.

Les livres de droit trouvèrent aussi des traducteurs à la fin du treizième siècle. Les noms de ces traducteurs ne sont pas venus jusqu'à nous; mais la forme du caractère des volumes qui sont à la bibliothèque du roi, et le langage français de ces manuscrits, dénotent clairement le temps que j'ai marqué : c'est ce que les curieux peuvent vérifier sur le manuscrit qui contient les Décrétales, sur celui qui renferme le Digeste, et sur celui qui contient les ouvrages de Justinien. Je présume que ce fut la rédaction des coutumes de Beauvoisis, d'Artois et d'autres, faite en langue vulgaire du temps de saint Louïs, qui fit songer à mettre dans le même langage les décisions du

droit romain. Du Boulay (1) dit qu'il a vu un Traité du droit dédié à Philippe-Auguste, et il cite la bibliothèque où il l'a trouvé.

Je ne m'étendrai point sur les différens genres de versification qu'on mit en usage au treizième siècle pour traiter certains sujets profanes, parce qu'il est rare que ces poésies soient de simples traductions. J'ai déjà dit que le mauvais goût qui régnait alors, porta à traduire, parmi nos historiens de France, non pas Grégoire de Tours, Frédegaire, Eginhard, Théган ou Nithard, mais l'*Epitome des rois*, attribuée à Turpin de Reims, et l'*Histoire de Charlemagne*, par le même Turpin. Ces sortes de traductions ne sont point rares dans les bibliothèques de Paris; je les ai aussi trouvées dans un manuscrit de Saint-Corneille de Compiègne, mais suivies d'une autre qui est plus précieuse : je veux dire celle de l'*Histoire de Richard, duc des Normans*, qui m'a paru ressembler à ce qui se trouve dans un manuscrit du collége de Navarre. Le manuscrit de Compiègne renferme encore le roman des *Sept sages de Rome*, en prose française, tiré du roman d'Erastus. Ce roman, comme le dit Fauchet, fut d'abord écrit en latin par Jean, moine de Hauteselve; il fut depuis mis en vers français par un clerc nommé Hébers, et dédié à un évêque de Meaux. Selon un des manuscrits du roi, Darès le Phrygien, qui a écrit sur la guerre de Troie, fut mis en vers français par Godefroy de Waterford, ja-

(1) *Hist. univ.* Paris.

cobin hibernois, et par un nommé Servais Copale, à la fin du treizième siècle. On croit avoir en vers français du douzième, cette traduction de Darès, à la bibliothèque de Milan (1). Voici un échantillon du langage que D. Bernard de Montfaucon en a tiré :

Salemons nous enseigne et dit,
Et s'il li hon (2) en son ecrit,
Que nus ne deit son sens celer,
Ains se deit hon si demonstrer.

La même traduction est aussi conservée à Paris, chez les célestins.

Le volume de la bibliothèque du roi où se trouve la traduction de Darès en prose, contient pareillement celle de l'histoire d'Eutrope du même temps, et celle du livre d'Aristote, adressé à Alexandre-le-Grand, intitulé *le Secret des secrets*.

Je ne parlerai point du fameux livre du *Trésor*, composé par Brunet, auteur italien retiré en France sous le règne de saint Louis, dans lequel on trouve des traductions de différens auteurs anciens, faites en notre langue : j'ai déjà remarqué que M. Falconet n'avait rien laissé à dire sur cet écrivain. Mais j'indiquerai un manuscrit de Sorbonne qui me paraît concerner l'astrologie judiciaire : c'est une traduction française d'autant plus digne d'attention, qu'elle a été faite sur l'hébreu. Le titre de l'ouvrage est ainsi conçu :

---

(1) *Bibliotheca bibliothecarum.*

(2) Lit-on.

La Sphere d'Abraham Abenezra. Ce livre est appellé communément de Sapience, *interprété par maistre Deaide, de hebrieu en roman, et Ober de Mondidier écrivoit le roman : et fut fait à Malines l'an de grace* 1273.

Comme mon dessein n'est pas de rapporter tout ce qui peut regarder l'état de la langue française au treizième siècle, je n'ai point fait mention d'un abrégé en vers de l'histoire de la création du monde, qu'on trouve dans la bibliothèque Colbert, avec ce titre d'une écriture d'environ cinq cents ans : *Tractatus in linguâ romanâ secundùm dominum Robertum, Lincolniensem episcopum, de principio creationis.* Ce n'est point une traduction; en voici le commencement :

Qui ben pense poët (1) ben dire :
San et penser ne pot soffire,
De nul ben fet commencer,
Deu nous doint de lo penser.

Robert, évêque de Lincoln, mourut en 1253; il avait étudié dans l'université de Paris. On peut joindre cet exemple à ceux que j'ai cités ci-dessus, et qui prouvent qu'en Angleterre on parlait encore le langage vulgaire au treizième siècle.

En finissant ce qui regarde les traductions faites en langue vulgaire au treizième siècle, je ne puis m'empêcher de produire une preuve qu'au commen-

(1) Peut.

cement de ce siècle les traductions se faisaient ordinairement en rimes françaises. Elle est appuyée sur le témoignage d'un écrivain du temps de saint Louis, qui nous apprend qu'un certain Michel de Harnes, en parlant de la traduction de l'histoire de Charlemagne, faite en prose vers l'an 1206 ou 1207, sur la prose latine qu'on attribuait alors à Turpin, archevêque de Reims, avait dit qu'il était *plus convenable de traduire en prose qu'en vers ce qui avait été écrit en prose latine*. L'attention de l'écrivain à relever la pensée de Michel de Harnes, donne lieu de juger que Michel dérogeait à l'usage général, et que la pratique qu'il voulut introduire fut une exception à la règle. Voici le passage entier, tel que je l'ai tiré d'un manuscrit du collége de Navarre : « Il est voirs « que pluisor ont oi dire et oent encore de Charle- « maine comment il conquist Espaigne et Galice : « mais quoique li autre dient qu'il en ot été mie, ici « poez oir la vérité d'Espaigne, selon le latin de l'es- « toire que Michiels de Harnes fist par grand estude « cherkier et querre les livres Reinaut le comte de « Bologne ; et por rafrescir es cuers des gens les œu- « vres et le nom del bon roi, le fist translater de la- « tin a romans a XII cent et sept de l'Incarnation « Nostre Seignor Jhesus Crist, el tens Phelippe le « Noble roy de France et Loey son aisné filz. Et pour « ce que rimes servent à faitier as mos conquestes « fors d'estoire, velt Michiels que cis livres soit fait « sans rime selon le latin que Turpin l'arceveque tira, « et escript l'estoire si comme il le vist. »

Il paraît, par ce préambule, que c'est Michel de Harnes, homme connu d'ailleurs (1), qui fait rechercher soigneusement l'histoire latine de Turpin, parmi les livres de Renaud, comte de Bologne; au lieu que, par un autre manuscrit qui est à la bibliothèque du roi, c'est le comte Renaud qui fait la recherche de la même histoire dans la bibliothèque de Saint-Denis; en voici la teneur :

Extrait du manuscrit 142 *de Saint-Martial de Limoges, à présent à la bibliothèque du roi,* 8190, 2 *fol.* 61.

« Voirs est li plusor ont oi volentiers et oient en-
« core de Charlemaine comment il conquist Espaigne
« et Galice. Mes quoique li autre aient osté et mis;
« ci poez oir la vérité d'Espaigne selonc le latin de
« l'estoire, que li cuens Renauz de Boloigne fist par
« tant estude cerchier et querre es livres a monsei-
« gnor saint Denise; et por refreschir es cuers des
« gens les œuvres et le nom del bon roi Phelippe, la
« fist il en romanz translater del latin, as XII. C ans
« de l'Incarnation, et VI el deus Phelippe le noble
« roy de France et Looys son fill. Et por ce que rime
« se velt afeitier de mos conquestes hors de l'estoire,
« vouut li Cuens que cist livres fust sans rime selon

(1) Rigord fait mention de lui à l'an 1214, dans du Chesne, t. 5, p. 60. Le *Gallia Christ.* nouveau, t. 3, *Instrum.*, col. 97, à l'an 1214.

« le latin de l'estoire que Torpins l'arcevesque de « Reins recita et escrist si com il le vit et oi. »

De ces deux avertissemens il paraît s'ensuivre que, dès le treizième siècle, quelques savans doutaient ou niaient même que cette histoire de Turpin fût véritable. La suite des temps a fait voir qu'ils étaient bien fondés : personne ne doute plus que ce ne soit une histoire faite à plaisir. Il n'y a plus que le motif pour lequel on fabriqua cette histoire, et le temps et le lieu où elle fut inventée, sur quoi l'on puisse attendre des éclaircissemens : j'espère en donner dans un autre Mémoire (1).

Traductions du quatorzième siècle.

Nous voilà arrivés au siècle le plus fécond qu'il y eût eu jusqu'alors en traductions faites dans notre langue. La louable curiosité et le goût de la piété, ressuscités en France sous saint Louis et sous Philippe-le-Hardi, puis continués sous Philippe-le-Bel, prirent de nouveaux accroissemens sous le règne des princes suivans, sous le roi Jean, et plus encore sous Charles V, son fils.

Je commencerai par les livres de l'Ecriture sainte, dont ce siècle vit paraître en France deux traductions, l'une en vers, l'autre en prose. Celle qui fut faite en vers français est de l'an 1343 : elle sortit de la plume de Macé, de la Charité-sur-Loire, curé de Xancoins, au diocèse de Bourges. Il dit au commencement :

(1) Ce Mémoire fera partie de nos MÉLANGES. (*Edit.*)

Veaust (1) Maces de la Charité
Sur Loire, de Cenquoins curé,
Les beaux faits de benhurez
En françois et en rime mettre.

Au commencement de l'*Apocalypse*, il dit qu'il a rimé cet ouvrage à la prière d'Etienne de Corbigni, abbé de Fontmorigni, et de Pierre de Gigni, moine du même lieu.

Jean de Sy pourrait aussi passer pour traducteur de la Bible sous le roi Jean, s'il fallait prendre à la lettre ce qui se lit dans l'inventaire de la librairie de Charles V, en ces termes : *Soixante cahiers de la Bible, que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle faisoit translater le roi Jehan, dont Diex ait l'ame.* Mais peut-être que ce Jean de Sy n'était que l'écrivain qui mettait en gros caractères la minute du traducteur, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Etant chez les Minimes de Tonnerre, je suis tombé sur un manuscrit de l'an 1380, qui contient les Proverbes de Salomon en français. Si ce n'était pas une partie de cette traduction faite par ordre du roi Jean, peut-être était-ce un fragment de celle que quelques-uns attribuent à Nicolas Oresme. Mais je présume que c'est plutôt l'ouvrage de Raoul de Presles; car j'ai lu dans un manuscrit de l'an 1400, ou environ, que Raoul de Presles, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Charles V, traduisit la Bible de latin en français : *Transtulit de latino in idioma*

(1) Veult.

vulgare, seu gallicum, Bibliam et librum Augustini de civitate Dei; *et decessit anno* 1382, *in vigiliâ sancti Martini hyemalis, prout in ejus epitaphio super ejus tumbam in ecclesiâ S. Mederici Parisiensis, in capellâ Parochiæ, scribitur. Morabatur autem in vico novo S. Mederici, satis propè conum* (1) *versùs quadruvium templi.*

Saint Augustin, Cassien, Boëce et saint Grégoire-le-Grand sont les premiers, entre les anciens écrivains ecclésiastiques, dont les traductions furent répandues dans le public. Le livre de saint Augustin dont on souhaita davantage de procurer la connaissance à ceux qui n'entendaient pas le latin, fut le traité *de la Cité de Dieu:* je viens de citer un témoignage qui prouve que Raoul de Presles en fut le traducteur. L'auteur de cette observation, nommé *Belleviegne*, paraît l'avoir connu; du moins il atteste avoir lu dans un compte du bailliage de Vermandois, de l'an 1374, que Raoul avait eu du roi Charles V une pension annuelle de six cents livres, assignée sur la terre de Vailli, afin qu'il travaillât plus à son aise à cette traduction du livre *de la Cité de Dieu*, qu'il avait entreprise par son ordre. On peut voir ce qui est dit du même traducteur, dans le vingtième volume des *Mémoires de l'Académie.* Le bel exemplaire de la traduction de

(1) Il y a ainsi dans le manuscrit, et non pas *conventum*, comme il est imprimé dans un des Mémoires de M. Lancelot, sur Raoul de Presles. (*Mém. de l'Acad.*, t. 20, p. 412.) *Conus* doit être pour *angulus*, coin.

la *Cité de Dieu*, qui est conservé à Sainte-Geneviève de Paris, marque qu'il l'avait commencée en 1371, et qu'il l'acheva le 1er septembre 1375. Dans la vignette du manuscrit, Raoul a une tonsure faite comme celle des cordeliers, et une robe violette avec une fourrure.

L'inventaire de la librairie de Charles V porte un article qui marque le nom du traducteur des conférences de Cassien, en ces termes : *Cassien*, id est Collationes Patrum ; *et les translata, du commandement du roy, frere Jehan Goulain*. Nous apprenons, par d'autres monumens, que ce Goulain était de l'ordre des carmes, et qu'il était en grande considération auprès de Charles V. On croit que cette traduction fut faite l'an 1373.

Celle de *la Consolation de la philosophie*, de Boëce, avait précédé de beaucoup celles de saint Augustin et de Cassien, puisqu'elle fut faite en vers par Jean de Meun, pour Philippe-le-Bel (1). Un religieux nommé *Jean Travet* ou *Nicolas Travet*, et que je pense n'être pas différent de Nicolas de Tréveth, dominicain, avait fait, sur le traité de Boëce, un commentaire qui trouva aussi un traducteur. M. Falconet s'est fort étendu sur les traductions de l'ouvrage de Boëce : il en attribue une en prose à Jean de Langres, dominicain, et une seconde en vers à Renaud de Loüens, autre dominicain.

Les quarante homélies de saint Grégoire pape se

(1) Dans le prologue de ce *Boëce*, dont nous possédons un très-beau manuscrit, Jean de Meun s'annonce comme l'auteur de plusieurs autres traductions, notamment de celles de *Végèce* et du *Livre des merveilles d'Irlande*. (*Edit.* C. L.)

rencontrent en français dans quelques bibliothèques; et l'on juge, par le style et par le caractère, que cette traduction est du quatorzième siècle. C'était bien le moins qu'on pensât à traduire les homélies choisies d'un célèbre Père de l'Eglise, puisqu'on se donna même la peine de mettre en français des sermons de Jacques de Voragine. J'ai vu ces derniers dans la bibliothèque Colbert, aujourd'hui réunie à celle du roi. Un autre ouvrage du même saint Grégoire, dont on avait déjà fait autrefois des traductions, continua d'être mis dans la langue qui avait cours en ce siècle-ci; je veux parler de ses dialogues. Il y a à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de M. Lancelot, une traduction de cet ouvrage en vers français, faite l'an 1326. Ce manuscrit n'est cependant que de l'an 1472.

Au reste, il n'est pas étonnant que, durant tout le quatorzième siècle, on ait donné dans le goût des traductions des livres de l'Ecriture sainte et des Pères: la reine de France Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe de Valois, avait témoigné, dès l'an 1332, le désir qu'elle avait qu'on y travaillât. C'est ce que nous apprenons par une lettre du pape Jean XXII, qui, étant informé que Pierre Roger, archevêque de Rouen, n'avait pu donner cette satisfaction à la princesse, qui ne savait pas le latin, en chargea Gautier de Dijon, de l'ordre des frères mineurs.

J'ai fait observer ci-dessus que j'avais trouvé une traduction de la règle de Saint-Benoît, écrite dès le treizième siècle; il en parut une seconde sous le règne du roi Jean. Elle se trouve à Saint-Germain-des-

Prés, avec la traduction d'un commentaire sur la même règle, attribuée à Jean de Percy ou de Précy, abbé de cette maison, mort en 1333. Le commentaire est celui de Bernard, moine du Mont-Cassin.

Pour suivre la méthode que je me suis proposée, de donner le premier rang aux auteurs ecclésiastiques qui furent traduits dans le cours du quatorzième siècle, je nommerai ici quelques légendaires, quelques ritualistes, et quelques ouvrages moraux ou de piété. Parmi les légendaires, il n'y eut guère que la *Légende dorée* de Jacques de Voragine qui fut honorée d'une traduction, quoiqu'elle le méritât peu. La reine Jeanne de Bourgogne chargea de cet ouvrage un religieux hospitalier de l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, nommé Jean de Vignay. Sa traduction est à la bibliothèque du roi, cod. 6888, et parmi les manuscrits Colbert, cod. 51.

L'*Histoire de la vie de saint Louis*, que Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, avait présentée en latin au roi Philippe-le-Bel, fut traduite en français vers le même temps. On la trouve dans le manuscrit Colbert 3036, qui avait appartenu à Bureau de la Rivière, mort l'an 1400. La vie et les miracles de saint Bernard furent demandés en français par la duchesse de Bourgogne. Cette traduction fut finie en 1396, ainsi qu'il paraît par le volume 3227 de la bibliothèque Colbert.

A l'égard des livres liturgiques ou auteurs ritualistes, le *Rationel* de Durand, quoiqu'il tînt alors le premier rang, ne fut cependant pas le premier tra-

duit ; le *Miroir de l'Eglise, Speculum Ecclesiæ*, eut la préférence. Frère Jean de Vignay (1), qui vivait, comme on vient de voir, en 1330, le mit en français. Ce ne fut que le roi Charles V qui fit traduire dans la même langue le *Rationel* de Durand, évêque de Mende, par Jean Goulain, carme. Ce prince le prêta quelquefois aux savans de son temps, on lit dans l'inventaire de sa librairie, qu'il l'avait donné à M. Davion. Il se trouve encore à la bibliothèque du roi, n° 6840.

Le Père Lebrun de l'oratoire, dans son traité sur la messe (2), parle assez au long des anciennes traductions de quelques opuscules liturgiques; mais il n'a pas connu deux manuscrits de ce genre que j'ai vus à Sainte-Geneviève. Le premier est ainsi intitulé : *Cy ensuit l'ordonnance du service de l'église de Sainte-Genevieve ou monlt de Paris, en la forme et maniere que on en use pour le présent, translatée de latin en françois par religieuse personne frere Thomas Benoist, jadis prieur cloistrier de ladite église. Et fut faïte en l'honneur de Dieu et de sainte Eglise, au profit et honnesteté des freres, en l'an* M. CCC. IIIIXX *et* XII; *et va ceste translation selon le calendrier.*

Le même auteur donna aussi un commentaire sur la règle de Saint-Augustin, et le traduisit en vers français, parce que plusieurs d'entre les religieux

(1) Invent. de la librairie de Charles V, fol. 10.

(2) *Explic. des cérém. de la messe.*

n'entendaient pas bien le latin. L'exorde commence ainsi :

Pour l'amour de vous, très-chers freres,
En françois ai traduit ce latin;
Jas mis ou langage vos meres
Les mandemens saint Augustin:

Lequel fut très-noble docteur,
Lettré et excellent sur tous.
A la gloire Nostre Seigneur
Soit ce, et au proufit de tous.

J'ai sa rieule (1) un tantet rimée,
Pour meins desplaire à vostre estude;
Et en marge un pou déclarée,
Pour estre à l'entendre meins rude.

La rime en mains lieu n'est pas gente;
Mes miex vault rudement rimer
Ou sens de l'acteur et entente,
Qu'en autre son léonimer.

Mains mos y a en mainte clause
Translatez..... près de la lettre;
En levre vous dirai la cause,
Du miens n'y ai rien volu mettre.

Lisez-la et l'estudiez;
C'est la sente qui à Dieu meine.
Tenez-la et pour moy priez;
Si n'aurai pas perdu ma peine.

Dieu, par sa grant miséricorde,
La vous otroit si bien tenir,
En bonne paix et en concorde,
Qu'à sa gloire puissiez venir.

---

(1) Règle.

LA GLOSE DES DOCTEURS.

Qui ne voit ou ne sçait son chemin ou la voie,
Ce n'est pas de merveille s'il trébuche ou fourvoye;
Qui voie aussi ne scet qui mène à sauvement,
Ce n'est point de merveille s'il a dampnement.
Qui savoer ne la veult ou ne la veult tenir,
C'est raison et justice qu'il doit mal fenir.

« Et pour ce que la rieule monsieur saint Augustin enseigne la droite voie du salut, laquelle, mes freres, vos avez enprinse ou pourmis à garder, laquelle chose serait à votre perdition si bien ne la gardiez; »

Gardez ne la povez, si vous ne la savez;
Savoer ne la poez, se vous ne l'entendez.

« Or, sçai-je que plusieurs de vous n'entendent pas bien latin, auquel il fut chose nécessaire de la rieule entendre. Si ai ladite rieule translatée en françois au mieux que j'ai pû et sceu. » Un peu plus bas, l'auteur du Commentaire dit qu'il s'est servi de deux *expositeurs;* savoir : « de Hugues de Saint-Victor (aucuns dient Hugues de Foillet)...., et de Hubert (1), jadis mestre général de l'ordre des freres prêcheurs. »

Entre les ouvrages moraux traduits en ce siècle, l'un des premiers, mais non le plus considérable, fut le livre d'Aëlrède, moine anglais, *de Spirituelle*

(1) Il a voulu dire *Humbert.*

amitié, que Jean de Meun dit lui-même avoir traduit, dans le catalogue qu'il donne de ses traductions, au commencement de sa *Consolation philosophique* de Boëce. Un autre opuscule du même genre, est le livre de *Consolation* que Vincent de Beauvais avait composé en latin, et envoyé à saint Louis (1), et qui fut traduit en 1374 par un inconnu. Henri de Suson ou de Souaube, dominicain, avait à peine achevé son Traité moral, intitulé *Horologium Sapientiæ*, qu'il fut mis en notre langue. L'exemplaire manuscrit qui est à Sainte-Geneviève, finit par des vers français qui marquent que ce dominicain était Allemand. Les mêmes vers nous apprennent que la traduction de latin en français fut faite l'an 1389, en la ville de Neufchâtel, à l'instance de Mᵉ Demoinge, dit *de Port*, par un religieux de Saint-François.

Il me reste à parler de quatre ouvrages de morale, inventoriés parmi les livres de Charles V, et traduits de son temps ou un peu auparavant. Les ecclésiastiques et les religieux ne furent pas les seuls qui entreprirent des traductions de ces sortes d'ouvrages : des officiers qui étaient actuellement au service du prince, s'occupèrent aussi au même travail. Tel fut Jacques Bauchant de Saint-Quentin, sergent d'armes du roi, qui traduisit en français un livre intitulé : *Les Voies de Dieu*. Jean Dandin, officier de M. le Dauphin (2), traduisit le livre *De Eruditione pue-*

(1) Cod. Colbert, 3061.
(2) Inventaire, fol. 10.

rorum nobilium, qui avait été composé en latin dans le siècle précédent. Je ne sais si on doit confondre l'ouvrage dont je vais parler avec celui de Gilles de Rome, déjà traduit par Henri de Gand, comme je l'ai dit plus haut. Mais je ne dois pas négliger de faire remarquer cette ligne du même inventaire : *De Informatione principum, translaté en français par M. Jehan Goulein* (1). Il est sûr que ce Jean Goulein (2) était carme : cependant l'ouvrage est attribué à un cordelier, nommé *Jean* ou *Jacques,* dans un manuscrit de Saint-Vincent de Besançon. Je puis rapporter aux ouvrages moraux de ce siècle, *le jeu des échets moralisé,* autrement, *le Traité des nobles et des gens du peuple, selon le jeu des échets.* Ce Traité, composé à la fin du treizième siècle par Gilles de Rome, augustin, fut mis en français par Jean de Vignay, sous le règne de Philippe de Valois.

Je finirai cette liste des auteurs moraux, par l'ouvrage le plus considérable et le plus étendu de tous, qui est le *Policraticon,* autrement (3), *De Nugis Curialium,* de Jean de Sarisberi, évêque de Chartres, au douzième siècle. Le traducteur fut frère Denis Soulechat, cordelier célèbre. Cette traduction, plus rare que les précédentes, se trouve parmi les manuscrits de M. le cardinal de Rohan, sans nom d'auteur. Soulechat fut un de ceux de son ordre qui eurent des

(1) Inventaire, fol. 12.

(2) C'est le même qui est nommé plus haut *Goulain.*

(3) Invent., fol. 12.

sentimens erronés sur la pauvreté évangélique; mais il les abjura à la cour d'Avignon en 1365, et à Paris en 1369 (1).

Les écrivains de l'histoire civile ou de voyages, commencèrent à être un peu plus goûtés dans ce siècle, qu'ils ne l'avaient été auparavant; et l'on en vit paraître des traductions en notre langue. Jean de Vignay, religieux hospitalier de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, déjà connu par d'autres traductions dont j'ai parlé ci-dessus, travailla à donner en français l'immense ouvrage de Vincent de Beauvais, intitulé : *le Miroir historial*. Les volumes 6731 et 6732 de la bibliothèque du roi, sont accompagnés d'une dédicace à un duc de Bourbon. Le traducteur vivait sous Philippe de Valois. Il fait assez voir, par la publication de cet ouvrage, joint à celui de la légende de Jacques de Gênes, qu'il ne se piquait pas d'une critique fort sévère. J'en pourrais dire autant de Jean Goulain, carme, qui mit en français, sous le règne du roi Jean, des compilations qu'on croit avoir été faites par Bernard Guidonis, qui ne fut guère plus difficile dans le choix de ses originaux, que l'avaient été les deux religieux dont je viens de parler. Cette traduction est cotée 757 parmi les manuscrits de la reine de Suède, qui sont au Vatican.

Quoiqu'il y eût eu des traductions sous les règnes de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, elles

(1) Dans Wading, *Annal.*, t. 8, ce cordelier est appelé *Foulechat*.

devinrent encore plus communes sous le roi Jean. Ce prince fut le premier qui souhaita d'avoir toutes sortes d'ouvrages en français : Charles V suivit le goût de son père. Le roi Jean ayant satisfait sa piété par la traduction des livres saints, demanda au prieur de Saint-Eloi de Paris, une traduction de Tite-Live. Ce religieux se nommait Pierre Bercheure, nom qui a été défiguré de diverses manières par les copistes, et que l'auteur latinisa en celui de *Berchorius*, à la tête de son ample ouvrage intitulé : *Reductorium*. C'est dans son dictionnaire, au mot *Roma*, qu'il se déclare lui-même auteur de cette traduction : *Ego*, dit-il, *Titum Livium ad requisitionem Domini Johannis inclyti Francorum regis, non sine labore et sudoribus, in linguam gallicam transtuli de latinâ.* On peut voir cet ouvrage dans la bibliothèque du roi, n° 6718, et dans la bibliothèque Colbert, n°s 4890 et 91. Je l'ai vu aussi en trois volumes *in-folio* parmi les manuscrits des minimes de Tonnerre. Dans la vignette qui souvent sert d'ornement aux manuscrits de cet ouvrage, le traducteur présentant son ouvrage au roi Jean, est vêtu de noir, avec la figure d'un *T* sur son habit (1).

Je ne crois pas devoir séparer de cette traduction celle de Salluste, de Lucain et de César, au moins en partie, qui m'a paru écrite dans le siècle dont je parle, et qui est conservée à Saint-Corneille de Compiègne. Les connaisseurs jugeront de son ancienneté par ce fragment que j'en ai tiré : « Comment César

(1) Bibl. de M. le prince de Condé.

« échappa de Sans où il fut enclos. Or fu la dolors et « li pleurs grands par l'ost as Romains, de lor chif « qu'ils avoient perdu. Ils orent chercie.... a mont et « a val jusques vers mie nuit. » Ce goût renaissant pour les auteurs de l'*Histoire romaine*, produisit une compilation latine historique intitulée *Romuleon*. On croit qu'elle fut composée par un gentilhomme français, aux instances de dom Gomez Albano, neveu du cardinal de ce nom, qui mourut à Viterbe en 1367; et que la traduction française est aussi de lui. Cette remarque est de l'auteur du Catalogue des manuscrits de saint Vincent de Besançon, où l'on conserve cet ouvrage.

La république des lettres connaissait Yperius comme auteur d'une Chronique de l'abbaye de Saint-Bertin: cette Chronique a été publiée par dom Martene, qui nous apprend qu'Yperius était religieux de ce monastère, et qu'il mourut l'an 1383; mais nous ignorions le vrai nom de cet écrivain; et nous ne savions pas qu'il eût brillé au quatorzième siècle parmi les traducteurs, encore plus parmi les chronologistes ou les historiens (1). Un manuscrit de la bibliothèque du roi fournit une ample matière sur cet écrivain. Ses traductions sont historiques, et conformes au goût qu'il avait pour l'histoire, tant de son pays que des pays éloignés. Le volume dont je parle contient la relation de quatre voyages de missionnaires en Asie et en Afrique, qui avaient d'abord été écrits en latin,

(1) Cod. 7500.

et dont plusieurs sont connus. L'écriture du manuscrit ne m'a paru être que du quinzième siècle; mais ce qui est rapporté ne prouve pas moins l'ancienneté de la traduction. Le premier titre porte ces mots: *Traittié de l'estat et des conditions de* XIIII *royaumes de Ayse* (1)... *et du passage d'oultre mer à la Terre sainte... Et fu ce traittié fait premierement en latin par très-hault et très-noble homme monseigneur Aycone, seigneur de Courcy, chevalier et nepveu du roy d'Armenie le Grant: lequel Aycone après ça que il ot long-temps suivi les armes avec son oncle susdit, et veu présentement tout plein de choses que il raconta en cest livre, se rendi en l'ordre de Premoustré moyne blanc, ou royaume de Chipre en l'abbaye de l'Epiphanie, en laquelle abbaye il fist ce livre comme dit est; et puis l'an de grace mil* CCC *et dix: fut ce livre translaté du latin en françois par frere Jehan de Lonc dit et né de Yppre, moyne de l'abbaye de Saint-Bertin en Saint-Omer, de l'ordre de Saint-Benoit, de l'eveschié de Teroüenne, en l'an de l'Incarnation N. S. mil* CCC LI.

Du royaume de Cachay (2).

« Le royaume de Cachay est le plus grant que on peust trouver en tout le monde, etc. » L'auteur parle ensuite du royaume de Tarse, de Turquesten, Cou-

(1) Asie.

(2) C'est ainsi que porte la manuscrit, au lieu de *Cathay*.

rasine, Comanie, Indie, etc..... Les conquêtes des Turcs, etc. Au feuillet 54 du manuscrit est la *Itinerance de la peregrinastion et du voiage que fic un bon preudomme des freres prescheurs, qui ot nom frere Bicult, qui par le commant du Saint Pere ala oultre mer pour preschier aux mescreans.* Le traducteur est le même Jehan le Lonc, moine de Saint-Bertin. Au chapitre VIII, il parle des Français, sous l'an 1350.

Au feuillet 95, est le *Voyage d'un frere mineur, envoyé par le pape oultre mer.* Ce religieux était natif du port de Venise, et avait nom *Odric de Foro Julii.* Il avait composé sa relation en latin, l'an 1330. Jean le Lonc, ou le Long, le traduisit en français, l'an 1351. Cependant on lit dans le catalogue des manuscrits du roi d'Angleterre, que Jean de Vignay avait traduit, dès l'an 1333, un ouvrage de frère Odoric du Marché; et quoique le titre soit *les Merveilles de la terre d'oultre mer,* il paraît que c'est un seul et même ouvrage. Le même catalogue attribue à ce Jean de Vignay, la traduction du *Directoire à passer la Terre sainte.*

Pour revenir au manuscrit de la bibliothèque du roi, dont j'ai commencé ci-dessus la notice; au feuillet 119 est un *Traictié de l'estat de la Terre sainte, et aussi en partie de la terre de Egipte, et fut fait à la requeste de tres reverend seigneur mons. Talairant de Pierregore, cardinal, par noble homme Guillaume de Bouldeselle, en l'an de grace* 1336: *et fut translaté par frere Jehan le Long* 1351. Au feuillet 139, sont des lettres du grand *Caan* au pape

Benoît XII, de l'an 1338, traduites en français par le même Jean le Long. Enfin au feuillet 142, est un traité *de l'Estat et de la gouvernance du grand Caan de Cathay... interpreté en latin par un arcevesque que on dit l'arcevesque* Saltensis, *au commandement du pape Jehan XXII.....; translaté de latin en français par frere Jehan le Long.*

Les chroniques de Guillaume, évêque de Burgs, ou de Burgos en Espagne, furent mises en français par Jean Goulain, carme (1), sous le roi Charles V, selon l'inventaire de sa librairie (2). Valère-Maxime trouva un traducteur dans Simon de Hesdin, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, sous le même Charles V. J'ai appris par une copie que « Loys du Perrier, receveur pour le roi au pays d'Albigeois, » fit faire de cet ouvrage au quinzième siècle, que Simon, maître en théologie (3), ne traduisit que jusqu'au septième livre. Le surplus fut traduit par Nicolas de Gonesse, maître ès arts et en théologie, qui finit l'ouvrage en 1401.

L'inventaire de la librairie de Jean (4), duc de Berri, contient un article qui prouve qu'au moins dès la fin du quatorzième siècle, l'*Histoire de la conquête de la Terre sainte* avait été traduite en notre langue, puisqu'on y lit qu'en 1405, le 27 août, ce duc acheta ce livre de Bureau de Dammartin, et qu'il

(1) Fol. 12.

(2) *Cod. Reg.* 6724 et 6911.

(3) Bibl. de Condé.

(4) *Vie de Charles VI*, par le Laboureur, Préliminaires, p. 81.

était écrit en vieilles lettres de forme. Je ne dis rien de la traduction du livre des *Merveilles d'Irlande*, dont Jean de Meun se déclara l'auteur, parce que cet ouvrage fut éclipsé par les traductions de Tite-Live, et autres auteurs plus importans qui suivirent celle-là d'assez près.

Comme le désir de savoir faisait tous les jours de nouveaux progrès, on vit des écrivains entreprendre, pour la satisfaction des curieux, des traductions de poëtes profanes, d'orateurs, de philosophes, d'ouvrages de physique et d'astrologie.

Les *Métamorphoses* d'Ovide, moralisées, furent traduites par Guillaume de Nangis, suivant M. Falconet; par conséquent dès le commencement du quatorzième siècle. Ces même Métamorphoses furent mises en vers français, à la prière de Jeanne de Bourbon, depuis femme de Charles V, par Philippe de Vitri, évêque de Meaux, qui siégea depuis l'an 1351 jusqu'en 1361 (1). Cet ouvrage était en 1416, parmi les livres de Jean, duc de Berri. Dom du Plessis, historien des évêques de Meaux, dit qu'on ne sait ce qu'il est devenu. Une dame (2) nommée *Marie de France* (3) mit en vers français, dès le commencement

(1) Le Laboureur, p. 80.

(2) Fauchet, *sur les anciens poëtes*, p. 163.

(3) Marie de France, dont on ne connaissait que les fables, du temps de Lebeuf, est encore auteur de *Lais* et de plusieurs autres écrits. *Voyez* la Notice de M. de Roquefort, éditeur des ouvrages de cette femme célèbre. Paris, 1820, 2 vol. in-8°. (*Edit.* C. L.)

de ce siècle, les *Fables* d'Esope : elle dit qu'elle les traduisait de l'anglais, pour l'amour du comte Guillaume. Fauchet la place vers l'an 1310. Jean le Fèvre de Bordeaux traduisit, par ordre de Charles V, le poëme *De Vetulâ*, faussement attribué à Ovide.

Je connais une traduction de *la Rhétorique* de Cicéron (1), avec ce titre : *Cy commence la Rhétorique de Marc-Tulle Ciceron, laquelle maistre Jean d'Antioche translata de latin en romans, à la requeste de frere Guillaume, frere de l'hôpital de S. Jehan de Jérusalem, l'an de l'Incarnation* M. CCC LXXXIII. L'écriture de ce volume est d'environ l'an 1400. Voilà encore un traducteur du quatorzième siècle tiré de l'oubli.

Celui qui traduisit, sous Charles V, les problêmes d'Aristote, n'est guère plus connu : c'est Évrard de Conti, médecin de ce prince. Son ouvrage est à la bibliothèque du roi, n° 6864, et à celle de Saint-Victor, n° 597. L'inventaire des livres de Jean, duc de Berri, l'appelle *Évrart de Coussy* (2). Aristote eut encore un autre traducteur dans Nicolas Oresme, qui mit en français ses livres de morale et de politique (3) : Oresme n'était encore que chanoine de Rouen, lorsqu'il traduisit les livres de morale par ordre de Charles V. On a vu plus haut que Brunetto avait traduit en français le même ouvrage, dès le

(1) Bibl. de Condé.
(2) Le Laboureur, p. 77.
(3) *Cod. S. Victoris*, 595.

temps de saint Louis. Je passe légèrement sur les traductions d'Oresme, parce qu'il y en a eu des éditions qui les ont fait connaître. J'ajouterai seulement que l'exemplaire de la traduction des *Politiques* et *Economiques* d'Aristote, qui a appartenu à Jean, duc de Berri, est conservé à Saint-Médard de Soissons (1).

Sénèque, *De Remediis utriusque fortunæ*, fut traduit en fort peu de temps par deux différens auteurs, tous deux officiers de la maison royale : j'en ai parlé plus haut. La traduction de Jacques Bauchant de Saint-Quentin, sergent d'armes du roi, est cotée 7354, dans l'ancien fonds de la bibliothèque du roi; celle de Jean Dandin, officier du dauphin, y est cotée 7368 : elle avait été entreprise par ordre de Charles V.

J'ai hésité à quel siècle je rapporterais la traduction d'un livre sur les plantes, qui, suivant un manuscrit de l'abbaye de Clairvaux, fut faite à la prière de la reine Blanche; parce que, n'ayant point examiné l'âge de l'écriture, je ne sais si la reine Blanche dont il s'agit est Blanche de Castille, mère de saint Louis, ou Blanche de Bourgogne, femme de Charles-le-Bel.

Dès le règne de Philippe-le-Bel, on avait traduit du latin en français, *le Cœur des secrets de philosophie :* ce livre fut depuis imprimé à Paris, l'an 1490. Le règne de Charles V, qui a été le plus fécond en traductions, nous fournit celle du livre de *Bartholomæus Anglicus*, intitulé *Propriétaire des choses :* l'écrivain qui le mit en français par ordre de ce

(1) *Bibl. biblioth.*, t. 2, col. 1196.

prince, était un augustin appelé Jean Corbichon. Il a été imprimé en 1482. *Rustican du labeur des champs* est le titre d'un autre ouvrage de physique, *que fit translater le très-noble roy de France Charles le Quint, en* 1373, selon (1) un manuscrit que j'ai vu. Le traducteur n'y est pas nommé; mais il est représenté en robe rouge herminée, avec un capuchon violet. L'ouvrage est d'un bourgeois de Bologne en Italie, appelé Pierre *de Crescentiis*. Il est aussi à la bibliothèque du roi, n° 7473. Nicolas Oresme traduisit un Traité de la sphère, qui est parmi les manuscrits Colbert, n° 4270 (2). C'est peut-être le même que le Traité *De cœlo et mundo, translaté en françois par maistre Nicole Oresme, évêque de Lixez*(3), selon l'inventaire de la librairie de Charles V. A la bibliothèque du roi, il y a un manuscrit coté 7474, d'une écriture de la fin du quatorzième siècle, qui a pour conclusion : « Ce fine le livre nommé et intitulé « *De la connoissance des corps humains;* et fu mis « du latin en françois par frere Nicole Saoul, autre- « ment dit de Saint-Marcel, de l'ordre de Nostre- « Dame du Carme à Paris : et fut translaté l'an de « grace M. CCC quatre vingt et seize du commende- « ment de..... » Le reste manque. Ce manuscrit est

(1) Bibl. de Condé.

(2) Le Père Echard dit avoir vu un manuscrit à la tête duquel est un jacobin qui présente cet ouvrage au roi. (*De script. ord. præd.*, t. 1, p. 666.)

(3) Lisieux.

signé d'un *Loys de Luxembourg*, vers l'an 1400.

Parmi les manuscrits de la même bibliothèque est le livre (1) d'un Simon de Phares, qui marque que Charles V aima tellement l'astrologie judiciaire, qu'il fit traduire en français tous les livres de cette espèce qu'il put trouver, entre autres le *Quadripartitum Ptolemei*, le *Gentiloque*, *Guido Bonati*, *Aben-Ragel*, etc.; que Gervais Chrétien, en qui il eut beaucoup de confiance, était un parfait astrologue; qu'à sa requête, le roi fonda le collége de Mᵉ Gervais, pour l'étude de l'astrologie et de la médecine; qu'il y fit mettre des machines, comme l'*astrolabe*, des *équateurs*, des *sphères*. On sait que Thomas de Pisan, que le même roi fit venir de Bologne à Paris, était aussi astrologue. Les ouvrages traduits que j'ai nommés ci-dessus ne se retrouvent plus; on a seulement à la bibliothèque du roi l'*Astrologie* (2) de Ptolémée, traduite par Nicolas Oresme, avec un commentaire.

Les livres de droit qui avaient eu des traducteurs à la fin du treizième siècle, furent estimés dans celui-ci. On lit qu'un chevalier nommé Guillaume de Tignonville (3), donna en 1412 à Jean, duc de

(1) Cod. 7487.

(2) Cod. 7483.

(3) Il avait été prévôt de Paris, depuis l'an 1401 jusqu'en 1408. Il reste de lui une ordonnance pour la police. (*Voyez* le P. le Long, bibl. *hist. de France.*) Il est parlé de lui dans la *Vie du maréchal de Boucicaut*, chap. 29.

Berri, deux livres; l'un contenant l'Infortiat (1), et l'autre le reste du Digeste en français, écrits en vieilles lettres de forme : peut-être sont-ce ceux que j'ai vus à la bibliothèque du roi, écrits vers la fin du treizième siècle. Les commentaires que Tancrède, chanoine de Boulogne, avait faits sur les ordonnances, furent aussi traduits au quatorzième : le manuscrit qui les renferme, parmi ceux de Notre-Dame de Paris, est de l'an 1329.

Je n'ai point parlé des livres de chevalerie ou de l'art militaire : Végèce, qui avait écrit sur ce sujet, fut mis en français, dès le temps de Philippe de Valois, par Jean de Meun. Ce traducteur, l'un des plus célèbres du siècle dont je parle, donna aussi, en notre langue, les Épîtres d'Abailard et d'Héloïse : c'est lui-même qui nous l'apprend, au commencement de la *Consolation* de Boëce.

Traducteurs du quinzième siècle.

Avant que d'entrer en matière au sujet des traducteurs qui ont paru en France durant le quinzième siècle, et de donner un catalogue des ouvrages qu'ils ont fait passer dans notre langue, je crois devoir placer ici deux observations préliminaires.

Je remarque, premièrement, que c'est dans ce siècle qu'on a traduit de nouveau en français des ouvrages qui avaient déjà été traduits en cette langue

(1) Le Laboureur, p. 78.

durant le cours du treizième, et que c'est aussi alors qu'on s'est avisé de mettre en prose française, des ouvrages qui avaient d'abord été composés en vers français; secondement, que c'est dans le quinzième siècle qu'on a mis en français plus d'histoires fausses ou fabuleuses qu'il n'y en avait eu jusque-là de traduites en notre langue, et qu'il y eut beaucoup moins de traductions d'ouvrages des Pères ou des docteurs de l'Église.

Il est très-probable que l'invention de l'art de l'imprimerie fut l'occasion du changement. Au lieu de donner des traductions de quelques ouvrages des Pères, qui auraient coûté plus d'application et peut-être aussi plus de dépense, les imprimeurs, déjà assez multipliés sur la fin de ce siècle, et empressés à publier des ouvrages dont le débit était assuré, ne mirent sous la presse que des traductions déjà faites dans les deux siècles précédens, et se contentèrent d'en rendre le langage conforme à celui de leur temps.

Pour commencer donc par les ouvrages des anciens Pères ou docteurs de l'Eglise, je n'en connais point qui aient été traduits en ce siècle, sinon quelques lettres de saint Jérôme, que frère Antoine Dufour, dominicain, présenta en français (1) à Anne de Bretagne, femme de Charles VIII; mais j'en trouve un assez grand nombre des docteurs des onzième, douzième et treizième siècles. Telle fut la traduction du

(1) Bibl. Coislin, cod. 188.

traité de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, *Cur Deus homo*, et de Hugues de Saint-Victor, sur une matière à peu près semblable : j'en ai vu un exemplaire qui avait appartenu à Madame Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbonnais (1) et d'Auvergne. On vit paraître alors en français un ouvrage de piété, intitulé *les Lamentations de saint Bernard* (2); la *Somme de théologie* d'Albert-le-Grand, abrégée et traduite à Hesdin, l'an 1481; enfin un traité de saint Bonaventure (3), qui a pour titre: *Aiguillon de l'amour divin*. Je n'en ai plus qu'un à ajouter, dont j'ai trouvé le titre ainsi conçu (4) : *Le Miroir de la rédemption de l'humain lignaige, translaté de latin en françois par frere Julien de l'ordre des augustins du couvent de Lyon, et ensuite mis plus au vrai par Guillaume le Menand de l'ordre des freres mineurs de l'Observance.* M. CCCC. LXXXVIII.

Mais quelle abondance, au contraire, dans le genre d'histoire tant vraie que fausse! Ce ne fut pas à l'histoire sainte qu'on s'attacha le plus; je ne connais que l'histoire de Josephe et quelques Vies de saints, qui parurent alors dans notre langue. Les sept livres de Josephe, *de la guerre des Juifs*, furent traduits à Reims, en 1460 ou 1463, sous l'archevêque Juvénal des Ursins (5), par un auteur qui était alors dans la

(1) Bibl. Condé.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Cod. Reg.* 7255.
(5) *Cod. Reg.* 7015, et *cod. Condé.*

trente-neuvième année de son âge. C'est l'exemplaire de la bibliothèque du roi qui nous apprend ces circonstances (1) : celui des minimes de Paris n'a rien qui désigne l'auteur; il est de l'écriture du temps dont il s'agit. Je possède une traduction de la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, faite en ce même siècle par un nommé Bégine. J'ai vu, dans la bibliothèque de M. le prince de Condé, la passion de saint Adrien, à la fin de laquelle il est marqué « que, par le commende-« ment de très-hault.... prince Philippe duc de Bour-« gogne, elle a esté translatée de latin en françois par « Jo. Mielot, chanoine de l'Isle en Flandres, l'an 1458, « avec l'histoire des translations de son corps à Ge-« rartmont (2). »

Nous trouvons un bien plus grand nombre de traductions d'auteurs profanes. Il y eut, dès le commencement de ce siècle, un abrégé des trois premières Décades de Tite-Live, mis en notre langue par Henri Romain, licencié ès droit canon, et chanoine de Tournai. Jean de Courci, chevalier normand, traduisit, en 1416, une histoire des Grecs et des Latins. Dans un des exemplaires de cette traduction, l'ouvrage est ainsi terminé : *Finit ce présent traittié dit la Bouquassière.* Jean de Courtecuisse, docteur en théologie, traduisit en français, l'an 1403, à Paris, le traité de Sénèque *sur les quatre vertus cardinales*, et le dédia à Jean, duc de Berri. On le trouve dans la bi-

(1) *Cod. Reg.* 7639.
(2) Bibl. Condé.

bliothèque des carmes déchaussés, et parmi les manuscrits de M. Lancelot.

Sous le règne de Charles VII, Jean Cossa traduisit en français les Tables chronologiques de Matthieu Palmérii, Florentin (1), qui finissaient à l'an 1448 : il dédia cette traduction à *Jehanne tierce..... reyne de Jerusalem, des deux Siciles et d'Arragon, duchesse d'Anjou et de Bar, comtesse de Provence et de Barcelone, etc.....*, de laquelle il se dit sujet. (Il faut observer la phrase suivante de son épître dédicatoire.) Après avoir nommé l'ouvrage de Palmérii, il dit : « Et me semblant bien seant estre aussi de « toute autre personne comme des clercs entendu, « combien que par la vertu de vostre entendement et « la grace qui naturellement est en vous, le latin vous « est assez cler ; mais pour ce que le vulgar françoys « est plus commun, j'ai pris peine y translater ladite « œuvre. » Deux autres ouvrages historiques traduits en français, furent offerts au roi Charles VII : celui de Léonard d'Arezzo, clerc italien, sur la *première guerre punique*, l'an 1445, par un auteur qui ne veut pas se nommer (2), *à cause de sa petitesse*, dit-il ; et les *Stratagèmes de Frontin*, par Jean de Rouroy, doyen de la Faculté de théologie en l'Université de Paris, et chanoine de la chapelle du palais de Bourges. Dans l'exemplaire de la bibliothèque de Condé, celui qui présente le livre est habillé de rouge, avec

(1) *Cod. D. Cancellarii*, G 7 in-f°.

(2) *Cod. Reg.* 7506.

un capuchon aussi ample que celui des jacobins, et la tonsure fort grande.

Sous Louis XI, Sébastien Mamerot de Soissons (1) commença, l'an 1466, une nouvelle version du *Romuleon*, qui avait été déjà traduit au siècle précédent (2). Il dit, dans sa préface, qu'il l'entreprend par ordre de Louis de Laval, seigneur de Châtillon et de Gaël, lieutenant-général du roi, grand-maître-général réformateur des eaux et forêts, dont il se qualifie *chapelain et serviteur domestique*. Après avoir déclaré qu'il l'a commencé à Troyes, l'an 1466, il dit qu'il n'y ajoute ni diminue, sinon ce qui lui a semblé nécessaire *à la seule décoration du langage françois, et par espécial du vray Soissonnois*. Il travailla sur le latin. Ce traducteur est le même Sébastien Mamerot, que le Père le Long surnomme *de Frixone*, pour avoir mal lu *de Saxonia*, qui est le nom que quelques-uns donnaient à la ville de Soissons. Il est qualifié, au même lieu, *chantre et chanoine de Saint-Étienne de Troyes*.

Il y eut aussi des traductions dédiées à des ducs de Bourgogne. Sous Louis XI, Vasquez de Lucene, Portugais, dédia au duc Charles la traduction de la *Vie d'Alexandre*, par Quinte-Curce. Cette dédicace est de l'an 1468. Jean du Chesne, demeurant à Lille en Flandre, offrit six ans après, au même prince, les *Commentaires de César*, qu'il venait de mettre

(1) *Cod. Reg.* 6984.

(2) *Cod. D. Cancellar.*, l. 64, in-f°.

en français par son ordre. Je ne dis rien de la traduction des mêmes *Commentaires*, que Charles VIII fit faire par Robert Gaguin, trinitaire, en 1485, parce qu'elle est très-connue, ayant été imprimée dès ce temps-là.

Je ne dois pas oublier plusieurs traductions françaises faites par l'ordre des rois d'Angleterre, ou qui furent dédiées à quelque prince anglais, dont quelques-unes furent refaites en langage du quinzième siècle. *Lancelot du Lac*, que Robert de Borron avait mis en français par l'ordre d'Henri, roi d'Angleterre, est de ce nombre (1). Il en est de même de *Giron le Courtois*, mis dans notre langue par *Luce chevalier seigneur du chasteau du Gal, voisin prochain du sire de Sablieres, par le commendement de très noble et très puissant prince M. le roy Henry, jadis roy d'Angleterre* (2). A ces deux volumes, j'en joindrai un troisième sur un sujet plus sérieux : c'est *le Pélerin de l'âme, par Guillaume, prieur de Chaalis, mis en françois par Jean Gallopes, dit le Galloys, doyen de la collégiale monseigneur Saint-Loys de la Saussaye au diocèse d'Évreux, comté de Harcourt : dédié à Jean fils et oncle de roi, régent le royaume de France, duc de Bethford* (3). Les ouvrages de ce religieux cistercien eurent beaucoup de cours parmi ceux qui préféraient alors les allégo-

(1) *Cod. Reg.* 6727.
(2) *Cod. Reg.* 6909. 2.
(3) *Cod. Reg.* 7586.

ries et les pieuses fictions aux fables des romans. J'ai trouvé, parmi les manuscrits de M. le chancelier, *le Pélerinage de la vie humaine*, en prose (1), dédié à Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse de Bar et comtesse de Provence : ce sont les *Visions* du même Guillaume (de Guilleville), que cette princesse fit traduire par un de ses sujets; et celui-ci déclare avoir commencé son ouvrage à Angers, l'an 1464.

Entre les autres livres de ce genre qui furent traduits en ce siècle, il faut compter Jean Boccace, que Laurent de Premierfait (2), célèbre traducteur, mit en notre langue. La traduction du *Décaméron*, ou *Prince Galeot* (3), est de l'an 1414 : elle fut faite dans l'hôtel de Bureau de Dampmartin. C'est durant ce siècle que fut traduit en français le roman d'Assaillant (4), comte de Dammartin. Le traducteur dit qu'il l'avait tiré des chroniques latines des rois de Cologne; il commence par ces mots : *Au temps passé que en France regnoit Dagobert, fut un roy à Coulongne, qui nommé estoit Floridas.*

Laurent de Premierfait, clerc du diocèse de Troyes, ne donna pas seulement Boccace traduit à la requête

---

(1) *Cod. D. Cancell.*, in-4°, 29.

(2) *Premierfait* est le nom d'un village du diocèse de Troyes. Cet auteur mourut en 1418. (*Voyez* Mart., *Ampl. collect.*, t. 2, p. 1405.)

(3) *Catal. ms. Angliæ.*

(4) *Cod. D. Cancellar.*, 358, O in-4°.

de Simon du Bois, valet de chambre du roi très-chrétien, mais encore les *Economiques* d'Aristote. La date est de 1417; ce qui fait voir, comme l'observe M. Falconet, que la Croix du Maine s'est trompé en marquant que ce traducteur ne vivait qu'en 1483. Mais la date de 1417 est encore peu exacte, s'il en faut croire un manuscrit de la bibliothèque de Notre-Dame de Paris, où l'on trouve Cicéron, *de l'Amitié* (1), et les *Economiques* d'Aristote traduits par Laurent, dédiés, dès l'an 1416, à Louis de Bourbon, oncle du roi. Aristote ne fut pas le seul philosophe qui trouva un traducteur; je croirais que c'est aussi vers ce temps-là, ou même un peu plus tard, qu'un inconnu donna en français les Épîtres de Sénèque (2), à la prière et commandement de messire Barthélemi Siginulfe de Naples, comte de Caserte, et premier chambellan du royaume de Sicile.

On vient de voir un opuscule de Cicéron, traduit par Laurent de Premierfait. Ce même traducteur mit pareillement en français l'opuscule *de Senectute*. Jean de Luxembourg (3) traduisit l'oraison *Contra Verrem*, et la dédia au grand-maître, dont il se disait allié (4). On voit chez les minimes de Tonnerre les *Métamorphoses* d'Ovide mises en français par un clerc normand, demeurant à Angers, l'an 1417 ou

(1) *Cod.* M. 16.
(2) *Bibl. Cathed. Tornac. apud Sander*, p. 209.
(3) *Cod. Reg.* 7400.
(4) *Cod. Condé* 275.

1467. Serait-ce le même qui est nommé *Chrestien le Gouals de Sainte-More* (1), dans le volume de la reine Christine, où se trouve la traduction française du même ouvrage? Enfin, on conserve dans la ville du Mans une traduction de Térence, faite en notre langue, l'an 1466, par Guillaume Rippe, notaire et secrétaire du roi.

Les livres de droit sont ceux dont il se rencontre le moins de traducteurs. Je ne connais, dans le cours de ce siècle, que la seule traduction du traité *de la Puissance temporelle des rois*, qui avait été composé en latin, dans le siècle précédent, par Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux. Cette traduction fut donnée, selon le Père Échard, par Laurent Pinon, jacobin, mort évêque d'Auxerre en 1448.

Les ouvrages de médecine eurent aussi leurs traducteurs particuliers. J'ai trouvé Arnauld de Villeneuve, sur *les Cas de médecine et cyrurgie* (2), en langage français, de l'écriture du siècle dont je traite: ce volume m'a paru être fort peu de chose. Mais en voici un qui est plus digne d'attention; je l'ai vu dans la bibliothèque de Notre-Dame de Paris (3), et je finirai par cet écrivain. L'auteur se fait connaître par ce magnifique épilogue : « Icy finit le livre des Aphorismes Ypocras en médecine, avec les Commentaires de Galien translatés de latin en françois : Ou

(1) *Cod.* 674.
(2) Bibl. Condé.
(3) *Cod.*, l. 17.

« quel se aucune faute est trouvée au regart de l'es-
« crivain ou aultrement, je Jehan Tourtier cyrurgien
« licentié et approuvé en l'estude à Paris, et de très
« haut et excellent et puissant prince M. Jehan duc
« de Bedford, regent le royaume de France, et pro-
« tecteur du royaume d'Angleterre, supplie très hum-
« blement à tous messieurs et maistre, messire Raoul
« Palvin gradué en l'estude à Paris, confesseur et phy-
« sicien de très haute et très excellente et puissante
« princesse Madame Anne duchesse de Bedford, et
« a mon très cher et especial maitre Jehan Major,
« premier physicien en honneur et reverence dudit
« prince, gradué en l'estude d'Auxonford en royaume
« d'Angleterre, et a mon maistre messire Roullant
« l'escrivain, physicien, et astrologien gradué en la
« très noble estude de Paris, il leur plaise corriger et
« amander amiablement ladite escripture et fautes,
« s'aucune y en a, selon l'entendement d'Ypocras,
« et de son vrai commentateur Galien, et en advertir
« humblement; et mouvoir le très hault, très excel-
« lent et puissant prince dessus dit, à l'accroissement
« de cette science, au salut et prospérité du corps
« humain, à l'extyrpation des ignorans abusans de la
« pratique d'icelle sans aucune fondation de science,
« priant Dieu pour les trespassez. Ainsi finée à l'hon-
« neur de Dieu tout puissant, et comme dessus est dit
« le mercredy premier jour de fevrier M. CCCC. XXIX. »

J'ajoute, après coup, deux autres traducteurs du même siècle : Jacques Milet, licencié ès lois, qui mit en vers français l'*Iliade* d'Homère; et Jean de Guerre

chapelain de M. François de l'Hopital, qui traduisit en français une compilation de ce qu'il y a de merveilleux dans Pline, dans Solin et dans Gervais de Tilbery, et qui dédia son ouvrage à ce seigneur, mort en 1427. Les manuscrits de ces deux derniers sont conservés dans le Berri.

Je crois m'être étendu assez au long, pour mettre les lecteurs en état de juger des progrès que firent les traductions, principalement jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, qui les rendit plus communes qu'elles n'avaient été jusqu'alors.

ADDITION DE L'ÉDITEUR.

FRAGMENS DE POÉSIE EN LANGAGE VULGAIRE USITÉ, IL Y A ENVIRON SEPT CENTS ANS, DANS LES PARTIES MÉRIDIONALES DE LA FRANCE.

PUBLIÉS PAR L'ABBÉ LEBEUF.

M'ÉTANT aperçu que, parmi ceux qui font des recherches sur l'origine de la langue vulgaire dans la France, on faisait un cas singulier de tout ce qu'on pouvait trouver écrit en cette sorte de langue, avant le douzième siècle, j'ai cru devoir joindre ici (1) ce que j'en ai vu en 1727, dans un des volumes de la fameuse abbaye de Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire.

---

(1) P. 326, t. 2, de ses *Dissertations sur l'hist. ecclésiast. et civile de Paris*, etc.... (*Edit.*)

C'est à la page 269 du cinquième volume manuscri Ce livre est terminé par une pièce de poésie qui rem plit six pages; l'écriture m'a paru être du onzièm siècle. La composition du poëme peut être encore d plus ancienne date. Si ces fragmens ne sont d'aucu usage pour ce qu'ils contiennent, ils serviront a moins à prouver combien ancienne est la poésie vu gaire en France, et que l'usage d'écrire des vers dan le langage populaire, est plus ancien que celui d'é crire en prose vulgaire. Je sais bien que les savan n'en doutent pas; mais j'en conclus que puisqu'o rimait dans une autre langue que la latine, il y e avait donc dès lors une autre que celle-là. Ces ou vrages en rimes n'étaient pas écrits ni composés pou le peuple seulement; ils étaient pour les lecteurs d tous les états, et plus pour les doctes que pour l vulgaire.

M'étant contenté, en 1727, de faire la remarqu de ce manuscrit, j'ai prié dom Guillaume Gerou qui demeure, en la présente année 1740, dans l même abbaye de Saint-Benoît, de m'en envoye quelques extraits. Voici ce que je tiens de lui; on verra, dans la note, l'explication de cet ancien langage :

Nos jove omne quan dius estam
De grand follia per folledat parlam,
Quar no nos membra per cui vivri esperam,
Qui nos soste tanquan per terranam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves mes per pur tan quelle clamam.

Nos jove omne menam tar mal jovent
Queng nono prez asistrada son parent
Senor, ne par sill mena malament,
Ni lus vel laitre sis fai fals sacrament.

EXPLICATION LITTÉRALE DE CETTE POÉSIE.

Nous jeunes hommes, tous tant que nous sommes, parlons follement des grandes folies; car il ne nous souvient pas de celui par qui nous espérons vivre, qui nous soutient tant que nous allons sur terre, et qui nous nourrit de peur que nous ne mourions de faim; lui par qui nous sommes sauvés, pourvu que nous criions vers lui.

Nous jeunes hommes, menons si mal notre jeunesse, qu'aucun de nous ne prend garde aux voies frayées par son père, et par les anciens, si elles mènent à mauvaise fin : ni les uns ni les autres ne prennent garde s'ils font un faux serment.

Dans le haut de la troisième page du manuscrit :

Nos e molt libres libras o trobán
Legendis breus esse gran marriment
Quant ela carcer avial cor dolent.
Molt val lo bes que l'om fai, e couent
Com el es vels que pois lo soste
Quand ve a l'ora qu'il corps lerai fra nen :
Paubre qu'a fait Deus assa part lo te.
Nos de molx om nes no soavem;
Vent om pen veltat non abs pel chanut,
O es es ferms o a afan agut,
Cellui va be qui tra mal ejouent
Ecum es vels donc etai bonament.

EXPLICATION.

Nous trouvons en plusieurs livres, soit légendes, soit brefs, qu'elle était dans une grande souffrance quand, dans la prison, elle avait le cœur dolent. Le bien que l'homme fait lui vaut beaucoup, et lui est utile, comme la chose qui le soutient par la suite, quand viendra l'heure que le corps périra; Dieu tient de son côté le pauvre qu'il a fait.

Dans la multitude des hommes, nous ne nous soucions pas de nos proches. On regarde ces hommes avec mépris, sans prendre garde à leurs cheveux blancs, ou s'ils sont infirmes, ou bien s'ils ont des sujets de tristesse. Celui-là va bien, qui parmi les maux est content, et qui, lorsqu'il est dans l'état d'humiliation, demeure tranquille.

RÉVOLUTIONS
DE LA LANGUE FRANÇAISE,

DEPUIS
CHARLEMAGNE JUSQU'A SAINT LOUIS.

PAR LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE (1).

Il n'est point d'objet plus digne de la curiosité d'un Français, que de savoir quelles révolutions la langue qu'il parle a essuyées avant d'arriver aux siècles où elle a commencé de paraître à un certain point de gloire. Les langues ont, comme les empires, leur commencement, leur milieu et leur fin. La nôtre, après bien des siècles et des vicissitudes, est parvenue à un degré où il est à souhaiter qu'elle demeure tant que la monarchie durera. Mais avant d'être montée à cet état brillant, par quels abaissemens et par quelles humiliations n'a-t-elle point passé! Elle a vu le latin usurper des fonctions qu'elle seule devait remplir, et la réduire, en maître tyrannique, aux

(1) L'une des Dissertations publiées par cet académicien, avec les poésies du roi de Navarre, 2 vol. in-8°. Paris, 1742. (*Voyez* nos OBSERVATIONS générales, ci-dessus, p. 1.)
(*Edit.* C. L.)

seuls droits qu'il ne put lui enlever; ses jours les plus beaux étaient réservés au temps du plus grand (1) et à celui du meilleur de nos rois (2). J'entreprends d'en faire l'histoire, à commencer à Charlemagne, pour la continuer jusqu'au règne de saint Louis.

Quand je dis la langue française, je ne prétends point parler des jargons différens que l'on parla en chaque province, avant leur réunion sous l'empire d'un seul monarque; j'entends seulement parler de la langue qui fut d'usage à la cour de nos rois et dans l'intérieur du royaume.

Pour en marquer les différentes situations, je suivrai le fil de l'histoire, en considérant les monumens qu'elle me présentera sur le sujet que je traite.

La langue française, au commencement du règne de Charlemagne, était non seulement la langue vulgaire à la cour et dans tout le royaume, mais encore elle était d'un usage presqu'aussi beau que la latine. On lit dans la vie de cet empereur, par Eginhard, qu'il voulut la réduire à des principes (3) de grammaire. Cette tentative témoigne qu'il la regardait alors comme digne d'être cultivée, et qu'il en faisait une estime singulière; mais soit sa rudesse qui le dégoûta, soit quelqu'autre raison, il n'acheva pas ce qu'il avait commencé. Bientôt il partagea ses affec-

---

(1) Louis XIV.

(2) Le roi. (Louis XV.)

(3) *Inchoavit et grammaticam patrii sermonis.* (Eginh., dans du Chesne, t. 2, p. 103.)

tions entre elle et plusieurs autres langues qu'il apprit; il ne se contenta pas, suivant le même historien, de savoir la langue paternelle (1), *nec patrio tantum sermone contentus*, il étudia les langues étrangères, et se forma si bien à la latine, qu'il haranguait aussi facilement en cette langue qu'en celle qu'il avait sue dès sa naissance.

Les temps n'ont épargné aucun monument de la langue paternelle de ce grand roi; de sorte qu'on ne peut en marquer l'idiome. On sait seulement qu'on la nommait *française* ou *francisque;* car au rapport du même Eginhard, les mots latins *patrius sermo* doivent s'entendre du français. « L'empereur, dit-il, « s'habillait selon l'usage de la patrie, c'est-à-dire à la « française, *vestitu patrio, id est francisco utebatur.* »

La langue avait encore une autre dénomination; on l'appelait *romanse rustique, romana rustica;* les évêques assemblés à un concile de Tours, en l'année 813, la nommèrent ainsi au dix-huitième canon, dans lequel ils arrêtèrent (2) que pour donner au peuple une intelligence plus facile des homélies, il y en aurait en chaque église un recueil traduit en lan-

(1) *Eloquentiâ copiosus erat, nec patrio tantum sermone contentus : etiam peregrinis linguis ediscendis operam dedit, in quibus latinam ita didicit, ut æquè illâ ac patriâ linguâ orare esset solitus.* (Eginh.)

(2) *Easdem homilias quisque episcopus apertè transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut Theotiscam, quo faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* (Maan. Metrop. Turon., part. 2, p. 30.)

gue romanse rustique, ou en langue tudesque. Ce canon fut renouvelé, en mêmes termes, à un concile tenu à Arles en 851.

Cette dénomination de *romanse rustique* était une définition plutôt qu'un nom simple; c'est-à-dire qu'on appela ainsi la langue, soit pour marquer qu'elle n'était qu'une émanation grossière de la langue purement latine, et la romaine corrompue; soit parce que ceux qui lui donnèrent ce nom voulurent faire entendre que la langue vulgaire était le langage des laïques (1) et du peuple, qu'ils mésestimaient comme étant des rustiques qui n'avaient aucune connaissance du latin ni des sciences.

Dès le premier âge de la monarchie, il était ordinaire de distinguer les Français en savans et en rustiques. La première classe était peu nombreuse et presque déserte; la dernière comprenait tous les laïques. « Aujourd'hui, dit Grégoire de Tours dans la « préface de son Histoire, les lettres sont méprisées; « un rhéteur philosophe a peu d'auditeurs; on court « en foule entendre un rustique. » *Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi.*

L'idée que présente le terme de *rustique* a été approchant la même dans tous les temps. Dans le nôtre, on aurait raison de rougir de s'entendre ainsi

---

(1) *Scriptores id se rustico scribere dicebant, ut qui ad rusticorum seu popularium sermonem proximè accederet.* (*Glossaire* de du Cange, *Præfat.*, p. 29, édit. 1733.)

appeler; alors on le supportait sans honte; sous ce mot l'on comprenait tous les laïques, sans aucune distinction. L'éloignement qu'ils avaient pour tout ce qui appartient à l'étude et aux sciences, leur attira ce surnom. Bornés aux seules fonctions de leur état, le guerrier ne maniait que ses armes, le juge ne prononçait que ses arrêts; le simple citoyen, livré à une vie oiseuse, n'étendait point ses vues au-delà de l'administration des affaires de sa maison; toutes les autres connaissances étaient pour eux un pays étranger et perdu; ils croupissaient dans une ignorance absolue; nulle politesse dans leurs façons, nul choix, nulle délicatesse dans leur langage; le préjugé était si invétéré, qu'ils se faisaient une espèce de trophée de leur grossière vertu et de leur rusticité.

Quand donc on disait un *rustique*, c'était désigner un laïque, un séculier : ces expressions étaient synonymes. Faire quelque chose pour la rusticité, c'était travailler pour le général du monde, pour la noblesse et le tiers-état. Après la victoire que Clotaire avait remportée sur les Saxons, on en fit, suivant l'historien de la *Vie de saint Faron* de Meaux, un chant public à l'usage de la rusticité. *Carmen* (1) *publicum juxtà rusticitatem, per omnium penè volitabat ora.*

Les ecclésiastiques seuls étaient exceptés de la rusticité; ils se distinguaient par les titres de *clercs*, de *philosophes*, de *lettrés*, et mettaient entre eux et les laïques la même disproportion qui est entre l'homme

(1) *Nouveau recueil des historiens français*, t. 3, p. 505.

et la bête. « L'homme, dit Nicolas de Clairvaux (1), « ne diffère pas plus des animaux, qu'un lettré d'un « laïque; » *quantum à belluis homines, tantum distant à laïcis litterati.*

Le mépris des laïques pour l'étude rejaillit donc sur leur langue; elle fut appelée (2) *laïque* ou *rustique* à cause d'eux, pour marquer que c'était leur langue propre.

On la nommait quelquefois du mot simple *romans, romana,* sans y ajouter l'épithète de *rustique,* comme saint Paschase Ratbert l'a écrit dans la Vie qu'il a faite de saint Adelard, mort en 826. « Quand « Adelard, dit-il (3), parlait le langage vulgaire, à « savoir le romans, on aurait cru qu'il ne possédait « que ce langage. » Mais c'est avoir montré suffisamment la cause et l'origine de cette dénomination; revenons au passage d'Eginhard.

Il en naît deux conséquences : la première, que Charlemagne parlait fort bien la langue française, comme étant la maternelle et la vulgaire du royaume; la seconde, qu'ayant conquis différentes nations, il apprit non seulement leurs langues, mais encore la latine si parfaitement, qu'il la parlait fréquem-

---

(1) *Ep. Nicolai ad Henricum comitem Trecensem.* (Miscel. Baluz., l. 2, p. 234.)

(2) *Glossaire* de du Cange, au mot *Laïca.*

(3) *Qui si vulgari, id est romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius, nec mirum erat denique in omnibus liberaliter educatus, etc.* (Bolland., januar., t. 1, p. 116, n° 42.)

ment, et avec autant de volubilité que la française.

On ne peut trop s'étonner de ce que, contre l'ordinaire des conquérans, un aussi grand roi, qui aimait sa langue, n'assujettit pas ses nouveaux peuples à la parler, et de ce qu'au milieu de ses triomphes, il préféra d'apprendre le langage des vaincus, à la gloire d'établir parmi eux celui de leur vainqueur.

La facilité qu'il eut d'apprendre ces langues différentes, et surtout la latine, fut une des principales causes du discrédit dans lequel tomba la maternelle, et l'époque où la latine reprit en France des racines si profondes, qu'elle obscurcit presqu'entièrement la vulgaire. En effet, pour faire voir combien la vulgaire perdit de prérogatives, il n'y a qu'à montrer celles qui furent accordées à sa rivale; on jugera des honneurs enlevés à l'une, par ceux que l'on attribua à l'autre.

Personne n'ignore avec quel zèle l'empereur rappela en France les lettres, qui en avaient été exilées. M. l'abbé Lebeuf a fait, sur cette matière, un discours qui mérita le prix de l'Académie des belles-lettres, dont ce profond dissertateur est maintenant un des membres. Tout ce qu'il a recueilli de l'état des sciences sous ce règne, montre l'ardeur du souverain à faire fleurir de nouveau les langues grecque et latine. Cette ardeur paraît particulièrement dans une pièce de vers (1) que Pierre de Pise écrivit en son nom à Paul Varnefrid. Il le félicite de ce qu'il est un

(1) Nouv. Dissertations de M. Lebeuf, p. 404.

Philon en hébreu, un Homère en grec, Virgile, Horace, Tibulle en latin. Il lui marque sa reconnaissance des soins qu'il prend nuit et jour pour lui ouvrir les routes des grammaires grecque et latine, et ne dit rien de la langue maternelle. De ce silence, on tire la conclusion que son zèle pour les langues savantes avait éteint en lui le goût de la française, et que l'indifférence où il la laissa interrompit son progrès. Si la prédilection que Charles témoigna pour rétablir les sciences dans ses Etats, produisit d'heureux effets en dissipant l'ignorance, il est certain aussi qu'elle ne put que nuire à l'avancement de la langue française.

Les sciences, qui rentraient dans le royaume, y reparurent avec la langue latine, qu'elles ont préférée dans tous les temps aux langues vulgaires. Les maîtres célèbres, Paul Varnefrid, Pierre de Pise, Alcuin, Théodulfe, Leïdrade et d'autres, que l'empereur fit venir, étaient savans et étrangers parmi nous : c'en était trop pour que la langue du pays les touchât. Ne l'estimant point, et la connaissant encore moins, ils ne purent qu'en inspirer le mépris à leurs disciples, qui, à l'exemple des maîtres, continuèrent à regarder la langue vulgaire comme barbare et inutile.

Alcuin, dans le dessein de faire voir que la langue latine aurait dû être celle de tous les âges et de toutes les nations, semble avoir affecté de mettre dans sa grammaire deux interlocuteurs, dont l'un est jeune Français, et l'autre jeune Saxon, qui se font en latin des questions grammaticales, que le maître décide en

cette même langue. Ainsi, dès la plus tendre jeunesse, on apprenait à lui donner la préférence sur la vulgaire, dont on négligea entièrement l'étude. Elle fut livrée à l'ignorance du public, qui la fit plier sous son caprice; nulle règle, nulle grammaire n'en corrigeait les écarts. En quel désordre et en quelle rusticité cette liberté effrénée ne dut-elle pas la précipiter!

Au lieu d'employer la langue vulgaire à faire les instructions sur la religion, les premières ordonnances de Charlemagne enjoignirent qu'elles fussent faites en latin. « Que les évêques, dit-il (1), prêchent la « foi, et l'expliquent à tout le peuple. Les prêtres (2), « continue-t-il, doivent lui apprendre sans cesse le « symbole et l'oraison dominicale. Ils auront atten- « tion d'envoyer aux écoles leurs enfans, afin qu'ins- « truits de la foi et de l'oraison, ils puissent ensei- « gner les autres dans les maisons (3). Celui qui ne « pourra faire autrement, apprendra du moins ses « prières en sa langue. » Par ces derniers mots, l'on voit que l'ordonnance voulait que l'instruction fût faite en latin, et que, par une exception, on pouvait seulement la faire en français à ceux qui ne l'auraient pas entendue autrement.

Le cas de l'exception arrivant fréquemment, on

---

(1) *Capitul.*, Baluz., an. 789, p. 59.

(2) *Ibid.*, p. 855, c. 161.

(3) *Filios suos donent ad scholam, ut domi alios docere valeant: qui verò aliter non potuerit, vel in suâ linguâ hoc discat.*

étendit davantage cette liberté par un troisième règlement (1), qui enjoignit de faire les mêmes instructions dans la langue que chacun entendait. *Nullus sit presbyter, qui in ecclesiâ publicè non doceat, linguâ quam auditores intelligant.*

Non seulement Charlemagne aurait désiré de faire passer la langue latine, au préjudice de la vulgaire, dans les instructions les plus familières, il l'établit absolument dans les conseils et les tribunaux de judicature, que l'on doit regarder comme le pays propre de la langue maternelle.

Les ministres du roi, ses courtisans, entraînés par son exemple, et pour se mettre en état de faire exécuter ses ordres dans les cantons différens où il les envoyait, furent obligés d'apprendre la langue latine, puisqu'elle devint la seule usitée dans l'exercice des emplois qui leur étaient confiés. A cette occasion on peut répéter un mot de Pasquier, et dire que le latin fut la langue *courtisane*, par le grand crédit qu'il gagna à la cour.

Aux assemblées générales du royaume, où la langue française aurait dû paraître plus qu'à toute autre occasion, les affaires que l'on mettait en délibération se traitaient en latin. Les lois que l'empereur y arrêtait par le conseil des grands et du peuple, étaient prononcées en cette même langue.

Les magistrats généraux et particuliers des provinces, connus sous le titre de *comtes*, dictaient leurs

(1) *Capitul.*, p. 954, c. 185.

jugemens en langue latine; les avocats, les parties qui plaidaient, n'en connaissaient pas d'autre; les testamens, les actes privés, les écritures que l'on appelle au palais des *requêtes*, des *interrogatoires*, des *informations*, en un mot, tout ce qui était de justice et de procédure était rédigé en latin. « Que les comtes (1), dit une ordonnance, les centeniers et les « autres nobles, apprennent bien leur loi. »

Comme la loi était écrite en latin, les comtes, les centeniers et les autres hommes nobles, furent non seulement dans l'obligation de le savoir, mais aussi dans celle de le parler lorsqu'ils exerçaient les fonctions de magistrats. Aux termes de cette ordonnance, la magistrature n'était occupée que par des nobles.

Le latin ayant donc remporté sur la langue vulgaire, la glorieuse prérogative de servir aux circonstances les plus utiles et les plus honorables de la société, il passa de même aux monumens et aux ouvrages de simple curiosité.

Charlemagne, à l'imitation des Gaulois (2) et des Germains (3), qui écrivaient en vers les annales et les vies de leurs rois, recueillit et apprit de mémoire les pièces de vers anciens et barbares, faites pour perpétuer la mémoire des guerres et des gestes des rois

---

(1) *Comites et centenarii et cœteri nob ilesviri legem suam pleniter discant.* (Capitul., t. 1, p. 876, c. 260.)

(2) *Galli numerum versuum ediscere dicuntur.* (Cæs., l. 6.)

(3) *Carmina apud Germanos unum memoriæ et annalium genus est.* (Tacit., *de Morib. German.*)

ses prédécesseurs : *Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et bella canebantur, scripsit, memoriæque mandavit.*

On ne doutera point que ces vers ne fussent latins, en les comparant à ceux que nous avons au sujet de la défaite des Saxons par Clotaire, lesquels je rapporterai ailleurs (1).

L'amour de l'empereur pour le latin alla si loin, qu'il y a apparence qu'il le parlait quelquefois dans la conversation avec ses familiers. Du moins, Alcuin l'ayant choisi pour interlocuteur dans sa Rhétorique et dans sa Dialectique, l'a fait parler en cette langue. Ses lettres, qui sont l'image de la conversation, sont aussi en latin; entre autres, celle qu'il écrivit à Fastrade, sa femme, pour lui mander la nouvelle d'une victoire qu'il venait de remporter, est d'autant plus remarquable qu'elle s'adresse à une dame. Il y en a plusieurs d'Alcuin (2), qu'il écrivait de même à l'empereur et à des femmes.

Enfin, tout porte l'empreinte de l'humiliation de la langue française, et en même temps celle du triomphe de la latine. En repassant sur l'état des hommes qui étaient employés différemment à l'administration du royaume; en considérant les lois, les ordonnances, la police générale et particulière, les monumens publics, l'état des sciences, on voit avec étonnement qu'une langue étrangère enleva à la ma-

(1) *Discours de l'ancienneté des chansons.*

(2) *Op. Alcuini.*

ternelle des fonctions qui, par les droits du pays et de la naissance, auraient dû la regarder seule.

Que l'on eût renfermé le latin dans ce qui était du ressort des sciences, ces bornes auraient été légitimes; la carrière des belles-lettres ne sera jamais ouverte qu'à ceux qui le sauront. Mais en étendant son empire aussi loin qu'on le fit, c'était une suite de l'asservissement des Gaules aux Romains, qui, en soumettant l'univers, auraient voulu, pour monument de leur domination, y faire régner leur langue, et par elle étouffer toutes les autres. A cette époque remonte l'origine du crédit immense que le latin prit dans nos contrées; crédit qui se renouvela sous l'empire dont nous parlons.

Quelqu'autorité cependant que Charles lui eût donnée, le nouvel ordre qui survint de sa part, de faire à l'église les instructions dans la langue que chacun entendait, les noms français qu'il imposa à chaque mois de l'année, le canon du concile de Tours qui prescrivit de traduire les homélies en langue vulgaire, font connaître que les laïques et le gros de la nation, si l'on peut parler ainsi, demeurèrent attachés à la langue de leurs pères; qu'ils n'en eurent pas plus d'ardeur pour le latin, qui ne fut jamais la langue maternelle ni la vulgaire des Français, comme quelques auteurs l'ont pensé. Nous trouvons à regret cette opinion dans l'*Histoire littéraire de la France* (1). Le glorieux objet de cet ouvrage,

(1) T. 5, p. 189. (Opinion de dom Rivet. *Edit.*)

la vaste littérature des auteurs qui le composent, ne doivent rien perdre de leur juste réputation pour cette erreur, qu'une tradition assez uniforme semblait justifier. La langue française, durant la grande réputation de la latine, fut seulement éclipsée, et non anéantie.

Nous avons déjà observé que deux causes principales en avaient entraîné la chute : l'ignorance des laïques, et l'amour excessif de Charlemagne pour le latin. A ces deux causes premières, se joignirent l'affectation des ecclésiastiques, qui auraient eu honte d'écrire en une autre langue que la latine, et la nécessité commune à tous de l'entendre. Le nuage épais dont notre langue fut couverte, ne s'éclaircira qu'à mesure que ces causes de son avilissement se dissiperont.

A la fin du règne de Charlemagne, deux langues eurent donc chacune leurs droits et leurs usages marqués. La vulgaire fut destinée aux fonctions les plus ordinaires et les plus étendues de la vie; à converser et à se parler les uns aux autres; négligée, livrée à elle-même, elle n'avait rien qui ne fût grossier et barbare; on ne savait ce que c'était de s'en servir pour écrire. La latine eut un partage moins vaste à certains égards, mais plus noble et plus glorieux; elle fut réservée aux usages de l'Eglise, dans les chaires, dans les tribunaux, à toutes les occasions où il fallait parler en public; aux écrits, de quelque genre qu'ils fussent, utiles, nécessaires, ou simplement curieux, publics ou particuliers; chérie, cultivée, son état fut

brillant; il n'y eut personne dans le royaume, de quelque état et condition qu'il fût, qui ne dût l'entendre, quand même il ne savait ni la parler ni l'écrire aisément.

L'usage, arbitre souverain des langues, ayant établi et confirmé ces partages, il s'est écoulé plusieurs siècles avant que la langue française ait tenté de rentrer dans les droits dont elle s'était laissé dépouiller.

Louis-le-Débonnaire, en montant sur le trône, ne fut occupé, par rapport aux sciences, qu'à soutenir les établissemens que son père avait commencés; ses soins, ses attentions se tournèrent encore du côté des lettres latines, qu'il protégea et qu'il anima autant qu'il le put. C'est à ce point de vue que l'a représenté M. l'abbé Goujet, dans sa savante Dissertation sur l'état des sciences sous son règne.

Cet empereur fit tout pour la langue latine, rien pour la maternelle. Il envoya en l'année 823, dans les provinces de son empire, des commissaires-examinateurs auxquels il enjoignit, par l'instruction (1) qu'il leur donna, d'avertir les évêques de ne pas négliger plus long-temps d'établir des écoles aux endroits où il n'y en avait point, pour élever et pour instruire les ministres de l'Eglise, « comme ils le lui avaient promis, dit-il, à la dernière assemblée d'Attigny. »

Les écoles dont, par ce Mémoire, il ordonnait de presser l'institution, n'étaient qu'une suite de celles

(1) *Capitul.*, t. 1, p. 634.

que Charlemagne avait déjà répandues de toutes parts, dans lesquelles les sciences et les arts se traitaient en latin, et où l'on n'apprenait rien pour perfectionner la langue maternelle.

La poésie, ou, pour mieux dire, la fureur de faire des vers, vint au plus haut point sous son règne : ce fut le véritable siècle de la métromanie. Cependant, parmi tant de poëtes dont on a les ouvrages entiers, ou de simples notions, aucun n'a écrit en langue maternelle. Les vers mêmes que Walafrid Strabon présenta à l'empereur et à l'impératrice sa femme, les lettres que Frothaire (1) lui écrivit, sont en latin; ce qui prouve l'indifférence affectée que les savans avaient pour la langue française.

L'assemblée d'Attigny, dont l'empereur parlait, fut remarquable par rapport à la langue. Il y tint conseil en présence des évêques et des grands du royaume, qui le réconcilièrent avec ses frères, à qui il avait fait couper les cheveux. Ensuite de sa réconciliation, il fit une concession et une pénitence publique de sa faute et des mauvais traitemens que Bernard, son neveu, fils de Pepin, l'abbé Adelard, et Walache, son frère, avaient essuyés de sa part.

L'historien (2) qui nous a conservé la mémoire de cet évènement, ne dit point que la confession ait été faite en langue française; d'où l'on doit présumer que l'empereur la fit en langue latine. Dix ans après

(1) Du Chesne, t. 2.

(2) *Annal. Eginh.*, an. 823.

cette première confession, il en recommença à Soissons une pareille, si ce n'est la même, dont on a l'acte latin imprimé (1) dans les historiens de France.

Quoique ces deux confessions fassent preuve que la langue latine était usitée aux occasions célèbres, et peut-être même au tribunal de la pénitence, cependant elle ne faisait point la langue vulgaire de l'empereur, ni celle des peuples de la France.

L'annaliste de Metz et Thégan ont loué ce roi de ce qu'il parlait le latin également comme sa langue naturelle : *Latinam verò linguam, sicut naturalem æqualiter loqui poterat;* d'où il est évident qu'il y avait une langue française vulgaire. La louange que ces historiens donnent au roi, tombe sur ce qu'il parlait la langue savante aussi facilement que la maternelle, qui demeura, sous son empire, dans l'état où il l'avait trouvée à son avènement. Passons aux règnes de ses fils.

Loin de nous l'image affreuse des guerres civiles qu'ils eurent entre eux; il n'en faut rappeler que ce qui peut servir à notre sujet. Lothaire, l'aîné, fut empereur et roi de l'Italie : Louis eut ses Etats au-delà du Rhin; on les nommait *Germanie*, ou *France orientale* : Charles, surnommé *le Chauve*, eut le royaume de France.

Ces partages ne se firent point sans occasionner des guerres entre les trois frères. En l'année 842, Louis et Charles s'unirent contre Lothaire, par des

(1) Du Chesne, t. 2, p. 333.

sermens solennels qu'ils firent à Strasbourg, chacun dans la langue maternelle qui était d'usage parmi le peuple soumis à son frère. Louis (1) fit d'abord son serment en langue romanse, qui était celle du peuple de Charles; et Charles jura en langue tudesque, que le peuple germain parlait. Les peuples prononcèrent aussi leurs sermens dans les langues qui leur étaient propres. Ce serait ici le lieu de les rapporter, s'ils n'étaient aussi communs qu'ils le sont. Par cette raison, je ne transcrirai que celui du peuple français, en langue romanse, avec la traduction littérale à côté :

Si Lodhwigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non los tanit; si io returnar non lo pois ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjugha contra Lodhwig nun li iver.	Si Louis (le) serment que son frère Charles jure conserve, et Charles, mon seigneur, de son côté ne le tient; si je détourner ne le puis, ni moi ni aucun autre retourner ne le peut, en nulle aide contre Louis avec lui irai.

Quelque torture qu'on puisse se donner pour trouver une analogie parfaite et une ressemblance marquée, entre cette ancienne langue française nommée *romanse*, et celle qui a paru depuis, on ne peut l'apercevoir.

Ce langage, romans ou français, était un composé de verbes latins et de noms qui ne sont ni français

(1) *Lodhwicus romanâ, Karolus verò Teudiscâ linguâ juraverunt.* (Nitard, an. 842.)

ni latins, quoiqu'ils aient une terminaison latine. M. l'abbé (1) Longuerue a prétendu que le catalan est encore cette ancienne langue : M. Huet et l'historien du Languedoc veulent que le provençal soit celui-là même, moins changé dans cette province qu'ailleurs.

A travers l'obscurité de ce langage, on démêle que les rois se jurèrent un attachement et une fidélité à toute épreuve, et que les peuples firent serment de ne point aider celui des deux qui manquerait à sa parole; mais l'histoire nous a entièrement dérobé par quelle raison les princes se servirent en ce moment de la langue populaire, tandis qu'aux autres occasions, sous les empereurs précédens, la langue latine fut toujours usitée dans les actes publics et particuliers.

Il faut attribuer, si je ne me trompe, ce changement à l'usage qu'il (2) paraît que les anciens Ger-

---

(1) Mémoires manuscrits. (Ces Mémoires ont été publiés depuis dans le *Recueil de pièces pour servir à l'hist. de France, trouvées dans les papiers de l'abbé Longuerue.* Genève, 1769, in-12. *Edit.*)

(2) *Litterarum secreta viri* (*Germani*) *pariter ac feminæ ignorant.* (Tacit., *de Morib. German.*)

Au rapport de M. Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, p. 399, Wlphilas, du temps de Constantin, leur prêcha le christianisme, et traduisit l'Ecriture sainte en leur langue.

Keron, moine de Saint-Gal, composa, dans le huitième siècle, plusieurs livres de piété en langue tudesque. (*Histoire littéraire de la France*, t. 5, Avertiss., p. 9.)

mains et leurs rois prédécesseurs de Pepin et de Charlemagne, eurent de parler la langue tudesque; usage que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire suspendirent dans les occasions publiques, et que Louis II, fils du Débonnaire, rétablit, lorsque sous sa domination, la Germanie forma de nouveau un royaume particulier.

Le zèle de ce roi pour le rétablissement de la langue teutonique parut en plusieurs occasions. D'abord, il est vraisemblable que ce fut lui qui, comme aîné, exigea de son frère que leurs sermens, puisqu'ils les faisaient dans une ville de la Germanie, fussent en langage vulgaire, afin d'en imposer à son peuple, et pour donner plus d'éclat à une langue qu'il chérissait.

Otfrid, religieux de Wisembourg, son sujet, ayant mis en (1) vers tudesques rimés les quatre Evangélistes, les lui dédia. Si l'auteur n'avait pas été persuadé qu'un ouvrage en langue vulgaire était du goût du roi, le lui aurait-il présenté?

Depuis la cérémonie éclatante des sermens dont je viens de parler, quand les rois français ont été en quelque ville voisine du Rhin ou de la Moselle, ils n'ont pas manqué, soit par usage, soit par simple déférence pour les Germains, de parler publiquement en langage populaire, comme on le connaîtra par quelques-uns des faits que je vais tirer de notre histoire.

Les deux mêmes rois Louis et Charles signèrent,

---

(1) *Thes. antiq. Teuton.*, édit. Joan. Schilter, t. 1.

en l'année 860, un traité de paix avec leurs neveux, enfans de Lothaire ; la paix fut proclamée à Coblentz en langue tudesque et romanse, ainsi qu'on le voit par la proclamation qui a été imprimée avec les capitulaires (1) de nos rois.

Après la mort de Louis-le-Germain, son royaume fut partagé entre ses trois fils, Carloman, Louis et Charles, qui se lièrent par un serment d'union dont, suivant l'annaliste (2) de Fulde, on trouvait, de son temps, les lettres écrites en langue teutonique.

Charles, le plus jeune des trois, eut l'esprit aliéné; on crut que c'était une obsession; il fut conduit à l'église pour demander à Dieu sa guérison : au moment que le célébrant dit l'Evangile, le malade fut (3) agité de convulsions, et s'écria en langue teutonique: *Veh! veh!* et continua ce cri jusqu'à la fin de la messe.

Ces faits prouvent incontestablement qu'à toutes occasions publiques et privées, les princes germains se servaient toujours de leur langue vulgaire, et qu'aux mêmes occasions, nos rois y étant, usaient pareillement de la romanse. Voici un fait qui achevera de montrer qu'on ne parlait point d'autres langues que les vulgaires, lorsque les rois de France s'assemblaient avec l'empereur dans une ville de l'empire.

---

(1) *Capitul.*, t. 2, p. 138.

(2) *Cujus sacramenti textus Theutonicâ linguâ conscriptus in non multis locis habetur.* (Du Chesne, t. 2, p. 570.)

(3) *Annal. Bertin.*, an. 873. Aimon., l. 5, c. 30.

Flodoard rapporte qu'au concile que le pape Agapit II convoqua à Engelheim en l'année 948, pour examiner les divisions qui étaient entre le roi Louis d'Outre-mer, et Hugues, duc de France; entre Artaud, archevêque de Reims, et Hugues de Vermandois, élu au même archevêché, le roi, qui était assis à côté de l'empereur Othon Ier, se leva pour faire le récit de ce qui lui était arrivé depuis son retour en France; l'archevêque Artaud parla ensuite, et présenta un manifeste qui fut traduit (1) en langue tudesque, à cause des rois devant qui il parlait.

On ne présumera pas que cette traduction ait été faite parce que les deux rois n'entendaient point le latin, dans lequel le manisfeste était écrit vraisemblablement; on ne présumera pas non plus que le tudesque fût la langue vulgaire de la France, parce que s'il l'avait été, le roi et l'archevêque n'auraient eu qu'à le parler; la traduction du manifeste devenait superflue. Il ne fut donc traduit en langue tudesque, que parce qu'il était d'usage de s'en servir dans l'empire, aux entrevues des rois de France et d'Allemagne.

Le texte de Flodoard, pris à la lettre, le fait entendre ainsi; car il dit: « La traduction fut faite, *propter reges*, à cause des deux rois; » c'est-à-dire que pour se conformer à l'usage, il fallait que l'acte fût rédigé en

(1) *Post litterarum recitationem, earum, propter reges, juxtà Theotiscam linguam interpretatio facta fuit.* (Flod., *Chron.*, an. 948.)

langue vulgaire, parce que les rois étaient présens.

Cette chaîne de faits prouvent que, depuis le règne de Louis II, roi de Germanie, fils de Louis-le-Débonnaire, la langue teutonique fut toujours employée dans les traités publics que les rois de France firent avec les Germains, et que par cette raison seule, nos rois parlaient la langue populaire, quand ils arrêtaient quelqu'acte sur les terres de l'empire : ce fut par cette même raison que Louis et Charles prononcèrent chacun, en la langue de son peuple, les sermens dont je viens de parler.

Plusieurs savans (1), trompés par ces faits, ont prétendu que la langue tudesque des Germains avait été aussi celle des Français. Juste Lipse (2) a dit que les grands et les personnes nobles ne parlaient que teutonique, et que la langue romanse rustique appartenait au peuple seul : mais il n'a eu cette idée que pour n'avoir point assez distingué les deux nations, ni les langues qui appartenaient à chacune d'elles. Le tudesque ne s'étendait point hors des Etats de la Germanie, et le romans était renfermé dans ceux des Français.

Cette division des deux langues est marquée, non seulement par l'histoire des sermens que j'ai rap-

---

(1) Maquardus Freher. Ruinart, *Append. Gregor. Turon.*, n. 1367.

(2) *Apparet Theotiscam tunc honestiorum et nobilium fuisse, rusticos et viliores romanâ illâ corruptâ usos.* (Ep. 44, *ad Belg.*, cent. 3.)

portée; elle l'est aussi dans les Annales du moine de Saint-Gal, qui a écrit les *Gestes* de Charlemagne, par ordre de Charles-le-Chauve; il s'exprime ainsi: « Le (1) pape envoya à l'empereur deux chantres ita-« liens, pour corriger le chant de l'Eglise. L'un d'eux « fut destiné à l'Eglise de Metz; son chant eut une « si grande réputation, qu'encore aujourd'hui, parmi « ceux du pays qui parlent latin, on appelle un « hymne, un *chant Mecien;* nous, qui parlons teu-« tonique, nous le nommons *Meten*, ou par dériva-« tion grecque, *Metiscien.* »

Cette autorité est précise; on ne peut douter que le teutonique ne fût le langage des pays que le Rhin baigne, puisque l'abbaye de Saint-Gal, d'où cet historien écrivait, est dans la Suisse, qui est en partie sur les bords de ce fleuve.

Deux auteurs célèbres, Fauchet et Pasquier, ont voulu nous faire honneur des poésies d'Otfrid, religieux de Wisembourg, dont je viens de parler; mais quoique ce ne soit pas absolument une usurpation de regarder ces écrits comme des ouvrages produits par les Français, puisqu'au temps qu'ils ont été composés, les Germains étaient soumis à nos rois, et se nommaient *Français*, Otfrid lui-même ne les appelle pas autrement, dans sa dédicace au roi, et dans le pre-

---

(1) *Qui latino sermone utuntur ecclesiastica cantilena dicitur Metensis : apud nos verò, qui Teutonicâ seu Teutiscâ linguâ loquimur, Mete; vel, secundùm Græcam derivationem usitato vocabulo, Metisca nominatur.* (Annal. Fulden., an. 876.)

mier chapitre de son ouvrage, où sous ce nom il fait leur éloge. Néanmoins, en se renfermant dans les bornes qui nous séparent aujourd'hui de l'Allemagne, les ouvrages écrits en langue teutonique ne sont point à nous; les Allemands ont raison de les revendiquer; leur langue a été du bel usage dans les écrits, plusieurs siècles avant la nôtre, dont je reprends l'histoire où je l'ai laissée.

Charles-le-Chauve aima les lettres : un historien ancien l'a loué de ce qu'au milieu des guerres qui agitaient son royaume, les muses trouvaient en lui un protecteur zélé. Cependant il ne fit rien de plus que ses prédécesseurs pour la langue française, si nous en exceptons les cérémonies de Strasbourg et de Coblentz, où nous avons dit qu'il la parla en présence de tout le peuple.

On trouve épars dans les Annales de saint Bertin, quelques termes de la langue vulgaire de son temps, lesquels, malgré les changemens arrivés à notre langue, se reconnaissent encore.

A l'année 862, elles font (1) mention d'un habillement de lin, que l'on nomme, disent-elles, en langue vulgaire, *camisium*. Ce même habillement, nous le nommons à présent, une *camisole*. En un autre endroit, l'annaliste rapporte qu'au mois d'octobre de l'année 876, les Normands entrèrent dans la Seine avec environ cent grands bateaux, que ceux de notre

(1) *Vestitum lineum, quod Camisium vulgo vocatur, levigare cupiens, etc.*

pays, dit-il, appellent *bargas* (1); de *bargas* est venu notre mot moderne *barque*.

Ces faibles traces de la langue, et quelques autres que l'on pourrait encore rassembler, montrent tout au plus qu'il y en avait une vulgaire subsistante, indépendamment de la latine. Mais s'il n'est pas impossible de démontrer son existence, d'un autre côté, l'on n'aperçoit rien dont elle puisse tirer du lustre.

Après le décès de Charles, parurent sur le trône une suite de princes faibles, incapables de soutenir la majesté royale. Les Normands ravagèrent le royaume; notre langue, parmi ces désordres, ne put qu'exister, sans prétendre à rien de plus. La révolution qui vint changer la face générale du royaume, lui fut encore plus fatale.

Si jusqu'à ce temps on ne parlait dans toute l'étendue du royaume qu'une même langue vulgaire, bientôt cette langue fut divisée en autant d'idiomes qu'il y eut de seigneurs, de ducs, de comtes, qui, tranchant chacun du souverain, tinrent dans leurs cantons particuliers un palais et une cour où le caprice et l'usage établirent une langue propre à chaque lieu. Ce fut la véritable confusion de Babel. Un Breton n'entendait pas un Provençal : celui-ci aurait eu besoin de truchement en Bourgogne, et ainsi des autres provinces. On conçoit que, dans un tel chaos de langues vulgaires, le latin dut devenir plus commun que jamais

(1) *Nortmanni cum C. circiter navibus magnis, quas nostrates bargas vocant.... Sequanam introierunt, etc.*

par la force de la nécessité. Ce fut par son moyen que ces peuples différens purent entretenir entre eux un relation et un commerce dont les habitans d'un même royaume, quelque divisé qu'il soit, ne peuvent se passer, soit pour les besoins ou pour les simples agrémens de la vie.

Il semble que Hugues Capet, en montant sur le trône, fut moins indifférent que ses prédécesseurs à faire paraître la langue que parlait le peuple qui venait de se soumettre à son empire. Cette langue commença, sous son règne, à se montrer en des occasions célèbres où la latine s'était maintenue jusqu'alors avec hauteur. Aimon (1), évêque de Verdun, harangua en français le concile qui fut assemblé à Mouson-sur-Meuse en l'année 995. En quelle assemblée plus auguste la langue pouvait-elle paraître? Entre les chefs d'accusation dont on chargea Arnoulf, archevêque de Reims, pour avoir fait ouvrir les portes de cette ville à Charles de Lorraine, on lui reprocha (2) un traité d'association qu'il avait fait en français avec les ennemis du roi.

Ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, les évêques, les princes, commencèrent donc alors à faire usage de notre langue dans les écrits; elle rentra, pour ainsi dire, dans une partie du patrimoine

---

(1) *Aimo episcopus surrexit et Gallicè concionatus est.* (Concil. Harduin., t. 6, p. 734.)

(2) *Addebant etiam de pactis et constitutis in vulgari linguâ, cum eodem habitis.* (*Depositio Arnulfi.* Du Chesne, t. 4, p. 110.)

qu'elle avait souffert qu'un autre lui ravît. Cependant, de trop grands soins détournèrent Hugues de l'étude, pour croire qu'il se soit beaucoup occupé à faire fleurir la langue française.

Son fils Robert, affermi sur le trône, y porta l'amour (1) et la connaissance des belles-lettres. Je ne marquerai point les progrès qu'elles firent sous son règne : M. l'abbé Lebeuf a épuisé cette matière dans sa nouvelle Dissertation sur ce sujet; je continuerai seulement à rapporter ce qui regarde notre langue.

Un historien contemporain de ce roi, nous fait entendre que ce prince parlait sa langue avec beaucoup de délicatesse et d'éloquence. Il dit que « Thierri, duc « de Lorraine, envoya plusieurs fois en ambassade « Nantère, qui fut abbé de Saint-Michel, à des princes, « et surtout au roi de France, son cousin, parce que (2) « cet abbé avait l'esprit vif, et qu'il était très-habile « dans la connaissance de la langue française, *et lin-* « *guæ gallicæ peritiâ facundissimus.* »

Chaque expression de cet historien peut souffrir un commentaire, qui prouvera que la langue française n'était plus alors négligée, ni barbare; que c'était un mérite de la bien savoir, et un talent fort estimé de la parler exactement et d'une façon agréable. Il

---

(1) *Dominus Robertus sciens litterarum.* (Aimo., in *Vita Roberti.*)

(2) *Quoniam noverat eum in responsis acutissimum, et linguæ gallicæ peritiâ facundissimum.* (Chron. sancti Michaelis. *Thesaurus*, t. 2, p. 391.)

montra encore que le roi la chérissait, puisque dans le choix des envoyés qu'on lui députait, on avait attention de nommer ceux à qui elle était plus familière.

Un autre passage de Dudon, chanoine de Saint-Quentin, qui écrivait en l'année 1002 les Vies des premiers ducs de Normandie, fait connaître que la langue romanse était la vulgaire de la ville de Rouen. Cette ville, quoique livrée à de nouveaux maîtres arrivés du fond du Danemarck, conserva pour elle un attachement fidèle. Cet auteur, après avoir dit que Guillaume Ier avait apporté tous les soins imaginables à bien faire élever son fils Richard (1), ajoute qu'il choisit un lieu convenable à l'éducation qu'il voulait lui donner : « Et comme la ville de Rouen se servait de la « langue romanse plus habituellement que de la da- « noise, et qu'au contraire à Bayeux l'on parlait le « danois plus ordinairement que le romans, le duc « envoya son fils à Bayeux, pour le former, dès l'en- « fance, à parler aux Danois leur langue aussi facile- « ment qu'on le faisait autrefois. »

La langue romanse était donc d'un usage commun à Rouen ; et cette langue, que l'historien anonyme du concile de Mouson et le chroniqueur de Saint-Michel ont nommée *gallica*, française ou gauloise,

(1) *Quoniam quidem Rotomagensis civitas romanâ potius quàm Daciscâ utitur eloquentiâ, et Bajocacensis fruitur frequentiùs Daiscâ linguâ quàm romanâ, volo ut ad Bajocacensia deferatur quantociùs mœnia, etc.* (Histor. Normannor., l. 3, p. 112, édit. 1619.)

est appelée par Dudon *romana*, romanse. Ces deux mots, *gallica*, *romana*, expriment une seule et même langue, qui est la nôtre : on n'ajoute plus au mot *romana* l'épithète *rustica*. Si ce terme se retrouve encore dans quelque écrivain postérieur, comme dans Helgaud, qui a écrit la *Vie du roi Robert*, lorsqu'il raconte que ce prince donna à un pauvre les franges d'or de son écharpe, ornement, dit-il, qu'on nomme *lablellos* (1) en langue rustique; cette expression n'est plus que la suite du préjugé d'un auteur qui était enivré du mauvais latin qu'il parlait.

Si je ne craignais d'être trop diffus, je justifierais par d'autres autorités, qu'on donnait plus communément à la langue la simple dénomination de *romans*, et que celle de *rustique* n'est échappée que par humeur à quelques écrivains ecclésiastiques; je rappellerais le passage de la *Vie de saint Adélard*, la proclamation de la paix qui fut faite à Coblentz en 860, où l'on ne trouve que le terme de *romans* : je produirais un acte passé en 1114 par Clairambaut (2) de Chapes, un passage d'Ernaul, l'un des premiers auteurs de la *Vie de saint Bernard*, dans lesquels la langue est seulement désignée sous le nom de *langue romanse*. On verra, de même, que les premiers au-

---

(1) Du Chesne, t. 4, p. 34.

Du Cange a expliqué le mot *lablellos* par *lambeaux*; il semble cependant qu'il signifie une *écharpe*, telle que les hommes en portaient au dernier siècle.

(2) *Promptuar. antiquit. Eccles. Trecens.* Camusat., fol. 30

teurs qui ont écrit en français lui ont donné ce nom seul, et qu'aucun d'eux n'y a ajouté celui de *rustique*. Lambert Licors, en reprenant le poëme d'Alexandre, dont je parlerai, dit dès les premiers vers :

La verté de l'istoire, si com li rois la fist,
Un clerc de Chasteau-Dun, Lambert Licors li mist,
Qui du latin la trait, et en romans la fist.

Le mot *romans*, qui est dérivé, comme on le voit, du latin *romana lingua*, a été consacré depuis à désigner ces ouvrages légers, ces bagatelles ingénieuses appelés *romans*. Ce nom leur est demeuré, non à cause des sujets dont ils traitent, mais à cause du langage dans lequel ils sont écrits : c'est comme si on disait : *livre composé en langue romanse*.

Dès le temps du roi Robert, les familles se distinguaient par des surnoms français, comme on le voit dans la charte qu'il donna la première année de son règne, pour confirmer les priviléges et les immunités de l'église de Saint-Denis, qu'il mit sous sa protection, « contre les entreprises (1), dit-il, de Burchard, surnommé *Barbu*, qui tenait en fief de la même église, « un château sur la Seine, à cause de sa femme, veuve « de Hugues, surnommé *Basseth*. »

Ainsi les auteurs qui ont fixé l'origine des surnoms aux croisades, l'ont trop retardée, puisqu'ils étaient connus lorsque cette charte fut donnée.

---

(1) Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, preuves, p. 823.

Depuis ce roi, il n'y a plus rien dans les historiens que j'ai suivis jusqu'à présent, concernant la langue française; il faut puiser en d'autres sources pour les temps d'Henri et Philippe Ier.

Marbode, évêque de Rennes, écrivait sous ces rois. Il composa, entre autres ouvrages en vers latins, un *Traité des pierres précieuses*, dont on a une traduction fort ancienne en vers français. On croit qu'elle fut faite presqu'au même temps que l'ouvrage latin; car elle se trouve dans le même manuscrit que le texte, dont l'écriture, au rapport de l'éditeur (1), a six cents ans d'ancienneté. On veut regarder cet ouvrage comme le plus ancien et le plus considérable en français qui ait été découvert jusqu'à présent; le langage n'en est que vieilli, il est encore intelligible, pour peu que l'on soit versé dans ces sortes de lectures. Je hasarderais de dire qu'il fut fait à la fin du douzième siècle, si d'aussi habiles gens que ceux à qui j'en ai parlé, ne le maintenaient aussi âgé que le texte latin. Néanmoins le français est parfaitement conforme à celui des poëtes qui ont écrit depuis Louis-le-Jeune; les rimes ne sont point d'une même suite; elles y sont entremêlées, comme dans le roman de Brutus. Ces raisons pourraient faire douter que la traduction soit aussi vieille qu'on le prétend.

M. l'abbé Lebeuf vient de publier (2) des fragmens d'un poëme en langue vulgaire limosine, qu'il assure

(1) D. Beaugendre, édit. 1708.

(2) *L'Etat des sciences*, etc., 1741, p. 68.

avoir été sous le règne d'Henri Ier. Fauchet (1) a fait aussi imprimer quelques morceaux d'un poëme de Sainte-Foy d'Agen, écrit du même temps, en langue gascone.

Quoique ces langages n'aient jamais été celui de la capitale du royaume, auquel j'ai fixé mes recherches, cependant ils me donnent occasion de remarquer que, dans les provinces, on a écrit en langue vulgaire beaucoup plus tôt qu'à Paris; le peuple, ou, pour parler comme on le faisait alors, les laïques provinciaux se plaisaient davantage à entendre leur jargon familier, parce qu'ils avaient moins de connaissance et de pratique du latin que les courtisans et les Parisiens; de sorte que la paresse des provinces en ces siècles-là, contribua à garantir notre langue de sa ruine totale.

Du Cange a rapporté, dans la préface de son Glossaire (2), un acte fait environ l'an 1100, en langue limosine : si cet acte a été copié sur l'original, il est plus ancien de près de cent cinquante ans que les premiers que nous ayons en langue française.

Durant le règne de Philippe Ier, Guillaume, duc de Normandie, se rendit maître de l'Angleterre; après en avoir été le conquérant, il voulut en être le législateur; il donna, ou plutôt il renouvela à ses nouveaux sujets leurs anciennes lois. Le président Fau-

(1) L. 1, c. 7.
(2) P. 36.

chet (1) et l'illustre du Cange (2) ont prétendu qu'il les avait fait rédiger en langue française.

Il est vrai qu'on en a une traduction fort ancienne; mais depuis la conquête de l'Angleterre, il ne se passa point assez d'années, jusqu'à celle où elles furent promulguées, pour que la langue française eût pu devenir celle du peuple et des magistrats anglais. Guillaume fut couronné en 1066 : il mourut vingt-un ans après. Ce temps ne fut pas suffisant pour avoir totalement renversé la langue anglaise, et fait régner la française. Pourquoi donc aurait-il donné à ce royaume un nouveau code dans une langue qu'il n'aurait pas entendue? Ces ordonnances sont les mêmes qu'Edouard, son prédécesseur, avait publiées avant lui en latin; les Annales anciennes de l'Angleterre leur donnent une origine infiniment plus reculée; elles la remontent à plus d'un siècle au-delà de la naissance du Sauveur; elles en attribuent l'établissement, ainsi que celui de la langue anglaise, au roi du Vaillan :

> Cils mit les langues et les loix
> Que encor tiennent les Anglois, etc.,

comme l'a dit l'auteur du livre des Bretons, qui fut écrit au milieu du douzième siècle. Or, puisque les premières lois de ce royaume et la langue anglaise

(1) L. 1, c. 5.

(2) Préface sur les *Etablissemens de saint Louis.*

subsistaient encore en 1155, suivant cet auteur contemporain, il n'est donc pas croyable que Guillaume eût établi parmi cette nation une autre langue que la naturelle.

Un savant éditeur a fait imprimer ces lois sur deux colonnes, en un même volume; il a donné au texte latin la place de l'original : de ces observations tirons la conséquence que le latin en est le texte primitif, et que le français n'est qu'une traduction faite depuis, et peut-être plus d'un siècle après.

A propos de ces lois, un gentilhomme suédois a remarqué (1) « qu'il y a entre les anciens codes des « nations française et suédoise, une conformité par- « faite de tous les mots français qui ne dérivent point « du latin. »

Il a sans doute trouvé cette ressemblance en comparant les lois de son pays sur la traduction de celles de Guillaume. Cette conformité est très-naturelle, par la raison que la colonie qui fut transplantée du nord en Normandie, y apporta son langage, dont il y aura eu quelques termes latinisés et mélangés avec ceux de la nouvelle région qu'elle venait de conquérir.

Si l'on pouvait montrer que Guillaume eût fait quelques efforts pour transporter la langue française en Angleterre, son zèle ne fut point imité en France; les écrivains continuèrent d'avoir une tiédeur inconcevable pour elle; ils ne cherchèrent point à la faire paraître dans les écrits, plus qu'auparavant.

---

(1) *Pour et Contre*, n. 228, p. 126.

L'ingénieux historien de la poésie française a écrit (1), d'après Pasquier, « que dès le règne de Phi-
« lippe Ier on ne parlait plus qu'en rimes françaises,
« de géans pourfendus, et de Sarrasins mis à mort. Vers
« la conquête de Jérusalem, continue-t-il, il y eut
« une quantité prodigieuse de poëtes français; ils sem-
« blaient sortir de terre aussi bien que les armées; mais
« on ignore le sujet, la qualité et le nombre de leurs
« ouvrages; le temps nous a envié jusqu'à leurs noms. »

Le style de cet auteur est séduisant ; s'il était également vrai en cet endroit, notre langue y gagnerait de l'éclat, plus d'un siècle avant qu'elle en ait eu; mais en cherchant la preuve de ce qu'il a avancé, elle s'échappe et se tourne contre lui-même. Les grâces légères écrivaient ce qu'il dictait; et comme il ne dictait les faits que sur la foi des autres, sans recourir aux originaux, dont le langage rude et grossier aurait dégoûté un génie aussi délicat que le sien, il a adopté les erreurs avec les opinions de ceux qu'il avait choisis pour ses guides.

Que devinrent ces légions nombreuses de poëtes français qui suivirent, dit-il, Godefroy de Bouillon? Furent-elles dissipées comme la poussière? Il y a plus d'apparence qu'elles n'ont existé que dans les Mémoires qui ont servi à le tromper.

On va voir que le premier auteur connu qui ait écrit en poésie vulgaire l'*Histoire de la prise de Jérusalem*, fut un chevalier nommé *Bechada :* il écrivait

(1) *Hist. de la poésie franç.*, p. 105. (Par l'abbé Massieu. *Edit.*)

en 1130 environ; c'est le plus ancien que l'on sache. Les savans bénédictins, occupés à préparer une nouvelle collection des historiens de ces guerres, m'ont fait la grâce de m'assurer qu'ils n'en avaient trouvé aucune avant le treizième siècle; ainsi l'on peut regarder comme un fait très-certain, qu'il n'y avait point de poëtes français à la suite de Godefroy de Bouillon.

On avait cru de même que les chansons françaises avaient été communes dès le règne de Philippe Ier. Je ferai voir, dans mon discours sur l'ancienneté de nos chansons, le peu de solidité de ce sentiment, en rapportant simplement le passage d'Yves de Chartres sur lequel les auteurs se sont reposés : loin qu'il serve à confirmer leur opinion, il la détruit. Je ne rapporterai point ici ce que j'écrirai ailleurs (1).

Non, quelque espérance que les règnes des rois Robert, Henri et Philippe m'eussent donnée de voir fleurir de plus en plus notre langue, elle retombe dans une nuit profonde, et demeure presqu'au même état qu'elle était auparavant : on ne rencontre que des auteurs dont le langage marque trop que la vanité ou l'habitude, la paresse ou l'incapacité, laissèrent encore la langue latine dominer dans les écrits. Par quel charme l'emportait-elle donc sur la vulgaire? Les femmes même, quand elles écrivaient, méconnaissaient leur langue maternelle. Hildebert (2),

---

(1) *Voyez* les pièces imprimées avec les *Poésies du roi de Navarre.* (*Edit.*)

(2) *Epist. Hildebert.*, édit. D. Beaugendre.

archevêque de Tours, était en commerce de lettres avec la reine d'Angleterre, avec Adèle, comtesse de Chartres; il écrivait à une sœur converse, à Athalie, simple recluse; le langage qu'il leur tient n'est autre que le latin.

Cependant nous touchons aux temps de Louis-le-Gros : l'opinion commune est que la langue, sous son règne, devint plus ordinaire qu'elle ne l'avait été jusque-là. Un savant (1) a publié depuis peu une Dissertation pour le prouver.

Ceux qui avaient écrit sur cette matière avant cet auteur, s'étaient fait une chimère pour la combattre: ils croyaient que jusqu'à ce temps, la langue latine avait été la vulgaire du peuple français, et qu'alors, ou peu auparavant, elle cessa de l'être, pour faire place à la française. Certainement cette opinion est une véritable erreur. Je l'ai déjà dit : la langue latine, dans ses jours même les plus brillans, a toujours été une langue savante, qui n'a jamais exclu celle que l'on parlait vulgairement, laquelle a été plus ou moins cultivée, plus ou moins connue, suivant les temps. Ainsi, le règne de Louis-le-Gros ne changea rien, ou peu de chose à l'état de notre langue : on ne l'écrivit pas plus communément qu'on ne l'avait fait; elle continua seulement d'être la vulgaire, comme elle l'avait été depuis Charlemagne.

Les historiens ont conservé quelques termes du langage commun de ce siècle-là, qui sont encore

(1) D. Liron, *Singul. hist.* (*Voyez* ci-dessus, p. 64. *Edit.*)

avoués aujourd'hui, à quelques changemens près. L'un de ces (1) historiens parle de la *brouette* et du mot *meurtre*, comme de deux expressions prises du langage vulgaire; un autre (2) fait mention de l'*étendard*, et le donne pour un terme français. On retrouve dans des actes des noms de lieux; l'abbé Suger parle en un des siens (3) du village de Besons, proche Paris; en un autre, il dit (4) avoir bâti celui de Vauxcresson.

Ces exemples suffisent pour convaincre de l'existence de notre langue, ceux qui voudraient en douter; mais c'est tout ce qu'on en peut tirer; rien ne nous marque clairement qu'elle ait fait alors de plus grands progrès que par le passé.

Il est vrai pourtant, qu'environ ces temps-là, on commença à voir dans les provinces des écrivains qui tentèrent de faire des vers en rimes vulgaires; mais ils ne travaillaient que pour le peuple. La ville de

---

(1) *Bauduinus..... eo vehiculo quod vulgò* Birotum *dicitur, circumferri.... non erubuit, etc.*

Nefandissimo genere mortis quod vulgò Murt *vocatur, hominem suffocavit.* (Chronic. Morigniacense. Du Chesne, t. 4, p. 360 et 366.)

(2) *Tria vexilla præciosissima quæ* Standarz *nominamus, ab eis excusserunt.* (Fulch. Carnoten. *Hist. Hierosol.*, etc.)

(3) *Culturam inter quadrariam et inter* Bezunz..... *hominibus de* Bezunz *concessimus.* (Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, preuves, p. 865.)

(4) *Quadam villa nova quam ædificavimus, quæ* Valcresson *appellatur.* (Ibid., p. 876.)

Rouen, plus attachée qu'aucune autre à la langue française, qu'elle avait reçue de nos rois, ses premiers maîtres, eut un Thibaut de Vernon, chanoine de son église, qui traduisit (1) du latin en cantiques vulgaires, les Vies de quelques saints à l'usage des bonnes gens.

Pourra-t-on n'être pas surpris de ce que la province a produit les premiers auteurs français, et de ce qu'elle a été le berceau d'où notre langue a commencé à prendre quelque essor! Oui, c'est la province, et particulièrement la Normandie, qui en a été l'asile et le refuge aux temps qu'elle fut le plus négligée et le plus délaissée : non seulement on lui a l'obligation de l'avoir sauvée, mais en la produisant dans les écrits, elle la mit en état de combattre un jour contre la latine. Ce jour n'était encore qu'annoncé; les premiers ouvrages français ne furent que de simples essais aussitôt perdus qu'enfantés; la langue latine triomphait toujours dans la capitale du royaume, et à la cour, qui y séjournait; on continuait à s'en servir, soit qu'on écrivît ou qu'on parlât en public.

L'auteur de la Dissertation que je viens de citer, a critiqué M. Arnaud, de ce qu'il a dit « que le français « n'avait commencé à se former que peu de temps « avant saint Bernard, et qu'alors le latin était en-

---

(1) *Hic multorum gesta sanctorum à suâ latinitate transtulit, atque in communis linguæ usum satis facundè refudit.* (Act. Bened., sæc. 3, pars 1, p. 379.)

« core entendu communément de presque tout le « monde. » Comme l'erreur que l'on impute à M. Arnaud et à M. de Fleury m'est commune avec ces savans illustres, je vais répondre, autant que je le pourrai, aux objections du savant dissertateur.

Il prétend d'abord que M. Arnaud s'est trompé, en ce qu'il a avancé *que notre français n'a commencé à se former que peu avant saint Bernard.*

La critique qu'on fait ici ne roule que sur une équivoque : si M. Arnaud avait écrit que le français ne commença à naître que peu avant saint Bernard, il aurait été censuré avec fondement, puisque, dans tous les siècles de notre monarchie, on trouve des traces d'une langue française ou populaire, comme on l'a vu jusqu'à présent; mais il a dit que le français commença à se *former*, c'est-à-dire à se polir, à paraître dans les écrits, un peu plus qu'il ne l'avait fait jusque-là, ce qui est très-vrai, à quelque chose près; il est donc, sur cet article, hors d'atteinte de la censure.

Quant à la seconde proposition, qu'on a aussi relevée, savoir : que du temps du même saint Bernard le latin était encore communément entendu presque de tout le monde, elle est de la dernière exactitude. Cependant on a maintenu « qu'elle ne peut se sou- « tenir, et que la langue latine n'était point entendue « du peuple, ni même des laïques nobles, dans les « dixième, onzième et douzième siècles, quoiqu'il y « ait, ajoute l'auteur, quelques exceptions pour les « nobles. »

Il produit, pour soutenir son sentiment, des passages d'auteurs qu'il faut examiner de nouveau.

Il a cité, par rapport au peuple, les Vies de quelques saints mises en cantiques vulgaires, par le chanoine de Rouen, Thibaut de Vernon, dont je viens de parler; d'où il conclut que le peuple n'entendait plus le latin. Mais cette conséquence est-elle bien juste? Je le laisse à décider à l'auteur même : ce fait prouve, tout au plus, que le peuple parlait le français, sans prouver qu'il n'entendait plus le latin. Il y a de la différence entre *entendre* et *savoir* une chose; le public ne savait pas le latin, mais il l'entendait; c'était une science de routine pour lui, et dont l'usage était trop commun et trop nécessaire, pour qu'on puisse croire qu'il y eût quelqu'un qui l'ignorât absolument. Les lois, les jugemens, les actes dont dépendent les intérêts les plus intimes des hommes, leur vie et leur fortune, étaient rédigés en cette langue : il fallait donc, pour connaître son droit et ses intérêts, sur lesquels les hommes ne s'endorment point, en avoir une teinture plus ou moins forte, suivant l'éducation qu'on avait reçue.

Un autre passage dont le dissertateur s'est appuyé pour soutenir que la langue latine n'était point entendue des nobles, est tiré d'une lettre d'Yves de Chartres, qui, par je ne sais quelle fatalité, parle toujours contre ce qu'on veut lui faire dire à ce sujet. En vain voudrait-on rencontrer dans ses lettres, des marques de l'ancien français; elles n'en offrent aucunes. Ce prélat écrivant à Conon, évêque de Pales-

tine, légat en France, lui parlait en ces termes: « J'ai reçu vos lettres, par lesquelles vous excommu- « niez ceux qui ont pris le comte de Nevers; vous « avez excepté de l'excommunication le comte Thi- « baut, à qui vous accordez une surséance, jusqu'aux « octaves de la Toussaint : je lui ai lu vos lettres, et « lui en ai fait sentir les conséquences, afin qu'ins- « truit de toute la sévérité ecclésiastique, il revienne « à lui. » *Has itaque litteras Theobaldo comiti legi, et exponi feci, ut audito rigore ecclesiastico forte apud se cogitaret.*

L'auteur n'a pas manqué de traduire *exponi feci*, par *j'ai fait expliquer ces lettres en français* : mais d'abord ces mots essentiels *en français*, ne sont point dans le texte; de plus, s'il eût été nécessaire de traduire les lettres, Yves de Chartres l'aurait fait lui-même, il n'aurait pas dit *exponi feci*. Ce verbe *exponi* doit s'entendre en autre sens, comme s'il y avait, *j'ai montré*, *j'ai fait sentir* au comte la force de vos lettres : la suite même du discours de l'évêque de Chartres confirme que c'est là l'unique explication que l'on puisse donner à ces mots. Il ajoute : « Le « comte, après avoir entendu et compris vos lettres, « a été étonné de ce que le roi, qui est son seigneur, « ne lui ayant point dénié justice, l'a fait assigner « devant les juges ecclésiastiques. » *Quibus litteris auditis et intellectis, comes miratus est valdè quod rex*, etc. Ces mots *auditis et intellectis* étant rapprochés de l'*exponi feci*, montrent qu'il ne fut pas question de traduire en français les lettres, mais seu-

lement d'insister auprès du prince sur la gravité et la conséquence dont elles étaient.

Ainsi l'on voit que ce qui avait été avancé pour prouver que les grands seigneurs n'entendaient pas le latin, ne montre rien moins; et certainement, s'il était possible de croire qu'il y eût quelque prince qui ne le savait pas, ce soupçon n'aurait jamais dû tomber sur Thibaut, qui fut élevé par sa mère Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, la plus savante princesse de son siècle, dont Baldric, en une épître latine qu'il a faite à l'imitation de la première élégie des *Tristes* d'Ovide, a vanté (1) le goût qu'elle avait pour les livres, l'amour qu'elle portait aux muses, et sa facilité admirable à bien exprimer ce qu'elle écrivait. Peut-on soupçonner qu'une pareille mère, versée dans l'étude et dans la connaissance de la langue latine, l'ait laissé ignorer à son fils? Mais il y a quelque chose de plus positif, c'est que ce même comte ne dégénéra point du mérite de sa mère : il a été loué pour son éloquence. Parmi les lettres de saint Bernard, il y en a quelques-unes qu'il lui a écrites;

---

(1) *Hæc est illius, si nescis, filia regis*
Anglos indomitos qui domuit gladio.

. . . . . .

Versibus applaudit, scitque vacare libris;
Hæc etiam novit sua merces esse poëtis.

. . . . . .

Rursùs inest illi dictandi copia torrens,
Et præferre sapit carmina carminibus.

(Du Chesne, t. 4, p. 272.)

il a donné lui-même plusieurs actes écrits en latin, qui sont autant de témoignages qu'il ne l'ignorait pas; de sorte que, plus on approfondit ce fait, plus il est évident que l'auteur de la Dissertation s'est laissé éblouir par un terme équivoque qui s'est présenté à lui dans un jour dont il ne s'est point méfié, parce qu'il venait à son opinion.

De tout ce que je viens de dire, il résulte que le sentiment de M. Arnaud demeure en son entier, que notre langue ne commença qu'au temps de saint Bernard à devenir un peu usitée dans les écrits, et que jusqu'alors chacun avait, outre sa langue naturelle, quelque connaissance du latin.

Les monumens du règne de Louis-le-Gros, l'éducation qu'il reçut à l'abbaye de Saint-Denis, sa Vie écrite par Suger, la basse latinité de quelques expressions de cet historien, ses Mémoires, ses lettres, celles de Pierre-le-Vénérable et des gens célèbres de ce temps-là, sont des témoins formels qui déposent qu'on ne connaissait encore que la langue latine pour écrire.

Les lettres d'établissement de communes en plusieurs villes du royaume, qui furent données en latin, font voir que cette langue était entendue généralement de tout le peuple; car s'il l'eût ignorée, il n'aurait point su quels étaient les priviléges qui lui étaient accordés par ces lettres.

Cependant Loisel a rapporté (1) dans ses Mémoires

(1) P. 266.

de Beauvais, une charte française de Louis-le-Gros; mais comme il n'a point marqué qu'elle ait été transcrite sur l'original, il y a lieu de présumer que ce n'est qu'une traduction ancienne de la charte latine.

J'avouerai que le Père Mabillon, dans sa préface (1) sur les sermons de saint Bernard, dont quelques-uns ont été faits vers les dernières années du règne du même roi, a laissé apercevoir qu'il soupçonnait que ce saint avait prêché en français, parce que c'était la langue la plus communément entendue: mais ce savant religieux, qui par son érudition et sa sagacité, s'est acquis une autorité presque souveraine dans ces sortes de recherches, n'a eu cette pensée qu'un instant, fondée sur deux prétendues autorités dont il a reconnu lui-même la faiblesse : la première était que ce saint abbé a écrit en quelques-unes (2) de ces lettres, que les frères de Clairvaux mettaient par écrit ce qu'ils lui entendaient dire : *Aliqui fratres nonnulla ex his quæ me coram audire loquentem, stilo suo excepere.* Ces mots *stilo suo* présentent un équivoque contre lequel on n'est pas en garde à la première lecture; ils semblent dire que ces religieux écrivaient en style limé et plus étudié, ce que saint Bernard leur prêchait sur le champ; mais avec quelqu'attention, on reconnaît que le mot *stilus* doit s'expliquer en français par le *stilet* ou la *plume* dont on se sert pour écrire, et que saint Bernard n'a voulu

(1) *Oper. sancti Bernardi.*, t. 1, p. 706.
(2) Ep. 17, 18.

dire autre chose, sinon que les *frères de Clairvaux mettaient par écrit les discours qu'il prononçait.* Voici un endroit d'un autre ouvrage de ce même abbé, qui dissipe toute obscurité sur ce terme : c'est au deuxième livre de la *Considération*, où après s'être défendu du mauvais succès qu'avait eu la croisade qu'il avait prêchée avec tant de zèle, il finit par ces mots : « En voilà (1) assez pour notre apologie ; que « ma plume (*stilus*) revienne maintenant à son pre- « mier sujet, et que notre discours continue sur la « matière que j'ai commencée. »

La seconde autorité apparente qui faisait incliner dom Mabillon à croire que saint Bernard avait prononcé ses sermons en français, vient de ce qu'ils sont écrits en cette langue dans un manuscrit fort ancien qui est à la bibliothèque des feuillans. Ce manuscrit est-il l'original des sermons, ou bien n'en est-il qu'une traduction ? Dom Mabillon a tranché lui-même la difficulté, en observant que le livre est intitulé : *les Sermons de saint Bernard.* Ce n'est donc qu'une traduction, qui a été faite depuis que cet abbé a été reconnu pour saint. A cette première preuve, on peut en joindre une autre tirée d'une lettre que Nicolas de Clairvaux, ancien secrétaire de saint Bernard, dont j'ai déjà (2) cité un passage, écrivit à Pierre de la

---

(1) *Nunc jam recurrat* stilus *ad materiam suam, et in ea quæ proposueramus suo tramite gradiatur.* (Oratio. de Consid., l. 2, c. 1.)

(2) P. 81.

Celle, en lui envoyant ces sermons qu'il avait copiés pour lui : « Je ne (1) cherchais, dit-il, que la retraite « et la solitude ; j'avais quitté la plume, et renoncé à « écrire, quand j'ai su quelle était votre avidité pour « les sermons de cet homme dont l'éloquence, la sa- « gesse, la vie et la réputation se sont répandues dans « toute la latinité (*per totam latinitatem*) ; je me suis « mis aussitôt à les transcrire pour vous les envoyer. »

Si les sermons de ce Père eussent été français, son secrétaire se serait-il avisé de dire qu'il était *connu dans toute la latinité ?*

Enfin, dom Mabillon, après avoir exposé le pour et le contre de son sentiment à ce sujet, laisse la chose très-indécise. Il en résulte tout au plus que saint Bernard prêchait en langue vulgaire aux frères lais de son monastère. Cette opinion, si on voulait l'examiner sévèrement, pourrait encore être contredite, mais elle n'en vaut pas la peine. Que ce Père, si on le veut, ait parlé français dans l'intérieur de la maison, à des hommes sans éducation qui ne savaient peut-être pas lire, cela est possible ; notre langue était la seule familière à ces sortes de gens ; mais pour cela, il ne faut pas croire que cette classe d'hommes,

---

(1) *Ego, qui stilum abjuraveram, dignus latebris et solitudine, postquam aviditatem vestram præsensi et persensi, quam habetis de verbis et proverbis hominis illius* (Bernardi) *cujus eloquentia et sapientia, vita et fama non immeritò per totam latinitatem decucurrit, accepi tabulas et quod habui feci*, etc. (Præfat. Mabillo., in Sermon. sancti Bernardi.)

quelque grossiers qu'ils fussent, n'eussent une mauvaise intelligence du latin, parce qu'il est vraisemblable que le curé du village catéchisait et prônait en cette langue plus volontiers que dans la romanse.

Ceux qui parlaient latin devant ce bas peuple, pour se mettre à sa portée, usaient de termes pris dans le jargon populaire, auxquels ils donnaient un son latin. De là se sont formés la plupart des mots de la basse latinité, dont on ne trouve point l'origine dans la langue latine pure; de sorte que si l'on avait voulu suivre, dans les glossaires, l'ordre des temps pour la naissance des mots, les romans auraient dû précéder les latins.

Les lettres du même saint Bernard sont une preuve irréprochable que la langue latine était encore seule d'usage pour écrire, puisqu'elles sont toutes en cette langue, soit qu'elles soient adressées à des hommes, soit à des femmes, à des religieuses ou à de simples filles.

On ne doit donc fixer qu'au règne de Louis-le-Jeune, les jours où la langue commença à paraître dans les provinces avec plus d'éclat qu'auparavant, et à vouloir lutter, pour ainsi dire, sérieusement contre la latine. Les premiers ouvrages français d'une certaine étendue parurent au milieu de son règne.

Le poëme de la prise de Jérusalem, en le supposant français, que composa en langue vulgaire le chevalier Bechada, du château des Tours, au pays de Limoges, paraît avoir précédé de quelques années les autres ouvrages en même langue qui sont parvenus

jusqu'à nous. Ce poëme fut écrit en 1130 environ et son auteur eut la précaution de consulter Gaubert Normand, comme son maître, sur son style, et su la langue vulgaire qu'il avait osé choisir pour donne son ouvrage au public, parce que les Normands étaien dans l'usage et dans la possession de pratiquer et d'é crire notre langue mieux que nulle autre province on en verra des preuves encore plus positives dans l suite.

La Chronique de Geoffroy du Vigeois nous a conserv le souvenir de l'histoire de Bechada, en des termes qu font trop à notre sujet pour ne pas citer le passage e son entier. Ce chroniqueur, après avoir dit que Baldri et quelques autres historiens avaient écrit les faits ad mirables des braves guerriers qui délivrèrent Jérusa lem, continue ainsi : « Je ne parle qu'en passant d « ces premiers historiens, pour venir promptemen « à un autre. Le chevalier Grégoire Bechada, d « château des Tours, homme d'esprit subtil, un pe « versé dans les lettres, a écrit assez bien les geste « de cette même guerre, dans la langue maternelle e « en poésie vulgaire, afin que le peuple en sût par « faitement l'histoire. N'ayant voulu rapporter rie « qui ne fût vrai et agréable, il a été douze ans à l « composer ; et de peur (1) que son livre ne fût mé « prisé à cause qu'il était en langue vulgaire, il ne l'

(1) *Nè verò vilesceret propter verbum vulgare, non sine præcepto Eustorgii, episcopi, et consilio Gauberti, Normanni, hoc opus agressus est.* (Biblioth. nov. Labbe, t. 2, p. 296.)

« entrepris que sur l'approbation et le mandement « de l'évêque Eustorge, et par le conseil de Gaubert, « Normand. »

Ce passage montre, en termes précis, que peu avant le milieu du douzième siècle, temps de notre auteur, les écrits en langue vulgaire étaient rares, peu estimés, et faits seulement à l'usage du peuple. Celui de Bechada, s'il existe, n'a pas été encore découvert.

Les plus anciens ouvrages que l'on possède après celui-là, sont l'*Histoire des rois d'Angleterre*, ou le *Livre des Bretons*, le *Roman du chevalier au Lion*, et le *Rou de Normandie*, ouvrages faits par des auteurs étrangers en ces temps-là, et qui n'avaient en vue que de plaire au roi d'Angleterre, leur maître.

Nos savans Fauchet, Galland et Massieu, s'accordent à donner la préséance, pour l'ancienneté, au *Livre des Bretons*, qui fut fait en l'année 1155, comme il se voit à la date (1) que l'auteur y a mise :

Puis que Dieu incarnation
Prist pour notre rédemption,
M. C. L. et cinq ans,
Fist maître Wistace cest romans.

Le *Roman du chevalier au Lion* (2) a la même date :

Mil et cent cinquante cinq ans,
Fist maistre Gasse ce romans.

(1) Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 7537.
(2) Galland, *Mémoires de l'Acad. des bel. lét.*, t. 2, p. 730.

Le *Livre de Raoul* est de l'année 1160, au rapport du Père Labbe (1).

L'auteur du *Livre des Bretons* se nommait *Wistace*, qui est Eustache. On ne peut assurer de quelle province, ni qui il était; mais de violentes présomptions indiquent qu'il pouvait être du Poitou, d'autant qu'à toutes les occasions où il parle de cette province, il fait l'éloge de la bravoure de ses peuples. « Les Poitevins, dit-il, repoussèrent vigoureusement « les Troyens, qui les attaquaient, et la victoire de- « meura long-temps indécise entre les deux armées. »

Li Poitevin bien les requierent,
Li Troyen bien les refierent,
Long-temps se sont combatu,
Que cil, ne cil ne son vaincu.

Parle-t-il des prétendues victoires d'Artus dans les Gaules : « Toutes les provinces, dit-il, se soumirent, « sans se défendre, à ses armes victorieuses; le seul « Gutare, duc de Poitiers, fit une vaillante résis- « tance, et voulut bien se rendre sans avoir été « vaincu. »

Et à Artus jura feauté,
Et Artus l'a puis moult amé.
Les autres parties de France
Conquist Artus par grant puissance.

Cette exception, ce ton de ménagement et de

(1) *Alliance chronologique*, t. 1, p. 601.

louange en faveur du Poitou, décèlent un bon citoyen, qui met son pays natal au-dessus des autres; d'où l'on peut conjecturer qu'il était de cette province. Elle appartenait pour lors au roi d'Angleterre; ainsi l'auteur ne doit pas être regardé comme Français, mais seulement comme ayant écrit en français.

Son livre contient l'histoire des premiers rois d'Angleterre; histoire que l'auteur a tirée, suivant les apparences, des anciennes chroniques anglaises, qu'il n'a fait que traduire et mettre en rimes et en langue française.

Ces annales commencent à la sortie d'Énée hors de Troie, et à son arrivée en Italie. Ascagne eut un fils nommé Silvius, père de Brutus, fondateur de la Grande-Bretagne, qui de son nom fut appelée *Bretagne;* par la même raison, le livre d'Eustache est nommé *Livre des Bretons*, ou *le Brut d'Angleterre*, à cause du héros dont il parle.

Durant la grossesse de la mère de Brutus, qui ne fut que maîtresse, et non femme de Silvius, les devins prédirent que l'enfant dont elle était grosse tuerait son père et sa mère. L'oracle fut accompli : la mère mourut en couches, et le père fut tué à la chasse par son fils, qui voulait abattre un cerf. Après ce parricide involontaire, les parens de Silvius chassèrent de l'Italie Brutus, qui fut contraint d'aller ailleurs chercher fortune. Il erra quelque temps; et voguant de mers en mers, il arriva à une île peuplée de géans, où Diane l'avait assuré en songe qu'il fonderait un nouveau royaume. Cette île est la Grande-

Bretagne, qui avait nom *Albion*. Brutus et ses compagnons s'en emparèrent, et y commencèrent le royaume qui subsiste à présent.

Tel est le commencement de l'ouvrage; on devine les fables et les merveilles qui sont dans la suite, par celles qui en sont le fondement. Eustache les continue de rois en rois, entre lesquels Artus paraît comme le plus grand héros de l'univers.

Il proteste qu'il avait l'intention réelle d'écrire une histoire, et non un roman; il se plaint même des fables que les conteurs bretons avaient mêlées dans la vie d'Artus. « Entre les merveilles, dit-il, « qu'on en publie, tout n'est pas vrai, mais aussi « tout n'est pas faux; les historiens en ont tant dit, « et les fabulistes y ont tant mêlé de fables, qu'ils « ont donné au tout une apparence fabuleuse. »

En ceste grant paix que je di,
Furent les merveilles trouvées
Que d'Artus sont tant racomptées :
Ne tout mensonge, ne tout voir,
Ne tout faulte, ne tout savoir,
Tant ont li compteour compté,
Et li fableour tant fablé,
Pour les comptes embeleter,
Que tout ont fait fable sembler.

Il continue son histoire jusqu'à la mort de Calevastre, roi de Galles, arrivée, dit-il, en l'année 700 de l'Incarnation.

Au disseptiesme jour d'avril
Isit del terrien exil,

Sept cent, après ce que le Crist
En sainte Marie chair prist.

Quelques vers après ceux-là, il met fin à son livre :

Ci fault (*dit-il*) l'istoire des Bretons,
Et la lignée des barons
Qui du lignage Brutus vindrent,
Qui Engleterre longues tindrent.

Quelque envie qu'Eustache ait eue de ne point ressembler aux fabulistes, son ouvrage n'est pourtant qu'un tissu de chimères et de fables, parmi lesquelles sont noyées quelques vérités historiques.

Son langage n'est pas inintelligible comme celui des sermens de Charles-le-Chauve ; il a les articles *le, la, du, de,* pour marquer, comme disent les grammairiens, les cas et les genres.

La langue se nommait dès lors *langue française* ou *romanse*. Eustache s'est servi alternativement de l'une et de l'autre expression. Veut-il expliquer d'où la ville de Londres a pris son nom ? Elle se nomma d'abord, dit-il, *Trinovan,* qui signifie *Troie-la-Neuve*. Il ajoute ensuite :

***Urbs* est latins, Cités est *romans*,**

en parlant de Winchestre, dont le circuit fut marqué avec une courroie ; on peut, dit-il, le nommer *château de Courroie :*

Si peut l'on nommer autrement,
Chastel de Coiroie, en *romans*.

Rapportant après, les noms qui ont été donnés aux rochers fabuleux transportés par Merlin :

> Stanheng ont non en *anglois*,
> Pierres pendues en *françois*.

Ailleurs il dit qu'*Engellande* en anglais est *Angleterre* en français :

> Tant dit Angleterre en *françois*,
> Comme Engellande en *anglois*.

Gasse, au livre du *Rou*, appelle de même notre langue, *romanse* ou *française*. Lorsqu'il donne l'étymologie et la signification du mot normand : *Man*, dit-il, en langue du nord et anglaise, est un *homme* en français :

> Mant en engleiz et en norroïs,
> Senefie Home en *franchois*, etc.

Si donc on a continué encore quelques siècles à donner à notre langue le nom de *romans*, cette dénomination ne s'est maintenue si long-temps que par la force de l'habitude.

La langue que nous parlons à présent est si ressemblante à celle d'Eustache, qu'on ne peut mettre en doute que, de tous les jargons provinciaux qui ont eu cours en France, c'est là l'unique et la véritable langue que l'on parlait à Paris aux dixième et onzième siècles.

Le poëte français que l'on fait succéder à Eustache, suivant le rang d'ancienneté, est Wasse ou Gasse,

auteur du *Rou des Normands*. Ce livre (1) pourrait être regardé comme une continuation de celui des Bretons. L'un contient l'histoire du premier âge de l'Angleterre; Gasse y a ajouté celle du second âge, qu'il a commencée aux ducs normands, dont étaient descendus ceux qui conquirent l'Angleterre.

L'auteur dit, dans son prologue, que pour composer l'histoire, il faut lire et étudier les faits et les mœurs que l'on trouve écrits dans les fastes :

> Pour remembrer des ancessours
> Les fez, et les diz, et les mours,
> Doit-on les livres et les gestes,
> Et les estoires lire as festes.

Il montre ensuite les avantages de l'histoire, pour garantir de l'oubli les noms et la mémoire des hommes, qui, sans son secours, périraient comme les autres choses de la nature :

> Toute rien se tourne en declin,
> Tout chiet, tout meurt, tout met à fin,
> Homs meurt, fer use, fust pourrist,
> Tour font, mur chiet, rose flaitrit.

L'homme, si l'on ne parlait point de lui, après qu'il a passé dans la nuit éternelle, aurait un pareil sort.

Gasse, pour entrer en matière, commence par faire le récit des aventures d'Hasting, qui amena en

(1) Manuscrit roy., n° 7567.

France les Normands. Il parle des premières courses de ces peuples, et passe ensuite à l'histoire de Rou ou Raoul, premier duc de Normandie. Là il expose le sujet qu'il veut traiter; il représente son entreprise comme longue et pénible :

A Rou somes venu, et de Rou nous diron :
Là commence l'histoire que nos dire devon;
Mes por l'euvre esploitier, les vers abrigeron:
La voie est longue et grief, et le travail crémon.

Il poursuit son histoire jusqu'à Guillaume II, roi d'Angleterre, au temps de la prise de Jérusalem, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1099 :

En icel tems (*dit-il*) j'os bien monstrer,
Fut la grante meut d'outre-mer,
Quant Antioche fut conquise,
Et la cité de Meques prise,
Et que Jerusalem fut pris.

Son livre est nommé le *Rou*, du nom de *Rou* ou *Raoul*, premier duc (de Normandie); ou bien du surnom de *Roux*, qui fut donné à Guillaume II, qu'il appelle toujours *le Roux*.

Ce poëte était de l'île de Gersai, dont il parle en ces termes :

Gersié est preuf de Costentin,
Là où Normandie prent fin;
En mer est devers occident,
Au fieu de Normandie apent.

Il fut amené dès son enfance à Caen, et devint

dans la suite chanoine de Bayeux (1), clerc de la chapelle d'Henri II, roi d'Angleterre, à qui, suivant quelques écrivains, il avait dédié son livre; mais cette dédicace ne se trouve point dans l'ouvrage même.

La versification de Gasse n'est pas uniforme. On a vu que les vers d'Eustache ne sont que de huit syllabes, et que la rime change presque toujours de deux vers en deux vers. Gasse a suivi, au commencement, la même mesure et le même mélange de rimes; mais dans le livre où il parle de Raoul Ier, les vers sont de douze, et la même rime continue vingt et trente vers de suite. Les livres qui viennent après celui-là, reprennent la première mesure.

Les œuvres de ces poëtes ne firent pas vraisemblablement grande fortune parmi nous à leur naissance; leurs vers ne sortirent peut-être point de la province où ils avaient été composés, ni de la cour d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour qui ils avaient été faits. Le sujet que ces poëtes traitaient n'intéressait point assez la France, pour que les Français en recherchassent la lecture. Les rois de France et ceux d'Angleterre étaient en guerre; ces circonstances ne purent que retarder la réputation de ces ouvrages au centre du royaume, où il n'y avait peut-être pas long-temps qu'ils étaient parvenus quand Thibaut cita, dans sa 65e chanson (2), celui des Bretons.

---

(1) Ménage, *Hist. de Sablé*, l. 1, p. 4.
(2) P. 160.

On a dit néanmoins plus d'une fois que la magnificence, la liberté et le luxe qui régnaient à la cour de Louis VII, y avaient attiré quantité de poëtes français; mais la chose, pour avoir été souvent répétée, n'en est pas plus vraie ni mieux prouvée; il serait peut-être impossible de nommer aucun poëte qui y ait paru.

Les laïques n'étaient pas encore guéris de leur mépris pour les lettres; c'était en ce temps que Nicolas de Clairvaux déclamait contre leur paresse, dans les termes que j'ai rapportés au commencement de ce discours.

Bechada, ce chevalier de Limoges dont j'ai parlé, est peut-être le premier qui soit sorti de cette indolence honteuse. On lui a l'obligation d'avoir montré aux hommes du siècle, une carrière dans laquelle ils trouvent une gloire assurée et une réputation durable. Leur rusticité avait été une des causes de l'ignominie de notre langue; l'amour qu'ils prirent dans la suite pour les ouvrages d'esprit, effaça cette tache, et marque, par un effet contraire, l'époque à laquelle cette même langue commença à se faire voir avec distinction.

Elle ne parut encore, du règne de Louis VII, que dans les écrits que produisit la province; rien n'indique qu'elle ait eu de l'éclat dans la capitale du royaume. La tragédie, la comédie, les chansons, les autres pièces de vers faites pour le plaisir des hommes, se montraient toujours sous la langue des Romains. Guillaume de Blois fit une tragédie de *Flore*

et de *Marc* (1), une comédie d'*Alde*, et d'autres petites poésies qui eurent de grands applaudissemens, quoique dans une langue qu'à peine on supporte à présent dans les colléges, où l'on donne ces sortes de divertissemens.

Mais l'estime que les rois d'Angleterre, maîtres de la Normandie, firent de notre langue, dut bientôt passer à la cour de France. Les écrits qui avaient paru dans les provinces en donnèrent un avant-goût à la capitale du royaume, et la firent revenir du mépris léthargique qu'elle avait eu jusqu'alors pour elle.

Le règne de Philippe-Auguste ne put qu'être favorable à son avancement; les rois conquérans ont toujours aimé à faire régner leur langue; c'est une suite nécessaire, que tout ce qui leur appartient se ressente de la grandeur et de l'élévation de leur âme. Fixons à ce règne l'aurore des beaux jours auxquels notre langue parvint à se faire estimer à Paris : tout ce qui précède ces temps n'était que des crépuscules obscurs et peu lumineux.

Alexandre, surnommé *de Paris*, qui semble avoir été homme du monde, trouva, dans son poëme d'*Alexandre-le-Grand*, l'art de la rendre agréable à la cour et à la ville, et de faire voir qu'elle était capable d'aussi belles choses que la latine. Le sujet qu'il

(1) *Pet. blesens.*, ep. 93.

M. l'abbé Lebeuf a parlé, dans ses dissertations, de quelques autres tragédies latines de ces temps-là.

choisit (1) méritait de fixer l'attention des courtisans, sous un roi guerrier : « C'est, dit-il, pour donner un exemple de prouesse à ceux qui voudront « imiter ce conquérant, qu'il met en vers sa vie, « qu'il a trouvée écrite en plusieurs livres, et qu'il « avait souvent entendu réciter : »

Qui vers de riche estoire veut entendre et oir,
Pour prendre bon essample de prouesse cueillir.

Qu'il lise :

La Vie d'Alexandre, si com je l'ai trovée,
En pluseurs leus écrite (2), et de boche contée.

La plupart de ceux qui ont fait des recherches historiques sur notre langue, ont placé le poëme d'Alexandre sous le règne de Louis VII. Ils ont cru sans doute faire plus d'honneur à la langue, en donnant à cet ouvrage une trentaine d'années d'ancienneté de plus qu'il n'a ; mais comme il n'est d'honneur légitime que celui qui est fondé sur la vérité, il faut dire

(1) Manuscrit du roi, n° 7190. 5.

(2) On voit, par ces vers, que la vie d'Alexandre avait été écrite avant que notre poëte la mît en rimes. En effet Fauchet a parlé (l. 1, c. 7) d'une Vie d'Alexandre, que Gautier de l'Isle, ou de Châtillon, avait faite en vers latins. Cet ouvrage parut au milieu du douzième siècle. Pierre, abbé de Cluny, et Nicolas, secrétaire de saint Bernard, en ont parlé en deux lettres, comme d'une nouvelle littéraire. (*Bibliot. Cluniacen.*, ep. 30, 33.)

blir sur elle, autant qu'il est possible, la date de ce poëme.

Le commencement est un tissu des principales actions de la vie d'Alexandre, entremêlées d'autres faits relatifs à ce qui se passa à la fin du règne de Louis VII, et au commencement de celui de Philippe-Auguste.

Le poëte suppose qu'Alexandre étant venu à l'âge de treize à quatorze ans, fut fait chevalier, et associé à la couronne de Macédoine, par Philippe son père.

On ne peut douter que ce ne soit l'association de Philippe-Auguste, que son père fit couronner de son vivant.

Alexandre, suivant le poëte, entreprit sa première guerre contre un roi nommé *Nicolas*. Le jeune guerrier, avant d'aller l'attaquer, convoque ses vassaux, et obtient de son père la confiscation des biens des usuriers, pour les distribuer à ses capitaines.

Ces traits voilent la guerre contre le roi d'Angleterre, et la saisie des biens des Juifs partout le royanme.

Aristote conseille à Alexandre de créer douze pairs, qui auront la conduite de ses troupes :

Elisez douze pers, qui soient compagnon,
Qui mainront vous batailles tozjors par devision.

Il nomme Ptolomée, Dicon, Licanor, Philotas, Perdicas, et d'autres capitaines de son armée.

Ce prétendu établissement des douze pairs par

Alexandre n'est qu'une fiction, qui marque cependant que les pairs existaient dès ce temps-là.

Eustache avait déjà parlé d'eux dans son *Livre de Bretons*, où il a supposé que Gosier, roi des Poitevins, passa en France pour leur demander secours contre les Troyens, qui les attaquaient :

> Gosier, qui en ot grant pesance,
> Pour querre aie alla en France.
> Aux doure *pers*, qui là estoient,
> Qui la terre en douze partoient.
> Chacun des doure en chief tenoit.
> Et roy appeller se faisoit.

Par où l'on voit que les pairs avaient été institués précédemment le sacre de Philippe-Auguste, et qu'ils étaient tous princes séculiers, chargés de conduire les troupes à l'armée. Je reviens à l'histoire d'Alexandre.

La guerre avec le roi Nicolas étant finie, le poëte fait marcher son héros contre Darius. Il décrit la magnificence de sa tente, qui était chargée de broderies, dont il explique les sujets. « Au haut, dit-il, il y a « deux pommes, sur lesquelles est un aigle, le plus « beau qu'on ait jamais vu; la reine Ysabel l'a fait: »

> A mont el chief en som, où sont li dui pomel,
> Par moult grande mestrie, i ot mis un oisel,
> A semblance d'un aigle, nus hom ne vit tant bel,
> La reine le feit, qui ot non Ysabel, etc.

La reine dont il est fait mention dans ces vers, fut

Ysabel, fille de Baudoin III, comte de Hainaut, que Philippe-Auguste épousa en l'année 1180.

Le poëte Elinant (1), dont Vincent de Beauvais a marqué la mort à l'année 1209, est nommé dans ce poëme : il n'a donc été écrit que durant la vie, ou depuis la mort de ce poëte. En l'un et en l'autre cas, il n'en faut pas davantage pour s'assurer que l'ouvrage est du commencement du règne de Philippe-Auguste au plus tôt, et non de celui de Louis VII, comme on l'a dit jusqu'à présent, et comme l'auteur de la Dissertation sur l'origine de la langue, de laquelle j'ai parlé, l'a maintenu récemment.

Ce poëme est orné de traits assez beaux, de vers harmonieux, pleins de sens, tels que ceux-ci :

« Un roi ne doit point manquer à sa parole. »

N'est pas roi, qui se fause et sa raison dement.

« Les amis valent mieux que les richesses. »

Miex vaut amis en voie, que en borse denier.

« Un mauvais riche est plus méprisable qu'un pau-
« vre qui a de l'honneur. »

Pire est riche mauvais, que pauvres honourez.

Les descriptions en sont animées, les récits natu-

(1) Loisel a fait connaître ce poëte dans une lettre qu'il écrivit en 1594 au président Fauchet, imprimée à la tête des stances d'Elinant, sur la Mort : il en a encore parlé dans ses Mémoires de Beauvais, p. 203.

rels; quelquefois le poëte atteint au sublime; en voici un exemple : « Comme Alexandre faisait le siége de « la ville de Tyr, sa flotte fut battue d'une tempête, »

Qui fets les nef brisier, et les ondes lever.

« Sans s'effrayer, il déclare la guerre aux flots, et « commande qu'on batte la mer pour rompre ses « ondes : »

Alexandre comande que l'on bate la mer,
Por les ondes brisier, et les floz avaler.

Du sein de ces flots sort un dragon qui traîne le char de Neptune. Je ne sais si l'on imiterait Virgile de plus près aujourd'hui.

Mais il ne faut pas se flatter que tout le poëme soit d'une égale beauté; pour rencontrer une rive fleurie, il y a des landes immenses à traverser; les beautés ne se trouvent même que dans la première partie. Quand les continuateurs s'emparent de l'ouvrage (ce sont des continuateurs, c'est tout dire), le poëme devient faible, languissant, presque absolument mauvais.

Le commencement de cette histoire étant un récit allégorique qui couvrait en partie l'histoire du temps, il dut avoir une heureuse fortune; on trouva sans doute de la ressemblance dans les portraits de la plupart des capitaines d'Alexandre, avec ceux qui vivaient pour lors. Et comme le langage de la flatterie s'insinue dans les cœurs les plus élevés, le roi, qui

était représenté sous la figure du héros du poëme, protégea plus vivement une langue qui savait faire une image si flatteuse.

Le poëte a imité, dans sa versification, celle dont il avait trouvé le modèle au livre du *Rou;* ses rimes sont les mêmes assez long-temps, et ses vers ont douze syllabes. On a dit que cette sorte de vers avait été nommée *alexandrins*, soit d'Alexandre, le héros de la pièce, soit d'Alexandre, premier auteur de ce poëme; mais puisque celui qui a composé le *Rou* en avait fait avant ceux d'Alexandre, il y a apparence qu'ils ont été appelés *alexandrins* à cause du héros, et non par rapport au poëte, puisqu'il n'en fut pas l'inventeur.

On a, dans le poëme même, une preuve qu'Alexandre, qui le commença, était né à Bernai en Normandie; Lambert Licors, qui en fut le premier continuateur, l'a dit expressément :

Alexandre nous dit, que de Bernay fut nez,
Et de Paris refu ses surnoms appellez.

Il put connaître dans sa province, Gasse, auteur du *Rou*, et apprendre de lui la forme de ce vers, plus majestueux et plus propre que ceux d'une autre mesure, à la composition d'un poëme héroïque.

Les temps nous ont caché par quel moyen ce poëte fut tiré de la Normandie, et détaché du roi d'Angleterre, pour venir à Paris. Il y a apparence qu'il y fut amené par l'amour des lettres, qui y brillaient

alors plus qu'en aucun autre endroit : ce qu'il y de certain, c'est qu'en renonçant à sa patrie, il c vint en France comme le fondateur de la poé française. La même province, qui, dans les bea siècles de notre poésie, a vu naître les Malherl les Corneille, les Fontenelle, peut se glorifier de n avoir donné les pères de cette même poésie, dans poëtes Gasse et Alexandre.

Depuis le succès d'Alexandre, les poëtes franç qui se formèrent commencèrent à être reçus à cour : on dit qu'Elinant, avant qu'il se fît religie y avait paru avec distinction. Il est vrai que La bert Licors, qui le premier reprit la suite du poë d'Alexandre, a feint « que ce héros, à ses repas, p « nait plaisir à entendre les récits qu'Elinant lui « sait de la guerre des géans, et d'autres sujets de « fable. »

La réputation de ces poëtes, en ramenant l'ém lation, fit éclore une foule de copistes et d'imitatei dont le plus grand nombre est connu par les M moires que les savans Fauchet et Galland en publiés.

Notre langue gagna considérablement avec e rien ne donne aux langues plus de vie et tant d'é que les ouvrages en vers. Soit prédilection aveug soit qu'en effet le langage des muses ait quel chose de plus divin et de plus séduisant que le c cours simple, tous les siècles, toutes les nations att tent que la réputation des langues est venue poëtes plus que des autres écrivains. La nôtre doi

la poésie sa première célébrité. Le poëme d'Alexandre, les vers d'Elinant, firent voir à ceux qui se mêlaient d'écrire, qu'elle était aussi propre que la latine à exprimer ce qui méritait de passer à la postérité. Les auteurs ne la dédaignèrent plus; ceux qui travaillaient pour le théâtre, les jongleurs, les chansonniers s'en servirent, et la préférèrent à son ancienne rivale. Elle devint enfin la favorite des poëtes, des grands seigneurs, et de tous les laïques, dont on se fit autant de lecteurs, en leur mettant en main des écrits qu'ils pouvaient lire sans aucune peine.

Ce fut en ce même temps approchant que l'usage de lire à la messe l'épître en latin et en français, s'introduisit (1) en quelques églises : le plus ancien monument de cette rubrique est l'ordinaire de Nevelon, qui gouvernait l'église de Soissons en 1097 (2).

La langue ayant pu soutenir le ton de la poésie, il fut encore plus facile de la faire parler le langage ordinaire. En 1190 environ, parut en prose le roman de *Tristan de Leonois*, roman l'un des plus beaux, des mieux faits qui aient jamais été donnés au public. Il doit être regardé comme le plus ancien de nos romans; son grand âge est établi sur le témoignage des premiers auteurs qui en ont fait mention. Il en est parlé dans une chanson de Chrétien de Troyes, qui écrivait sur la fin du douzième siècle. Ce poëte dit à sa

(1) *Traité historique et pratique sur le chant de l'Eglise*, par M. l'abbé Lebeuf, c. 7.

(2) *Hist. de Soissons* de Melchior Regnaut, preuv., p. 15.

dame, que, « pour l'aimer, son cœur et ses yeux lui « ont suffi; qu'il n'a pas eu besoin du breuvage que « l'on fit prendre à Tristan : »

Ainques dou bruvaige ne bui
Dont Tristan fut empoisonez;
Car plus me fait aimer que lui,
Fins cuers, et bone volentez.

Tournerait-on aujourd'hui une galanterie d'une façon plus ingénieuse et plus délicate ?

Le roi de Navarre a répété, en deux (1) de ses chansons, qu'il dépendait de sa dame de le rendre plus heureux que jamais *Tristan* ne le fut : on ne peut donc révoquer en doute que ce roman en prose ne soit le premier et le plus ancien de ceux que l'on connaît jusqu'à présent; il a précédé de quelques années *Graal* et *Lancelot*. Comme le hasard voulait que nous dussions à des étrangers nos premiers écrits français, les auteurs de ces livres en prose étaient encore de la cour des ducs de Normandie, rois d'Angleterre.

Peu de temps après, la langue passa, des ouvrages poétiques et des sujets frivoles, aux écrits purement historiques. Un historien dont on ignore le nom, traduisit (2) du latin en français, avant l'an 1200, la *Vie de Charlemagne*, par la raison, dit-il, « que ce « se plaira au français, qui se soucie peu du latin, et

(1) Chanson 3, p. 7; chanson 59, p. 145.
(2) Fauchet, l. 1.

« que par le latin cette histoire sera mieux conser-
« vée. » La raison pour laquelle il entreprit cette traduction, annonce le goût que l'on prenait pour la langue, et combien on commençait à l'estimer.

Geoffroy de Ville-Hardouin, chevalier champenois d'une grande considération, maréchal de Champagne, et ensuite de Romanie (1), ne balança point de préférer notre langue à la latine, quand il voulut transmettre à la postérité l'histoire d'une des plus fameuses conquêtes que les Français aient faite depuis la prise de Jérusalem. Il ne paraît pas qu'il ait eu la moindre inquiétude sur le sort de son ouvrage : il était assuré d'avoir des lecteurs et de plaire, quoiqu'il écrivît en langue française.

Malgré les progrès de notre langue sous Philippe-Auguste, cependant elle ne prévalut pas en tout sur la latine, qui se maintint encore en possession de servir seule aux actes publics ou particuliers, dans les chaires, dans les tribunaux, et même dans les comptes (2) des finances : ces sortes de matières, surtout les deux dernières, dont les beaux esprits sont

---

(1) Province d'Asie ; la capitale en était Nicée, qui fut assiégée le jour de l'Ascension, et prise sept semaines après, par Godefroy de Bouillon. *Niceam caput totius Romaniæ, in die Ascensionis invadimus, etc.....* (Gesta Francor., p. 5.)

(2) M. Brussel [illegible]éré, dans son *Traité des fiefs*, le compte des revenus du roi, qui fut rendu en latin en l'année 1202. L'usage du latin s'est maintenu très-tard à la chambre des comptes, et il n'y est pas encore entièrement aboli. Mais quel latin !

peu touchés, lui furent abandonnées : les temps l'ont encore dépouillée de ces avantages.

Après Philippe-Auguste, Louis VIII, son successeur, régna si peu d'années, qu'on ne peut marquer précisément si la langue gagna de son temps quelque nouvelle prérogative ; il y a seulement lieu de croire que les chansons françaises faites à l'imitation des provençales, qui avaient commencé à paraître au milieu du règne de Philippe, s'établirent de plus en plus, et devinrent les seules chansons d'usage, pendant les trois ans que Louis tint la couronne.

L'avancement de la langue est plus sensible sous le règne de saint Louis. Sans parler du grand nombre de poëtes français qui brillèrent, dont l'énumération nous mènerait trop loin, elle pénétra dans les connaissances les plus abstraites, dans l'astronomie, la géométrie, la géographie.

Les traductions en langue vulgaire ayant commencé (1) avec les premiers écrits français, elles ne manquèrent pas de se multiplier alors : celle de la Rhétorique d'Aristote, dont Brunes Latins (2) a parlé

---

(1) La plupart des premiers écrivains français, Thibaut de Vernon, Eustache, l'auteur de la *Vie de Charlemagne*, Lambert Licors, ne furent que des traducteurs.

(2) Cet auteur est appelé comm[illegible]ent *Brunetti*. Il était de Florence, et il se réfugia en France en 1255 environ, pendant que Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, ravageait sa patrie.

Le savant M. Falconet l'a fait connaître plus particuliè-

dans son *Trésor*, annonce que ce siècle n'était pas sans goût pour la belle littérature française. Ce morceau est échappé jusqu'à présent aux recherches des curieux. C'eût été pour nous une véritable joie, si nous eussions été en état de comparer cette traduction avec la dernière qui a été faite du même ouvrage : quelques fragmens des deux traductions, rapprochés les uns des autres, auraient rendu les changemens survenus dans notre langue, plus sensibles que ce que nous pourrions en dire.

La langue entra donc en ce temps fort avant dans la brillante carrière des sciences, que sa rivale lui avait fermée depuis tant de siècles : on commença aussi à l'employer dans les actes publics. On en trouve communément qui ont été écrits en langue vulgaire, à compter entre les années 1240 et 1250; et par une conformité remarquable, comme si les souverains s'étaient ligués alors contre le latin, Alphonse, roi de Castille, fit, en l'année 1260, une ordonnance par laquelle il voulut qu'à l'avenir les actes publics fussent écrits en langue espagnole, et non en latin. L'Allemagne, si attachée autrefois à sa langue maternelle, avait été entraînée par le torrent; elle avait souffert que la langue latine s'insinuât dans les actes; mais bientôt, à l'exemple des autres royaumes, elle rétablit son usage antique, et voulut qu'ils fussent rédigés de nouveau en langue vulgaire.

---

rement, dans un discours imprimé par extrait au septième volume des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*.

Les écrits utiles au public étant plus précieux e eux-mêmes que ceux qui ne sont que de simple agré ment, notre langue acquit un nouveau brillant, pou avoir été employée en ce temps aux ordonnance concernant les intérêts des hommes, et aux matière de jurisprudence.

Les *Assises de Jérusalem* furent traduites et rédigées en français vers l'an 1250. Le savant Père (1) Labbe, M. du Cange (2), et la Thaumasière (3) n'ayant pas connu le véritable rédacteur de ces lois, c'est faire ma cour aux savans, de leur communiquer ce que j'en ai trouvé en un manuscrit qui était à la bibliothèque de M. le maréchal d'Estrées, dans lequel, entre autres écrits, il y a un Traité moral *des quatre âges de l'homme*. L'auteur du Traité se fait connaître en ces termes : « Philipes de Navare, qui « fist cest livre, en fist autres deux. Le premier fist « de lui même une partie; car là est dit d'où il fu, « et comment, et pourquoi il vint deça la mer, et « comment il se contint et maintint longuement par « la grace Notre Seigneur. Aprés i a rimes et chan« sons plusieurs, que il meisme fist; les unes de grans « folies dou siecle, que lan apele *amors*, et assez en « i a, qu'il fist d'une grant guerre, qu'il vit à son « tems, antre l'emperor Frederic (4) et le seignor

(1) *Alliance chronologique*, t. 1, p. 456, édit. 1651.

(2) Préf. sur les *Etablissemens de saint Louis*.

(3) Edit. 1690.

(4) Ceux qui connaissent l'histoire de Frédéric II, duquel

« de Barut monseigneur Jehan d'Ybelin le viel (1); « et molt biau compte i a il de cele guerre, meismes « dès le commencement jusqu'à la fin; car Philipes « fu à touz batailles et siéges. Après i a chansons et « rimes, qu'il fist plusors en sa vieillesse, de Nostre « Seignor et de Nostre Dame, et des saints et des « saintes.

« Le second livre fist-il de forme de plait et des us « et des costumes des assises d'outre-mer, et de Jéru- « salem et de Cypre; ce fist-il à la proiere et à la re- « queste d'un de ses seignors, qu'il aimoit; et après « s'en repenti-il molt, por doute que aucunes males « gens n'en ovrassent malement de ce qu'il avoit en- « seigné por bien et leaument ovrer; et de ce s'excusa- « il au commencement et à la fin dou livre. »

Ce passage, pour la longueur duquel je demande grâce, fait connaître que ce fut Philippe de Navarre, et non Jean d'Ybelin, comte de Japhe, comme on l'a dit (2), qui le premier rédigea et mit en français les *Assises de Jérusalem;* et que le manuscrit du Vatican, sur lequel elles ont été publiées, ne contenant que la révision de ces mêmes Assises en 1369, on n'en a pas encore la collection la plus ancienne,

---

il s'agit ici, ne pourront qu'être mortifiés de ce que ces Mémoires de Philippe de Navarre ne sont point encore découverts.

(1) Jean, seigneur d'Ybelin et de Baruth, mourut en 1266. *Lignage d'outre-mer.* (La Thaumasière, p. 225 et 278.)

(2) Observ. de du Cange sur Joinville, p. 60.

puisque celle de Philippe de Navarre fut faite prè d'un siècle avant celle-là.

Pierre de Fontaine, gentilhomme de Vermandois composa aussi en français, en 1260 environ, un Trait de questions et de décisions de droit. Il prie ceux qu liront son ouvrage, de l'excuser par trois raisons, s'il y trouvent du trop, ou du trop peu : « Premièrement « dit-il, pour ce ke nus n'enprist oncques mais de « vant moi ceste cause ; » d'où il paraît qu'il est l premier qui ait écrit en français sur le droit coutu mier. Il fut bientôt imité par Philippe de Beaumanoir, qui publia (rédigea), vers l'année 1270, les *Coutumes de* (1) *Beauvoisis.*

Saint Louis s'est servi de la langue française, no seulement dans les lois générales qu'il a faites, et qu sont connues sous le nom d'*Etablissemens*, mais aussi dans les instructions particulières qu'il a données à Philippe son fils, et à sa fille Isabelle, reine de Navarre Il ne connaissait point d'autre langue dans ses conversations avec ses familiers. Son histoire, écrite pa Joinville, est remplie de celles que le bon roi eu avec lui. Cet historien, qui avait l'humeur enjouée n'a pas oublié de rapporter celle où le roi l'interroge pour savoir de lui « ce qu'il aimerait mieux d'être « mezeau et ladre, ou d'avoir commis et de commettre « un péché mortel. » Joinville, qui ne voulait poin mentir, à ce qu'il dit, lui répondit qu'*il aimera mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être*

(1) La Thaumasière, 1690.

lépreux. Sur cette réponse, le roi lui fit une remontrance qui ne démentait point la gravité et la pureté de sa vie : il aimait à expliquer sur le champ en langue française ce qu'il lisait en latin.

Dès ce temps, notre langue mérita les plus grands éloges des savans : ils la crurent parvenue à un degré de perfection auquel il n'y aurait plus rien à ajouter. Le préjugé que l'on a sur le mérite du siècle dans lequel on vit, a eu sans doute quelque part à ces éloges; mais aussi, on ne peut croire absolument que ces savans l'eussent autant estimée, si dès lors elle n'avait eu des charmes, que ses rides cachent à ceux qui ne la connaissent point assez.

« Huon de Meri (1) désespérait, dit-il, d'atteindre « à la beauté du langage de Chrétien de Troyes et « de Raoul de Houdance, qui avaient écrit en fran- « çais, mieux que jamais aucun homme n'avait fait. « Il ajoute que ces deux poëtes avaient tellement en- « richi la langue, que ceux qui venaient après eux « ne pouvaient plus que glaner et ramasser quelques « épis sous leurs mains. »

On dirait que la Bruyère a copié cet auteur, quand il a dit : « Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau « et le meilleur est enlevé, on ne fait que glaner « après les anciens et les habiles des modernes. »

Les étrangers avaient de la langue la même estime que les Français. Les peuples voisins envoyaient leurs enfans dans le royaume en prendre des leçons; elle

(1) Fauchet, l. 2, c. 13.

faisait une partie de leurs études et de leur éducation. Guillaume de Nangis rapporte, sous l'année 1256 la fin déplorable de trois jeunes gentilshommes flamands qu'Enguerrand de Coucy fit mourir, parce qu'ils avaient chassé dans ses bois : il marque que ces jeunes gens étaient à l'abbaye de Saint-Nicolas-du-Bois de Laon, pour y apprendre la langue française, *propter idioma Gallicum addiscendum.*

Brunes Latins, Italien, a tracé dans son *Trésor*, qu'il écrivit en 1284, le témoignage de son admiration en ces termes : « J'ai écrit, dit-il, en langue romanse, selon le langage des Français, par deux « raisons : l'une, parce que je suis en France; et l'autre, parce que la parlure est la plus délitable et « commune à tous les langages. »

Fauchet et Pasquier ont fait mention des louanges que Dante et Pétrarque ont données à quelques-uns de nos anciens poëtes. Les chroniques de Saint-Denis disent que le roi de Navarre fit *les plus belles* (1) *chansons et les plus délitables et mélodieuses qui furent jamais entendues.*

Une langue ne peut être célébrée par de plus beaux endroits, qu'en disant qu'elle était harmonieuse, et capable plus qu'aucune autre d'exprimer toutes sortes de sujets. Il n'y a point d'autre ton pour vanter celle que les Racine et les Despréaux ont écrite dans le siècle de Louis XIV.

---

(1) Manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain, n° 1462, an. 1234.

Au reste, si ces éloges paraissent excessifs et prématurés, ils étaient néanmoins d'un heureux augure: ils annonçaient et ils confirment ceux que la langue reçoit aujourd'hui à si juste titre. Puisque dès lors elle paraissait si expressive et si agréable, puisqu'elle pouvait rendre toutes sortes d'objets, combien a-t-elle acquis réellement depuis, et combien peut-elle fournir plutôt à la majesté de l'éloquence, à la grandeur et aux grâces de la poésie!

Telles ont été les révolutions de la langue française, depuis Charlemagne. Elle eut quelqu'éclat au commencement de son règne; l'amour qu'il conçut pour le latin, et qu'il inspira au clergé; l'odieuse paresse des hommes du monde, qui méprisèrent toute sorte d'étude, la laissèrent tomber dans l'obscurité. Elle ne conserva que son existence, et le privilége d'être toujours la langue vulgaire. Elle fut différente de celle qui est venue dans la suite avec les rois de la troisième race. Celle-ci eut d'abord des jours lumineux, mais ce ne furent que des lueurs passagères; elle n'a commencé à jeter une lumière fixe et constante que sous Philippe-Auguste. Depuis cet instant, chaque année de son histoire est marquée par quelque avantage nouveau; elle parvint, sous le règne de saint Louis, au point d'avoir été regardée comme la langue la plus parfaite de toutes les langues que l'on parlait dans le même siècle.

SUPPLÉMENT.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE, académicien des belles-lettres,

A L'AUTEUR DU DISCOURS SUR L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE, imprimé dans les *Mercures* de juin et juillet 1757 (1).

Nous sommes déjà deux qui osons penser et dire, contre l'opinion invétérée, que notre langue, dont l'objet tient de si près à la gloire de notre nation, n'est redevable de rien, ou du moins de très-peu de chose, à la langue latine et à toute autre langue : la nôtre existe d'elle-même, par elle-même, depuis sa naissance, qui remonte au temps où les Gaules commencèrent d'avoir des habitans.

Quelques savans, qui veulent qu'elle soit descendue du latin, ont imaginé deux langues latines, dont la dernière, disent-ils, fait ce jargon qu'ils ont nommé le *latin corrompu;* ils ne voient pas qu'ils donnent à notre langue une source très-bourbeuse et très-ignoble. Demandons-leur dans quel auteur ancien ils ont trouvé *une haute et basse latinité,* ils citeront quelque glossaire moderne. Je me tais, en déclarant avec

(1) Extrait du *Mercure* d'août 1757, p. 142. Le discours à l'auteur duquel cette lettre répond, est tout à fait dans le sens de la Dissertation de la Ravalière, dont il reproduit le système, les moyens, et même les expressions. L'auteur pillé s'en plaint dans le préambule de sa lettre ; mais c'est avec tant de délicatesse et de ménagement, que le plagiaire n'a pu qu'en rougir, sans oser se croire offensé. (*Edit.* C. L.)

vous, monsieur, que je ne connais qu'une langue latine, qui fut celle qui précéda le siècle d'Auguste, qui se polit sous son empire, et qui, depuis ce temps-là jusqu'au nôtre, subsiste dans les auteurs latins. Ces deux mots, *basse latinité*, désignent des mots qui ne sont pas de la langue latine; ils sortent de la langue vulgaire, nommée dans les premiers temps, et successivement, *celtique*, *gauloise*, *romane* (1), et maintenant *française*. Les premiers écrivains gaulois qui se piquèrent d'écrire en latin, affectèrent de donner aux mots de leur langue naturelle, un *vernis* du latin dans lequel ils écrivaient : c'est là ce qu'on appelle *basse latinité*.

On tire de ces mots qualifiés *bas latins*, l'argument que voici : « Les termes qui sont entrés dans la com-« position de notre langue, sont imités du latin : « donc la langue française est venue de la latine. »

Nous demandons qu'on prouve que les mots français ressemblans aux mots latins, sont venus réellement des Latins. La ressemblance n'est point une preuve suffisante, puisqu'avec elle on pourrait soutenir que les Français étaient descendus des Romains, parce que les Français étaient des hommes comme les Romains. « Les étymologistes, dites-vous (2), ont « donné des catalogues des mots qu'ils prétendent « puisés chez les Latins et autres peuples voisins;

(1) Autrefois j'écrivais *romanse;* mais je crois qu'il est mieux de dire *romane*.

(2) *Mercure* de juillet, p. 173.

« mais parce que nous en avons qui sont assez s
« blables aux leurs, est-ce une preuve triomph
« que nous les avons reçus d'eux ? »

Non, ce raisonnement n'est point convaincan s'en faut du tout au tout ; mais les Bochart, les nage le goûteront, quand ils préfèreront la sir raison au faste de l'érudition.

J'avais regret d'être seul vis-à-vis le nombre d tres savans qui ont soutenu et qui soutiennent en que notre langue a tiré de la latine son être subsistance ; il faut un grand front pour être tent de soi, quand on est tout seul d'un avis : quels auteurs, quels noms, dans la république l raire, avais-je en tête ! Pasquier (1), Fauchet (2) donné le ton ; l'ingénieux et délicat Bouhours le sage et judicieux abbé Fleury (4) ; D. Rivet teur profond des premiers volumes (5) de l'*His littéraire de France ;* le célèbre M. le président naut (6) ; les illustres académiciens mes confrè MM. Bonamy (7), Lebeuf (8), Duclos (9) et d tres savans, ont défendu ce sentiment.

---

(1) *Recherches de la France*, l. 8.
(2) *Histoire de la langue française.*
(3) *Second Entretien d'Ariste et d'Eugène.*
(4) *Traité des études*, p. 26, 27.
(5) T. 1, p. 14, 61 ; t. 4, p. 137 ; t. 5, p. 89 ; t. 7, et
(6) *Abrégé chronol.*, ann. 711.
(7) *Mémoires de l'Acad. des bell.-lett.*, t. 44. *Mém.*, p. 2
(8) *Ibid.*, t. 17, p. 709 et suiv.
(9) *Ibid.*, t. 15, p. 565.

Qui sait si leur autorité et leur grand nombre ne m'eussent point fait céder la partie! Vous êtes venu à mon secours; je suis heureux d'avoir trouvé en vous un second créateur, un défenseur aussi victorieux que vous l'êtes. Je ne doute point que nous ne voyons bientôt notre parti grossir considérablement. Les académies ne peuvent point être des spectateurs indifférens d'une pareille contestation; elles en sont les juges. L'Académie française, aujourd'hui si florissante, ne peut point avoir un plus beau sujet de parler, ni qui soit plus de son ressort. Je demande grâce pour l'épithète *florissante* (1), qui vieillit; elle est juste et expressive; on voudra bien la passer à un homme qui a tant étudié et lu l'ancien français.

M. de Boissy vous a dit (2) « qu'il ne manque à « votre Discours que le nom de l'auteur; qu'il désire « vous connaître personnellement, pour vous remer- « cier de votre riche présent, qui a le suffrage des « vrais littérateurs. »

Il veut bien que je me joigne à son invitation, dans le même esprit de remercîment; mais j'ai, de plus que lui, à vous marquer ma reconnaissance du secours que vous m'avez prêté dans le combat que je soutenais seul; je serai charmé de connaître mon

---

(1) Nous croyons que cette épithète est très d'usage, et que loin d'être vieillie, elle est encore tout au moins dans son automne. (*Note du rédacteur du* Mercure.)

(2) *Mercure* de juillet, p. 177.

généreux défenseur, et de lui protester que j'ai fait vœu de demeurer toute ma vie, monsieur, votre, etc.

LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE.

A Paris, ce 10 juillet 1757.

RÉFUTATION

DU SYSTÈME DE LA RAVALIÈRE SUR LES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PAR D. RIVET (1).

D. RIVET, dans sa préface du tome 7 de l'*Histoire littéraire de la France*, a eu principalement en vue de ruiner le système paradoxal de la Ravalière, et de ramener notre langue à son origine naturelle, en rendant au latin ce qui lui appartient. La tâche était facile peut-être; mais le choix et la puissance des moyens qu'employa le docte critique, ont rendu son succès également glorieux pour lui et profitable pour ses lecteurs.

D. Rivet s'est attaché à démontrer, d'abord, que le latin a été une langue vulgaire dans les Gaules; en second lieu, que la langue française, alors connue sous le nom de *roman* ou de *romance*, et toute brute qu'elle était, a été employée, avant le milieu du douzième siècle, à écrire pour la postérité.

---

(1) Extr. de la préface du tome 7 de l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins.

Long-temps avant que les Gaules subissent le joug des Romains, cette grande étendue de pays enclavé entre les Alpes, la mer de Ligurie et le Rhône, qui porta dans la suite le nom de *Gaule Narbonnaise*, parlait déjà tout communément la langue latine. Cette circonstance est due aux grandes relations de commerce de Marseille avec Rome.

Après la conquête de la Gaule Narbonnaise, conquête achevée par Q. Fabius Maximus Allobrogicus, on vit des colonies romaines à Arles, Narbonne, Vienne, Aix, etc. Il est certain que les membres de ces colonies parlaient latin; et comme ils arrivaient dans un pays où la langue latine était déjà répandue, ils n'ont pu qu'en rendre l'usage plus général.

La conquête de la Narbonnaise fut suivie de celle du reste de la Gaule par César. Les Gaulois vaincus devinrent un seul et même peuple avec leurs vainqueurs; plusieurs d'entre eux furent honorés du droit de bourgeoisie romaine, et eurent entrée dans le sénat. Auguste organisa la police et le gouvernement dans les Gaules, suivant les lois romaines. Il y créa des prêteurs, des présidens ou proconsuls, et des questeurs, qui rendaient la justice en latin.

Si ces motifs n'étaient pas assez puissans pour faire parler latin aux habitans des Gaules, ils y auraient été obligés par autorité. Saint Augustin nous a appris que Rome était attentive à imposer aux nations vaincues, le joug de sa langue avec celui de la servitude; et du Cange, après avoir rapporté en substance le texte de saint Augustin, ajoute que cette entreprise

des Romains en faveur des progrès de leur langue, fut si heureuse, que dans presque tous les pays où ils étendirent leur domination, elle fit perdre l'usage de la langue naturelle, et que l'on recherche aujourd'hui inutilement quelle était la langue maternelle de tant de provinces qui subirent leur joug. Pasquier et Scipion Dupleix ne sont pas moins décisifs.

Du Cange va plus loin encore : il dit que ce fut principalement dans les Gaules que se perdit l'usage de la langue du pays; et il en donne la raison : c'est que les Gaules firent long-temps la plus excellente partie de l'empire romain, et que divers empereurs les choisirent pour leur séjour ordinaire (1).

Si le latin n'avait pas été vulgaire dans les Gaules, de qui les Gaulois l'auraient-ils appris, puisqu'avant eux personne ne s'était avisé de le réduire à de justes règles? Les Gaulois sont les premiers qui ont enseigné aux autres nations à parler cette langue, non seulement d'une manière correcte, mais encore avec élégance. Ils ont même la gloire d'avoir été les premiers qui l'aient professée publiquement dans la capitale de l'empire : témoins Lucius Plotius, Marc Antoine Gnyphon et Valère Caton. Serait-il sensé de croire que ces professeurs gaulois eussent eu un succès aussi heureux dans leurs exercices littéraires, si le latin n'avait pas été une langue vivante dans leur pays? Que des Espagnols, des Allemands, des Anglais,

(1) *Glos. Préf.*

viennent enseigner à Paris la langue française, quel accueil leur fera-t-on, et quel succès auront-ils dans leur entreprise ?

Saint Jérôme compare la manière de parler latin des Romains et des Gaulois ; il reconnaît dans les premiers plus de gravité, et accorde aux seconds plus de fécondité, et même d'élégance. S'exprimerait-on ainsi, s'il ne s'agissait d'une langue vivante dans l'une et l'autre nation ?

La maxime constante et invariable de l'Eglise primitive, lorsqu'il était question du premier établissement du christianisme, était de faire partout les lectures, les instructions et les prières publiques dans la langue la plus commune du pays. Si ce fait est exact, et l'on ne peut le mettre en question, dans le système de M. de la Ravalière, nos premiers apôtres auraient dû se servir de ce patois dont il parle, de ce *latin corrompu filtré dans le celtique*. Or, il est reconnu que les premiers évêques qui portèrent le flambeau de l'Evangile dans les Gaules, se servirent de la langue grecque à Lyon, de la latine partout ailleurs, usage auquel l'Eglise de Lyon ne tarda pas elle-même à se conformer.

Martial, qui vivait dans le premier siècle de l'Eglise, s'applaudissait de ce que ses épigrammes étaient entre les mains des citoyens de Vienne de tout âge et de tout sexe :

Fertus habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias pulchra Vienna suas.

Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coràm tetrico, casta puella, viso.
(L. 7, ep. 87.)

Les écrits de Pline le jeune étaient lus indistinctement de toutes sortes de personnes dans les Gaules. Le diacre Sancte et le martyr Attale, qui souffrirent à Lyon, en 177, pour la foi de Jésus-Christ, étant obligés de parler dans leurs tourmens, le firent toujours en latin.

Combien de Gaulois ne choisit-on pas pour précepteurs des Césars! Combien les Gaules ne fournirent-elles pas, à la capitale de l'empire, d'avocats, d'orateurs, de professeurs de grammaire, de panégyristes! Mais rien ne prouve mieux jusqu'à quel point l'usage du latin y était commun, que de voir, d'une part, que c'était en cette langue qu'on écrivait aux personnes du sexe le moins lettré, et qu'elles écrivaient elles-mêmes; et, de l'autre, qu'elles lisaient les mêmes ouvrages latins que les savans du premier ordre. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* en citent une foule d'exemples.

Ils trouvent la preuve la plus forte en faveur de leur opinion, dans un monument futile en apparence, et toutefois précieux par les inductions qu'ils en tirent. C'est un fragment de chanson faite au commencement du septième siècle, pour célébrer la victoire de Clotaire II sur les Saxons. Ce fragment est en latin. Lévesque de la Ravalière convient que toutes les chansons de ces siècles-là étaient en langue latine. Or, il est incontestable qu'en tout temps et dans

tous les pays, les chansons ont toujours été faites dans la langue la plus usitée.

La pratique suivie jusqu'au septième siècle, se prolongea dans le huitième et le neuvième, avec cette différence, que le latin qu'on parlait se corrompait de plus en plus par son mélange avec le langage barbare des Francs ou Bourguignons.

La Ravalière convient que le latin n'était pas inconnu au peuple : « C'était, dit cet auteur, une science « de routine pour lui, et dont l'usage était trop com- « mun et trop nécessaire pour croire qu'il y eût quel- « qu'un qui l'ignorât absolument; car les lois, les « jugemens, les actes dont dépendent les intérêts les « plus intimes des hommes, leur vie et leur fortune, « étant rédigés en cette langue, il fallait, pour con- « naître son droit et ses intérêts, en avoir une tein- « ture plus ou moins forte, suivant l'éducation qu'on « avait reçue. » Mais le peuple français du quatorzième et du quinzième siècle avait précisément les mêmes motifs pour ne pas ignorer le latin, et cependant il l'ignorait. Pourquoi ? parce qu'il ne le parlait plus, et n'était point lettré. Il le parla sous la domination des Romains, et continua à le parler jusqu'à ce que le roman prit sa place. On conviendra pourtant que ce latin était mêlé d'un peu de grec et de celtique. Il existe encore, aux inflexions près, dans plusieurs provinces méridionales du royaume.

On ne suivra point ici les bénédictins dans une savante et curieuse discussion grammaticale, où ils établissent l'identité de divers patois du midi avec la

langue latine. On se bornera à citer, comme une remarque curieuse, l'expression limousine *garitotadie*, dont on se sert en parlant d'une personne qui a le défaut de trop parler : on y retrouve clairement les trois mots latins *garrit totâ die*.

Si le latin avait toujours été dans les Gaules une langue savante, comme on le prétend, il n'aurait jamais été sujet à l'altération ni à la corruption; ceux qui auraient été obligés de s'en servir, l'auraient parlé tel qu'ils l'auraient appris par les règles de la grammaire ou dans les auteurs; et néanmoins, dans quelles contrées de tout l'Occident le latin a-t-il essuyé de plus fatales révolutions que dans les Gaules? Comparez le latin de saint Hilaire de Poitiers et de saint Sévère Sulpice, d'abord avec celui de saint Apollinaire Sidoine, puis avec celui de saint Grégoire de Tours; enfin avec les chroniques de Frédegaire et les formules de Marculfe. Si le latin n'a pu parvenir dans les Gaules à ce degré de corruption, en qualité de langue savante, il faut nécessairement qu'il y ait été une langue vulgaire et vivante.

D. Rivet ne prétend pas déterminer quel était le latin que parlaient les Gaulois, au temps où les Francs et les Bourguignons vinrent établir leur domination dans nos provinces; il y a toute apparence qu'il n'était ni pur ni poli; notre critique suppose même qu'il était mêlé de grec et de celtique (1); mais cela n'em-

(1) Cette question est traitée à fond dans les premiers Mémoires de Bonamy. (*Edit.*)

pêchait pas que ce langage ne fût latin pour le fond, et qu'on ne l'appelât ainsi. A l'arrivée des Francs et des Bourguignons, ce latin se corrompit de plus en plus, et de sa corruption se forma peu à peu la langue romance.

La Ravalière ayant nié que le roman fût venu originairement du latin, son adversaire consacre plusieurs pages à prouver, par des citations et des observations grammaticales, non seulement la ressemblance primitive des deux langues, mais encore leur séparation graduelle : cette partie de la dissertation n'est point susceptible d'analyse. La naissance du roman y est fixée au dixième siècle. Jusque-là le latin, quelque barbare et quelque corrompu qu'il fût, n'en portait pas moins le nom de *latin*, et il ne le perdit qu'après avoir été travesti dans la langue qu'il enfanta. Alors on ne nomma plus *latin* que la langue que parlaient ceux qui étudiaient et qui écrivaient le latin. Aussi cette langue, depuis le neuvième siècle, ne fut-elle plus sujette à l'altération et à la corruption, parce qu'elle cessa d'être vulgaire. Elle commença même, dès le onzième siècle, à reprendre quelques traits de son ancienne beauté, ce qui continua encore au siècle suivant. Il n'y a que l'usage auquel on l'asservit pour ergoter dans les écoles, surtout au treizième et au quatorzième siècle, qui en causa la dernière décadence.

Le second point de la discussion était de déterminer à quelle époque on a commencé à se servir du roman pour écrire des ouvrages destinés à passer à la

postérité (1). D. Rivet combat d'abord le sentiment de la Ravalière sur la protection que Charlemagne aurait donnée à la langue romance. Le *patrii sermonis* dont parle Eginhard, doit s'entendre de la langue tudesque, qui était la langue maternelle de Charlemagne, né à Aix-la-Chapelle. Les mots *lingua Francica*, dans tous les auteurs latins qui parlent de ces temps-là, se prennent invariablement pour la langue tudesque, ou des anciens Francs. Quant à la romance, ils la nomment plus ordinairement *romana*, souvent *rustica*, *gallica*, et quelquefois *vulgaris*, *simplex*, *ruralis*, *usualis*, *plebeïa*, mais jamais *Francica*, à moins qu'ils n'en déterminent la signification, comme Guibert de Nogent.

La plus ancienne mention que nous trouvions de la langue romance, est dans l'histoire de saint Mommolein, évêque de Noyon et de Tournay, mort en 684. Cent ans plus tard, il est marqué de saint Adalhard, abbé de Corbie, qu'il parlait fort bien la langue romance, quoiqu'il parlât encore mieux la latine et la teutonique, qui était celle de son pays. Le concile de Tours, tenu en 813, enjoint aux évêques de traduire ou de faire traduire les écrits des Pères en langue romance ou théotisque, afin que tous puissent plus facilement entendre les vérités qu'on leur annoncera (2).

---

(1) *Voyez*, sur ce sujet, la Dissertation de Bonamy.

(2) *Voyez* les Observations de D. Liron, extr. des *Singularités historiques*, ci-dessus, p. 64.

L'usage de la romance était devenu si commun au dixième siècle, que les Allemands mêmes s'en servaient quelquefois. Le roi de France Louis-d'Outremer ne parlait point d'autre langue. Les évêques l'employaient même pour haranguer les conciles.

C'est pour toutes ces raisons que les auteurs de cette Dissertation ont fixé au dixième siècle le moment où la langue latine cessa d'être vulgaire en France.

Le siècle suivant vit la langue romance se répandre dans toute l'Europe, et jusque dans l'Orient. Elle fut surtout adoptée en Angleterre, où elle se conserva jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

En France, la langue romance faisait tous les jours de nouveaux progrès; elle ne tarda pas à devenir susceptible d'agrément. On observe que Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume-le-Conquérant, la parlait avec tant de grâce et de politesse, que personne n'était plus séduisant dans ses discours.

Après avoir démontré que la romance fut de très-bonne heure une langue distincte, et qui s'épurait par degré, le savant bénédictin passe à l'examen de la question à quelle époque on a commencé à écrire en cette langue. Il pose en fait que les poésies des jongleurs étaient en langue vulgaire, et il en trouve des vestiges dans la Vie de saint Prix ou Preject, évêque de Clermont. Hincmar de Reims parle d'une chanson en langue vulgaire, composée en l'honneur de saint Denis. Saint Israël, grand-chantre de la col-

légiale du Dorat, au diocèse de Limoges, mort 1014, touché de l'ignorance des peuples du pays, pour leur instruction, en langue vulgaire et en v rimés, la vie de Jésus-Christ, et même l'histoire la Bible.

Après la poésie, qu'on voit déjà répandre son éc sur le onzième siècle, le premier usage qu'on fit notre langue romance, fut de l'employer à faire c traductions en faveur de ceux qui commençaient ne plus entendre le latin. Nous avons déjà vu, à sujet, les ordonnances des conciles. Les auteurs tent un grand nombre de traductions en langue mance, toutes antérieures au douzième siècle (1 et quant aux actes publics, ils rapportent un p sage d'une charte d'Adalbéron Ier, évêque de M en 940.

Au nombre des plus anciens ouvrages d'une c taine étendue, écrits en langue romance, il faut p cer la *Vie de saint Sacerdos*, vulgairement *sa Sardot*, que Hugues, moine de Fleuri, *traduisit latin* en 1130.

Le reste de la Dissertation de D. Rivet est con cré à établir l'ancienneté des romans écrits en lang vulgaire; mais nous nous abstiendrons de suivre l'a teur dans ce vaste champ, où nous ramèneront, d'a leurs, d'autres recherches sur le même sujet. Le su

(1) *Voyez* le curieux Mémoire de l'abbé Lebeuf sur plus anciennes traductions.

cès de sa cause ne peut laisser aucun doute, d'après les argumens dont il a déjà accablé son adversaire. La Ravalière est complètement réfuté, et notre tâche est remplie. (*Edit.* J. C.)

SENTIMENT DE BONAMY

SUR L'ORIGINE

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

ET LE CARACTÈRE DU LATIN
QU'ON A PARLÉ DANS LES GAULES (1).

Bonamy, dans ses deux premiers Mémoires contre le système de Lévesque de la Ravalière, soutient la même thèse que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Il n'admet point que l'origine latine de la langue française puisse être même l'objet d'un doute; mais il cherche à expliquer ce qui a pu induire en erreur quelques écrivains, et particulièrement l'académicien dont il se déclare l'adversaire. Ces auteurs, selon lui, partaient d'un faux principe. Ne connaissant d'autre latin que celui qu'ils avaient appris dans les ouvrages du beau siècle, et dans les écrivains de Rome, ils ont cru que c'était là qu'il fallait chercher les racines et les étymologies des diverses langues qui se parlent aujourd'hui dans l'Europe, comme si le peuple romain parlait aussi pure-

(1) *Voyez* les Dissertations de cet académicien, dans les *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres.*

ment que Cicéron ou Virgile écrivaient. Quelle différence n'y a-t-il pas aujourd'hui même entre le langage des personnes bien élevées et celui du peuple de Paris, ou plus encore celui des provinces! Combien d'expressions fausses, baroques, incompréhensibles, ne rencontre-t-on pas dans les discours même des personnes de la bonne société, dans les villes éloignées de la capitale! et cependant, de nos jours, les communications sont faciles, les voyages peu coûteux, les postes réglées, les bons écrits disséminés avec profusion, au moyen de l'imprimerie. Combien par conséquent cette différence devait-elle être plus remarquable dans un temps où les habitans des provinces éloignées de l'empire romain, ne rencontraient que rarement des gens instruits; où la connaissance de la langue latine leur était apportée par des soldats tirés des classes inférieures du peuple romain; où les bons livres, n'existant qu'en manuscrit, étaient hors de la portée de la très-grande majorité des citoyens! Le perfectionnement de la langue parlée devait donc alors être beaucoup plus lent que celui de la langue écrite. Il est probable que, même dans le beau siècle d'Auguste, le peuple romain conservait, dans son langage habituel, beaucoup d'expressions du temps d'Ennius. Ce vieux langage a dû se conserver bien plus long-temps dans les provinces de l'Italie, et plus long-temps encore dans les Gaules. La langue que l'on parlait en France sous la domination des Romains, était donc vraiment du latin, mais c'était le latin usuel, que les auteurs nomment *lingua*

rustica, vulgaris, militaris, provincialis, usualis. Il se composait d'un grand nombre de mots et de tournures vieillis, mais qui s'étaient conservés parmi le peuple, joints à un peu de celtique et de grec. Dans ce langage on faisait peu d'inversions; on confondait les règles de la grammaire, et l'on ajoutait presque toujours les prépositions, qui, dans le style élégant, se suppriment en latin.

Après avoir ainsi posé la base de son système, Bonamy se livre à une discussion grammaticale fort savante, pleine d'intérêt, mais dans laquelle il ne nous appartient pas de le suivre. Il examine les débris qui nous restent de l'ancien langage de Rome; il y fait voir des mots et des tournures qui se retrouvent dans les diverses langues de nos jours. Il recherche ensuite, dans les auteurs, les expressions familières, et fait remarquer leur ressemblance avec la manière dont nous nous exprimons aujourd'hui. Il cite des tournures tirées des meilleurs auteurs latins, et que, dans des latinistes modernes, nous prendrions pour de vrais gallicismes; il termine enfin son travail par des recherches étymologiques fort ingénieuses, dans lesquelles il nous montre les degrés de formation d'un grand nombre de mots français qui semblent n'avoir conservé aucune trace de leur origine. Ces premières recherches de Bonamy profiteront à la science grammaticale; mais le Mémoire suivant, du même académicien, a un intérêt historique assez prononcé pour occuper convenablement ici la place qu'on a cru pouvoir refuser aux deux autres.

DISSERTATION

SUR LES CAUSES DE LA CESSATION DE LA LANGUE TUDESQUE EN FRANCE, ET SUR LE SYSTÈME DU GOUVERNEMENT PENDANT LE RÈGNE DE CHARLEMAGNE ET DE SES SUCCESSEURS.

PAR BONAMY.

J'ai entrepris de prouver, dans mon premier Mémoire, que la langue latine s'était introduite dans les Gaules pendant plus de quatre cents ans que les Romains y dominèrent; et j'ai montré, dans un second, qu'elle avait donné l'origine à la langue que nous parlons aujourd'hui : il me reste encore à examiner en quel temps les Français, peuples de Germanie, successeurs des Romains dans l'empire des Gaules, cessèrent d'y parler leur langue naturelle, c'est-à-dire la langue tudesque. Je suis d'autant plus obligé de finir par-là mes recherches sur les changemens arrivés dans le langage des habitans des Gaules, qu'ayant prétendu prouver que tous les seigneurs français ne parlaient que la langue romance avant le règne de Charles-le-Chauve, on peut m'objecter un canon du concile de Tours, de l'an 813, par lequel il paraît qu'on parlait encore la langue tudesque au milieu de la France cette année-là; c'est ce canon qu'il s'agit de

concilier avec le sentiment que j'ai avancé. J'ai remarqué, dans mon premier Mémoire, que quoiqu'il y eût un grand nombre de Francs dans les provinces romaines avant la conquête des Gaules, qu'ils servissent dans les armées des empereurs, qui en élevèrent quelques-uns aux premiers grades militaires, et aux principales charges de la république, et qu'ils eussent, par leur mélange avec les Romains, appris à parler la langue latine; cependant le corps de la nation française, et surtout ceux qui s'emparèrent des Gaules, y apportèrent leur langue tudesque; et elle fut la langue de nos rois de la première race. Le testament de saint Remi (1) le prouve par rapport à Clovis. Les louanges que Fortunat (2) donne à Charibert, roi de Paris, ne nous permettent pas d'en douter; car en même temps qu'il le loue de ce qu'il parlait la langue latine aussi bien que les Romains, il reconnaît qu'il devait être bien éloquent lorsqu'il s'exprimait dans sa langue maternelle. Sidoine Apollinaire avait loué de même le comte Arbogaste, Français de nation, qui commandait à Trèves pour les Romains.

---

(1) Ce saint évêque dit que Clovis lui donna deux terres appelées, dans la langue qu'il parlait, *Piscofesheim*. *Quas mihi Dominus illustrisque memoriæ Ludovicus rex..., Piscofesheim suâ linguâ vocatas, tradidit.*

(2) *Cùm si progenitus de clarâ gente Sicamber,*
Floret in eloquio lingua latina tuo,
Qualis es in propriâ docto sermone loquelâ,
Qui nos romano vincis in eloquio!
(Fortunat., l. 6, *carm.* 4.)

Tandis que le commun des Français mêlés avec les Gaulois, apprenait insensiblement la langue vulgaire romaine, on continuait à la cour de parler la langue teutone ou tudesque; et il en fut de même sous les rois de la seconde race, qui descendaient de princes qui avaient gouverné long-temps la Germanie, dépendante de la monarchie française, et les pays voisins du Rhin, où la langue latine n'avait jamais jeté de profondes racines. Du temps de Sidoine Apollinaire, elle était déjà abolie dans les provinces situées en deçà de ce fleuve, dans la première Belgique. La langue naturelle de Charlemagne était certainement la tudesque; le nom de *Charles* est pris de cette langue, comme on le voit par ce que dit Frédegaire, en parlant de Charles-Martel, fils de Pepin l'ancien: *Pepinus... genuit filium, vocavitque nomen ejus linguâ propriâ, Carlum.* Quant à Charlemagne, entre un grand nombre de preuves qui attestent que la langue tudesque était sa langue maternelle, je me contenterai de citer l'autorité d'Eginhard. Cet auteur, qui vivait sous son règne, nous apprend qu'il avait commencé une grammaire de sa langue : *inchoavit et grammaticam patrii sermonis;* qu'il imposa des noms pris de la même langue, aux vents et aux mois : *Mensibus etiam juxtà patriam linguam nomina imposuit.* Les noms tudesques donnés par Charlemagne aux mois et aux vents, que le même auteur rapporte ensuite, démontrent que la langue paternelle de Charlemagne, *lingua patria, patrius sermo,* était la langue des Germains. Enfin, jusqu'à la fin de la seconde

race, nos rois, et ceux qui fréquentaient leur cour, entendaient au moins cette langue, si elle n'était pas leur langue commune. C'est ce qui paraît par ce qui se passa au concile d'Ingelheim, de l'an 948, où se trouvèrent l'empereur Othon et Louis d'Outre-mer; car comme on eut lu des lettres du pape Agapet, au sujet des disputes qui s'étaient élevées entre Artold, archevêque de Reims, et Hugues son compétiteur, on fut obligé de les interpréter en langue tudesque, afin que les deux rois pussent les entendre : *Post quarum litterarum recitationem, et earum, propter reges, juxtà teotiscam linguam interpretationem*, etc.

Quand j'ai dit, au reste, que la langue tudesque était la langue naturelle de nos rois, je n'ai point prétendu dire qu'ils ne parlassent point aussi la langue romance, qui était la langue d'une des plus considérables portions de leurs Etats. Lorsque les princes, successeurs de Louis-le-Débonnaire, se trouvaient ensemble avec les seigneurs qui leur étaient soumis, dans les assemblées générales, l'on voit l'empereur Lothaire, Louis de Germanie et le roi Lothaire-le-Jeune, parler la langue romance, en s'adressant aux sujets de Charles-le-Chauve, comme celui-ci parle en langue tudesque aux sujets de Louis de Germanie et de Lothaire. Est-il croyable que des princes étrangers eussent parlé la langue romance, et que Charles-le-Chauve l'eût ignorée, lui qui, pendant presque tout son règne, n'eut pour sujets que des peuples qui, depuis le commencement de la monarchie française, n'avaient pas d'autre langue commune? C'est sur

quoi il ne sera pas inutile d'insister, pour appuyer ce que j'ai dit dans mes Dissertations précédentes, sur l'origine de notre langue.

Les Francs et les Gaulois n'ayant plus fait qu'un peuple après la conquête, se joignirent ensemble par les mariages, qui les unirent d'amitié et de commerce, et mirent les Francs en possession de quantité d'héritages gaulois. On sait que les Français qui s'emparèrent de ce pays ne composaient pas une nation nombreuse; et lorsqu'ils y furent dispersés il fallait, comme l'a remarqué l'abbé du Bos, qu'ils fussent, dans presque toutes les cités, en un moindre nombre que celui des anciens habitans. Or, toutes les fois, ajoute-t-il, que deux peuples qui parlent deux langues différentes viennent à cohabiter dans le même pays, de manière que leurs maisons ne forment point de quartiers séparés, mais qu'elles sont entremêlées, le peuple le moins nombreux apprend insensiblement la langue du plus nombreux, à moins que le gouvernement ne s'en mêle; et c'est ce que firent les Romains par rapport aux Gaulois, qui certainement étaient en plus grand nombre que les Romains, et qui furent néanmoins, en quelque façon, forcés à apprendre la langue latine.

Il arrivera toujours qu'un peuple policé qui soumettra à sa puissance un peuple barbare qui n'a ni auteurs ni ouvrages écrits dans sa langue, fera prendre sa langue aux vaincus, surtout si le peuple vainqueur veut établir ses lois, ses mœurs et ses coutumes dans le pays du peuple soumis; et c'était précisément ce qu'entreprirent de faire les Romains dans les Gaules.

Mais il n'en fut pas de même des pays où la langue et les lois des Grecs s'étaient établies. Jamais les Romains ne tentèrent d'y introduire leur langue; et quand ils l'auraient tenté, ils n'auraient pu y réussir, par ce que les peuples qui parlaient la langue grecque regardaient tous les autres peuples, et les Romains mêmes, comme des barbares dont ils méprisaient la langue. Ils avaient des auteurs qui faisaient leurs délices, et qu'ils préféraient aux auteurs latins, lorsque ceux-ci eurent entrepris d'écrire, ce qu'ils ne firent que long-temps après la conquête de la Grèce. L'estime que les Romains faisaient eux-mêmes de la langue, des sciences et des arts des Grecs, qu'ils allaient apprendre chez eux, ne devait pas inspirer aux derniers le désir de parler la langue des premiers. Les Gaulois, au contraire, n'avaïent ni lois, ni histoires, ni ouvrages écrits dans leur langue; et depuis qu'ils eurent été soumis aux Romains, ils devinrent leurs admirateurs outrés : ainsi ils se trouvèrent naturellement disposés à seconder le système du gouvernement romain, qui affectait de faire recevoir ses lois, sa langue et ses mœurs aux peuples vaincus. Il n'est donc pas surprenant que les Gaulois, au bout de trois ou quatre siècles, eussent totalement oublié leur ancienne langue celtique pour ne parler que la langue latine; et que les Français, mêlés avec eux, aient de même oublié leur langue tudesque, pour ne parler que la langue romance formée de la latine, qui devint la langue commune des Gaules long-temps avant le règne de Charlemagne.

C'est un fait qui me paraît démontré dans le Mémoire de M. l'abbé Lebeuf, sur nos anciennes traductions en langue française. Je me contenterai de rapporter ce que raconte un historien contemporain, de la translation du corps de saint Germain, évêque de Paris, faite en 754, sous le règne de Pepin. Entre autres miracles qu'il dit avoir été opérés par les reliques de ce saint, il nous apprend qu'un jeune homme, sourd et muet de naissance, fut guéri de sa surdité; et qu'en peu de temps il apprit non seulement la langue rustique, mais qu'ayant été ensuite agrégé au clergé, il commença à s'appliquer aussi à l'étude (1). Cette langue rustique, qui était la même que celle que l'on appelait *rustica romana*, quoique dérivée de la langue latine, ne dispensait pas ceux qui la parlaient d'étudier la langue originale, quand ils voulaient entendre les auteurs latins qui ont écrit d'une manière conforme aux règles de la grammaire. Car c'était la négligence de ces règles, et l'emploi de quantité de mots barbares, qui avaient fait donner le nom de *langue romaine rustique* à ce latin barbare que parlaient les habitans des Gaules. C'est la remarque de M. du Cange (2) sur le passage que je viens

---

(1) *Undè factum est ut, tam auditu quàm locutione, in brevi non solùm ipsam rusticam linguam perfectè loqueretur, sed etiam litteras in ipsâ ecclesiâ clericus effectus discere cœpit.* (Gloss., Præf., num. 13.)

(2) *Ità nempè rusticam appellabant, quia latinitatis legibus absona esset prorsùs, et barbaris potissimùm aspersa vocabulis.*

de citer. Mais, dira-t-on, si ce latin était dès lors la langue également commune aux anciens Gaulois et aux Français, pourquoi, plus de soixante ans après, les évêques ordonnent-ils, dans le concile de Tours de l'an 813, que tous les évêques auront un recueil d'homélies latines, sur les différens points de la morale et du dogme, et qu'ils s'appliqueront à les faire traduire clairement, non seulement en langue rustique romaine, mais encore en langue tudesque, afin que les auditeurs pussent les entendre ?

Il faut conclure de cette ordonnance (1) qu'il y avait encore alors des personnes en France qui parlaient la langue tudesque. Cependant l'on a vu, par les sermens, qu'en 842 tous les Français des Gaules sujets de Charles-le-Chauve, ne parlaient que la langue romance, puisqu'on leur adresse la parole dans cette langue, et qu'ils s'en servent pour répondre.

De plus, l'on voit par les lettres de Loup de Ferrières, l'un des principaux seigneurs ecclésiastiques du royaume de France, qui vivait dans le même temps, qu'il ne la parlait pas; car ayant fait un voyage

---

(1) *Visum est unitati nostræ ut quilibet episcopus habeat homilias continentes necessarias admonitiones quibus subjecti erudiantur; id est, de fide catholicâ, prout capere possint; de perpetuâ retributione bonorum et æternâ damnatione malorum; de resurrectione futurâ et ultimo judicio, et quibus operibus possit promereri beata vita, quibusve excludi; et ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theodiscam, quò faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicantur.* (Concil. Turon., 3, canon 17, t. 7, Labbæi, p. 1263.)

en Germanie, on lui reprocha de n'y avoir été que pour y apprendre la langue tudesque; et il nous apprend dans d'autres lettres, qu'il envoyait des jeunes gens de son monastère dans des abbayes d'Allemagne, pour y être instruits dans cette langue. Aussi ce fut pour les Germains, ou Français orientaux, et non pour ceux des Gaules, que Louis-le-Débonnaire fit traduire en langue tudesque, par Otfrid Saxon, les livres latins de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui n'étaient lus que par les lettrés (1).

Pour entendre donc la raison qui obligea les Pères du concile de Tours, d'ordonner que les homélies seraient traduites en langue tudesque, dans un temps où il est constant que la langue romance était la langue commune des Gaules, il faut se rappeler quel était l'état de la monarchie française sous le règne de Charlemagne. Le vaste empire de ce prince était composé non seulement des peuples de la Gaule, de l'Italie et d'une partie de l'Espagne, mais encore de tous les peuples de la Germanie, connus sous le nom d'*Allemands* ou *Suèves*, de *Bavarois* et de *Saxons*, qui parlaient tous la langue tudesque. Toutes ces contrées ne formant qu'une même monarchie soumise à

---

(1) *Cùm divinorum librorum non solùm modo litterati atque eruditi priùs notitiam haberent, ejus (Hludovici piissimi Augusti) studio atque imperii tempore mirabiliter actum est nuper, ut cunctus populus suæ ditioni subditus, teudiscâ loquens linguâ, ejusdem divinæ lectionis nihilominùs notionem acceperit.* (Du Chesne, t. 2, p. 326.)

un prince, les grands seigneurs français, soit des Gaules, soit de Germanie, possédaient indistinctement des biens considérables dans les différentes provinces qui les composaient; de sorte que comme on voyait des Français de l'ancienne Gaule posséder de grandes seigneuries en Allemagne, soit par des alliances, soit par les dons du prince, les seigneurs germains possédaient aussi des terres dans la France. C'étaient les biens et les gouvernemens qu'ils y avaient, et les places qu'ils occupaient à la cour, qui les attiraient en France en grand nombre, sans parler de ceux de leur suite, qui parlaient aussi la même langue. Il n'est donc pas étonnant que les évêques fussent obligés d'avoir des homélies en langue tudesque, pour les instruire dans cette langue, lorsqu'aux grandes fêtes ils se rendaient dans les églises cathédrales, selon la coutume pratiquée alors. L'obligation où l'on était de conférer avec les seigneurs saxons, bavarois, allemands, etc., engageait encore nécessairement les Français des Gaules, qui voulaient avoir part aux affaires du gouvernement, à apprendre la langue tudesque. Cette nécessité dura même après le démembrement de la monarchie, à la mort de Louis-le-Débonnaire, selon le témoignage de Loup de Ferrières (1), à cause des relations que les Français avaient avec les Germains soumis à Louis de Germanie. Il fallait, dans les parlemens ou assemblées générales composées des

(1) *Cujus (linguæ) usum hoc tempore pernecessarium nemo nisi nimis tardus ignorat.* (Ep. 70.)

seigneurs de différentes nations, discuter les points contestés, faire des traités, etc. C'est pourquoi ceux qui voulaient avoir part aux affaires de l'Etat, parmi les Français des Gaules et de Germanie, étaient obligés de savoir les deux langues, la romance et la tudesque, pour pouvoir conférer avec les seigneurs qui ne parlaient que l'une ou l'autre de ces deux langues. C'est ce que l'on remarque en particulier dans Adalard, abbé de Corbie, qui eut si grande part aux affaires du ministère sous les règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. « Lorsqu'il parlait la langue « vulgaire ou romance, dit l'auteur de sa Vie (1), il « la parlait si bien que l'on aurait cru qu'il ne savait « que celle-là; mais quand il parlait la tudesque, il « brillait davantage; et quand il s'agissait de parler « latin, il était encore plus éloquent que dans aucune « autre. » L'on voit, par ce passage, les trois langues alors en usage : la romance pour les Français des Gaules, et la tudesque pour les Germains qui y demeuraient : pour ce qui est du latin, il n'y avait que ceux qui l'avaient étudié qui le parlassent, et c'était la langue des ecclésiastiques dans leurs assemblées. Charlemagne (2), selon Eginhard, l'avait si bien ap-

---

(1) *Qui si vulgari, id est, romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; si verò theutonicâ, enitebat perfectiùs; si latinâ, in nullâ omninò absolutiùs.* (Præf., Gloss. du Cange, n° 13.)

(2) *Latinam ità didicit, ut æquè ac patriâ linguâ orare esset solitus.* (Du Chesne, t. 2, p. 102. C.)

prise, qu'il la parlait avec autant de facilité que sa langue naturelle, c'est-à-dire la tudesque. C'est aussi ce que les historiens rapportent de son fils Louis-le-Débonnaire.

C'était donc, je le répète, le grand nombre de seigneurs germains, ou Français orientaux, répandus dans les Gaules, qui obligeait les évêques d'avoir des homélies en langue tudesque, pour leur instruction; et peut-être qu'après avoir prêché en tudesque, on répétait aussi en roman ces homélies, pour ceux de l'auditoire qui n'entendaient pas cette première langue.

La demeure des grands seigneurs de Germanie dans les Gaules étant, selon mon sentiment, la raison des instructions en langue tudesque dans les églises des Gaules, où la langue commune était le roman rustique, on devait, par la même raison, obliger les évêques de Germanie à avoir aussi des homélies dans la langue romance, pour les Français des Gaules qui y demeuraient; car comme il y avait des Français orientaux répandus dans les Gaules, il y avait aussi des Français-Gaulois qui demeuraient dans la Germanie. C'est en effet ce qui se pratiquait dans ce dernier pays; car dans le concile de Mayence, tenu en 847, auquel présidait Raban Maur, à la tête des évêques de sa métropole, on ordonna par le second canon, précisément et dans les mêmes termes, la même chose que les évêques du concile de Tours de l'an 813, avaient ordonnée touchant les homélies traduites en langue romance et en langue tudesque.

Or, comme il est très-certain que dans le district de l'archevêché de Mayence on ne parlait communément que la langue tudesque, il fallait donc que les instructions en langue romance ne fussent que pour les Français des Gaules qui demeuraient dans la Germanie. On dira que le mélange des seigneurs français orientaux et occidentaux ne devait plus être absolument, en 847, ce qu'il avait été sous les règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, pendant lesquels les différens Etats ne formaient qu'un seul corps de monarchie, au lieu qu'après la mort de Louis, ses Etats furent démembrés, et eurent leurs princes particuliers. Mais il faut savoir que le même système de gouvernement continua sous les fils de Louis-le-Débonnaire, et que les seigneurs ne cessèrent de posséder des terres dans les différentes parties de la monarchie.

Les capitulaires de Charles-le-Chauve nous apprennent qu'il avait été permis aux seigneurs de s'attacher à celui des rois français qu'ils voudraient choisir; et la raison en est que ces seigneurs ayant des terres dans les provinces des différens royaumes, ils choisissaient celui des princes dans les Etats duquel ils avaient des terres plus considérables, ou de qui ils pouvaient recevoir plus de faveurs, sans cependant abandonner celles qu'ils avaient dans le royaume du prince qu'ils quittaient. Par-là des seigneurs français des Gaules pouvaient suivre le parti de l'empereur Lothaire ou de Louis de Germanie, et réciproquement les sujets de ces princes pouvaient embrasser

le parti de Charles-le-Chauve. L'on comprend aisément que dans le temps des troubles, les princes, pour punir ceux qui les abandonnaient, voulaient quelquefois confisquer les terres qui étaient situées dans leur royaume; mais les autres rois menaçaient à leur tour de confisquer celles des sujets de l'autre prince. C'est ce que l'on apprend des lettres d'Hincmar et de l'histoire de Flodoard. Les églises de l'empire français étaient dans le même cas que les seigneurs, c'est-à-dire que les églises des Gaules possédaient des biens en Germanie, comme les églises de Germanie en possédaient dans les Gaules. L'église de Trèves avait des biens dans l'Aquitaine, et celle de Reims, de même que l'abbaye de Saint-Denis, en avaient dans la Germanie. Ces possessions réciproques durèrent jusqu'à la fin de la seconde race, pour les seigneurs laïques; mais les églises les conservèrent même jusqu'au règne de nos premiers rois de la troisième race, comme on le voit par l'église de Saint-Denis (1), qui avait de grands biens en Alsace. Mais lorsque de nouvelles familles étrangères à la maison de Charlemagne, au moins quant à la descendance masculine, se furent mises en possession des royaumes de Germanie, d'Italie, et de la France, cette possession réciproque des terres cessa, et suivit le sort de la division de l'empire français. En conséquence, l'usage de la langue tudesque fut aboli dans les Gaules. Les sei-

(1) *Voyez* Sugerii, lib. *de rebus in administratione sua gestis.* (Du Chesne, t. 4, p. 340.)

gneurs de Germanie qui y avaient des biens, et qui y demeuraient lorsque les Etats de cette vaste monarchie ne formaient qu'un seul corps, s'attachèrent aux rois de Germanie, et abandonnèrent leurs terres de France : les seigneurs français en firent autant par rapport aux biens qu'ils avaient dans la Germanie; en sorte qu'il ne resta plus en France que les seigneurs qui parlaient la langue romance.

Ce que j'ai dit des seigneurs de Germanie, il le faut dire des seigneurs lombards et italiens; car l'on en trouve plusieurs de ces derniers qui avaient aussi des biens dans les Gaules. Everard, père de l'empereur Bérenger, et gendre de Louis-le-Débonnaire, avait été envoyé pour commander dans le Frioul et les provinces limitrophes. Il fit son testament en 867, à Musestre, dans la Marche Trévisane, et par ce testament il partage à ses quatre fils les biens qu'il avait en Flandre. Orthe-Guillaume, qu'on regarde comme le premier comte de Bourgogne, sans qu'on sache, dit l'abbé de Longuerue, à quel titre il se mit en possession de ce pays, avait des biens en Lombardie, puisqu'il donna plusieurs terres qu'il y possédait, dans le diocèse d'Ivrée, à l'abbaye de Saint-Balain, nommée anciennement *Fructuaria*. C'était d'Italie qu'il était revenu en France, où il avait des biens. On trouve quelquefois dans notre histoire, à la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, des établissemens faits dans les provinces de France par des seigneurs venus d'Italie ou de la Germanie, sans qu'on sache comment ils s'y sont établis; ils pa-

raissaient, en quelque façon, comme des hommes tombés des nues. Mais l'étonnement cesse, si l'on se rappelle ce que j'ai dit ci-dessus, que depuis les conquêtes de Charlemagne, dans la Germanie et l'Italie, nos rois avaient envoyé dans ces pays des seigneurs français, en qualité de gouverneurs des villes et des provinces, où ils firent des acquisitions, soit par les dons des empereurs, soit par achat, soit par mariage, sans cependant renoncer aux biens allodiaux qu'ils avaient en France. Dans la suite, lorsque la monarchie de Charlemagne fut divisée entre des princes qui n'eurent plus d'intérêts communs, et que la France, l'Allemagne et l'Italie se furent créé des rois indépendans les uns des autres, il était naturel que les seigneurs français d'origine s'attachassent aux rois de France, et qu'ils renonçassent de gré ou de force aux terres qu'ils possédaient, soit dans la Germanie, soit dans l'Italie. Ainsi, soit qu'ils fussent chassés dans les temps de trouble, soit qu'ils aimassent mieux demeurer dans les terres qu'ils avaient en France, ils y revinrent, et y formèrent de puissans établissemens, à l'aide de leurs biens patrimoniaux, et à la faveur de la faiblesse du gouvernement. Il en fut de même des seigneurs germains, bavarois, allemands, saxons et lombards qui avaient des terres en France; ils les abandonnèrent pour demeurer dans celles de leur première origine. Je crois que c'est là la meilleure raison pour expliquer l'établissement de plusieurs seigneuries que nous voyons s'élever en France sur la fin de la seconde race et au commencement de la

troisième. Outre que les faits déposent en faveur de ce sentiment, ce qui est arrivé sous le règne de saint Louis, par rapport à la Normandie, le confirme encore. Dans le temps que cette province appartenait aux rois d'Angleterre, qui en faisaient hommage lige à nos rois, plusieurs seigneurs normands et angevins possédaient des terres en Angleterre, comme plusieurs seigneurs anglais en possédaient en Normandie. Les églises de cette province, de même que l'abbaye de Saint-Denis, et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, possédaient aussi des biens en Angleterre, qui leur étaient venus de la libéralité des rois de ce pays. Mais saint Louis, en 1244, ayant cru, dit Matthieu Paris, qu'on ne pouvait servir deux maîtres en même temps, proposa aux seigneurs normands d'opter entre les deux rois, et de choisir dans les deux royaumes les terres et les revenus qu'ils voudraient conserver. Il y en eut plusieurs qui abandonnèrent celles d'Angleterre, et aimèrent mieux conserver celles de France; d'autres abandonnèrent ces dernières, et s'attachèrent au roi d'Angleterre Henri III. Ce prince, outré de la conduite de saint Louis, chassa d'Angleterre et priva de leurs biens tous les seigneurs normands et angevins qui possédaient des terres dans son royaume, sans leur donner la liberté de choisir, comme avait fait saint Louis. Ce fut sans doute la conduite que tinrent les rois qui s'établirent dans la monarchie de Charlemagne : ceux qui s'attachèrent aux rois de France furent privés des biens qu'ils avaient en Germanie, comme ceux qui restèrent en

Allemagne furent dépouillés des terres qu'ils avaie en France. Ainsi, n'y ayant plus personne en Fran qui parlât la langue tudesque, qui était une langu étrangère par rapport aux Français des Gaules, n'est plus fait mention de cette langue au commen cement de la troisième race. La langue romance fi la langue de la cour comme du peuple; et cette lan gue, toute informe qu'elle était, fut parlée dans tou les lieux de l'Europe où les Français portèrent leu armes. Guillaume-le-Conquérant en introduisit l'u sage en Angleterre, où elle était la langue de la cou et des tribunaux de justice (1). Le royaume de Napl la reçut de Robert Guiscard, et des autres seigneu normands qui s'y établirent après en avoir chassé le Sarrasins. C'est ce qu'on voit par la réponse que f le comte Henri, beau-frère du roi Guillaume Ier, au seigneurs de cette cour qui voulaient l'engager à s mettre à la tête des affaires du gouvernement; il ré pondit, selon Falcandus, qui demeurait alors à Na ples (2), qu'il ne savait pas la langue des Français qui était absolument nécessaire à la cour : *Francorum se linguam ignorare, quæ maximè necessaria esset in curiâ.* Enfin, sans parler des royaumes de Jérusalem et de Chypre, dont les lois ont été rédigées en français par les seigneurs de France qui y dominèrent, M. du Cange croit qu'elle fit aussi quelques progrès à Constantinople, pendant près de soixante

(1) *Præf. Glos. Cangii*, n° 17.

(2) Vers l'an 1150.

ans que les empereurs français y régnèrent. Raymon Montanero, auteur catalan, dit que de son temps, en 1300, on parlait, dans la Morée et dans le duché d'Athènes, aussi bien français qu'à Paris. Si c'est, en quelque façon, à la nécessité que notre ancienne langue romance dut son établissement dans tous ces pays, et surtout en Angleterre, où Guillaume-le-Conquérant avait ordonné que personne, dans la Cour du roi, ne plaidât qu'en français, et, de plus, que les enfans que l'on destinait à l'étude commençassent à apprendre la langue française avant la langue latine, ce qui subsistait encore en 1350, suivant Robert Holkot, dominicain anglais, *quæ duo usque hodiè observantur*, notre français moderne, parlé aujourd'hui dans toute l'Europe, ne doit son étendue et sa célébrité qu'au règne brillant de Louis XIV, et aux bons ouvrages français en tous genres qui ont illustré ce long règne.

REMARQUES

SUR LA LANGUE FRANÇAISE DES DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLES, COMPARÉE AVEC LES LANGUES PROVENÇALE, ITALIENNE ET ESPAGNOLE, DANS LES MÊMES SIÈCLES.

PAR DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

Ce serait retrancher un des principaux objets sur lesquels l'esprit philosophique doit s'exercer, que de négliger l'étude des langues, et de mépriser la recherche des étymologies, qui en fait une partie des plus essentielles.

L'autorité de M. de Léibnitz ne serait-elle pas capable de ramener ceux qui penseraient différemment? Ce grand homme a senti toute l'utilité de cette étude, pour démêler les origines des nations; mais nous osons aller plus loin, et nous ne craindrons pas d'avancer que cette partie de littérature, considérée philosophiquement, peut être encore bien plus importante. Il n'est point, en effet, de plus sûr moyen de s'instruire solidement des progrès que l'esprit humain aura faits dans une nation, et des accroissemens successifs de ses connaissances, que d'étudier l'origine et les progrès de la langue qu'elle a parlée, et de suivre, pour ainsi dire, le caractère de son esprit en suivant la marche de ses idées, en ob-

servant de quelle manière s'est formée cette langue, et comment se sont introduits les différens changemens qu'elle a éprouvés, soit dans les mots qui représentent les idées, soit dans la construction grammaticale qui assemble et réunit les mêmes mots.

Plusieurs auteurs célèbres, tels que Henri Etienne, Pasquier, Nicot, Fauchet, du Cange, Ménage, Châtelain et autres, nous ont laissé d'amples ouvrages, qui nous fournissent des matériaux très-utiles pour l'histoire de notre langue. D'autres auteurs plus modernes ont traité ce sujet, qui s'est encore enrichi de nouvelles remarques entre les mains de quelques-uns de nos académiciens. L'intérêt du vrai et les diverses manières de le considérer, ont engagé entre eux une espèce de combat, dans lequel MM. Bonamy et de la Ravalière ont pris différens partis. Je ne me présente point pour entrer en lice au milieu de ces combattans : qu'il me soit permis de me servir de ce langage ; je ne prétends point avoir ici d'autres fonctions que de fournir des *lances courtoises* à ceux qui pourront en avoir besoin, ou qui voudront en faire usage. Je ne sais lesquelles seront victorieuses, ni de quel côté elles feront passer l'avantage ; mais je ne puis douter qu'elles ne procurent aux deux partis, comme aux spectateurs, la satisfaction de voir la vérité acquérir de nouvelles lumières, qui peut-être serviront à la mettre dans tout son jour.

Les langues française, italienne et espagnole ont entre elles des traits de ressemblance et de conformité si sensibles et si marqués, qu'on ne peut guère

étudier l'histoire de l'une, qu'on ne s'instruise en même temps de l'histoire de ses compagnes; je dirais même presque de ses sœurs, si je voulais prendre un parti. Il faut donc remonter aux anciens monumens qui nous restent de ces trois langues, pour découvrir l'origine de celle qui fait l'objet de notre curiosité.

Les recherches que j'ai faites sur nos anciennes poésies provençales, m'ont procuré une pièce de Rambaut de Vaqueiras, qui non seulement nous offre ces trois langues ensemble, mais encore deux autres qui leur sont associées, et qui sont du même temps, la provençale et la gasconne. Le poëte, qui mourut en 1226, suivant Crescembeni, intitule sa pièce *descort;* c'est-à-dire *dispute, querelle, complainte* d'un amant qui, n'étant jamais d'accord avec lui-même ni avec sa dame, se livre au désordre et aux transports de la passion qui l'agite. Ce genre de poésie, dont on attribue l'invention à Garins d'Apcher, est défini par un glossaire provençal manuscrit de la bibliothèque de Saint-Laurent de Florence : Chanson ayant plusieurs airs différens, *cantilena habens sonos diversos.*

Nos anciens poëtes français du douzième siècle ont fait usage de cette espèce de poésie, et lui ont donné le même nom; il nous en reste plusieurs d'Adans le Bossu, d'Adans de Givenci, de Gaces Brullé, de Gautiers d'Argies, et de Gilles ou Guillaume li Winiers (1).

(1) Ce dernier poëte dit :

A ce m'acort,

Notre poëte, encore plus troublé qu'un autre, ou voulant le paraître, ne se contente pas du désordre des rimes et de la musique, qui varient à chaque strophe; lorsqu'il passe de l'une à l'autre, il prend toujours un langage différent, pour mieux exprimer l'égarement de son esprit. Après avoir parlé le provençal dans la première, il parle l'italien dans la seconde, le français dans la troisième, le gascon dans la quatrième, et l'espagnol dans la cinquième. Enfin il met le comble à ce désordre dans l'envoi, qui est de dix vers; il diversifie son langage de deux vers en deux vers, et il observe dans la succession de ces différens idiomes, le même arrangement qu'il avait suivi pour les couplets précédens.

Voici comment l'auteur annonce son dessein dans le premier couplet :

Ke mon chant claim descort
Ke solas et deport
Doit avoir en chanter.
Mais quant recort
Les griez maus ke je port,
De joie me descort.

D'autres vers du même nous apprennent que le descort et le lai étaient à peu près la même espèce de poésie :

Dalés la forest trovai
Une dame embuissie,
Et chante à vois serie,
Ne sai descort ou lai,
Mais il ot el refrain, etc.

Les poëtes provençaux parlent de même de leur descort, qui souvent se confondait avec le lai.

Aras quan vey verdeyar
Pratz et vergier e boscatges,
Vuelh un descort comensar
D'amor per que vauc aratges.
C'una dona m' sol amar,
Mas camiatz lés son coratges;
Per qu'ieu fauc dezacordar
Los motz, els sos, els lengatges.

« Lorsque je vois reverdir les prés, les vergers et « les bois, je veux commencer un *discort* d'amour « dont je suis forcené. Une dame de qui j'étais aimé « a changé pour moi son cœur; ainsi je fais désaccor- « der les *motz* (rimes), les airs et le langage. »

Los motz, els sos, els langatges.

La note expliquera pourquoi j'interprète ces termes, *los motz, els sos* (1), par les *rimes* et les *vers*.

---

(1) Comme les mots sont la même chose que le langage, il faut donner ici au terme de *mots* une interprétation différente de sa signification ordinaire; je crois qu'il faut l'entendre de la rime. En effet, l'auteur s'éloigne de l'usage que nos poëtes provençaux et français observèrent communément, dans les chansons divisées par couplets, de répéter toujours, ou presque toujours, les rimes qu'ils ont une fois employées dans le premier. Celles qu'on voit dans cette pièce, varient continuellement d'un couplet à un autre. Il nous est aisé d'ailleurs de justifier, par plusieurs exemples tirés de nos poëtes provençaux, l'usage fréquent de désigner la rime par cette expression *motz*, et même avec la distinc-

Rambaut de Vaqueiras, après ce début, s'exprime ainsi dans le second couplet, où il se sert de la langue italienne. Etienne Pasquier, dans ses *Recherches* (1), et le Crescembeni, qui n'ont donné que le premier vers de chaque couplet, disent que celui-ci est en langage toscan; il est le même que le génois, comme on peut le voir dans une pièce que je citerai bientôt.

Jeu sui selh que be non ayo,
Ni enqueras non l'avero
Per abrilo ni per mayo,
Si per ma dona no l'o,
Et entendo son lenguaio:

---

tion de rimes masculines et de rimes féminines, qu'ils appelaient *motz mascles* et *motz féminils*, comme on le peut voir par les deux premiers couplets d'une pièce d'Aimeri de Péguilhan.

A l'égard de l'interprétation que nous donnons au mot de *sons*, pour les airs de musique, dans le descort de Rambaut, une foule d'exemples en prouverait la justesse, quand on ne saurait pas que toutes nos anciennes poésies provenales, et même les françaises, étaient faites pour être chantées, sans en excepter nos plus longs romans en vers; d'où cette façon de parler encore usitée, *chanter*, pour dire *réciter*, *raconter* : *Que nous vient-il chanter?* et autres.

L'ancienneté de cette expression dans notre langue, prouvera l'ancienneté de l'usage qui l'avait introduite, de mettre tout en chant. Charlemagne, suivant Eginhard, recevant des lettres des mains d'un messager, lui demandait : *Quid canerent hæ litteræ?* Nous n'aurions pas soupçonné nos ancêtres d'être si musiciens.

(1) L. 7, c. 4.

Sa grant beutat dire no so,
Plus fresca est que flor de glaio,
Et ia no men partiro.

« Je suis celui qui nul bien n'ai, et encore ne l'a
« rai, ni pour avril ni pour mai, si par ma dame
« ne l'ai, et j'entends son langage : sa grande beau
« dire je ne sais; plus fraîche elle est que fleur
« glaïeul, et jamais ne m'en séparerai. »

L'amant s'exprime ainsi en français :

Belha doussa dama chera,
A vos mi don e m'autroy;
Ja n'aurai mes joy entera
Se no vos ai, e vos moi.
Molt estes mala guereya
Se ja muer per bona foy.
Mas per nulha maniera,
No m' partrai de vosta loy.

« Belle douce dame chère, à vous je me rends
« m'octroie; jamais je n'aurai joie entière si je n
« vous ai, et vous moi. Bien m'êtes cruelle ennemi
« si je meurs pour mes bons services; mais en au
« cune manière je ne me détacherai de votre em
« pire. »

Ici le poëte s'explique dans la langue gasconne :

Dauna io mi rent a bos,
Quar eras m'es bon et bera.
Ancse es guallard'e vros,

Ab que no'm fossetz tan fera.
Mout abetz beras faissos,
Ab color fresqu'e novera;
Bos m'abetz, e si eu'bs ag os;
No'm sofranhera fiera.

« Dame, je me rends à vous, puisqu'à présent vous « m'êtes bonne et vraie. Toujours vous fûtes gaie et « honnête, si vous ne m'aviez été si cruelle. Vous « avez les manières franches, avec couleur fraîche et « nouvelle; vous m'avez, aussi ai-je vous; je ne man- « querai pas ma foire (je ferai bonne emplète). »

Je ne sais si dès lors les Espagnols avaient la réputation d'être plus passionnés pour l'amour que les autres nations; l'auteur se sert de leur langue dans ce dernier couplet :

Mas tan temo vostre pleido,
Todon soi escarmentado.
Per vos ai pen e maltreito,
E mon corpo lazerado.
La nueit quan jatz e mon leito,
Soi moc hatz ves resperado.
Pro vos cre, e non proferto;
Falhit soy en mey cuidado
Mas que falhir non cuideyo.

« Mais je crains tant votre colère, que j'en suis « tout consterné; par vous j'ai peine et tourment, et « mon cœur tout déchiré. La nuit, quand je suis dans « mon lit, souventes fois j'en suis réveillé. Je vous « aime beaucoup, et je n'y gagne rien; je suis trompé

« dans mes espérances plus que je ne croyais p
« être trompé. »

ENVOI.

Provençal.	*Bels cavaliers, tant es cars* *Lo vostr ouratz senhoratges,*
Italien.	*Que cada jorn m'esglayo.* *Ho me lasso que faro,*
Français.	Si sely que g'ey plus chera Me tua, no sai por quoy.
Gascon.	*Ma dauna fe que dey bos,* *Ni pel cap sanhta Quitera,*
Espagnol.	*Mon corasso m'avetz trayto,* *E mout gen faulan furtado.*

« Beau chevalier, tant m'est chère votre ho
« seigneurie, que chaque jour je m'effraie :
« malheureux, que ferai-je, si celle qui m'
« chère me tue, je ne sais pourquoi ? Mada
« la foi que je vous dois, et par le chef sain
« tère (1), mon cœur vous m'avez arraché,
« votre doux langage, dérobé. »

---

(1) « Sainte Quitère (*Quiteria*), vierge martyre à
« Gascogne, et non en Espagne, comme a mis B
« qu'on nomme *sainte Quitoire* en quelques lieux. »
laire hagiologique de Châtelain, à la tête du *Dictionn*
mologique de Ménage.) La critique de M. l'abbé (
est justifiée par cette pièce : ce qui prouve qu'il n'
de connaissance si futile qui ne puisse répandre qu
des lumières sur une matière d'une espèce très-d

ls avons une autre pièce de Rambaut de Va-
s, qui nous fait encore connaître le patois par-
r des Génois, plus grossier que l'italien ou tos-
'on vient d'entendre dans le discort qui a pré-
Cette pièce est un dialogue où l'auteur parle en
çal à sa dame, qui est Génoise, et qui lui ré-
lans son langage génois (1). Je ne dois point

---

lans un manuscrit *sainte Tritoire*, qui est évidemment
te, au lieu de *sainte Quitoire*.
e ne rapporterai qu'un des couplets où la dame parle
mant, et c'est encore beaucoup pour quelques lec-
qui ne manqueront pas d'être choqués de la grossiè-
s vers que je leur présente; mais j'ai cru ne pouvoir
penser de faire connaître l'ancien idiome génois à
n en auraient quelque curiosité :

Juiar, voi no se corteso,
*Que me chaidei * ai de cho*
Que niente no faro,
*Ance ** fosse voi a peso.*
Vostr amia non sero :
Certo, ia ve scanaro,
Provenzal mal agurato.
Tal enoi vo diro :
Sozo, mozo escalvado,
Ni ta voi no amero;
Q'eu chu bello mario
Qe voi no se, ben lo so.
Andai via frar en tempo meillrado.

iar (c'est le nom que la Génoise donne à Rambaut),
n'êtes pas courtois, vous qui m'avez requise (sollici-
le ce que je ne ferai jamais, quoiqu'il puisse vous en

iedei.
nche.

dissimuler que la dame lui dit qu'elle n'entend pas plus son langage que le tudesque, le sardois ou le barbaresque.

No t'enten plus d'un Toesco,
O Sardo, o Barbari.

Ce qui semble contredire la conformité que je trouve entre toutes les langues de cette espèce, puisque, dès ce temps-là même, ceux qui les parlaient ne pouvaient s'entendre entre eux; mais outre que c'est une fiction et une exagération du poëte, il est assez ordinaire aux peuples qui parlent différens patois d'une même langue, de ne point s'entendre, ou de se reprocher les uns aux autres qu'ils ne s'entendent point. Les divers peuples d'Italie pourraient aujourd'hui se faire entre eux de pareils reproches, aussi bien que plusieurs habitans de divers cantons de la France.

Ces langues, comme on le voit à la première inspection, ne diffèrent guère entre elles, et justifient assez l'épithète de *sœurs*, que j'ai hasardé de leur donner en commençant ce Mémoire. En effet, on y reconnaît partout des traits de famille qui, sans autres preuves, feraient du moins soupçonner qu'elles

« peser (fâcher). Votre amie point ne serai; certes, je vous « étranglerais plutôt, Provençal malotru; et je vous dirai « pour injure, gros lourdaut, tête pelée; je ne vous aimerai « point, car j'ai plus beau mari que vous n'êtes, bien je le « sais : va-t-en vilain, chercher meilleure fortune ailleurs. »

ont pu avoir une même origine. Nous trouverons encore plusieurs conformités dans la versification de ces nations différentes : l'*a* constitue essentiellement la rime féminine des poëtes provençaux, italiens et espagnols, comme l'*e* fait notre rime française; et leur *a*, qui ne se prononçait pas plus que notre *e*, était sujet aux mêmes élisions.

Si nos poëtes français eurent la liberté d'élider leur *e* muet avec la voyelle du mot qui le suivait, ou de le prononcer même dans l'hémistiche, ce privilége ou cette licence fut également accordée aux poëtes provençaux. Enfin ils semblent eux-mêmes avoir regardé notre langue comme la leur, et les productions de nos poëtes français comme leur propre bien, puisqu'ils ont adopté quelques-unes de nos pièces françaises, que j'ai trouvées dans leurs recueils.

Je citerai pour exemple le premier couplet d'une pièce que j'ai lue parmi les poésies françaises d'un manuscrit de Modène, sous le nom de *Monjos d'Arras*, poëte du douzième siècle, très-connu, et qui se trouve pareillement dans les poésies manuscrites des troubadours, sous le nom de *Tibaut de Blison* : c'est le célèbre Thibaut, comte de Blois et de Champagne.

Telle est cette pièce dans le français :

Quant se réjouissent oisel,
Au doz tens qu'ils voyent venir,
Vi des dames soz un chastel,
En un pré floretes coillir.
La plus joenete se plaingnoit,
Et à sa compaigne disoit :

Dame consau vos quier et pri,
De mon mari qui me mescroit (1);
Et si n'i a encore de quoi,
Q'onqes d'amors n'oi, fors le cri (2).
A tort sui d'amors blamée,
He Dex! si n'ai point d'ami.

Voici de quelle manière elle est rapportée dans nos recueils des poésies provençales :

Can se reconian (3) auzeus,
E lo tems comensa dossir,
Vi dos damas sotz un chasteu,
Floretes en un prei culhir.
La plus jove si se planioyt,
Et soven à l'autra dizoyt:
Dama cossehl vos quier èus pri,
Deme mari qui me mescroit;
E si no i ac oncas nul droit,
C'onque damier n'oy mas le cri.
A tort soy d'amor blasmeia,
Dieu! e non ay point d'ami.

On remarque que l'avant-dernière rime, *blâmée* dans le français, et *blasmeia* dans le provençal, paraît n'avoir point d'autre rime qui lui réponde; mais le mot provençal *blasmeia* se prononçait comme *blasmi*,

---

(1) Soupçonne.

(2) Bruit, renommée.

(3) Peut-être *recointent*. *Se cointoyer* se dit pour *chanter* et *s'égayer*, parlant du rossignol et des oiseaux, dans les chansons de nos anciens poëtes français du treizième siècle.

rimait avec *cri* et *ami*, en supprimant l'*a*, qui était uet. Le mot français *blâmée* se prononçait sans ute de même, et rimait également avec l'*i* simple. nous serait aisé de citer d'autres exemples de la me féminine en *a* muet, employée par nos Provenux, et nous les trouverions dans deux autres pièces e même Thibaut, qui ont été insérées comme proençales, parmi les pièces manuscrites de nos troubaurs.

On voit, dans quelques autres poésies de ces mêmes ateurs, des vers purement français entremêlés avec s vers provençaux, tant il était aisé de confondre semble la langue française de ces temps-là avec la ngue provençale.

Les principales différences qu'on y peut remarquer ne consistent guère, en effet, que dans le changement de notre *e* féminin en *a*, qui était de même ature, puisqu'il ne se prononçait point; ou du même *e* n *o*, que les Provençaux me paraissent n'avoir prononcé que très-faiblement, ainsi que le font encore ujourd'hui les Italiens; et dans le changement de uelques-unes de nos finales, comme celles des adjecifs français en *eux* et *eur*, terminés par les Provençaux en *os* et en *or;* celle de nos imparfaits *ois*, qu'ils onvertissent en *ei* ou en *ia : amerei* ou *ameria*, *j'aimerais;* et celle des noms éthniques ou des peuples, lont ils ont changé la terminaison en *ès : Francès*, *Anglès*, pour *François*, *Anglois*. Enfin, à quelques mots près, je ne vois guère, entre ces langues, l'autre caractère distinctif que la conversion de quel-

ques lettres et de quelques syllabes en d'autres, telle que nous l'offrent les divers dialectes d'une même langue.

Une ancienne poésie provençale de mes recueils, nous apprend encore que ces langues, à l'exception de l'italienne, dont elle ne parle point, étaient rangées sous deux classes principales, comme étant les différentes espèces d'un genre qui leur était commun, la Catalane et la Française; et telle est la division que le poëte fait des nations qui parlaient chacune ces mêmes langues. La catalane était le partage des Gascons, des Provençaux, des Limousins, des Auvergnats et des Viennois (Dauphinois). Il n'était pas besoin d'ajouter les Catalans, le nom de Catalane était le mot générique qui les comprenait toutes; mais il fallait y joindre les Arragonnais, comme on le verra dans le premier couplet de la pièce que je rapporterai au sujet de l'*oc* et du *oui*, qui faisaient le caractère distinctif des deux langues. La française, continue notre poëte provençal, était le partage des peuples soumis à la domination des deux rois (le roi de France et le roi d'Angleterre), c'est-à-dire des habitans de la France proprement dite, et du Poitou :

Monge, causetz segon vostra fiensa,
Qual valon mais, Catalan, o Francès.
E met sai Guascuenha e Proensa,
E Lemozi, Alvernh e Vianes;
E de lai met la terra dels dos reis.
E quam sabetz dels totz lur captenensa,
Vueil que m digatz en cal plus fis pretz es.

« Moines, dites-moi lesquels valent mieux, à votre « avis, des Catalans ou des Français. Je place en-« deçà (1) la Gascogne, la Provence, le Limousin, « l'Auvergne et le Viennois; et par delà je mets la « terre des deux rois. Comme vous connaissez parfai-« tement les mœurs de ces nations, je veux que vous « me disiez dans lesquelles il y a plus de véritable « mérite (2). »

---

(1) Il paraît que l'auteur est du nombre de ceux qu'il appelle *Catalans*.

(2) On ne sera pas fâché de voir les portraits que les étrangers faisaient alors des Français, et plus particulièrement des grands seigneurs.

Cette pièce est une *tenson*, un *partiment* ou *jeu-parti* entre Albert, qui, comme en étant l'auteur, parle le premier à celui contre qui il dispute, et qu'il ne fait connaître que par son état de moine.

Les Français et les Poitevins y sont représentés, par le moine, comme étant magnifiques dans leurs dons et dans leurs tables, ainsi que par la richesse de leurs habits (harnois ou équipages de guerre), hardis et prompts à frapper de grands coups; enfin, capables de faire bientôt d'un homme pauvre un homme riche, s'il a le talent de leur plaire; mais ils sont accusés par Albert, leur ennemi, comme ne valant rien à jeun, et ne sachant pas même assaisonner leurs festins de plaisanteries et de propos joyeux, ni faire part aux autres de leur bonne chère.

Les Catalans, suivant Albert, leur champion, sont francs et de meilleure société, d'un accès prévenant, et d'un visage gai à jeun comme après dîner; c'est à eux qu'appartient la gloire d'avoir été les premiers inventeurs de l'art de trou-

La langue catalane est la même que d'autres ont désignée par la *langue d'oc;* la française, celle qu'on a appelée *langue d'oil* ou *de oui*. Elles furent distinguées ainsi entre elles par le caractère de l'une, qui employait le mot d'*oc* pour la particule affirmative : d'où nous avons fait celui d'*octroyer*, comme de *tu, tutoyer;* tandis que l'autre l'exprimait par *oui*, comme nous faisons encore ; le premier, dérivé peut-être de *hoc est*, et le second, peut-être formé de *ou il, je l'oi, je l'entends, cela est entendu*, pour marquer son acquiescement. C'est ainsi qu'on a dit, de la Provence ou de la Gascogne, *le pays Dadiousias*, expression familière des peuples qui l'habitent.

---

ver ; et ils ont la supériorité sur toutes les autres nations, en ce qu'ils savent plaire, bien dire et bien faire.

« Il faut convenir de leur extrême gaîté, répond le moine. Tout nus qu'ils sont, chantez, et ils chanteront ; mais vous mourriez de faim avec eux, si avec eux (ou comme eux) vous ne détroussiez les passans et les pélerins ; c'est le seul métier qu'ils laissent pour héritage à leur famille ; aussi de simples archers (sergens) les arrêtent sur les chemins ; car j'en connais cinq cents chevaliers, ajoute le moine, dont je ne vis jamais un seul monter à cheval. »

Albert, continuant de marquer son aversion invincible pour les Français, finit par dire que le bien ne consiste pas dans l'opulence ; et que si les Français l'emportaient sur les Catalans, il faudrait, à ce compte, donner sur Roland la préférence aux Lombards, qui, pour un présent (ou prêt) qu'ils vous font, vous reprennent le triple, et qui, pour fournir à la dépense de leurs dons et de leurs banquets, volent les églises et les pélerins.

Voici la pièce qui nous donne le caractère distinctif du catalan et du français, désignés par *langue d'oc* et *langue d'oil;* il suffit d'en rapporter la traduction :

« Notre roi, qui est d'honneur sans pair, veut dé-
« ployer son gonfanon; nous verrons par terre et par
« mer ses fleurs (de lis) aller, et bien me plaît que
« désormais sauront les Arragonnais ce que sont les
« Français. Les Catalans, étroitement vêtus avec leur
« ceinture de corde, verront les fleurs, fleurs d'hono-
« rable semence, et entendront dire en Arragon *oil,*
« *nennil,* au lieu d'*oc* et de *no* (1). »

---

(1) Il y a grande apparence que ces deux dénominations avaient été en usage avant une ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1304 ou 1305. On y voit, comme dans une autre de Charles VI, de 1394, les Etats de la couronne de France divisés en langue d'*oc* et en langue d'*oil.* Le mot de *langue* y est employé, selon notre ancien langage, pour *nation, province.* Dans l'ordre de Malte, on s'en sert de même encore aujourd'hui. Guillaume de Nangis, dans sa Chronique française manuscrite, désigne les environs de Paris par la langue d'*oil.* C'est à l'année 1343, où il est parlé d'une épidémie qui commençait à désoler ce pays vers la fin du mois d'août. Dans la *Salade* d'Antoine de la Salle, environ 1440, il est dit d'un chevalier inconnu, qu'il devait être de Languedoc; « car lui et le plus de ses gens disaient *oc,* la langue que « l'on parle quand on va à Saint-Jacques. »

Il semble que ces dénominations n'ont pas toujours été attribuées à chacune des provinces comprises cependant sous le nom générique; celle qu'on appelait d'abord *langue goth,* seule a conservé le nom de *Languedoc, Occitania; ta-*

Je finis par une observation grammaticale peu importante en elle-même, mais qui servira d'une nouvelle preuve de la conformité des langues française, italienne et espagnole, et justifiera encore la remarque d'un de nos plus célèbres grammairiens sur la formation de notre futur. Elle se fait, suivant l'abbé Regnier, par la jonction ou réunion du temps présent de l'indicatif du verbe auxiliaire *avoir*, et de l'infinitif : *j'aimerai, tu aimeras, il aimera*. « Il est

---

nia, pays d'*oc;* on disait *généralité de Languedoc*, et de la partie la plus voisine, *généralité de Guyenne.*

Il en est de même pour les provinces d'*oil.* Froissart (l. 3) dit que le duc de B*** eut le gouvernement de la langue d'*oil* et de la Picardie ; et la généralité de cette province, aussi bien que celles de Normandie et de Champagne, dans les recettes de l'épargne, sous Charles VIII et Louis XII, sont distinguées de celle de la langue d'*oil.* Nous avons vu cette langue spécifiée dans le passage de Guillaume de Nangis.

Toutes ces distinctions, générales et particulières, ont cessé dès François Ier. Il n'est plus parlé, dans les recettes, de la langue d'*oil* ni de la langue d'*oc.*

On donna encore le nom générique de *catalane* à la langue d'*oc*, qui se parlait au-delà de la Loire, peut-être à cause de la Catalogne, le terme le plus éloigné de tous les pays où cette langue était en usage ; et si cette conjecture n'est point dénuée de fondement, il est assez probable que, par la même raison, la langue d'*oil*, la langue qui se parlait en-deçà de la Loire, aura été appelée la *langue picarde.* La Picardie était la province septentrionale la plus éloignée de la Loire, comme la Catalogne était, au midi, à la plus longue distance de cette rivière.

« vrai, ajoute-t-il, que dans la première et dans la « seconde personne du pluriel, le temps présent de « l'indicatif même du verbe n'est pas mis dans toute « son étendue ; mais cela vient de ce qu'autrefois on « a dit *nous ons* et *vous ez*, pour *nous avons* et « *vous avez*, ainsi qu'on peut encore juger par la « troisième personne du pluriel, où on a conservé *ils* « *ont.* » Il fait l'application du même principe aux verbes italiens et espagnols, à quoi j'ajouterai que la formation du futur imparfait du subjonctif *j'aimerais*, se fait pareillement de la jonction de l'infinitif avec l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir*, que l'on a syncopé, et dont on n'a conservé que la finale. La manière de former ce temps a été la même dans les cinq langues qui composent le Descort de Rambaut de Vaqueiras ; et nos Provençaux nous font sentir, encore mieux que les autres, la pratique de cette règle dans leur grammaire. Souvent ils ont, entre les deux verbes qui forment leur futur, inséré un article, un pronom ou autre particule, et quelquefois plusieurs, comme s'ils eussent prévu qu'on pourrait un jour confondre le verbe principal avec le verbe auxiliaire qui compose ces temps. J'en rapporterai ici divers exemples, que j'ai recueillis en lisant les ouvrages de nos anciens Provençaux.

Futur formé de l'infinitif.

Comptar vos ai.	Je vous compterai.
Dar vos n'ai.	Je vous en donnerai.
Dir vos ai.	Je vous dirai.

Donar lo us ai.	Je vous le donnerai.
Donar t'en he.	Je t'en donnerai.
Donar lo t'ai.	Je te le donnerai.
Hoyr la he.	Je l'entendrai.
Desliorar los ai.	Je les délivrerai.
Tornar m'en ai.	Je m'en retournerai.
Œus ai servir.	Je vous servirai.
L'aixar m'as.	Tu me laisseras.
Dar la mi a.	Il me la donnera.
Menar l'a.	Il le mènera.
Cresser vos a d'arnes.	Il vous accroîtra d'équipage.
Rafimar hoarn, pour *rafimaram ho.*	
Aiudar vos am.	Nous vous aiderons.
Dir vos em, pour *direm vos.*	Nous vous dirons.
Gitar m'etz.	Vous me jeterez.
Trobar l'etz, pour *trobarztz lo.*	Vous le trouverez.
Poblar vos etz.	Vous peuplerez.
Dir m'an, pour *diran me.*	Me diront.
Non sai loc bon ou enviar t'aia.	Je ne sais pas de bon lieu où je t'enverrais; *comme on dirait encore*, où j'aie à t'envoyer.

Les cinq nations dont Vaqueiras avait emprunté les divers langages, ont eu, comme je crois l'avoir montré suffisamment, à peu près les mêmes mots, les mêmes phrases et les mêmes tours; ils avaient les lettres *a* et *e*, qu'ils pouvaient prononcer ou ne point prononcer dans la mesure de leur versification, et qui, étant mises à la fin du vers, formaient chez les uns et les autres, dans la poésie, la rime féminine, caractère essentiel des cinq dialectes de la même lan-

gue, et qui la distinguait de toutes les autres, où les finales *a* et *e* se prononcent toujours. L'on n'imagina, pour définir individuellement leurs idiomes, d'autres termes que ceux de *langue d'oc* pour les Catalans, et de *langue d'oui* pour les Français. On trouve, dans des recueils, quelques poésies françaises confondues avec un très-grand nombre de provençales, comme si, dans le temps où celles-ci furent recueillies, on n'avait pas su les distinguer. Enfin, les divers peuples ou les diverses nations qui ont parlé ces cinq langues, ont toutes également composé les mêmes temps de leurs verbes, par l'entremise du même verbe auxiliaire, et dans une forme toute semblable.

Tant de conformités de toute espèce entre nos cinq langues, telles qu'elles subsistaient encore à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, peuvent nous faire juger que nous en remarquerons bien davantage lorsqu'on voudra aller plus près de la source, en remontant de trois ou quatre siècles plus haut. Je m'en rapporte aux soins que M. Bonamy voudra bien prendre de comparer les anciens monumens de la langue des Italiens, avec le serment de Charles-le-Chauve, par lequel on voit que la nôtre était déjà formée sous les enfans de Louis-le-Débonnaire.

Si tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne suffit pas encore pour déterminer, d'une façon incontestable, quelle fut l'origine de ces trois langues principales, le Français, l'Espagnol et l'Italien, du moins nous ac-

cordera-t-on qu'elles ont toutes trois pris naissance dans les mêmes temps et dans les mêmes lieux; que leur source étant à peu près commune, dès qu'on trouvera celle de l'une, on aura bientôt découvert celle des autres; et qu'enfin les diversités qui se rencontrent à présent entre elles, et qui sembleraient exclure leur identité, ne sont venues que des différens peuples qui les ont parlées, et qui ont apporté dans chacune des mots et des prononciations de leurs nations particulières.

§ II.

ÉTAT DES SCIENCES ET DES LETTRES EN FRANCE DANS LE MOYEN AGE.

(De Charlemagne à François Ier.)

DE L'ÉTAT DES SCIENCES

DANS L'ÉTENDUE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, SOUS CHARLEMAGNE.

PAR LEBEUF (1).

Il suffit de faire attention à l'état des sciences en ance, sous les derniers de nos rois de la première ce et au commencement de la seconde, pour apervoir un changement considérable, à mesure qu'on ance dans le règne de Charlemagne. Il n'y avait eu ie peu d'auteurs auparavant, et ces auteurs avaient rit d'un style bien différent de celui des beaux ècles qui avaient précédé. L'érudition était presque

(1) Dissertation qui a remporté le prix fondé dans l'Acaémie royale des inscriptions et belles-lettres, par le présient Durey de Noinville, et proposé par cette Académie our l'année 1734.

des écrivains français, qui ne se donnaient pas même la peine de ponctuer les ouvrages qu'ils voulaient transmettre à la postérité. Cette négligence venait sans doute de la mauvaise prononciation de ceux qui lisaient en public, et même elle rendait souvent le sens douteux et incertain. Des livres de grammaire, de rhétorique et de dialectique, étaient nécessaires pour apprendre par méthode à corriger de tels abus. Alcuin composa sur toutes ces matières d'excellens Traités en forme de dialogues, qui ne cédaient en rien à ceux des anciens maîtres. Et pour accréditer davantage ces écrits, le prince voulut bien paraître en qualité d'interlocuteur avec Alcuin.

La manière de former l'écriture fut un des points auxquels on songea aussi à pourvoir (1). On commença à donner aux caractères que nous appelons *mérovingiens*, qui avaient été en usage dans les siècles précédens, une forme plus agréable, et bien différente de celle qu'ils avaient auparavant (2) : en sorte que peu de temps après on s'aperçut que l'ancienne écriture romaine minuscule était comme ressuscitée. Un (3) solitaire de Normandie écrivit en très-peu d'années de gros volumes de ce caractère. Il était plus difficile de faire revivre les lettres capitales romaines dans leur première beauté, et leur ancienne régularité; mais Charlemagne y ayant trouvé le moyen de

(1) Mabill., *Diplom.*, p. 50.
(2) *Ibid.*
(3) *Sec. 4. Bened.*, part. 1, p. 69.

faire tenir dans un petit espace les sept lettres de son nom (1), on ne tarda guère à mettre aussi en usage ces lettres capitales. Il était fâcheux qu'un si grand prince n'eût pas la facilité de former promptement une écriture (2) courante; il n'eût pas manqué d'écrire lui-même quelque ouvrage, et son exemple eût été d'un grand poids; mais on ne connaît de sa plume que son monogramme, qui est le mot *Karolus* écrit en forme de croix, et réduit dans le petit espace de la lettre *K* (3), dans laquelle les six autres se trouvent comme enchâssées (4).

Théologie.

J'ai déjà dit que l'intelligence des ouvrages dépendait de la ponctuation. Saint Jérôme s'en était servi en écrivant sa version de la Bible (5). Ce fut aussi ce que Charlemagne fut plus curieux de rétablir. Il fit rédiger suivant ces règles, par Alcuin, une collection des endroits de la Bible qu'on lisait à l'office divin. Et s'étant aperçu que le recueil d'homélies des Pères dont on se servait était plein de solécismes, et

(1) *Diplom.*, p. 164.

(2) Eginhard, *Vita Caroli. M.*

(3) *Gloss. Cangii.*

(4) Tous ses ouvrages (ceux qu'on lui attribue) ont été dictés et écrits par une autre main que la sienne. L'épitaphe d'Eginhard, parmi les œuvres de Raban, dit de lui : *Per quem et confecit* (*Carolus*) *multa satis opera.*

(5) Hieron, *Præf. in Jerem.* Cassiod., lib. *de div. Lect.*, c. 12.

que souvent le nom de l'auteur n'y était pas marqué, il en fit faire par le même Alcuin un nouveau recueil, qu'on croit avoir été perfectionné depuis par Paul Varnefrid, diacre italien (1). Ceci ne fut regardé que comme un essai : ce qu'Alcuin fit après est infiniment plus considérable. Il revit toute la Bible, et corrigea les fautes qui pouvaient s'y être glissées (2) par l'ignorance ou l'inadvertence des copistes. Quelques-uns avancent (3) qu'afin que le volume des quatre Evangélistes pût être publié avec une plus grande exactitude, le prince avait consulté, sur la fin de sa vie, des Grecs et des Syriens, et qu'il avait même travaillé avec eux (4). Alcuin avait donné à sa Bible revue et corrigée, le nom de *Pandecte* et de *Bibliothèque* (5). Il veilla soigneusement à ce que les copistes se conformassent à son exemplaire : témoin l'inscription qu'il destina pour être placée dans le lieu où les moines d'un célèbre monastère copiaient les livres (6). Cette occupation, dont les enfans n'é-

---

(1) Mabill., *Diplom.*, p. 5, et *Sec. IV. Bened.*, part. 1, p. 767.

(2) Alcuin, *Ep. ad Gisel. et Rictrud.*, p. 686.

(3) Thégan, cité par D. Mab., *Sæc. IV. Ben.* Baron. *ex MS. in Bibl. Vallicell.*

(4) *Sæc. IV. Bened.*, part. 1, p. 183.

(5) *Alcuini op.*, col. 686.

(6) *Hic sedeant sacræ scribentes famina legis.....*
Per cola distinguant proprios et commata sensus,
Et punctosa ponant ordine quisque suo.
(Alcuin, *carm.* 126.)

Il paraît qu'il eut de la peine à en venir à bout. Cet usage

aient pas exclus, mit dans la suite tous les lecteurs n état de profiter de ce qu'ils lisaient (1). Leidrade, rchevêque de Lyon, écrivait à Charlemagne, que son glise avait des lecteurs qui non seulement étaient apables de lire sans faire de faute, mais qui pouaient encore expliquer l'Evangile (2), les Prophètes, es Livres sapientiaux, les Psaumes et Job.

L'exactitude, ou, pour me servir du terme des caitulaires (3), *la véracité* que le prince exigea dans es copies que l'on fit des livres canoniques, l'avait porté à ordonner qu'on veillât sur ce que les enfans ivaient à en transcrire (4), et qu'on ne confiât l'écriure de l'Evangile et du Psautier, qu'à des hommes aits. Mais il est constant, par tout ce que je viens le rapporter, que la révision générale des livres saints ut la source de tout le bien que Charlemagne fit dans es Etats, et qu'elle occasionna l'étude des auteurs profanes. On ne prétendit pas mettre le texte sacré dans un meilleur latin. Alcuin en citait sans scrupule des endroits où les règles de la langue ne sont pas observées (5), et il enseigna toute sa vie à ses

---

n'était pas encore bien établi lorsqu'il était à Tours. (Alc., *Ep.* 15, *in fine.*

(1) *Bibl. Patr.*, t. 14.

(2) *Inter. op. Agob.*, édit. Baluz., t. 2, p. 125, et *in Bibl. Patrum*, t. 14.

(3) *Ut in ecclesiis libri canonici veraces habeantur.* (Capitul., l. 6, num. 22.)

(4) *Capitulare*, ann. 789, art. 72.

(5) Ep. 23 : *Omnia fac per consilium, et posteà non pœniteberis.*

disciples à en user de même. Fridegise, l'un des plus célèbres, qui fut depuis abbé de plusieurs monastères, pressa si fort Agobard de Lyon sur cet article, que cet archevêque fut contraint de déclarer qu'il adhérait aux écrits da la Bible tels qu'ils étaient, et même aux fautes grammaticales, comme venant des interprètes : en sorte que s'ils avaient donné, par exemple, un pluriel (1) à certains noms latins qui n'en ont pas, c'était par condescendance (2), et pour mieux faire comprendre la force du texte original.

Ce fut une suite naturelle de tout ce que le prince avait fait pour rendre les livres saints plus intelligibles, que les personnes de tous les états commençassent à les lire ; mais ces précautions n'empêchèrent pas les lecteurs d'y trouver encore de l'obscurité. La curiosité des courtisans fut excitée, et ils proposèrent des difficultés. Le roi exigea d'Alcuin qu'il les aplanît, et qu'il éclaircît les endroits obscurs (3). A ce mouvement excité à la cour et parmi des laïques, ceux du clergé qui étaient endormis se réveillèrent ; les prêtres négligens rougirent de l'indifférence dans laquelle ils avaient été au sujet de la prédication. Ils cessèrent de la regarder comme un fardeau propre et particulier aux évêques. Alcuin, qui avait écrit au prince de corriger cet abus (4), lui prouva le pou-

(1) *Sanguines, sanguinum.*

(2) *Opera Agobardi*, t. 14. *Bibl. Patrum*, p. 276.

(3) *Evangelicas questiones academicis vestris à nobis enucleandas inquiritis.* (Alc., *Ep.* 106.)

(4) *Epist.* 6.

voir et le devoir des prêtres. Si tous n'étaient pas dans la même erreur ou dans la même indolence, un tel aiguillon convenait assez à ceux que le concile de Francfort de l'an 794 (1) supposait ignorer jusqu'au véritable sens des prières de la messe et de l'oraison dominicale. Comme les gens de lettres sont toujours avis de voir le bon goût se répandre (2), Alcuin ne put aussi s'empêcher de marquer à Charlemagne la joie qu'il avait de ce qu'un simple laïque, homme de guerre (3), lui avait proposé ses difficultés sur un endroit de l'Evangile. Il ne fut point arrêté par les prétentions de quelques-uns, qui assuraient qu'il ne convenait qu'aux ecclésiastiques d'agiter ces sortes de questions. Il dit dans la même lettre, que chaque chose ayant son temps, il pouvait se faire que l'on vît dans un siècle ce que l'on n'avait pas vu dans un autre; et qu'il souhaitait au prince un grand nombre d'officiers aussi réglés que l'était celui-là. Il ne faut point douter que ce compliment ne fut très-bien reçu d'un roi qui, après la lecture des livres saints, faisait (4) ses délices de celle des ouvrages de saint Augustin.

On commença aussi alors à voir dans le royaume plusieurs femmes versées dans les saintes Ecritures, ou du moins très-curieuses de s'y faire instruire, sur-

(1) Art. 70.
(2) *Ep.* 6.
(3) *Manibus miles.*
(4) *Delectabatur in libris S. Augustini.* (Eginhard.)

tout dans les conditions les plus élevées. Je donnerai le premier rang à cette princesse qui proposa à Alcuin la peine que lui faisait la proposition générale du Psalmiste : *Omnis homo mendax;* et l'embarras où elle était de trouver de la chaleur dans la lune, le même prophète ayant dit : *Per diem sol non uret te, neque luna per noctem* (1). Le traité qu'il adressa à la vierge Eulalie sur la nature de l'âme, prouve visiblement que les religieuses agitaient entre elles des questions assez subtiles. L'écrit qu'il envoya contre l'hérésie des *Adoptionaires*, à une autre religieuse qu'il félicite comme très-excellente dialecticienne (2), prouve aussi que cette fille ne cédait en rien à plusieurs théologiens, et qu'elle pouvait soutenir une dispute suivie contre les hérétiques.

Les solutions qu'Alcuin avait données à des difficultés (3) proposées sur l'Ecriture sainte, par les princesses Gisèle et Rictrude, religieuses de Chelles, n'avaient fait qu'augmenter en elles le désir de savoir davantage. Elles s'étaient crues assez fortes pour lire les homélies de saint Augustin sur saint Jean, que l'on conservait dans leur monastère ; mais elles ne tardèrent pas à en trouver le style au-dessus de leur portée. Elles s'adressèrent à leur interprète ordinaire, qui était le premier docteur du royaume, et elles

(1) Alc., *Ep.* 4.

(2) *Quia novi prudentiam vestram optimè in dialecticis subtilitatibus eruditam.* (Alcuin, col. 1004, 1005.)

(3) *Op. Alc.*, col. 374 et seq.

l'engagèrent à en faire un abrégé qui pût leur convenir. Théodulfe, qui mérite d'être qualifié de second maître de ce siècle-là, n'eut pas de moindres égards pour une autre femme aussi nommée *Gisèle*. Il la crut si attachée à la lecture des livres saints, qu'il lui envoya un Psautier (1) à deux colonnes, dans l'une desquelles étaient l'ancienne version italique, et dans l'autre une version corrigée par saint Jérôme. Tels étaient les livres dont la lecture faisait l'occupation des princesses et des femmes de qualité. Il paraît aussi, par le livre manuel de l'illustre Dodane, de la province d'Aquitaine, que cette dame, qui avait été élevée sous le règne de Charlemagne, entendait le texte sacré (2). Il est vrai que dans l'état où se trouvaient alors les lettres par la disette de livres, il était difficile qu'on pût se remplir, quelque désir qu'on en eût, de tous les ouvrages des saints Pères. Aussi Alcuin, qui sentait le faible de son temps (3), eut-il l'attention, en abrégeant, comme je viens de dire, les homélies de saint Augustin sur saint Jean, d'y insérer les plus beaux traits de saint Ambroise, de saint Grégoire et de Bède. Il fit aussi un autre abrégé de saint Augustin sur la Trinité, qu'un évêque (4) nommé *Thegan* envoya à l'un de ses confrères (5);

---

(1) L. 3, carm. 4.

(2) *Sec. IV. Bened.*, p. 752.

(3) Alc., *Ep. ad Gisel. et Rictrud.*, colom. 3, 182.

(4) Ou chorévêque de Trèves.

(5) *Collect. Max.* Martene, t. 1, p. 84.

et il fit extraire d'un ancien exemplaire de saint Jérôme sur Isaïe, par Joseph, l'un de ses disciples, les plus beaux endroits de cet ouvrage (1). Je n'ai rien dit des moines, parce qu'il est constant qu'ils eurent la plus grande part dans le rétablissement des écoles (2) du neuvième siècle. Sans examiner si Alcuin a été moine, il est certain qu'il inspira à ceux de son temps une si grande ardeur pour l'étude, que l'impression en dura jusque sous les règnes suivans (3). Ecrivant à ceux de Saint-Vast d'Arras, il leur disait de faire aller l'étude des livres saints de pair avec le travail manuel prescrit par leur règle (4).

Si la lecture excita la curiosité, il faut aussi avouer que le désir d'avoir des éclaircissemens sur toute sorte de matières de spiritualité, fit quelquefois proposer des questions frivoles, et que les solutions qui en

---

(1) *Sec. IV. Bened.*, t. 1, p. 181.

(2) *Voyez* Launoy, *de Schol. celeber.*

(3) Quoiqu'il n'y ait aucune apparence de pouvoir attribuer à Charlemagne la fondation de l'Université de Paris sur le pied où elle a été depuis quelque siècles, c'est cependant avec raison qu'il y est regardé comme y ayant donné origine, au moins d'une manière éloignée, parce que le goût de la littérature, qu'il fit revivre, trouva toujours entrée dans quelques sujets. Remi, moine d'Auxerre, l'entretint à Paris à la fin du neuvième siècle. Les disciples de Remi formèrent d'autres écoliers, dont les descendans firent fleurir les études au douzième siècle; et après ce temps-là on vit établir diverses Facultés.

(4) *Collect. Max.* Martene, t. 1, p. 50.

furent données étaient à peu près de même nature. Telle est la question que Charlemagne fit proposer à Alcuin par Candide, sur la différence qu'il y a entre *æternum* et *sempiternum;* entre *immortale* et *perpetuum;* entre *sæculum*, *ævum* et *tempus* (1). Telle est cette autre question proposée par Fridugise; *de nihilo et tenebris an aliquid sint* (2)? Il arrive quelquefois qu'à force de spiritualiser, on trouve dans les choses plus de mystère qu'il n'y en a. Sur ce principe, il ne faut pas être surpris de voir, dans les écrits d'Alcuin, un calcul mystérieux (3) du nombre des dix préceptes de la Loi, et des sept dons du Saint-Esprit joints ensemble; ni qu'écrivant à une communauté de Lyon (4), il fasse tant valoir le mystique du nombre ternaire, non plus que celui du nombre septenaire, dans une lettre adressée à Arnon, évêque de Salzbourg (5). Un jour même il prit la peine de faire une énumération de tout ce qui est compté dans la Bible par le nombre *un*, le nombre *deux*, et ainsi du reste jusqu'à *dix* (6) : ouvrage qu'un laborieux Allemand a cru devoir nous transmettre.

Les connaissances théologiques servirent encore

---

(1) *Opera Alcuini*, col. 766.
(2) *Miscellan.*, Baluz., t. 1.
(3) Alc., *Ep.* 104.
(4) *Epist.* 69.
(5) *Spicilége*, t. 9.
(6) *Thes. anecdot. P. Pez.*, t. 2, p. 1.

dans ce siècle-là, à prédire les temps à venir, et à pénétrer, par une curiosité condamnable, jusque dans les secrets de Dieu. Les deux plus habiles maîtres qui fussent alors, donnèrent dans cette fausse science. L'un fit un petit Traité qu'il intitula *la Vie de l'Antechrist*, où il annonçait, disait-il, après les anciens docteurs du royaume (1), qu'un roi de France devait posséder tout l'empire romain, et déposer enfin sa couronne et son sceptre sur la montagne des Oliviers, près de Jérusalem, et qu'alors finirait l'empire des chrétiens. Il osa même employer dans ce Traité l'autorité des Sibylles, et s'avança jusqu'à dire que la première lettre du nom de ce roi était un *C*. L'autre écrivain, qui prédisait aussi l'approche de la fin du monde, en tirait les preuves du renversement des saisons (2) et de la corruption des mœurs, qu'il disait être parvenue à l'excès. Son contemporain s'était aussi expliqué très-souvent sur le même ton (3). Celui-ci n'entra pas dans un si grand détail qu'Alcuin; mais il paraît, par le nombre 23 du sixième livre de ses Poésies, qu'il fixait aussi le temps de l'avènement de l'Antechrist, comme s'il en avait eu révélation.

On se servit plus à propos de la controverse à l'occasion des difficultés théologiques qui s'élevèrent

---

(1) Alcuin, col. 1213, 1214.

(2) Theodulph., l. 6, carm. 14.

(3) Alcuin, *Epist.* 11, carm. 271. *Thes. anecd.* Pez, t. 2, p. 10. *Item, in Vitâ Anti.*, col. 1210. *Confess. fidei*, édit. ann. 1656.

alors. Le maître qui avait formé Alcuin en Angleterre, lui avait prédit qu'il aurait le talent d'écrire contre les nouvelles opinions (1); et l'évènement vérifia cette prédiction. On doit dire la même chose de Théodulfe : ils donnèrent l'un et l'autre d'excellens ouvrages, soit contre les hérétiques, qui soutenaient que Jésus-Christ n'était que fils adoptif de Dieu, soit contre les Grecs, qui combattaient l'addition récemment faite au symbole, des mots *filioque*. Les Traités écrits sur cette matière ont pour fondement une chaîne de tradition qui fait voir combien ces deux savans étaient pénétrés de cette maxime : *Majorum sequere vestigia, et ab eorum autoritate ne discrepes* (2).

Quel que soit celui qui rédigea les livres appelés *Carolins*, contre le culte des images, il est certain qu'il avait beaucoup de lecteurs. Mais on pense communément que Charlemagne n'eût pas pris cette cause si à cœur, non plus que les Pères du concile de Francfort, s'il avait eu une version fidèle du second concile de Nicée, ou que la langue grecque eût été plus connue en Occident qu'elle ne l'était alors. Il faut cependant remarquer que par la vivacité avec laquelle les Français défendaient leur sentiment, il leur échappait quelquefois des termes peu mesurés, et qu'ils imitaient en cela leurs adversaires, qui jouaient souvent sur les noms propres. Sans parler de certains endroits de Théodulfe

(1) Alc., *Præf. ad lib. contra Elipand.*

(2) Alc., *in fine Comment. in Ecclesiasten.*

contre Scot, où la raillerie est poussée à l'excès (1), ni du terme méprisant que l'auteur des livres Carolins emploie contre les Pères du concile de Nicée (2), Alcuin, l'oracle de ce temps-là, ne put s'empêcher de traiter durement les évêques Félix et Elipand (3), et il en avertit même dans la préface de ses livres contre ce (4) dernier. Cette manière apparemment ne scandalisait point alors, puisqu'Alcuin nous fait comprendre que ses Traités polémiques avaient été lus en présence du roi et des évêques (5).

Si les auteurs de ce temps-là ne nous ont pas laissé un plus grand nombre d'écrits de controverse, c'est que les autres erreurs qu'ils virent naître n'eurent point de suite. Mais on peut dire qu'Alcuin écrivit toujours, peu ou beaucoup, contre les nouvelles opinions (6), et que dans tous ses ouvrages, même dans ceux qui avaient le moins rapport à la théologie, il saisissait les occasions de combattre les anciennes erreurs; celles-ci, par exemple, que le monde n'a pas

---

(1) Theod., lib. 3, carm. 1, num. 160. *Ibid.*, carm. 2.

(2) Sottement tenu.

(3) Col. 783. *Stultitia magna est.*

(4) *Quibusdam in locis, durioribus respondi verbis.* (Col. 927.)

(5) *Lecti sunt in presentiâ domini Regis et sacerdotum christi.* (L. 1, *Cont. Elipand.*)

(6) Erreurs sur la vision béatifique. (Alcuin, *Epist.* 81.)

Sur la confession des laïques. (*Epist.* 71.)

Sur la matière du sacrifice de la messe, et sur l'immersion usitée au baptême. (*Epist. ad Frat. Lugdun.*)

eu de commencement (1), ou qu'il est conduit par le hasard (2); que les âmes existent avant l'homme (3), ou qu'elles périssent avec les corps (4).

A l'égard de quelques autres matières théologiques sur lesquelles il ne s'était élevé aucune contestation, ce fut sur celles-là que Charlemagne exigea les évêques qu'ils exerçassent leur plume. Il leur en indiqua les sujets; non qu'il eût besoin d'être instruit, mais pour l'instruction des autres, et pour faire revivre le goût de la composition, qu'il regardait comme éteint (5). La première question qui fut proposée (et qui a peut-être été l'unique), fut sur le baptême, et en particulier sur la raison des Cérémonies qui l'accompagnent. Les différentes réponses qu'on y fit ont toutes à peu près le même caractère, et le style en est également simple et pieux (6). C'est ce qui montre la sagesse du règlement qu'avait fait Charlemagne; règlement qui exemptait les évêques

---

(1) Col. 6.

(2) *Lib. de Rhetor.*, col. 1340.

(3) Col. 329.

(4) Col. 327.

(5) *Non necessitate discendi, sed studio docendi..... et ut alii omnes desidiosi torporis valeant excitari.* (Theodulf., *Epist. ad Magnum Senon. Bibl. PP.*, t. 14.)

(6) On a celles d'Odelbert de Milan, Leidrade de Lyon, Amalaire de Trèves, Magnus de Sens et Théodulfe d'Orléans. Celle de Maxence, patriarche d'Aquilée, a été publiée par le Père Pez, t. 2, *Thes. anecdot.*, part. 2, p. 7; et celle d'un évêque anonyme, t. 1, *Thes. anecd.* Martene.

de porter les armes et d'aller à la guerre (1). Il y a aussi grande apparence que la simplicité de ce temps-là, ou l'indifférence de quelques prélats, fut ce qui engagea les évêques d'un concile tenu sur la fin de la vie de Charlemagne (2), à ordonner que chacun de leurs collègues eût un livre d'homélies, et même qu'ils les répandissent en langue romaine rustique ou teutonique (3), qui étaient les langues vulgaires dans le royaume. Les évêques furent exhortés alors, non seulement à lire les endroits des livres sacrés les plus instructifs, mais même à les apprendre par cœur (4). Les savans du temps leur firent aussi remarquer les bornes que l'antiquité avait marquées au pouvoir des chorévêques, et les portèrent à faire une décision sur ce point de discipline (5).

Astronomie.

Le même écrivain (6) qui a dit à Charlemagne qu'il se faisait un plaisir d'exercer les évêques sur l'Ecriture sainte et sur les dogmes catholiques, et d'engager le clergé à suivre les canons, ajoute qu'il

---

(1) *Conc.* Labb., t. 7, col. 1164. Quelques évêques firent valoir par la suite cette ordonnance, entre autres Fulbert, évêque de Chartres. (*Thes. anecd.* Mart., t. 1, p. 134.)

(2) *Capit. Eccles. Carol. M.* Labb., t. 7, *Concil.*, col. 1164.

(3) *Conc. Turon.*, ann. 813.

(4) *Ibid.*, can. 1.

(5) *Hist. Episcop. Cenom.*, t. 3. *Analect. in Gauzioleno.*

(6) Theodulf., t. 14, *Bibl. PP.*, p. 8.

erçait aussi les philosophes à la connaissance des oses divines et humaines. S'il se comportait en èque par rapport à l'étude de la religion (1), il était ilosophe dans les autres matières, et même un part modèle pour les philosophes et les amateurs des lles-lettres. J'ai déjà fait remarquer le soin que prit lcuin de remettre en vigueur l'étude de la rhétorie et de la dialectique, en s'appuyant de l'autorité Charlemagne. Sur la réputation dont jouissaient les vrages d'Aristote, Alcuin en expliqua à ce prince s endroits les plus curieux; il n'oublia pas le Traité *Interpretatione* (2), qui passait pour le plus subtil l'eût composé ce philosophe; et ayant trouvé une duction latine de ses *Catégories*, que l'on attriait à saint Augustin, il en fit tirer une copie qu'il ut devoir offrir à ce même prince (3).

Après l'étude de la dialectique, l'astronomie fut la ience à laquelle Charlemagne consacra le plus de mps et de veilles. Alcuin avait souvent ouï dire à n maître qu'il était honteux qu'on la laissât pér (4); et en inspirant au prince français le goût de tte science, il essayait de lui donner quelque cours

---

(1) *Rex Carolus pontifex in predicatione..... Philosophus in liberalibus studiis.* (Alcuin, l. 1, *Cont. Elipand.*, col. 938.)

Perfectum exemplar..... philosophis et scholasticis ad honestè le humanis philosophandum et sapiendum. (Dungali *Epist. ad Car. M. Spicil.*, t. 10, p. 156.)

(2) Περὶ ἑρμενείας.

(3) Alc., col. 1382, et *apud* Canis. *Antiq. Lection.*

(4) Alc., *Epist.* 8, col. 1492.

dans le royaume. Mais il ne paraît pas qu'elle y ait d'abord été fort accréditée, puisqu'Alcuin nous apprend lui-même qu'il était rare de trouver des personnes qui l'étudiassent, et qu'on blâmait ceux qui s'y appliquaient. Il ne faut pas croire cependant que le prince fût le seul à qui Alcuin fît part de ses connaissances; il lui réservait à la vérité les plus profondes et les plus secrètes; mais il enseigna aux personnes de la cour, et à tous ceux qui aimaient la lecture, la manière romaine de calculer le cours du soleil et de la lune : il y eut même une dame de la cour qui se mêla d'observer les étoiles (1).

Lorsqu'Alcuin cessa de résider auprès de Charlemagne, l'astronome qui donna aux jeunes courtisans des leçons du *comput* ou calcul astronomique, suivit d'autres principes. Soit attachement aux usages de l'Ecosse, d'où il était sorti, soit quelque autre motif, il régla son calcul sur celui des Egyptiens ou des Alexandrins; ce qui excita les plaintes de l'ancien maître (2), et fit couler quelques satires de la plume de Théodulfe d'Orléans (3). Un des points dans lesquels la doctrine de l'Ecossais différait de celle d'Alcuin, est que le premier commençait à compter l'année astronomique au mois de septembre (4) : il ne voulait pas non plus qu'on plaçât, comme Alcuin, le

(1) Alc., carm. 221.
(2) Alc., *Ep.*, col. 1496.
(3) L. 3, carm. 1 et 3.
(4) Alcuin, *Epist.* 9.

sault de la lune au mois de novembre (1). Quelque victoire qu'eût pu remporter Alcuin en tâchant de persuader Charlemagne, il est certain que, dans le siècle suivant, on plaçait ce sault de la lune à la fin du mois de juillet de la dix-neuvième année du cycle. J'en ai trouvé la preuve dans un extrait des écrits d'Helpéric, que Pierre de Mura, dominicain de Lyon, au treizième siècle, a inséré dans son ouvrage manuscrit sur le comput, que j'ai entre les mains.

Les sens des astronomes de ce temps-là ont pu être également trompés, lorsqu'ils ont assuré comme probable que, quand la lune approche du jour de ce sault (2), son disque paraît plus grand, et qu'au contraire après ce jour il paraît plus petit. Je ne dis rien des raisonnemens différens qu'occasionna, l'an 799, la planète de Mars, lorsqu'elle disparut durant la saison du printemps. Alcuin fit ses observations avec soin, et il empêcha, autant qu'il put, Charlemagne de prendre le faux pour le vrai (3). Il lui envoya quelques figures tracées sur le parchemin, et Charlemagne, à son tour, régala Alcuin d'une machine astronomique qui paraît avoir été curieuse (4). J'ai déjà fait comprendre que l'astronomie ne fut pas tout à fait renfermée dans eux seuls; mais on voit encore dans la *Vie de Charlemagne*, écrite par un moine

(1) Cette contestation fut excitée en 797. (*Epist.* 4, Alc.)
(2) Alc., *Epist.* 10, col. 1500.
(3) *Ep.* 4, col. 1473. *Ep.* 5, et col. 1476.
(4) Alc., *Epist.* 5 et 8.

lemagne était très-versé, et non pas simplement dans l'arithmétique telle qu'on l'entend aujourd'hui. C'est cette science du comput qu'Harduin, solitaire de Fontenelle en Normandie, enseigna avec l'art d'écrire, à un grand nombre de disciples, et sur laquelle il laissa un volume écrit de sa main (1). Aussi, les astronomes qui conduisaient par leurs observations le calendrier des églises, étaient-ils alors si considérés, qu'un poëte qui voulait plaire à Charlemagne, en faisant des vœux pour la conservation de tous les maîtres, nomma les astronomes les premiers, et inséra ce distique dans son ouvrage :

Dextera clara Dei astrologos omnesque magistros
Salvet et ornet, amet, dextera clara Dei (2).

Géographie.

Quoiqu'il y ait une certaine liaison entre la connaissance des cieux et celle de la terre, il ne paraît pas que la géographie eût alors beaucoup d'éclat; il est vrai que Théodulfe, qui avait fait représenter dans une de ses salles, un globe ou cercle mobile pour figurer, avec un zodiaque (3), la machine du monde, en a donné une description en vers. Mais aussi il faut avouer qu'elle est si obscure, qu'on ne peut presque y rien comprendre. Tantôt il semble suivre Ptolémée

(1) *Sæc. 4. Bened.*, t. 1, p. 69 et 70.
(2) *Collect. Max.* Martene, t. 6, col 819.
(3) Theod., l. 4, carm. 3.

sur l'immobilité de la terre, et tantôt le système opposé (1). Un autre poëte du même temps donnait au monde l'épithète de *carré*, si contraire à celle de *teres*, que lui donne Théodulfe, et bien opposée aux idées communes. Ils ne partageaient non plus alors le monde qu'en trois parties (2) : l'Europe, l'Afrique et les Indes : mais ils entendaient par les Indes un espace immense du côté de l'Orient et en approchant du Midi.

Humanités.

La peinture que Théodulfe a faite des sciences connues sous le nom d'*arts libéraux*, dans la description poétique (3) qu'il a donnée d'un arbre avec ses tiges, est plus intéressante que tout ce qu'il a voulu dire de la nouvelle machine qui représentait le globe du monde. Il place la grammaire à la racine de l'arbre ; la rhétorique sort d'un côté, puis la dialectique avec les sciences qui lui sont subordonnées ; et de l'autre la musique, la géométrie et l'astronomie. Cette description, ornée de tous les symboles propres à chaque science, est une preuve du talent que Théodulfe

(1) *Elogium Dungali. Ann. Bened.*, t. 2, p. 726 ; et *Coll. Max.*, t. 7, col. 817 : *Te precor omnipotens quadrati conditor orbis.....* Alcuin donne au monde l'épithète de *triquadrum*, carm. 13. Il semble que cette épithète fasse allusion à cette manière de s'exprimer dans le vulgaire, *les quatre coins du monde.*

(2) *Totus orbis in tres dividitur partes : Europam, Africam et Indiam.* (Opusculum Alcuini, t. 2. Thes. anecd. Pez, p. 1.).

(3) L. 4, carm. 2.

avait pour la fiction, comme de l'estime qu'il faisait de la peinture; et si l'on peut dire qu'il surpasse Alcuin dans le choix des expressions, il paraît aussi avoir fait plus d'usage des fables poétiques (1). Avouer, comme il fait, que quoiqu'il y ait beaucoup d'inutilités dans les écrits des païens, leurs ouvrages ne laissent pas de renfermer des vérités sous l'ombre du mensonge, c'est en faire en peu de mots un éloge suffisant. Aussi cet évêque, parlant au nom des savans de son siècle, ne balance pas à dire hautement qu'il lit souvent les écrits des auteurs païens (2):

Legimus et crebro gentilia scripta Sophorum.

La science de la grammaire, qui avait été négligée dans les trois ou quatre siècles précédens, commença sous Charlemagne à reprendre quelque vigueur. A entendre parler Notker (3), les méthodes de Donat, de Nicomaque, de Dosithée et de Priscien n'étaient rien en comparaison de celle d'Alcuin (4). Il avait

(1) Théodulfe loua cependant beaucoup Alcuin; il disait de lui, l. 3, carm. 1:

. . . . . Flaccus nostrorum gloria vatum;
Cui potes est lyrico multa boare pede;
Quique sophista potens est, quique poeta melodus.

(2) L. 4, carm. 1.

(3) Lib. *de Interp. scrip.* (Thes. anecd. P. Pez, t. 1, p. 8)

(4) Il parut cependant encore une autre méthode de grammaire, donnée par Smaragde, abbé de Saint-Mihel, au diocèse de Verdun, dont la préface, publiée au second tome

lu en effet au moins le premier et le dernier de ces quatre auteurs. Les citations employées dans ses ouvrages, montrent qu'il avait aussi lu, dans ses premières années, Virgile (1), Térence (2), et plusieurs autres écrivains profanes. Il n'en fit pourtant guère usage; et l'on ne voit point qu'il ait pensé à imiter le style de Virgile et d'Horace, excepté dans la description de l'arrivée du pape Léon en France (3), si toutefois cette pièce est de lui. Il n'approuvait point que ses disciples lussent Virgile, tout chaste qu'il est; il traitait ses poésies de fables et de mensonges, et donnait le nom de *Virgiliens* à ceux qui les lisaient à son insu (4). Je ne parle point ici des reproches qu'il fit à un évêque de ses amis de ce qu'il était trop passionné pour l'*Enéide* (5).

L'exactitude avec laquelle on récrivit alors les ouvrages des Pères, ne fut pas le seul avantage que l'on tira de l'étude de la grammaire : elle servit encore à remettre plusieurs anciennes lois dans un meilleur

---

des *Analectes*, fait voir que ce grammairien évita encore plus qu'Alcuin de se servir des auteurs païens, et qu'il n'y employa en exemples que le langage et les sentences de l'Ecriture sainte. Cet ouvrage fut sûrement composé entre l'an 800 et l'an 814. (*Analect.*, t. 2, p. 420 *et seq.*)

(1) Col. 40, 1486, 1497, 1499, etc.

(2) Col. 1296, 1301, 1302.

(3) Du Chesne, t. 2, p. 189.

(4) Col. 778. *Hæc sapientia in Virgiliacis non invenitur mendaciis. Undè te habemus, Virgiliane?* (Vita Alc., édit. Mab.)

(5) Alcuin, *Epist.* 34.

langage, entre autre la loi salique, dont le prince fit ôter un grand nombre d'expressions barbares. On commença aussi en ce temps-là à employer le grec plus souvent qu'on ne faisait auparavant : peut-être était-ce dans la vue de plaire à Charlemagne, qui entendait cette langue. Les écrivains choisissaient quelquefois pour matières de leur composition, des sujets où ils pussent insérer des mots grecs. On en trouve quelques-uns dans presque tous les auteurs du commencement du neuvième siècle, sans excepter saint Benoît d'Aniane (1). Les lettres *formées* (2) qui servaient de recommandation, lorsqu'un ecclésiastique passait d'un diocèse dans un autre, contiennent un usage particulier et secret que l'on faisait des lettres capitales de l'alphabet grec (3). Mais la latinité, quoique rétablie alors dans un meilleur état, ne fut pourtant pas extrêmement florissante. Deux obstacles se présentèrent à la pureté du langage; l'usage où les savans étaient de lire les livres saints, et l'empire qu'avaient pris certains termes de la basse latinité (4).

---

(1) *Voyez*, dans les *Mélanges* de Baluze, des ouvrages de saint Benoît d'Aniane. Ce saint composait des livres en travaillant même à la cuisine. (*Voy.* sa Vie, *Sæc.* 4. *Ben.*, t. 1, p. 197.)

(2) Les lettres formées, *formatæ*, que les Grecs appelaient *canoniques*, tiraient leur qualification du type ou de la forme du sceau dont elles portaient l'empreinte. On en distinguait de plusieurs espèces, au nombre desquelles étaient les lettres ecclésiastiques de recommandation. (*Edit.* C. L.)

(3) *Formul. Bignon.*, form. 13, *ad Magnon. Senon. archiep.*

(4) Théodulfe se sert souvent du mot *basium* pour signi-

La modestie qui convient à des chrétiens les empêchait aussi d'user de certaines métaphores (1); et (2) le désir qu'ils avaient de s'abaisser, les obligeait non seulement à employer toutes sortes d'épithètes, mais encore à inventer, ou emprunter des Italiens une infinité de diminutifs que les anciens n'avaient point connus (3). Alcuin avouait lui-même qu'il négligeait quelquefois les règles de la grammaire (4), parce qu'il était forcé à composer avec précipitation. Il remettait aux soins de Charlemagne de corriger les fautes qui lui étaient échappées. Mais il faut aussi convenir que si ce prince dictait toutes les lettres qui portent son nom, il n'observa pas toujours la même pureté. C'est ce qui est sensible dans sa lettre à la reine Fastrade, où il s'exprime ainsi : *Nonis septembris quod fuit lunis die incipientes, et Martis et Mercoris;* et plus bas on y lit ces mots : *Senectudo, juventudo, aptificavimus* (5).

Si quelques ouvrages d'Alcuin passèrent alors pour

---

fier un baiser. *Præf. ad Carolum : Da basia grata decoris.* (T. 14, *Bibl. PP.*, p. 15. *Id.*, l. 3, carm. 1.)

(1) Alc., *de Rhetoricâ*, col. 1344.

(2) Au lieu de cela, ils en employaient quelquefois, dans leurs complimens et leurs souhaits, qui paraissaient un peu triviales, ou très-hyperboliques :

Gramina quot tellus habeat, vel littus arenas,
Tot miserante Deo, David, habeto vale.
(Alcuin, *Epist.* 19.)

(3) *Servulus, promptulus, clientellus.* (Alc., *Ep.* 23, col. 1273.)

(4) *Epist.* 15.

(5) *Concil.* Labb., t. 6, col. 1787.

être écrits (1) *en style d'or*, par la qualité des sentences qu'ils contiennent, et par l'onction qui y est répandue, la nécessité où il fut de se faire *tout à tous* pour inspirer l'amour des sciences, l'obligea à descendre dans une infinité de minuties (2). Il ne put se dispenser de discuter certaines questions grammaticales qui lui furent proposées : par exemple, sur quelques verbes composés, sur le genre du mot *rubus* (3) (question qu'il résout par des passages des auteurs tant chrétiens que profanes). A l'occasion de l'étymologie du mot *epistola* (4) qu'on lui avait demandée, il cite un trait de la vie de l'empereur Hadrien, mais avec modestie, et sans oser donner l'origine qu'il en produit pour la meilleure. C'est à lui qu'on a l'obligation des livres de la Croix, composés par Raban, son disciple, lorsqu'il était encore jeune (5); ouvrage d'un genre singulier pour l'arrangement des mots en forme de croix, et dans lequel il y a plus d'art que de solidité. Les grands hommes de ces temps-là n'avaient pas non plus de répugnance à faire entrer des énigmes dans leurs discours, soit que

(1) *Vit. Alc.*, num. 24. *In* 118 *Psalm. stylo usus est aureo.*

(2) Alc., *Ep.* 1, *ad. Carol. Aliis..... sanctarum melle scripturarum ministrare satago; alios vetere antiquarum disciplinarum mero inebriare studeo; alios gram. subtilitatis stellarum ordine enutrire pomis incipiam; quosdam illuminare gestio, plurima plurimis factus, etc.*

(3) Alc., *Epist.* 27.

(4) *Epist.* 102.

(5) Alc., *Ep.* 55.

es énigmes fussent dans les mots, ce que nous apelons *logogryphe*, soit qu'elles fussent dans les choses. Le dialogue du jeune Pepin avec Alcuin est empli de ces dernières, qui pouvaient servir à aiguiser l'esprit des jeunes seigneurs. On peut voir aussi, dans a rhétorique du même auteur (1), l'exemple d'un logogryphe qu'il propose à Charlemagne, par une espèce e sophisme assez singulière.

La poésie était plus susceptible de ces sortes de descriptions énigmatiques. Théodulfe s'en servit lorsqu'il voulut tourner l'Ecossais en ridicule. Il fit en cette occasion l'anatomie du mot *Scotus* (2), et il ma sur les lettres qui le composent. On trouve aussi nsieurs de ces descriptions parmi les poésies d'Alcuin. Les nombres 122 et 199 sont dans le style des nigmes qui paraissent de nos jours, et les 200 et 253 ont de véritables logogryphes. Alcuin avait pris, dès 'âge de douze ans (3), la résolution de ne jamais préférer les poésies de Virgile aux psaumes : mais s'il ne voulait pas que ses disciples lussent les poëtes du paganisme, il essayait d'y suppléer par ses ouvrages (4). Il composa un grand nombre d'épigrammes et de sentences pour être placées dans les communautés. Comme le langage métrique s'imprime plus facilement dans la mémoire, ce fut un moyen de ré-

---

(1) Col. 1343.

(2) Théodulfe, p. 14, col. 1, *num.* 160 et 170.

(3) *Vita Alcuini, in initio.*

(4) *Nec egetis luxuriosâ sermonis Virgilii vos pollui facundiâ.*

veiller ou d'entretenir en quelque sorte, parmi les moines et leurs disciples, le goût de la poésie. Cependant, ni lui ni Théodulfe ne s'attachèrent pas scrupuleusement aux règles. Contens de quelques traits qui montrent quel était leur génie, ils s'abandonnèrent mille fois à des licences que l'on trouve rarement chez les anciens. Tantôt ils ont fait les longues brèves, et tantôt les brèves longues. Ils faisaient à leur gré de la lettre aspirative des latins, une consonne, et ils la regardaient comme une simple inspiration, principalement à la césure. Souvent ils ne faisaient aucune élision à la rencontre de deux voyelles, à l'exemple des Grecs; et les syllabes douteuses, il les faisaient quelquefois longues, quoiqu'elles ne fussent pas suivies d'une consonne. En certaines occasions, ils retranchaient ou étouffaient la lettre *s* à la fin d'un mot, pour gagner par-là une syllabe brève (1). Ils usaient encore librement de la tmèse, c'est-à-dire qu'ils partageaient sans scrupule un mot en deux (2). Au reste, ni

---

(1) *Præsulis Germani magna est ara dicata.* (Alc., carm. 86.)
Totius Hieronimus doctor mirabilis orbis. (Col. 1697.)

(2) Théodulfe, l. 3, carm. 4.

Suave*que Gisla tuo feliciter utere* erico.

Suavericus était le nom propre du mari de Gisèle.

Alcuin, carm. 259 :

Te cupiens apel *peregrinis* lare *Camœnis.*

L'éditeur a mis *apel* par une lettre majuscule, prenant ce mot pour un nom propre.

eux ni les autres ne composèrent guère que des vers hexamètres et pentamètres, ou bien des hexamètres purs; le peu de saphiques ou d'iambes que l'on croit de ces temps-là n'a aucune des qualités que demande ce genre de versification. Il faut cependant avouer qu'en certaines poésies chrétiennes, ils n'ont pas manqué d'expressions nobles. L'épithète de *Tonans* qu'ils donnent souvent à Dieu, et qu'ils tenaient de quelques poëtes plus anciens, justifie ceux qui l'ont employée de nos jours dans les hymnes de l'office divin (1). L'épitaphe du pape Adrien Ier, composée ou dictée par Charlemagne, n'est pas la moindre pièce du recueil d'Alcuin. Les poésies (2) d'Angilbert, ancien officier de Charlemagne, et la pièce de Modoïn, évêque d'Autun (3), adressées à Théodulfe, renferment presque tous les mêmes défauts que nous avons marqués : aussi Modoïn avoue qu'il n'a aucunement le génie poétique. On connaît, outre cela, quelques

---

Epitaphe de Charlemagne, parmi les œuvres d'Agobard, édit. Baluz., t. 2 :

Febru *migravit quinto* arii *ex orbe kalendas.*

Mais il n'y a rien de plus plaisant que de voir le son d'une cloche exprimé dans les poésies d'Alcuin, *num.* 200 :

Semper in æternum faciat hæc clocula tantum
Carmina, sed resonet nobis bona clocca cocorum.

(1) Santeüil.
(2) Num. 177.
(3) Lib. 4, num. 9.

vers composés par un seigneur nommé *Wibold*, contemporain de Charlemagne. L'ouvrage, tout court qu'il est (1), renferme encore beaucoup de ces licences.

Il y eut alors une espèce de poésie différente de la poésie latine (2), à laquelle on donna aussi quelque attention : c'était celle qui contenait en langue barbare des Frisons, les actions et les combats de leurs rois. Ces vers devaient être en petit nombre, s'il est vrai que Charlemagne les écrivit et les apprit par cœur, lui qui, selon son propre historien, ne pouvait presque former aucuns caractères courans. Il paraît, par les plaintes des écrivains du temps, que ces sortes de pièces dégénérèrent à la fin en comédies. Le courtisan Angilbert, qui était passionné pour les spectacles, reçut pour cette raison, de ses amis, le nom d'*Homère* (3). Théodulfe et Alcuin n'oublièrent rien pour l'en détourner. Le premier entreprit de tourner en ridicule son poëte favori; le second fit passer entre ses mains les sentimens des Pères sur les spectacles; et Adelard, abbé de Corbie, s'étant joint à eux, Angilbert revint de cet amusement, lequel sans doute reçut un échec par sa retraite. Ces poésies, qui n'étaient au fond que des chansons vulgaires, ne laissaient pas de transmettre les faits à la postérité par le moyen des airs dont on les animait. Ces airs s'appe-

(1) *Collect. Max.* Martene, t. 9, p. 295.

(2) Eginhard.

(3) Théodulfe, l. 3, carm. 3. Alcuin, *Ep.* 107.

aient *cantilenæ joculares*, par opposition au chant l'église, qui, selon Alcuin (1), servait aussi à transmettre les actions des saints. Charlemagne eut à sa cour un clerc qui avait un talent merveilleux, non seulement pour les airs d'église, mais encore pour composer et chanter les airs de ces cantiques populaires. C'est une remarque (2) que le moine de Saint-Gal joint à un grand nombre d'autres sur le soin que Charlemagne prit du chant ecclésiastique.

Musique.

Aussi ce chant fit-il alors une des occupations de plusieurs hommes célèbres. Cette science, en laquelle consistait presque toute la musique de ce temps-là, était déjà fort en vogue dès le règne de Pepin. On chantait l'office régulièrement (3) à la chapelle du palais de Charlemagne, et aucun clerc n'osait se présenter devant lui (4) qu'il ne sût chanter. Le chant se maintint avec honneur dans la chapelle du prince, et peut-être aussi dans celle du jeune Pepin (5). Mais la méthode que les chantres de Rome avaient enseignée, se trouva dans la suite altérée en plusieurs villes. Selon le moine de Saint-Gal, le roi avait re-

(1) *In Vitâ S. Vedasti.*
(2) Sangall., p. 121.
(3) Alcuin, *Ep.* 4.
(4) Sangall., p. 28.
(5) Alcuin, *Ep.* 91, *in fine.*

marqué lui-même que, dans les églises de la Celtique, on chantait autrement que dans celles de la Belgique et de la Germanie (1). Les Romains s'aperçurent aussi de cette corruption, lorsqu'ils entendirent chanter à Rome les Français qui étaient de la suite de Charlemagne. Ils lui en portèrent leurs plaintes, et il ordonna que les Français remontassent à la source. Deux des plus habiles chantres romains furent députés par le pape Adrien, munis d'antiphoniers, pour rétablir le chant dans sa première pureté. Le prince plaça l'un à Metz et l'autre à Soissons. Ce fut dans ces deux villes qu'on leur apporta les livres pour les corriger; et ils enseignèrent de nouveau le chant à tous ceux qui se présentèrent. On voit dans la vie *d'Alcuin*, que Sigulfe, venu d'Angleterre, fut envoyé à Metz pour y apprendre le chant. Quelques historiens italiens du treizième siècle (2), trompés par la ressemblance des noms *Suessionis*, *Senonis*, ont désigné la ville de Sens pour la seconde école de chant établie par Charlemagne : ils en ont même ajouté une troisième qu'ils ont dit être Orléans. Mais ce n'est pas un fait certain. On sait seulement qu'alors il y avait plusieurs écoles pour les sciences dans le diocèse d'Orléans (3), de même que dans celui de Lyon et dans plusieurs autres. Quoi qu'il en soit, les efforts des deux

(1) *In vit. Carol. M.*, édit. Pithœi.

(2) *Scriptores rerum Italic.*, t. 2, p. 601.

(3) *Capit. Theodulf.*, *num.* 19. *Epist. Leidrad.*, *ad Car. M.* *Voyez* de Launoy, *de Scholis.*

:s romains furent presque inutiles à l'égard des :s voix; et quoique Charlemagne les eût placées des villes assez voisines des Pays-Bas, où ces voix oujours été plus communes, cela ne servit pas eaucoup (1). Les Français, dont le gosier man- plutôt les mots qu'il ne les exprimait, ne purent endre à couler comme il faut sur certains en- ts du chant, ni à y donner les agrémens convena- (2). Au reste, il est inconcevable que le chant être appris facilement dans ce siècle-là. La ma- e de noter consistait à mettre simplement sur les les quelques points ou petits carrés seuls, ou des ts dont la queue s'étendait en haut ou en bas. Ces es de points ou carrés étaient souvent placés per- liculairement l'un sur l'autre, et surmontés de ques degrés conjoints dans l'angle; d'autres fois ils issaient monter ou descendre par ordre jusqu'au

---

) La *Vie de Charlemagne*, par le moine d'Angoulême, que ainsi la chose : *Tremulas vel vinnulas tinnulas, sive ibiles vel seccabiles voces in cantu non poterant perfectè ex- ere Franci naturali voce barbaricâ, frangentes in gutture vo- otius quàm exprimentes.*

) On pourrait dire que nos basse-contres, avec leur de tonnerre et peu flexible, descendent de ces anciens ics; au lieu que les basse-tailles et au-dessus ont l'or- formé comme l'avaient les Romains, et comme l'ont munément les peuples méridionaux du royaume. Ces es de grosses voix étaient pour faire quelquefois la lec- en public, comme il paraît que ce fut l'emploi d'un mé *Jessé*, demeurant à la cour. (Alc., carm. 221.)

nombre de trois ou quatre, et il y avait quelques crochets entremêlés. On voit bien que ces figures désignaient trois ou quatre sons conjoints et à faire consécutivement sur une même syllabe; mais comme ces degrés n'étaient pas imposés sur des lignes dont les intervalles fussent réglés par des signes certains et déterminés, on ne pouvait deviner où étaient situés les semi-tons, qui sont l'âme du chant, ni par conséquent en quel endroit il fallait faire les tierces mineures ou majeures. Selon Alcuin, on faisait remarquer aux enfans le nombre des syllabes (1), celui des mots, et les parties du texte qu'ils avaient à chanter; et sur cela il fallait qu'ils appliquassent les sons que le maître proférait. Il suit de là, qu'on ne chantait alors que par routine ou de mémoire, parce que les signes du chant étaient fort équivoques, et que malgré le goût qu'on avait pour cette science, on ne pouvait guère l'apprendre par principes.

Qu'il me soit permis de donner pour exemple du goût que Charlemagne avait pour le chant, le fait que rapporte le moine de Saint-Gal. Des historiens moins éloignés et moins suspects que lui, nous apprennent l'ambassade que ce prince reçut de la part du roi de Perse et de Nicéphore, empereur de Cons-

---

(1) Alcuin, carm. 221 :

Instituit pueros Idithun modulamine sacro;
Utque sonos dulces decantent voce sonora,
Quod pedibus, numeris, rithmo stat musica, discant.

tantinople (1). Les Orientaux qui furent reçus à la cour, chantaient en particulier leur office un jour de l'octave de l'Epiphanie. Charlemagne prêta l'oreille à leur chant : il le trouva si agréable, qu'il ordonna aussitôt que les paroles grecques fussent traduites en latin, de manière que le même chant pût y être adapté (2). Ce fut aussi par un effet de son attention pour la science du chant, que le nombre des modes ou tons fut alors augmenté. On lui avait fait remarquer qu'il y avait certains airs en usage dans l'Eglise, qui différaient en quelque chose des huit modes jusqu'alors usités. Il ordonna que l'on comptât désormais jusqu'à douze modes, laissant aux Grecs de se contenter des huit anciens. C'est ce que j'ai tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Colbert, qui m'a paru du onzième siècle, et dans lequel les instrumens des anciens sont représentés (3).

---

(1) Sangall., libro *de rebus gallicis Caroli M.*, p. 125.

(2) Ce chant-là, qui était un chant majeur, se trouve répandu depuis ce temps-là dans les anciens livres des églises de France. On en a six antiennes tout de suite, dont la première est *Veterem hominem*, qui toutes sont du même mode. Cette redite ou répétition était opposée à la variété usitée dans le chant romain.

(3) *Extitere etenim nonnulli cantores qui quasdam antiphonas esse quæ non ullæ earum regulæ aptari asseruerant : undè pius Augustus Karolus paterque totius orbis quatuor augere jussit. Et quia gloriabantur Græci suo se ingenio octo indeptos esse tonos, maluit ille duodenarium adimplere numerum.* (Cod. Colb. 2415, *post. Tract. Odonis.*) Charlemagne avait grande raison de ne

Ce sont ces instrumens qui purent beaucoup contribuer alors à perfectionner la science du chant parmi les Français. Soit que l'instrument dont l'empereur des Grecs avait fait présent à Pepin en 757 existât encore, ou qu'il eût servi de modèle pour en fabriquer de semblables; soit qu'il soit vrai, comme le dit le moine de Saint-Gal (1), qu'il en fût venu de Grèce à Charlemagne, il ne faut point douter qu'en général les intrumens, de quelque nature qu'ils fussent, n'inspirassent plus de goût aux Français, et ne leur formassent l'oreille. Selon Théodulfe (2), Charlemagne se plaisait quelquefois à entendre des dames de la cour jouer de trois ou quatre sortes d'instrumens. Il y en avait à cordes et à vent : la guitare, apparemment, et la flûte. Mais on ne trouve point dans ce siècle-là de preuves évidentes que le raffinement dans le chant eût été jusqu'à exécuter plusieurs parties en même temps, ou rien qui approche du contrepoint. Toute la musique consistait, comme celle des Grecs, à faire l'octave ou supérieure ou inférieure, selon la portée des voix ou selon la nature de l'instrument qui accompagnait : à moins que par le terme d'*ars organandi*, dont le moine d'Angoulême se sert

---

pas vouloir qu'on s'arrêtât au nombre de huit modes, puisqu'il est évident que la situation des cordes semi-tonifiques, relativement à la corde finale, peut être variée de plus de huit manières.

(1) P. 125.

(2) L. 3, carm. 3.

pour signifier une des sciences que les chantres romains enseignèrent aux Français, on n'entende l'art de faire sentir légèrement (mais en même temps) deux sons éloignés l'un de l'autre d'une tierce majeure ou mineure. C'est l'idée que le terme *organum* renfermait quelquefois dans les douzième et treizième siècles; j'ajouterai même dès le dixième, fondé sur le Traité d'un abbé Odon, que l'anonyme de Melk, publié par le Père Pez, dit être saint Odon, abbé de Cluni (1).

Liturgie.

La passion que l'on avait alors pour le chant, se trouva liée en quelque sorte avec l'étude des rites ecclésiastiques. Charlemagne héritant de Pepin l'inclination que ce prince avait eue d'étendre les rites de Rome en même temps qu'il en étendait le chant, fit naître à ceux qui étaient dans ses vues l'idée de composer quelques Traités sur cette matière : cependant il n'en parut de ce genre que sous Louis, son

(1) Ce Traité est parmi les manuscrits de la bibliothèque Colbert, num. 2415. *Voyez*-y le chapitre *de Diaphoniâ*. Ce témoignage est un grand préjugé en faveur du sens que je donne au terme d'*organum* et d'*organare*, puisque saint Odon avait appris le chant ou la musique de Remi d'Auxerre, qui fleurissait à la fin du neuvième siècle, et qui avait pu voir quelques disciples d'Alcuin, et même des chantres romains. Il y a des églises en France où la diaphonie, à la tierce dont je parle, a encore lieu plus ou moins en certains jours de l'année.

successeur (1); et nous n'avons à proprement parler, sous le règne de Charlemagne, sur la science liturgique, que quelques lettres où l'on examine l'origine des noms de *septuagésime*, *sexagésime* et *quinquagésime* (2). Ces lettres sont même assez mal digérées, et les raisonnemens n'en sont pas entièrement convaincans. La déférence que l'on eut pour le prince, empêcha les écrivains du temps de faire connaître l'importance dont il était de retenir les plus beaux morceaux de la liturgie gallicane. Plusieurs évêques en firent conserver autant qu'ils purent, admettant le mélange de la romaine. Mais pas un seul auteur n'eut le courage de faire remarquer en quoi consistait ce mélange, ni les raisons qui l'autorisaient. Au moins, il n'en est resté aucun écrit connu. Ce qui peut néanmoins se rapporter à cette matière, sont les Traités d'Alcuin, intitulés, l'un *de Psalmorum usu*, l'autre *Officia per Ferias*. On voit, par cette collection, que ce savant diacre, bien loin de s'astreindre toujours au rite romain, eut des idées particulières et toutes nouvelles sur un arrangement de prières, et qu'il entrait dans un dessein assez semblable à celui que le cardinal Quignones a eu dans le pénultième siècle. Il faut cependant observer que l'auteur de sa Vie dit qu'il

(1) Tout le monde convient que le Traité des offices divins qui est parmi les œuvres d'Alcuin, est d'un auteur bien postérieur, quoique le fond puisse être de lui; mais c'est ce qu'il est difficile de démêler.

(2) Alcuin, *Ep.* 2 et 109, et col. 1142.

n'avait arrangé un grand nombre de ces prières que pour l'usage particulier de Charlemagne. En voyant son livre des *Sacremens* (1), on pourrait dire que ce serait lui qui aurait donné occasion aux livres manuels ou portatifs des messes votives disposées selon les féries de la semaine, et qu'il aurait imaginé le premier un système sur cette matière.

Histoire et Critique.

Les historiens qui vécurent sous ce prince, passent communément pour avoir été fidèles. Alcuin ne se rendit point célèbre dans ce genre d'écrire. Il se contenta de retoucher ou de mettre en meilleur latin quelques Vies de saints qui avaient été composées par d'autres, sans en changer la substance ou en altérer la vérité. On n'a de lui, en fait d'histoire originale, que la *Vie de saint Wilbrord*, apôtre de la Frise, ouvrage qu'il ne publia point comme un chef-d'œuvre, ne l'ayant pu dicter que de nuit, après des épuisemens causés par ses travaux journaliers. Il estimait si peu ce travail, qu'il crut devoir faire des excuses sérieuses à un archevêque qui le lui avait demandé (2). Théodulfe d'Orléans a publié quelques évènemens singuliers de son temps (3); mais comme c'est en vers

(1) *Op. Alcuini*, col. 1167.

(2) *Epist. præfixa.*

(3) Sur la sécheresse extraordinaire de la rivière de Sarte. Sur un combat d'oiseaux, vers Toulouse. (L. 4, carm. 6, *De*

qu'il a écrit, il ne peut figurer qu'indirectement avec les historiens. Paul Varnefrid a donné une histoire des évêques de Metz qui passe pour bonne en ce qui regarde les derniers temps, mais qui pêche du côté de la critique dans le récit des origines de cette église. Je ne puis oublier Eginhard, quoiqu'il n'ait rédigé son *Histoire de Charlemagne*, dans l'état où elle est, qu'après la mort de ce prince. Il est juste de faire honneur à ce fidèle historien d'un grand nombre de faits que j'ai tirés de lui. Il nous apprend dans sa préface, que plusieurs gens de lettres souhaitaient fort qu'on écrivît l'histoire de leur temps en quelque style que ce fût, et qu'il ignorait que d'autres que lui eussent remarqué de point en point les actions de Charlemagne. Cette incertitude le détermina, tout barbare qu'il se disait, à risquer d'être critiqué pour son style, plutôt que de laisser périr la mémoire d'un si grand prince. C'est par cette préface, où l'historien se montre si modeste, qu'on peut juger de son habileté, et que son style, pour lequel il a si peu d'estime, est réellement au-dessus de celui des historiens des septième et huitième siècles, et surpasse infiniment celui des légendaires des siècles suivans. Si l'on voit Alcuin rappeler une longue suite de miracles dans la *Vie de saint Wilbrord*, il y a apparence que c'est parce qu'ils étaient trop récens et trop attestés pour être contre-

---

Fluvio Sarta qui siccatus est.) Ce fut l'an 820, six ans après la mort de Charlemagne. (Carm. 7, *De pugnâ avium in terrâ Tolosa.* Ibid., carm. 8.)

dits. Alcuin aimait la vérité, toute *ridée* qu'elle pût paraître (1), à plus forte raison lorsqu'elle présentait des évènemens nouveaux. Les narrations fausses ou douteuses étaient proscrites par un article du capitulaire de l'an 789 (2), et l'on n'avait point la simplicité de se laisser séduire par toutes les nouveautés. Quelques aventuriers ayant produit, en 788, une lettre qu'ils disaient être tombée du ciel, il fut ordonné dans les mêmes capitulaires (3) que cette lettre fût jetée au feu avec tout ce qui pouvait lui ressembler, de crainte que le peuple ne fût induit en erreur.

On ne fut pas non plus si crédule que d'adopter certains ouvrages que quelques Espagnols ou Italiens avaient prêtés aux premiers papes. Je veux parler des Décrétales, qui venaient d'être fabriquées à dessein de faire servir leur autorité contre la discipline observée dans l'Eglise de France, et de donner une nouvelle face à la science du droit canonique. Ces Décrétales se trouvaient habilement glissées dans le volume des anciens canons, dont l'autorité était reconnue; mais elles n'osèrent se montrer à découvert réunies ensemble, tant qu'il y eut des hommes lettrés à la cour. Il est vrai qu'un évêque particulier des frontières d'Italie (4) en cita quelques pieuses pensées sur un

---

(1) *Licet veritas rugosam habeat frontem, solidum habere solet consilium.* (Alc., *Epist.* 101.)

(2) Article 78.

(3) *Ibid.*

(4) Remi, évêque de Coire. (*Ex* Mab., *Ann. Ben., ad an.* 785.)

sujet souvent rebattu dans les Pères. Alcuin même, lorsqu'il fut retiré dans son abbaye de Saint-Martin de Tours (1), crut, dans le besoin, pouvoir en tirer une autorité en faveur de l'immunité de son église. Mais une preuve du peu d'égard qu'on y avait sous Charlemagne, est qu'aussitôt qu'on eut entrepris de mettre en vigueur ce corps de décrets, un peu après sa mort (2), les évêques les plus éclairés en combattirent l'authenticité. Il est étonnant que des Français aient cru, dans le siècle dernier (3), que les sixième et septième livres des capitulaires de nos rois aient été tirés en bonne partie d'une collection de canons qu'on suppose donnée par le pape Adrien à Engelramne, évêque de Metz, où ces fausses Décrétales sont citées: ce doit être le contraire. La compilation attribuée à ce pape n'a été formée qu'après la rédaction des capitulaires. Ce fut alors qu'on y inséra quelques lambeaux des Décrétales d'Isidore, mêlés avec de véritables canons. Ensuite, pour donner du mérite et une apparence de *sincérité* à cette collection, on la data de l'an 785, et on la déclara sortie des mains du pape. Si elle avait une si grande antiquité, et qu'elle fût partie d'une main si respectable, on en trouverait sans doute des copies aussi anciennes qu'il en paraît de la collection pure et simple des premiers canons

(1) Alc., *Ep. ad Wizon. et Fridugis. ad calcem.* (Baluz., *Capitul.*, t. 2.)

(2) Hincmar de Reims.

(3) Labb., t. 6, *Conc.*

dont le même pape avait fait présent à Charlemagne : mais c'est ce qu'on ne trouve point.

Droit.

Bien loin qu'il y eût sous Charlemagne des écoles pour le droit canon, on ignorait alors jusqu'au nom même des canonistes. Toute la science du droit canon consistait dans la connaissance des règlemens des anciens conciles d'Orient, d'Afrique, et des plus célèbres tenus en Occident. Charlemagne, qui avait reçu, comme je viens de dire, du pape Adrien un exemplaire de ces premiers, en fit faire des extraits en différentes assemblées d'évêques, d'abbés et de seigneurs du royaume. Ce fut de là que sortirent les capitulaires, à l'exemple desquels plusieurs évêques en firent pour leurs diocèses. Il convenait parfaitement que ceux que le prince proposait pour juges à tous ses sujets, en conformité d'un rescrit du Code théodosien (1), publiassent les règlemens qui renfermaient, ou qui expliquaient ce qui n'était quelquefois touché qu'en général par les canons des conciles et les autres lois.

A l'égard du droit civil, qui était alors l'étude spéciale et unique des juges séculiers, Charlemagne donna ses soins pour en faciliter l'exercice, en aplanissant la plupart des difficultés renfermées dans les

(1) *Capitula Ecclesiastica Car. M.* (Labb., *Concil.*, t. 7, col. 1162.)

anciennes lois. S'étant fait expliquer les abréviations usitées dans les livres de droit des anciens Romains (1), il s'en rendit la lecture familière; et charmé de leur beauté, il essaya de procurer à la France quelque chose qui en approchât. Non seulement il fit rédiger par écrit les lois que l'on ne tenait que par tradition, mais il fit encore à différentes fois des additions aux anciennes lois des Francs, tant à la loi salique qu'à celle des Ripuaires (2). Il prit soin que tout fût mis dans un langage plus épuré et dans un ordre plus méthodique. Il fit corriger ce qui était défectueux, placer sous un seul et même titre les articles de l'ancienne collection qui se rapportaient à la même matière, et qui auparavant étaient dispersés. Telle fut la facilité que les juges laïques eurent alors pour trouver les décisions des affaires de leur compétence.

Médecine.

Dom Mabillon a remarqué (3) qu'Alcuin, qui a laissé des ouvrages presque sur toutes sortes de sujets, n'a point écrit sur le droit, non plus que sur la médecine. Si ce grand homme n'a rien laissé sur cette dernière science, ce n'est pas qu'elle ait été méprisée sous le règne de Charlemagne. Les écrits d'Hippocrate étaient entre les mains des curieux. Alcuin les

(1) *Liber Magnonis. de notis Juris. inter Gramm. Putschii.*
(2) Egin., *Vita Caroli.*
(3) *Præf. in sæc. 4. Bened.*

avait au moins parcourus, puisqu'il les cite quelquefois. Il avait aussi lu beaucoup Pline, suivant qu'il paraît par les choses qu'il dit de la nature des animaux (1). Comme il ne s'aperçut pas que Charlemagne aimât beaucoup les médecins (2), ce fut peut-être encore une des raisons pour lesquelles il parut assez indifférent sur cette science. Ce prince s'était fait un régime de vie qui ne s'accordait pas avec leurs principes, et qu'il ne voulait pas changer, quoiqu'il fût contraire à sa santé. Ainsi, il était bien éloigné de lire des ouvrages où il aurait trouvé sa condamnation. On comprend assez quelle est l'idée d'Alcuin par rapport aux médecins (3), lorsqu'il dit de la canicule que c'est une saison bien *aimable* pour eux; mais il parle moins clairement, lorsqu'après avoir touché quelque chose des professions qui y sont subordonnées, il ajoute ces vers (4) :

Et tamen, ô medici, cunctis impendite grates,
Ut manibus vestris adsit benedictio Christi.

Après la mort d'Alcuin, il y eut quelques règlemens faits en faveur de la médecine. Il fut ordonné dans un des capitulaires, qu'on enverrait la jeunesse

(1) *Interrog. in Genesim* 234, *et alibi, passim.*

(2) *Medicos exosos habebat*, dit Eginhard.

(3) Alc., *Epist.* 4, col. 1473 : *Splendida facit canicula, medicis præmia expectantibus multùm amabilis.*

(4) Carm. 221.

rince, apportèrent avec eux du baume, du nard, es onguens, des drogues et des médicamens en si rande quantité, qu'ils semblaient avoir épuisé l'O- ent pour enrichir l'Occident. On pourrait peut-être étendre davantage sur l'état de la médecine en France a temps de Charlemagne, si le public jouissait de ouvrage d'un médecin nommé *Vrivasius*, qui est rit d'un caractère du huitième siècle ou environ, conservé à Troyes parmi les manuscrits de M. Pi- ou (1).

Science des médailles inconnue.

Si le père de la littérature française n'écrivit rien r la médecine ni sur le droit, il était encore bien ins éloigné de rien écrire sur les antiquités profanes. n était encore trop voisin des siècles où l'idolâtrie vait régné, pour ne pas marquer une espèce d'hor- ur à la vue des statues des divinités du paganisme, une certaine aversion pour leurs monnaies, qui en aient presque toujours chargées. Dans cette situation, s princes étaient bien plus portés à réduire en poudre illes qu'on trouvait, soit qu'elles fussent en pierre ou

(1) C'est dans un volume in-f°, coté 1, A 12. Je ne préends point, au reste, donner ma découverte pour plus e elle ne vaut. Il peut se faire que ce Vrivasius ne soit au- e qu'Oribasius, ancien médecin connu d'ailleurs, dont le om aura été défiguré, quoiqu'il paraisse écrit de la pre- ière main, et avec attention.

en bronze, qu'à leur donner place dans leurs palais. Tel fut le sort d'Ermensul, l'idole des Saxons, et des autres idoles que les Frisons avaient honorées. Lorsqu'on réparait les murs des villes, si l'on y trouvait des statues des dieux du paganisme, on les renfermait dans l'épaisseur du nouvel édifice, de manière qu'elles ne fussent point aperçues. Si l'on découvrait quelques médailles d'or ou autre métal, on ne les estimait que selon la valeur de leur poids, et on les fondait pour en faire un autre usage que celui de satisfaire les curieux. C'est ainsi sans doute que disparurent les pièces d'or (1) que Maurin, évêque d'Auxerre, présenta à Charlemagne, attachées par paquets à son étole, un jour qu'il voulait obtenir de lui une grâce. Ces pièces avaient été trouvées dans une tour de sa ville épiscopale. Celles qu'on trouva à Ratisbonne en démolissant, par ordre du même prince, les murs de la ville, changèrent aussi de nature. Cet or servait à quelques décorations d'église (2). Une partie fut employée à faire écrire des livres, et le reste à les orner de couvertures très-épaisses de la même matière. Pour le trésor qui fut trouvé dans la Frise, lorsqu'on abattit les temples des faux dieux, on sait seulement que Charlemagne en retint les deux tiers (3), et laissa l'autre aux prédicateurs apostoliques de cette province. Cette disposition au sujet des trésors passa même en règle

(1) *Hist. Ep. Autiss.* Labb., *Bibl. mss.*, t. 1, p. 431.
(2) Sangall., p. 128.
(3) *Vita S. Ludgeri, sæc. 4. Bened.*, t. 1, p. 23.

à l'égard des terres d'églises par un article des capitulaires; et lorsque c'était dans une terre non ecclésiastique que l'on faisait ces découvertes, le roi en devait avoir les trois quarts. Par ce moyen, Charlemagne aurait pu rassembler bien des curiosités profanes; mais le temps n'en était pas encore venu: *Omnia tempus habent, et sœpè posterior affert hora quod prior non poterat* (1). C'est une sentence d'Alcuin.

Architecture.

Il est assez difficile de trouver, dans les auteurs du neuvième siècle, quel était le goût de l'architecture du temps de Charlemagne. Les preuves en sont presque aussi rares que les édifices de ce temps-là le sont devenus de nos jours. Ce que l'on sait, est qu'on lisait Vitruve, et que Charlemagne s'entendait aux bâtimens.

Ce fut selon les règles prescrites par Vitruve, qu'un seigneur curieux (2) et entendu en sculpture fabriqua, sous Charlemagne, une espèce de cabinet à colonnes d'ivoire. Eginhard était si persuadé que cet ouvrage était dans le goût des Romains, qu'il y renvoie Wssin, qui étudiait l'architecture, pour avoir la demonstration des choses dont Vitruve rapporte les noms. Mais cet abbé, très-éclairé d'ailleurs, avait grand tort, au même endroit, d'imaginer que le terme de *scena*, employé par Virgile au troisième livre des *Géorgi-*

(1) *Epist.* 4.

(2) *Epist. Eginhardi.* Du Chesne, t. 2, p. 701.

ques, eût un rapport si prochain à la scénographie.

Théodulfe, qui fait passer en revue dans ses poésies tous les officiers de la cour de Charlemagne, souvent sous des noms qu'il leur prête (1), n'oublie point l'architecte ou l'intendant des bâtimens; et il le désigne sous le nom d'*Hiram*. Ce fut sans doute cet Hiram qui bâtit la belle église d'Aix-la-Chapelle. Le prince en avait tracé le plan (2); mais elle fut construite presque entièrement de morceaux rapportés. Les blocs de pierre carrée qu'on y employa, venaient des démolitions de la cité de Verdun (3), dont Charlemagne avait fait détruire les murs et les tours pour punir l'infidélité de l'évêque. Les colonnes de marbre et la mosaïque (4) étaient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne. Eginhard dit (5) que cette église était en forme de couronne à plusieurs étages de colonnes, ce qui suffisait pour attirer l'admiration des Français, qui n'avaient jamais rien vu de semblable dans leur pays. Sur cette description, on peut assurer que la rotonde qui subsiste aujourd'hui à Aix, est un reste de l'édifice que Charlemagne fit élever. Ceux qui l'ont vue peuvent en décider, et juger du goût de ce temps-là, quoique cependant il y ait une différence à faire entre un bâtiment qui n'est que de pièces

---

(1) Théod., l. 3, carm. 3, *circa finem*.
(2) Alc., *Epist.* 4.
(3) *Chron.* Hugon. Flavin. *Bibl. Mss.* Labb., t. 1, p. 117.
(4) *Concil.* Labb., t. 4, col. 1770.
(5) *In fine Vitæ Car. M.*

nnes rapportées, et un édifice composé de ma-
x mis pour la première fois en œuvre (1). C'est
tte dernière espèce qu'est l'église du village de
igny, proche Saint-Benoît-sur-Loire. L'édifice
lui-là même que fit construire Théodulfe, évê-
Orléans, si souvent cité dans cette Dissertation.
eut encore tirer quelques inductions touchant
isse de ce temps-là, de la représentation qu'a
e le Père Mabillon de l'abbaye de Saint-Ri-
(2), telle qu'elle avait été rebâtie par saint An-
t. On aperçoit assez dans ces monumens, que
itecture du siècle de Charlemagne (que quel-
uns appellent *carlovingiaque*) était différente
gothique, qui a été admise plus tard dans le
me; et que l'on y observait le contraire de ce
voit à quelques édifices qu'on dit être du sep-
siècle (3).

cet écrit n'était pas déjà trop long, j'y ajoute-
ne remarque sur les noms que les savans se
ient alors les uns aux autres, ou qu'ils pre-
t eux-mêmes. Cet usage, qui commença au règne
arlemagne, vint de la connaissance qu'on avait
des livres saints et de l'histoire profane. En gé-
, ce n'était point ce qu'il plaît à quelques mo-
s d'appeler *noms de guerre* (4), encore moins

Sæc. 1. *Bened., in Miraculis sancti Maximini*, c. 3, num. 13.
Sæc. 4. *Bened.*, t. 1, p. 111.
Tour de saint Faron de Meaux.
Le Père de Colonia.

des *noms littéraires*. La raison de ces noms se tirait quelquefois de la dignité ou des fonctions, ou même de l'étymologie du nom, laquelle portait dans la langue maternelle; quelquefois aussi du caractère (1), ou de la couleur du teint, ou de quelque autre qualité accidentelle. Les plus célèbres d'entre les noms tirés de l'Ecriture sainte sont ceux de David, Samuel, Onias, Jesse, Idithun, Néémias, Beseléel, Nathanaël. Je ne m'arrêterai ici qu'au nom de Samuel : c'est le plus considérable après le nom du roi, et cependant celui qui a été le moins éclairci. Ce Samuel, dont Alcuin parle dans le nombre 201 de ses poésies, est certainement Bernered, archevêque de Sens, qui avait été abbé d'Epternach, auprès de Trèves (2). La preuve s'en tire d'un manuscrit de la bibliothèque du roi (3), dans lequel est renfermée une pièce de vers d'Alcuin, qui a échappé aux éditeurs de ses ouvrages et à ceux qui sont venus depuis. Samuel y est dépeint comme demeurant à Sens en qualité d'évêque de cette ville. Le poëte le félicite, entre autres choses, de ce qu'au lieu des délices de la Surane, il jouit de celles des rivières d'Yonne et

---

(1) *Maurus*, *Candidus*, *Niger*, *Corvinianus*. *Albinus* pourrait aussi en être.

(2) Alcuin écrivit, à sa prière, la *Vie de saint Willebrord*. Ce Samuel est différent d'un autre Samuel, disciple d'Alcuin, qui fut fait évêque de Worms en 838 (*Ex* Mabill., *in Annal. Bened.*), et dont Alcuin parle dans sa lettre 102.

(3) Cod. 5304, fol. 110, *verso*.

de Seine, et de ce qu'il est à portée de goûter de tous les vins de la province Sénonaise.

Il est facile de voir, par la peinture que j'ai faite de l'état des sciences sous Charlemagne, que quoiqu'Alcuin eût flatté ce prince (1) que peut-être on verrait la France devenir sous son règne une nouvelle Athènes, les sciences cependant n'y furent qu'ébauchées; mais que cette ébauche eût conduit loin, s'il y avait eu en même temps ou successivement un plus grand nombre de personnages semblables à Alcuin et à Théodulfe! La disette de livres fit un tort considérable; Alcuin lui-même en était dépourvu, et ne citait beaucoup d'auteurs que de mémoire. Dans un endroit il se plaint qu'il manque en France de plusieurs livres de belles-lettres (2) qu'il avait en Angleterre; il dit ailleurs qu'il n'a point les ouvrages de Pline (3). Ici il cherche le Traité de saint Augustin sur l'âme (4); là, son exemplaire des lettres de saint Grégoire-le-Grand (5) le jette dans une méprise, faute d'en avoir eu plusieurs pour voir la différence, et reconnaître que le sien n'était pas complet. La bibliothèque de Charlemagne était bien fournie pour le temps, mais elle ne contenait pas tout. Comme la cour était ambulante, on ne pouvait sou-

(1) *Epist.* 10.
(2) *Epist.* 1.
(3) Col. 1457.
(4) Col. 777.
(5) *Epist.* 70, col. 1593.

vent y trouver que très-peu de livres ; outre cela, Alcüin n'y faisait pas toujours sa résidence (1). Il était tantôt à son abbaye de Saint-Loup de Troyes, ou à celle de Ferrières ; tantôt à celle de Saint-Josse, ou bien en chemin pour aller de l'une à l'autre : c'est ce qui paraît par les périphrases géographiques (2) dont il use dans quelques-unes de ses lettres. On ne doit pas être surpris que, faute de secours, il se soit quelquefois trompé. Il aimait à s'instruire par la lecture ; il disait qu'interroger à propos, c'est enseigner (3) ; qu'il vaut mieux écouter que parler ; que le jugement d'autrui sur un ouvrage vaut souvent plus que celui du propre auteur. Ces maximes étant la règle de ses disciples, qui peuplaient alors la France, on peut dire que ce royaume était comme une espèce de trésor de science, quoique d'une science encore informe et comme au berceau, si on excepte la théologie, qui parut alors plus brillante, pendant que les autres ne faisaient que commencer à revivre.

Deus scientiarum Dominus est. (1. Reg. 2. 3.)

---

(1) *Belgicæ latitudinis campi*, Epist. 10. *Item*, Epist. 12. *Item*, t. 2. *Thesauri Anecd. Pez.* Alc., *Epist.* 9 et 5.

(2) *Epist.* 10, 12.

(3) *Sapienter interrogare, docere.* (Epist. 106.)

Sæpius auribus quam linguâ utendum. (Epist. 9.)

Alterius judicium in quolibet opere plus sæpissimè valet quam proprii autoris. (Ep. 15.)

SUPPLÉMENT

A LA DISSERTATION SUR L'ÉTAT DES SCIENCES EN FRANCE SOUS CHARLEMAGNE,

fondé sur des pièces manuscrites nouvellement découvertes, où sont renfermées plusieurs circonstances inconnues de la vie d'Alcuin, de Paul Varnefrid, Pierre de Pise, etc.

PAR LEBEUF.

Il est très-vrai qu'avec le temps et certaines recherches, on découvre des choses qu'on ne croyait pas trouver; et que dans un champ que l'on regardait comme moissonné avec un très-grand soin, on ne laisse pas d'y rencontrer encore quelques épis qui ont échappé aux mains des moissonneurs. Comme il y a des glaneurs plus heureux les uns que les autres, je me mettrai simplement dans le rang de ceux qui ne trouvent que de faibles épis. Je ne prétends point aspirer au bonheur de ceux qui découvrent ces magnifiques et amples ouvrages dont on compose des volumes entiers; quelques petits lambeaux de littérature, quelques fragmens historiques sont suffisans pour me contenter, parce que je me borne à de très-petites collections.

Je sentais bien, lorsque j'ai composé, dans mon pays, la Dissertation que j'ai donnée sur l'état des sciences sous Charlemagne, que si j'eusse été à Paris pour y travailler, je l'aurais enrichie plus qu'elle n'est, de différentes remarques sur les savans de ce temps-

s'instruire sur la médecine : *De medicinali arte, ut infantes hanc discere mittantur* (1). Et comme il y avait dès lors des charlatans dont l'ignorance était aussi manifeste (2) que leurs personnes étaient peu connues, il fut aussi arrêté qu'ils seraient chassés (3). On dirait à ces traits, que l'on aurait été alors fort en garde contre les erreurs populaires sur la cause des maladies : cependant il n'y parut guère en l'an 810. Il y eut cette année-là en France, et dans tous les Etats de Charlemagne, une mortalité extraordinaire (4) sur les bœufs. On s'imagina que le mal provenait d'une poudre que Grimald, duc de Benevent, ennemi de l'empereur, avait fait répandre dans les prés, dans les fontaines, sur les montagnes, etc. Agobard assure qu'on vit très-peu de personnes (5) qui ne donnassent dans cette vision.

Il paraît qu'il y avait à la cour de Charlemagne une apothicairerie comme dans les communautés : c'est ce qu'Alcuin appelle *Hippocratica tecta* (6). On ne peut douter que la pharmacie n'en fût très-bien fournie, si le moine de Saint-Gal a dit vrai (7), lorsqu'il écrivait que les Perses envoyés en ambassade à ce

(1) *Concil.* Lab., t. 7, col. 1183.

(2) *Quorum sunt certi errores, incerti autores.*

(3) *Capitul.*, an. 805.

(4) *Chronica seu Annales.* Item, *Capitulare*, ann. 810.

(5) *Paucissimi.* (Agob., lib. *de Grandine et Tonit.*)

(6) Carm. 221. Ne voudrait-il pas dire une infirmerie, près de laquelle est toujours l'apothicairerie?

(7) Sangall., p. 126.

prince, apportèrent avec eux du baume, du nard, les onguens, des drogues et des médicamens en si grande quantité, qu'ils semblaient avoir épuisé l'Orient pour enrichir l'Occident. On pourrait peut-être s'étendre davantage sur l'état de la médecine en France au temps de Charlemagne, si le public jouissait de l'ouvrage d'un médecin nommé *Vrivasius*, qui est écrit d'un caractère du huitième siècle ou environ, et conservé à Troyes parmi les manuscrits de M. Pithou (1).

Science des médailles inconnue.

Si le père de la littérature française n'écrivit rien sur la médecine ni sur le droit, il était encore bien plus éloigné de rien écrire sur les antiquités profanes. On était encore trop voisin des siècles où l'idolâtrie avait régné, pour ne pas marquer une espèce d'horreur à la vue des statues des divinités du paganisme, et une certaine aversion pour leurs monnaies, qui en étaient presque toujours chargées. Dans cette situation, les princes étaient bien plus portés à réduire en poudre celles qu'on trouvait, soit qu'elles fussent en pierre ou

(1) C'est dans un volume in-f°, coté 1, A 12. Je ne prétends point, au reste, donner ma découverte pour plus qu'elle ne vaut. Il peut se faire que ce Vrivasius ne soit autre qu'Oribasius, ancien médecin connu d'ailleurs, dont le nom aura été défiguré, quoiqu'il paraisse écrit de la première main, et avec attention.

en bronze, qu'à leur donner place dans leurs palais. Tel fut le sort d'Ermensul, l'idole des Saxons, et des autres idoles que les Frisons avaient honorées. Lorsqu'on réparait les murs des villes, si l'on y trouvait des statues des dieux du paganisme, on les renfermait dans l'épaisseur du nouvel édifice, de manière qu'elles ne fussent point aperçues. Si l'on découvrait quelques médailles d'or ou autre métal, on ne les estimait que selon la valeur de leur poids, et on les fondait pour en faire un autre usage que celui de satisfaire les curieux. C'est ainsi sans doute que disparurent les pièces d'or (1) que Maurin, évêque d'Auxerre, présenta à Charlemagne, attachées par paquets à son étole, un jour qu'il voulait obtenir de lui une grâce. Ces pièces avaient été trouvées dans une tour de sa ville épiscopale. Celles qu'on trouva à Ratisbonne en démolissant, par ordre du même prince, les murs de la ville, changèrent aussi de nature. Cet or servait à quelques décorations d'église (2). Une partie fut employée à faire écrire des livres, et le reste à les orner de couvertures très-épaisses de la même matière. Pour le trésor qui fut trouvé dans la Frise, lorsqu'on abattit les temples des faux dieux, on sait seulement que Charlemagne en retint les deux tiers (3), et laissa l'autre aux prédicateurs apostoliques de cette province. Cette disposition au sujet des trésors passa même en règle

(1) *Hist. Ep. Autiss.* Labb., *Bibl. mss.*, t. 1, p. 431.
(2) Sangall., p. 128.
(3) *Vita S. Ludgeri, sæc. 4. Bened.*, t. 1, p. 23.

à l'égard des terres d'églises par un article des capitulaires; et lorsque c'était dans une terre non ecclésiastique que l'on faisait ces découvertes, le roi en devait avoir les trois quarts. Par ce moyen, Charlemagne aurait pu rassembler bien des curiosités profanes; mais le temps n'en était pas encore venu: *Omnia tempus habent, et sœpè posterior affert hora quod prior non poterat* (1). C'est une sentence d'Alcuin.

Architecture.

Il est assez difficile de trouver, dans les auteurs du neuvième siècle, quel était le goût de l'architecture du temps de Charlemagne. Les preuves en sont presque aussi rares que les édifices de ce temps-là le sont devenus de nos jours. Ce que l'on sait, est qu'on lisait Vitruve, et que Charlemagne s'entendait aux bâtimens.

Ce fut selon les règles prescrites par Vitruve, qu'un seigneur curieux (2) et entendu en sculpture fabriqua, sous Charlemagne, une espèce de cabinet à colonnes d'ivoire. Eginhard était si persuadé que cet ouvrage était dans le goût des Romains, qu'il y renvoie Wssin, qui étudiait l'architecture, pour avoir la demonstration des choses dont Vitruve rapporte les noms. Mais cet abbé, très-éclairé d'ailleurs, avait grand tort, au même endroit, d'imaginer que le terme de *scena*, employé par Virgile au troisième livre des *Géorgi-*

(1) *Epist.* 4.

(2) *Epist. Eginhardi.* Du Chesne, t. 2, p. 701.

ques, eût un rapport si prochain à la scénographie.

Théodulfe, qui fait passer en revue dans ses poésies tous les officiers de la cour de Charlemagne, souvent sous des noms qu'il leur prête (1), n'oublie point l'architecte ou l'intendant des bâtimens; et il le désigne sous le nom d'*Hiram*. Ce fut sans doute cet Hiram qui bâtit la belle église d'Aix-la-Chapelle. Le prince en avait tracé le plan (2); mais elle fut construite presque entièrement de morceaux rapportés. Les blocs de pierre carrée qu'on y employa, venaient des démolitions de la cité de Verdun (3), dont Charlemagne avait fait détruire les murs et les tours pour punir l'infidélité de l'évêque. Les colonnes de marbre et la mosaïque (4) étaient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne. Eginhard dit (5) que cette église était en forme de couronne à plusieurs étages de colonnes, ce qui suffisait pour attirer l'admiration des Français, qui n'avaient jamais rien vu de semblable dans leur pays. Sur cette description, on peut assurer que la rotonde qui subsiste aujourd'hui à Aix, est un reste de l'édifice que Charlemagne fit élever. Ceux qui l'ont vue peuvent en décider, et juger du goût de ce temps-là, quoique cependant il y ait une différence à faire entre un bâtiment qui n'est que de pièces

---

(1) Théod., l. 3, carm. 3, *circa finem*.

(2) Alc., *Epist.* 4.

(3) *Chron.* Hugon. Flavin. *Bibl. Mss.* Labb., t. 1, p. 117.

(4) *Concil.* Labb., t. 4, col. 1770.

(5) *In fine Vitæ Car. M.*

anciennes rapportées, et un édifice composé de matériaux mis pour la première fois en œuvre (1). C'est de cette dernière espèce qu'est l'église du village de Germigny, proche Saint-Benoît-sur-Loire. L'édifice est celui-là même que fit construire Théodulfe, évêque d'Orléans, si souvent cité dans cette Dissertation. On peut encore tirer quelques inductions touchant la bâtisse de ce temps-là, de la représentation qu'a donnée le Père Mabillon de l'abbaye de Saint-Riquier (2), telle qu'elle avait été rebâtie par saint Angilbert. On aperçoit assez dans ces monumens, que l'architecture du siècle de Charlemagne (que quelques-uns appellent *carlovingiaque*) était différente de la gothique, qui a été admise plus tard dans le royaume; et que l'on y observait le contraire de ce qui se voit à quelques édifices qu'on dit être du septième siècle (3).

Si cet écrit n'était pas déjà trop long, j'y ajouterais une remarque sur les noms que les savans se donnaient alors les uns aux autres, ou qu'ils prenaient eux-mêmes. Cet usage, qui commença au règne de Charlemagne, vint de la connaissance qu'on avait alors des livres saints et de l'histoire profane. En général, ce n'était point ce qu'il plaît à quelques modernes d'appeler *noms de guerre* (4), encore moins

(1) *Sæc.* 1. *Bened., in Miraculis sancti Maximini*, c. 3, num. 13.

(2) *Sæc.* 4. *Bened.*, t. 1, p. 111.

(3) Tour de saint Faron de Meaux.

(4) Le Père de Colonia.

des *noms littéraires*. La raison de ces noms se tirait quelquefois de la dignité ou des fonctions, ou même de l'étymologie du nom, laquelle portait dans la langue maternelle; quelquefois aussi du caractère (1), ou de la couleur du teint, ou de quelque autre qualité accidentelle. Les plus célèbres d'entre les noms tirés de l'Ecriture sainte sont ceux de David, Samuel, Onias, Jesse, Idithun, Néémias, Beseléel, Nathanaël. Je ne m'arrêterai ici qu'au nom de Samuel : c'est le plus considérable après le nom du roi, et cependant celui qui a été le moins éclairci. Ce Samuel, dont Alcuin parle dans le nombre 201 de ses poésies, est certainement Bernered, archevêque de Sens, qui avait été abbé d'Epternach, auprès de Trèves (2). La preuve s'en tire d'un manuscrit de la bibliothèque du roi (3), dans lequel est renfermée une pièce de vers d'Alcuin, qui a échappé aux éditeurs de ses ouvrages et à ceux qui sont venus depuis. Samuel y est dépeint comme demeurant à Sens en qualité d'évêque de cette ville. Le poëte le félicite, entre autres choses, de ce qu'au lieu des délices de la Surane, il jouit de celles des rivières d'Yonne et

---

(1) *Maurus*, *Candidus*, *Niger*, *Corvinianus*. *Albinus* pourrait aussi en être.

(2) Alcuin écrivit, à sa prière, la *Vie de saint Willebrord*. Ce Samuel est différent d'un autre Samuel, disciple d'Alcuin, qui fut fait évêque de Worms en 838 (*Ex* Mabill., *in Annal. Bened.*), et dont Alcuin parle dans sa lettre 102.

(3) Cod. 5304, fol. 110, *verso*.

de Seine, et de ce qu'il est à portée de goûter de tous les vins de la province Sénonaise.

Il est facile de voir, par la peinture que j'ai faite de l'état des sciences sous Charlemagne, que quoiqu'Alcuin eût flatté ce prince (1) que peut-être on verrait la France devenir sous son règne une nouvelle Athènes, les sciences cependant n'y furent qu'ébauchées; mais que cette ébauche eût conduit loin, s'il y avait eu en même temps ou successivement un plus grand nombre de personnages semblables à Alcuin et à Théodulfe! La disette de livres fit un tort considérable; Alcuin lui-même en était dépourvu, et ne citait beaucoup d'auteurs que de mémoire. Dans un endroit il se plaint qu'il manque en France de plusieurs livres de belles-lettres (2) qu'il avait en Angleterre; il dit ailleurs qu'il n'a point les ouvrages de Pline (3). Ici il cherche le Traité de saint Augustin sur l'âme (4); là, son exemplaire des lettres de saint Grégoire-le-Grand (5) le jette dans une méprise, faute d'en avoir eu plusieurs pour voir la différence, et reconnaître que le sien n'était pas complet. La bibliothèque de Charlemagne était bien fournie pour le temps, mais elle ne contenait pas tout. Comme la cour était ambulante, on ne pouvait sou-

(1) *Epist.* 10.
(2) *Epist.* 1.
(3) Col. 1457.
(4) Col. 777.
(5) *Epist.* 70, col. 1593.

vent y trouver que très-peu de livres ; outre cela, Alcuin n'y faisait pas toujours sa résidence (1). Il était tantôt à son abbaye de Saint-Loup de Troyes, ou à celle de Ferrières ; tantôt à celle de Saint-Josse, ou bien en chemin pour aller de l'une à l'autre : c'est ce qui paraît par les périphrases géographiques (2) dont il use dans quelques-unes de ses lettres. On ne doit pas être surpris que, faute de secours, il se soit quelquefois trompé. Il aimait à s'instruire par la lecture ; il disait qu'interroger à propos, c'est enseigner (3) ; qu'il vaut mieux écouter que parler ; que le jugement d'autrui sur un ouvrage vaut souvent plus que celui du propre auteur. Ces maximes étant la règle de ses disciples, qui peuplaient alors la France, on peut dire que ce royaume était comme une espèce de trésor de science, quoique d'une science encore informe et comme au berceau, si on excepte la théologie, qui parut alors plus brillante, pendant que les autres ne faisaient que commencer à revivre.

Deus scientiarum Dominus est. (1. Reg. 2. 3.)

---

(1) *Belgicæ latitudinis campi*, Epist. 10. *Item*, Epist. 12. *Item*, t. 2. *Thesauri Anecd. Pez.* Alc., *Epist.* 9 et 5.

(2) *Epist.* 10, 12.

(3) *Sapienter interrogare, docere.* (Epist. 106.)

Sæpius auribus quam linguâ utendum. (Epist. 9.)

Alterius judicium in quolibet opere plus sæpissimè valet quam proprii autoris. (Ep. 15.)

SUPPLÉMENT

A LA DISSERTATION SUR L'ÉTAT DES SCIENCES EN FRANCE SOUS CHARLEMAGNE,

fondé sur des pièces manuscrites nouvellement découvertes, où sont renfermées plusieurs circonstances inconnues de la vie d'Alcuin, de Paul Varnefrid, Pierre de Pise, etc.

PAR LEBEUF.

Il est très-vrai qu'avec le temps et certaines recherches, on découvre des choses qu'on ne croyait pas trouver; et que dans un champ que l'on regardait comme moissonné avec un très-grand soin, on ne laisse pas d'y rencontrer encore quelques épis qui ont échappé aux mains des moissonneurs. Comme il y a des glaneurs plus heureux les uns que les autres, je me mettrai simplement dans le rang de ceux qui ne trouvent que de faibles épis. Je ne prétends point aspirer au bonheur de ceux qui découvrent ces magnifiques et amples ouvrages dont on compose des volumes entiers; quelques petits lambeaux de littérature, quelques fragmens historiques sont suffisans pour me contenter, parce que je me borne à de très-petites collections.

Je sentais bien, lorsque j'ai composé, dans mon pays, la Dissertation que j'ai donnée sur l'état des sciences sous Charlemagne, que si j'eusse été à Paris pour y travailler, je l'aurais enrichie plus qu'elle n'est, de différentes remarques sur les savans de ce temps-

là, et que j'aurais découvert quelque ouvrage inconnu, par le moyen duquel on aurait appris certains faits intéressans ensevelis dans l'obscurité. Ce que je n'ai pu faire alors, vient de se présenter à moi. J'ai trouvé, en faisant la Notice des manuscrits de Saint-Martial de Limoges, qui sont depuis peu à la bibliothèque du roi, de quoi orner en quelque manière l'histoire littéraire du siècle de Charlemagne; de quoi faire connaître deux ou trois illustres personnages plus qu'on ne les connaissait, et même de quoi réfuter les fables qu'on a débitées touchant l'un d'entre eux.

Je commencerai par Paul Varnefrid. Ce savant ne doit point être indifférent à ceux qui étudient notre histoire : il est connu par des ouvrages qu'il a composés en France, encore plus que par ceux qu'il a composés en Italie. Quoique Casimir Oudin soit quelquefois outré dans ce qu'il dit sur les écrivains ecclésiastiques, il me paraît qu'il n'a pas mal conjecturé, lorsqu'il a regardé comme l'effet d'une trop grande crédulité, dans Léon d'Ostie, d'avoir écrit que Charlemagne, après sa conquête de la Lombardie, hésita s'il ferait couper les mains ou crever les yeux à Paul Varnefrid, et qu'il fut exilé sur les côtes de la mer Adriatique, à cause de son attachement pour son ancien seigneur le roi des Lombards. Oudin a raison de s'en tenir, sur l'article de Paul, à ce qu'on en lit dans Sigebert. Quoique ce dernier ne soit pas plus ancien que Léon d'Ostie, son témoignage, cependant, est plus croyable sur les circonstances de la vie de Paul Varnefrid, parce qu'il a écrit en France, et parce

qu'il a demeuré dans la ville de Metz. Paul dut y être en effet fort connu, puisqu'il avait composé l'histoire des évêques de ce siége; et l'on devait y avoir plus d'un ouvrage de lui, puisque la ville de Metz était peu éloignée des lieux les plus fréquentés par la cour, où Paul ne resta point oisif. Oudin paraît avoir cru que cet écrivain fit une résidence considérable à Metz, et même dans le monastère de Saint-Vincent, où Sigebert demeura depuis. Si cette demeure successive de deux illustres personnages en cette abbaye était bien avérée, je ne douterais aucunement que Sigebert y eût trouvé des ouvrages de Paul, qui l'auraient déterminé à écrire que cet Italien fut tiré de son pays par Charlemagne, pour faire fleurir les sciences en France. *Paulus..... natione Italus, propter scientiam litterarum, à Carolo-Magno imperatore ascitus.* Mais quoiqu'il se fût écoulé trois cents ans depuis Charlemagne, Sigebert n'était point hors d'état de savoir là-dessus la vérité. Demeurant dans le canton d'Aix-la-Chapelle, il avait eu connaissance des mêmes pièces qui vont me servir à appuyer le sentiment de Casimir Oudin. Le manuscrit d'où je les ai tirées est d'une écriture du neuvième siècle (ce qui est digne d'attention), et il me paraît être un de ces recueils dont se munissaient les maîtres qui gouvernaient alors les écoles des monastères, dans lesquels ils faisaient entrer les pièces qui avaient eu quelque réputation dans le siècle précédent, soit par rapport aux auteurs, soit à cause du sujet qui y était traité. Ce qui me porte à le croire, est que j'y trouve, dès le commencement,

tiquité auxquels Charlemagne le comparait : « Que « je meure, dit-il, si je souhaite imiter aucun de ces « écrivains, qui n'ont point marché dans la bonne « voie. Je les comparerai bien plutôt à des chiens. Je « ne sais ni le grec ni l'hébreu : pour trois ou quatre « mots que j'en ai appris, on veut que j'en sois pourvu « abondamment. Je ne possède ni or, ni argent, ni « autres richesses. Je ne m'applique qu'aux belles- « lettres : ainsi je n'ai rien à vous offrir. Que les ri- « ches vous apportent des diamans, des pierres pré- « cieuses, et autres présens de conséquence ; je ne « vous offrirai qu'une pure soumission de cœur et « d'esprit. Il n'y a que l'espérance d'être conservé « dans votre amitié qui me retient ici, et je tâche de « n'y point tirer de vaine gloire de ma science. Je « n'ignore pas que Rotrude part pour le voyage d'ou- « tre-mer, et que cette belle princesse aura part au « sceptre, afin que, par le moyen de cette alliance, « le royaume des Francs puisse un jour s'étendre jus- « que dans l'Asie. Mais si les clercs qui la suivront « dans ce voyage, ne prononcent pas plus de grec « qu'ils en auront appris de moi, ils courent risque « de rester muets. Cependant, de peur que je passe « pour absolument ignorant, je vous rapporterai ici « un trait de ce qu'on m'a appris dans ma jeunesse : « mon grand âge m'a fait oublier le reste. » Ensuite Paul rapporte une petite élégie sur un enfant qui fut noyé dans l'Ebre.

Il est évident, par les expressions dont Charlemagne se sert au commencement de l'ode qu'il envoya

à Paul, que Paul n'était pas venu en France en qualité de prisonnier, comme on l'avait cru. Il paraît qu'il y était venu de son plein gré, et probablement attiré par quelques lettres de ce prince, ou même dans sa compagnie, lorsqu'il revint de Rome en 774. Il est vrai que Paul parut avoir envie de s'en retourner dans le pays d'où il était venu : c'est pour cela que Charlemagne lui fit écrire si obligeamment. Mais il y resta plusieurs années, et non seulement il y composa l'*Histoire des évêques de Metz*, à la prière d'Angelramne, évêque de cette ville, mais même, selon les preuves fournies par Oudin, il y rédigea l'*Histoire des Lombards*, et la *Collection des homélies des Pères*, à l'usage des églises.

Ces trois ouvrages n'empêchèrent point Paul de se livrer quelquefois à la poésie. J'ai fait observer, dans ma Dissertation sur l'état des sciences, non seulement que les poésies de ce temps-là étaient pleines de licences, de mots forgés, et souvent très-obscures, mais aussi qu'on s'amusait à proposer des énigmes, comme on fait de nos jours.

Pierre de Pise, qui était à la cour en qualité de maître de grammaire de Charlemagne, composa une pièce de quarante-cinq vers hexamètres, qu'il adressa à Paul Varnefrid, dans laquelle il enchâssa une énigme qu'il lui donnait à deviner. Paul y répondit par une autre pièce de quarante-sept vers de même mètre, et lui proposa une autre énigme. On voit, par une cinquième pièce de poésie intitulée *Versus Pauli missi ad regem*, que quelquefois Paul recevait le soir des

prend lui-même, dans le quatrième livre de son *Histoire des Lombards*, qu'il eut un frère nommé *Arichis*.

Oudin, qui a examiné d'assez près tout ce qui regarde Paul Varnefrid, remarque qu'il ne fait connaître, en aucun endroit de ses ouvrages, qu'il ait été diacre d'Aquilée, ni chancelier de Didier, roi des Lombards. Quant au titre de diacre d'Aquilée, il me paraît qu'il n'y a qu'une transposition à admettre dans ces deux mots. Paul pouvait être du territoire d'Aquilée, et n'avoir été fait diacre que depuis qu'il se fut retiré au Mont-Cassin. C'est ce qui est plus vraisemblable; car il ne faut point s'imaginer, comme a fait Oudin, qu'il n'eût point encore habité au Mont-Cassin, lorsqu'il quitta la cour de Charlemagne. J'ai découvert dans le même manuscrit où se trouvent ses poésies, une lettre qu'il écrivit à Théodemar, abbé de ce lieu, qui lève tous les doutes qu'on pourrait avoir eus sur l'antiquité de son monachisme. Ce Théodemar gouverna l'abbaye de Mont-Cassin, depuis l'an 777 jusqu'en 796. Il est fort connu par rapport à une célèbre lettre sur les usages de Mont-Cassin, qu'on croit avoir été composée par notre Paul, lorsqu'il fut de retour en son monastère. Je pense qu'il faut fixer à l'an 782, ou environ, la lettre que Paul Varnefrid lui écrivit lorsqu'il était encore attaché au service de Charlemagne. Il y appelle Théodemar son père, et il se qualifie son fils. Il y parle du Mont-Cassin comme de l'ancien lieu de sa demeure, dont il regrette d'être éloigné. Cette lettre paraît bien écrite : elle prouve

que Paul savait s'expliquer clairement quand il le fallait, et que ce n'est pas dans la poésie seulement qu'il a été plus versé que Pierre de Pise.

« Je suis parmi des catholiques, dit-il, et parmi « des personnes très-attachées au christianisme ; cha- « cun me témoigne de l'amitié, tant en l'honneur de « notre Père Saint-Benoît, qu'en votre considération ; « mais en comparaison de votre monastère, le palais « ou la cour m'est une prison. Je suis ici dans la tem- « pête et le tumulte, en comparaison de la douce tran- « quillité que l'on goûte chez vous ; il n'y a que la fai- « blesse de mon corps qui me retienne dans ce pays- « ci.... Soyez persuadé que je n'y reste si long-temps « que par un esprit de charité et de miséricorde, et « pour le bien spirituel de quelques personnes, et, « qui plus est, parce que notre roi et maître m'y re- « tient. Aussitôt que Dieu aura bien voulu lui ins- « pirer de délivrer de captivité ceux pour lesquels je « m'intéresse, je me rendrai auprès de vous ; aucunes « richesses ni possessions, soit en terres, soit en ar- « gent, ne pourront me séparer de votre société. Je « vous prie donc d'intercéder pour moi auprès de no- « tre commun Père Saint-Benoît.... Il est inutile que « je vous recommande de prier Dieu pour nos maî- « tres et pour leurs armées, sachant que vous le fai- « tes ; comme aussi pour l'abbé ***, des libéralités « duquel je suis sustenté ici, après celles du roi. »

On ne peut rien de plus fort que les expressions de cette lettre, pour prouver que Paul Varnefrid était moine du Mont-Cassin dans le temps qu'il demeura

à la cour, soit à Aix-la-Chapelle, soit ailleurs. Il eût été à souhaiter que le copiste de la lettre nous eût conservé le nom de l'abbé son bienfaiteur, afin que nous puissions juger si c'était quelque abbé de Metz, comme Oudin l'a conjecturé.

Quoi qu'il en soit, je crois que toutes ces circonstances de la vie de Paul Varnefrid ne doivent point être indifférentes pour notre histoire littéraire du règne de Charlemagne, jusqu'au temps de l'arrivée d'Alcuin : c'est à quoi on n'avait pas fait assez d'attention, et à quoi je n'avais pas pensé moi-même en 1734, lorsque j'ai composé ma Dissertation, ne croyant point alors que le zèle de Charlemagne pour les sciences eût éclaté avant qu'il appelât Alcuin en France, et que Leidrade et Théodulfe y fussent venus demeurer. Ce supplément à ma Dissertation était d'autant plus nécessaire, que je fais connaître, non seulement plusieurs opuscules de Paul Varnefrid qui restaient cachés, mais encore quelques-uns de ceux de Pierre de Pise, grammairien de Charlemagne, dont il ne paraissait rien du tout dans le public. J'indiquerai encore un éloge de Charlemagne composé par ce même grammairien, en soixante-un vers hexamètres. J'ai trouvé aussi une nouvelle preuve que ce ne fut pas seulement l'an 787 que Charlemagne commença à déclarer la guerre à l'ignorance, c'est-à-dire lorsqu'il fit écrire une lettre circulaire pour l'établissement des écoles. Je la tire d'une lettre qu'il écrivit à Lulle, archevêque de Mayence, laquelle n'a point encore vu le jour. Le prince, après avoir loué ce pré-

lat de son attention à gagner des âmes à Dieu, lui dit qu'il est surpris qu'il ne songe en aucune manière à instruire son clergé dans les belles-lettres, quoique cela lui soit très-facile. « Vous avez, lui dit-il, rendu « si habile le clerc d'un tel évêque votre confrère, et « celui d'un tel abbé, qu'il ne leur manque rien dans « aucun genre de science : quelle pourrait donc être « votre excuse, si les étrangers sont remplis de vos « instructions, et que vos proches restent dans une « ignorance crasse? De deux choses l'une : ou ils re- « fusent de se soumettre à votre discipline, ou il y a « du relâchement de votre part; ce que nous ne sou- « haitons pas. Mais, quoi qu'il en soit, vénérable « Père, c'est à vous, ou à les corriger paternelle- « ment, ou à les arrêter par votre bâton pastoral. « Employez à leur égard les exhortations, et même « les menaces, pour les porter à l'amour de l'étude. « Si quelques-uns d'entre eux sont pauvres, vous de- « vez les aider de vos biens. Vous pouvez au moins « instruire les enfans de votre Eglise qui auront de la « disposition. Et qui pourrait s'imaginer que, dans le « nombre immense d'âmes qui vous sont confiées, il « ne se trouvera personne du tout qui ait de la dispo- « sition à recevoir vos enseignemens? Tous ceux qui « vous connaissent comme un élève de saint Boni- « face martyr, attendent de grands progrès des ins- « tructions que vous avez reçues de lui. Disposez-vous « donc par la suite, aimable Père, à instruire vos en- « fans dans les arts libéraux, afin qu'en cela vous sa- « tisfassiez nos très-ardens désirs, etc. »

Il ne se peut rien de plus pressant que cette lettre de la part de Charlemagne. Elle ne peut passer pour injurieuse à la mémoire de Lulle, qui est regardé comme un saint personnage, puisque le prince y fit son éloge pour tout ce qui regardait le reste de ses fonctions épiscopales. On peut en juger par la dernière phrase de cette lettre, dont voici le texte : *Nec tuorum lucerna operum in hac solummodo parte sub modio lateat, quæ in reliquiis super candelabrum posita, ex divino munere, claris fulgoribus micat. Vale, Pater carissime,* etc.

Au reste, quoique le nom de saint Lulle ne se trouve point à la tête de cette lettre, je me suis déterminé à assurer qu'elle lui est adressée, parce qu'elle est écrite à un archevêque disciple de saint Boniface de Mayence, et qu'il n'y a eu aucun des disciples de ce saint qui ait occupé un siége archiépiscopal que Lulle, qui lui succéda en 755, et qui tint ce siége jusqu'en 787.

Les poésies remplies de noms propres sont ordinairement curieuses, en ce qu'elles renferment des faits et des évènemens qui ont rapport aux personnes ou aux lieux qui y sont nommés. Un éditeur est heureux lorsqu'il peut découvrir quelles sont véritablement les personnes dont il est fait mention dans ces vers, parce que les circonstances qui partent de la plume du poëte peuvent servir à éclaircir l'histoire du temps.

J'ai remarqué dans le manuscrit de Saint-Martial, après les poésies de Paul Varnefrid et de Pierre de

Pise, une longue pièce qui m'a paru assez curieuse. La ressemblance du style avec celles d'Alcuin, m'a fait juger que cette poésie pouvait être de lui. C'est une invitation qu'un savant fait à une dame d'Angleterre de passer la mer, de remonter le long du Rhin, de rendre visite à tous les habiles gens qui seront sur sa route, et même de se détourner pour aller jusqu'à Epternach, et de là, si elle veut, jusqu'à la cour. L'histoire littéraire de ces siècles-là nous fait connaître deux dames saxonnes qui s'embarquèrent en Angleterre pour venir en France et en Germanie, et qui s'y distinguèrent par des ouvrages de leur composition. On sait le nom de la première, qui fut sainte Liobe ou Leobgithe, laquelle était versée dans la grammaire, la poétique et les autres arts libéraux; elle était parente de saint Boniface de Mayence, et l'on marque sa mort vers l'an 779. Le nom de la seconde est inconnu. On sait seulement qu'elle a plus écrit que la première; qu'elle était Saxonne, et qu'ayant quitté l'Angleterre, elle vint au tombeau de saint Wunebald, abbé au diocèse d'Eichstat, mort en 761; que par la suite elle écrivit en latin la vie de ce saint et celle de saint Willebalde, évêque d'Eichstat. Voilà deux savantes Anglaises transportées sur les bords du Rhin, après le milieu du huitième siècle, et à peu près dans le temps que Paul Varnefrid vint passer quelques années en France, dans le voisinage du Rhin. Doit-on regarder l'une ou l'autre de ces dames saxonnes comme l'objet de la poésie dont il s'agit? Je crois devoir en

donner l'analyse, afin que les amateurs de l'histoire littéraire puissent porter leur jugement.

C'est une nommée *Castule* que le poëte invite à s'embarquer et à passer la mer, à entrer ensuite dans les embouchures du Rhin, à rendre visite à un nommé *Albricus*, demeurant sur le bord de ce fleuve. Il est visible qu'il a en vue Albric (1), qui fut évêque d'Utrecht après la mort de saint Grégoire, prêtre. La qualité de *vaccipotens præsul* est singulière, mais elle convient à l'évêque d'un pays de pâturages. Hadda, second ami du poëte, seulement éloigné d'Albric d'une nuitée, devait lui préparer du miel, du beurre et de la bouillie pour sa provision, attendu, dit-il, que la Frise ne fournit ni huile ni vin. Elle devait laisser à quelque distance la ville de Dorstad. Le poëte doutait si un nommé *Hrotberct* lui donnerait le couvert, attendu que ce négociant se souciait peu de sa poésie. Mais au lieu de cela, il lui conseille de s'arrêter au rivage où demeure un nommé *Jean* ou *Jonas*, parce que, dit-il, on y est bien reçu, et qu'il y a chez lui légumes, poisson et pain en abondance pour les hôtes. Au sortir de là, dit-il, la ville de Cologne se présentera à vous; ne manquez pas d'y aller saluer l'évêque Ricuulf (2). « Vous apercevrez « bien des châteaux de dessus le vaisseau, jusqu'à ce « que vous entriez dans la Moselle. Lorsque vous au- « rez navigué sur cette rivière un certain temps, faites

(1) Il fut sacré en 777, et mourut en 784.

(2) Il fut évêque de Cologne, depuis l'an 771 jusqu'en 793.

« arrêter la voiture; allez à pied du monastère où re-
« pose le corps du saint évêque Wilbrord, et de-
« mandez-y le logis du prêtre Samuel (1). Vous lui
« direz que c'est Puplius Albinus qui vous a envoyé
« de la Grande-Bretagne, pour lui présenter ses res-
« pects. Prosternée devant lui, baisez-lui les pieds, et
« ensuite présentez-lui votre Priscien et votre Fo-
« cas (2); ce sont des livres qui lui font un extrême
« plaisir. Si par hasard il est d'humeur de vous me-
« ner à la cour, vous y rendrez les visites convena-
« bles. Déployez toute votre science aux pieds du roi;
« demandez-lui sa protection contre les envieux de
« votre mérite. » Ici l'auteur lui met dans la bouche les noms de Paulin, de Pierre, d'Albric, de Samuel et de Jonas (3), comme étant ceux qu'elle pouvait compter au nombre de ses rivaux. On observera en passant que le nom de Paul ne s'y trouve pas. Paul Varnefrid était apparemment retourné alors dans l'Italie. Albric, Samuel et Jonas viennent d'être nommés un peu plus haut. Paulin doit être le patriarche d'Aquilée, fort connu alors en France, et

(1) Il n'y a que quatre lieues des bords de la Moselle à l'abbaye d'Epternach, au diocèse de Trèves, dont Bernerad était abbé. Il fut depuis archevêque de Sens. *Voyez* les vers d'Alcuin qui lui sont adressés, à la fin de ma Dissertation, imprimée en 1734. (De la pièce précédente. *Edit.*)

(2) Focas, ou Phocas, est un ancien grammairien moins connu que Priscien.

(3) Ce Jonas peut être Jean, évêque de Constance et abbé de Saint-Gal, mort en 781.

ami d'Alcuin. Son nom, composé de trois syllabes qui se trouvaient nécessaires dans la versification, y est répété deux fois; ce qui doit ôter tout soupçon que le copiste ait mis Paulin pour Paul. Pour ce qui est de Pierre, il est clair que le poëte entend parler du grammairien de Charlemagne; aussi lui donne-t-il le nom de *catéchiste*. Mais je ne vois point pourquoi il assure que ce Pierre était disciple d'un Paulin, si ce n'est que ce nom fut porté par plusieurs personnes.

Albric, personnage moins connu, mérite notre attention. Le rang qu'il tient ici après Paulin d'Aquilée et Pierre de Pise, m'oblige de le regarder comme un savant de leur espèce, et comme un homme fort versé dans les belles-lettres. Ainsi, je ne fais point difficulté de croire qu'il est cet Albric dont Henri Pierre donna à Bâle, en 1543, un petit traité *de Imaginibus deorum* (1); cet Albric que ceux qui n'ont point su sa qualité ont simplement qualifié de *philosophe anglais*, et que Gaspard Barthius a cru n'être qu'un écrivain du douzième siècle. Cet auteur parle assurément, dans son traité, le langage d'un homme bien éloigné du temps du paganisme; il y appelle plusieurs fois les païens du nom d'*antiqui*. Mais le siècle où mourut le vénérable Bede, dont cet Albric fut sans doute disciple, et dans lequel Charlemagne songea à rétablir les sciences en France, était assez éloigné de celui des anciens Romains, pour

(1) Jean Parent le réimprima depuis à Paris, l'an 1578, avec d'Apgin.

que l'auteur que j'indique ait parlé comme il a fait; et les réflexions morales qu'il insère dans son ouvrage, surtout à l'article d'Hercule, désignent assez un élève du savant et pieux écrivain anglais. Quelques manuscrits de cet opuscule marquant qu'Albric était de Londres (1), c'est encore une preuve qui, jointe au titre de compatriote dans la bouche d'Alcuin (2), me fait pencher à regarder Albric (depuis évêque d'Utrecht) comme auteur du petit traité *de Imaginibus deorum* (3).

Le poëte nomme encore, parmi les personnages que Castule saluera à la cour d'Aix-la-Chapelle, un Ricwulfe, un Raefgot et un Radon (4), et il lui conseille de ne les pas quitter sans leur chanter quelque air, ou sans déclamer quelques vers. « Au cas que « vous passiez par Mayence, continue-t-il, donnez-y « le bonjour au docteur Lulle (5), ce modèle du

(1) *Voyez* à Saint-Victor, *cod.* 160.

(2) *Si meus Albricus.*

(3) On ne s'avisera point de jeter ici la vue sur Alberic, évêque de Cambrai, qui vivait aussi au huitième siècle. On voit, dans la bibliothèque de l'église de Cambrai, un exemplaire des canons d'Hibernie, qu'il fit transcrire. Il fut plus canoniste qu'homme de belles-lettres.

(4) Ricwulfe est apparemment celui qui fut fait évêque de Mayence en 787, après la mort de saint Lulle; Raefgot est inconnu. Radon doit être l'abbé de Saint-Wast d'Arras, qui fut chancelier du palais, depuis la onzième année du règne de Charlemagne, jusqu'à la quarantième.

(5) C'était l'évêque du lieu.

« clergé, et miroir de la sagesse. » Il lui met ensuite dans la bouche les complimens qu'elle fera à Basin, évêque de Spire. Il semble, par ce qu'elle y dit, que cette Castule venait de Saint-Paul de Londres, ou de quelque autre église du titre de ce saint apôtre. Enfin, le dernier personnage qu'il la fait rencontrer en sa route, est un nommé *Fulcrad*, qui a dû être un homme dans la prélature, puisqu'elle lui donne le titre de *summe pater*. Le poëte ne la fait pas aller plus loin, et il lui ordonne de retourner au pays d'où elle était partie. C'est en cet endroit que l'auteur nomme le pays de Castule comme étant le sien propre, et où il habitait alors. C'est ce qui me porte à décider que la pièce de poésie est d'Alcuin, avant qu'il vînt demeurer en France. Et malgré les exemples que j'ai rapportés ci-dessus, de deux savantes Anglaises qui sont venues illustrer l'Allemagne, la Castule d'Alcuin pourrait être une pure fiction de cet auteur. Ce docteur anglais sachant les intentions qu'avait Charlemagne de faire revivre les belles-lettres, et que la France avait peu de savans, surtout depuis le retour de Paul Varnefrid en Italie, essaya apparemment de se faire connaître plus qu'il ne l'était à la cour; et pour cela il envoya en France un quelqu'un muni de ses poésies et de ses leçons de grammaire. Je croirais que le portefeuille ou la boîte qui les renfermait, est la Castule en question. Ceux qui ont lu le poëme de Fortunat de Poitiers sur saint Martin, y auront remarqué à la fin une apostrophe à ce poëme, faite par l'auteur, lequel invite son ou-

vrage d'aller rendre ses hommages aux principales personnes que Fortunat connaissait sur la route qu'il avait tenue lui-même, venant d'Italie en France; c'est-à-dire en passant par les villes de Tours, de Paris, de Reims et de Noyon; et de là par l'Austrasie, la Souabe, le Tyrol et les Etats de Venise. Outre que cet exemple rend ma conjecture très-vraisemblable, il convenait qu'Alcuin fît voir ses coups d'essai à ses principaux amis et protecteurs, et qu'il se conciliât la faveur de ceux qui étaient le plus souvent à la cour, ou que Charlemagne consultait, quoiqu'ils fussent éloignés. C'est pour cela qu'ils sont nommés dans cette description du voyage de sa Castule, que je crois qu'on peut regarder comme une fiction poétique imitée sur celle de Fortunat. J'observerai, en finissant, que le sujet de cette pièce de vers a dû arriver un peu plus tard que l'an 780, auquel temps Paul Varnefrid était encore à la cour de Charlemagne, ou dans ces quartiers-là, ainsi que je l'ai prouvé plus haut.

Comme Français, je dois m'intéresser à ce qui est sorti de la plume de Paulin, patriarche d'Aquilée, puisqu'il était né en Austrasie, et qu'il fut un des prélats les plus considérés par Charlemagne, leur prince. Je ne sais pas même si l'opuscule que j'ai sous les yeux, et dont il est auteur, ne nous dévoilera pas que ce Paulin était des environs de Strasbourg. L'amitié qu'il conçut pour Eric, duc de Frioul, qu'il nous apprend avoir été natif de Strasbourg, et avoir été élevé, dans son enfance, sur les bords du Rhin, est une marque qu'il l'avait connu dès sa ten-

dre jeunesse. Si nous doutions que Paulin d'Aquilée ne fût au fait de ce qui regardait le duc Eric, la 94e lettre d'Alcuin leverait toute la difficulté, puisqu'il y est nommé comme ami et voisin de ce duc; en sorte que les savans sont même persuadés que c'est à lui que Paulin a adressé les instructions qu'il donne à un comte.

Outre la patrie du duc Eric, qui est désignée clairement dans cette pièce de vers, on y apprend en détail les bonnes qualités de ce duc, que l'on ne connaissait qu'en général. Sa valeur était connue par ce que les différentes annales rapportées par du Chesne en ont dit, et surtout les annales d'Eginhard, aux années 796 et 799. Cela se trouvait confirmé par la vie de Charlemagne, de la composition d'Ademar, moine d'Angoulême, et par le poëte saxon, dans sa vie du même prince. Je saisirai cette occasion pour faire remarquer les différences qui se rencontrent dans quelques-uns de nos historiens, touchant les faits auxquels ce duc Eric eut part.

La poésie que je viens d'annoncer n'est pas dans le mètre qui fut alors le plus usité. Les vers iambiques de six pieds avaient cependant été employés par des poëtes des siècles précédens; et quoiqu'ils soient peu susceptibles d'un beau chant, on en voit qui est placé dessus cette espèce d'hymne funèbre, dans le manuscrit d'où je l'ai tirée. Mais il y a apparence qu'une mesure qui n'était pas susceptible d'un chant gai, était regardée comme convenable à des paroles lugubres, telles que sont les invitations que Pau-

lin fait à toute la nature de pleurer la mort d'Eric.

Il avait été duc ou comte de Frioul, sur les limites de l'Italie; il avait emporté des dépouilles de dessus quelques ennemis du nom romain, que les uns appellent du nom de *Huns*, c'est-à-dire *Hongrois*, et d'autres du nom d'*Avares*. Ses exploits militaires sur ces barbares, sont marqués à l'an 796 ou 797. Il enleva alors de la Pannonie tout ce que ces Huns ou Avares avaient ramassé de plus précieux pendant plusieurs années. Mais deux ans après, étant allé porter ses armes dans une ville que les auteurs nomment *Tharsa*, aux environs de l'Istrie et de la Dalmatie, vers ce que nous appelons aujourd'hui la Croatie, il tomba dans les piéges des habitans, et il mourut entre leurs mains : *Post multa prœlia et insignes victorias*, dit Eginhard. Ce fut ainsi qu'il acheva sa carrière.

Presque tous les annalistes qui ont écrit au neuvième siècle, ont rapporté les exploits du duc Eric sur les Hongrois ou Avares, de manière à faire comprendre que ce fut sur leur camp qu'il fit irruption, et qu'il en enleva tous les trésors. Eginhard ajoute que ces trésors étant parvenus entre les mains de Charlemagne, ce prince en envoya une grande partie à Saint-Pierre de Rome, par Engilbert, abbé de Saint-Riquier, et qu'il partagea le reste entre ses seigneurs, ses courtisans et autres. Ce camp des Hongrois était comme la cour de cette nation; et parce que la disposition des tentes était en forme de cercle, de là lui venait le nom de *Hring* ou *Ring*, qui est

dans presque toutes ces annales comme un nom de lieu; ou bien *Rinch*, ainsi que l'a écrit un auteur qui vivait sous Charles-le-Chauve. C'est pour cela que l'on a sujet d'être étonné de la méprise dans laquelle est tombé le religieux d'Angoulême qui a écrit, au même siècle, la vie de Charlemagne, et qui marque fort sérieusement la suite de l'expédition d'Eric en ces termes : *Henricus autem dux Furjuliensis, misso in Pannoniam Wonomirro Sclavo principe suo, Ringum ducem Avarorum interficere fecit* (1). Ringus, constamment, ne fut jamais un chef des Hongrois ni des Avares, comme l'a cru ce moine. C'est le nom de la totalité du camp de ces peuples, rangés en forme orbiculaire. M. du Cange a très-exactement marqué cette origine; mais il a oublié d'observer l'erreur du moine d'Angoulême, qui pourrait tromper grossièrement ceux qui, à l'ouverture de la collection de du Chesne, liraient cet endroit sans le conférer avec les autres historiens du même temps. Je ne doute pas que les deux savans religieux chargés de la refonte et de l'augmentation de cette collection, ne fassent une note convenable au sujet de cet endroit de l'anonyme d'Angoulême. Dans la pièce de vers dont je viens de parler, il y a plusieurs noms particuliers de lieu que je n'ai pu découvrir, et que ceux qui sont au fait de l'Istrie et de la Dalmatie ancienne, développeront mieux que moi.

(1) Du Chesne, t. 2, p. 78.

DE

L'ÉTAT DES SCIENCES

EN FRANCE,

DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE JUSQU'A CELLE DU ROI ROBERT.

PAR L'ABBÉ GOUJET (1).

Il n'y a point de siècle qui n'ait, pour ainsi dire, ses deux faces; l'une lumineuse, l'autre qui est obscurcie par les ténèbres. Ce n'est représenter chaque siècle qu'à demi que de n'en montrer que la difformité ; et tel est le parti qu'ont embrassé presque tous ceux qui ont entrepris de parler de l'état des sciences en France dans le neuvième et dans le dixième siècle. Je conviens, d'un autre côté, que ce serait aller beaucoup trop loin que de prétendre, avec un auteur de ce temps-là, que la belle littérature fit alors tant de progrès dans ce royaume, que

(1) Claude-Pierre Goujet, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, né à Paris en 1697, mort dans la même ville, au mois de février 1767, auteur de la *Bibliothèque française*, ou *Histoire de la littérature française*, et de beaucoup d'autres ouvrages dont on trouve le catalogue raisonné dans les *Mémoires historiques et littéraires* de l'abbé Goujet (publiés par l'abbé Barral), La Haye, du Sauzet, 1767, in-12. La Dissertation qu'on donne ici fut couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1737.

les Français du neuvième siècle, en particulier, méritaient d'entrer en parallèle avec les Grecs et les Romains des bons siècles. Cette prétention est insoutenable. L'on doit plutôt dire avec le célèbre Loup de Ferrières, que les sciences ayant été tirées comme de la poussière, et remises en honneur par les soins de Charlemagne, on continua de les cultiver sous ses successeurs.

Ce n'est pas que j'ignore les plaintes que le même abbé faisait à ce sujet en écrivant à Eginhard, son ami; que l'amour de l'étude était fort refroidi depuis la mort de Charlemagne, et que beaucoup regardaient l'application aux sciences comme une sorte d'oisiveté qui tenait de la superstition; qu'au lieu de penser encore avec Cicéron, que l'honneur entretenait le goût des sciences, et le nourrissait, que la gloire animait à l'étude, on ne supportait qu'avec peine ceux qui cherchaient à être plus éclairés que le commun; que les ignorans avaient toujours les yeux ouverts sur ceux qui étaient instruits, et que si ces derniers faisaient quelque faux pas, s'ils conservaient encore quelque vice, on l'attribuait, non à la faiblesse de la nature, mais à la science. Outre que cette injustice, dont il avait raison de se plaindre, n'était nullement générale, et que l'on pourrait la reprocher à des siècles postérieurs et plus éclairés, ces plaintes elles-mêmes supposent ce que j'ai dit, et ce que Loup avoue dans toutes ses lettres, qu'il y avait alors des gens qui estimaient la science et qui cherchaient à l'acquérir, qui faisaient cas des savans, et qui les favorisaient dans leurs études. En effet,

pour peu que l'on soit instruit de l'histoire de ce temps-là, on y aura vu que la plupart des écoles fondées ou rétablies sous le règne de Charlemagne subsistèrent long-temps encore après sa mort, et qu'il s'en forma de nouvelles; et l'on avouera que de ces écoles il sortit un assez grand nombre de personnes que leur érudition a rendues célèbres en leur temps, et qu'il n'y a presque aucun genre de science qui n'ait été cultivé alors avec quelque soin.

Charlemagne mourut l'an 814. L'état où il laissa les lettres à sa mort était brillant, eu égard à celui où il avait été avant son règne, et il faisait espérer de plus grands succès pour l'avenir. Les divisions qui se mirent entre les princes français, les guerres et les autres désordres qu'elles occasionnèrent, y apportèrent quelque obstacle; mais elles ne purent empêcher que les lettres ne fussent cultivées avec autant d'ardeur que le génie du siècle et les malheurs dont il fut témoin, et trop souvent la victime, purent le permettre. Louis-le-Débonnaire n'eut guère moins de zèle pour elles que son père Charlemagne. Il en avait donné des marques du vivant même de ce prince, dans une assemblée tenue à Attigni; il avait ordonné que l'on établirait de nouvelles écoles dans les lieux convenables, où il ne s'en trouvait point; il avait promis de ranimer les exercices de celles qui étaient déjà établies, et il renouvela ces ordres et ces promesses par un capitulaire de l'an 823 (1).

(1) On voit, par le même capitulaire, que ces députés,

Cette ordonnance, quelque sage qu'elle fût, ayant été assez mal exécutée, les évêques assemblés dans le concile de Paris de l'an 829, demandèrent à Louis la permission d'établir, sous son autorité, trois écoles publiques au moins, dans trois endroits les plus commodes de ses Etats, afin, disent ces prélats au roi, que votre travail et celui du prince votre père ne périssent pas par négligence; que l'Eglise au contraire en retire et plus d'avantage et plus d'honneur, et que votre réputation et votre récompense en augmentent. Pour animer les exercices de ces écoles, il fut ordonné, dans le même concile, que les enfans qui y seraient instruits seraient présentés aux conciles provinciaux. Un canon du concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, avait déjà pourvu à ce rétablissement des écoles, et à la nécessité de n'y placer que des maîtres habiles. Et ce qui me paraît digne de remarque, c'est que ce concile insista sur cela par cette raison très-judicieuse: que la science est nécessaire pour détourner du vice et pour exciter à la pratique de la vertu. Le concile de Meaux, en 845, celui de Valence, en 855, et quelques autres; Hérard, archevêque de Tours, et beaucoup d'autres prélats, également persuadés de la nécessité de cultiver les sciences, et combien elles sont capables de rendre l'Eglise et l'Etat florissans, ordonnèrent les mêmes établissemens pour les lieux

---

que l'on nommait alors *Missi Dominici*, étaient chargés de veiller sur ces écoles. C'est ce que prouve M. de Roye dans le traité *De Missis Dominicis*, p. 127 et suiv.

qui dépendaient de leur juridiction, et ils ne tardèrent pas à voir des fruits d'un zèle si louable.

Ecoles.

Si l'on ne voit pas que Louis-le-Débonnaire ait établi les trois écoles qui lui avaient été demandées, l'on sait que celle du palais, si célébrée par Alcuin, qui en avait fait le principal ornement sous Charlemagne, subsista presque dans la même splendeur sous le prince son fils et son successeur. J'en suis d'autant moins surpris, que Louis avait l'esprit cultivé : il savait le latin, et le parlait aisément, et il n'était pas ignorant dans le grec. Dans sa jeunesse, il avait assez bien étudié les poëtes profanes. Il passa dans la suite à des études plus conformes au christianisme. Il était si versé dans la science des écritures, qu'il en savait le sens littéral, le sens moral et l'anagogie : c'est ce que dit un des historiens de sa vie. Avec de telles qualités, il n'est pas étonnant qu'il animât, par son exemple et par ses bienfaits, les exercices de l'école dont il s'agit. Je ne sais sur quel fondement un ancien historien a prétendu que cette école n'était proprement destinée qu'à apprendre le chant. On a des preuves que l'on y enseignait aussi les lettres saintes et même les lettres humaines. Peut-être y avait-il deux écoles; l'une pour le chant, l'autre pour les sciences dont je viens de parler. Le moine Héric semble même faire entendre qu'il y avait aussi un exercice pour les armes : car après avoir loué Charles-le-Chauve de ce qu'au milieu des guerres qui

troublaient son règne, les lettres trouvaient toujours en lui un protecteur, il dit que son palais méritait d'être appelé une *école* où l'on ne s'appliquait pas moins aux lettres qu'à l'art militaire. Cet exercice mixte n'était pas nouveau. L'instruction de l'art militaire portait autrefois le nom d'*école*, comme on le voit dans la dernière loi *de locato et conducto*, au Code, où la milice est appelée *studium publicum*. Mais l'école du palais dont je parle était différente de ces anciennes écoles militaires : elle était plus consacrée aux lettres qu'aux armes. Il y avait, à l'usage des maîtres et des étudians, une bibliothèque bien fournie pour le temps. On voit que Louis-le-Débonnaire en fit prêter beaucoup de livres (*copiam librorum*) au diacre Amalaire, pour travailler à cette règle des chanoines à laquelle l'abbé Benoît d'Aniane eut quelque part, qui fut approuvée et augmentée par les évêques, et dont le roi fit distribuer un grand nombre d'exemplaires. Il y avait un homme habile préposé pour gouverner cette bibliothèque, et sans doute aussi pour l'augmenter. Ebbon, depuis archevêque de Reims, fut chargé de cet emploi sous Louis-le-Débonnaire.

On croit communément que Claude, depuis évêque de Turin, enseigna les lettres saintes dans l'école du palais, au commencement du règne de Louis, et peut-être dès la fin de celui de Charlemagne. Jonas, évêque d'Orléans, semble le dire. Il ajoute même, dans la préface du traité qu'il composa contre Claude en faveur des images, que les livres du dernier qu'il réfute y furent examinés et condamnés. Je ne pré-

tends pas nier que Claude ait demeuré dans le palais de Louis; mais il me semble que tout ce que Jonas veut faire entendre, est qu'il y demeura quelque temps comme prêtre, et peut-être en qualité de chapelain; qu'il y expliquait l'Evangile avec assez de solidité pour faire croire qu'il méritait d'être élevé à l'épiscopat; et que lorsqu'il se fut déclaré contre le culte des images, ses livres sur ce sujet furent rejetés par l'empereur, après l'examen que ce prince en avait fait avec les personnes éclairées qu'il avait à sa suite. Selon cette opinion, que je crois fondée, Claude ne fut point modérateur de l'école du palais : il est plus certain qu'Aldric eut cet emploi. Il était disciple de Sigulfe, qui avait étudié sous Alcuin : Louis avait admiré son zèle et ses lumières dans une dispute sur quelque matière dogmatique. Amalaire présida après lui à l'école du palais, et fut remplacé par ce Thomas à qui Walafride Strabon adresse un de ses poëmes. Angélome, depuis moine de Luxeu, s'applaudit d'avoir été instruit dans cette école, sous Amalaire, dans les arts libéraux et dans la science des écritures. Il devint célèbre lui-même, dans la suite, par son érudition et par sa piété; et quand Lothaire fut parvenu à l'empire, il le rappela dans son palais, et l'engagea d'y enseigner ce qu'il y avait appris dans sa jeunesse (1).

---

(1) D. Liron, bénédictin, qui, dans ses *Aménités de la critique*, t. 1, seconde part., prétend, contre le sentiment commun des savans, qu'il n'y a point eu d'école réglée dans le

Je trouve, en partie, dans Charles-le-Chauve, le même zèle pour les lettres que nos historiens ont loué dans Louis-le-Débonnaire. Héric dit, dans sa *Vie de saint Germain*, que ce prince marcha à cet égard sur les traces de Charlemagne, et qu'il alla même plus loin. « Charlemagne, dit-il, a ressuscité « les sciences ; pour vous, vous les avez étendues. « Votre autorité, votre exemple, vos bienfaits, vous « les avez fait servir à mettre les lettres en honneur, « à réveiller ceux qui pouvaient les cultiver, à faire « venir dans vos Etats ceux qui pouvaient les éclai- « rer. Vous avez répandu sur eux vos largesses; vous « les avez comblé de caresses. Votre amour pour les « savans, et la protection que vous leur accordez, ont « attiré chez vous beaucoup d'étrangers, qui ont « quitté leur patrie pour venir augmenter la gloire « de votre royaume. Au milieu du tumulte des ar- « mes, où les sciences languissent ordinairement, « vous avez trouvé le moyen de les faire fleurir « comme dans le sein même de la paix. » On ne pourrait pas louer autrement Louis XIV; mais cet éloge était outré pour Charles-le-Chauve, quoiqu'il soit certain que son palais ait été une école florissante,

---

palais de Charlemagne, ni dans celui de Louis-le-Débonnaire, ni dans celui de Lothaire, a un peu brouillé ces faits, et il y fait dire à Angélome et à M. de Launoi ce qu'ils ne disent pas. S'il eût consulté la préface d'Angélome sur le *Cantique des Cantiques* expliqué par lui-même, à la prière de Lothaire, il me semble qu'il eût mieux connu la vérité.

et que lui-même ait donné beaucoup de marques de son amour pour les lettres et pour les savans. Jean Scot, qui ne manquait pas d'habileté dans les langues grecque et latine, présida assez long-temps à cette école. Hilduin eut le soin de la bibliothèque, que l'on augmentait souvent de livres nouveaux. Le philosophe Mannon, qui succéda à Scot, forma des élèves qui firent honneur aux églises dont ils eurent dans la suite le gouvernement. On compte, entre autres, Radbot d'Utrecht, Etienne de Liége, et Mancion de Châlons-sur-Marne. Le philosophe Mannon continua de donner ses soins à cette école sous Louis-le-Bègue, et l'on ne peut douter qu'elle ne fleurit encore sous Louis et Carloman. Angilbert, abbé de Corbie, loue le premier de son amour pour les lettres, et de l'application qu'il donnait également à nourrir son cœur et son esprit (1). Ce fut pour ce jeune prince qu'il fit copier le *Traité de la doctrine chrétienne* de saint Augustin.

Les évêques, animés par l'exemple du prince, et conduits par l'amour de leur devoir, secondèrent un zèle si noble, et il n'y eut presque aucun lieu célèbre dans l'étendue de notre monarchie, où l'on n'instituât des écoles, où dans lequel on ne donnât, autant qu'il était possible, un nouveau lustre à celles qui étaient déjà fondées. Il nous reste des monumens assez certains pour faire connaître la plupart au moins de ces écoles; mais je serais trop long si je voulais en don-

(1) *Qui sanctæ Sophiæ certat rimare secreta.*

ner l'histoire : je me borne à parler en peu de mots des principales. Je commencerai par faire remarquer que l'on ne séparait dans presque aucune l'étude des sciences profanes de celle des sciences divines, parce que, bien entendues, elles se prêtent un secours mutuel. C'est ce qui se pratiquait dans les écoles d'Orléans, sous les évêques Théodulfe et Jonas; dans celle de Fleuri, où pendant tout le neuvième siècle et depuis, l'on vit les sciences honorées et cultivées; dans celles de Tours, où la jeunesse était instruite avec beaucoup d'application. Hérard, archevêque de cette ville, ordonna que tous les prêtres entretiendraient, autant qu'il serait possible, un certain nombre de jeunes gens; qu'ils les instruiraient dans les lettres, et qu'ils auraient à cet effet des livres corrects. Cette ordonnance est de l'an 858. Il y a apparence qu'elle ne regardait que les élémens des lettres: mais on sait d'ailleurs qu'Hérard n'était pas moins attentif à faire fleurir les sciences supérieures (1).

C'était le même zèle à Saint-Germain d'Auxerre. Charles-le-Chauve y envoya son fils Lothaire, et le moine Héric dit que ce jeune prince y fit de grands progrès dans la philosophie. On y enseignait égale-

---

(1) Il est certain que l'école de Tours était très-fréquentée sous le fameux Bérenger, qui la gouverna avec une grande réputation, dès la fin du règne du roi Robert. (*Voyez* M. de Roye, *de Vitâ, hæresi et pœnitentiâ Berengarii*, p. 15 et suiv.) Mais on a aussi des preuves que cette école de Tours était déjà fort célèbre avant même la naissance de Bérenger.

ment les lettres grecques et latines, comme on le voit par les ouvrages du même Héric. Lui-même avait été élevé dans cette école; et ce qui nous reste de lui, montre qu'il avait assez bien étudié la langue grecque. Widon, depuis évêque d'Auxerre, gouverna la même école, comme le dit Flodoard, et il y eut pour disciple Hugues, fils du comte Héribert, depuis évêque de Laon. L'école de Corbie en France n'eut pas moins d'éclat sous le règne de Louis-le-Débonnaire, et depuis. On y enseignait presque toutes les sciences : l'on y vit entre les maîtres, Paschase Ratbert et Ratramne, célèbres par leurs écrits, et Odon. Il y avait une bibliothèque considérable pour le temps, et fournie de bons livres. Ce fut dans cette école que l'on forma ceux qui, dans la suite, fondèrent l'abbaye de Corbie en Saxe, où ils portèrent le même amour de l'étude et le même zèle pour le progrès des sciences.

Hincmar se conduisit de même à Reims, dès qu'il fut monté sur le siége épiscopal de cette ville. Il avait déjà fait paraître ses talens dans l'abbaye de Saint-Denis, où il avait été religieux, et dans celle de Saint-Germer (1), au diocèse de Beauvais, qu'il avait gouvernée. C'était un prélat instruit, et qui recherchait avec ardeur ceux qui avaient du goût et de la capa-

---

(1) Flodoard, l. 3, c. 1, *Hist. eccl. Remens.*, dit *sancti Germani*, au lieu de *sancti Geremari abbas;* mais on voit par ce qu'il rapporte au même livre, chap. 18, qu'il s'agit de saint Germer, et non de saint Germain.

cité. Il prit soin lui-même de l'éducation des neveux d'Isaac, évêque de Langres. Hincmar, son propre neveu, depuis évêque de Laon, fut aussi élevé sous ses yeux, et en partie par ses soins. Il l'intruisit dans les lettres, où il ne fit pas tout le progrès qu'il eût été capable de faire, comme son oncle le lui reprocha, mais trop amèrement, dans les disputes qu'ils eurent depuis ensemble, et où ils se livrèrent l'un et l'autre à toute leur vivacité. Ansegise, depuis archevêque de Sens, fut instruit dans la même école de Reims; et il paraît, par la lettre d'Hincmar à Enée, évêque de Paris, que Bernon fut envoyé au premier pour le même sujet; ce qui montre combien cette école était célèbre. Hincmar ne la dirigeait pas toujours par lui-même : ses autres occupations, et surtout son zèle et ses emplois pour le service du roi, l'emportaient souvent ailleurs; mais il y suppléait en confiant cette école aux soins de plusieurs savans dont les talens et les bonnes mœurs lui étaient connus. Flodoard en nomme quelques-uns, entre autre Sigloard, dont il parle avec estime. Les ravages des Normands, qui faisaient des courses fréquentes aux environs et jusqu'aux portes de Reims, arrêtèrent cette école au milieu de sa gloire : le relâchement s'y introduisit, et dura jusque vers le temps de Foulques, qui fut fait archevêque de Reims en 882. Ce prélat trouva deux écoles dans sa ville, mais fort tombées, et où les exercices étaient dans une extrême langueur. Son premier soin fut de les relever, et de redonner de la chaleur aux exercices. L'une de ces

écoles était pour les chanoines du lieu, l'autre pour le reste du clergé de ce diocèse. Foulques fit venir d'Auxerre le célèbre Remi, pour y enseigner les arts libéraux, et lui-même présidait souvent aux exercices. Il y appela aussi Hucbaud, moine de Saint-Amand, qui avait fait une étude particulière de la philosophie, et qui fit honneur à l'église de Reims par son érudition. Son mérite avait déjà éclaté à Auxerre, où il enseignait quand il fut appelé à Reims. Entre les disciples qu'il eut dans cette ville, Seulfus, depuis archevêque de Reims, passe pour avoir été très-versé dans les sciences ecclésiastiques et profanes. Le moine Abbon, qui y vint étudier la philosophie, était déjà fort instruit de la grammaire, de l'arithmétique et de la dialectique. Remi lui apprit les premiers élémens de l'astronomie. Robert, depuis roi de France, étudia dans la même école sous le célèbre Gerbert, depuis pape, qui avait au moins ébauché l'étude de toutes les sciences. Gerbert avait été mis à la tête de l'école de Reims par l'archevêque Adalberon, et ce prélat s'en servait souvent pour composer les lettres qu'il était obligé d'écrire comme chancelier, aux rois et aux princes. C'est ce que l'on voit par le recueil des lettres de Gerbert, que Papire Masson a publié.

L'école de Lyon ne le cédait point à celle de Reims, surtout sous les évêques Leidrade, Agobard, Amolon et Remi, connus par leurs ouvrages. Le premier eut la consolation de laisser cette école florissante lorsqu'il renonça à l'épiscopat et au siècle, l'an 814. Il

avait rétabli la psalmodie dans son église, selon le rit observé dans le palais, et il avait institué des écoles de chantres et de lecteurs qui entendaient le sens spirituel des livres saints : c'est ce qu'il dit dans sa lettre à Charlemagne (1).

Le diacre Flore, qui n'est pas moins connu par ses écrits, fut long-temps l'ornement de cette école. On trouvait les mêmes avantages à Mayence. Il y avait une école célèbre établie par saint Boniface, et qui fut dirigée ensuite par le docte saint Lulle; mais Raban, l'un des disciples d'Alcuin, lui donna un nouvel éclat. Si sa gloire périt en partie par la mort de Raban, elle se conserva dans l'école de Saint-Alban, dans la même ville. A Paderborn en Bavière, qui obéissait alors aux Français, on vit une autre école, dont un écrivain du temps parle avec beaucoup d'éloge. Ce qu'il en dit fait voir que le noble et le roturier, le clerc et le laïque s'empressaient d'y aller puiser des lumières pour toute sorte de sciences. On était redevable de son établissement à Badurade, qui gouverna cette église depuis l'an 815 jusqu'en 863. L'auteur du récit de la translation des reliques de saint Liboire, évêque du Mans, à Paderborn, ou-

---

(1) *Habeo*, dit-il, *scholas cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut alios etiam erudire possint..... Præter hæc habeo scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in divinorum librorum meditatione spiritualis intelligentiæ fructus consequantur, etc.* (Leidrad., *Epist. ad calcem oper. Agob.*)

vrage assez bien écrit pour le temps, avait été élevé à cette école. Richbode, archevêque de Trèves, ami et condisciple d'Alcuin, montrait une si grande ardeur pour les belles-lettres, qu'on lui reprocha d'avoir donné trop de temps à la lecture de Virgile. Il animait cependant son clergé à la recherche des connaissances qui lui étaient convenables, et il transmit son zèle à Amalaire et à Hetti, ses successeurs. On ne peut douter que ceux-ci n'aient eu des imitateurs, puisqu'à la fin du neuvième siècle on cultivait encore les lettres avec quelque soin dans tous les monastères du diocèse de Trèves.

Le même goût pour les lettres régnait dans les diocèses de Metz et de Verdun. L'école de Saint-Mihiel, si célèbre dès la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, sous l'abbé Smaragde, se soutint encore long-temps sous la direction d'un disciple de Remi d'Auxerre. J'en dis autant de celle de Saint-Vanne, sous Bérard, évêque de Verdun, qui prenait soin lui-même de cette école, et qui y eut entre autres disciples, Dadon, son neveu et son successeur, et l'historien Berchaire. L'école de Metz eut l'avantage d'avoir pour modérateur Aldric, qui avait été élevé dans l'école du palais, et qui porta la même ardeur pour le progrès des lettres au Mans, lorsqu'il en fut devenu évêque. Aussi fut-ce sous son épiscopat et à sa sollicitation, que plusieurs personnes de son clergé employèrent leur plume à écrire les actes de ses prédécesseurs, que le temps nous a conservés. En examinant avec attention les divers monumens qui nous

restent des temps dont je parle, on trouve qu'il y avait de pareilles écoles à Evreux, à Sens, à Vienne, à Laon, à Beauvais, à Cambrai, et ailleurs. Je serais même tenté de croire, et cette conjecture n'est pas sans fondement, que ceux que l'on nomme présentement *chapelains* dans les églises au moins cathédrales, n'étaient originairement que de jeunes étudians que l'on attachait à ces églises, où ils apprenaient leurs devoirs en fréquentant l'école et en assistant à l'office divin. Je crois que l'on doit regarder sur le même pied la plupart au moins de nos anciennes églises, qui portent aujourd'hui le titre de *collégiales*. Dans leur origine, ces églises étaient des monastères où l'on enseignait les sciences sacrées et profanes. Une partie des autres n'était, ce semble, que des congrégations ou colléges fondés pour y enseigner l'Ecriture sainte et les lettres humaines aux jeunes gens qui se préparaient à la cléricature. Tels ont été à Paris, suivant l'opinion de plusieurs savans, les colléges de Saint-Nicolas-du-Louvre et des Bons-Enfans, où il n'y avait, disent-ils, originairement que des écoliers.

Raban, dont j'ai déjà parlé, dirigea long-temps l'école de Fulde, la plus célèbre peut-être que l'on ait vue en ce temps-là, et qui fut la mère de plusieurs autres. Il en fut écolâtre d'abord; et lorsqu'il fut devenu abbé, l'on vit sous son gouvernement plus de deux cents moines, dont douze étaient préposés pour enseigner aux autres les sciences ecclésiastiques, et les profanes même, en tant qu'elles avaient rapport aux premières. La piété et l'érudition qui brillaient

dans son monastère, lui acquirent une si grande réputation, que les églises les plus éloignées y venaient chercher souvent ceux qu'elles désiraient pour leurs premiers pasteurs. Il y avait une bibliothèque nombreuse et remplie de livres de toute espèce. Walafride Strabon, Loup de Ferrières, Rudolfe, Otfride, et beaucoup d'autres, y prirent les leçons de Raban. Rudolfe, de disciple devint dans la suite maître dans cette école. Toute la Germanie l'a loué comme un homme très-habile dans l'histoire, dans la poésie, et dans tous les arts libéraux (1). Bernward dirigea cette école après lui, et n'acquit pas une moindre réputation. Je pourrais encore nommer les écoles d'Hirsauge, au diocèse de Spire, qui, presque dès sa fondation en 838, devint une célèbre académie; de Richenow, dirigée par Walafride Strabon, qui eut d'habiles successeurs; d'Hersfels au pays de Hesse; de Weissembourg en Alsace; de Hautvilliers, au diocèse de Reims; de Micy près d'Orléans; de Ferrières, qui dut son établissement à celle de Saint-Martin de Tours; de Saint-Wast d'Arras; de Saint-Gal; de Condat ou Saint-Claude au Mont-Jura; de Réomé ou Monstier-Saint-Jean, au diocèse de Langres; de Luxeu; de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, et de plusieurs autres lieux. Mais ce détail mènerait trop loin : je le finis, en disant encore quelques mots

(1) *Doctor egregius et insignis floruit historiographus et poëta, atque omnium artium nobilissimus autor.* (Annal. Franc., à Pith., édit. ad ann. 865.)

de l'état où les lettres étaient alors dans les monastères de Paris ou du diocèse.

Dès le commencement du neuvième siècle, le prêtre Mothaire, dont le reclus Dungal nous a laissé l'épitaphe, se distinguait à Saint-Denis par son savoir. Vandelmar fut tiré de ce monastère pour conduire les études des jeunes clercs de la chapelle royale. La discipline régulière tomba peu après dans cette abbaye, sans y faire aux études tout le tort qu'on avait lieu de craindre. Hincmar y puisa dans sa jeunesse de grandes lumières; Hilduin y cultiva les sciences et les y fit cultiver à d'autres. On y vit plusieurs écrivains, tels qu'Hilduin lui-même, ceux qui mirent par écrit les miracles que l'on dit avoir été opérés par l'intercession de saint Denis, et Hildégaire, depuis évêque de Meaux, à qui l'on attribue une Vie de saint Faron. Je suis bien éloigné de placer vers le même temps l'établissement de l'Université de Paris; je sais qu'il est beaucoup plus récent; mais on peut dire que l'amour que l'on avait alors pour les lettres dans cette ville, et le soin avec lequel on les y cultivait, qui était grand pour ce temps-là, en préparaient la voie de loin. Il me paraît certain que le moine Hucbaud, connu dès le temps de Charles-le-Chauve, étant venu à Paris, s'attacha aux chanoines de Sainte-Geneviève, et qu'en peu de temps il y établit plusieurs écoles (1). Remi, qui avait contribué avec Hucbaud, à rétablir celles de Reims, concourut

(1) *Et in brevi multarum scholarum instructor fuit.*

au même dessein; et l'on voit par la Vie de saint Odon, qui avait étudié sous lui, que Remi enseigna à Paris la dialectique et la musique avant la fin du neuvième siècle, ou au plus tard dans les premières années du dixième (1).

Quoique plusieurs des écoles que je viens de nommer eussent cessé d'être florissantes avant même la fin du neuvième siècle; quoique les savans fussent moins communs dans le dixième, et que les lettres y fussent moins cultivées, ce serait cependant avoir une fausse idée de ce siècle, que de ne le regarder, avec le cardinal Baronius et plusieurs autres, que comme un siècle d'ignorance et de ténèbres. Pour s'en convaincre, il suffit presque de lire les canons du concile de Trosly, au diocèse de Soissons, tenu l'an 909. J'y trouve, il est vrai, que les prélats s'y plaignent des désordres qui régnaient en France, surtout dans le clergé. Mais je vois en même temps que ces désordres n'empêchaient pas qu'il n'y eût dans ce royaume plusieurs évêques remplis de l'esprit et de la science ecclésiastique; des prélats et d'autres personnes fort versés, pour leur temps, dans l'étude des conciles, et instruits de la doctrine des Pères; des ministres qui ne le cédaient en rien à ceux que l'on

(1) Ceux qui ne mettent cet établissement d'écoles à Paris que vers l'an 922, sous Charles-le-Simple, se trompent. Saint Odon était né en 879 : il quitta l'école de Paris à l'âge de trente ans, selon l'auteur de sa vie; c'est-à-dire vers l'année 908, après y être demeuré plusieurs années.

avait estimés sous Charlemagne. Plusieurs faisaient également paraître un grand amour pour la conservation ou le rétablissement de la discipline ecclésiastique; ils témoignaient de l'attention pour le maintien du dépôt de la foi; ils exhortaient leurs collègues et ceux du clergé inférieur à consulter souvent les livres saints et les écrits des Pères, pour réfuter les hérétiques. Les écrivains conservèrent encore dans leurs ouvrages un certain caractère de simplicité, qui se fait aimer même aujourd'hui, où l'on est parvenu à un haut degré de délicatesse. On y trouve, au moins dans plusieurs, un certain air naturel, et l'on voit qu'en général ils ne manquaient ni de bon sens, ni de jugement, ni même d'une certaine érudition. On remarque, dans la plupart des écrits qui concernent la religion, une onction qui semble avoir beaucoup diminué, depuis que l'on s'est accommodé du style et du jargon de la scolastique. La réformation d'un grand nombre de monastères que l'on fit en France dans le même siècle, est encore une preuve, ce semble, que le zèle n'y était pas séparé de la science, et que plusieurs y connaissaient au moins l'esprit des anciens canons, et le suivaient. Si les ravages des Goths, des Bourguignons et de quelques autres, ruinèrent une grande partie de tant d'académies qui avaient servi d'asile aux sciences et aux savans sous Charlemagne et ses successeurs, il y en eut plusieurs qui ne furent point enveloppées dans ce désastre; les évêques d'ailleurs s'animèrent mutuellement à en ériger de nouvelles, pour recueillir les débris de celles

qui étaient péries. On y enseigna encore les lettres humaines et tout ce qui a rapport aux beaux-arts, aussi bien que la théologie et les exercices ou devoirs de la vie chrétienne. Les moines qui suivaient la règle de saint Benoît, s'empressèrent comme auparavant à ouvrir aux séculiers même leurs écoles, que leur saint fondateur semble n'avoir ordonnées que pour ses disciples, et pour y enseigner les lettres saintes, ou au plus les sciences ecclésiastiques. Par-là ils remédièrent, en partie, aux variations des écoles épiscopales, qui ne se soutenaient pas également, et auxquelles le changement d'évêques causait souvent une altération très-préjudiciable.

Il est certain que les lettres fleurissaient au dixième siècle, dans l'abbaye de Saint-Basle, au diocèse de Reims. On y vit un Odéléus, aussi recommandable par la sainteté de sa vie que par son érudition. On croit que l'historien Flodoard en fut abbé après le milieu du même siècle (1). Asson ou Adson, abbé de Monstier-en-Der, fut estimé pour sa science et sa piété. Abbon, moine de Fleuri, avec qui il était lié d'amitié, l'engagea à mettre en vers le deuxième livre des Dialogues de saint Grégoire, qui traite de saint Benoît. Asson composa lui-même plusieurs Vies de

(1) Quelques auteurs ont écrit qu'il l'était encore au commencement du onzième siècle, mais ils se sont trompés. Flodoard dit lui-même dans sa Chronique, sous l'an 963, qu'il était dans sa soixante-dixième année; et, en effet, il mourut en 966, comme on le voit par l'addition faite à sa Chronique, par un auteur contemporain.

saints (1), et on lui attribue un traité de l'Antechrist, qu'il dédia à la reine Gerberge, et que d'autres donnent à Alcuin, mais sans fondement, selon moi. Il était ami de Roricon, qui fut fait évêque de Laon en 948. Ce prélat avait été élevé dans l'école de Reims; et Asson, dans le traité de l'Antechrist, l'appelle *totius scientiæ lumen*. Ce fut lui qui rétablit l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, où il fit cultiver les lettres, après y avoir fait venir douze moines de Fleuri-sur-Loire. On trouve de semblables écoles à Dôle, à Chartres, à Avranches, à Angers, et en plusieurs autres villes du royaume; elles subsistaient presque toutes sous le règne du roi Robert, mais on n'en connaît pas bien les commencemens. Sous Hugues Capet, un peu avant la fin du dixième siècle, Guillaume, abbé de Saint-Benigne de Dijon, qui contribua à la réforme de tant de monastères en France, s'apercevant que l'ignorance qui régnait en Normandie était une des principales causes des désordres qui y déshonoraient le clergé séculier et régulier, établit aussi des écoles dans les monastères qu'il réformait. Tous ceux qui voulaient y apprendre les lettres, riches ou pauvres, libres ou esclaves, y étaient bien reçus: plusieurs étudians y étaient même nourris aux dépens des monastères, de peur que l'indigence ne

(1) Entre autres la *Vie de saint Frobert*, abbé de Monstier-la-Celle, publiée par Camusat. Asson était abbé de Monstier-en-Der en 969, suivant une charte d'Héribert, comte de Troyes.

refroidît leur amour pour l'étude. Il faut encore ajouter que de tant d'élèves qui avaient été formés aux sciences dans le neuvième siècle, beaucoup vécurent assez avant dans le dixième, et contribuèrent à l'éclairer. Plusieurs, loin d'avoir perdu le goût de l'étude en sortant des écoles, l'avaient cultivé, nourri et fortifié par de nouvelles lectures. Plus ils furent élevés en dignité, plus ils eurent de crédit, et plus aussi ils s'en servirent pour faire part aux autres de ce qu'ils avaient appris, et pour chercher les moyens de perpétuer le règne des lettres. On sait le zèle qu'avaient pour elles Théotilon, archevêque de Tours, Sevin de Sens, Haganon de Chartres, Eble d'Angoulême, et plusieurs autres. Si les guerres qui troublaient ce royaume au-dedans et au-dehors empêchaient la tenue si fréquente des conciles, les évêques zélés y suppléaient par leurs constitutions particulières. Riculfe de Soissons et Gautier de Sens en firent de très-utiles. La collection de canons faite par Réginon, abbé de Prom, servit beaucoup à faire connaître l'esprit de l'Eglise, et à le maintenir en partie dans le clergé. Abbon fut engagé par Frotaire, évêque de Poitiers, par Fulrade, évêque de Paris, et par quelques autres prélats, à dresser des formules de discours, afin que les pasteurs ignorans s'en servissent pour instruire ceux qui leur étaient confiés. Quelques évêques en dressèrent eux-mêmes de semblables (1). Si

(1) On trouve plusieurs de ces discours dans le tome neuvième du *Spicilége*, édit. in-4°.

c'est une preuve qu'il y avait bien des ministres sans lumières, c'en est une aussi de l'attention des bons évêques à dissiper cette ignorance : c'est la remarque que fait Odon, deuxième abbé de Cluni, dans ses deux livres de Conférences, qu'il écrivit à la prière de Turpion, évêque de Limoges. Dieu n'abandonna donc point son Eglise, malgré la corruption des mœurs, qui ne faisait que trop de progrès. Si les sciences profanes furent cultivées avec moins de soin, celle des dogmes, la plus importante de toutes, trouva toujours beaucoup de défenseurs. Gerbert, Abbon, Fulbert, évêque de Chartres, et plusieurs autres, la transmirent au onzième siècle. Ils sont tous célèbres par leurs ouvrages : la plupart, après avoir été instruits dans différentes écoles, en gouvernèrent eux-mêmes plusieurs, où ils eurent un assez grand nombre de disciples, dont quelques-uns se distinguèrent à leur tour par leurs vertus et par leur doctrine. Enfin tout le monde convient que le roi Robert, qu'un concile de Limoges a cru devoir appeler le plus docte des rois, fit monter l'amour des sciences avec lui sur le trône, et que durant son règne, qui fut assez long, il mit entre ses principaux devoirs celui de rétablir les écoles qui étaient ruinées, de ranimer les exercices dans celles où ils languissaient, de protéger les savans, et de les exciter, par son exemple et par ses bienfaits, à donner une nouvelle application à l'étude.

Telle est en abrégé l'histoire des études depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert. On y voit que les soins du premier pour le renouvelle-

ment des sciences ne se perdirent point à sa mort, que les fruits en passèrent à sa postérité, et que celle-ci suivit le même exemple jusqu'à un certain degré; en sorte que jusqu'à la mort du roi Robert, qui arriva l'an 1031, on ne peut nier que les lettres n'aient toujours été cultivées en France avec quelque soin. Il faut examiner maintenant plus en détail quelles études on faisait, et quels étaient les défauts de ces études : par-là on connaîtra mieux l'état des sciences en France durant l'espace que je parcours.

En général, il faut convenir que l'on continua de cultiver dans le neuvième et dans le dixième siècle, les sciences dont on avait renouvelé l'étude sous Charlemagne. Le concile de la province de Lyon assemblé à Châlons-sur-Saône en 813, les comprend toutes sous les titres de *Subtilités de l'école et de doctrine de l'Ecriture* (*Litteraria solertia disciplinæ et sacræ Scripzuræ documenta*); c'est-à-dire, comme l'explique le troisième concile de Valence tenu l'an 855, l'une et l'autre littérature, la sacrée et la profane, dont ce concile établit également la nécessité dans le canon dix-huitième sur la discipline, où il ordonne que chacun travaille à établir dans son église, autant qu'il le pourra, des écoles où l'on apprenne à ceux qui se destinent au ministère ecclésiastique, *les sciences humaines, les sciences divines et le chant de l'Eglise;* parce que, ajoute ce canon, le défaut de semblables établissemens cause dans l'Eglise une ignorance qui lui est très-pernicieuse.

Outre la langue latine, qui était essentiellement

nécessaire pour l'étude de la religion, les sciences humaines que l'on étudiait alors se réduisaient à ce que l'on nomme les *arts libéraux*, sous lesquels Raban et tous les auteurs de ce temps-là qui nous ont laissé des écrits sur cette matière, comprenaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique et l'astronomie.

Grammaire.

Par la grammaire, Raban n'entend pas seulement l'art de bien écrire et de bien parler, mais aussi la science d'expliquer les poëtes et les historiens. Il veut que l'on étudie la grammaire, ainsi entendue, avant que de s'appliquer à la lecture des auteurs, parce que sans cela, dit-il, on n'entendrait point les figures qui sont employées dans leurs ouvrages, la force des termes, la justesse ou le défaut des expressions; que l'on se méprendrait à la ponctuation, et que l'on ignorerait la bonne orthographe. Mais l'usage principal qu'il veut que l'on en fasse, est d'avoir pour but de lire avec plus d'utilité l'Ecriture sainte et les auteurs ecclésiastiques. Il recommande aussi la grammaire pour l'étude de la poésie, afin d'entendre ceux des écrivains ecclésiastiques qui ont écrit en vers: car il conseille peu la lecture des poëtes profanes; il la regarde même comme dangereuse : cependant il ne l'interdit pas absolument, et il en fait lui-même usage dans plusieurs de ses écrits : il veut seulement que si on les lit pour orner son esprit et polir son

style, ce soit avec une grande précaution. Mais je ne vois pas pourquoi il fait dépendre la versification de la science de la grammaire, qui, selon l'idée des Grecs et des Romains, de qui nous l'avons reçue, et selon le bon sens, devrait être l'étude de notre langue maternelle pour la parler et l'écrire correctement. Cependant presque tous ceux qui ont écrit alors sur la grammaire l'ont entendue comme Raban. Ce sont les idées qu'en donnent Ermenric, moine de Richenow, qui en a publié un traité; Kérard, moine du même monastère, qui a fait un recueil de synonymes; l'abbé Smaragde, dans son commentaire sur Donat: on trouve à peu près les mêmes idées dans la lettre assez longue de Hildemar sur la manière de bien écrire. Il y a des règles assez bonnes dans ces différens écrits; mais ceux qui les donnaient les suivaient assez mal pour l'ordinaire: il ne faut chercher dans la plupart ni correction de style, ni beauté d'élocution, ni souvent des expressions bien justes. Ces auteurs ne laissaient pas de se parer du titre de *grammairien* et de s'en faire honneur: ce titre s'étendait alors plus loin que sa véritable signification. C'était souvent un titre d'honneur que l'on donnait aux gens de lettres, et une marque de l'estime que l'on faisait de leur savoir et de leur esprit. Chrétien Druthmar, moine de Corbie en Picardie, dans le neuvième siècle, fut surnommé le *Grammairien*, quoiqu'on ne voie pas qu'il ait écrit sur d'autre sujet que sur l'Ecriture sainte. On en trouve encore d'autres exemples. J'en dis autant du titre de *scolastique*.

Depuis le rétablissement des écoles sous Charlemagne, on donna ce titre à ceux qui étaient préposés pour gouverner ces écoles, et pour y enseigner. Il paraît que le scolastique pouvait être également chargé d'enseigner tout ce que l'on comprend sous le titre de *belles-lettres* et la *théologie*. Gerbert prend souvent ce titre dans ses lettres, et le donne à d'autres. Bernard d'Angers, qui écrivit les miracles de sainte Foy, martyre à Agen, et qui envoya ce récit à Fulbert, évêque de Chartres, prend le même titre. On le trouve encore dans les lettres de Loup de Ferrières, et dans quelques autres de ce temps-là.

Rhétorique.

La rhétorique que l'on enseignait alors n'était pas plus parfaite que la grammaire. Ceux qui en ont écrit dans les siècles dont il s'agit, en sentaient mieux les avantages qu'ils n'étaient capables d'en donner de bons préceptes, ou de s'en bien servir eux-mêmes. Raban, dans son instruction des clercs, où il parcourt superficiellement toutes les sciences, la regarde comme nécessaire, surtout à un ecclésiastique, soit pour enseigner la vérité, soit pour la défendre. Il la définit l'art de bien arranger ses pensées, et de mettre ses raisonnemens dans un beau jour. Il fait un portrait assez beau et assez juste de l'éloquence et de ses effets; mais il croit qu'il ne convient pas à un homme grave de s'y appliquer, et il en renvoie l'étude à la jeunesse. En quoi il me semble qu'il a tort, puisqu'il

n'y a point d'âge où l'on ne doive s'étudier à parler bien et en bons termes. Cette erreur de Raban lui est cependant commune avec presque tous les auteurs de ce temps-là qui ont écrit sur le même sujet, et ils étaient malheureusement trop exacts à la suivre dans la pratique. Il est vrai qu'il était bien difficile qu'ils devinssent d'habiles orateurs, n'ayant qu'une lecture très-superficielle des bons auteurs grecs et romains, et ne cherchant point à se former à l'éloquence par une lecture attentive et réfléchie de leurs écrits en ce genre. Si dans plusieurs écoles on lisait Cicéron et Quintilien, on ne faisait presque qu'effleurer certains endroits de ces auteurs; et la plus grande partie, contente de cette lecture faite rapidement dans leur jeunesse, se mettait peu en peine de la continuer dans un âge où ils eussent pu la faire avec plus de goût et de fruit. Pour les orateurs grecs, ils n'avaient presque aucune connaissance de leurs écrits; l'étude de leur langue était peu commune. Ceux qui en sentaient le plus l'utilité, étaient souvent rebutés par les difficultés qu'ils y trouvaient; ils se contentaient d'en avoir cette connaissance légère qui ne suffit pas pour goûter les écrits faits en cette langue : or, on ne lit pas volontiers ce que l'on entend trop difficilement. Gerbert, qui se vante d'avoir lu quelques écrits de Démosthène, ne paraît guère avoir été plus versé que la plupart des auteurs de son temps dans la langue de cet orateur; mais je trouve qu'il était plus rhéteur que Raban. Il avait dressé des tables pour faciliter l'étude de la rhétorique et des figures de l'éloquence,

et il s'en servait pour l'instruction de ses disciples. Il parle de cet ouvrage avec quelque complaisance dans une de ses lettres. Mais ces tables n'étant point venues jusqu'à nous, on ne peut dire si la complaisance était bien fondée.

Dialectique.

De la rhétorique, Raban passe à la dialectique, ou à l'art de raisonner. Il dit qu'elle enseigne à enseigner, qu'elle apprend à apprendre, à découvrir les sophismes, à s'en débarrasser et à les réfuter. On lisait Platon et Aristote, surtout le dernier, et les ouvrages philosophiques de Boëce. Mannon, qui s'était particulièrement attaché à cette science, expliqua quelques ouvrages des deux premiers, en faveur de ceux qui l'étudiaient. Mais il paraît que l'ouvrage philosophique qu'on lisait le plus alors, au moins dans le dixième siècle, était la dialectique de saint Augustin, c'est-à-dire, apparemment, le traité des dix catégories qui était attribué à ce saint docteur dès le temps d'Alcuin. Ce fut ce traité qu'Odon, depuis abbé de Cluni, étudia à Paris sous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire aussi le traité des arts libéraux de Marcien. M. de Launoi remarque que l'usage d'enseigner la dialectique que je viens de nommer, avait prévalu alors à Paris sur celui de faire étudier celle d'Aristote : mais il ne paraît pas que l'on ait retiré beaucoup de fruit de cette étude. On trouve peu de méthode dans la plus grande partie des ouvrages de ce temps-là, peu de

force, et souvent peu de justesse dans les raisonnemens.

Mathématiques.

On voit aussi, par les ouvrages de Hincmar de Reims, de Loup de Ferrières, de Raban, de Walafride Strabon, d'Abbon, de Notker, et de beaucoup d'autres, que l'on étudiait alors les mathématiques, mais très-superficiellement, comme tout le reste. Raban en fait consister toute la science dans l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Il traite de chacune en particulier : mais dans ce qu'il en dit, je ne vois que des idées spéculatives qui ne rendent guère son lecteur plus instruit. Il vante beaucoup la connaissance des nombres, par cette raison que Dieu, en créant l'univers, fit tout avec ordre et proportion, et parce que le nombre de six est parfait, figurant les six jours de la création. N'est-on pas excellent arithméticien quand on sait cela? Il donne aussi des raisons mystiques du nombre ternaire, du septenaire, du dénaire, explications pour le moins arbitraires, et qui ne rendent pas un homme plus habile quand il les sait. Je n'ai pas trouvé plus de profondeur ni de solidité dans ce que Walafride Strabon a écrit sur l'arithmétique et les dimensions. Cependant ce qu'ils ont écrit est ce qu'ils apprenaient à leurs disciples; d'où je conclus qu'ils ne pouvaient leur procurer beaucoup de lumières. On voit bien que la plupart avaient donné quelque application à cette science; mais peu en ont traité expressément

avec une certaine étendue, au moins dans les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous; et ce n'est presque que par leurs lettres, que l'on connaît qu'ils n'en négligeaient pas entièrement l'étude. L'abbé Fridugise publia un traité sur le rien et les ténèbres, où il est entré dans bien des questions inutiles, et où il montre peu de solidité. Wandalbert écrivit sur l'horloge et les heures de chaque jour, et Florbert sur la compostion du monochorde.

Je reviens encore à Raban. Ce qu'il dit sur la géométrie me paraît aussi peu solide que ce qu'il a écrit sur l'arithmétique : il n'en donne ni les règles, ni les préceptes, ni même proprement la définition.

Musique.

J'en dis autant de ses courtes réflexions sur la musique. Cependant, si l'on en excepte peut-être l'astronomie, c'était, de toutes les parties qui ont rapport aux mathématiques, celle qui était le plus cultivée. J'en ai déjà donné quelques preuves. Chez les anciens on regardait la musique comme une partie nécessaire à l'éducation, surtout pour ceux qui devaient parler en public (1). Tous leurs écrits font foi qu'elle passait de leur temps pour un art nécessaire aux personnes polies, et que l'on regardait comme des gens sans éducation, et presque de la même manière que l'on regarde aujourd'hui ceux qui ne savent pas lire, les

(1) Du Bos, *Réflexions sur la poésie, la peinture*, etc., 2e édit.

personnes qui ignoraient la musique. Si l'on n'en avait pas la même idée dans le neuvième et dans le dixième siècle, il est certain au moins qu'on l'estimait beaucoup, et qu'il n'y avait presque aucune école en France où il n'y eût des maîtres pour l'enseigner, surtout aux clercs et aux moines. Saint Odon, abbé de Cluni, l'avait apprise de Remi d'Auxerre, qui avait pu voir des disciples d'Alcuin, et peut-être même de ces chantres romains qui avaient enseigné l'art du chant aux Français. Aurélien, clerc de l'église de Reims vers l'an 900, n'était pas moins versé dans la musique que dans les lettres humaines. Si l'on en croit Trithème, cet Aurélien adressa à Bernard, archi-chantre, et depuis évêque, un traité des règles des modulations que l'on appelle *tons*. Léthaldus, moine de Micy, a passé aussi pour avoir été fort habile dans la musique. Sur la fin du dixième siècle, il ajouta à la *Vie de saint Julien*, premier évêque du Mans, qu'il avait composée, un office des répons et des antiennes, pour le jour de la fête du saint. Il les mit en musique, mais sans vouloir s'éloigner entièrement du chant ancien, pour ne pas faire une mélodie barbare et inconnue. « Car, ajoute-t-il, je ne « saurais goûter la nouveauté de certains musiciens « qui s'éloignent en tout des anciens. » On aimait donc alors à inventer des chants nouveaux, et Léthaldus avait donc quelque connaissance de la musique ancienne, puisqu'il était en état d'en connaître la différence d'avec la nouvelle? Notker composa aussi un livre de la musique et de la symphonie. Ruthard

et Herderic d'Hirsauge, Rupert de Saint-Alban, Werembert de Saint-Gal, et plusieurs autres en laissèrent des traités. On dit que Hucbaud sut si bien dans le sien ajuster ce qui compose le monochorde avec les lettres de l'alphabet, qu'en lisant son ouvrage on pouvait apprendre le chant sans autre secours. Il avait aussi dressé le chant pour plusieurs fêtes de saints, et l'on dit qu'il était aussi doux que régulier. Thégan reproche à Louis-le-Débonnaire d'avoir été trop occupé de la musique, ce qui l'empêchait de s'appliquer par lui-même, comme il le devait, aux affaires de l'Etat. J'ai déjà remarqué qu'il y avait des exercices pour le chant dans le palais de nos rois : aussi la musique se maintint-elle avec honneur dans leur chapelle. Le roi Robert, qui l'avait bien apprise, et qui avait, dit-on, la voix agréable, se faisait un plaisir de chanter lui-même à l'office. Dans ses heures de loisir, il s'appliquait à composer des motets, des répons et des proses (1); et quand il les avait chantés dans sa chapelle avec ses ecclésiastiques, il en faisait part aux églises de son royaume, qui les adoptaient. Au reste, je crois que cette musique, que l'on apprenait dans les écoles et ailleurs, n'était pour l'ordinaire que ce que nous appelons le *plein-*

(1) On lui attribue l'hymne *Veni, sancte Spiritus;* les répons *Cornelius Centurio, O constantia martyrum,* que l'on chante au commun des martyrs; celui du jour de Noël, *Judæa et Jerusalem,* et quelques autres, dont parle Alberic dans sa Chronique, sous l'an 997.

chant. Ce fut sous le règne de Robert, l'an 1028, que Guy, moine d'Arezzo en Italie, inventa la gamme, trouva et mit en usage les six tons *ut, re, mi, fa, sol, la,* par le moyen desquels on règle la manière de chanter; ce qui facilita beaucoup l'étude de la musique (1). Mais je ne vois pas que son invention ait eu cours en France avant la mort du roi Robert.

Astronomie.

L'étude de l'astronomie était presque aussi commune que celle de la musique. On croyait qu'elle était devenue nécessaire à l'Eglise, depuis que le concile de Nicée avait fixé la fête de Pâques à un jour qui dépend du cours de la lune. Cependant on avait beaucoup négligé cette étude : on la fit un peu revivre sous Charlemagne; mais l'on se borna à une connaissance assez superficielle, qui n'augmenta guère sous ses successeurs. On se contenta presque de la science du *comput*, c'est-à-dire de savoir la suppu-

(1) « J'espère, dit-il dans une lettre à un de ses amis, que « ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour nous, « quand ils verront qu'ils savent en moins d'un an ce qu'ils « ne savaient pas au bout de dix. » Guy intitula son livre de musique *Micrologue*. Il composa aussi des Antiphoniers qui furent très-utiles pour les églises où on les introduisit.

Le pape Jean XIX en fut si surpris, que, pour en faire l'épreuve, il voulut apprendre de lui-même un verset qu'il n'avait jamais entendu chanter, et le succès le convainquit de l'utilité du travail de Guy.

tation des temps selon le cours du soleil et de la lune, parce que de cette connaissance dépend celle des cycles de dix-neuf ans, des épactes, du bissexte, du sault de la lune, des calendes, des ides, et surtout du temps de Pâques. Cette étude était expressément recommandée aux ecclésiastiques. A commencer au règne de Charlemagne jusqu'à la fin du dixième siècle, on fit beaucoup de lois pour les obliger à s'y appliquer, et l'on en donnait des leçons dans les écoles. Les évêques, dans leurs statuts, mettaient cette connaissance entre celles qui étaient nécessaires au clergé, et nos rois ne la recommandaient pas moins dans leurs capitulaires; aussi fit-on plusieurs écrits sur ce sujet. Celui de Raban, le premier que je connaisse depuis Charlemagne, est de l'an 820; il est écrit en forme de dialogue entre l'auteur et Machaire ou Marchaire, son disciple. Dans quelques manuscrits il est intitulé: *Livre d'astrologie.* Raban y parle de la science des nombres comme d'une connaissance sublime. Cependant il ne dit rien lui-même que d'assez commun: mais c'était beaucoup pour son temps. Dans un traité assez court, il parle des espèces différentes des nombres; du temps et de ses divisions; des mois des Hébreux, des Egyptiens et des Romains; des calendes, des ides et des nones; des planètes et de leur cours; des douze signes du zodiaque; de la grandeur, de la nature et des effets du soleil et de la lune; de la nature du ciel; des comètes, etc. Outre les noms et les définitions des choses, il en donne une courte explication, assez claire pour l'ordinaire. Mais ses défini-

tions ne s'accordent pas toujours avec celles de nos astronomes modernes, qui ont acquis bien d'autres lumières depuis lui. Il parle exactement des éclipses et de plusieurs autres phénomènes, dont on n'avait que des idées confuses sous Charlemagne. On voit, par presque tous les annalistes du neuvième et du dixième siècle, que l'on observait assez soigneusement ces différens phénomènes; mais on en connaissait peu la nature et la cause. De là vient l'effroi qui saisissait ceux qui les examinaient, et les vains présages qu'ils en tiraient. On croit que ce qu'ils nommaient *acies*, des armées en bataille, n'était autre chose que la *lumière boréale*, si bien expliquée par nos astronomes modernes. Il paraît que Raban plaçait le sault de la lune à la fin du mois de juillet de la dix-neuvième année du cycle, quoiqu'au fond il semble qu'il n'ose décider; ce que l'on peut autant regarder comme un effet de la crainte qu'il avait d'induire en erreur, que du peu de profondeur de ses connaissances sur cette matière. Gerbert ne recherchait pas avec moins d'ardeur les écrits faits sur la matière traitée par Raban. Dans une de ses lettres, il demande avec empressement celui qu'un certain Lupitus de Barcelone avait traduit, on ne sait de quel auteur. Il se plaisait à lire le poëte Manilius. Il avait fait aussi une sphère, ce qui lui avait coûté, dit-il, beaucoup de soin et de peine. Il avait lu avec attention tout ce que Boëce avait écrit sur l'astrologie et sur quelques autres parties des mathématiques; et il faisait beaucoup de cas des écrits de cet auteur sur ce sujet : aussi n'en

avait-on guère de meilleur alors. Dans sa lettre 144 à l'empereur Othon III, il recommande à ce prince l'étude de la science des nombres; et l'on voit, par une autre de ses lettres, qu'il avait lui-même tant de goût et d'ardeur pour cette étude, qu'il s'affligeait quand ses autres occupations l'empêchaient de s'y appliquer, de même qu'à la géométrie. Il avait composé un traité de la division des nombres, qui n'est pas venu jusqu'à nous, et quelque chose sur l'astrolabe. Nous ne connaissons point d'auteur plus ancien que lui à qui l'on puisse attribuer l'invention des horloges à roues (1). Avant ce temps-là on ne connaissait l'heure que par les sciotériques et par les clepsydres. Gerbert, comme on le voit par ses lettres, avait encore fabriqué divers instrumens curieux, entre autres, des orgues hydrauliques. Ces connaissances passaient alors pour des prodiges; ce qui a donné lieu au cardinal Bennon, dans sa *Vie d'Hildebrand*, et à d'autres, de traiter Gerbert de magicien (2). Ils ajoutent qu'il avait fait un voyage exprès en Espagne, pour y apprendre ces sciences des Sarrasins, qui passaient pour y être habiles. Le voyage est réel, le motif ne l'est pas. Quelques modernes ont enchéri, en di-

---

(1) Marlot, dans sa *Métropole de Reims*, t. 2, pour faire sentir le prodige de cet ouvrage, dit : *Admirabile horologium fabricavit per instrumentum diabolicâ arte inventum.*

(2) C'était une accusation assez commune en ce temps-là, comme Franc. de Roye le prouve dans sa *Vie de Bérenger*, écrite en latin, p. 18 et suiv.

sant que Gerbert s'était donné au démon pour faire de grands progrès dans les mêmes sciences : fable aussi ridicule qu'absurde (1). Abbon, qui avait assez bien approfondi une partie de ces connaissances, fut mieux traité. Il a été fort loué, même par ses contemporains, de ce qu'il s'y était appliqué. Il avait composé un commentaire sur le cycle pascal de Victorius, et quelques traités de dialectique et d'astronomie, que nous n'avons plus. Le savant Muratori a publié, dans le troisième tome de ses *Pièces anecdotes*, tirées de la bibliothèque ambroisienne, un traité fort étendu sur le comput, écrit dans le neuvième siècle. On en ignore l'auteur. Cet ouvrage est plus détaillé que celui de Raban ; mais il est défiguré par un grand nombre de fautes contre la grammaire et l'orthographe, qui dégoûtent le lecteur. Ce qu'il a d'estimable, c'est qu'on y trouve plusieurs remarques et réflexions utiles, que je n'ai vu ni dans Bede, ni dans Raban, ni dans aucun autre écrivain de ce temps-là. L'auteur, à ce qu'il paraît, ne manquait pas d'une certaine érudition ; mais il était excessivement crédule, comme les fables qu'il débite sérieusement en font foi. Cette crédulité n'était pas un vice qui lui fût particulier : c'était, par exemple, une erreur assez commune alors en France, et qui a subsisté long-temps depuis, de croire que les comètes

(1) *Antiq. sacr. Lugd. Batav.*, 1675, p. 614, *et alii. Voyez* encore Alberic, dans sa Chronique, sous l'an 998, où il raconte à peu près les mêmes fables.

ou les éclipses présageaient quelque malheur, comme la peste, le renversement d'un Etat, la mort d'un grand, etc. C'est ce qui paraît par l'écrit de Dungal à Charlemagne, touchant l'éclipse de l'an 810, et par un grand nombre d'endroits de la plupart de nos annalistes du temps. C'est ce que l'on voit encore par l'inquiétude que Louis-le-Débonnaire eut au sujet de la comète qui parut aux fêtes de Pâques de l'an 837, dans le signe de la Vierge. L'embarras que son astronome, qu'il consulta, montra dans ses réponses, et la crainte de quelque évènement funeste, portèrent le prince à passer la nuit en prières, à distribuer le lendemain de grandes aumônes, et à faire dire le plus de messes qu'il pût. Raban était dans la même erreur, comme on le voit par un endroit de son Traité du comput, où il se fait presque un mérite de sa superstition. J'ai remarqué la même simplicité et la même ignorance presque à chaque page des Annales de France publiées par Pithou (1), et dans quantité

(1) L'auteur remarque, entre autres, que le 15 des calendes de février, c'est-à-dire le 18 de janvier de l'an 882, il parut, à une heure après minuit, une comète chevelue qui présageait le malheur qui, dit-il, arriva très-peu de temps après *, par la mort de Louis-le-Germanique. Cette mort arriva, selon lui, le 13 des calendes de décembre. Mais il se trompe. Outre qu'en ce cas il n'eût pas dû dire, ce semble, qu'elle arriva très-peu de temps après, *citò*, il est certain que Louis mourut le 20 de janvier de la même année, deux jours après l'apparition de ce phénomène. Ceux qui

* *Rem infaustam quæ citò secuta est suâ apparitione demonstrans.*

d'endroits des autres historiens du neuvième et du dixième siècle. Je trouve beaucoup plus de sagesse et de lumière dans le *Traité des erreurs populaires sur la cause du tonnerre*, imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, sous le nom d'Agobard, mais que je crois être aussi, en partie, de Florus de Lyon (1); et il est étonnant que l'on ait si peu profité en ce temps-là de la critique qui règne dans cet écrit.

Un autre inconvénient qui vient de l'étude trop superficielle de l'astronomie, ou de la trop grande crédulité de ceux qui l'étudiaient, c'est qu'il y en eut beaucoup qui donnèrent dans les rêveries de l'astrologie judiciaire, si en vogue sous Louis-le-Débonnaire, prince timide et superstitieux. Il avait toujours un astrologue à sa suite, qui demeurait dans son palais, et qui l'accompagnait dans ses voyages : c'est lui qui a écrit la Vie de ce prince, que nous avons encore, et dans laquelle il paraît pour l'ordinaire un homme d'assez bon sens, excepté lorsqu'il veut parler de la science dont il faisait profession. A l'imitation du roi, il n'y eut presque point de grand seigneur qui n'eût chez lui un astrologue pour régler sa conduite sur ses prédictions. Adalme, avant que de devenir abbé de Castres, perdit beaucoup de temps à cette science aussi vaine que dangereuse.

---

ont voulu substituer le 13 des calendes de septembre au 15 des calendes de février, se sont aussi trompés.

(1) Dans les manuscrits, ce traité porte en effet les noms d'Agobard et de Florus.

Médecine.

Il eût été beaucoup plus utile de s'appliquer à l'étude de la médecine, dont la vraie connaissance est si nécessaire pour la conservation du corps, et qui influe même sur celle de l'esprit, par l'union étroite que Dieu a mise entre ces deux substances. Charlemagne avait rétabli cette étude les dernières années de son règne; mais on n'y fit pas de grands progrès, et je ne vois point qu'ils aient augmenté sous ses successeurs. On lisait cependant Hippocrate et Pline, et peut-être quelques traités de Galien. Mais personne n'était chargé de faire des leçons sur cette science, et je ne crois pas que l'on ait rien écrit qui la concerne : je parle au moins de traités en forme qui pussent être utiles, et guider ceux qui s'occupaient de l'exercice de la médecine. On trouve seulement quelques moines (1) et quelques ecclésiastiques qui en avaient fait une étude plus particulière, et que l'on consultait volontiers. Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, du temps de Loup de Ferrières, et Sigoalde, abbé d'Epternac, puis évêque de Spolette, sont loués pour s'y être rendus habiles. Le mé-

(1) Dans la suite, il y eut un bien plus grand nombre de moines qui étudièrent la médecine et qui l'exercèrent; mais comme c'était pour eux un prétexte de sortir souvent de leur cloître, le concile de Tours, sous le pape Alexandre III, défendit expressément tout exercice de la médecine à ceux qui auraient fait profession.

decin de Charles-le-Chauve était un Juif nommé *Sédécias*, ce qui fait croire que la médecine était principalement exercée alors par les Juifs. On voit par plusieurs lettres de Fulbert, évêque de Chartres, que ce prélat en était fort instruit, et qu'il donnait aux malades des médicamens qu'il composait lui-même : mais il dit qu'il cessa d'en composer depuis qu'il fut élevé à l'épiscopat. C'était, sans doute, parce qu'il n'en avait plus le temps; car je ne vois pas que cela fût contraire aux devoirs de son état, dans un temps surtout où il y en avait si peu qui fussent capables de rendre ce service aux autres, ou qui le voulussent. Je ne dis rien de la géographie : l'ignorance de cette science était trop profonde alors.

Peinture.

La peinture, la sculpture et l'architecture n'étaient guère plus florissantes. On ne peut douter qu'il n'y eût des peintres en Italie dès le neuvième siècle. On voit encore à Rome des monumens de ce temps-là, entre autres une représentation de Charlemagne dans les vestiges du *Triclinium*, bâti par le pape Léon III, près de Saint-Jean-de-Latran. Ces peintures sont en mosaïques, mais il est plus que probable qu'elles viennent de la main des Grecs. Vasari dit en effet que jusqu'à Cimabué, qui vivait en 1260, la peinture n'avait été exercée que par des Grecs en Italie, et que ce furent eux qui l'enseignèrent à ce dernier. Il est à présumer qu'il en était de même en

France, et que nous n'étions pas mieux partagés de ce côté-là que les Italiens. Charlemagne avait enrichi de peintures et de marbres, l'église qu'il avait fait bâtir à Aix; mais il avait fait venir ces marbres de Rome et de Ravenne, et il y a toute apparence que pour exécuter ces peintures, il avait appelé aussi des ouvriers grecs. Les successeurs de Charlemagne n'eurent pas plus de secours. Dans un écrit qui est à peu près du temps de Charles-le-Chauve, on lit qu'il y avait au monastère de Richenow d'excellens peintres, dont quelques-uns furent appelés à Saint-Gal pour décorer la maison abbatiale bâtie pour l'abbé Grimalde. Tutilon, moine du même monastère de Saint-Gal, est loué aussi pour avoir, dit-on, *excellé* dans la peinture, de même que dans l'art de toucher toutes sortes d'instrumens. Flodoard, dans la description qu'il fait de l'église de Reims, dont le bâtiment avait été achevé par les soins de Hincmar, dit aussi qu'il y avait dans l'intérieur beaucoup de peintures qu'il qualifie de *belles*, et auxquelles il prodigue ses éloges. Mais ni cet historien, ni les autres écrivains de ce temps-là qui ont parlé de cet art, n'en savaient pas assez eux-mêmes pour en bien juger. La barbarie avait tellement fait disparaître le bon goût, que les Grecs même qui avaient devant les yeux tout ce que l'antiquité avait produit de plus admirable, et que l'on avait transporté à Constantinople, n'en savaient pas profiter. Un goût sec et barbare, entièrement éloigné de la nature, était devenu le leur, et, par une suite presque nécessaire, le goût de toute l'Europe, et celui

que l'on suivait en France. Il s'était cependant formé dans ce royaume un certain nombre de peintres en miniature. Avec le goût des études, qui s'était ranimé sous Charlemagne, on avait repris aussi celui de renouveler les manuscrits, et on les ornait le plus souvent, surtout dans les premières pages, de quelques sujets peints en miniature. C'étaient des moines qui transcrivaient ces manuscrits, et c'étaient eux aussi qui peignaient. Syntramne, moine de Saint-Gal, se distingua par ce talent : outre qu'il écrivait en fort beaux caractères, il ornait aussi de peintures tous les manuscrits qui sortaient de ses mains, et qui ont été en grand nombre (1). Mais si l'on juge de ces peintures par celle du manuscrit de la Bible dont les moines de Saint-Martin de Metz firent présent à Charles-le-Chauve, il faut dire que ces peintres étaient fort ignorans : outre qu'ils n'avaient pas les moindres principes du dessin, à peine connaissaient-ils l'art d'employer les couleurs. Il y a lieu de croire cependant qu'un ouvrage destiné pour un empereur, devait avoir été fait par les plus habiles hommes de son temps. Ces miniatures ne sont estimables que parce qu'elles nous conservent la forme de quelques habillemens et de quelques ornemens. On voit, par Flodoard et par plusieurs autres historiens de son temps, que l'on pei-

(1) C'était le plus fameux copiste de son temps. Outre les manuscrits qu'il avait copiés pour son monastère, il n'y avait presque aucun lieu célèbre, dans cette ancienne partie de la monarchie française, où l'on n'en trouvât plusieurs de sa main.

gnait sur verre, et que la plupart des vitres des églises étaient peintes. Cet art était propre aux Français. Du temps de saint Louis, on a fait de bons ouvrages en ce genre pour la beauté de l'apprêt; et lorsque les beaux-arts reprirent vigueur en Italie, on fut obligé de faire venir de France des peintres sur verre. Charles-le-Chauve était curieux de belles choses. Je ne sais d'où il pouvait avoir eu ce beau vase d'agate sardoine orientale que l'on voit au trésor de Saint-Denis; mais on ne lui a pas moins l'obligation de nous avoir conservé ce morceau, l'un des plus précieux monumens de l'antiquité profane. Il le fit monter sur un pied orné de pierreries, et l'inscription qu'il y fit mettre nous apprend que le présent venait de lui :

Hoc vas, Christe, tibi mente dicavit
Tertius in Francos regmine Karlus.

D'autres veulent que ce présent fut fait par Charles-le-Simple : mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce fait.

Architecture.

L'orfévrerie était aussi cultivée en France en ce temps-là, et même avec assez de soin : ce qui fait croire que l'on y cultivait aussi la sculpture, ces deux arts ayant une très-grande affinité. Ceux qui ont loué Tutilon, moine de Saint-Gal, disent qu'il était habile dans la sculpture. Cet art était d'autant plus nécessaire alors, que l'on était fort dans le goût, en ce

emps-là, de bâtir, surtout des églises, et que l'on n'y épargnait ni les ornemens ni les statues. Les architectes qui conduisaient ces bâtimens étaient fort au fait de la construction. Ils bâtissaient avec beaucoup de solidité; ils savaient parfaitement faire choix de bons matériaux; mais ils étaient très-ignorans sur les proportions. On a cependant des preuves qu'on lisait Vitruve; mais il y a lieu de croire qu'on ne l'entendait pas, et qu'on le suivait encore moins. D'ailleurs il y avait long-temps que les figures dont son texte devait être accompagné manquaient; et tout ouvrage de cette nature dénué de figures, surtout celui-là, devait être inintelligible à des gens qui n'avaient pas assez de capacité pour y suppléer. On n'observait donc point alors d'ordre d'architecture dans les bâtimens: l'on était plus attentif à les rendre merveilleux par la difficulté de la construction que par l'élégance et le rapport des proportions.

Poésie.

La poésie était le goût général, ou plutôt la passion dominante des siècles dont je parle. Tous ceux qui s'appliquaient à quelque genre de littérature, s'en mêlaient. Les poésies qui nous en restent sont presque sans nombre, et les bibliothèques en conservent peut-être plus encore qui sont demeurées manuscrites, sans compter celles qui sont perdues. On n'a qu'une partie des poésies de Bernowin, évêque de Clermont, d'Héric d'Auxerre, de Milon d'Elnone, qui a fait

un poëme de la sobriété, qu'il dédia à Charles-le-Chauve, et plusieurs ouvrages en prose ; d'Hucbaud, religieux du même monastère; de Michon de Centule ou Saint-Riquier; de Jean Scot, de Candide, d'Abbon, de Gothescalk, de Ruthard, de Rudolfe de Fulde, et de plusieurs autres. Almanne avait composé quatre livres en vers sur les ravages des Normands; Florbert cinq autres en vers élégiaques contre les mêmes incursions; Werembert un art poétique en deux livres, etc. Ces écrits ne nous ont point été conservés, ou sont encore ensevelis dans quelques bibliothèques. Entre ceux qui nous restent, il y en a sur presque toutes sortes de sujets. Le moine Hucbaud étant à Nevers, composa, à la prière de l'évêque de cette ville, la *Vie de sainte Célinie*, mère de saint Remi. Entre ses autres poésies, on trouve un poëme sur les chauves, qu'il adressa au roi Charles, surnommé *le Chauve*. Il est en trois cents vers, dont tous les mots commencent par la lettre *c*, bagatelle difficile qui ne valait pas la peine que l'auteur se mît en frais pour l'exécuter. Outre les poésies d'Alcuin et de Théodulfe, dont plusieurs ont été faites dans le neuvième siècle, combien ne nous en reste-t-il pas encore de Raban, du diacre Flore, de Walafride Strabon, de Paschase Radbert, de Wandalbert, de Candide, et de beaucoup d'autres? Les deux livres de Raban en l'honneur de la croix, dont le premier est en vers avec différentes figures, où l'auteur a inséré des vers qui, étant lus par différens côtés, forment divers sens qui conviennent néanmoins à chacune de ces figures,

ont passé de son temps, et depuis, pour une merveille : mais je n'y vois rien de plus digne d'admiration que la dévotion de l'auteur pour la croix, et la patience dont il a eu besoin pour soutenir un travail aussi pénible qu'infructueux. Plusieurs annalistes écrivaient aussi leurs annales en vers, et plusieurs historiens les histoires générales ou particulières qu'ils composaient. Les copistes même ne transcrivaient presque point de livre qu'ils ne missent des vers de leur façon au commencement ou à la fin. On en trouve plus de trois cents élégiaques à la louange des saints livres et de Charles-le-Chauve, à la tête de l'exemplaire de la Bible dont j'ai parlé plus haut. Il y a un grand nombre d'autres exemples semblables. Cette espèce de fureur poétique alla jusqu'à s'introduire dans de simples diplomes. On trouve, entre autres, une charte de l'an 835, au bas de laquelle on lit trois vers hexamètres qu'un nommé *Rotmaire* y a mis pour apprendre à la postérité que l'on s'était servi de sa main en cette occasion. Ce fait n'était-il pas bien important?

Mais quelle poésie que celle de ce temps-là! Presque tout ce qui nous en reste est plein de fautes contre la prosodie. Les licences y sont très-fréquentes; les expressions en sont dures et plates. Il est ordinaire d'y trouver des syllabes longues pour des brèves, des brèves pour des longues, des retranchemens, des changemens de lettres, des tmèses ou divisions d'un mot en deux : on n'y compte souvent pour rien les élisions. Avec de tels défauts, l'on n'est pas surpris de n'y trouver que fort rarement de ces beautés qu'exige

la poésie; de n'y rencontrer presque point de ce feu, de cette élévation, de cette noblesse que l'on voit dans les bons poëtes, qui caractérisent leurs ouvrages, et qui les font aimer. Aussi faut-il convenir que ce qu'il y a de moindre dans les écrivains du neuvième et du dixième siècle, c'est leur poésie. Leurs vers ne sont pour l'ordinaire que de la prose mesurée, souvent plus rampante qu'une mauvaise prose, à cause de la contrainte de la versification. Qu'on lise, entre autres, l'épitaphe de Charlemagne par Agobard : jamais matière ne présenta un plus noble objet : l'exécution n'y répond nullement. Cependant, comme un talent, même au-dessous du médiocre, pour la poésie, était alors fort estimé, la plupart de ceux qui le cultivaient étaient recherchés par ce qu'il y avait de plus distingué. On le voit en particulier par Walafride Strabon, dont l'empereur Louis et l'impératrice Judith reçurent avec beaucoup de joie et de reconnaissance quelques vers qu'il leur adressa, et dont on soutient à peine la lecture aujourd'hui.

Je ne sais si ce fut ce motif qui engagea Gerbert à vouloir joindre la qualité de poëte à celles qui le faisaient estimer. Il dit dans une de ses lettres : « Je n'ai jamais composé de vers; maintenant j'y prends goût, et tant qu'il me durera, je vous enverrai autant de vers qu'il y a d'hommes distingués en France. » Il eût mieux fait de ne pas commencer : il est plus sage ne point faire de vers que d'en faire de mauvais. La poésie de Gerbert est encore inférieure à sa prose, qui est souvent obscure, et où l'on trouve peu d'élégance,

quoique l'on voie bien qu'il ne manque ni de vivacité ni d'énergie. Ce que je dis, au reste, des poésies de ce temps-là, n'empêche pas que l'on ne trouve dans plusieurs pièces quelque feu, du génie même, comme dans plusieurs de celles de Théodulfe, de Raban, de Flore, de Walafride Strabon, et dans quelques autres. On en trouve aussi dans le poëme qu'un anonyme a fait à la louange de Charlemagne, et qui a été publié depuis peu.

Les poëtes des siècles dont il s'agit ne connaissaient presque que les vers hexamètres et les pentamètres, qui demandent moins de travail. On voit rarement chez eux des poésies d'une autre sorte : je dis rarement, car il y a, par exemple, quelques hymnes de Loup de Ferrières et quelques pièces de Wandalbert en vers iambes et en vers saphiques. Peut-être aurait-on pu remédier, au moins en partie, à l'inobservation des règles de la poésie, si communément violées par ces auteurs, si l'on eût eu autant de soin d'écrire sur la poétique que de faire des vers ; mais je ne vois point que l'on se soit avisé d'écrire sur ce sujet. Sans doute que l'on se contentait d'en parler de vive voix et d'une manière vague ; je ne connais sur l'art poétique que ce que Werembert en a écrit en deux livres que nous n'avons plus.

Dès le neuvième siècle, et peut-être plus tôt, l'on commença, sinon à introduire, du moins à établir l'usage d'une autre poésie différente de celle des Grecs et des Romains. C'était une poésie rimée qui ne se mesurait point par des pieds composés de syllabes

longues et brèves, mais simplement par le nombre des syllabes. Cet usage s'établit d'abord dans la langue tudesque ou théotisque, qui est la langue germanique ou allemande. Ce fut en ces vers rimés que le prêtre Sigefroi mit le Nouveau Testament, à la prière de Walthon, évêque de Frisingue. On n'a qu'une partie de la préface de cet ouvrage. Vers l'an 870, Otfroi ou Otfride, moine de Weissembourg en Alsace, fit aussi quelques ouvrages en vers théotisques rimés, entre autres une paraphrase sur les quatre Evangiles, en cinq livres : c'est proprement une histoire évangélique, où l'auteur a mêlé quelques fables (1). J'ignore si l'on fit aussi des vers rimés dans

(1) Il dit, par exemple, que lorsque l'ange vint annoncer à Marie qu'elle serait mère de Dieu, il la trouva tenant d'une main le livre des Psaumes, et filant de l'autre. Trithème, dans ses *Ecrivains ecclésiastiques*, a fait, des différentes parties de cet ouvrage, autant d'opuscules différens. M. du Pin, dans sa *Bibliothèque ecclésiastique du neuvième siècle*, montre aussi qu'il n'avait point vu cet ouvrage, puisqu'il dit qu'il n'était point encore imprimé. On en avait cependant une édition, donnée depuis long-temps par Flaccius Illyricus, mais d'une manière fort défectueuse; ce qui a engagé le savant Schilter à en donner une plus complète et plus exacte. Elle est dans le tome 1 du *Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum*. Plusieurs critiques donnent encore à Otfroi une traduction paraphrasée des Psaumes, et prétendent qu'elle était de même en vers tudesques rimés. Mais 1° cette traduction est en prose tudesque; 2° elle est de Notker, surnommé *Labeon*, à cause, dit-on, de l'épaisseur de ses lèvres. C'était un moine de Saint-Gal, qui est mort l'an 1022. (*Voyez* la Dis-

l'autre langue vulgaire que l'on parlait dans l'empire français, et que l'on nommait le *roman* ou la *langue romance*. Je ne connais aucune pièce de ce temps-là où l'on ait employé cette espèce de vers.

Ce serait peut-être ici le lieu de m'étendre sur ces deux langues vulgaires que l'on parlait alors dans l'étendue de l'empire français; mais je serais trop long; je me borne à quelques réflexions.

Changement de langue.

Il paraît que la langue latine n'était plus vulgaire, c'est-à-dire que le peuple ne la parlait plus, et ne l'entendait plus même communément au commencement du neuvième siècle. Je me fonde sur le canon 17

---

sertation critique et historique de M. Franckus sur ce Psautier, dans le tome 1 des *Antiquités teutoniques* de Schilter, où ce Psautier est imprimé.) Otfroi n'écrivait pas mal en latin pour son siècle; on voit qu'il avait lu les poëtes latins : il cite plusieurs fois Virgile, Ovide, Lucain. Il emploie aussi les autorités des Pères, surtout de saint Augustin et de saint Grégoire. Sa paraphrase des quatre Evangiles est précédée de trois préfaces ou épîtres dédicatoires : la première en vers tudesques rimés, à Louis-le-Germanique, fils de Louis-le-Pieux, frère de l'empereur Lothaire et de Charles-le-Chauve; la seconde en prose, à Liutbert, évêque de Mayence, qui siégea depuis l'an 863 jusqu'en 889; la troisième en vers tudesques, à Salomon, deuxième du nom, évêque de Constance. Dans sa lettre à Liutbert, Otfroi dit qu'il avait été élevé sous Raban.

du concile de Tours, tenu l'an 813, peu de temps avant la mort de Charlemagne. Les Pères de cette assemblée ordonnent que chaque évêque aura un corps ou recueil d'homélies ou sermons qui contiendra les avis nécessaires pour instruire leur peuple, et que chacun aura soin de traduire clairement ces homélies en langue rustique romaine ou en langue tudesque, afin que le peuple puisse facilement comprendre ce qu'on lui enseignera. Juste Lipse, dans une de ses lettres, conclut de ce canon que la langue tudesque était celle des personnes nobles et distinguées, et que le petit peuple et le paysan parlaient cette langue romaine corrompue, d'où est venue notre langue française. Mais je crois que ce savant s'est trompé. Il n'a pas fait attention à trois faits qui me paraissent certains. Le premier, que la langue romance ou romaine était appelée *rustique*, parce qu'elle avait succédé à la langue latine, que l'on avait parlée communément en France depuis les empereurs, et qui était devenue rustique par la corruption et la barbarie qui l'avaient défigurée; en sorte que quoiqu'elle fût encore une émanation de cette langue, ce n'était plus qu'une émanation monstrueuse et toute corrompue, qui ne se reconnaissait presque plus que par le caractère de ses idiomes. Le deuxième, que cette langue romaine rustique était la langue naturelle de tous les peuples des Gaules, des grands comme des petits, des évêques même, puisqu'ils devaient savoir la langue de leur peuple. Nous avons un fait mémorable dans notre histoire qui confirme cette vérité.

L'an 843, Charles-le-Chauve et Louis de Bavière, son frère, voulant renouveler leur alliance en présence de leurs armées, Charles harangua en langue romance, et Louis prêta serment en la même langue, afin que ceux de l'armée de Charles l'entendissent, de même que Charles prêta serment en langue tudesque, afin de pouvoir être entendu de ceux qui étaient avec son frère Louis. Le troisième fait est que le concile de Tours n'était pas assemblé pour cette province seulement, ni même pour la Gaule seule, mais pour tous les Etats de Charlemagne, qui fit assembler cinq conciles en même temps. Cela supposé, voici tout ce que veut dire, selon moi, le canon 17e du concile de Tours : que les évêques aient soin de traduire clairement des homélies pour instruire le peuple; ceux qui sont dans les Gaules en langue romaine; ceux qui sont au-delà du Rhin, ou en Germanie, en langue tudesque. C'est ainsi que ce canon a été entendu par le concile de Mayence, qui le renouvela en 847. Ce que Paschase Radbert rapporte de saint Adélard, abbé de Corbie, mort en 826, confirme encore cette explication. Paschase loue cet abbé de ce qu'il parlait parfaitement les trois langues, la vulgaire, la barbare ou tudesque, et la latine. La vulgaire est donc celle que les Pères du concile de Tours nomment *rustique* ou *romaine*. Ce qui montre qu'on ne peut entendre autrement ce qu'on lit dans la *Vie de saint Adélard*, c'est que dans l'abrégé qui en fut fait dans le onzième siècle par saint Gérard, religieux de Corbie, les paroles de Paschase sont ainsi expliquées : *Qui, si vulgari, id*

est romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius..... si verò teutonicâ, enitebat perfectiùs : si latinâ, in nullâ omnino absolutiùs. La langue rustique romaine était donc, dès le temps du concile de Tours, la langue maternelle des peuples de la Gaule. On trouve aussi qu'avant le milieu du neuvième siècle, Louis-le-Débonnaire fit traduire l'Ancien et le Nouveau Testament en vers tudesques, afin que ceux de ses sujets qui parlaient cette langue, et qui ne savaient pas la latine, pussent avoir connaissance de l'histoire sainte. La langue latine n'était donc plus dès lors la langue vulgaire. Ce prince lui-même est loué de ce qu'il parlait le latin *comme sa langue naturelle* (1). Le latin était donc déjà étranger, et il fallait l'apprendre pour le savoir, ce qui n'eût pas été nécessaire s'il eût encore été vulgaire (2).

Plusieurs auteurs de ce temps-là, et particulièrement ceux qui étaient venus de Germanie s'habituer dans nos provinces, se contentèrent d'une espèce,

---

(1) *Latinam linguam sicut naturalem* æqualiter *loqui poterat.* (Thegan., *de Gest. Lud. imper.*, c. 19.)

(2) Il y en a qui prétendent que le latin était encore vulgaire au douzième siècle, et qui se fondent sur ce que les sermons de saint Bernard sont écrits en cette langue. Mais le Père Mabillon prouve fort bien dans la préface du t. 3, édit. in-f°, des œuvres de ce saint, que celui-ci ne parlait en latin qu'à ceux qui l'entendaient, et qu'aux convers et aux autres frères laïcs, il parlait en roman. Dans la même préface, le savant bénédictin est aussi dans le sentiment que le latin n'était plus vulgaire au neuvième siècle.

pour ainsi dire, de demi-latin, et de mettre des terminaisons et des inflexions latines à une infinité de mots allemands, qu'ils étaient obligés de substituer à la place de ceux qu'ils ne savaient pas en latin. Ce mélange gâta même quelques ecclésiastiques, quoique ceux-ci sussent tous ou presque tous le latin, plus ou moins exactement, et que cette langue fût encore aussi celle des actes publics. Hincmar de Reims reproche à son neveu de Laon de ce que dans ses écrits il employait quantité de termes et de façons de parler obscures, barbares, et contraires à la pureté de la langue latine; de ce qu'il se servait de termes grecs ou autres, tirés de certains glossaires, ou pris d'une langue étrangère.

Glossaires.

Ces glossaires commencèrent à avoir cours en France dans le neuvième siècle, et peut-être ne fut-ce que dans le même siècle que l'on commença à en faire dans ce royaume. Hincmar de Reims les estimait peu : il croyait que c'était vouloir affecter de passer pour savant que de les citer, et d'en tirer des termes et des façons de parler. Ces ouvrages sont cependant d'une utilité plus grande qu'il ne pensait, et les savans s'en sont toujours servi avec avantage. C'étaient des espèces de dictionnaires ou de lexiques qui furent continués et augmentés sous les successeurs de Charlemagne. Ils auraient été plus utiles si l'on n'y eût pas inséré un si grand nombre de termes

bas, et qui ne pouvaient être employés que par la populace. On croit que ceux qu'a publiés Robert Etienne, et après lui Bonaventure Vulcanius, existaient dès le temps des deux Hincmar. On en trouve un autre dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, composé ou au moins transcrit pour l'usage de l'église de Laon, et qui semble avoir été dédié au savant abbé Smaragde. Le manuscrit est grec et latin, en lettres onciales, et du temps de Charles-le-Chauve. On en a encore un autre latin dressé vers le même temps, que les uns attribuent à Salomon, évêque de Constance, mais que d'autres donnent plus vraisemblablement à Ison de Saint-Gal, son maître. Il s'en trouve un troisième en lettres lombardes, qui paraît d'une antiquité plus reculée que les précédens, et dans lequel l'auteur le plus récent qui y soit cité, est saint Isidore.

Le défaut général des écrivains du neuvième et du dixième siècle, est que voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissaient aucune. C'est ce que l'on a vu en particulier dans Raban Maur, l'Alcuin de son temps, et qui, animé d'un même zèle, a mérité comme lui le titre de *restaurateur des études sacrées et profanes*. Son traité *de Universo* est une encyclopédie où il donne une connaissance abrégée de toutes les sciences et de tous les arts, depuis la théologie jusqu'à l'agriculture; mais on n'y trouve rien que de très-superficiel. C'est ce qui résulte encore du détail dans lequel je viens d'entrer, et qu'il serait trop long d'appuyer par de nouveaux exemples.

On ne fit guère, ce semble, de plus grands progrès dans la théologie, non plus que dans l'histoire et le droit; c'est par où je vais achever cette Dissertation.

Etude de l'Ecriture sainte.

Je commence par l'étude de l'Ecriture sainte. On en recommandait assez exactement la lecture, surtout au clergé; mais cette étude ne pouvait être bien profonde : à peine s'en trouvait-il qui fussent en état d'entendre les textes originaux. Il paraît, par un endroit du comput de Raban, que cet auteur avait quelque connaissance de la langue hébraïque; mais cette connaissance était peu profonde, et peut-être Raban fut-il même le seul de son siècle qui eût fait quelque étude de cette langue. L'on se bornait donc presque généralement aux exemplaires de la Vulgate, qui, tout multipliés qu'ils étaient, ne pouvaient être entre les mains du plus grand nombre. Les évêques y suppléaient, selon leur capacité, par les explications qu'ils faisaient des livres saints, soit en public, soit dans les écoles particulières. Ils donnaient souvent ces explications par écrit, et on les copiait pour les multiplier. On observait la même chose à l'égard des commentaires que faisaient les abbés, les moines et beaucoup d'autres; car c'était la matière qui exerçait davantage la plume de bien des auteurs dans le clergé séculier et régulier. Aussi n'avait-on jamais vu tant de commentaires, de gloses, d'explications, de notes, de paraphrases sur l'Ecriture sainte, qu'il en parut dans le

neuvième et dans le dixième siècle. Nos bibliothèques en sont remplies, et il y en a beaucoup plus encore que l'on n'a point imprimés. Claude de Turin, Raban Maur, Haimon, évêque de Halberstat, et quelques autres, travaillèrent sur presque toute la Bible; d'autres s'attachèrent à quelques livres particuliers : il n'y en a presque aucun sur lequel on n'ait écrit durant ces siècles. Ces ouvrages, tout imparfaits qu'ils sont, étaient utiles : ils servaient à perpétuer la tradition de l'Eglise sur les points de foi, à nous conserver les vérités qui sont essentielles pour la conduite des mœurs. C'était aussi un fonds où les pasteurs particuliers pouvaient prendre ce qui était convenable pour s'instruire eux-mêmes, et pour éclairer ceux qui leur étaient confiés. D'un autre côté, la plupart de ces écrits ont de grands défauts : on y donne trop dans des allégories souvent fausses, et pour le moins arbitraires : on s'y livre trop aux réflexions mystiques, qui ne servent de rien pour éclaircir le sens littéral de l'Ecriture, et qu'on ne peut non plus apporter en preuves pour appuyer nos dogmes : on y semait trop de questions inutiles ou absolument étrangères : on y faisait entrer trop de spéculations philosophiques. Raban exhortait cependant à user d'une grande discrétion dans l'explication de l'Ecriture. Cet avis était bon; mais lui-même était peu exact à le suivre dans la pratique. Ce qui rendait ce défaut plus excusable, c'est qu'une grande partie de ces commentaires et de ces explications étaient proprement des homélies faites pour le peuple, que l'on cher-

it plutôt à édifier qu'à rendre savant. D'ailleurs, les eurs eux-mêmes n'étaient pas, à ce qu'il paraît, en état, pour la plupart, de bien pénétrer ce littéral, et d'en développer les difficultés. Outre l y en avait très-peu qui entendissent les textes inaux, comme je l'ai déjà fait remarquer, ils ne ent guère eux-mêmes que les commentaires mo- des Pères de l'Eglise qui les avaient précédés, uantité d'ouvrages ascétiques où il ne faut pas chercher ordinairement l'explication du sens ral de l'Ecriture.

De là vient aussi que l'on trouve peu d'auteurs du vième et du dixième siècle qui aient traité des stions de critique et de dogme par rapport à l'E- ure. Agobard, dans l'un de ses opuscles contre lugise, ne touche que très-superficiellement ce qui rde l'inspiration des livres saints. Raban revient souvent dans ses ouvrages sur plusieurs de ces stions que l'on peut faire sur les livres sacrés en éral, ou sur chacun en particulier; mais il n'ap- fondit rien. Il en est de même de tous les autres mentaires ou interprètes de ce temps-là.

Etude des Pères.

Les écrits des Pères qu'on lisait le plus étaient ceux aint Jérôme, de saint Augustin et de saint Gré- re-le-Grand, par rapport à la théologie et à la rale; mais on ne savait que fort médiocrement en re l'usage que l'on en a fait depuis pour la défense

de la religion. Tous les écrits théologiques de ce temps-là ne sont presque qu'un tissu continuel des propres paroles de ces Pères; ce ne sont proprement que des compilations de passages : toute l'adresse consistait à les bien unir; encore n'en trouve-t-on que trop souvent qui ne vont point au but. Pour les raisonnemens suivis, il faut peu en chercher chez eux. Ils faisaient encore moins usage des Pères grecs, parce qu'il était assez rare que quelqu'un entendît bien leur langue. Charles-le-Chauve entreprit de faire traduire quelques-uns de leurs ouvrages; mais il fit un mauvais choix : il se borna aux écrits faussement attribués à saint Denis l'Aréopagiste. Ce fut Jean Scot qu'il chargea de cette traduction.

Théologie positive.

On ne négligea pas cependant la controverse ni les questions purement théologiques. Les disputes de religion, peu fréquentes sous Charlemagne, se multiplièrent trop sous ses successeurs pour ne pas obliger le clergé à étudier ces matières plus solidement. Si ces disputes furent fâcheuses, comme elles le sont toujours, l'Eglise en retira au moins cet avantage, qu'elle fit voir la solidité de ses dogmes, et qu'elle vit éclaircir plusieurs points d'une grande importance. Claude de Turin, en renouvelant la dispute sur les images, qui avait paru presque éteinte, fit prendre la plume à plusieurs théologiens pour le réfuter, et la prit lui-même pour leur répondre. L'abbé

éodemir, le solitaire Dungal, Jonas d'Orléans, alafride Strabon, et quelques autres, écrivirent ıtre Claude. Walafride combattit avec plus de succque Jonas, dont l'ouvrage répond mal à la répuon de son auteur. On agita aussi cette matière ıs un concile que Louis-le-Débonnaire indiqua à ris pour le 1er de novembre de l'an 825. Cette ɜmblée produisit un traité assez long, composé par évêques en commun, et qui n'est qu'une compion de passages où l'on trouve peu de discernent et d'érudition, et dont beaucoup ne prouvent n. On y cite contre le culte des images, ce que nt Augustin dit des images ou espèces corporelles e les objets envoient, et qui occasionnent nos perptions; et l'on apporte en preuve, contre ce même lte, un passage de saint Basile, qui l'autorise forellement. Agobard, tout judicieux qu'il était, mana un peu de discernement dans l'usage qu'il fit de écrit du concile de Paris. Je crois qu'il pouvait n penser, mais il s'exprimait mal : il est plus aisé justifier ses intentions que ses expressions.

Les disputes sur l'eucharistie ne furent pas moins es. Paschase Radbert y donna lieu par le *Traité sacrement de l'autel*, qu'il publia en 831 et ıs lequel il avança que le corps de Jésus-Christ, ıs l'eucharistie, est la même chair qui est sortie Marie, qui a été attachée à la croix, et qui est suscitée. Quoiqu'on eût toujours cru dans l'Eglise ɔrésence réelle et la transubstantiation, cependant expressions de Paschase parurent nouvelles : on

n'était pas encore accoutumé, comme on le fut depuis l'hérésie de Bérenger, à entendre parler si clairement sur ce mystère. Raban, deux anonymes dont nous avons les écrits, Ratramne, dans son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, et dans la suite Hériger, abbé de Lobbes, écrivirent contre la manière dont Paschase s'exprimait. Quand on a lu leurs ouvrages, on est tenté d'en conclure qu'ils auraient dû s'épargner la peine de les composer. Cette contestation n'était au fond qu'une dispute de mots : chacun convenait de l'essentiel du dogme; on ne disputait que sur la manière de s'exprimer. Amalaire pensait aussi, sur le fond de ce dogme, comme l'Eglise catholique, ainsi qu'il paraît par sa lettre à Gonthard, et par quelques autres endroits de ses écrits; mais plusieurs expressions trop hasardées, qui lui échappèrent dans son *Traité des divins offices*, le firent soupçonner d'erreur par le diacre Flore, qui le dénonça à plusieurs évêques de France, et l'accusé fut obligé de se défendre par deux écrits.

On disputa encore plus vivement sur la grâce et la prédestination. Les lettres et les écrits sur ce sujet, coulèrent de la plume de Hincmar de Reims, qui était plus versé dans la science des canons, qu'instruit de la théologie, comme on le voit, entre autres, par son *Traité sur la prédestination*, ouvrage extrêmement prolixe, et où l'on trouve peu de raisonnemens concluans. Le moine Gonthescalk, condamné par le parti de ce prélat, tâcha de se justifier, et trouva d'illustres défenseurs. Prudence de Troyes, en

Wenilon de Sens, Amolon et Remi de Lyon, Flore, diacre de la même église, Ebbon de Grenoble, Loup, abbé de Ferrières, Ratramne, et plusieurs autres, publièrent à cette occasion un assez grand nombre d'écrits, chacun pour défendre son sentiment et pour réfuter celui de son adversaire. Jean Scot se trouva mal d'avoir voulu renouveler les erreurs des pélagiens et des semi-pélagiens, et l'on voit que la plupart de ceux qui le réfutèrent avaient bien lu les ouvrages de saint Augustin et ceux des autres Pères défenseurs de la grâce (1). Les conciles entrèrent aussi fort avant dans cette dispute, et ce fut en particulier con-

---

(1) C'est ce que l'on voit en particulier par les écrits de saint Prudence, évêque de Troyes. Aussi ce prélat, l'une des plus brillantes lumières de l'Eglise de France en son siècle, se vit-il consulté par les plus savans évêques, et sur les matières les plus difficiles et les plus importantes de la religion. Si celui qui a continué les Annales de saint Bertin, depuis l'an 830 jusqu'à la fin, en a parlé désavantageusement, c'est que ce continuateur n'est autre que Hincmar de Reims, comme il y a tout lieu de le croire, et que ce prélat était dans des sentimens opposés à ceux de Prudence. Aussi est-il le seul qui ait mal parlé de cet évêque de Troyes, et il a été démenti par presque tous ses contemporains, entre autres par Adon, dans son *Martyrologe;* par Asson, dans sa *Vie de saint Frobert,* publiée par Camusat, *in promptuar. Trium.* (*Voy.* Vossius, *de Histor. latin.,* l. 3, c. 4. Sandii. *Not. libr. Voss.,* p. 293. *Vie de saint Prudence,* par M. Breyer, chanoine de Troyes, et la défense du culte de ce saint, par le même.)

tre Scot qu'agit principalement le troisième concile de Valence en Dauphiné, assemblé au mois de janvier de l'an 855.

Les reproches des Grecs faits aux Latins, et notifiés avec amertume par le fameux Photius, ayant été envoyés par le pape Nicolas aux évêques de France, occupèrent aussi nos théologiens, et servirent de matière à de nouvelles questions. Odon, évêque de Beauvais, Enée de Paris, Ratramne et plusieurs autres, y répondirent, et l'on voit dans leurs écrits beaucoup de lecture des Pères, mais peu d'ordre et de méthode dans la plupart. Ce sont des recueils de passages plutôt que des traités raisonnés, et trop souvent beaucoup d'idées mystiques, où il n'eût fallu apporter que des raisons. On y trouve aussi peu de critique, comme dans les traités d'Odon et d'Enée, qui supposent comme vraie la prétendue donation de Constantin. On reconnaît encore le génie du siècle à d'autres questions dont la plupart étaient inutiles, et quelques-unes extravagantes, et que l'on traita cependant fort sérieusement : comme sur l'enfantement de la Vierge, sur l'unité et l'identité de l'âme pour tous les hommes, etc. Autant l'on avait été réservé dans les siècles précédens à inventer et à proposer de nouvelles questions sur la religion, autant fut-on hardi dans ceux-ci à en former et à les débattre. Cette licence était déjà montée à un tel excès sous Charles-le-Chauve, qu'un annaliste du temps dit qu'on remuait plusieurs questions contre la foi dans le royaume de ce prince, et que Charles ne l'ignorait pas. C'était

même à lui que l'on adressait les écrits que l'on publiait pour et contre.

Plusieurs auteurs des mêmes siècles, travaillant sur des sujets plus sérieux et plus utiles, combattirent les païens et les juifs avec assez de lumière et de force. On a, entre autres dans ce genre, quelques écrits d'Agobard, d'Amolon et de Raban. Durand, abbé de Castres, qui vivait au milieu du dixième siècle, défendit l'immortalité de l'âme avec autant de solidité que de zèle, contre un nommé *Walfroi*, qui la combattait. Les prélats assemblés dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, l'an 1022, sous le roi Robert, ne montrèrent ni moins de zèle ni moins de lumières contre des fanatiques qui s'étaient répandus en France, où ils renouvelaient la plupart des erreurs des manichéens et les abominations des gnostiques.

On ne fit pas moins la guerre aux superstitions des chrétiens, comme on le voit par quelques ouvrages d'Agobard, d'Amolon, de Flore, et par quelques lettres de Loup de Ferrières, qui fut l'organe et le secrétaire de plusieurs conciles (1), qui dressa les canons de quelques-uns, et qui n'était pas moins recommandable par la connaissance qu'il avait des sciences divines que par son amour pour les lettres humaines (2). Enfin, comme la plupart des auteurs

(1) *Voyez* les lettres 30, 34, 64, 84, 93, 96, 126, 128.

(2) On lui a reproché de s'être étudié à écrire en bon latin; de s'être occupé à rechercher tous les livres d'humanités qui lui manquaient, à exhorter les papes et les évêques

des mêmes siècles étaient moines, on a d'eux un grand nombre de traités ascétiques, et j'ai trouvé dans la plupart beaucoup de piété et d'onction, et quantité de règles sûres de morale. On doit porter le même jugement des homiliaires qui furent si communs en ces temps-là. Je parle de ces recueils de discours, de morale ou de doctrines des Pères latins des cinq ou six premiers siècles, que l'on forma pour être mis entre les mains des prélats et des pasteurs inférieurs, pour leur servir de guides dans l'instruction de ceux dont ils étaient chargés. Ces homiliaires étaient d'une grande utilité; mais ils ont donné dans la suite une ample matière à la critique. Car, comme on réunissait dans un même recueil les homélies de plusieurs Pères qui avaient vécu dans des temps différens, et que souvent l'on se contentait de faire connaître les noms d'un ou de deux, ceux qui, depuis l'invention de l'imprimerie, ont voulu donner au public les écrits des Pères, ne trouvant quelquefois que le nom d'un seul dans ces recueils, ont attribué sans façon au même toutes les autres pièces du même recueil. De là vient tant d'ouvrages supposés à saint

---

à se donner le même soin pour eux-mêmes ou pour lui : c'est lui avoir fait un crime de ce qui fait une partie de son éloge, et de ce qui montre son attention à faire fleurir les lettres dans sa communauté, composée de soixante-douze religieux très-respectables. *Pastor modò pro religione sanctitatis in monasterio Ferrariensi famosissimo, ubi cœtus monachorum in christo cum illo toto orbe est venerandus*, dit Hildegaire, évêque de Meaux, contemporain de Loup.

Augustin, à saint Ambroise, et à tant d'autres; ce qui a coûté de si grands soins à ceux qui ont voulu depuis rendre à chacun ce qui lui appartient.

Liturgies.

On écrivit aussi sur les liturgies; ce qui n'est pas étonnant pour un temps où l'on vit naître une partie de nos cérémonies modernes. Le goût de nos rois pour le chant et pour les cérémonies fut aussi un motif pour écrire sur cette matière. On sait que la discipline ecclésiastique avait beaucoup souffert sous la première race de nos rois. Pepin entreprit de lui rendre au moins une partie de son éclat, et Charlemagne y travailla après lui avec un zèle qui ne fut pas sans succès. Louis-le-Débonnaire l'imita (1). Outre les capitulaires qu'il donna sur ce sujet, il se servit du diacre Amalaire pour disposer, en partie, l'office ecclésiastique, et en donner l'intelligence au clergé et au peuple. Cet auteur composa, l'an 827, quatre livres de l'office divin suivis d'un antiphonier, où il parle de l'ordre des psaumes, des antiennes, des versets et des répons; et il y marque avec soin les singula-

---

(1) Ce fut sous son règne, selon Adon, que la fête de tous les saints fut établie en France. (*Voyez*, sur cela, les savantes notes du Père Fronteau, chanoine régulier, sur l'ancien calendrier romain qu'il a publié, et qui est plutôt un ancien recueil d'évangiles de la messe, qu'un calendrier, p. 142, 143.)

rités et les variations qui se trouvent dans les divins offices de l'année, en commençant par la Septuagésime. On voit par cet ouvrage qu'il avait bien étudié cette matière; mais il se jette dans un trop grand nombre de mysticités, où je trouve peu de solide. Agobard, qui les attaqua dans un ouvrage qu'il fit exprès, alla même jusqu'à les accuser d'erreur. Amalaire composa un autre écrit dans lequel il fit plusieurs corrections aux antiphoniers gallicans : on voit qu'il avait profité des antiphoniers romains que l'abbé Vala avait apportés à Corbie.

Agobard corrigea aussi l'antiphonier de l'église de Lyon, et publia un Traité de la correction de l'antiphonier, où il prétend qu'il ne faut rien chanter dans l'office qui ne soit tiré de l'Ecriture sainte. Amalaire s'éleva à son tour contre ces corrections, et Agobard tâcha de les justifier dans un petit écrit sur la psalmodie. Il y apporte pour l'ordinaire de bonnes raisons, mais elles sont gâtées par l'aigreur de son style et par ses emportemens contre son adversaire. Ce défaut paraît aussi dans plusieurs de ses autres ouvrages, dont j'ai eu occasion de parler. Il avait le génie vif et ardent, et il s'y abandonne quelquefois sans modération. J'estime son zèle et son esprit, sans excuser ses défauts. Ce qui lui donne de la supériorité sur la plupart des écrivains de son temps, c'est qu'il avait, quand il le voulait, de la force dans le raisonnement, de la netteté dans le style, et qu'il montre de l'érudition dans ses citations, qui sont ordinairement bien choisies, mais trop longues et trop fréquentes. Flore

de Lyon, qui fit une courte explication de la messe, ne traita pas moins durement Amalaire; en quoi il eut tort : Amalaire méritait d'être plus ménagé à cause de sa science, de sa piété et de son zèle pour expliquer les cérémonies de la messe. Dès l'an 819, Raban avait aussi traité des différens rits et des cérémonies de l'Eglise, dans son livre de l'*Instruction des clercs*, et ailleurs. Il copie presque mot à mot l'ouvrage de saint Isidore de Séville sur la liturgie. Nous n'avons plus les écrits d'Angélome, de Jean Scot, de Remi d'Auxerre, ni de plusieurs autres sur le même sujet. Mais on a l'explication du canon de la messe par le même Remi, et l'ouvrage que fit Walafride Strabon sur le commencement et le progrès du culte ecclésiastique, et qui est à peu près dans le même goût que celui d'Amalaire. Il faut compter encore au nombre des ouvrages liturgiques le Lectionaire intitulé *Liber comitis*, qui fut perfectionné et augmenté dans le neuvième siècle par un prêtre du diocèse d'Amiens, et l'Homiliaire que Flore dressa pour l'église de Lyon. Je passe quantité d'autres écrivains qui ont traité par occasion, dans leurs ouvrages, beaucoup de choses qui ont rapport aux liturgies; entre autres, ceux qui ont publié des statuts, des règles, des règlemens, des capitulaires, où ils ont inséré quantité de remarques ou de réflexions qui se rapportent au même sujet. Prudence de Troyes était de même très-versé dans les rits de l'Eglise, comme on le voit par son Pontifical, dont on nous a donné quelques extraits.

Dans le dixième siècle on ne fit presque que suivre l'ordre établi dans le neuvième. Aussi y trouve-t-on beaucoup moins d'auteurs qui aient écrit sur cette matière. Les plus connus sont Rhéginon, l'abbé Bernon, et le faux Alcuin, c'est-à-dire l'auteur du *Traité des offices divins*, qui porte le nom d'*Alcuin*. Mais ce Traité est beaucoup plus récent (1). L'abbé Bernon, qui n'a vécu que sur la fin du dixième siècle, le copie souvent dans son Traité de la messe, qui est assez court.

Calendriers, martyrologes et nécrologes.

Le goût que l'on avait pour les liturgies ranima celui des calendriers, des martyrologes et des nécrologes. On avait eu de ces sortes d'ouvrages dans les siècles précédens; mais ils devinrent beaucoup plus communs dans ceux-ci. Il n'y eut point d'église cathédrale, ni presque de monastère qui n'eût son calendrier particulier. A l'égard des martyrologes, les plus connus sont ceux du diacre Flore, écrit vers l'an 830, et qui n'est presque qu'un supplément à celui de Bede; de Raban Maur, composé vers l'an 845; de Wandel-

(1) Il y est parlé de l'hymne *Gloria, laus*, etc., qui est de Théodulfe, postérieur à Alcuin; et cet hymne d'ailleurs n'a été en usage en France que sous Charles-le-Chauve, vers l'an 850. On trouve encore d'autres marques de supposition dans ce Traité. Une partie de ce qu'on y lit sur l'eucharistie, par exemple, se trouve mot à mot dans Remi d'Auxerre.

bert, moine de Prom, écrit en vers hexamètres vers l'an 848; d'Adon de Vienne, qui est de l'an 858; d'Usuard et de Notker, moine de Saint-Gal, écrit vers l'an 894 (1). Usuard montre assez de critique dans le sien, qu'il dédia à Charles-le-Chauve, mais dont le dessein lui avait été inspiré par Louis-le-Débonnaire. Lui, Adon et Notker n'adoptent point l'opinion d'Hilduin touchant le prétendu aréopagitisme de saint Denis, premier évêque de Paris, et ils distinguent, avec raison, deux saints de ce nom. Le martyrologe d'Usuard fut reçu avec tant d'applaudissemens, que l'on s'en servit presque partout, même à Rome, à la place de ceux que l'on avait suivis jusqu'alors (2).

L'origine des nécrologes remonte presque aussi haut que celle de l'ordre de Saint-Benoît. Mais l'usage en devint très-commun dans les neuvième et dixième siècles, à l'occasion des associations qui se firent entre la plupart des monastères, souvent fort éloignés les uns des autres. Ces nécrologes, dont beaucoup sont passés jusqu'à nous, sont une espèce de dyptiques où l'on marquait le jour de la mort des

(1) Ce Notker mourut l'an 912. Il est différent de Notker, surnommé *Labéon*, dont j'ai parlé plus haut, et de Notker le physicien ou le médecin, qui était aussi habile dans la peinture, et qui est mort vers l'an 975. Ces trois Notker ont été moines de Saint-Gal.

(2) On trouve plusieurs autres ouvrages de cette espèce dans les collections des PP. DD. d'Acheri, Martene et Durand, bénédictins; dans les continuateurs de Bollandus, et dans d'autres recueils.

personnes qui étaient en société, et les titres ou qualités dont elles étaient revêtues. On les aurait rendu plus utiles, si l'on eût eu soin de marquer l'année de la mort de chacun, et de caractériser davantage ceux que l'on y inscrivait. Mais l'on y manquait très-souvent, parce que l'on ne regardait ces nécrologes que comme des mémoriaux destinés seulement à rappeler les noms des défunts, afin que l'on se souvînt de prier pour eux.

Histoire.

Ceux qui étaient préposés pour dresser ces nécrologes, étaient aussi souvent chargés de composer des Annales. Cette espèce d'histoire fut très-commune dans les siècles dont il s'agit. Toutes, ou presque toutes étaient écrites par des moines. C'est que l'usage était alors que dans les grandes abbayes il y eût un religieux chargé par l'abbé d'écrire année par année ce qui arrivait de remarquable. Selon que ces moines historiographes avaient plus ou moins de goût et de talent pour écrire, la fidélité règne plus ou moins dans ces Annales; le style en est plus ou moins supportable; car il ne faut pas s'attendre à en trouver qui soient écrites avec élégance : et d'ailleurs, de simples Annales où l'on se contente de rapporter en peu de mots les faits que l'on a remarqués, et d'en fixer les dates, n'en sont pas, pour l'ordinaire, fort susceptibles. La plupart des auteurs de ces Annales nous sont inconnus; je crois que cela peut venir de ce

que les mêmes n'étant pas toujours chargés de cette commission, aucun n'osait en particulier se faire honneur de son travail, par cette raison que plusieurs y avaient eu part. De là vient aussi la variété que l'on trouve dans le style et dans la manière de narrer. Les plus connues de ces Annales sont celles de saint Bertin, que quelques-uns attribuent à saint Prudence, mais qui sont certainement de plusieurs auteurs dont on a réuni le travail pour n'en former qu'un tout (1); celles de Fulde, pleines de partialité contre Charles-le-Chauve; celles de Metz, et plusieurs autres que l'on trouve dans la collection de du Chesne, et dans plusieurs autres recueils. Ces Annales ont chacune leur utilité pour l'histoire des temps qu'elles regardent; mais on doit les lire avec précaution. L'exactitude manque souvent dans la plupart : les dates y sont quelquefois fausses. On trouve dans le plus grand nombre bien des minuties qui ne méritaient pas d'être rapportées, et une excessive crédulité.

---

(1) Ces Annales commencent à l'année 741, et finissent en 842. Depuis le commencement jusqu'en 814, ce n'est qu'une copie d'autres Annales que l'on trouve dans MM. Pithou, Canisius et du Chesne. La seconde partie, depuis l'an 814, n'est presque encore qu'une répétition des Annales d'Eginhard. Mais à commencer à l'an 830 jusqu'en 882, c'est-à-dire jusqu'à la fin, c'est un ouvrage nouveau. Il est plus que probable que, depuis l'an 830 jusqu'en l'an 860, c'est l'ouvrage de saint Prudence, et depuis 860 jusqu'à la fin celui d'Hincmar de Reims. (*Voyez* le *Mercure* de décembre 1736, première et seconde partie.)

Avec beaucoup de faits importans, les auteurs s'amusent souvent à débiter quantité d'historiettes où le merveilleux ne manque pas, et qu'ils racontent cependant avec une sorte de complaisance.

Si l'on regrette avec raison les Annales des rois de France, que saint Prudence avait composées, supposé cependant que cet ouvrage fût différent de ce qui nous reste de lui dans les Annales de saint Bertin (1), le temps nous a conservé beaucoup d'autres monumens historiques. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, différent d'Abbon de Fleuri, fit en vers hexamètres une relation du siége qu'Eudes, comte de Paris, qui fut élu roi quelques mois après, y soutint contre les Normands en 886 et l'année suivante. Sa relation, qu'il adressa à Aimoin, son maître (2), passe

(1) Il est certain que Prudence avait composé des Annales des gestes de nos rois, lesquelles furent répandues dans le public peu de temps après sa mort, et qu'il y en avait un exemplaire dans la bibliothèque de Charles-le-Chauve. Hincmar le dit dans sa lettre à Egilon, archevêque de Sens, touchant Gothescalk, en 866 : *Qui etiam, videlicet Domnus Prudentius, in Annali gestorum nostrorum regum, quæ composuit, ad confirmandam suam sententiam, gestis anni Dominicæ incarnationis* 858, *indidit dicens, etc.* Mais ces Annales n'étaient peut-être que la partie de celles de saint Bertin, qu'on lui attribue, et dans lesquelles on trouve en effet ce que Hincmar cite de saint Prudence. *Ipsum autem Annale quod dico, rex habet, etc.*, ajoute Hincmar au même endroit. (Hincm., *Op.*, t. 2, p. 291 et 292.)

(2) Quelques-uns ont écrit qu'Aimoin avait été son disciple; mais Abbon dit lui-même :

pour être d'autant plus exacte, que l'auteur était contemporain, et sur les lieux où l'action se passait. Elle est assez circonstanciée. Si l'auteur eût écrit en prose, il nous eût épargné la rudesse, l'obscurité et l'inexactitude de ses vers.

Les Chroniques furent aussi communes alors que les Annales : il nous en reste un grand nombre, sur la fidélité desquelles il ne faut pas toujours compter. On estime celle d'Adon de Vienne, qu'un autre a continuée jusqu'à la mort de Louis-le-Bègue, arrivée le 10 d'avril 879; les deux Aimoin, l'un religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans le neuvième siècle, l'autre du monastère de Fleuri-sur-Loire, dans le dixième et dans le onzième siècle; Adrévalde, aussi religieux de Fleuri; le Moine de Saint-Gal, qui écrivit sous Charles-le-Gros; Rhéginon, qui a fait une chronique depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 907; Thégan, qui a écrit une grande partie de la Vie de Louis-le-Débonnaire, avec plus de sincérité que d'élégance (1); Léthalus, dont j'ai déjà parlé, et

---

O pædagoge sacer meritis
Aimoine piis radians, etc.

Dans sa préface en prose, il dit qu'il avait écrit cette relation étant fort jeune, pour s'exercer; et peu après, qu'il avait été utile à beaucoup d'écoles. Ce qui prouverait qu'il ne l'adressa à Aimoin que plusieurs années après l'avoir faite, et qu'il a vécu bien après l'an 892, où l'on fixe sa mort.

(1) *Breviter quidem, et vere potiùs quam lepide composuit*, dit Walafride Strabon, dans la préface qu'il a faite pour cet ouvrage.

qui vivait dans le dixième siècle; Nithard, de qui l'on a quatre livres, où il entre dans le détail des différends survenus entre les enfans de Louis-le-Débonnaire; Helgaud, qui a écrit un abrégé peu intéressant de la Vie du roi Robert, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer, se sont pareillement appliqués à écrire l'histoire. La *Vie de Louis-le-Débonnaire* fut encore écrite par son astronome, dont on ignore le nom. Eginhard, qui a passé la plus grande partie de sa vie sous Charlemagne, en écrivit l'histoire sous son successeur. Sa latinité est beaucoup plus pure que celle des historiens du même temps.

Le style de Flodoard (1), l'historien et la gloire de l'église de Reims, est inférieur à celui d'Eginhard. Ce n'est point un écrivain poli; mais il paraît en général un homme sans prévention, qui écrit le moins mal qu'il peut ce qu'il a appris, vu ou entendu. C'était un auteur laborieux, zélé pour les lettres, et qui avait également étudié le sacré et le profane. Sans le secours de sa Chronique, qui commence à l'an 919 et finit en 966, nous saurions moins de choses des règnes de Charles-le-Simple et de Louis d'Outre-mer, et d'une partie de celui de Lothaire. Il avait été élevé dans l'école de Reims, au diocèse duquel il était né. Outre sa Chronique, il a écrit en quatre livres (2)

---

(1) On le trouve aussi nommé *Flavald*, ce qui a trompé Possevin et plusieurs autres, qui le distinguent de Flodoard, et en font mal à propos deux auteurs.

(2) Trithème a eu tort de n'en compter que trois.

l'*Histoire de l'église de Reims*, qui a toujours été estimée : mais il y donne trop aussi dans le merveilleux, de même que dans sa Chronique, qu'il écrivit dans un âge avancé. Paschase Radbert écrivit aussi vers l'an 836 en termes assez purs pour son siècle, la Vie et l'apologie de Wala, abbé de Corbie (1).

Le neuvième et le dixième siècle virent aussi paraître plusieurs histoires sous le titre de *Gestes;* et avec du discernement et de la critique, on peut s'en servir utilement. Il faut savoir en écarter le faux et le merveilleux, qui ne s'y trouvent que trop confondus avec le judicieux et le vrai.

Cet esprit de critique est encore plus nécessaire pour lire les légendes, qui se multiplièrent extrêmement alors, à l'occasion surtout des translations de reliques, qui furent si fréquentes dans le neuvième

---

(1) Cet ouvrage de Paschase a un caractère singulier qui mérite d'être remarqué; non parce que cette histoire, divisée en deux livres, est en forme de dialogue, et que le style sent trop l'orateur, mais parce que l'auteur y déguise, sous des noms empruntés, les personnages qu'il expose sur la scène. Il appelle l'abbé Wala, *Arsenne;* l'empereur Louis, *Justinien;* l'impératrice Judith, *Justine;* Lothaire, *Honorius;* son frère Louis, *Gratien;* le comte Bernard, *Nason*, etc. On prétend que ces noms convenaient à ces personnages, soit par rapport à leur caractère, soit eu égard à leurs défauts; mais la vraie raison qui porta Paschase à user de ce déguisement, c'était pour ne se point compromettre, ni ceux qui avaient quelque intérêt à ce qu'il rapportait. (Mabill., *Præfat., in IV sæcul. Bened. et in Annal. Bened.*, t. 2, l. 31.)

siècle et dans le suivant. Ce qui fait que beaucoup de ces légendes sont fausses, ou remplies du moins de faussetés, c'est qu'il arrivait souvent que quoique l'on ignorât l'histoire des saints dont on transférait les reliques, on ne laissait pas que de leur composer des actes pour lire aux jours de leur fête. On ne se faisait point de scrupule de ces pieux mensonges. Outre le mauvais goût qui règne dans ces légendes, on s'y livrait au merveilleux, que l'on joignait, comme on pouvait, au vraisemblable et quelquefois à l'absurde. Souvent aussi l'on puisait dans les actes des saints connus, de quoi composer une histoire à ceux dont on ignorait la vie; d'où il arrivait que l'on attribuait à ceux-ci les mêmes actions, les mêmes vertus, et souvent les mêmes miracles : car on aimait à multiplier ces actes de la toute-puissance de Dieu. L'*Histoire de saint Denis*, composée vers l'an 834 par l'abbé Hilduin, à la prière de l'empereur Louis, fait, entre autres, peu d'honneur à son auteur. S'il n'a pas violé volontairement la sincérité, comme il a donné lieu d'en être soupçonné, il a montré au moins qu'il manquait absolument de jugement et de critique. Il serait facile de rapporter beaucoup d'autres exemples semblables.

Le défaut de critique faisait tomber encore dans une infinité d'erreurs les copistes, c'est-à-dire ceux qui, dans les monastères ou ailleurs, s'appliquaient à copier des livres; ce qui, comme on le sait, faisait l'occupation principale d'un grand nombre de moines et d'autres personnes. Cette occupation était d'une

grande utilité, nécessaire même, pour multiplier les exemplaires des livres, dans un temps où l'on n'avait pas l'art de l'imprimerie. Mais comme il n'arrivait que trop que ceux qui s'en mêlaient n'entendaient pas bien la matière des livres qu'ils copiaient, ils faisaient souvent dire à un auteur ce qu'il n'avait point dit, ou le contraire de ce qu'il disait. Ils en changeaient les termes pour y substituer les leurs; et quelquefois en prétendant les corriger, ils les altéraient, ou ajoutaient à leurs pensées. De là est venue la nécessité où les bons critiques se sont trouvés depuis, de comparer ensemble plusieurs manuscrits d'un même auteur, de lire avec attention tous ses ouvrages, pour en bien prendre l'esprit et le génie, pour connaître exactement ses façons de parler, ses sentimens, etc., avant que de mettre ses ouvrages au jour : travail sec et difficile autant que désagréable, mais qui a fait beaucoup d'honneur à ceux qui y ont réussi, surtout à la célèbre congrégation de Saint-Maur, et dont le succès est si avantageux à l'Eglise et à la république des lettres.

Droit canonique et civil.

Le défaut de critique causa en particulier de grandes plaies à la discipline ecclésiastique, par l'espèce d'adoption que l'on fit des fausses Décrétales. Il paraît étonnant aujourd'hui qu'étant remplies de tant de marques sensibles de fausseté et de supposition, on les ait reçues avec une sorte de respect qu'elles n'ont

jamais mérité. Je sais qu'un savant (1) versé dans l'étude du moyen âge, et dont je respecte les lumières, après être convenu que l'on entreprit de mettre ce corps de décrets en vigueur après la mort de Charlemagne, ajoute que les évêques les plus éclairés en combattirent l'authenticité. Il cite sur cela Hincmar de Reims : mais il me semble que l'on apprend, par la lecture des ouvrages de ce prélat, qu'il n'en contestait pas la vérité, et qu'il refusa seulement d'en reconnaître l'autorité, par cette seule raison que ces pièces ne se trouvaient point dans le corps des canons. Je vais plus loin : quoique ce soit lui qui nous apprenne quand elles commencèrent à paraître, soit dans la vue de s'en prévaloir quand ses intérêts le demanderaient, comme on l'en a soupçonné avec fondement, soit défaut de discernement sur ce point, il allègue assez souvent ces fausses Décrétales en sa faveur, et leur accorde une estime qui ne leur était pas due : on les cita sans examen dans le concile d'Aix-la-Chapelle en 838.

Beaucoup d'autres, loin de les rejeter, en firent usage dans leurs écrits, sans paraître même en soupçonner la supposition, et s'en autorisèrent pour leur conduite. Je conviens cependant qu'heureusement le mal ne fut point général. On voit par les actes du concile de Reims de l'an 992, sur l'affaire d'Arnoul, qui y fut déposé, que les prélats soutinrent comme ils le devaient que le pape ne pouvait rien contre

(1) *Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne.*

les canons, et qu'ils défendirent assez bien le droit des conciles touchant la déposition des évêques. Il est dit dans ces actes qu'ils prouvèrent *avec beaucoup de lumière* ce qu'ils soutenaient; et ils n'auraient pu le faire, s'ils n'eussent été instruits eux-mêmes de l'antiquité. Je rendrai aussi volontiers cette justice à Hincmar, qu'il était plus instruit du droit canon que la plupart des évêques de son temps, et qu'entre autres, il parle assez exactement dans sa lettre au pape Adrien II, contre le prétendu pouvoir des papes sur le temporel des rois, et qu'il y défend assez bien les droits des princes souverains. On en trouve encore chez lui d'autres exemples. L'historien Glaber, parlant du refus constant que firent l'archevêque de Tours et les prélats de son parti d'adhérer aux ordres que Foulques, comte d'Anjou, avait obtenus de la cour de Rome pour faire faire la dédicace de l'église que ce comte avait fait bâtir par un autre évêque que par le diocésain, dit que ces prélats montrèrent, *par une infinité d'autorités de l'antiquité*, qu'il était défendu à tout évêque de faire aucun acte de juridiction dans le diocèse d'un autre, sans la permission de l'évêque diocésain. Ces prélats avaient donc assez bien étudié l'antiquité, pour être en état d'en faire connaître dans le besoin les maximes et l'esprit. D'un autre côté, il me semble qu'ils oubliaient bien ces maximes, ou du moins qu'ils en laissaient souvent la pratique à l'écart, puisqu'ils étendaient si loin leur juridiction, qu'ils s'étaient mis en possession de décider des droits des princes, et de donner et d'ôter les

couronnes; qu'ils abusaient de leur faiblesse pour en arracher quantité de priviléges que l'antiquité ne leur avait point accordés, ou pour se les donner de leur propre autorité; qu'ils prenaient dans leurs lettres synodales et ailleurs la qualité de *lieutenant de Dieu sur la terre*, et qu'ils obligeaient les princes à reconnaître en eux cette autorité et à s'y soumettre. Je n'en cite point d'exemples: ces entreprises sont si communes dans notre histoire du neuvième et du dixième siècle, qu'elles ne sont point ignorées. Elles venaient moins cependant du défaut de l'étude des canons que de l'ambition des évêques, et de la faiblesse du gouvernement, causée en partie par le triste état où les guerres civiles et les ravages des Normands avaient réduit ce royaume. L'on fit en effet, dans le neuvième siècle et dans le suivant, plusieurs compilations nouvelles des anciens canons, afin qu'ils pussent servir de guides et de lumière. La plus célèbre est celle Rhéginon, qui vivait l'an 900. Ces anciens canons se trouvent rappelés, en partie, dans le Traité du droit du Sacerdoce, par Agobard; dans celui de la Continence des clercs, par le moine Helfride; dans les livres de la Discipline ecclésiastique et de l'Instruction des clercs, par Raban; dans les Statuts d'Hérard, archevêque de Tours; de Guillebert, évêque de Châlons-sur-Marne; de Vaultier d'Orléans, de Hincmar de Reims, et dans plusieurs autres. Flore de Lyon montre aussi, par son petit Traité des Elections des évêques, qu'il était instruit des droits du sacerdoce et de l'empire.

On peut mettre au même rang les pénitentiels que l'on fit après le concile de Paris, l'an 829.

Ce concile ayant sagement ordonné aux évêques de rechercher ceux qui étaient contraires aux anciens canons, l'on en dressa de nouveaux, qui y furent plus conformes. Halitgaire, évêque d'Arras et de Cambrai, composa, à la prière d'Ebbon de Reims, son métropolitain, un traité des vertus et des vices, et de l'ordre de la pénitence, en cinq livres, auxquels il joignit un pénitentiel, dont il dit qu'il ignore l'auteur, mais qu'il assure avoir tiré des archives de l'Eglise romaine : on croit en effet que c'est l'ancien pénitentiel romain. Le corps de l'ouvrage d'Halitgaire peut lui-même passer pour une espèce de pénitentiel. Mais, selon l'usage de son temps, ce n'est qu'une compilation assez abrégée de divers textes des saints Pères, ou de canons des conciles. On y trouve cependant plusieurs principes sur la pénitence, qui ne montrent pas que l'auteur fût aussi versé qu'il semble vouloir le paraître, dans la connaissance des anciens canons pénitentiaux. Raban dressa aussi un pénitentiel que l'on a parmi ses ouvrages, et l'on en trouve encore plusieurs des mêmes siècles, qui sont conservés manuscrits dans les bibliothèques. En général, l'on reconnaît assez dans ces ouvrages l'esprit des anciens canons; ce qui est encore une preuve qu'il y en avait qui les étudiaient, et qui avaient du zèle pour les faire connaître.

Le droit romain n'était pas non plus négligé. Prudence de Troyes, Hincmar et plusieurs autres en

étaient instruits. Sous la première race de nos rois, et même sous Charlemagne, on ne connaissait, ce semble, en France, que le code Théodosien; mais, sous Charles-le-Chauve, on se servait communément du code et des Novelles de Justinien. Hincmar les loue souvent dans ses lettres et dans ses opuscules. Il paraît même, par plusieurs capitulaires de Louis-le-Débonnaire, que les Novelles furent connues dès le règne de ce prince. On croit aussi qu'il y avait dès lors, ou du moins sous Charles-le-Chauve, des maîtres pour le droit à Orléans. Les lois saliques réglaient aussi la jurisprudence; mais les princes se conservaient la liberté de faire des changemens à ces lois, et d'y ajouter de nouveaux règlemens. Il paraît que ces lois étaient encore en vigueur au commencement de la seconde race. A l'égard des capitulaires, qui servaient encore de lois, l'on sait que l'on appelle ainsi les constitutions qui ont été faites par nos rois pendant plusieurs siècles. Dans l'assemblée qu'ils tenaient tous les ans pour traiter des affaires publiques, et où l'on voyait les évêques, les abbés et les comtes, on lisait les constitutions que l'on y avait faites, et pour la formation desquelles Charlemagne et Louis-le-Débonnaire recommandaient aux plus savans du clergé de rechercher dans les Pères, les conciles et les constitutions des empereurs, ce qui convenait à tous les ordres de l'Etat, tant par rapport à la religion et aux mœurs, que pour la justice civile et ecclésiastique. Quand l'assemblée avait consenti à ces lois, chacun y souscrivait en particulier. Chaque évêque et

chaque comte étaient obligés d'en prendre copie par les mains du chancelier, pour les envoyer ensuite aux officiers qui dépendaient d'eux, afin que, par cette voie, ces constitutions pussent venir à la connaissance de tout le peuple. Outre le soin que l'on prenait de l'en instruire, un des principaux emplois de cette espèce d'intendans que l'on appelait *Missi Dominici* (1), était de les faire exécuter dans les provinces de leur département. Les évêques devaient les lire avec soin; et assez souvent ils servaient de fondement à leurs décisions dans leurs conciles et dans leurs synodes. Les papes même se sont fait gloire d'y obéir, comme il paraît par la lettre de Léon IV à l'empereur Lothaire, ou de Léon III à Louis-le-Débonnaire, rapportée par Yves de Chartres et par Gratien. L'autorité de ces capitulaires s'est conservée long-temps en France. Leur usage fut interrompu au commencement de la troisième race de nos rois, par les changemens qui arrivèrent dans l'Etat, et par les troubles qui les accompagnèrent, et qui entraînent ordinairement le mépris des lois les plus saintes et les mieux établies. L'abbé Ansegise, plus habile dans la science des canons qu'il n'en était exact observateur, avait recueilli en 827 les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire en quatre livres, où il avait séparé les matières civiles des ecclésiastiques. Comme il n'avait pas tout réuni, ou à dessein, ou parce qu'il n'avait

(1) *Id est, Missi à Domino*, dit M. de Roye, dans le traité qu'il a fait *de Missis Dominicis*, p. 7.

pas tout connu, Benoît, diacre de l'église de Mayence, les recueillit de nouveau en trois autres livres, vers l'an 845. La lecture de ces capitulaires est d'une grande utilité, et je m'en suis servi avec avantage pour donner de l'état où les lettres étaient en France dans le neuvième et dans le dixième siècle, l'idée que l'on en a vue dans cette Dissertation.

DE

L'ÉTAT DES SCIENCES

EN FRANCE,
DEPUIS LA MORT DU ROI ROBERT, ARRIVÉE EN 1031,
JUSQU'A CELLE DE PHILIPPE-LE-BEL, ARRIVÉE EN 1314.

PAR L'ABBÉ LEBEUF (1).

Le champ que l'Académie des belles-lettres a donné à parcourir est d'une si vaste étendue, qu'on ne peut se proposer de s'arrêter à chacune de ses parties, sans passer les bornes prescrites pour un simple discours. Si les extrémités en sont incultes et stériles, l'espace qui est entre deux peut nous dédommager amplement par sa fécondité.

Onzième siècle.

Ce n'est pas, en effet, ni dans le onzième siècle, ni dans le treizième et le commencement du quatorzième, temps où mourut Philippe-le-Bel, qu'il faut

---

(1) Dissertation qui a remporté, en 1740, le prix de l'Académie des belles-lettres, fondé par le président Durey de Noinville.

chercher une profonde érudition et une grande étendue de connaissances; mais c'est seulement dans l'espace du douzième siècle, sous les règnes de Louis VI, Louis VII, et au commencement du règne de Philippe-le-Bel, qu'il paraît que les sciences fleurirent plus universellement dans le royaume. Il y eut en tout temps des écrivains, des étudians, des livres, des bibliothèques : mais il faut distinguer différens genres d'études, d'écrivains et d'ouvrages.

On disait publiquement dans le onzième siècle, qu'à la mort de Fulbert de Chartres, arrivée en 1028, trois ans avant celle du roi Robert, toute étude philosophique avait cessé en France. Quelques-uns restreignaient ce malheur aux arts libéraux, et d'autres, pour cette raison, appellent ce triste temps *tempora lutea*. Mais ces expressions n'ont point dû être prises à la lettre. Fulbert laissa des disciples qui cultivèrent les sciences, et quelques-uns même donnèrent dans des extrémités pour avoir été trop savans.

S'il était nécessaire de prouver que, depuis la mort de Fulbert, il y eut des bibliothèques en France, aussi bien que des savans qui en faisaient usage, et qui portaient les autres à s'en servir, je citerais un Olbert, abbé de Gemblours, qui laissa à son abbaye plus de cent volumes sur l'Ecriture sainte, et environ cinquante sur les sciences profanes; un Baudry de Bourgueil, qui, invitant Godefroy de Loudun à prendre l'habit monastique, représente qu'il aura des livres en abondance; une multitude de copistes à Saint-Evroul en Normandie, sous l'abbé Thierri, occupa-

tion qu'on regardait comme très-utile; un abbé Osberne de la même maison, qui porta son attention jusqu'à fabriquer des écritoires pour les enfans. Les bibliothèques furent tellement l'objet de l'attention dans les monastères, qu'il y avait des jours destinés à prier Dieu pour ceux qui avaient donné ou écrit des livres; et afin que les livres ne périssent pas faute de couvertures, on engageait des seigneurs, en leur promettant des prières, à donner des fonds pour y subvenir (1).

A l'égard des écoles qui subsistaient depuis la mort du roi Robert, je produirais celles de Cambrai, d'Arras, d'Orléans et de Meun, celles de Laon, du Mans, etc. Entre celles des monastères, les écoles de Saint-Denis, où Louis-le-Gros fut élevé, celles de Saint-Bertin, celles de Saint-Maur proche Paris, et celles de Saint-Hubert en Ardenne. Il y en avait non seulement dans toutes les cathédrales, mais même dans les monastères moins célèbres, comme dans celui de Saint-Magloire de Paris. L'usage en fut si général dans toutes les communautés, que Lanfranc sortant de celles d'Avranches, qu'il venait d'illustrer, et où il avait enseigné les belles-lettres, chercha à dessein, en allant à Rome, un lieu retiré où il n'y eût aucun exercice de littérature. On lisait les auteurs païens dans les écoles de l'ordre de Cluni. Il n'y eut que l'amour déréglé

(1) Geoffroi, comte d'Anjou, laissa des dîmes à cette fin à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. (*Ann. Bened.*, t. 4, p. 87, an. 1047.)

des poëtes qui fût alors blâmé dans cet ordre. On y regardait cette étude comme fort propre pour l'intelligence des livres saints; et pour me servir du langage de Jean de Sarisbery, ils cherchaient l'or de la sagesse, à l'exemple de Virgile, dans la boue d'Ennius.

Le catalogue que je pourrais produire de plusieurs maîtres alors fameux qui ont été célébrés par Baudry de Bourgueil et par d'autres, serait trop long à insérer ici. Ils firent de bons écoliers dans tous les états, même parmi la noblesse. Certains seigneurs qui n'avaient pas étudié, ne laissèrent pas de lire, et de faire des extraits de ce qu'ils lisaient. Il est certain, en effet, qu'on ne faisait pas étudier tous les enfans nobles. Herluin, mort premier abbé du Bec, n'avait appris à lire qu'à l'âge de quarante ans.

Mais quoiqu'il y eût des livres, des maîtres, et des écoles dans le onzième siècle, la science de ce temps-là ne pouvait pas être fort profonde : le nombre des livres était encore trop petit pour former de vrais savans. On regardait comme un grand présent qu'un abbé au Maine eût donné quatre volumes (1). Un simple recueil d'homélies fut payé en Basse-Bretagne une somme immense (2). C'était beaucoup que de posséder cent cinquante volumes (3). Il y avait des églises illustres qui n'en avaient pas la moitié. On

(1) Une Bible, un Canoniste, Smaragde et un Passionel.

(2) Deux cents brebis et trois muids de grains. (*Ann. Bened.*, t. 4, p. 574, *ad an.* 1057.

(3) *Ibid., ad an.* 1048. *Ubi de Olberto Abb. Gemblac.*

regarda comme l'effet d'un travail excessif, une Bible écrite en cinq mois par cinq religieux (1). Il est vrai que la réunion de la Normandie à l'Angleterre, sous un même prince, put exciter de l'émulation, et qu'elle attira en effet d'excellens sujets dans la Normandie; mais l'ignorance y était encore très-grande parmi les prêtres; j'entends ceux qui descendus des néophytes (2) baptisés avec Rollon leur chef, s'accoutumèrent plus facilement à manier les armes qu'ils trouvaient sous leurs mains, que non pas les livres, qui étaient moins communs.

Les maîtres n'étaient pas moins rares que les livres. Il y eut de l'un à l'autre une proportion trop fatale, mais nécessaire dans ce temps-là : un même professeur enseignait en quelques célèbres monastères, la grammaire, la philosophie, la théologie et la musique (3). Les maîtres particuliers résidant dans les petites villes ou bourgades, n'étaient pas habiles en tout, ainsi que Guibert s'en aperçut. Il n'y en avait que trop dont la méthode était d'inculquer la science à force de coups; ce qui rebutait les étudians, comme le marque saint Anselme. Enfin, ce qui put étouffer la semence de science que Fulbert et ses disciples

---

(1) *Ann. Bened., ad an.* 1062. C'était à Moyenmoutier en Lorraine.

(2) Yves de Chartres, épit. 149, appelle ces prêtres du nom d'émanés, *ex hæresi neophytorum.*

(3) A Saint Bertin, Lambert, fait abbé en 1095, avait été dans ce cas. (*Ann. Bened.*, t. 5, p. 354.)

avaient jetée, furent les guerres civiles entre les seigneurs, depuis qu'ils commencèrent à s'approprier ce qu'ils ne tenaient que comme bénéfice ou par concession du prince. Ce fut alors qu'on vit donner le nom de *clerc* à ceux qui avaient plus de connaissances, et même à des princes, tel que Radulfe, frère de Guillaume-le-Conquérant.

Douzième et treizième siècle.

Les sciences, loin de tomber en décadence dans le douzième siècle, y reçurent au contraire beaucoup d'accroissement : les ordres nouveaux qui furent établis sur la fin du onzième, sous le règne de Philippe Ier, et dont la France fut, pour ainsi dire, le berceau, y contribuèrent en partie. De là naquit une espèce d'émulation parmi les maîtres des églises cathédrales, et par conséquent dans les écoles inférieures, et ce avec d'autant plus de facilité, que les copistes de livres furent aisément multipliés dans ces nouvelles retraites.

L'ordre de Cluni cessa donc alors d'être le seul dépositaire de la science en France, comme il l'était auparavant, si on excepte quelques monastères particuliers. Les chartreux, celui de l'ordre de Prémontré, et surtout ceux de l'ordre de Citeaux s'étant adonnés à l'étude, renouvelèrent dans le royaume presque tous les anciens exemplaires latins des Pères de l'Eglise, des historiens ecclésiastiques, et même des auteurs profanes qui se trouvaient chez les religieux de l'ordre

de Cluni, et dans les bibliothèques des cathédrales.

Cette augmentation de gens dévoués au service des savans, ralluma le zèle de ceux de Cluni, et il se forma une espèce d'émulation entre eux et les Cisterciens. Leur congrégation était encore si célèbre sous le gouvernement de Pierre-le-Vénérable, qu'elle était estimée jusque dans le sein de l'Eglise grecque. En effet, tous les premiers abbés de Cluni avaient composé des ouvrages, selon la remarque de Pierre, prieur de Moutierneuf au douzième siècle, si on en excepte Heymar et les deux Hugues.

Ce n'est pas à dire pour cela que tous les moines fussent savans; car un d'entre eux nous a appris qu'on se contentait souvent de leur donner le sens grammatical de ce qu'ils lisaient, sans s'embarrasser du reste. Mais ceux qui pénétraient mieux dans le sens de la règle de Saint-Benoît, firent attention à ce qui y était marqué; que l'abbé aurait des tablettes pour écrire, et que les religieux prendraient chacun un livre à la bibliothèque au commencement de chaque carême; d'où la conclusion fut aisée à tirer, que saint Benoît autorisait la lecture et l'étude dans ses monastères.

Les supérieurs déclaraient publiquement la guerre aux anciens religieux ignorans, disant, après saint Jérôme : *Senex elementarius ridiculum est.* De là vient que plusieurs jeunes gens qui avaient du goût pour les sciences, embrassèrent, ou les anciens ordres, ou les nouveaux qu'ils crurent enchérir sur les autres (1).

---

(1) J'entends parler d'étudians qui se firent religieux.

Ce qui arriva en Bourgogne, à Paris, à Laon, prouve que les écoles des cathédrales seraient devenues désertes, si les maîtres qu'on y proposa n'eussent pas été en état d'égaler ceux des monastères, ou que quelqu'un n'eût pas fait voir qu'on peut rester dans le siècle et y devenir aussi habile que dans le cloître.

La seule maison des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris fit, à l'égard du royaume, plus que chacun des nouveaux ordres n'avait pu faire. Ce fut chez elle que prit de plus fortes racines l'amour de l'étude, qui paraissait languir dans les écoles de la cathédrale, et dans celles de l'abbaye de Sainte-Geneviève. L'excellent Traité de Hugues, célèbre chanoine de cette maison, sur l'étude des sciences, est une preuve de ce que j'avance. On croit que ce fut là qu'étudièrent deux écoliers italiens que le pape Innocent II avait recommandés à l'évêque de Paris. Au moins les savans de Saint-Victor étaient en relation avec ceux d'Angleterre; et les Italiens leur demandaient encore des sujets l'an 1170 (1). Cette tige fut si féconde, et il en sortit tant de rejetons, que s'étant étendus sur la montagne voisine, ils formèrent ce que dans le siècle suivant on appela l'*Université*, et que les savans appelèrent dès lors l'*Abela* et la *Cariathsepher du royaume* (2). Bien plus, les bran-

(1) *Voyez* l'épitaphe d'un Uldric, au mur méridional du cloître.

(2) Pierre de Blois a appliqué à Paris ce passage des livres saints : *Qui interrogant interrogent in Abela;* mais il con-

ches pénétrèrent jusque dans le Danemarck, d'où elles attirèrent des élèves qui se distinguèrent par leur mérite.

Une marque assez certaine que les sciences étaient cultivées à Paris et aux environs, dans le commencement du douzième siècle, est que nous ne trouvons point dans les conciles de ce temps-là aucune ordonnance d'enseigner les enfans ni d'établir des écoles. Il n'y en a qu'une seule (encore est-elle douteuse, n'étant rapportée que par Abailard); et supposé qu'elle fût véritable, comme les plaintes n'étaient venues que de quelques endroits, il fut facile d'exécuter cette ordonnance. Ce n'était donc que ferveur et que zèle pour les sciences sous le règne de Louis-le-Gros, et dans les premières années de celui de Louis-le-Jeune. Tout y portait, tout y concourait.

En effet, pendant que les nouveaux ordres travaillèrent à transcrire tous les anciens livres, dans les ordres d'un établissement antérieur, outre que l'on continua d'y apporter le même zèle, on redoubla les soins pour empêcher que ceux qui étaient écrits depuis long-temps ne périssent. Guibert dit que les chartreux de la Grande-Maison amassèrent une très-riche bibliothèque; qu'ils préférèrent les peaux et les parchemins que Guy, comte de Nevers, leur envoya,

---

venait moins à son dessein que ceux où il est parlé de Cariathsepher ou de Dabir, qui dans l'hébreu signifie *la cité des lettres* ou *des livres*. Cette seconde application était plus juste. Il est fait mention de Cariathsepher, *Josué* 1, *pedit.* 1.

à la vaisselle d'argent qu'il leur avait d'abord destinée (1). Arnaud, abbé de Sainte-Colombe de Sens, portait lui-même les livres aux copistes et les rapportait, et leur donnait le parchemin (2). Il fit écrire ainsi environ vingt volumes, parmi lesquels il y en avait d'historiques; et il eut soin d'en tirer un catalogue. Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, en fit transcrire un bien plus grand nombre (3). A Anderne, vers le Boulenois, un moine qui était manchot, transcrivit presque tous les anciens livres. A Saint-Martin de Tournay, il y en eut douze destinés à cet emploi, et ils s'en acquittèrent sous l'abbé Odon, avec tant d'exactitude, que c'était de ce monastère qu'on empruntait les livres pour corriger les copies faites ailleurs : car on relisait exactement les copies; on les collationnait, et on les accentuait. Téulfe, abbé de Morigny, se vanta d'avoir corrigé et accentué une Bible entière, et plusieurs ouvrages de saint Augustin et de saint Grégoire. Les abbés de Saint-Père, de Chartres et de Vendôme, voyant le danger qu'il y avait que les livres ne périssent faute de reliûres, ordonnèrent à toutes les maisons de leur

(1) Il y avait dans les statuts de Guigues, leur général, les temps marqués pour la distribution du parchemin, des plumes, de la craie et du vermillon.

(2) Chez quelques anciens bénédictins, comme à Saint-Guillaume-du-Désert en Aquitaine, chaque religieux, en se faisant recevoir, devait apporter deux écritoires. (*Ann. Bened.*, t. 6, p. 1156.)

(3) Cent quarante volumes. Il mourut en 1186.

dépendance, de fournir pour cela chaque année un certain tribut. Ces ordonnances sont des années 1145 et 1156. Il y eut à Corbie un pareil règlement, qui fut confirmé par le pape Alexandre III; mais la taxe assignée fut seulement pour faire transcrire les anciens livres.

Au reste, il ne faut pas croire que les nouveaux ordres n'eussent que les livres qu'on écrivait chez eux; ils essayèrent d'en obtenir des ecclésiastiques et autres, et ils y réussirent quelquefois. Nicolas, moine de Clairvaux, pria Philippe, prévôt de Cologne, de laisser au monastère sa bibliothèque; et je me souviens, en effet, d'avoir vu en cette abbaye plusieurs volumes bien antérieurs à l'ordre de Citeaux. Il ne faut pas non plus s'imaginer qu'il n'y eût de bibliothèque que dans les monastères : il y en eut dans toutes les églises où il y avait des maîtres : ainsi chaque cathédrale avait la sienne. De là vint le nom de *bibliothecarius*, qu'Yves de Chartres donne à Gautier, chanoine de Beauvais. C'est ce qu'on appelait plus communément du nom d'*armarius* dans les monastères, parce que la bibliothèque s'appelait *armarium*. Il est si vrai qu'il y en avait dans les églises des chanoines réguliers, que Geoffroy, chanoine de Sainte-Barbe en Auge, vers l'an 1170, disait en général: *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armamentario*. Je trouve dans l'ordre de Prémontré aux Pays-Bas, un abbé, lequel, aidé de son frère, copia tous les auteurs des arts libéraux, de théologie et de droit, qu'ils avaient vus à Paris, à Orléans et ailleurs,

dans le temps de leurs études. Et ce qu'il y a de plus singulier dans cet abbé, c'est qu'il employa aussi des religieuses pour écrire différens livres de la Bible et des SS. Pères.

Ce serait aussi se tromper, que de croire qu'il n'y eût alors de science que dans les lieux où il y avait des bibliothèques en forme. Comme il est hors de doute que, depuis long-temps, la langue latine n'était plus vulgaire, ceux qui voulaient recevoir les ordres allaient aux colléges des cathédrales ou aux écoles extérieures des monastères, et ils y lisaient les auteurs, de même que de nos jours, pour se former dans la littérature et l'intelligence des livres sacrés. Il y eut même des seigneurs qui, sans savoir le latin, ne laissèrent pas de devenir savans, par le moyen des livres qu'ils amassèrent, et dont ils se firent donner l'explication. On peut consulter là-dessus Lambert d'Ardres. Jean de Sarisbery et Pierre de Blois conseillaient aux princes de faire étudier leurs fils, afin qu'ils apprissent dans les auteurs latins à suivre de bons exemples. Louis VI fut élevé dans l'abbaye de Saint-Denis, où il y avait des savans. Louis VII avait fait quelques études au cloître Notre-Dame à Paris. Il est vrai qu'il ne put se perfectionner dans la littérature; mais il aima les gens de lettres, et on crut le pouvoir comparer aux anciens philosophes (1).

---

(1) Quelques-uns disent que Thibaud-le-Grand, comte de Champagne, mort en 1154, ne sut pas le latin. (Liron, *Bibl. Chart.*, p. 6.)

Les traductions en langue vulgaire n'étaient pas alors fort communes; mais il y en eut certainement, et j'en parlerai plus bas : elles furent d'autant plus nécessaires au douzième siècle, que les plus célèbres écrivains du même temps se piquèrent d'écrire en bon latin. Cette remarque sur la belle latinité de ce siècle, vient de du Boulay : il l'a faite à l'occasion des écrits de Gautier de Mortagne; mais on peut l'étendre tant sur Jean de Sarisbery que sur Pierre de Blois, Arnoul de Lisieux et plusieurs autres. On ne peut au moins s'empêcher de croire que ces deux derniers étaient persuadés, au sujet des lettres qu'ils avaient adressées en latin à divers particuliers, qu'elles étaient assez bien écrites pour être proposées pour modèle aux étudians, et mériter qu'on en fît des recueils. Les citations des anciens païens se trouvèrent abondamment dans les lettres et autres ouvrages des écrivains de ce genre, parce que leur dessein était d'instruire. Les sentences des anciens y sont si souvent rebattues, que je crois pouvoir leur attribuer ce que Bernard de Chartres avait dit au commencement de ce siècle-là, qu'avec toute la science qu'on avait alors, on n'était que comme des nains montés sur les épaules des géans; c'est-à-dire qu'on ne paraissait savant que par la science d'autrui.

Si ce fut par un effet de mauvais goût qu'on entassait ainsi les autorités des anciens, on peut dire que le douzième siècle ne fut pas exempt de ce défaut. Aussi est-il vrai qu'un célèbre écrivain se vit obligé d'user d'excuses, sur ce qu'il avait quelquefois

cité les modernes. Il blâma ceux qui rejetaient les nouveaux auteurs, précisément parce qu'ils étaient nouveaux, et qui ne citaient les anciens qu'à raison de leur antiquité : il déclare franchement qu'il n'était pas du nombre de ceux qui haïssaient les bonnes productions de leur siècle, et qui refusaient de transmettre à la postérité les pensées de leurs contemporains.

Mais cet attachement pour les anciens ne fut pas de durée. Si les plaintes d'Etienne de Tournai sont véritables, ce siècle, à mesure qu'il approcha de sa fin, vit cesser la noble émulation qui y avait régné au commencement et vers le milieu. Il écrivit au pape, qu'en France les arts libéraux commençaient à déchoir de leur splendeur, parce que ce n'était plus que des jeunes gens qui se mêlaient d'enseigner, et qu'on voyait la subtilité succéder à la solidité.

Il est vrai que la jalousie excita des envieux qui traitèrent les gens studieux, les bons grammairiens, les savans rhétoriciens, et les dialecticiens exacts, de *bœufs d'Abraham* et d'*ânes de Balaam*. Tel était le langage de ces amateurs de l'ancienne barbarie, que Jean de Sarisbery dépeint sous le nom de *Cornificiens;* mais aussi il n'est pas moins véritable qu'on cessa alors de profiter des sages avis de ce même docteur. « Qui « peut douter, disait ce savant du premier ordre, qu'il « ne faille lire les poëtes, les historiens, les orateurs « et les mathématiciens, puisque, sans cette lecture, « on ne peut devenir lettré (1)? Car, ajoute-t-il, ceux

(1) Si cet écrivain eût connu Baudouin, comte de Ghis-

« qui ne sont point versés dans ces sortes d'ouvrages « ne peuvent passer pour des gens lettrés, quoiqu'ils « sachent le latin. » Aussi Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance, écrivant aux étudians de Paris, leur marqua-t-il en ces termes, son estime envers les écoliers studieux : *Qui plus amant scolas quàm nundinas, exarant codices quàm calices, scientiam quàm pecuniam :* laissant par-là à entendre que ce n'était pas alors le plus grand nombre. Alain, qui fleurissait dans le temps de cette malheureuse décadence, parlait ainsi des clercs : *Potiùs dediti gulæ quàm glossæ; potiùs colligunt libras quàm legunt libros; libentiùs intuentur Martham quàm Marcum; malunt legere in salmone quàm in Salomone;* et il ajoutait : « Toute science est maintenant avilie, toute lec- « ture languit, personne n'ouvre plus les livres (1). »

---

nes ; il en eût fait un homme lettré, puisque, quoiqu'il ne sût pas le latin, il posséda toute l'histoire profane, par le moyen des jongleurs et fabliaux. Il en apprenait les singularités aux ecclésiastiques de son château, et ceux-ci lui inspiraient en échange la science des livres saints. (Lamb. Ard., c. 66.)

(1) Un savant moine de Saint-Martial de Limoges, qui paraît avoir écrit sur la fin du règne de Philippe-Auguste, mit en chant une espèce de Complainte sur la décadence des lettres. Son manuscrit est le 303e du catalogue de ceux de Saint-Martial, qui sont à la bibliothèque du roi. C'est à la fin du volume. Ce chant commence ainsi :

Orbis aplustre frangitur,
Et cornu suo mutila

Le mal ne vint point de ce que Philippe-Auguste n'était pas un prince lettré; car, quoiqu'il n'eût pas étudié, il aima toujours les savans. Quelques ouvrages composés vers le milieu du siècle, quoiqu'à bonne intention, contribuèrent à fomenter la paresse. Les extraits des Pères récemment procurés par Pierre Lombard, ceux des canons par Gratien, firent qu'un particulier qui possédait une Bible avec ces deux volumes, se rendait lui-même suffisamment habile, sans recourir aux volumes entiers conservés dans les monastères. Je ne dis rien du statut de l'ordre de Citeaux, qui défendait aux particuliers de composer aucun livre sans en avoir obtenu la permission du chapitre général. On est obligé d'avouer que cette formalité n'engageait pas beaucoup à l'étude des belles-lettres. Il y eut cependant des Cisterciens qui composèrent quelques ouvrages sans faire cette soumission, comme on verra ci-après à l'article de la *Poésie;* et un grand nombre composèrent de nouveaux livres

---

Scriptura pati cogitur,
Erroris in se nubila.
Lucerna verbi moritur,
Implumis facta labitur
Supernæ laudis aquila.

. . . . . .

Rarus aut nullus hodiè
Libris impendit operam,
Hinc velut ignorantiæ
Fumus obducit litteram,
Hærent in superficie
Dare conantes impiè
De Virgine puerperam.

de plusieurs sortes, avec l'agrément des supérieurs. Mais on s'apercevait que l'envie d'écrire n'était plus si vive dans tous les corps, ni même le désir de la lecture. Il semble que la naissance des ordres mendians fut l'époque de l'indifférence qui commença à s'apercevoir dans les anciens ordres à l'égard de la littérature. Elle fut si grande, qu'un général des dominicains gémissait de voir qu'ils eussent plus de soin des bâtimens que de leurs livres; que chez quelques-uns on préservât le fromage des dents des souris, les pommes et les poires de la pourriture, les habits de la teigne, et que les livres traînassent couverts de poussière. Cependant, ajoute-t-il, cela n'était pas général; car un jour quelques religieux présentèrent au roi Louis (il ne dit pas lequel) des livres très-bien conditionnés, et ce prince leur répondit *qu'il eût mieux valu qu'ils fussent plus gâtés qu'ils ne l'étaient*, voulant marquer par-là qu'ils ne les avaient guère ouverts. C'est ainsi qu'on était exposé à la critique, soit que les livres fussent conservés en bon état, ou non.

Si les cloîtres des anciens moines cessèrent alors d'être l'asile des belles-lettres, la ville de Paris sut profiter de cette décadence. Les études, après une légère éclipse, s'y relevèrent un peu. Les Anglais en grand nombre quittèrent leur île, et vinrent s'y retirer. Leur roi Jean s'y rendit lui-même en 1201; et celui qui nous l'apprend, représente Paris comme une ville *doctorum omni scientiâ præminentium frequentiâ insignem.* Vincent de Beauvais dit qu'on

y accourait de toute l'Europe. Richard répète la même chose. Jean, qui a pris le surnom d'*Archithrenius*, dit qu'elle était *philosophis attica, libris græca, studiis indica.*

Ce fut vers le commencement du règne de saint Louis, que les études y ayant pris une nouvelle face, on commença aussi à se servir du terme d'*Université;* et, lorsqu'on faisait l'énumération des différentes sciences, à mettre la théologie la première, quoique ce fût celle qu'on enseignait la dernière. Plus d'un pape comblèrent d'éloges cette Université, et surtout Alexandre IV (1). On ne peut lire l'histoire de saint Louis ou les Chroniques du treizième siècle, sans y voir l'estime qu'il fit de l'Université de Paris, dont il regardait la science comme un nerf de l'Etat. Les différentes disputes arrivées sous son règne entre les citoyens de Paris et les étudians, firent regarder par Nangis, son historien, la science comme une portion de la fleur de lis, qui formait les armes du royaume. L'Université fut augmentée sous le même règne par le collége des Cisterciens et par celui des Prémontrés, dont les ordres reprenant le goût de l'étude, profitèrent de la bonne volonté du prince.

Ces ordres envoyèrent leurs élèves étudier à Paris, dans un temps où la latinité retomba dans une espèce de décadence. Les longues disputes que le corps de l'Université eut avec les ordres mendians firent en-

---

(1) *Parisius peritiæ sinus, parentis sinus partus scientiarum.* (Boulay, t. 3, p. 331.)

fanter des écrits dont le langage paraît aujourd'hui insupportable : et à peine était-on un peu au-delà du treizième siècle, que les docteurs en théologie les plus renommés, tels que Robert de Sorbonne, s'exprimèrent dans leurs sermons latins aussi simplement et fadement que l'ont fait depuis les Barlette et les Menot (1). Ces temps de troubles dans le lieu où les études eussent dû être les plus florissantes du royaume, obligèrent l'évêque Etienne Tempier de joindre aux articles par lesquels il jugeait les prières nécessaires, *pro statu studii parisiensis*. Saint Bonaventure fit les mêmes exhortations aux peuples dans ses sermons : *Præcipuè*, disait-il, *pro studio parisiensi quod modò cessat;* ajoutant que c'était le diable qui causait ce mal pour fomenter l'ignorance. Robert de Sorbonne, emporté par son zèle, avait dit quelques années auparavant : *A quoi sert l'étude de Priscien, d'Aristote, de Justinien, de Gratien, de Galien?* Exclamation par laquelle il nous apprend les auteurs qu'on enseignait alors à Paris, et dont il méprisait l'étude. Mais tous les membres de l'Université n'entrèrent point dans son sens, principalement Albert-le-Grand, qui devint un prodige en toutes sortes de sciences, s'il en faut croire quelques anciens (2).

---

(1) Clément V crut cependant qu'on pourrait dire de Guillaume de Saint-Amour, ce que Festus avait dit de saint Paul : *Te multæ litteræ faciunt insanire.* (*Epist. ad Guill.*, an. 1266.)

(2) La Chronique belgique le qualifie ainsi : *Magnus in magiâ, major in philosophiâ, et maximus in theologiâ.*

Les troubles élevés dans l'Université de Paris dès l'an 1229, furent avantageux à d'autres villes de la province. Dès le pontificat d'Innocent III, il y avait eu des études en quelques petites villes où Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, se plaignait à ce pape que ses jeunes chanoines allaient étudier par préférence aux grandes villes. Mais on n'en avait pas encore vu de semblables à celle de Toulouse. On y établit alors l'étude du droit et de la théologie, outre celle des arts. Deux professeurs furent destinés pour la théologie, deux autres pour le droit et six autres pour les arts libéraux : le comte Raymond leur attribua à tous des appointemens.

Pendant ce temps-là, l'abus qui avait pris naissance à Paris passa aussi de cette ville dans les autres. Les arts libéraux furent ce qu'on cultiva le moins; et on leur préféra les sciences lucratives, telles que le droit et la médecine.

Il y a aussi apparence que les études fleurirent à Orléans chez les Dominicains, puisque saint Richard, évêque de Cicestre, mort en 1253, y avait étudié. Et où n'auraient-elles pas été florissantes, si les maîtres avaient ressemblé à ceux du règne de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, puisque jamais on ne vit ériger plus de colléges, soit à Paris, soit dans les villes de province, que dans le treizième siècle.

L'Université de Montpellier eut aussi son origine sur la fin du même siècle; c'est-à-dire en 1289, quoique long-temps auparavant on y enseignât la médecine.

Depuis cette multiplication de colléges, et l'établissement des degrés, on ne vit plus offrir d'enfans dans les monastères pour y étudier. S'il y en eut, ce fut chez les Dominicains, etc. Mais le clergé n'en était pas plus savant dans certains cantons du royaume. Il semble que parce que Philippe-le-Hardi n'était pas lettré, il n'y eût rien qui excitât à cultiver les sciences. On s'aperçoit de plus en plus, sous son règne et sous le suivant, de l'affaiblissement de la latinité. Le style de celui qui a rédigé sa vie est même inférieur à celui des vies de saint Louis. Sous Philippe-le-Bel, Guillaume le Maire, évêque d'Angers, se plaignait de ce que ses ecclésiastiques n'avaient pas le temps d'étudier, à cause des troubles qu'on leur causait dans la jouissance de leur temporel. Ailleurs, il ne rougit point de dire qu'un grand nombre de ses prêtres étaient *rudes, idiotæ, illiterati;* et il déclare qu'il n'en ordonnera plus, s'ils ne savent au moins suffisamment leur grammaire. Il avertit même les abbés, qu'avant d'envoyer leurs moines aux ordres, ils les pourvoient de maîtres qui les instruisent, et il ne fait mention que de la science grammaticale.

Après avoir parlé en général de l'état des études et des sciences en France depuis la mort du roi Robert jusqu'à celle de Philippe-le-Bel, je crois devoir maintenant prendre chacune de ces sciences en particulier. Je commencerai par la connaissance des langues; après quoi je dirai un mot sur les traductions en langue vulgaire qui ont une liaison nécessaire avec la connaissance des langues mortes. Je

viendrai ensuite à la grammaire et à la poétique, qui lui est liée, et je parcourerai les autres arts libéraux selon l'ordre qu'on leur donnait alors. Je continuerai par la théologie, la science de l'histoire et la critique : il y aura quelque chose sur la géographie, un peu plus sur la physique ; la médecine suivra ; et après avoir parlé de la science du droit, je finirai cet écrit par quelques courtes remarques sur les arts.

PREMIÈRE PARTIE.

Connaissance des langues.

Le temps qui s'écoula dans le onzième siècle, depuis la mort du roi Robert, ne fut point si dépourvu de savans qu'il n'y en eût en France qui sussent les langues. Un nommé *Sigon*, élevé à Chartres, et depuis fait abbé de Saint-Florent de Saumur, sut l'hébreu et le grec. Sigebert de Gemblours, appelé à Metz pour y enseigner, était aimé des juifs comme des chrétiens de cette ville, parce qu'il savait l'hébreu. On trouve pareillement que Thiotfrid, abbé d'Eptérnach, était instruit dans l'hébreu et dans le grec. Cependant il n'est pas certain que toutes les connaissances de ces savans fussent bien profondes, ni qu'ils en sussent même toutes les racines : car l'écrivain de la *Vie de saint Ysarn*, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui vivait alors (1), tirait de la langue hébraï-

(1) Ce saint mourut en 1048.

que des noms qui certainement n'en venaient pas.

Le douzième siècle ne fournit guère davantage de preuves de la connaissance des langues. Nous n'en avons que deux ou trois exemples. Le premier est d'Abailard et d'Héloïse, qui est trop connu pour qu'on s'y arrête. André, chanoine de Saint-Victor de Paris, forma des disciples qui voulurent raffiner sur le mot hébreu *almah* de la prophétie d'Isaïe *ecce virgo concipiet*, et Richard, de la même abbaye, les réfuta. Si le catalogue des manuscrits de Flandre a été exactement donné par Sanderus, Odon, abbé de Saint-Martin de Tournai, avait fait écrire le Psautier traduit de dessus l'hébreu et le grec. Jean de Sarisbery, évêque de Chartres, cite si souvent du grec dans ses ouvrages, qu'on ne peut nier qu'il ne le sût. Guillaume, moine de Saint-Denis, était habile dans le grec. Ayant étudié singulièrement la médecine et voyagé à Constantinople, il en rapporta des ouvrages grecs traduits par lui-même en latin (1); et un autre personnage nommé *Jean Sarrasin* traduisit aussi alors de grec en latin, le livre *de Divinis nominibus*, qu'il soumit aux lumières du même Guillaume.

Si l'on n'eût pas plus cultivé le grec dans les autres ordres monastiques que l'on ne faisait dans celui de Citeaux, l'on n'eût point vu naître alors en France les hérésies qui provinrent de la traduction des ouvrages d'Aristote. Car en cet ordre tout nouvellement fondé, on ne se piqua pas beaucoup d'étudier les langues

(1) *Eloge de saint Denis*, par Michel Syncelle.

savantes ni les langues orientales. L'abbé Etienne, troisième général, fut obligé d'avoir recours à des Juifs vers l'an 1105, pour corriger l'Ancien Testament d'une Bible qui venait d'être écrite. Sur la fin du même siècle, le chapitre général ordonna que l'on punît un moine qui avait appris d'un Juif à connaître les caractères hébraïques. Il ne se trouve aucune preuve que l'on fût si scrupuleux dans l'ordre de Cluni à l'égard du grec et de l'hébreu. Mais on sait que Pierre-le-Vénérable, abbé général de cet ordre, n'ayant personne parmi ses religieux qui sût l'arabe, et voulant avoir une traduction de l'Alcoran, pour le refuter, employa pour cela un Espagnol.

Il semble que dans le siècle suivant, les ordres mendians, et surtout celui des jacobins, firent renaître le désir de savoir les langues orientales. Les missions et les croisades auxquelles ils furent employés ne furent l'occasion : et il est à croire que la conquête de Constantinople par les Français n'y contribua pas peu, et que l'envoi de plusieurs jeunes élèves à Paris par Baudouin, nouvel empereur de Constantinople, pour y cultiver les sciences, inspira à [illegible] réciproque des deux langues. Humbert de Romans, général des Dominicains, écrivait [illegible] de ce siècle, à ceux de son ordre, que [illegible] d'entre eux se trouvait disposé à apprendre la langue arabe, l'hébraïque, la grecque et toute autre langue étrangère, pour aller prêcher la foi en Orient, il le lui fît savoir. Ce secours fut nécessaire pour les voyages de saint Louis en Afrique, par rap-

port aux lettres que le roi de Tartarie lui envoya en 1249. Elles étaient composées en langage persan, et écrites en caractères arabes. Ce dominicain les mit en latin.

Aussi vit-on, depuis le milieu de ce siècle, plusieurs ouvrages d'Aristote traduits par des Dominicains; ses livres de morale furent mis en latin par Henri Kosbein de Brabant, à la prière de saint Thomas; d'où, en passant, l'on doit conclure que ce grand théologien ignorait le grec. Geoffroy de Vaterford, autre jacobin, s'étant proposé de mettre en français le livre de ce philosophe, *de Regimine principum*, s'aperçut que la traduction faite du grec en arabe, sur laquelle il travailla, n'était pas exacte. Enfin nous voyons que dans le même ordre on traduisit, vers l'an 1298, les ouvrages de saint Thomas de latin en grec. Guillaume Bernard de Gaillac, au diocèse d'Albi, entreprit cet ouvrage.

Le clergé séculier du treizième siècle cultiva aussi la science des langues. Robert Grosse-Tête, qui avait étudié à Paris avant que d'être élevé sur le siége de Lincoln en Angleterre, posséda, outre le latin, les langues hébraïque et grecque, et travailla en conséquence (1). Mais on vit l'inclination pour les langues se manifester toujours davantage dans l'ordre de Saint-Dominique, quoique ceux qui le composaient ne fussent pas les seuls interprètes qu'on employât. On dit de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, que ce roi

(1) Robert mourut en 1253.

ayant besoin dans ses armées d'avoir l'intelligence de l'arabe, se servit d'un soldat qui était dans ses troupes.

Deux lettres du célèbre Raymond Lulle durent exciter en France le zèle pour la science des langues. Ce savant espagnol écrivit à Philippe-le-Bel, qu'il serait très-avantageux à la religion chrétienne qu'il bâtît et dotât une ou plusieurs maisons où l'on enseignât les langues des infidèles, afin d'avoir des prédicateurs qui allassent les instruire; et qu'il serait convenable que ce fût à Paris où ces exercices commençassent. Il écrivit pour le même sujet à l'Université de Paris, marquant, entre autres, les langues arabe, tartare et grecque, exposant combien il lui serait glorieux que ce fût d'elle que sortît la lumière de la vérité; et il exhorta ceux qui la composaient de presser le roi sur cet établissement. Nous ignorons quelle en fut l'issue.

Traductions en langue vulgaire.

Si la connaissance de la langue grecque et des langues orientales ne fut pas si commune en France qu'il eût été à souhaiter durant les trois siècles dont je parle, la latine, en récompense, fut sue par un plus grand nombre de personnes. Suger, entre autres, possédait si bien cette langue, que quand il s'en servait, on aurait dit qu'il lisait, tant il la parlait vîte. Ceux qui en étaient le plus instruits entreprirent de mettre en langue vulgaire plusieurs ouvrages des anciens. Les

traductions qui ne faisaient que de naître, commencèrent à se multiplier; et je ne sais si je dois plus louer le travail de ceux qui les entreprirent, que le désir de l'instruction dans ceux qui les demandèrent. Quoi qu'il en soit, il m'a paru que ce fut dans les Pays-Bas qu'elles eurent leur origine, parce que le langage vulgaire y était plus éloigné du latin que dans les parties méridionales du royaume, et que ces pays furent plus tôt remplis d'étrangers venus du Nord. Les traductions faites en Normandie au onzième siècle, consistaient en quelques Vies de saints qu'un poëte mit en vers vulgaires. Je dois en parler à l'article de la *Poésie*. On montre en quelques bibliothèques de Paris, des traductions des livres des Rois, du livre de Job et des dialogues de saint Grégoire, qui ressentent pareillement la fin du onzième siècle ou le commencement du douzième. D'où il faut conclure que Genebrard s'est trompé quand il a écrit dans sa Chronique qu'aucun livre n'avait paru dans le royaume en langue française avant le règne de Philippe-Auguste. Un comte de Guines, qui n'était point versé dans le latin, fit faire, au douzième siècle, une infinité de traductions, non seulement d'ouvrages de piété et d'histoire, mais encore de physique. Landry de Vallanio, un nommé *Godefroy*, et Simon de Boulogne, furent les savans dont il se servit. La traduction du *Lapidaire* de Marbode de Rennes est d'une antiquité si reculée, qu'elle pourrait être de l'un de ces auteurs.

Au treizième siècle, on revint à l'usage primitif de mettre en vers ce qu'on traduisait : cependant ce ne fut

pas sans exception. De là se formèrent tous ces pieux romans, toutes ces vies des saints en style de tragédie, que l'on qualifia du nom de *Mystères*. On trouve à la bibliothèque du roi, le Droit canon et civil en français, d'un caractère du treizième siècle; ce qui prouve que du Boulay ne nous a pas trompés, en marquant qu'il en avait vu des tomes dédiés à Philippe-Auguste.

On ne fut pas heureux pour le choix des livres de notre histoire. Au lieu de faire traduire Grégoire de Tours, ou Aimoin, on s'attacha aux fables de Turpin. Ce que j'ai trouvé de meilleur en ce genre est une traduction de l'*Histoire de Richard, duc de Normandie*. Je ne m'étends point sur le livre du *Trésor*, composé par Brunetti, Italien retiré en France sous le règne de saint Louis, sachant qu'il en est parlé amplement dans les Mémoires de l'Académie. Le même règne vit traduire, et ensuite mettre en vers français, le livre de Guillaume de Saint-Amour, *De periculis novissimorum temporum*. On sera peut-être surpris de me voir mettre saint Louis au rang des traducteurs. Un de ses historiens (1) a remarqué que lorsqu'il lisait en présence de quelques-uns de ses familiers qui n'entendaient pas le latin, il leur traduisait les phrases en français à mesure qu'il lisait, afin qu'ils en profitassent. Un peu plus avant dans ce siècle, l'*Histoire sacrée* fut traduite en prose française, par Guiard des Moulins, chanoine d'Aire en

(1) Geoffroy de Beaulieu, c. 23.

Artois, sur l'extrait qu'en avait fait en latin Pierre le Mangeur, doyen de Troyes. Un jacobin nommé *Laurent*, confesseur du roi Philippe-le-Hardi, qui ignorait le latin, traduisit, en 1279, les épîtres et évangiles de tout le missel; et ce volume fut appelé pour cette raison, *la Somme le roi*. La Règle de Saint-Benoît trouva aussi un traducteur. Elle était ordinairement suivie de quelques histoires pieuses mises dans le même langage (1), et cela pour l'instruction des frères lais et des religieuses. La traduction du livre de *Regimine principum* fut faite presque aussitôt que le livre parut : elle fut offerte à Philippe-le-Bel, au commencement de son règne, par Henri de Gand, célèbre écrivain flamand (2).

Au reste, quoiqu'il y eût de l'utilité à espérer dans les traductions, il y avait aussi des abus à craindre. C'est pour cette raison que la traduction du *Cantique des Cantiques* qu'on avait trouvée à l'abbaye de Chaalis, et qui pouvait être la même que le comte de Guines avait fait faire, fut aussitôt arrêtée. Le chapitre général de Citeaux de l'an 1200, ordonna aux abbés d'Orcamp et de Cercamp de se transporter à Chaalis, et de jeter au feu les exemplaires qu'ils y

---

(1) Par exemple, le roman de *Monseigneur Tiebaux de Mailly*. (*Cod. B. Mariæ Paris.*, 1, 6, in-4°.)

(2) On avait lu jusqu'ici *Henri de Gauchis*, d'après de mauvais exemplaires; mais le manuscrit de M. le chancelier, très-bien conditionné, porte *Henri de Gand*, qui vivait en effet alors.

trouveraient. Ce fut sans doute pour les mêmes inconvéniens qu'on craignait, dans l'ordre de Citeaux, que le chapitre général des dominicains de l'an 1242 fît défense aux confesseurs de religieuses de traduire en français aucuns sermons, aucunes conférences ni autres ouvrages.

ÉTAT DE LA GRAMMAIRE ET DE LA POÉTIQUE.

1° *De la Grammaire.*

Ce que je viens de dire des langues n'est qu'un préliminaire à ce qu'il faut remarquer sur la grammaire dans les trois siècles qui sont à examiner. Le latin n'était plus depuis long-temps la langue vulgaire; il fallait des glossaires ou des dictionnaires et des règles pour entendre les auteurs latins, et pour pouvoir les imiter, soit en prose, soit en vers. La grammaire est donc le premier article que j'ai à discuter, des trois qui composent ce fameux *Trivium* (1) sans lequel on ne pouvait devenir vrai savant. C'était

(1) Dès le septième siècle, saint Braule, évêque de Sarragosse, se servit des termes de *trivium* et de *quadrivium*, dans le sens qu'on lui donna depuis. Conrad, moine de Saint-Gal, quelques siècles après, entendit par le *trivium*, la Grammaire, la Logique ou dialectique, et la Rhétorique; ce qui a été suivi par Jean de Gènes, Rigord, etc. On verra plus bas que c'était un des plus grands éloges qu'on pût faire d'Abailard, que de le qualifier chargé des sciences du *trivium* et du *quadrivium*.

l'expression dont on se servait alors; elle avait le premier rang, parce qu'elle enseignait les principes d'une langue sans laquelle, selon Philippe, abbé de Bonne-Espérance, quand même on aurait su toutes les langues vulgaires, on ne pouvait passer que pour des ignorans : *Ita ut si cuilibet vulgares linguæ præsto sint cœteræ, non latina, ipsius pace dixerim, hebetudo eum teneat asinina.*

Il paraît que dans le onzième siècle, personne ne contesta à la grammaire le droit de primer dans le rang des arts libéraux : ce ne fut que dans le douzième que quelques maîtres s'avisèrent d'enseigner certaines choses de la logique, de la morale, de l'astronomie et de la physique avant la grammaire (1). Jean de Sarisbery parla ainsi de ceux qui méprisaient cette étude : *Comtemptor grammatices non modo litterator non est, sed nec litteratus dici debet.* Pierre de Blois blâma fort ceux qui renversaient l'ordre des études; et il disait d'eux qu'ils usaient d'une pernicieuse subtilité, parce qu'il était plus à propos d'instruire les jeunes gens sur les règles de la langue et sur les défauts à éviter, comme avaient fait Donat, Servien, Priscien, Cassiodore, Isidore et Bede.

Ce fut dans la vue de faciliter l'intelligence des anciens auteurs latins, que Papias rédigea son *Elémentaire*, vers l'an 1053, en même temps qu'on en

(1) Jean de Sarisbery (*Metalogic.* 3) dit des Cornificiens, que, parmi eux, *innovabatur grammatica.*

faisait des copies en France. Hérodien y était aussi fort estimé. Ces ouvrages durent être très-utiles aux écoliers de Radulfe de Saint-Tron, qui enseignait à composer en prose et en vers, des enfans qu'il trouva n'être encore qu'à *musa* (1), vu que ces enfans ne savaient parler ni wallon ni latin. Il est certain que Priscien était alors, et dans le siècle suivant, l'auteur le plus familier chez les grammairiens, et qu'on l'enseignait encore en 1215, et même en 1254. Il y avait le petit Priscien pour les commençans, et le grand pour ceux qui étaient plus avancés. Le statut du cardinal Robert de Corceon en fait foi. Cependant, comme à Orléans on se servait, dans le onzième siècle, des expositions de Remi d'Auxerre sur Priscien, il est à croire que la même chose s'observa aussi ailleurs. Emon, depuis abbé de l'ordre de Prémontré aux Pays-Bas, étudiant à Paris et à Orléans au douzième siècle, y transcrivit les deux Priscien, et l'ouvrage d'un nouveau grammairien appelé *Pierre Hélie* (2). Guibert de Nogent assure que, vers l'an 1130, l'étude de la grammaire était dans une grande ferveur, et qu'il y en avait des écoles sans nombre.

Les préceptes étaient écrits en prose et non en vers, comme ils le furent depuis, quoique quelques anciens les eussent rédigés autrefois en ce genre. Un certain Maximien entra dans les écoles : mais,

---

(1) Le mot de *musa* y est employé.

(2) Ce Pierre Hélie me paraît avoir été un moine de Saint-Martial de Limoges.

au rapport d'Alexandre de Ville-Dieu, son ouvrage ne contenait que des minuties et des bagatelles. C'est peut-être ce recueil qu'Alain a eu en vue, lorsque faisant la description de la grammaire de son temps, il dit, par exemple, qu'on lisait dans les livres de cet art, pour quelle raison la lettre *h* n'était pas une lettre, quoiqu'elle fût usitée dans l'écriture, et qu'elle eût un nom particulier. Quoi qu'il en soit, cet Alexandre de Ville-Dieu, de l'ordre des Franciscains, Bas-Breton ou Normand (1), composa en vers hexamètres léonins, dès le commencement du règne de saint Louis, un livre de grammaire intitulé *Doctrinale*. Ce n'était autre chose que les règles tirées de la prose de Priscien. Ebrard de Béthune, en Artois, l'avait précédé de quelques années, puisque, dès la fin du règne de Philippe-Auguste, il avait donné aussi en vers latins les règles de la grammaire, dans un ouvrage qu'il jugea à propos d'intituler *Græcismus*. Il fut suivi de quelques particuliers de l'ordre de Saint-Dominique. Albert-le-Grand donna en son temps une exposition sur Priscien, et Guillaume de Tournai, autre dominicain, fit, en 1275, un Traité intitulé : *De modo docendi pueros*, qu'on peut voir parmi les manuscrits de Sorbonne.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit dans mes Préliminaires touchant l'ignorance en fait de grammaire, qui régnait parmi les ecclésiastiques et les moines de

(1) Dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, il a pour titre : *Gloss. Alexandri de Villâ-Dei in Neustriâ.*

l'Anjou, à la fin du treizième siècle. Je ferai seulement observer que, suivant les apparences, on trouverait de pareils témoignages sur les autres provinces, si les monumens qui marquaient le zèle des évêques et autres supérieurs, étaient parvenus jusqu'à nous. Les Toulousains, par exemple, apprendraient, par les statuts du légat, appuyés de l'autorité de Raymond, comte de Toulouse, que la raison pour laquelle on ordonna que dans tous les monastères, les abbés, prieurs et prévôts, auraient un maître de grammaire ou moine ou clerc séculier, pour enseigner la grammaire aux jeunes religieux et autres, fut parce que l'ignorance y était extrême : *Cæcitas ignorantiæ in partibus istis nimium prævaluit.* Vers le même temps, Maurice, archevêque de Rouen, envoyant à ses doyens ruraux des lettres d'interdit sur son diocèse, composées en latin, leur recommande de les expliquer en français à tous les prêtres, et même deux et trois fois s'il était besoin. Tous les monastères du royaume ne suivirent point l'exemple de la province de Toulouse; quoique l'ignorance y fût peut-être égale, il n'y avait pas pour cela un maître de grammaire dans chacun. Le troisième canon d'un concile de Mâcon de l'an 1286, porte une défense aux abbés et prieurs de laisser sortir hors de leur monastère les religieux pour aller aux études, si ce n'est ceux qui auront besoin d'aller apprendre la grammaire. On conclut de là naturellement que les jeunes moines allaient alors à l'école hors de chez eux, au moins dans ces cantons-là.

On voit dans Matthieu Paris une des raisons pour lesquelles la grammaire était si fort négligée vers l'an 1250 : c'est qu'on s'attachait plus à l'étude de la jurisprudence, qui était plus utile à ceux qui s'y livraient. C'était un emploi fort honorable que d'enseigner la grammaire : le langage de cetie science était employé pour fixer les termes dans les questions théologiques les plus abstraites (1); mais l'office de grammairien n'était pas lucratif.

Quoique la langue latine fût enseignée dans toute son exactitude au douzième siècle, on resta toutefois esclave de l'usage né quelques siècles auparavant, de joindre des verbes au plurier, avec le nom mis au singulier, lorsqu'on voulait parler avec un certain respect. Je ne sais si ce tour ne fut pas emprunté du langage vulgaire. Geoffroy de Vendôme, Arnoul de Lisieux et Etienne de Tournay sont pleins de ce langage, quoiqu'ils se piquassent d'écrire exactement. Il n'y eut que Pierre de Blois qui, écrivant à celui qui était nouvellement élu évêque de Chartres, franchit le pas, et fit accorder le verbe avec le nombre singulier, disant que l'usage de se servir du plurier en parlant à un seul homme, était un mensonge, un discours de flatteur, et bien éloigné de la sincérité des livres saints (2).

---

(1) Dans la question qui fut agitée contre Gilbert de la Porrée, on défendit *ne Deus divina essentia diceretur ex sensu ablativi tantùm, sed etiam nominativi.*

(2) *Te precor quòd per tu et* tibi *et te scribo molestè non fe-*

2° *Etat de la poésie.*

L'étude de la poésie, la lecture des anciens poëtes et l'imitation de leurs ouvrages occupèrent aussi ceux qui cultivaient la grammaire, ou qui, après l'avoir cultivée, l'enseignaient aux autres, et souhaitaient transmettre quelques écrits à la postérité. On trouve en effet dans presque tout l'intervalle de temps dont j'ai à traiter, autant de poëtes que d'autres écrivains. Ces poëtes avaient été formés par des maîtres qui avaient plus ou moins puisé dans les auteurs païens, et qui eurent aussi plus ou moins le talent d'enseigner la bonne versification. Il est donc faux (quoique M. Dupin l'ait assuré) qu'il n'y ait eu en France aucun poëte, dans le reste du onzième siècle, depuis la mort de Fulbert de Chartres, arrivée en 1028, trois ans avant celle du roi Robert. Les ouvrages de dom Mabillon en font connaître un grand nombre. S'il y en a de manuscrits qui aient été inconnus à M. Dupin, tels qu'un Fulcoïus de Beauvais, un Gui, évêque d'Amiens (1), il y en a aussi d'imprimés dans les collections des Pères bénédictins. Guibert de Nogent, qui certainement étudia la grammaire assez avant dans le onzième siècle (2), nous dit que son maître de Cler-

---

ras : pluralis enim locutio quâ uni loquendo mentimur, sermo adulatorius est, et longè à sacro eloquio alienus.

(1) Ce Gui a écrit en vers la guerre d'Angleterre, à l'imitation de Virgile et de Papinius. (*Hist. univ. Paris.*, t. 1, p. 441.)

(2) Il naquit en 1053.

mont était bon poëte, et ce fut de lui qu'il apprit à versifier. Mais sans m'arrêter plus long-temps à cette méprise, je dois, en continuant mon plan, donner une légère description de l'état de la poésie des onzième, douzième et treizième siècles, des progrès qu'elle fit, et des changemens qui suivirent.

Quoique les siècles précédens eussent été très-féconds en poëtes, il paraît qu'il y en eut encore davantage dans ceux-ci, et principalement dans le douzième. Les uns s'exercèrent sur des sujets pieux, ou composèrent des éloges; d'autres écrivirent sur des matières indifférentes et purement historiques, et d'autres enfin donnèrent dans la satire, ou s'exercèrent sur des fables et sur des inventions de leur esprit. S'il y en eut qui composèrent de la bonne poésie, il y en eut aussi qui en publièrent de très-mauvaise. Si la poésie fut aimée par quelques-uns, elle fut aussi méprisée par d'autres, et même prohibée. Il y eut des tragédies et des pièces comiques. On vit des faiseurs de chansons latines ou de prose rimée, comme des compositeurs de vers héroïques et d'autres. La poésie se trouva employée partout. Point d'inscriptions qui ne fussent en vers. On en trouvait sur les sceaux (1) ou cachets, et

---

(1) On lisait sur le sceau de Guillaume-le-Conquérant : *Hoc Normannorum Vitlhelmum nosce patronum*, et au revers : *Hoc Anglis regem signo fatearis eumdem.* (*Diplomat.*, l. 2, c. 16, p. 140.) L'anneau donné à Odon d'Orléans, évêque de Cambrai, contenait ce vers : *Annulus Odonem decet aureus Aureliensem.*

même sur les anneaux, sur les vases sacrés ou profanes (1), sur le verre, comme sur le cuivre et sur l'airain, sur les pavés, sur les murs, dans les cartulaires pour désigner les biens des églises (2), comme dans le nécrologe et les chroniques pour faire connaître la mort de ceux qui les avaient légués (3). Les formules même de permission pour certaines fonctions furent rédigées en vers (4), les antiennes et les répons des offices divins se virent soumis à la versification. Bien des auteurs ne purent plus écrire en prose, qu'ils ne missent des vers à la tête ou à la fin de leur ouvrage, ou qu'ils ne le parsemassent de la poésie dont ils

---

(1) Suger fit graver des vers sur tous les ouvrages qu'il fit faire, bâtimens, portes, tables, vîtrages, etc., comme on peut voir chez du Chesne, t. 4, p. 342 et suiv.

(2) Fragment d'un cartulaire de Saint-Eloi de Noyon, conservé à Sainte-Geneviève de Paris, intitulé des Chartes: *Qui Karissioli reditus quæ copia terris.* Autre charte intitulée: *Susannæ nobis quid reddat terra quot annis.* Autre : *De quot jugeribus decimam dat terra Behincurt.*

(3) Nécrologe de Notre-Dame de Paris, récrit dans le treizième siècle, au 8 janvier : *Elisabeth vitam liquit comitissa caducam.* Dans une chronique MS. de Limoges, l'annonce et la mort des premiers prieurs de Grammont est en vers trochaïques.

(4) L'envie de fabriquer des bénédictions pour les lecteurs de matines, de l'office Notre-Dame, qui fussent rangées par alphabet, pour diversifier, fit composer celles-ci à Toulouse, au douzième siècle : *A flammâ stigiâ nos liberet alma Maria. Besleo nato nos jungat mater amato.* (*Liber B. Mariæ Crassens., cod. Reg.* 4219. 2.)

étaient infatués. Je n'aurais pu entrer dans le détail de tout ce que je viens d'avancer, ni l'insérer dans le corps de cette Dissertation, sans l'alonger excessivement; je me suis contenté de le renvoyer au bas du texte, et de placer ici seulement les remarques suivantes.

L'examen que j'ai fait de plusieurs ouvrages, particulièrement du douzième siècle, m'a appris que les anciens poëtes furent recherchés, lus, sus, et transcrits pour former le goût.

Suger, qui avait été instruit dans les sciences sur la fin du onzième, possédait si bien Horace, qu'il en citait souvent trente vers tout de suite. Un moine appelé *Pierre* demanda à Pierre-le-Vénérable qu'il lui fît copier les poésies de Prudence. Emon, qui mourut abbé de l'ordre de Prémontré, dans les Pays-Bas, faisant à Paris et à Orléans une provision de livres, y transcrivit les ouvrages de Virgile, les poëtes satiriques et autres, comme aussi les poëtes sacrés, tels qu'Arator, Sedulius, etc. Ces trois savans eurent pour la poésie un goût égal à celui d'Odon, cardinal d'Ostie, auquel Baudry de Bourgueil écrivit en ces termes :

Et vatum musas deliciosus amas,
Si cantare velis, cantes modulamine dulci.

Mais le même poëte écrivant à une abbesse appelée *Emma*, se plaint de ce que, parmi les grands seigneurs, on commençait à mépriser les poëtes, et même

le plus excellent d'entre eux qui fût en France vers l'an 1100.

Ipseque Marbodus vatum spectabile sidus.

C'est ce qui est confirmé par l'ironie que fait Jean de Sarisbery des philosophes de Paris un peu plus anciens que lui, parmi lesquels les poëtes et les historiographes passaient pour infâmes (1).

On n'avait pas cette idée des poëtes dans l'ordre de Citeaux, qui brilla durant tout le douzième siècle. Cependant, un fameux écrivain de l'ordre s'excusa un jour en ces termes, sur la lecture des vers qu'on lui avait envoyés : *Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.* Si parmi les Cisterciens il y eut une défense de lire les poésies, elle ne dura pas longtemps; et ils sentirent par la suite combien cette occupation était propre à faire éviter l'oisiveté.

Trois ou quatre fameuses satires furent enfantées dans le cloître; l'une sur la fin du onzième siècle, par un moine normand; une autre environ cent ans après, par un élève de l'Université de Paris. On jugera de la grossièreté de la première, par les comparaisons odieuses qu'on y fait d'Yves, abbé de Saint-Denis, à Néron, à Hérodes, à Dioclétien, à Pharaon. L'auteur, que dom Mabillon soupçonne avoir été de la Basse-Normandie, y a dit toutefois assez froidement :

(1) C'étaient les maîtres de Cornificius, dont il se raille en cet endroit. (*Metalog.*, l. 1, c. 3.)

Composui satyram carmen per sæcula clarum (1).

L'autre, intitulée *Speculum stultorum*, qu'on attribue à un certain Nigellus, qui avait aussi des liaisons dans la Normandie, a été imprimée entièrement dès le quinzième siècle. Dom Mabillon en a inséré un fragment dans le sixième tome de ses Annales. C'est une ironie très-fine de plusieurs sortes d'états de la vie humaine, et dans laquelle l'auteur a eu pour but, entre autres choses, de faire voir que souvent ceux qui venaient étudier alors à Paris, ne s'en retournaient qu'avec la seule réputation de savans, sans l'être réellement (2). La jeune vache qu'il introduit sur la scène, me fait ressouvenir d'une fable assez ingé-

(1) Un autre poëte du même temps plaça ce même vers après celui-ci :

Sacrilegis monachis emptoribus ecclesiarum.

Chez Matthias Flaccus Illyr. *Basilea* 1557.

(2) Quoique dom Mabillon ait remarqué avec raison de ce poëte, *quòd quædam inverecundè dixerit*, il n'a point approché de ce que Tortaire, moine de Fleury, a écrit sous Louis-le-Gros ou sous Louis-le-Jeune, dans la sixième élégie adressée *ad Syncopum*, contenue dans ses ouvrages parmi les manuscrits du Vatican. Je crois qu'il ne l'avait pas lue, quoiqu'il en fasse mention. (*Sæc. 4. Bened.*, p. 385.) Nigellus est qualifié *préchantre de l'église de Cantorbéri*, dans l'exemplaire manuscrit de son ouvrage, au Vatican, parmi ceux de la reine de Suède, cod. 1379. Les moines anglais passaient souvent en Normandie, et en étaient quelquefois tirés.

nieuse qui est de l'invention de Hugues Metellus. Cette fable roule sur un loup qui voulut embrasser l'état monastique, et qui ne s'accommodant point du maigre, prit celui de chanoine. C'est ainsi que, dans ce siècle-là, des personnes d'un caractère distingué dans l'état ecclésiastique, exercèrent quelquefois leur muse sur des sujets assez peu sérieux. Du Boulay a fait observer que Bernard de Cluni écrivit aussi dans le même siècle une satire en vers hexamètres contre la cour de Rome.

Je passerai légèrement sur les auteurs d'énigmes et de logogriphes, tels que le même Metellus et Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance : je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur ces sortes de poëtes que sur les faiseurs d'acrostiches, dont la poésie n'a jamais été en grande considération dans la république des lettres. Mais je ne dois pas oublier de donner ici la notice que mérite le poëte Beauvoisin, nommé *Fulcoïus*, dont j'ai parlé ci-dessus.

Il paraît que ce poëte résidant à Meaux, où il était sous-diacre, fut le principal ornement du onzième siècle en fait de poésie. On trouve en Sorbonne un manuscrit très-ancien (1), qui contient un grand nombre de ses ouvrages avec des hommages en vers

(1) Ce manuscrit est coté 58. Son ouvrage, *de Nuptiis Christi et ecclesiæ*, est parmi les MS. de la bibl. Colbert, num. 738; *reg.* 1181. 3. Dom Mabillon a souvent parlé de ce poëte (*Sæc.* 3. *Bened.*, part. 1, p. 650, et *Annal. Bened.*, 1, 5, p. 185, *ad an.* 1082.) Fulcoïus regarda le prieuré de la Celle en Brie comme un séjour favorable aux muses. Il dédia un de ses ouvrages à Manasses, archevêque de Reims. Il fit aussi des

élégiaques, que les villes de Beauvais, de Meaux, de Chartres, d'Orléans et de Paris rendent à sa mémoire, marquant combien elles regrettaient sa perte. C'est ce qui me persuade qu'on le crut digne d'être comparé à Fulbert, dont il pouvait avoir été disciple.

Les poëtes qui illustrèrent la France au douzième siècle, comme Fulcoïus l'avait fait le siècle précédent, se réduisent à sept ou huit, que je nommerai ici en peu de mots. Ce n'est pas Marbode de Rennes ni Hildebert du Mans, que j'ai principalement en vue. Ils tenaient d'assez près au onzième siècle, et ils sont assez connus par leurs bonnes poésies : mais après avoir nommé Arnoul, évêque de Lisieux, qui sut si bien sentir la pesanteur et l'obscurité des vers d'Ennode de Pavie, j'y joindrai un Gautier de l'Isle ou de Châtillon (1), auteur d'un poëme sur Alexandre-le-Grand; un Alain, qu'on a cru être du même canton, et dont les excellentes poésies composent la moitié d'un volume; un Jean de Haute-Ville, Normand qui, avec un style qui lui a fait prendre le surnom d'*Archithrenius*, c'est-à-dire *Grand-Pleureur*, décrit pathétiquement la corruption des mœurs de son temps, surtout à Paris (2); un Pierre de Riga, chanoine régulier de Saint-Denis

---

vers à la louange d'Alexandre II et de l'archidiacre Hildebrand. Plusieurs de ses ouvrages sont en manuscrit à la cathédrale de Beauvais.

(1) Il y en a qui le qualifient de *Prévôt de Tournai*, mais on est incertain sur ce titre.

(2) Cet auteur fut fort estimé par Louis Vivès et par Ravisius Textor.

de Reims, qui mit en vers une partie de la Bible. Du Boulay (1), parlant d'un poëte qu'il appelle *Galo*, le vante fort à la seule inspection d'une épitaphe de Guillaume Longue-Epée qu'on lui attribue. Un autre poëte qui a chanté Thibaud l'ancien, comte de Champagne, son contemporain, ne lui cède guère. Ces deux poëtes n'ont pas été féconds : mais un autre qui réunit le goût avec la fécondité, fut Gilles de Paris, diacre et professeur, qui présenta au jeune Louis, fils de Philippe-Auguste, son poëme appelé *le Carolin*, ou *la Caroline*. Enfin, Thomas, moine de Froimont, dont Manrique a donné une élégie à l'an 1187, passe aussi pour avoir été l'un des meilleurs poëtes de ces temps-là.

Je n'ai point associé aux poëtes du premier rang, Baudry de Bourgueil : il est plus connu par l'abondance que par la délicatesse de ses poésies. Ce fut lui qui donna le ton aux autres pour le style des éloges, qu'il était bien aisé de faire en se contentant d'exprimer en vers qu'un tel était un second Cicéron, un autre Virgile, un Aristote ; qu'il surpassait Homère (2) ; que Nestor, Ulysses, Crœsus, Quintilien étaient réunis en la personne de tel ou tel (3) ; que cet autre fut le Platon et le Socrate de son temps. Il faut avouer que la fréquente répétition de ces lieux communs marquait une grande disette. Celui qui dans

(1) T. 2, p. 105.

(2) *Carm. Ulgerii Andegav. de Marbodo.*

(3) *Stephan. Rotomag. de Valleranno comite Mellenti.* (*Ampliss. Collect.*, t. 1, p. 815, *ad an.* 1166.)

ses vers qualifie l'abbé Suger de *Semivir* et *Semideus*, voulut donner du neuf : mais ce langage n'était pas fort religieux. On n'aima pas toujours les éloges outrés ; et Pierre de Poitiers, qui paraissait avoir tout excédé en célébrant Pierre-le-Vénérable, fut obligé de se justifier.

Je n'ai rien dit d'une femme qui cultiva la poésie au commencement du douzième siècle, et dont Hildebert du Mans a parlé, parce que je me propose de faire un article séparé des femmes savantes de France pendant les trois siècles que je parcours.

Le treizième siècle a eu bien des poëtes; mais ils n'étaient nullement comparables à ceux dont je viens de parler, si on en excepte Matthieu, abbé de Saint-Denis, dont on a une très-belle élégie sur l'histoire de Tobie. Cet auteur écrivit aussi sur l'art de versifier. Il avait été prévenu dans ce dernier dessein par Geoffroy, surnommé de *Vinsalfe*, Anglais, contemporain d'Innocent III, qui composa en vers latins un long ouvrage intitulé *Nova Poetria*, pour faire revivre les règles de la poésie. Ces ouvrages devenaient alors nécessaires. On en fit des copies en France : mais on n'en profita guère dans le siècle de saint Louis. Quoique Vincent de Beauvais l'ait cité en son *Traité de l'éducation des enfans nobles*, il conseilla néanmoins de ne point faire voir aux enfans les poëtes païens, mais seulement les anciens poëtes chrétiens, comme Juvencus, Sedulius; et, parmi les modernes, Matthieu sur Tobie, et Pierre de Riga sur d'autres parties de la Bible.

Pour ce qui est du quatorzième siècle jusqu'à la mort de Philippe-le-Bel, il ne nous fournit qu'un

Guillaume Forestier, moine du Mont-Sainte-Catherine, proche Rouen, qui a laissé en vers un éloge des premiers abbés de ce lieu.

Il resterait une discussion à faire sur les changemens que la rime apporta dans la poésie latine, et à examiner comment la langue vulgaire s'appropria ce qui ne convenait pas à la latine : mais cela demanderait un article séparé. D'ailleurs, cette matière a été traitée par une plume si diserte, et son ouvrage est si récemment publié, que je crois devoir me contenter d'ajouter seulement quelques légères observations (1).

En renvoyant donc au bas de la page ce qui ne peut pas entrer dans cet écrit (2), j'avertirai simple-

---

(1) *Voyez* la note placée à la fin de ce chapitre. (*Edit.*)

(2) La rime admise en France fut d'abord employée dans la langue latine, puisqu'il est constant qu'elle fut usitée dès le huitième siècle dans des pays où le latin était encore la langue la plus ordinaire. Saint Théofride, abbé de Calminiac en Vellay, dit aujourd'hui Monêtier Saint-Chaffre, qui vivait en 720, et mourut en 728, composa un ouvrage intitulé *Micrologue*, sur la décadence du monde, et il le fit *sermone rithmico*, comme il est marqué dans sa Vie; par où il faut entendre la rime. Et même tel est le langage de l'auteur de cette Vie; quoique écrivant en prose, il affecte de rimer presque perpétuellement. (*Sæcul.* 3. *Bened.*, part. 1.)

On a des chants rimés en latin, de la façon d'Abailard et de son disciple Hilaire. On lui attribue aussi la séquence *Mittit ad Virginem*. Saint Bernard, qui en a fait de pieuses, en avait aussi fait de profanes en sa jeunesse; Pierre de Blois pareillement. Adam de Saint-Victor excella en ce genre. Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, voulut l'imiter. On

ment que les écrivains du onzième siècle et des deux suivans, profitant de l'invention des séquences et proses de l'Eglise, firent plusieurs pièces profanes rimées. Les manuscrits de toutes les grandes bibliothèques sont pleins de ces anciennes pièces, la plupart sur des sujets pieux. On y voit souvent des tragédies en rimes latines. Du Boulay fait mention de celle de sainte Catherine, à l'an 1146. On peut voir ailleurs celles de l'abbaye de Saint-Benoît. Dans celle de Saint-Martial de Limoges, sous le roi Henri Ier, Virgile se trouve associé avec les prophêtes qui viennent à l'adoration du Messie nouveau-né, et il mêle sa voix avec la leur pour chanter un long *Benedicamus* rimé, par lequel finit la pièce.

L'harmonie qu'on avait trouvée, surtout à la déclamation de ces rimes, engagea quelques personnes à rimer à l'hémistiche dans les vers hexamètres et pentamètres, et de même dans les pièces héroïques. C'est ce qui servit souvent à affaiblir les pensées des poëtes. Marbode, Hildebert, et un certain (1) Thiboud, dont les poésies sont mêlées parmi les leurs, suivirent quelquefois le torrent. Ces vers eurent le nom de *léonins*. On ne connaît pas l'origine de cette dénomination; mais elle doit tirer son nom d'un autre que de Léonius, poëte de Paris au douzième siècle, puisqu'il composa de ces vers moins qu'aucun autre poëte de

---

en trouve aussi de Godefroy, sous-prieur de Saint-Victor, Guibert de Gemblours, Thierri, archevêque de Besançon.

(1) Ce Thibouldus est le premier nommé à la fin de la *Caroline* de Gilles de Paris.

son temps. Il est qualifié *magister* et chanoine de Notre-Dame de Paris, dans le nécrologe de cette église, transcrit au treizième siècle, titre qui ne se donnait guère dans le siècle précédent qu'aux écrivains ou autres savans. Et avec d'autres preuves que je rapporterai ailleurs, j'espère faire voir que ceux-là se trompent, qui le disent chanoine de Saint-Benoît ou de Saint-Victor. Il faut aussi faire attention que les vers rimés étaient fort en vogue avant lui, et que quelques anciens manuscrits parlant de cette rime ne l'appellent point *léonine*, mais *léonime*.

Quant aux rimes en langue française, M. l'abbé Massieu dit que notre poésie commença à prendre quelque forme sous le roi Henri Ier; mais il n'en rapporte aucun exemple, et il vient tout à coup aux chanteurs de nos croisades, qui ont peut-être paru plus tard qu'il ne pense. Il aurait dû, ce semble, profiter comme a fait dom Liron, de la remarque de dom Mabillon sur un Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen, lequel mit en vers vulgaires plusieurs Vies de saints, entre autres celle de saint Vandrille; d'un autre endroit du même dom Mabillon, où sont insérés les vers que les jongleurs chantaient sur saint Guillaume d'Aquitaine; de la chanson sur la conversion de saint Thibaud, fils du comte de Champagne, laquelle opéra, avant la fin du onzième siècle, celle de saint Aibert, prêtre du diocèse de Cambrai. Tout ceci paraît antérieur à la première croisade, et par conséquent maître Eustache n'est pas le plus ancien poëte français, quoique Fauchet l'ait écrit.

On peut voir ici en note au bas de la page, un échantillon de la poésie vulgaire des moines de Saint-Martial de Limoges, sous le roi Henri Ier (1), et le mettre en parallèle avec celle des troubadours de Provence, dont Garbert de Puycybot, maître de musique, et depuis moine de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Fréjus (2), avait fait une collection sous le règne de saint Louis (3). Il est certain que plus de

---

(1) Je deu hor mais finir nostra razos
Un pauc soilas que trop fo aut lofos
Le vendor clert qui de ien lo respos;
Tu autem Deus qui est paire glorios,
Noste prejam quet remembre de nos
Quant triarias los mals dantre los bos.
(*Ex Codice S. Martialis Lemov.* 100, fol. 44.)

(2) L'abbaye dont il était religieux est appelée *Toronetum.*

(3) Il est très-vrai qu'un recueil des anciens vaudevilles eût été nécessaire pour l'explication de bien des faits qui ne sont marqués qu'en général chez les historiens; mais comme souvent il se glissait de la malignité en ces sortes de pièces, elles ont été ensevelies dans l'oubli avec leurs auteurs. Orderic Vital dit, à l'an 1124, que le roi d'Angleterre étant en Normandie, se plaignit d'un jongleur qui en avait fait contre lui. Arnold Dupré, jacobin, professeur à Toulouse à la fin du treizième siècle, fut inquiété pour en avoir pareillement composé. (Echard, t. 1, p. 499.) Il y eut aussi alors quelques poésies moitié françaises et moitié latines, comme celle-ci :

Je maine bonne vie *Semper quantum possum.*
Si Taumers m'appelle, je di *Ecce adsum.*
A despendre le mien *Semper paratus sum:*
Car je pense en mon cœur, *Et meditatus sum.*
(*Ex Cod. B. Mariæ Paris.*, n° 2, fol. 4.)

cent ans auparavant, sous Louis-le-Gros, Eustorge, évêque de Limoges, engagea un chevalier appelé *Grégoire Bechadam*, à ne pas avoir de scrupule d'écrire en rimes vulgaires l'histoire de la première croisade. Si cet endroit de Geoffroy de Vigeois prouve que la poésie vulgaire était alors rarement employée pour les pièces sérieuses, il peut encore servir à admettre un poëte français un peu plus ancien que maître Eustache, qui ne rima qu'en l'an 1155 (1).

---

(1) L'auteur dit, p. 516, que la matière de ce chapitre a été traitée par une plume diserte, et son ouvrage si récemment publié, qu'il croit devoir se contenter d'ajouter seulement quelques observations. Lebeuf entend parler ici de l'*Histoire de la poésie française*, par l'abbé Massieu, publiée en 1739, in-12. Mais l'éloge ne s'adresse qu'au style de l'écrivain et à quelques parties de détails, telles que l'histoire de la rime. Le livre de Massieu, écrit avec élégance, mais resserré dans des bornes étroites, n'a pas étendu le domaine de la science; il n'a fait qu'en inspirer le goût. Alors l'exploration, précédemment négligée, de nos archives littéraires, est devenue l'objet d'une émulation sérieuse et constante, dont la presse a propagé les fruits. C'est aux profondes recherches des Rivet [1], des Goujet [2] et des le Grand [3]; c'est au talent éclairé des la Ravalière [4] et des Sainte-Palaye [5];

[1] *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins.

[2] *Bibliothèque française*, 18 vol. in-12, dont les deux premiers parurent en 1740.

[3] *Fabliaux du XIIe et du XIIIe siècle; Contes dévots, Fables et Romans anciens*, 1779-81, 4 vol. in-8o.

[4] *Poésies du roi de Navarre*, précédées de Dissertations. 1742, 2 vol. in-8o.

[5] Dissertations diverses. *Histoire des troubadours*, rédigée par l'abbé Millot, d'après les matériaux recueillis par Sainte-Palaye.

Etat de la dialectique.

Il convenait que ceux qui étaient passablement versés dans la langue latine par le moyen de la gram-

---

c'est encore aux laborieuses investigations des savans [1] et au zèle estimable des éditeurs [2] dont les travaux présens accroissent chaque jour nos richesses et nos lumières, que nous devons les éclaircissemens les plus précieux et les dé-

[1] *De l'Etat de la poésie française dans le XIIe et le XIIIe siècle*, Mémoire couronné par l'Académie des belles-lettres, in-8°. *Glossaire de la langue romane*, 2 vol. in-8°. *Poésies de Marie de France*, avec des commentaires, des notes, etc. 1820, 2 vol. in-8°. Par M. de Roquefort.

Choix des poésies originales des troubadours, contenant de nouvelles recherches sur l'histoire et la grammaire de la langue romane, etc. 1816, 6 vol. in-8°. Par M. Raynouard.

Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, etc., publiées par M. Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

[2] *Mémoires historiques de Raoul de Coucy, avec un recueil de ses chansons.* Par de la Borde. Paris, 1781, 2 vol. in-18.

On doit aux soins de M. Méon les *Blasons*, ou *Poésies anciennes* recueillies et mises en ordre par l'éditeur. 1807, in-8°. La dernière édition du *Roman de la Rose*, qui est aussi la meilleure, 1814, 4 vol. in-8°. La réimpression, avec des augmentations considérables, des *Fabliaux des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, publiés par Barbazan. 1808, 4 vol. in-8°. *L'Ordène de chevalerie* et le *Castoiement*, également publiés par Barbazan, in-12, se retrouvent dans cette dernière édition des *Fabliaux.*

Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII, publiées par M. Chalvet. Paris (Grenoble), 1809, in-12.

On peut citer encore, parmi les écrits qui, depuis la publication de l'ouvrage de Massieu, ont contribué à l'éclaircissement de notre histoire poétique, les Dissertations de Caylus et de l'abbé Lebeuf, lues en 1746 et 1747, à l'Académie des belles-lettres, et diverses notices spéciales imprimées dans les Mémoires de cette société.

La Dissertation en forme de préface, sur la Chanson, placée en tête de l'*Anthologie française*, 3 vol. in-12, paraît avoir été puisée, en grande partie, dans l'ouvrage de la Ravalière.

maire, se missent en état de raisonner juste. C'est pourquoi dans les siècles dont il s'agit, après avoir

---

tails les plus intéressans de notre histoire poétique du moyen âge. Jusque-là, nous n'avions eu que des aperçus généraux, des noms, des dates, de courts extraits, et quelques recueils de pièces qui ont été décuplées de nos jours. L'étude et le dépouillement de nombreux manuscrits ignorés ou trop négligés par nos devanciers, ont porté les nouvelles recherches au plus haut degré d'intérêt; et ce que l'abbé Lebeuf disait de Massieu en 1740, n'est plus vrai pour nous, que relativement au siècle et au goût de l'auteur.

On doit donc considérer les Dissertations couronnées par l'Académie des belles-lettres comme très-imparfaites, et fort au-dessous du niveau des connaissances actuelles, en ce qui touche la poésie ancienne. Ce serait peut-être le cas d'y ajouter des notes et des supplémens; mais tels sont les vides qu'elles laissent à remplir, et l'abondance des faits qui se presseraient sous la plume de l'annotateur, que les additions deviendraient un ouvrage plus considérable que le texte complété. Il ne nous appartient pas, d'ailleurs, de disposer de l'œuvre et de la propriété des contemporains. Egalement loin de l'intention de les copier servilement, et de la possibilité de faire mieux ce qu'ils ont fait, nous devons nous borner à indiquer leurs ouvrages comme des secours indispensables pour ceux qui désirent connaître à fond l'histoire de notre poésie. On peut consulter aussi la *Bibliothèque française* de du Verdier, réunie à celle de la Croix du Maine, et surtout, pour le moyen âge, les derniers volumes publiés de l'*Histoire littéraire* commencée par les bénédictins. Celle de M. Sismondi est encore un livre moderne fort estimable, et qu'on ne lit pas sans agrément. Le premier volume est exclusivement consacré à la poésie française.

(*Edit.* C. L.)

donné aux étudians la connaissance des principales règles de la grammaire pour le style prosaïque et le style poétique, on les faisait passer immédiatement à la dialectique, qui était la seconde branche du *trivium*, comme l'on voit par le rang que lui donnent Hugues de Saint-Victor, Jean de Sarisbery, Hugues Metellus, Orderic Vital, Geoffroy de Saint-Victor, Alain, et Gautier de Metz.

Les disciples de Fulbert de Chartres se distinguèrent en cette science. Bérenger et Lanfranc, qui, dès le temps des classes et sous les dernières années du roi Robert, s'étaient déjà trouvé partagés de sentimens, le furent encore davantage sous le règne suivant. Les disputes commencées sur des points de peu de conséquence, *de re parvâ*, s'étendirent jusque sur nos mystères : et ceci regarde la théologie. Mais dans quels auteurs puisait-on alors la dialectique? Il y a toute apparence que c'était chez Aristote, et dans la dialectique de saint Augustin. Les hérésies qui s'élevèrent dans le même siècle, ne purent être appuyées que sur les autorités du philosophe. Ceux qui voulaient s'en disculper renonçaient solennellement aux écrits des aristoteliciens et des chrysippens, comme fit Anastase, moine de Saint-Serge d'Angers, dans sa lettre à l'évêque Gerald. Outre Bérenger, qui abusa des principes de la dialectique, Roscelin, Bas-Breton, chanoine de Compiègne, et quelques nouveaux manichéens, s'en servirent pour débiter de nouveaux sentimens sur les mystères de la religion. Tels furent les fruits de la dialectique. Mais les disputes où l'on avait

été obligé d'entrer au sujet de Bérenger, avaient tellement exercé les esprits, qu'alors il se forma en France deux partis de philosophes et de théologiens dont la dialectique (chacun dans la matière de leur compétence) avait des fondemens différens. Ce qui les partageait, était que les uns raisonnant sur l'universel, prétendaient, comme les anciens, qu'il était dans les choses, au lieu que les nouveaux soutinrent que toutes les choses étaient singulières, et qu'il n'y avait d'universel que le nom.

Ces derniers furent appelés *nominaux* ou *vocaux*. De grands personnages devinrent nominaux, et combattirent les réaux ou réels. Ces nominaux étaient communément ainsi appelés au douzième siècle. Un nommé *Jean* fut leur chef : il eut pour disciples Robert de Paris, ami d'Urbain II; Raimbert, maître à Lille en Flandre; Roscelin, Bas-Breton, qui devint chanoine de Compiègne. Ce dernier forma tant de disciples et défendit ces nouveaux sentimens avec tant de chaleur, qu'il passa presque pour le chef de ce schisme philosophique, qui dura jusque dans les siècles suivans, et qui ne put être éteint que par un édit du roi Louis XI. Le nominalisme ou vocalisme, pour me servir de ce terme, s'accrut donc considérablement, mais il fut presque toujours combattu.

On donna le nom de *sophistes* à ceux qui l'embrassèrent; et ces philosophes, au rapport de leurs adversaires, ne suivaient ce sentiment, que parce qu'il paraissait fournir une plus ample matière pour discourir en public : mais quoiqu'ils pussent avoir rai-

son en quelque chose, c'étaient de vrais diseurs de rien, et qui ne payaient que de paroles sans solidité. Etienne de Tournay les traita de vendeurs de mots: *verborum venditores*. Saint Anselme, qui avait connu de semblables dialecticiens féconds en verbiage, les avait qualifiés d'*hérétiques* en matière de dialectique. Odon d'Orléans, depuis évêque de Cambrai, soutint au contraire l'ancienne dialectique, et suivit Boëce. On a de ses Traités dans la bibliothèque des Pères (1). On y voit que, pour faciliter l'intelligence de ses raisonnemens, il inventa l'usage des figures. Chacun des deux partis réclamait Aristote. Cependant les nominaux paraissaient se conformer davantage à la doctrine de Platon. Un des plus célèbres réels fut Gautier de Mortagne, depuis évêque de Laon, qui voulut raffiner dans le réalisme; mais ses efforts furent vains et inutiles. Bernard de Chartres produisit le système des idées, et, à l'aide de ses écoliers, il tâcha de concilier Platon avec Aristote. Jean de Sarisbery trouva ce dessein ridicule, disant qu'ils étaient venus trop tard, pour mettre d'accord, après leur mort, des philosophes qui avaient été si opposés dans leurs sentimens pendant toute leur vie. Ce même Bernard, Thierri, Guillaume de Conches et autres savans sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, combattirent plus fortement la ridicule méthode de quelques-uns de ces nominaux, et vinrent à bout d'y faire changer quelque chose. En effet, elle était parvenue à un tel

(1) T. 21.

point, qu'ils ne rougissaient point de mettre par exemple en question comme une chose très-difficile à décider, si un porc qu'on mène à la foire est tenu plutôt par le conducteur que par la corde ; si celui qui achète une chappe entière achète aussi le capuchon ou chaperon. Tous leurs discours retentissaient de convenances et de disconvenances : on y multipliait à un tel point les particules négatives, que pour s'assurer si les propositions étaient négatives ou affirmatives, il était besoin de se munir de fèves ou de pois, afin de compter si elles étaient en nombre pair ou impair. Le terme d'*argument* était perpétuellement dans leur bouche. Hylas, aimé par Hercule, était la figure d'un vigoureux argument. On ne pouvait faire un syllogisme ni un enthymème, qu'en avertissant auparavant qu'on allait argumenter ; coutume dont il est resté un vestige jusqu'à nos jours, mais dont Sarisbery paraît avoir raison de se moquer, vu l'usage trop fréquent qu'en faisaient les nominaux. Ce fut ainsi qu'on changea en plusieurs écoles la face de la dialectique ; de sorte que ceux qui naturellement n'aimaient pas cette occupation, avaient bien raison de l'appeler *professio verbosorum*, dans laquelle celui qui parlait le plus, passait pour plus savant. L'examen de quelques questions propres à la dispute *aptæ jurgiis*, fit toute l'occupation de leur vie ; encore les laissèrent-ils à résoudre à la postérité, sans pouvoir eux-mêmes les éclaircir. Jean de Sarisbery, qui n'oublie rien sur cette matière, dit ailleurs qu'un Guillaume de Soissons inventa des espèces de

figures qui servirent à apprendre à disputer sur *idem esse et non esse*, et à prouver que d'une chose impossible proviennent toutes les autres impossibilités. Il ajoute que Gauzlen, évêque de la même ville, pour exprimer la collection des choses, fut obligé d'introduire le mot de *materies* dans un sens tout nouveau. Godefroy, sous-prieur de Saint-Victor, qui se plut beaucoup à rimer alors en prose latine, trouva à redire aussi bien dans les sentimens des réels que dans ceux des nominaux; et il fit une description assez singulière de quatre sectes de ces premiers, qu'ils appelaient alors les *porretans*, les *albricans*, les *robertins* et les *parvipontains*. Je ne puis m'étendre là-dessus que dans un supplément à cette Dissertation.

Jamais donc on ne vit tant de sophistes que dans ces deux siècles. On trouvera encore dans Sarisbery d'autres exemples de leur ridicule méthode de raisonner. Mais, quelque perte de temps qu'il y eût à se mettre au fait de ces sottises, il parut nécessaire d'en prendre connaissance, afin, dit Jean de Sarisbery, d'être en état de les réfuter, et de ne point paraître après le débit de leurs paralogismes, comme des Nicodêmes, qui demandent comment telle ou telle chose peut se faire. Les professeurs de Paris furent un peu soupçonnés de sophisme dans la question qui regardait saint Thomas de Cantorbery : Gautier, prieur de Saint-Victor, n'en exempta pas plus Pierre Lombard et Pierre de Poitiers, que Pierre Abailard et Gilbert de la Porrée. Leurs subtilités poussées à l'excès sur l'article de Jésus-Christ, firent donner à quel-

ques-uns le nom de *nihilianistes* : mais n'entrons point ici dans ce qui regarde la théologie.

Pour me renfermer dans la simple dialectique, que Hugues de Saint-Victor appelait *ratio disserendi*, à laquelle Hugues Metellus donna le nom de *bellua multorum capitum;* qu'Alain regardait comme la pièce la plus propre à découvrir les souterrains des sophistes, et dont Abailard fit un si juste éloge fondé sur saint Augustin, je dirai qu'Aristote, qui en était le prince, fut toujours estimé et respecté en France, et surtout à Paris, si on excepte quelques années. A Orléans, dès le onzième siècle, on enseignait ses Dialogues *juxtà Porphyrii et Averroïs isagogas* (1). Jean de Sarisbery se le fit transcrire en Normandie par les soins de Richard, archidiacre de Coutances.

Quoique chacun, dit-il des anciens, eût son mérite particulier, tous les dialecticiens faisaient gloire de baiser les pas d'Aristote : on l'appelait par antonomase, *le philosophe;* de même que par *urbs* on entendait Rome, et par *poeta* Virgile, aussi par *philosophe* on entendait toujours Aristote. Les péripatéticiens ne furent attaqués ni par le même Sarisbery, qui était l'homme le plus habile du douzième siècle, ni par Pierre de Blois, mais seulement par Gautier, prieur de Saint-Victor, lequel ne pouvait souffrir aucun philosophe gentil, quel qu'il fût. Hugues Me-

(1) *Hist. univ. Paris.*, t. 2, p. 28. Cela se tire de ce que l'école de Cambridge, où cela s'observait, avait été moulée sur celle-là.

tellus écrivant à saint Bernard, se qualifia *quondam domesticus Aristotelis;* et dans sa lettre à Tiecelin, il prit le titre de *secrétaire d'Aristote*, apparemment parce qu'il en copiait les ouvrages.

Il est vrai que la lecture de quelques-uns de ses livres ayant causé des erreurs, on fut obligé à Paris de la défendre pendant quelque temps. On lit aussi que Boniface, abbé de la Cambre, mort en 1266, fut repris, dans une vision, de la trop grande estime qu'il avait pour Aristote. Mais il n'en est pas moins constant que le légat même, Robert de Corceon, prescrivit, en 1215, aux artistes ou maîtres-ès-arts de Paris, d'expliquer à leurs écoliers la dialectique de notre philosophe, ne défendant que certains autres ouvrages. Bien plus, il ordonna que, les jours de fête, on leur expliquât la morale du même auteur et le quatrième livre des Topiques. Il est inutile de remarquer le grand nombre de péripatéticiens qui brillèrent alors parmi les religieux mendians, entre autres un Pierre de Tarentaise, dominicain, puis archevêque de Lyon. Saint Thomas, aussi bien qu'Albert-le-Grand, se servirent utilement d'Aristote pour réfuter les hérétiques. Les princes avaient également conçu une haute idée de ce philosophe, et il y en eut qui s'intéressèrent à la propagation de sa doctrine. Le roi de Naples ayant trouvé dans sa bibliothèque ses ouvrages, tant sur la dialectique que sur les mathématiques, les fit traduire en latin, et les envoya à l'Université de Paris (1). De

(1) Emon, depuis prémontré, les copia.

là provinrent toutes ces Sommes de dialectique qui n'étaient autre chose que des commentaires sur Aristote, dont la seule utilité est de servir de preuve que, durant le siècle de saint Louis et les suivans, l'état de la dialectique fut d'être purement péripatéticienne, et non platonicienne.

Etat de la Rhétorique.

La rhétorique fut la troisième des sciences ou arts libéraux à laquelle on s'appliqua pour devenir parfaitement versé dans le *trivium*. Comme la dialectique n'avait perfectionné que le jugement et non la diction, il était nécessaire que les raisonnemens formés par les lumières de cette science, reçussent les couleurs de la rhétorique par le moyen des figures. C'était donc alors, après avoir étudié la dialectique ou logique, que l'on travaillait à perfectionner le style pour la diction.

Quoique la rhétorique n'eût pas tout l'éclat possible dans le onzième siècle, j'ai trouvé qu'alors, à Orléans, on expliquait dans les écoles la rhétorique de Cicéron et de Quintilien. Odon, depuis abbé de Tournay, qui était de la même ville d'Orléans, écrivit un livre de la guerre de Troyes, lequel ne pouvait manquer de se ressentir des fleurs de la rhétorique : mais cet ouvrage est malheureusement perdu. Au commencement du douzième siècle, Marbode de Rennes et Hildebert du Mans contribuèrent plus qu'aucun autre écrivain à la faire revivre : on peut en juger par leurs

ouvrages. Les chanoines d'Angers étaient si persuadés de la capacité du premier, que lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre d'Angers, ils le prièrent de retoucher le style de l'ancienne Vie de saint Lezin, leur évêque. Ceux de Rennes lui rendirent la même justice après sa mort. Dans la lettre circulaire qu'ils envoyèrent aussitôt qu'il eut laissé le siège épiscopal de Rennes vacant, ils le qualifièrent de *prince des orateurs de son temps, oratorum rex.* Dans le cours du même siècle parurent Abailard, Bérenger de Poitiers, son disciple, Jean de Sarisbery, Arnould de Lisieux, Pierre de Blois, et Etienne de Tournay, qu'il suffit de nommer pour se remettre à l'esprit que ce furent des écrivains auxquels la bonne latinité et les figures de rhétorique furent très-familières. On ne peut lire le Traité d'Arnould, alors archidiacre de Séez, contre Girard, évêque d'Angoulême, qu'on n'y reconnaisse le style des *Catilinaires* de Cicéron, dans la peinture qu'il fait de ce prélat et de l'anti-pape Pierre de Léon, dont il était fauteur. L'apologie d'Abailard, par Bérenger de Poitiers, est une pièce pleine de citations tirées des livres d'humanités, et d'une malignité exprimée avec toutes les figures de la rhétorique. Un célèbre cistercien de ce temps-là nous assure que Gibuin, archidiacre de Troyes, était comparable à Cicéron et à Quintilien, apparemment pour la beauté de ses discours : c'est Nicolas de Clervaux. Il mérite aussi qu'on s'arrête sur ce qui le regarde, puisque ses lettres font voir qu'il possédait les anciens auteurs d'humanités au même degré, à peu près, que Pierre

de Blois. Car, quoique l'ordre de Citeaux ne fît pas profession si ouverte de science que celui de Cluni, il ne laissa pas que de produire des pièces assez ornées de fleurs de la rhétorique, dans les siècles de sa naissance. Jean de Sarisbery assurait qu'il n'y avait que les plus savans à qui l'usage des figures, telles que la métonymie et la synecdoche, pût être familière. Il est aisé d'en conclure qu'alors quiconque employait ces figures dans ses écrits, passait pour un savant rhétoricien.

On voit, par plusieurs endroits de Hugues Metellus, que toute l'éloquence rhétoricienne se prenait alors dans Cicéron : *In Tullio simul declamavi tecum*, disait-il, écrivant au théologien Humbert. Ce fut sans doute dans cette source, comme dans Quintilien, qu'un Thierri le Breton et un Pierre Hélie, dont parle Jean de Sarisbery, puisaient leurs exemples et leurs autorités. Alain n'en laisse aucun doute, quand il dit que la rhétorique était alors regardée comme la fille de Cicéron, de manière qu'on pouvait l'appeler elle-même *Tullia*. Il lui joint Quintilien, pour le style des causes; Symmaque, auteur d'un style serré, mais qui dit beaucoup; et il n'oublie pas Sidonius avec son langage ampoulé. Je croirais, en effet, que ce dernier auteur, quoique beaucoup inférieur aux premiers, fut quelquefois expliqué dans les cloîtres, puisque ses lettres se trouvent transcrites en plusieurs monastères, de la main des religieux de l'ordre de Citeaux.

Au reste, ce ne fut point des lettres de cet auteur

que fut puisée la méthode de ne point commencer de lettres sans y mettre à la tête des souhaits singuliers. Ce nouveau style épistolaire ne put guère venir que de quelques-uns des ordres qui se formèrent sous le règne de Philippe Ier. Cette coutume, qui devint alors presque universelle en France parmi les savans, obligeait quelquefois de s'écarter de l'exacte latinité, pour se servir du langage de l'Ecriture sainte, et se renfermer dans une grande simplicité.

On s'aperçoit aisément par les tours du style, quels étaient ceux qui composaient en latin sur le français, et qui étaient au contraire ceux qui prenaient les pensées dans les anciens. Le style des premiers était ordinairement fort rampant, et l'autre très-fleuri, mais non pas toujours; car l'extrémité du style rampant fut balancée par une autre extrémité qui se remarque dans les OEuvres de Philippe Harveng, etc. C'est une cadence de phrases qui admet une rime perpétuelle, et qui, pour y parvenir, force souvent l'auteur à des pensées assez burlesques et à des constructions embrouillées.

Ces savans, au reste, ne le faisaient pas par mépris pour la rhétorique; il n'appartint qu'aux gens du même goût que Cornificius d'affecter de parler rustiquement en latin. Comme il avait appris de ses maîtres à ne faire aucun cas de la rhétorique, il enseigna la même maxime à ses disciples, chez lesquels, comme dit Sarisbery, on la méprisait ouvertement (1).

---

(1) *Contemnebatur rhetorica.* (Sarisber., *Metal.*, l. 1, c. 3.)

Ces sortes de philosophes eurent bien des sectateurs dans le treizième siècle. Le goût de la scolastique et de la chicane fit presque périr celui de la rhétorique; et les auteurs de bonne latinité y furent très-rares, pour ne pas dire qu'en prose il ne s'en trouva aucun. Rien ne devint plus commun que les expressions basses et triviales, et un certain langage latin formé sur les termes de la langue vulgaire. Ce n'est pas que dans les deux siècles précédens, il n'y eût eu aussi de très-médiocres rhétoriciens, et des écrivains qui s'abaissaient jusqu'à des expressions que nous regarderions aujourd'hui comme burlesques (1); mais le siècle de saint Louis et le règne de ses successeurs virent augmenter à l'infini cette sorte de langage.

Des quatre sciences qu'on appelait alors le quadrivium; *savoir : l'Arithmétique, l'Astronomie, la Géométrie et la Musique.*

Les auteurs qui ont parlé du *quadrivium* (2) des mathématiques, ne conviennent pas dans l'arrange-

---

(1) Hugues Metellus se qualifia tantôt de *petit chien*, et tantôt de *jeune veau* à la tête de ses lettres. (*Mitis catellus*, Ep. 7. *Vitulus novellus*, Ep. 19.)

Pierre de Celles appelait Noé le *boueur du monde*, *cloacarius mundi*.

Ecrivant au pape Alexandre III, il lui disait : *Pater sanctissime qui Australe Sufflatorium habetis*. (Lib. ep. 6.)

(2) Ce mot de *quadrivium* est encore plus ancien que celui de *trivium*, puisque Boëce en parle; ainsi je ne surprendrai

ment des quatre sciences ou arts qui le composent. Les ecclésiastiques, qui se contentaient de deux de ces sciences, qui sont la musique et l'arithmétique, les nommaient les premières. Les séculiers, au contraire, cultivant davantage l'astronomie et la géométrie, leur donnaient les premiers rangs; et Jean de Sarbois assure qu'on appelait plus communément du nom de *mathématicien* ceux que nous nommons aujourd'hui *astrologues*. Cependant, comme Abailard, qui s'y connaissait mieux qu'un autre, donne une excellente raison sur la primauté due à l'arithmétique, je la placerai ici la première. Gautier de Metz, poëte du treizième siècle, lui donne aussi le premier rang après la rhétorique, dans sa description des sept Arts, qui formaient ce qu'on appelait alors du nom de *clergie*. On croyait de son temps, c'est-à-dire sous le règne de saint Louis, que pour la conservation des mathématiques avant le déluge, on avait figuré l'usage de chaque science sur des blocs de pierre; et que ce furent les originaux sur lesquels on apprit de nouveau. Au moins il le pensait ainsi.

---

personne en m'en servant ici. Godefroi de Saint-Victor le comparait à un fleuve divisé en quatre branches, et il en parla ainsi dans ses rimes, vers l'an 1170 :

Hujus quoque fluminis partes sunt bis binæ,
Quas vulgus Quadrivium nominat latinè :
Nomen hoc sortitæ sunt istæ disciplinæ,
Uno quod initio coëunt et fine.

Etat de l'Arithmétique.

Saint Augustin avait dit de l'arithmétique qu'elle est nécessaire pour l'intelligence des livres saints; et c'est de quoi tout le monde convient. Ainsi, il ne faut pas douter que les théologiens ne la cultivassent avec les autres sciences dans le onzième siècle; et elle ne dut pas faire le moindre ornement des savans de ces temps-là, jointe à celle du comput ou compot ecclésiastique. Ils avaient sous les yeux l'arithmétique de Boëce et les ouvrages du vénérable Bede sur la même matière : quelques observations sur ces anciens ouvrages leur en inculquèrent les maximes. Ils eurent, en 1064, l'avantage de voir *la grande année*, c'est-à-dire celle en laquelle finit pour la seconde fois le grand cycle de Denis-le-Petit, composée de cinq cent trente-deux ans, qui contient vingt-huit cycles de dix-neuf ans. Comme ce grand cycle renferme toutes les variations de la fête de Pâques, en 1065 on en recommença la première année. Malgré cet évènement notable, Francon, disciple de Fulbert, et depuis scolastique de Liége, est le seul de ce siècle que l'on connaisse avoir écrit alors *de compoto*. Mais il y eut à Saint-Hubert, au même diocèse, un Helbert de Liége, moine très-versé dans la science de l'arithmétique, appelée *abacus*.

Le siècle suivant nous offre un plus grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur l'arithmétique. Jean de Coutances adressa, vers l'an 1120, à Geoffroy, abbé

de Savigny, un livre sur les supputations ecclésiastiques, et principalement pour fixer la fête de Pâques suivant le cours du soleil et de la lune. Gerland de Besançon travailla dans le même dessein. J'ai trouvé depuis Oudin, son ouvrage joint à celui d'Helperic. Abailard combla d'éloges l'arithmétique, sur ce que, par la proportion des nombres, elle mettait un si bel ordre en toutes choses. Il la regarda comme la mère et la maîtresse des autres arts, parce que, disait-il, la recherche dans les autres matières aussi bien que la manière d'enseigner bien des sciences, dépend de la dissection des nombres. Pour mettre en pratique les variétés dont elle est susceptible, il en fit un livre qu'il intitula *Rithmomachia*, à l'exemple de Gerbert. Ce Traité, que je n'ai connu que par un catalogue des livres de Richard de Fournival, conservés au treizième siècle en l'église d'Amiens, dont il avait été chancelier, ne se retrouve plus, à moins que ce ne soit celui du manuscrit 620 de Saint-Victor de Paris. Radulfe de Laon, qualifié de frère du doyen Anselme, par Jean de Sarisbery, écrivit aussi un Traité d'arithmétique qu'il intitula *de Abaco*, lequel j'ai pareillement vu à Saint-Victor. Outre cela, deux écrivains du diocèse de Langres, savoir, Thibaud de Langres, et Odon, prieur de Morimond, depuis abbé, firent chacun un Traité sur l'analyse et les mystères des nombres.

La rithmomachie (1) ou combat des nombres fut

(1) Les manuscrits écrivent ainsi ce mot, au lieu d'*arithmomachia*.

alors si fort goûtée, que le docteur Alain l'universel, commençant sa description poétique de l'arithmétique, la représente tenant d'une main la table de Pythagore et montrant de l'autre les nombres ennemis. De là il passe à l'usage général dont est l'arithmétique pour la géométrie, l'astronomie et la musique: il ajoute qu'un certain nombre marquait le point, un autre la ligne, un troisième la figure plate ou équilatère; d'autres enfin, le cercle, le carré, le solide et le triangle. Il parle du nombre nombrant et du nombre nombré. Il démontre l'utilité de cette science pour l'architecture, et surtout pour la coupe des pierres. Il semble, à le lire, qu'on se souvenait encore alors de Chrysippe le philosophe comme d'un habile arithméticien, aussi bien que de Nicomachus. Alain leur donne pour adjoint, parmi les modernes, Gerbert, qu'il appelle *Gilbert*.

Saint Edme étant à Paris, s'appliqua beaucoup à tracer les figures d'arithmétique à ceux à qui il enseignait cette science, jusqu'à ce qu'il eût reçu un avis d'en haut de se tourner vers la théologie. C'était vers l'an 1200, au commencement du treizième siècle. Durant le cours du même siècle, il parut plusieurs écrivains sur le compot. Le cordelier Alexandre de Ville-Dieu prit la peine de mettre en vers latins les règles de cette science, vers l'an 1230. Jean de Sacrobosco ou Sairbois est qualifié de *computiste* dans son épitaphe (1) : mais peut-être est-ce seulement

(1) Aux Mathurins de Paris. Du Brueil, p. 376.

parce que dans son traité *de Sphæra*, il avait employé les chiffres. Dans l'ordre de Saint-Dominique, Albert-le-Grand écrivit sur l'arithmétique de Boëce, et Pierre de Mura, jacobin de Lyon, fit un long traité du comput, que j'ai en manuscrit d'un caractère d'environ l'an 1300. Tous ces traités furent écrits en latin; mais comme au treizième siècle on commença à abandonner la langue latine, il y eut aussi des traités sur le compot et sur l'algorisme, écrits en français. On en trouve de ce temps dans les bibliothèques. Humbert de Romans, général du même ordre, connaissait l'abus que quelques-uns faisaient de l'art du calcul, lorsqu'il insista, dans le plan de l'un de ses sermons, contre la croyance que l'on avait au sentiment des philosophes païens touchant la révolution de la machine entière de l'univers au bout d'un certain nombre d'années, en sorte que les mêmes choses recommençaient à paraître. Hugues de Miramors, archidiacre de Maguelone, et depuis chartreux de Mont-Rive, au diocèse de Marseille, ne s'amusa point à une doctrine si contraire à la religion; il se contenta d'écrire sur les différentes combinaisons du nombre 4. Un Anglais nommé *Jean de Basingestokes*, rendit un service plus important à la France et à son pays. Il rapporta d'Athènes toutes les figures des chiffres grecs, et l'explication des lettres qui en étaient les signes; ce qui n'était pas en usage chez les Latins, parmi lesquels les lettres ne servaient jamais de chiffres. C'est peut-être ce qui fit penser à adopter enfin les chiffres arabes, plus faciles et plus commodes pour les opérations d'a-

rithmétique. On les connaissait dès le dixième siècle, mais ils n'avaient pas encore fait fortune. On croit que ce furent les Espagnols qui nous apprirent à nous en servir, par le moyen des Tables Alphonsines. La sphère de Jean de Sairbois passe pour être le premier ouvrage où on les a vu employés. Ce fut au moins sous le règne de saint Louis, que quelques écrivains les hasardèrent sur le parchemin, et leur cours alla en augmentant sous les règnes suivans, à mesure qu'on en eut connu davantage l'utilité. Le Traité anonyme de l'algorisme conservé à Sainte-Geneviève, et rédigé au plus tard sous Philippe-le-Hardi, en langage vulgaire, enseigne l'usage de la multiplication selon ces chiffres, et les règles pour chercher la racine cube de quel nombre on voudra : plusieurs leçons de géométrie y sont expliquées par le secours des mêmes chiffres. Ce fut bien plus tard que l'on commença à s'en servir dans les épitaphes.

Etat de l'Astronomie.

Nous ne trouvons dans les monumens historiques de la France du onzième siècle, qu'un seul auteur célèbre qui ait enseigné l'astronomie : c'est Odon d'Orléans, scolastique de la cathédrale de Tournay. On lit de lui qu'étant placé devant le portail de cette église le soir et la nuit, il instruisait ses disciples sur le cours des astres, les leur montrant du doigt, leur faisant remarquer les différences du zodiaque, celles de la voie lactée, etc. Il se servait sans doute des mêmes

noms que l'on voit expliqués par un autre Odon, cardinal d'Ostie, en ses vers adressés à Baudry de Bourgueil, qui fut apparemment aussi un spectateur des merveilles de la nature. Hugues Metellus dit pareillement qu'étant jeune il s'était promené dans les cieux, d'esprit et des yeux, et qu'il avait erré par le zodiaque avec les sept planètes. Adelard, physicien anglais, contemporain de ce dernier, écrit qu'alors, c'est-à-dire à la fin du règne de Louis VI, il y eut à Tours un savant qui donnait des leçons sur la situation et le mouvement des astres; mais il ne déclare point son nom, ni ne désigne aucun de ses élèves.

Parmi les admirateurs du spectacle des cieux, aucun de ces temps-là ne porta ses connaissances si loin qu'on les a portées depuis quelques siècles. Après quelques leçons générales, toujours fondées sur le système de Ptolomée, ils faisaient observer qu'en conséquence de telle disposition, et pour servir de prédiction, il y avait eu en tel temps une telle comète, ou des apparitions d'étoiles extraordinaires, telle éclipse, tel signe ou tache dans la lune ou au soleil, telles batailles dans l'air. On ne voit point qu'entre les choses qui peuvent se prédire, ils fissent des tables pour marquer ces évènemens; mais ils ne manquaient guère à laisser des preuves qu'ils avaient regardé comme un pronostic ce qui, en soi, était purement naturel. La comète de l'an 1066 fut prise pour une prédiction de la conquête de l'Angleterre sur Harold, par Guillaume, duc de Normandie. La lumière boréale, qu'on ne connaissait guère, et qui parut vers l'an 1080 comme une

chute d'étoiles, fut le sujet de l'étonnement et de la frayeur de toute la France, au rapport de Foulques, comte d'Anjou. Cet illustre écrivain ajoute que cela fut suivi d'une si grande mortalité, que cent des seigneurs d'Anjou en moururent, et plus de deux mille habitans. Un autre évènement semblable de l'an 1094, fut regardé comme une prédiction de la guerre de la première croisade; et enfin celui de l'an 1098 présagea une peste et le dégât des biens de la terre. Guibert de Nogent, qui vivait alors, fait observer que les Occidentaux, et par conséquent les Français, n'étaient pas si versés dans l'astronomie que les Orientaux, chez lesquels elle avait pris naissance: et comme les Orientaux avaient aussi prévu, à ce qu'on disait, leur destruction par les chrétiens dans un temps non limité, il en conclut que l'astronomie servait à prédire le temps à venir. Il voulait même, quoiqu'il regardât les éclipses de lune comme naturelles, que néanmoins les changemens de couleur dans cet astre en ces momens-là, fussent un pronostic, à cause qu'on en voyait des remarques expresses dans l'histoire ecclésiastique et profane. Il approuva aussi que l'on eût fait des prières en la plupart des églises à l'apparition d'une lumière boréale, parce que ces feux, selon lui, prédisaient quelque fâcheux évènement. Hugues, archevêque de Rouen, écrivant au légat Alberic, le fait ressouvenir qu'étant ensemble à Nantes en 1147, ils y avaient vu une comète qui parut se précipiter vers le couchant; ce qui servait, dit-il, à prédire la ruine de l'hérésie qui régnait alors dans la Basse-Bretagne.

On lit de même dans la Chronique de Clarius, que l'apparition des feux célestes de l'an 1097, fut suivie de la mort du savant Hugues, modèle ou maître de presque tous les chanoines de son temps; que les combats célestes vus en Angleterre au mois de février de l'an 1173, marquaient la prochaine discorde des rois d'Angleterre père et fils. Je ne sais si l'on doit ajouter foi à Elinand, quand il dit qu'en l'an 1156, on vit le signe de la croix dans la lune, et l'année suivante trois lunes, et dans celle du milieu pareillement le signe de la croix. Il y a apparence que l'on prenait alors des taches de cet astre pour des choses mystérieuses. Rigord, quoique savant, remarqua, étant à Argenteuil avec plusieurs religieux, le 10 de février de l'an 1189, que la lune descendit jusque sur la terre, et ensuite qu'elle remonta; et il n'oublie pas d'observer, en cette occasion, que la lune est la figure de l'Eglise. Il ne parut être en cela que l'écho de Pierre de Blois, qui avait écrit avant lui que l'Eglise a ses phases comme la lune, et qui lui attribua, selon ses différentes phases, les termes de *minoïdes*, *diatomos*, *amphicyrros* et *pansilenos* (1).

Si les savans de ces siècles-là n'étaient pas d'habiles astronomes, et si les sens les trompaient quelquefois, ils furent au moins assez éclairés pour se défier de l'astronomie judiciaire. Hildebert du Mans fit une longue pièce qu'il adressa à ses disciples, exprès pour la

(1) Gervais de Tillebery, cap. 4, met *neonides*, *diaconios*, *amphikyrtos*, *etc.*

tourner en ridicule. Hugues de Saint-Victor la distingua fort bien de l'astronomie. Il appela celle-ci *naturelle*, et l'autre *superstitieuse*. Jean de Sarisbery se moqua de ceux qui ajoutaient foi à la disposition des planètes, et il les mettait dans le rang des faux savans (1); et ce qui est digne d'attention, c'est qu'avant que ce même siècle fût écoulé, le public fut deux fois témoin de leurs fausses prédictions. Je n'entends point parler des remarques qu'on fit là-dessus en Angleterre, comme le dit Jean de Sarisbery; mais je me borne aux années 1184 et 1187. Dans la première, presque tous les astrologues de la terre (ceux de la France comme les autres) avaient prédit la destruction du monde. Rigord, qui rapporte la même chose à l'an 1186, ajoute qu'ils tiraient cette conclusion de la conjonction des planètes. Ils avaient prédit pour l'année 1187 un grand vent du nord qui devait abattre les maisons et causer une grande mortalité; et c'est ce qui n'arriva point.

Au reste, la manière de traiter l'astronomie au douzième siècle, était assez approchante de ce qu'on lit dans les anciens auteurs. Le docteur Alain dit qu'on y examinait les zones, les colures, le mouvement des planètes, le siége de chacune, le zodiaque et ses douze signes; on avouait que la lune était un corps opaque qui empruntait la lumière du soleil, et

(1) On peut lire par curiosité ce que dit le même Sarisbery, au sujet de leurs subterfuges sur l'éclipse arrivée à la mort de Jésus-Christ.

on convenait que la terre était de figure ronde, d'où l'on tirait les conséquences par rapport aux éclipses (1).

Il ne paraît pas que l'habileté en astronomie eût beaucoup augmenté au treizième siècle. On s'y défia de l'astronomie judiciaire comme dans les précédens; mais on continua d'admettre du prodige dans ce qui était purement naturel. Alberic ne dit point ce qu'on pensa en 1212 des sauts qu'on crut voir faire au soleil, ni des changemens de couleur qui y furent aperçus dans un temps où il n'était pas question d'éclipse de soleil, puisque la lune était en son plein. Mais Mencon, abbé de l'ordre de Prémontré dans les Pays-Bas, ne se contenta pas de trouver tout ce qu'il faut dans la nature, pour regarder l'éclipse du 29 septembre 1241 comme naturelle, ni de raisonner comme feraient aujourd'hui les plus habiles astronomes; il voulut encore que cette éclipse pût être un pronostic : *Prodigialis*, dit-il, parce que vers le même temps mourut Grégoire IX, qui fut un pape fort lettré. Cependant, plus timide que les autres sur ces prétendus pronostics, il aima mieux en laisser le jugement à Dieu. Le continuateur de Rigord avait été plus hardi que lui. Il assure positivement que la comète affreuse qui parut vers le couchant en l'an 1223, lorsque Philippe-Auguste tomba malade, prédisait la mort de ce prince et l'affaiblissement du royaume de France.

---

(1) Alain témoigne aussi qu'on lisait alors Albumasar, Arabe du neuvième ou dixième siècle.

Les ouvrages de ce temps-là qui se rapportaient à l'astronomie furent plus communément intitulés *de Sphærâ*, ou *de Sphærâ mundi*. Jean de Sacrobosco, inhumé chez les Mathurins de Paris en 1236, en composa un. Alexandre de Ville-Dieu, cordelier, en donna un autre. Gautier de Metz écrivit en 1245 dans le même goût, mais en vers français, sous le titre de l'*Image du monde*, ou de *Mappemonde*. On voit que cet auteur avait beaucoup lu. Persuadé de la rotondité de la terre et du cours des astres selon le système de Ptolémée, il expliqua les phases de la lune, ses éclipses et celles du soleil, aussi bien que son cours dans le zodiaque, par les figures qu'on peut voir dans ses manuscrits, qui sont assez communs. Robert, évêque de Lincoln, élevé à Paris, avait aussi écrit *de Sphærâ*. Albert-le-Grand suivit son exemple. On avait cru ce dernier un peu astrologue ou magicien : mais dans son *Speculum astronomiæ*, il réprouve toujours ces sciences, et dans son troisième livre des minéraux, il se moque de la prétendue transmutation des métaux. Sur ce qu'il a pu écrire qu'il était bon de ne pas détruire tous les livres composés sur ces matières, afin de pouvoir les combattre, c'est ce qui a fait porter par quelques-uns un jugement assez désavantageux à son sujet. Saint Thomas d'Aquin a eu le même sort (1). On l'a soupçonné de magie par une erreur de nom, en lui attribuant le livre *de Es-*

(1) Naudé, *Apologie pour les savans accusés de magie*. 1625, p. 487.

sentiâ essentiarum, qui est de Thomas *Anglicus*, où l'on a cru pouvoir lire *Thomas Angelicus*. Si on veut examiner sa Somme, on y verra qu'il nie formellement que les figures des magiciens puissent recevoir aucune vertu des astres. Il écrivit, selon Treveth, un Traité sur l'usage de l'astrologie. On en avait grand besoin alors, s'il faut juger des provinces de la France par ce qui est rapporté chez Jean d'Ipres, à l'an 1271, touchant la naissance d'un fils de la maison de Granson en Savoie. Au reste, il ne serait pas surprenant que les simples de ces temps-là eussent ajouté foi à l'influence des astres, puisqu'il y eut alors des personnes assez crédules pour croire à de prétendues prophéties d'Ezéchiel, fabriquées pour les différentes années, suivant le jour de la semaine qu'elles commençaient.

Etat de la Géométrie.

Il est de la géométrie comme de la plupart des autres sciences, qui furent plus cultivées au douzième siècle que dans le onzième et le treizième. Aussi trouve-t-on peu d'auteurs de ces deux siècles qui en fassent mention. Francon, disciple de Fulbert, et depuis écolâtre de Liége, écrivit vers l'an 1040, sous le règne d'Henri Ier, sur la quadrature du cercle; et sous le règne de Louis VIII et de saint Louis, Jourdain, général des Dominicains, grand mathématicien, composa, selon Treveth, deux livres fort utiles, l'un sur les poids, l'autre sur les lignes et sur les

plans. Mais dans l'intervalle de ces deux règnes, un grand nombre d'auteurs, et même des plus célèbres, parlèrent de cette science dans leurs écrits.

Je ne dirai rien de Gerland de Besançon (1) ni d'Abailard, que Hugues Metellus, à la tête des lettres qu'il leur adresse, qualifie de personnages pleinement chargés du *trivium* et du *quadrivium* (2). Ces qualifications supposent qu'ils étaient versés dans la géométrie comme dans les autres branches des mathématiques. Je remarquerai seulement que le même Metellus faisait ressouvenir l'évêque de Vürzbourg que, dans sa jeunesse, ils avaient étudié ensemble la quadrature du cercle dans les écrits d'Aristote : et dans une autre lettre, il dit qu'il avait recherché avec les géomètres la mesure de la terre. Les disciples, au reste, ne suivirent point toujours aveuglément la méthode de leurs maîtres. Abailard, par exemple, se distingua de ce côté-là comme en plusieurs autres points. Il avait eu pour maître en mathématiques un nommé *Tirricus*, dont il combattit quelquefois les sentimens ; et ce fut pour cela que ce maître, au lieu de le nommer *Abailard*, selon son vrai nom, l'appela par dérision *Pierre Bajolard*.

---

(1) Chacun sait que par *Chrysopolitanus* il faut entendre Besançon, et qu'il est auteur du livre appelé *Candela*.

(2) Ep. 5 : *Petro Abaëlardo trivii quadriviique pleno*. Ep. 37 : *Gerlando scientiâ trivii quadriviique onerato*. Cette lettre a été imprimée pour la première fois par D. Mabillon, en ses *Annales*, et il soupçonne qu'il faut lire *Gerardo*, ne faisant pas attention à ce célèbre Gerland ou Jarland de Besançon.

On ne se vantait point alors en France de cultiver à fond la géométrie. Sarisbery observe que cette étude était particulière aux Espagnols et aux Africains, par rapport à l'astronomie, pour laquelle elle était nécessaire. Mais Hugues de Saint-Victor prouve, par le détail qu'il en fait en deux endroits de son introduction aux sciences, et ailleurs, qu'il en avait une connaissance suffisante. Il y parle de la planimétrie, de l'altimétrie et de la cosmimétrie, termes qui se font assez entendre. Godefroy, supérieur de la première maison sous Louis-le-Jeune, fait connaître qu'on s'en servait pour mesurer la circonférence de la lune et des autres astres, et même pour d'autres observations qui regardaient la géographie (1). Il paraît, par Pierre de Blois, qu'on enseignait quelquefois ces sciences aux enfans dans le langage vulgaire, puisqu'il se plaint de quelques personnes qui, avant que d'être formées dans les élémens de la grammaire, apprenaient à raisonner sur le point, sur la ligne et sur la superficie. Le docteur Alain ne fut pas moins informé de ce qui se traitait dans la géométrie, que l'avait été Hugues de Saint-Victor. Elle considère, dit-il, la rotondité de la terre, sans être arrêtée par aucune élévation ni par aucune profondeur. On y apprend ce que c'est que le point, la ligne courbe, la

---

(1) *Investigant alii metas circulorum,*
Quis lunaris ambitus, quis sit aliorum.
Dividunt Ægypti limites agrorum :
Sciunt magnitudines omnium locorum.

droite, la circonflexe, le tetragone, le triangle, etc. Il observe que d'ordinaire ceux qui commençaient à étudier cette science étaient rebutés des premières leçons; que la méthode de montrer les figures et les théorêmes aux étudians, était de se servir d'une ligne de plomb tirée en long et pliante; enfin, pour tout auteur, il se borne à nous dire que les maîtres expliquaient les élémens d'Euclide.

Au reste, si l'on demande pourquoi, dans les trois siècles dont je traite, on trouve peu de chose sur la géométrie et sur les géomètres, je serais porté à croire que c'était parce qu'alors on confondait cette science avec l'architecture, qui en fait usage, et les géomètres par conséquent avec les architectes : deux ou trois endroits de la chronique de Lambert d'Ardres peuvent appuyer ma conjecture. Mais la disette d'auteurs en fait de géométrie, quelle qu'elle fût alors, n'empêcha pas qu'on ne suivît en ce genre, comme en d'autres matières, l'usage qui s'introduisit au treizième siècle d'écrire en français sur toute sorte de sciences. Il y en a quelques traités écrits en cette langue, du règne de saint Louis; et ce qu'il y a de singulier dans ces manuscrits, c'est que, selon la mode de ce siècle-là, les feuilles d'or ne sont point épargnées dans les figures les plus simples. Les triangles, les carrés, les cercles, tout y est en or, et accompagné de vignettes qui marquent peut-être qu'on avait plus d'attention à se procurer des volumes bien conditionnés, qu'à s'en servir utilement pour le progrès des sciences.

Etat de la Musique.

Aucun art ne fit tant de progrès que la musique dans l'intervalle de temps sur lequel roule ce Mémoire. Le goût et la passion que l'on avait conçus pour cette science, au neuvième siècle, et qui fut conservé dans le dixième, alla toujours en augmentant. Aussitôt que la nouvelle méthode de Gui Arétin fut connue et adoptée en France, les progrès de l'art devinrent plus sensibles (1). Ce ne fut cependant guère que vers la fin du onzième siècle, que la méthode de noter le chant sur une espèce d'échelle de quatre cordes commença à être employée. A Saint-Tron, par exemple, au diocèse de Liége, elle ne fut introduite que par maître Radulfe, depuis fait abbé en 1107; et, au grand étonnement des anciens, il faisait chanter du premier coup-d'œil des pièces que l'on n'avait jamais vues. Vers le même temps, les orgues commencèrent à se faire connaître en quelques monastères de Normandie, sans doute par le moyen de la relation de ces maisons avec les églises d'Angleterre, où la facilité de trouver le plomb en avait fait fabriquer de prodigieuses. Baudri de Bourgueil en avait vu à Fécan, par lesquelles on réunissait trois sons ensemble, le grave, l'aigu et le moyen, mais pour un seul et même chant. Le texte de Sarisbery sur les mélanges de ces

---

(1) Helbert de Liége fut un savant en musique, à Saint-Hubert, vers l'an 1060. (*Ampliss. Collect.*, t. 4, col. 925.)

trois sons, ne prouve pas plus décisivement que la musique à trois parties eût lieu alors. Ce n'était, selon moi, qu'un même chant à l'octave et à la double octave.

Mais depuis que les orgues devinrent si communes que les seigneurs laïques en faisaient présent à des monastères de filles, on commença à essayer sur cet instrument les accompagnemens à la tierce, dont auparavant l'on n'avait donné que de faibles échantillons dans les versets des graduels et des *alleluia* de la messe, comme dans ceux des répons de vêpres. Ce fut Baudoin, comte de Ghisnes, qui envoya des orgues aux religieuses de cette petite ville. De là vient que le docteur Alain, qui survécut de beaucoup à Sarisbery, a fait de la musique de son temps une description qui ne laisse aucun doute qu'on ne chantât alors à plusieurs parties. Les manuscrits conservés à Sens, à Noyon, à Saint-Victor de Paris et à Sainte-Geneviève, prouvent la même chose; et ces derniers en donnent même les règles, qui sont écrites en caractères du treizième siècle. Après qu'on eut introduit les accompagnemens à la tierce, on ne tarda guère de se servir de l'accord à la quinte; et dès l'an 1300, on voyait plusieurs pièces de chant notées à trois parties.

En même temps que le chant faisait tous ces progrès, il semble que l'on continuait en quelques abbayes de l'ordre de Prémontrés, à l'écrire à peu près de la même manière qu'avant l'invention d'Arétin, quoique plusieurs religieux de ces maisons eussent

étudié à Paris : de là vient qu'à l'endroit où leurs ouvrages en font mention, on trouve les termes de *clunis cornuta, clunis flexa rotunda, torculum, podatum, præpunctatum, clunis circonflexa.* L'auteur de la Chronique de ce lieu prétendait que l'usage de ces marques rendait le chant plus agréable. Si tous ces signes se plaçaient sur une échelle comme celle d'Arétin, il faut avouer qu'un chant ainsi figuré était propre à produire beaucoup d'agrément. Un abbé de l'ordre de Citeaux et de la filiation de Clervaux, nommé *Guy*, en jugeait autrement. Dans son excellent Traité, il se plaignit de ce que le chant grégorien avait été altéré, parce qu'anciennement on se le transmettait plus par tradition que par écrit, plus par usage que par principes; ce qui était cause qu'on passait toute la vie, ou au moins toute la jeunesse à l'apprendre, et que chaque maître enseignait non ce qu'il fallait enseigner, mais ce qui était plus tôt dit, ou qui paraissait plus agréable à l'oreille; en quoi il y avait autant de variétés que de maîtres. Cet abbé prit donc le parti d'écrire, sur les règles du chant, un ouvrage qui, en quelques manuscrits vus par Oudin, porte le nom de *Gui*, abbé d'un lieu dit *Caricolus*, dans lequel il cite celui de saint Odon de Cluni. Cet ouvrage, qui paraît avoir été rédigé vers l'an 1200, remit bien des gens dans la voie dont ils s'étaient écartés par habitude. On serait porté à croire que c'est du même écrivain que l'on avait eu au douzième siècle un autre Traité de même matière, s'il n'y avait pas de preuves qu'il est un peu plus ancien. Quel qu'en soit l'auteur, fût-ce saint Bernard,

il avance quelques remarques fausses. Il a aussi ignoré que saint Grégoire n'était qu'un compilateur, quoiqu'il eût pu apprendre de la Vie de ce saint, écrite par Jean, diacre, que ce grand pape avait tiré du chant de tous les côtés pour former son Antiphonier. Son ouvrage, au reste, suppose un homme habile dans le chant d'église. Radulfe de Laon, frère du fameux Anselme, n'écrivit pas si au long sur la musique : il se contenta de donner un petit ouvrage *de Semitono*, où il traite la matière plus du côté de la théorie que de la pratique, ainsi qu'avait fait avant lui Théoger, évêque de Metz ; et sans doute qu'il choisit ce sujet, parce que le semi-ton fait toute l'âme du chant, et en forme les différences suivant sa situation. Je ne dis rien des idées mystiques de Pothon de Pruim sur la musique. C'est une chose singulière que de mettre en parallèle les neuf modes de chant avec les neuf chœurs des anges, et de représenter en figures ces sortes d'idées.

Il paraît, par ces trois écrivains, que le douzième siècle fut encore plus fertile en savans musiciens que le onzième et le treizième, quoiqu'il soit vrai de dire que, dans ce dernier, l'ordre des Dominicains fournit quelques auteurs en ce genre. Je n'entends pas parler ici d'Albert-le-Grand, lequel est connu pour s'être mêlé d'écrire sur toutes sortes de sujets ; celui que j'ai en vue est Jérôme de Moravie, qui fleurit vers l'an 1260. Son Traité sur la musique fut trouvé si bon, que Pierre de Limoges, docteur, le légua à la chapelle du collége de Sorbonne, pour y rester en-

chaîné. L'auteur y fit gloire d'omettre tous les termes grecs et les figures; en quoi peut-être eut-il tort, puisqu'il aurait dû plutôt les expliquer que les ensevelir dans l'oubli. L'on apprend, par la table de son livre, qu'il avait lu Boëce sur la musique. Il y donne des règles pour la composition du plain-chant, pour celle du déchant, qui était la musique à parties; et il marque que, dès son temps, il y avait dans les horloges un nombre de cloches par le moyen desquelles on formait des chansons. Ceci me rappelle les miniatures que j'ai vues du même siècle en différens manuscrits, où, parmi les instrumens qui environnent un musicien de ces temps-là, on le représente frappant sur quatre petites cloches avec un marteau dans chaque main. Cela prouve clairement l'usage qu'on faisait alors du tétracorde des Grecs; d'où est venu l'usage et le nom de *carillon* (1).

Ces quatre ou cinq écrivains suffiront pour faire juger en quel état fut alors l'étude de la musique; car c'était toujours le chant ecclésiastique qui fut la principale portion de cette science. On avait vu, dans le onzième siècle, plusieurs grands personnages se mêler d'en composer; comme Brunon, évêque de Toul, depuis pape sous le nom de *Léon IX;* Humbert, abbé de Moyen-Moutier; le fameux Guimond, moine de la Croix-Saint-Leufroy, et Thomas, depuis retiré en Angleterre; plusieurs personnes de marque étaient très-versées dans cette connaissance, comme saint

(1) On a dit d'abord *quatrillon.*

Godefroy, évêque d'Amiens; Durand de Fontenelles, Durand, abbé de Troarn; des gens qualifiés d'enseigner le chant, tels qu'Arnould, chantre de l'église de Chartres, auquel on envoyait les écoliers de Normandie; Gérald, moine de Moissac, depuis évêque de Brague.

Les compositeurs de chant ecclésiastique furent encore plus communs en France dans le douzième siècle. Sigebert de Gemblours en fut un. Radulfe, abbé de Saint-Tron; Jean, abbé de Saint-Arnoul de Metz; Ingobrand, abbé de Lobbes; un nommé *Damien*, prémontré aux Pays-Bas, et, sur la fin de ce siècle, un Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, qui s'exerça à faire et à noter des cantiques qu'on croit avoir été des proses (1). Parmi les autres savans en cet art, on compta Bérenger, élevé à l'abbaye de Saint-Evroul, fait évêque de Venosa en Italie; Guy, prébchantre au Mans, successeur d'Hildebert dans la chaire épiscopale, et un célèbre Michalus, fort vanté par le docteur Alain, comme ayant corrigé les erreurs commises dans cet art (2). Je passerai sous silence plusieurs abbés de ces deux siècles, qui ne regardaient

---

(1) La prose *Plaude cantuaria plausu renovato*, des anciens livres d'Auxerre, pourrait bien être de sa façon. Elle est d'une mesure des plus singulières; elle est pour la fête de saint Thomas de Cantorbéri, dont l'Eglise s'étendit beaucoup de son temps.

(2) *Musica lætetur Michalo doctore; suosque*
Corrigit errores tali dictante magistro.

point au-dessous d'eux de transcrire eux-mêmes des livres de chant. On est informé combien, au treizième siècle, saint Louis aima le chant d'église. Le grand goût d'Erard de Lesignes, évêque d'Auxerre, sous Philippe-le-Hardi, est aussi marqué dans sa vie. Le même siècle vit enfanter plusieurs offices d'un chant aussi bizarre que l'étaient les paroles; et sur la fin du règne de saint Louis, l'Eglise de Paris en avait déjà admis, qu'elle a depuis rejetés. Enfin, ce fut vers le même temps qu'un chanoine de Saint-Aubert de Cambrai, nommé *Pierre*, fit plusieurs chants rimés qu'on appela *conductus*, parce qu'on les chantait en marchant, et qui tenaient de ces rimes latines auxquelles s'amusèrent les poëtes les plus modestes de ces temps-là.

Je dirai aussi un mot des chants profanes. Quoiqu'il y en eût eu de temps immémorial, nous ne voyons point qu'ils aient été écrits avec la méthode d'Arétin, avant le douzième et le treizième siècle; et je n'en connais point de plus ancienne écriture, et en caractères antérieurs à l'usage de l'échelle, que ceux qui contiennent la fête du chantre qu'on solennisait en ce siècle à Saint-Martial de Limoges, où *annus novus* est employé dans tout les cas de la grammaire successivement : cette pièce est entièrement latine. On voit par de semblables chants notés au treizième siècle, selon la méthode d'Arétin, qu'ils n'étaient guère mélodieux, ou qu'on laissait bien des agrémens à suppléer aux chantres : c'est beaucoup s'ils approchaient de ceux du Psautier de

Marot. On peut en juger par les collections des cantiques vulgaires ou chansons françaises du douzième et treizième siècle, qui se trouvent à Paris dans quelques bibliothèques. Elles n'étaient que comme du chant grégorien, et pour marque de cela, il y en a qui sont notées du septième mode, qui est le plus ingrat de tous pour le doux et le tendre, et qui n'a que la gravité pour partage. Mais les oreilles de ces temps-là y étaient apparemment accoutumées, et ces airs leur paraissaient beaux. On lit en effet qu'Arnoul, comte de Ghisnes, au douzième siècle, fut si enthousiasmé du graduel *Jacta cogitatum* qu'il entendit chanter dans ce mode par ses chapelains, qu'il voulut qu'on le traduisît en français. Fauchet n'a produit aucun auteur de chansons en langage plus ancien que Thibaut, comte de Champagne (1); cependant

---

(1) Thibaut était fils de Thibaut III du nom, comte de Champagne, de Brie, et de Blanche, fille de Sanche-le-Sage, roi de Navarre. Il vint au monde au commencement de l'an 1201, quelques mois après le décès de son père, qui mourut fort jeune.

Sa mère, qui aima aussi les poëtes et les chansons, gouverna ses Etats dans sa minorité, et le roi Philippe-Auguste le prit sous sa protection. Il eut une guerre à soutenir contre Airard de Brienne, qui, ayant épousé l'une des filles de son oncle, lui disputa la propriété des comtés de Champagne et de Brie. Cette grande querelle fut évoquée à la Cour des pairs du royaume, et terminée par une transaction du mois de novembre 1221.

Dix ou douze ans après, les barons du royaume, outrés

Gautier de Coinci, moine de Saint-Médard de Soissons, peut le lui disputer (1). Les chansons et autres

---

de ce que Thibaut les avait abandonnés dans la guerre qu'ils faisaient au roi et à la régente du royaume, se liguèrent contre lui, et appelèrent Aleide, veuve du roi de Chypre, qui était la seconde fille de son oncle, pour faire valoir aussi ses droits sur la Champagne. La protection du roi et de la reine mère le garantit de cette invasion, et le mit en état de transiger avec Aleide, dont il acheta les droits.

La mort de Sanche-le-Fort, son oncle maternel, l'éleva au trône de Navarre, au mois d'avril de l'année 1234. Il partit quelque temps après pour la croisade, dont il parle dans plusieurs de ses chansons *. Il demeura en Romanie un an ou deux, sans avoir beaucoup adouci l'infortune des

(1) Ce Gautier était né vers l'an 1177. Il se fit moine à Saint-Médard, en 1193. Il fut fait prieur de Vic-sur-Aisne en 1214. Il composa en 1219 une complainte sur le vol du corps de sainte Léocade, arrivé dans son prieuré. Etant fait, en 1233, prieur de Saint-Médard, il mourut trois ans après. L'immense collection de ses poésies françaises se conserve dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons; il y en a aussi à Saint-Corneille de Compiègne, d'où j'ai tiré sa complainte, qui est du second mode. L'exemplaire qui était en la bibliothèque de Charles V et Charles VI, est maintenant parmi les livres du baron de Crassier. *Voyez* la Chronique Saint-Médard. (*Spicil.*, t. 2, in-f°, aux années ci-dessus.)

Suivant M. de Roquefort (p. 189 de son *Histoire de la poésie française dans les douzième et treizième siècle*), l'abbé Lebeuf se serait fortement trompé au sujet du *fabliau de sainte Léocade*, qui est ici qualifié de *complainte*. Le même écrivain ajoute que les contes dévots de Coinci sont traduits, en partie, de ceux qui furent composés en latin par Hugues Farsi, moine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, de Guibert de Nogent, des moines Herman et de Catimpré, etc. Il paraît que la plus grande partie des productions de Gautier de Coinci se trouvent dans le manuscrit M n° 20, fonds de l'Eglise de Paris.

(*Edit.* C. L.)

* Chanson 54 et suivantes.

poésies de cet écrivain lui ont été inconnues. C'est néanmoins un des beaux morceaux qu'on puisse van-

---

chrétiens de la Terre sainte. De retour en ses Etats, il s'appliqua à les bien gouverner, et mourut au mois de juin de l'année 1253, à Pampelune, où il fut enterré. Son cœur fut apporté aux cordelières du Mont-de-Sainte-Catherine, près de Provins, qu'il avait fondées *. Thibaut aimait les lettres, et surtout la poésie, qu'il cultiva lui-même avec beaucoup de succès. Il était libéral et bienfaisant. Ses vertus lui méritèrent le surnom de *grand*, et ses écrits celui de *faiseur de chansons*. On prétend qu'il fit pour la reine Blanche, mère de saint Louis, des vers tendres qui exprimaient des sentimens coupables, et qu'il eut la folie de publier. Parmi les écrivains modernes, Bossuet a donné de la consistance à cette tradition en la rapportant, et divers critiques l'ont soutenue aussi, de manière à faire au moins douter que la Ravalière, qui conteste le fait, eût seul raison contre tous dans cette discussion. Il est certain que les historiens, et une tradition constante, attribuent à Thibaut la plus violente passion pour la reine Blanche. Les mêmes écrivains nous apprennent que ce prince ne fut pas heureux dans ses amours, et que la vertueuse reine qui en était l'objet n'y répondit que par beaucoup d'insensibilité, quelque intérêt qu'elle eût de ménager un amant qui était alors très-puissant. Nous lisons à ce sujet dans les grandes Chroniques de France, qu'au moment où Blanche reprochait à Thibaut de s'être révolté contre le roi, « le comte la regarda, elle, qui tant « était belle et sage, que de sa grande beauté il fut tout es- « bahi, et lui jura que son cœur, son corps et toute sa terre « étaient à son commandement. Après avoir obtenu son

* Extr. des Dissertations de la Ravalière, t. 1 des *Poésies du roi de Navarre.*

ier pour les chansons du règne de Philippe-Auguste et de Louis VIII, et qui est connu en quelques bibliothèques de Paris, sous le nom de *Danz Gautier.*

« pardon du roy, il s'en retourna tout rêveur, se rappelant « souvent le doux regard de la reine, et sa belle conte- « nance, etc..... Quelques sages hommes lui conseillèrent de « s'étudier aux bons sons et aux doux sons des instrumens, « ce qu'il fit; car il fit les plus belles chansons, les plus mé- « lodieuses qui jamais furent ouïes, et les fit écrire en sa « salle de Provins et en celle de Troyes. » La Ravalière a prétendu qu'il n'y avait pas un fait, pas une circonstance, dans tout ce récit, qui ne sentît le faux, pour peu qu'on l'examinât; et il s'est attaché à soutenir cette proposition dans une suite de lettres auxquelles ses adversaires ont répondu avec assez de chaleur et de raison *. Quoi qu'il en soit, que ce fût la mère du saint roi, ou toute autre personne, qui excitât la tendresse de Thibaut, toujours est-il vrai que ce prince subit long-temps le pouvoir de l'amour, et que tout le fruit qu'il retira de sa constance, fut une mélancolie qu'il ne put calmer qu'en mêlant le son de la vielle (d'autres disent du violon), dont il jouait très-bien, aux chansons plaintives que sa passion lui inspirait. Ce fait est encore consigné dans la Chronique de Saint-Denis. Voici, du moins, ce qu'on trouve dans un manuscrit de cette Chronique qui a appartenu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : « Et pour ce que profondes pensées engendrent « mélancolie, li (Thibaut) fu il loé d'aucuns sages ho- « mes, qu'il s'estudiast en biaux sons de vielle et en doux « chants de vielle délitable : si fist entre li et Gaces Brulés

* Cette curieuse correspondance se trouve aussi dans le premier volume des *Poésies du roi de Navarre.*

ADDITION DE L'ÉDITEUR

SUR L'ORIGINE DE LA CHANSON (1).

Le lai fut la chanson la plus usitée, la plus majestueuse et la plus grave, dès l'instant que la poésie française commença d'éclore, et avant qu'on ait eu commerce avec les poëtes provençaux. Ainsi, ni la rime ni les chansons ne leur doivent leur établissement parmi nous : tout leur mérite est de nous avoir montré une forme de chanson plus agréable et plus régulière que ne l'était celle des lais.

Les chansons qui furent transplantées de leurs contrées dans les nôtres, parurent vers la fin du règne de Philippe-Auguste, vers le temps où commença la guerre contre les Albigeois.

Il y avait alors, suivant l'opinion (2) la plus communément reçue, près d'un siècle que les poëtes de

---

« les plus belles chansons et les plus délitables et mélo-
« dieuses qui fussent oncques oyes *. » (*Edit.* C. L.)

(1) Extr. des Dissertations et remarques de Lévesque de la Ravalière, de le Grand d'Aussi, de M. de Roquefort, et autres écrivains. (*Idem.*)

(2) Nostradamus, M. Huet, *Nouvelle histoire du Languedoc.*

* *Voyez* Dissertation sur la vielle, p. 212 et suiv. des *Mélanges d'histoire, de littérature et de critique*, par Terrasson, in-12. Pasquier, *lettre à Ronsard*, l. 2, p. 37; et l. 7, c. 3 des *Recherches*. Fauchet, l. 2 des *Anciens poëtes*. Mézerai, Daniel, Bayle, etc.

la Provence et ceux des provinces voisines, composaient en langue maternelle des chansons auxquelles ils réussissaient admirablement. Quelques troubadours de ces contrées se réfugièrent vraisemblablement en France durant les guerres de religion, et y apportèrent cette forme de chanson; ou bien quelque poëte français, qui suivit l'armée dans ces provinces, l'ayant prise sur les lieux, la transporta dans le royaume, où les ouvrages français commençaient à prendre faveur. Les premières chansons provençales que l'on vit paraître, servirent de modèle aux poëtes qui voulurent en faire de semblables en langue française. Chrétien de Troyes, Auboin de Sezane, qui écrivaient à la fin du douzième siècle, semblent avoir été des premiers à les adopter.

Quelque temps après, Thibaut, comte de Champagne, et depuis roi de Navarre, s'étant chargé (1) de pacifier les différends du comte de Toulouse avec celui de Montfort, put, durant sa négociation, connaître plus qu'auparavant ce genre de poëme : il était jeune, il avait du talent et du goût pour la poésie; le succès couronne toujours de si belles qualités.

Les noces des princes Alphonse et Charles, frères de saint Louis, avec les princesses de Toulouse et de Provence, donnèrent encore matière aux poëtes d'exercer leur muse : les Français ne manquèrent pas de si belles occasions de faire briller leur génie poétique.

---

(1) *Hist. de Languedoc*, t. 3, p. 320, 380, 451.

On croit que (1) Charles d'Anjou se mit lui-même au rang des poëtes; mais la Ravalière n'a trouvé aucune poésie de ce prince : on sait seulement que les poëtes lui adressaient leurs vers, entre autres Perrin Dangecort :

> Chançon (*dit-il*) va-t'en sans retraire,
> Au comte d'Anjou, t'avance, etc.

Lorsqu'un prince honore et protége les arts, il mérite autant d'éloges que s'il les pratiquait.

La Provence devint donc aux poëtes de ces temps-là, ce que Paris est devenu depuis à toutes les nations du monde, le centre de l'esprit et du bon goût. Nos versificateurs allèrent en ces beaux climats où le soleil plus ardent semble transmettre dans les esprits plus de chaleur et plus de vivacité, ils y allèrent faire une étude de la nouvelle poésie chantante.

Le même Perrin Dangecort, dont on vient de citer deux vers, dit « qu'à son retour de Provence il vou« lait recommencer une chanson contre la méchan« ceté du siècle : »

> Quant par sui de *Provence*,
> Et du tems felon,
> Ai voloir que recommence
> Novele chanson, etc.

Un autre, dont la Ravalière ignore le nom, voulut

(1) Ménage, *Hist. de Sablé*, l. 5, p. 147.

en arrivant des mêmes lieux, faire une chanson, « puisqu'il avait, dit-il, le bonheur de rentrer en « France, où demeurait la dame qu'il n'avait point « oubliée : »

Au repairier que je fis de *Provence*,
S'esmut mon cuer un petit de chanter,
Quant j'approchai de la terre de France,
Ou cele maint que ne puis oublier.

L'Académie de Provence continua durant près d'un siècle à donner le ton à la poésie française; on ne faisait que des chansons; toute autre poésie fut presqu'entièrement négligée : la mode étend parmi nous son empire, jusque sur les ouvrages de l'esprit.

Les plus anciens recueils de chansons françaises que l'on connaisse, après celui des poésies de Gautier de Coinci, sont les manuscrits qui contiennent celles du roi de Navarre et des poëtes ses contemporains; les chansons de Thibaut y tiennent le premier rang, quoiqu'il y en ait d'un peu plus anciennes. Il en est de même des anciens chansonniers provençaux, à la tête desquels on place Guillaume IX (1), duc d'Aquitaine; de sorte que le premier âge de l'une et l'autre poésie chantante, est marqué par les noms de deux princes qui la cultivèrent avec un très-grand succès.

Quelle glorieuse prérogative pour la chanson, d'a-

(1) *Hist. du Languedoc*, l. 14, p. 247.

voir d'aussi augustes pères! Plus tard Charles, duc d'Orléans, paya aux muses un pareil tribut.

On n'a aucun doute sur l'époque à laquelle vivaient Thibaut et les poëtes qui avaient écrit quelque temps avant lui. Chrétien de Troyes, Auboin de Sezane écrivaient à la fin du douzième siècle. Thibaut naquit en 1201, et mourut en 1253. Ainsi, nos chansons faites sur la forme des provençales, n'ont commencé à paraître en France que vers 1200; elles eurent tout leur éclat en 1220 ou 1230.

Cependant, M. de Roquefort fait remonter les chansons militaires ou de *Geste*, à l'origine de la nation. Elles servaient à célébrer les exploits des guerriers qui méritaient d'être immortalisés par leurs belles actions. Pour entretenir, parmi eux, une noble émulation, les Francs les chantaient en chœur lorsqu'ils allaient au combat. Sidonius Apollinaris, qui nous a conservé la chanson de Clotaire II, dit qu'elle fut chantée à pleine voix dans tout le royaume. On cite encore les chansons de Charlemagne, de Roland, d'Ogier, d'Olivier, de Roger, et de plusieurs autres héros du même siècle, dont les manuscrits ne sont point venus jusqu'à nous.

Mais ces chants militaires qui servaient d'accompagnement à une poésie barbare, ou inspirée par l'exaltation du courage, née de souvenirs communs à tous les guerriers, n'étaient pas, à proprement parler, ce qu'on a appelé depuis *chanson;* et l'apparition de ce dernier poëme, conçu avec art, dans un esprit particulier, et soumis à des règles qui lui sont deve-

nues propres, ne remonte pas au-delà du commencement du treizième siècle.

Cette origine étant établie sur les monumens, il faut, selon la Ravalière, effacer des archives de notre poésie française, ce qui a été écrit et répété tant de fois de l'ancienneté plus reculée de nos chansons, que l'on faisait remonter à Philippe Ier.

Les premières qu'on entendit à Paris y parurent au plus tôt, sous le nom de *lai*, vers le commencement du règne de Philippe-Auguste; celles qui vinrent après, à l'imitation des provençales, commencèrent avec les guerres des Albigeois. Ces dernières furent nommées dans la suite *chansons royales*, soit à cause du roi de Navarre, qui en composa un plus grand nombre, soit pour marquer que c'était la chanson la plus noble et la plus digne d'être chantée à la cour des rois : elle tenait lieu de toute autre pièce de musique; car on n'avait ni opéra, ni cantate, ni cantatille; c'était le seul poëme que l'on chantât. Il ne faut pas croire qu'aussi triviales que nos vaudevilles, elles fussent faites pour courir parmi le peuple de bouche en bouche; elles n'étaient composées que pour les oreilles délicates, et pour être exécutées en concert dans les cours les plus distinguées. La chanson, dit J.-J. Rousseau, exalte le courage des guerriers, célèbre les vertus des héros, les charmes des belles, exprime la joie dans les fêtes, ou devient le langage des amans malheureux, soit que l'espoir leur soit encore permis, soit qu'ils l'aient entièrement perdu.

Les chansons, nées de divers sentimens, se sont donc présentées en tout temps sous différens caractères. Ces distinctions trouveront place dans un autre lieu. On n'avait ici pour but que de marquer l'origine et les circonstances principales de l'introduction de la chanson en France; et l'on croit avoir rapporté ce qu'il y a de plus intéressant et de plus exact sur ce sujet (1). (*Édit.* C. L.)

---

(1) Voyez les *Poésies du roi de Navarre*, t. 1; le premier volume de l'*Anthologie française*, par de Querlon; les *Fabliaux* extraits et traduits par le Grand d'Aussi; les *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy, avec un recueil de ses chansons*, par de la Borde; et l'ouvrage de M. de Roquefort sur l'*Etat de la Poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*.

FIN DU VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SIXIÈME PARTIE.

SCIENCES, LETTRES, ARTS.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

§ Ier.

Histoire de la langue française.

Pages

Observations sur la matière de ce chapitre. Par l'*Edit.* C. L. 1

Mémoire sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française. Par DUCLOS. 15

Second Mémoire sur l'origine et les révolutions de la langue française. Par *le même*. 37

Observations sur l'origine de la langue française vulgaire. Par D. LIRON. 64

Remarques supplémentaires. Par *le même*. 78

Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française. Par LEBEUF. 80

Fragmens de poésie en langage vulgaire usité, il y a environ sept cents ans, dans les parties méridionales de la France. Publiés par *le même*. (Addition de l'*Editeur*.). 157

Révolutions de la langue française, depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis. Par LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE. 161

Extrait de la lettre de M. Lévesque de la Ravalière, académicien des belles-lettres, à l'auteur du Discours sur l'origine de la lan-

Pages

[illegible] juillet 1757. [illegible] 240

[illegible] de la langue [illegible] 244

[illegible] et le [illegible] 256

[illegible] de la langue tudesque [illegible] le règne [illegible] 259

[illegible] de la langue [illegible] 278

§ II.

[illegible] en France dans le moyen âge.

De Charlemagne à François Ier.

De [illegible] de la monarchie française, [illegible] 301

[illegible] des sciences en France sous Charlemagne. [illegible] manuscrites nouvellement [illegible] circonstances [illegible] Pierre de Pise, etc. [illegible] 359

De [illegible] de Charlemagne [illegible] 383

De [illegible] du roi Robert, [illegible] Philippe-le-Bel, arrivée en [illegible] . . . . . [illegible]

[illegible] Par [illegible] C. L. . . . . [illegible]

[illegible]

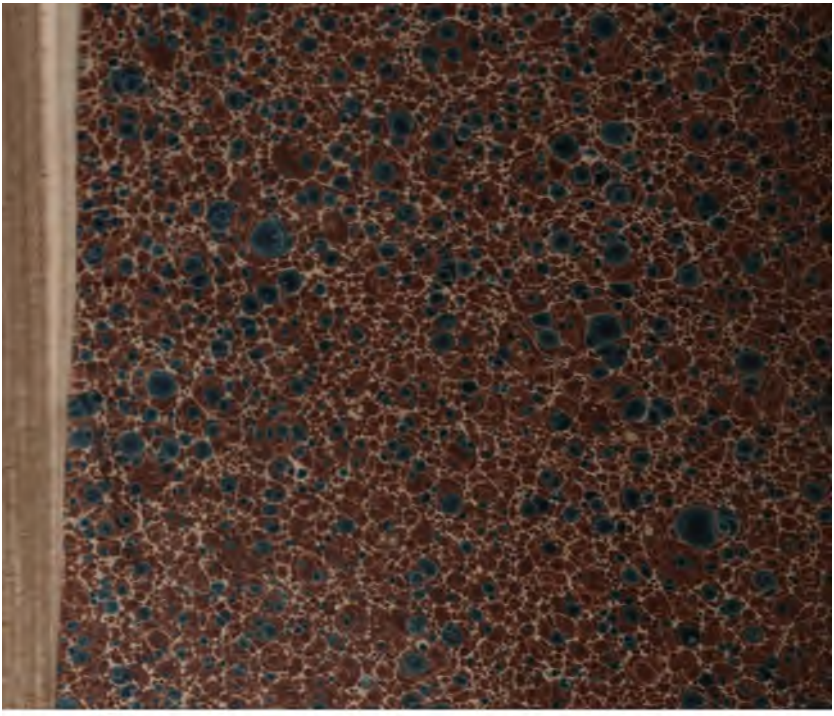

Stanford University Libraries
3 6105 013 442 095
DC
38
L4

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.